This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

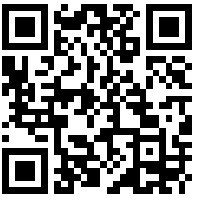

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,235,235

Digitized by Google

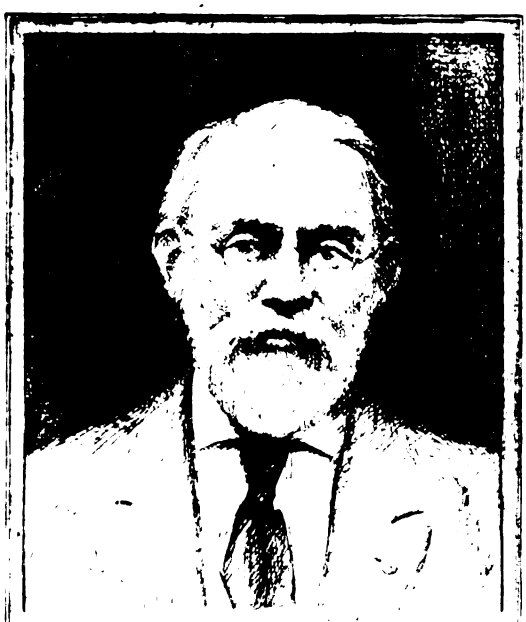

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.T7252
Ser.11

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME V.

TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE
39, RUE SAINT-ROME, 39

1917

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don en 1739 d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ÉTATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'École de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Émilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de Commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
2-21-27
13603

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Geschwind (Henri), C. ✱, ❶ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), *Président*.

M. Pasquier (Félix), ❶ I., archiviste en chef du Département, *Directeur*.

M. Duméril (Henri), ❶ I., professeur à la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel*.

M. Mathias (Émile), ❶ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, *Secrétaire perpétuel honoraire*.

M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ❶ I., doyen honoraire de la Faculté des sciences, *Secrétaire adjoint*.

M. Maurel (Edouard), O. ✲, ✱ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, *Trésorier perpétuel*.

M. Crouzel (Jacques), ❶ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, *Bibliothécaire de l'Académie* (nomination de 1913).

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. Baillaud (Benjamin), C. ✱, ❶ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, ancien associé ordinaire, à Paris.

1917. M. Arnaudé (Auguste), O. ✱, membre de l'Institut, conseiller-maître à la Cour des Comptes, rue de Fleurus, 36, à Paris.

M. Léger (Louis), O. ✱, ❶ I, membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, rue de Boulainvilliers, 43, à Paris.

Digitized by Google

ASSOCIÉ HONORAIRE ÉTRANGER

1915. M. Siret (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines de Cueva, Almerie, Espagne.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.
M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1886-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue des Filatiers, 43.

1880-1910. M. Hallberg (Eugène), ✱, ✪ I., ⚷, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Albas (Lot).

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES

1912. M. Buhl (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1912. M. Lattès (Samuel), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de la Trinité, 10.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET ASTRONOMIE

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. Cosserat (Eugène), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1901. M. Jeppont (Pierre), ✪ A., ingénieur des arts et manufactures, allées Lafayette, 55.

Digitized by Google

1905. M. VERSEPUY (Jules), ✪ A., ingénieur, directeur de l'usine à gaz. rue Périgord, 7.

1908. M. SAINT-BLANCAT (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

PHYSIQUE

1896. M. MARIE (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1904. M. CAMICHEL (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 13.

1913. M. BABOULET (Louis), ingénieur des postes et des télégraphes, rue d'Aubuisson, 6.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE

1873. M. JOULIN (Léon), O. ✱, ✪ I , rue des Arts, 7, Toulouse, et rue d'Entraygues, 81, Tours.

1885. M. SABATIER (Paul), O. ✱, ✪ I., O. ❀, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ✪ I., ❀, professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1909. M. GIRAN (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

ZOOLOGIE

1908. M. ABELOUS (Émile), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1910. M. GIRARD (Jules), ❀, professeur à l'Ecole vétérinaire, allée Jean-Jaurès, 55.

BOTANIQUE

1903. M. LECLERC DU SABLON (Mathieu), ✪ I., professeur, doyen honoraire de la Faculté des sciences, rue du Taur, 79.

1909. M. PRUNET (Adolphe), ✱, ✪ I., O. ❀, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1914. M. TESSIER (Louis-Ferdinand), O. ❀, conservateur des eaux et forêts, rue Peyras, 13.

GÉOLOGIE

1891. M. GARRIGOU (Félix), ✱, ✪ I., professeur adjoint à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

Digitized by Google

1892. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lapeyrouse, 3.

1914. M. Jacob (Charles), ✪ A., professeur à la Faculté des sciences, rue des Pyrénées, 4.

MÉDECINE ET CHIRURGIE

1888 M. Mauriel (Edouard), O. ✱, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 10.

1901. M. Geschwind (Henri), C. ✱, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1907. M. Tournelx (Frédéric), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Sainte-Philomène, 14.

1910. M. Jeannel (Maurice), ✱, ✪ I., doyen de la Faculté de médecine, rue Ozenne, 1.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lecrivain (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Châlets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13

1899. M. Pasquier (Félix), ✪ I., archiviste en chef du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1899. M. Cartailhac (Émile), O. ✱, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint Raymond, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✱, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Rémésy, 12.

Digitized by Google

1908. M. Marsan (Jules), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gélis (François), ✱, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

1913. M. Calmette (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Taur, 65.

1914. M. Chalande (Jules), ✪ A., rue des Paradoux, 28.

1914. M. le comte Begouen (Henri), ✪ A., C. ✠, rue Vélane, 16.

1915. M. Gros (Jean), ✪ I., inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35.

1917. M. Galabert (François), ✪ A, archiviste de la Ville, rue Gravelotte, 32.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1916. M. Marie.
— M. Prunet.
— M. Gros.

1917. M. Lattès.
— M. Cabalp.
— M. le Comte Begouen.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1916. M. Buhl.
— M. Fabre.
— M. Thouverez.

1917. M. Camichel.
— M. Jeannel.
— M. Calmette.

ÉCONOME

M. Camichel.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. d'Ardenne de Tizac (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Digitized by Google

1894-1900. M. Maillet (Edmond), ✻, ✪ A., ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École préparatoire des ponts et chaussées, examinateur à l'École polytechnique, rue de Fontenay, 11, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. Le Vavasseur (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, avenue de Saxe, 143.

1896-1910. M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

1897-1910. M. Roule (Louis), ✻, ✪ I., ❀, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris.

1908-1912. M. Leclainche (E.), O. ✻, O. ❀, ✪ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria de Hérédia, 18, à Paris.

1907-1914. M. Labat (Alfred), ✻, O. ❀, ✪ A., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de-Malleville, 4, à Montauban.

1909-1914. M. Drach (Jules), ✪ I., chargé de cours à la Sorbonne, square Lagarde, 3, Paris.

1910-1914. M. Hérisson-Laparre (Émile), C. ✻, inspecteur général des poudres et salpêtres (cadre de réserve), rue de Médicis, 5, Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1878. M. Loubers (Henri), O. ✻, ✪ A., conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 28, à Paris.

1888-1889. M. Thomas (Antoine), ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue Léopold-Robert, 10, à Paris.

1890-1896. M. Fabregu ettes (P.), O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris.

1903-1917. M. Dumas (François), ✪ I., recteur de l'Académie de Besançon.

Digitized by Google

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, directeur du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. Lala (Ulysse), ✪ I., ❀, maître de conférences adjoint de physique à la Faculté des sciences, boulevard de Strasbourg, 16, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✪ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Étienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, Angers.

1910. M. Dop (Paul), ✪ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✪ A., professeur agrégé au Lycée, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

1916. M. Ader (Clément), O. ✱, Villa Labourdette, à Muret (Haute-Garonne).

Digitized by Google

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-L

1872. Dom DU BOURG (Antoine), religieux bénédictin, pr
Marie de Paris.

1875. M. SERRET (Jules), avocat, homme de lettres, rue
Agen.

1879. M. DE DUBOR (Georges), attaché à la Bibliothèque
de Rocqueville, 13, à Paris.

1881. M. CHEVALIER (Ulysse), ✻, O I., membre de l'Insti
honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé LARRIEU, ancien missionnaire apostolique en C
bre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Mont
Saint-Blancard (Gers).

1882. M. TARDIEU (Ambroise), officier et chevalier de plusieu
étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes
(Puy-de-Dôme).

1885. M. ESPÉRANDIEU (E.-J.), ✻, ✣, O I., correspondant de l
commandant à l'état-major général, route de Clama
à Vanves (Seine).

1887. M. le marquis DE CROIZIER, ✻, O I., ❀, chevalier de Sain
de-Jérusalem, grand'croix du Christ du Portugal, du
militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, memb
Conseil supérieur des Colonies, Jouandin, Côte Saint-Éti
à Bayonne.

1887 M. SOUCAILLE (Antonin), O I., secrétaire de la Société archc
gique, scientifique et littéraire de Béziers, correspon
honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Di
rot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. CAZAC (Henry-Pierre), O I., C. ✠, O. ✣, ✻, ✠, associé étra
ger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, proviseu
du lycée d'Auch.

1911. M. PRIVAT (Édouard), ✻, O A., archiviste paléographe, éditeur,
rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. LESPINASSE (Pierre), O A., substitut du Procureur de la Répu-
blique, place du Bouige, à Albi (Tarn)

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1. CELUCCI (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.
2. FERREIRA (Antonio), ✱, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Jaipas, Lisbonne.
3. PELTSCHIKOFF (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.
4. DA COSTA FERREIRA, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, Belem, Lisbonne.
5. Le chevalier de LINDHEIM, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1. M. le professeur Doct. GIOVANNI DI CASAMICHELE, via Vitt. Em., 20, à Lucques.

Digitized by Google

1894-1900. M. Maillet (Edmond), ✱, ✪ A., ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École préparatoire des ponts et chaussées, examinateur à l'École polytechnique, rue de Fontenay, 11, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. Le Vavasseur (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, avenue de Saxe, 143.

1896-1910. M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

1897-1910. M. Roule (Louis), ✱, ✪ I., ❀, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris.

1908-1912. M. Leclainche (E.), O. ✱, O. ❀, ✪ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria de Hérédia, 18, à Paris.

1907-1914. M. Labat (Alfred), ✱, O. ❀, ✪ A, correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de-Malleville, 4, à Montauban.

1909-1914. M. Drach (Jules), ✪ I., chargé de cours à la Sorbonne, square Lagarde, 3, Paris.

1910-1914. M. Hérisson-Lapparre (Émile), C. ✱, inspecteur général des poudres et salpêtres (cadre de réserve), rue de Médicis, 5, Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1878. M. Loubers (Henri), O. ✱, ✪ A., conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 28, à Paris.

1888-1889. M. Thomas (Antoine), ✱, ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue Léopold-Robert, 10, à Paris.

1890-1896. M. Fabreguettes (P.), O. ✱, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris.

1903-1917. M. Dumas (François), ✪ I., recteur de l'Académie de Besançon.

Digitized by Google

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, directeur du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. Lala (Ulysse), ✪ I., ❀, maître de conférences adjoint de physique à la Faculté des sciences, boulevard de Strasbourg, 16, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✪ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Étienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, Angers.

1910. M. Dop (Paul), ✪ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✪ A., professeur agrégé au Lycée, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

1916. M. Ader (Clément), O. ✱, Villa Labourdette, à Muret (Haute-Garonne).

Digitized by Google

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1872. Dom DU BOURG (Antoine), religieux bénédictin, prieur de Sainte-Marie de Paris.

1875. M. SERRET (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. DE DUBOR (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Rocqueville, 13, à Paris.

1881. M. CHEVALIER (Ulysse), ✱, ✪ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé LARRIEU, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. TARDIEU (Ambroise), officier et chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. ESPÉRANDIEU (E.-J.), ✱, ✢, ✪ I., correspondant de l'Institut, commandant à l'état-major général, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine).

1887. M. le marquis DE CROIZIER, ✱, ✪ I., ✠, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand'croix du Christ du Portugal, du Mérite militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, membre du Conseil supérieur des Colonies, Jouandin, Côte Saint-Étienne, à Bayonne.

1887. M. SOUCAILLE (Antonin), ✪ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. CAZAC (Henry-Pierre), ✪ I., C. ✠, O. ✢, ✱, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, proviseur du lycée d'Auch.

1911. M. PRIVAT (Édouard), ✱, ✪ A., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. LESPINASSE (Pierre), ✪ A., substitut du Procureur de la République, place du Bouige, à Albi (Tarn)

Digitized by Google

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. Cabreira (Antonio), ✻, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Jaipas, Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, Belem, Lisbonne.

1909. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Doct. Giovanni di Casamichele, via Vitt. Em., 20t à Lucques.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

(AU 31 DÉCEMBRE 1917.)

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

M. CHAUVEAU (A.), C. ✱, membre de l'Institut, inspecteur général des Ecoles vétérinaires.

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

LA TRADUCTION DES LOIS D'AMOUR

L'Œuvre de Gatien-Arnoult. — Ce qu'en pensait Noulet. Quelques notes inédites du Critique toulousain.

PAR M. DE GÉLIS.

Pendant longtemps, les *Lois d'Amour* n'ont été traduites que par fragments. Encore ces fragments n'étaient-ils, dans la pensée des citateurs, que le moyen de lever un doute, de confirmer une hypothèse, de fixer un point d'histoire litigieux. Ainsi en usèrent Catel, Cazeneuve, Lafaille, Laloubère, Ponsan, Lagane, Poitevin-Peytavi, Dumège et quelques autres, qui se préoccupaient surtout du rôle joué par les Sept Troubadours, les Capitouls de 1323, et la fameuse Clémence Isaure, dans l'institution des Jeux Floraux.

Le livre I, qui contient la genèse de la Gaie Science, fut à peu près exclusivement consulté par eux; les livres II et III, dont la matière est essentiellement didactique, n'avait rien qui pût les intéresser.

Il faut arriver jusqu'au dix-neuvième siècle, pour trouver une traduction intégrale des *Lois d'Amour*. L'œuvre est,

Digitized by Google

cette fois, purement littéraire et philologique; l'histoire n'y intervient qu'incidemment. MM. d'Escouloubre et d'Aguilar, mainteneurs des Jeux Floraux[1], en furent les artisans. Travail minutieux, pénible et difficile, auquel ils consacrèrent de longues journées et qu'ils négligèrent malheureusement de livrer à l'imprimerie. Leurs manuscrits sont aujourd'hui perdus, nous n'en savons que ce que nous révèlent les contemporains.

Le premier qui nous en parle est Gatien-Arnoult, qui, vers 1840, s'assigna la tâche de reprendre l'œuvre de MM. d'Escouloubre et d'Aguilar, de la parfaire et de la publier.

« Messieurs, dit-il, dans le rapport qu'il adressait à ses collègues des Jeux Floraux et qui lui tenait lieu de préface, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le premier volume des manuscrits de la langue romane que vous m'avez chargé de publier avec la traduction[2] : je désire vivement que cette première partie d'une entreprise vraiment grande, mérite, sous tous les rapports, l'approbation de l'Académie. Si elle me l'accorde, je recevrai moi-même une récompense qui me sera aussi douce qu'honorable.

« ... Notre Académie des Jeux Floraux, qui peut se glorifier d'être la doyenne de toutes les académies existant aujourd'hui sur les différents points du globe, possède dans ses archives plusieurs manuscrits en langue romane, dont quelques-uns sont presque aussi vieux qu'elle et datent du quatorzième siècle. Sans doute vous trouverez que je n'exagère pas,

1 Louis-Gaston-François, marquis d'Escouloubre, né en 1755, fut élu mainteneur en 1787. Vers 1810, il entreprit avec son confrère d'Aguilar la traduction des *Lois d'Amour*. Il mourut en 1834.

Melchior-Louis, marquis d'Aguilar, naquit à Perpignan le 10 décembre 1755, fut reçu aux Jeux Floraux le 14 juin 1809 et devint aussitôt le collaborateur de M. d'Escouloubre. Il s'éteignit en 1836.

2. On sait que les *Lois d'Amour* sont deux manuscrits du quatorzième siècle, dont l'un porte plus spécialement le titre de *Lois d'Amour* et l'autre de *Fleurs du Gai Savoir*. Le premier comprend une partie historique : la fondation de la *Gaie Science* en 1323, et une partie didactique : les règles de la poésie romane. Le second ne comprend que cette seconde partie, avec quelques variantes et un peu plus de développement.

Digitized by Google

si j'ajoute que certains de ces manuscrits sont les plus précieux documents qu'on puisse publier aujourd'hui sur la langue et la littérature de notre pays.

« ... Quand le mouvement général de la civilisation française eut fait des ruines littéraires chaque jour plus grandes, sur notre terre d'oc, ces ruines mêmes ne cessant pas d'être chères, respectables et précieuses, nos livres continuèrent encore d'être l'objet d'un soin, et, pour ainsi dire, d'un culte tout particulier. De nouvelles copies en furent faites, mais dans l'écriture du temps, et pour l'usage de ceux qui ne pouvaient plus ou ne voulaient pas déchiffrer ce qu'ils appelaient déjà les hiéroglyphes de l'ancien style. Vous savez que nous possédons deux de ces copies, qui ont été conservées à côté du texte[1]... A la fin du dix-huitième siècle, cela ne suffisait plus; l'intelligence de la langue d'oc s'étant en grande partie perdue, usée par le mouvement continuel d'une civilisation en sens contraire. Ce fut alors que, fidèles au culte antique et continuateurs des vieilles traditions, d'autres mainteneurs formèrent le projet de traduire ces manuscrits et de les publier par l'impression.

« ... Après en avoir souvent conféré dans vos entretiens particuliers et dans vos séances académiques, vous avez résolu de nommer une commission spéciale, exclusivement chargée de tout ce qui était relatif aux manuscrits déposés dans vos archives. Cette commission a été définitivement composée de MM. Tajan, nommé mainteneur en 1818; Ducos, maître ès Jeux Floraux, nommé mainteneur en 1829; Dumège, maître ès Jeux Floraux, nommé mainteneur en 1836, et de moi. J'ai reçu, de plus, à deux reprises différentes, de l'Académie, l'autorisation spéciale de faire toutes les démarches nécessaires pour la publication de ces manuscrits; la commission m'a choisi pour son président; enfin, j'ai été nommé seul éditeur, chargé de tout ce qui était relatif à cette publication. C'est à tous ces titres que je dois vous parler d'une

1. Ces deux copies des *Lois d'Amour* et des *Fleurs du Gai Savoir* ont été faites au dix-septième siècle, sans qu'on sache exactement à quelle date, et qui, le premier, en eut l'initiative et l'idée.

Digitized by Google

manière plus particulière et vous dire des choses qui vous soient un peu moins connues. »

Ces choses, dont M. Gatien-Arnoult juge nécessaire d'entretenir ses collègues, sont les démarches pénibles et souvent infructueuses qu'il a dû faire auprès des autorités pour obtenir une subvention pécuniaire, et les difficultés de toutes sortes, matérielles ou morales, qui ont entravé sa tâche. Il arrive enfin au point qui nous intéresse le plus, en déclarant :

« Entre nos divers manuscrits, j'ai dû choisir celui par lequel il convenait le mieux de commencer. Ce point m'a longtemps occupé, et ce n'est qu'après un long examen et pour des motifs dont le détail serait superflu, que je me suis décidé à publier en premier lieu l'ouvrage qui est généralement connu parmi nous sous le nom de *Las Flors del Gay Saber*, ou *Les Fleurs du Gai Savoir*...

« Quand je fus assuré d'avoir une transcription du texte, telle que je la désirais, je dus m'occuper de la traduction. Sous ce rapport, je vous avoue que je croyais avoir très peu à faire, car, dans le mémoire pour servir à l'histoire de notre Académie, rédigé par M. Poitevin, l'un de nos derniers secrétaires perpétuels, j'avais lu que nos *Flors del Gay Saber* avaient été traduites par MM. d'Aguilar et d'Escouloubre, et je savais que ces deux traductions existaient en manuscrit dans nos archives. Mais, en examinant ces manuscrits, que je m'étais contenté de voir, jusqu'alors, voici ce que je reconnus : l'un deux, formant trente-cinq cahiers de papier dit écolier, ou du format grand in-octavo, d'une écriture très fine et très serrée, tout entière de la main de M. d'Aguilar, contient en effet la traduction des *Fleurs du Gai Savoir*; mais cette traduction n'est rien moins que complète, car tous les morceaux de poésie ont été passés, ou plutôt l'auteur s'est borné à les écrire de nouveau en roman dans sa traduction, tels qu'on les lit dans le texte. Ces morceaux, outre qu'ils sont très nombreux, sont aussi ce qu'il y a de plus difficile. D'un autre côté, cette traduction faite un peu à la hâte et non revue, est généralement un mot à mot ou se trouvent des incorrections qui consistent habituellement en des

Digitized by Google

mots et des tours de phrase trop peu français. Des fautes contre le sens paraissent s'y être aussi quelquefois glissées. A la fin du dernier cahier, on lit : [*Laus Deo.* J'ai fini cette traduction le 20 juin. Je l'avais commencée dans la fin d'octobre 1809. Ainsi elle m'a coûté à peu près huit mois de travail. Je ne comptais pas encore la terminer de sitôt. Il faut, à présent, en faire le résumé et le rapport, ce qui est un autre ouvrage, mais moins aride que celui-ci, pour lequel il m'a fallu tout le courage du monde et que j'ai été vingt fois sur le point d'abandonner]. Il est vrai que ce dégoût, si naïvement avoué par M. d'Aguilar, se trahit lui-même dans sa traduction, et qu'on sent un peu qu'il vous gagne en le lisant.

« L'autre manuscrit, formant onze cahiers de papier in-folio, ayant ensemble 837 pages, d'une écriture lâche et absolument différente de la précédente, contient aussi la traduction des *Fleurs du Gai Savoir*. Mais cette traduction est incomplète, comme la précédente. D'un autre côté, elle est généralement très libre, sans éviter par là de nombreuses incorrections, et en paraissant commettre des fautes de sens plus fréquentes que la première. M. d'Escouloubre, s'il est l'auteur de cette traduction, comme on le croit, semble bien avoir un peu éprouvé le sort de M. d'Aguilar. Ni l'un ni l'autre n'avaient mis la dernière main à leur travail qu'ils auraient pu, mieux que personne, rendre irréprochable, avec la connaissance profonde de la langue romane et le talent d'habile écrivain dont l'Académie sait qu'ils étaient si bien doués.

« Telle était donc, Messieurs, ma position dont vous comprendrez certainement toute la difficulté. Je devais à la mémoire de mes devanciers de laisser subsister un travail auquel ils avaient donné leurs soins. Je le devais aussi à l'Académie à qui ils avaient fait hommage de ce travail et qui l'avait accepté. N'en tenir aucun compte aurait été une haute inconvenance en même temps qu'un acte coupable d'ingratitude et d'injustice. Quand même l'Académie aurait pu me le pardonner, je ne me le serais jamais pardonné à moi-même. Mais ce travail, que j'avais cru complet et achevé,

Digitized by Google

était au contraire inachevé et incomplet. J'ai donc dû le terminer sous ces deux rapports.

« Je vous épargne, Messieurs, le grand nombre de petites peines que cela m'a données et que vous comprendrez facilement; car j'avais deux traductions, faites suivant deux systèmes différents, qu'il fallait concilier; et l'une et l'autre étaient pleines de négligences, d'incorrections, et de fautes, peut-être, qu'il fallait faire disparaître, tout en respectant l'œuvre primitive. Le moins difficile était de faire disparaître les lacunes que nos devanciers avaient laissées, quelle que fût l'obscurité de certains passages consistant en des citations de poésies. Il suffira de vous dire quelle est la marche générale que j'ai suivie.

« En général, à chaque passage du texte roman, j'ai comparé le passage correspondant des deux traductions françaises. Presque jamais ni l'une ni l'autre ne m'a complètement satisfait. Ordinairement, le travail de M. d'Aguilar me plaisait mieux, en raison de la préférence que j'accorde, en théorie, aux traductions qui s'éloignent le moins du texte, mais le travail de M. d'Escouloubre me plaisait mieux aussi par le choix des expressions et l'attitude de la phrase. J'essayais d'ôter au premier ce qu'il avait de trop incorrect, en lui donnant l'attitude et certaines expressions du second; j'essayais d'ôter au second ce qu'il avait de trop libre, en lui donnant la littéralité du premier; et par là, je m'efforçais d'arriver à une phrase irréprochable, autant que je pouvais, et qui fût à la fois le résultat du triple travail de mes devanciers et de moi. Je souhaite que ce résultat mérite votre approbation; mais si vous y trouvez plus d'une chose à reprendre, je vous prie de vous rappeler que je pourrais dire, avec plus de raison peut-être que M. d'Aguilar, qu'il m'a fallu, pour ce travail, tout le courage du monde, et que j'ai été vingt fois sur le point de l'abandonner. Au milieu de la fatigue que j'éprouvais souvent, il serait bien étonnant que je n'eusse pas commis des fautes nombreuses. Quel qu'en soit le nombre, croyez pourtant, Messieurs, qu'il aurait été bien plus considérable sans le secours qui m'a été donné sur ce point

Digitized by Google

par M. MOQUIN-TANDON[1] et sans le zèle intelligent de M. GALAUP, ancien chef d'institution à Toulouse, officier de l'Université, qui s'est fait un plaisir de me communiquer sa propre traduction de la plupart des morceaux de poésie qui avaient été complètement omis par MM. d'Aguilar et d'Escouloubre. Je ne fais qu'un acte de justice rigoureuse en le nommant ici, d'autant plus qu'il s'est mis entièrement à ma disposition pour toute la série de la publication que j'ai projetée des *Monuments de la littérature romane*, et qu'il serait difficile de trouver ailleurs plus de zèle uni à plus d'intelligence de la langue et de la littérature de notre pays d'oc. »

De cet exposé un peu touffu, nous ne retiendrons que les faits principaux, et tout d'abord la préférence inexplicable que M. Gatien-Arnoult donne aux *Fleurs du Gai Savoir* sur les *Lois d'Amour*. Ayant à sa disposition les deux éditions originales de Guillaume Molinier, c'est la moins intéressante qu'il choisit, celle qui se confine en d'austères préceptes de grammaire et de prosodie, tandis que l'autre nous offrait un chapitre des plus curieux sur les origines de la Gaie Science, la réunion des Sept Troubadours dans le verger des Augustines, la gracieuse fête de 1324, par quoi furent inaugurés sept siècles de brillants concours poétiques.

Notre étonnement grandit quand le professeur nous déclare n'avoir pris sa décision qu'« après un long examen, et pour des motifs dont le détail serait superflu. » Nous serions encore à méditer sur cet « examen » mystérieux et sur ces « motifs » secrets, si la vérité ne se faisait jour un peu plus loin. « Les *Fleurs du Gai Savoir*, nous dit le préfacier, avaient été traduites par MM. d'Aguilar et d'Escouloubre, et je savais qu'elles existaient en manuscrit dans nos archives. » Cette fois, je crois que nous tenons la bonne raison : les *Fleurs* étaient traduites, les Lois ne l'étaient pas, M. Gatien s'est décidé pour le travail tout fait.

Mais alors, pourquoi insiste-t-il tant sur sa peine, sa fati-

1. Professeur à l'Université, membre de l'Académie des Sciences de Toulouse, directeur du Jardin des Plantes de la ville.

Digitized by Google

gue, son courage à triompher d'un labeur écrasant? Coordonner la traduction plus littérale de M. d'Aguilar avec la traduction plus libre de M. d'Escouloubre, exigeait une certaine application, sans doute, mais non pas un effort de génie.

Et pour ce qui est des poésies laissées en blanc par ces deux messieurs, nous savons qu'un collaborateur opportun se présenta en la personne de M. Galaup, provençaliste avisé, par qui la plupart de ces troublantes lacunes avaient, par avance, été comblées.

Nous voilà parfaitement rassurés. Nous savons M. Gatien-Arnoult assisté, non seulement de M. Galaup, mais encore de M. Moquin-Tandon, son collègue à l'Académie des sciences, de M. Belhomme[1], archiviste départemental, de MM. Tajan, Ducos et Dumège, mainteneurs des Jeux Floraux et membres de la commission des manuscrits. Le dernier possédait à lui seul assez d'érudition et d'imagination pour triompher de toutes les difficultés paléographiques, linguistiques et philologiques. Il s'était engagé, paraît-il, à enrichir les *Monuments de la littérature romane* d'une traduction des *Lois d'Amour* qui dormait depuis longtemps dans ses cartons[2] et qui n'a jamais vu le jour, pour le plus grand dommage de la postérité.

En revanche, M. Gatien-Arnoult ne s'endormira pas sur ses lauriers, et comme, décidément, il n'aime pas à travailler seul, c'est un nouvel associé, le docteur Noulet, que nous le verrons prendre, quand, sept années plus tard[3], il s'avisera de publier les manuscrits de Guillaume de Galhac et de Raymond Cornet[4]. Cette fois, le choix est excellent; nous donnerons bientôt les preuves de la science et de la sagacité de M. Noulet, mais il nous faut auparavant raconter l'accueil

1. M. Gatien-Arnoult parle de M. Belhomme dans un passage de sa préface.

2. Même référence.

3. En 1848.

4. Sous le titre : *Les Joies du Gai Savoir*. Le travail a été, tout récemment refait et réédité par M. Jeanroy.

Digitized by Google

que rencontrèrent les *Fleurs du Gai Savoir* dans le monde littéraire et scientifique.

C'est la *Bibliothèque de l'École des Chartes* qui nous en parle pour la première fois. L'article qui paraît en 1843 dans le tome IV de la première série, est signé F. G. Ces initiales cachent la personnalité de M. Guessard, philologue de mérite, mais critique acerbe et fielleux.

« M. Fauriel, nous dit-il, avait voulu prendre connaissance des *Leys d'Amors*, mais il avait essuyé un refus. Aussi, pourquoi M. Fauriel n'est il pas mainteneur? Le savant académicien (j'entends des Belles-Lettres et non des Jeux Floraux) pensait que les *Lois d'Amour* méritaient de prendre place dans la *Collection des Monuments inédits de l'Histoire de France*. Il offrit à M. de Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, de publier ce curieux monument, et le ministre, comme on le soupçonne, consentit bien volontiers à confier ce travail à l'éditeur de la *Chronique des Albigeois*. Mais, en même temps, l'Académie des Jeux Floraux revendiquait, pour un de ses membres, l'honneur de publier son manuscrit; elle réclamait de plus un subside. Sur quoi, le ministre jugea sagement que si le gouvernement faisait les frais d'une publication, il avait le droit de choisir l'éditeur. Qu'est-il arrivé? C'est que la *Collection des Monuments inédits de l'Histoire de France* ne pourra jamais se parer des *Fleurs du Gai Savoir* qui se sont épanouies à Toulouse, chez Paya, dans le format gr. in-8°. »

Après l'exposé de ce premier grief, M. Guessard ajoute, sur le même ton de persiflage et d'ironie :

« Si la publication eût été faite à Paris, par M. Fauriel, nous y aurions gagné peut-être quelque beau morceau de critique, comme celui qui précède le poème en vers sur la *Croisade albigeoise*, mais nous y aurions perdu une de ces productions littéraires comme il n'en éclate que bien rarement sous notre ciel et notre climat moins favorisés du soleil, je veux parler du travail de l'éditeur, M. Gatien-Arnoult, l'un des quarante mainteneurs, président de la commission des manuscrits des Jeux Floraux, membre de l'Académie des

Digitized by Google

Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres.

« Cette pièce d'éloquence se présente sous l'apparence humble et modeste d'un rapport à l'Académie toulousaine, rapport d'un mainteneur à ses collègues, affaire de famille, littérature intime, causerie domestique. Mais ne vous y fiez pas, c'est la violette des Jeux Floraux qui se cache sous la feuille du titre, et qui va se trahir par son parfum poétique. Jugez-en par ces échantillons... »

M. Guessard découpe ici, dans la préface des *Fleurs du Gai Savoir*, quelques passages dont il raille les idées et le style, et visant plus particulièrement la phrase où l'éditeur s'engageait, par scrupule de conscience, à reproduire « jusqu'aux fautes du texte » il déclare :

« Je n'ai pu m'assurer de la fidélité de M. Gatien-Arnoult à tenir sa promesse sous ce rapport, mais pour ce qui regarde les bizarreries de la ponctuation, je puis affirmer qu'il n'a pas suivi sa théorie. Tous ceux qui ont vu des manuscrits, connaissent ce signe de ponctuation, si usité au moyen âge, qui consiste en un point surmonté d'une sorte de virgule renversée. Ce signe, qui n'a pas même la valeur d'une virgule, M. Gatien-Arnoult le représente par deux points; si bien qu'à chaque instant on est arrêté dans la lecture d'une phrase, à la vue de ces deux points qui hérissent le texte et obstruent le courant du sens. J'aurais préféré de beaucoup la correction de quelques fautes évidentes. »

Arrivé au passage où M. Gatien-Arnoult, placé entre les deux traductions d'Aguilar et d'Escouloubre, nous conte d'un air tragi-comique, ses tribulations et son embarras, M. Guessard s'écrie :

« O Buridan, ô philosophe d'ingénieuse mémoire, au lieu de vivre dans le siècle où furent composées les *Lois d'Amour*, que n'étiez-vous recteur à l'Université de Toulouse dans le moment solennel où M. Gatien-Arnoult éprouva cette affreuse perplexité! La traduction de M. d'Aguilar eût pris la place de votre mesure d'avoine et celle de M. d'Escouloubre eût été votre seau d'eau ! »

Digitized by Google

Tout cela est amusant, piquant, voire même méchant, mais, somme toute, peu concluant. D'une question de chose, M. Guessard fait une question de personne, et détourne ainsi la critique de son véritable objet. Nous voudrions juger l'œuvre de M. Gatien et c'est uniquement de M. Gatien qu'on nous parle. Il est personnel, il est verbeux, il est pompeux, nous le savons, mais est-ce bien à M. Guessard à relever ces défauts? M. Guessard est de ces savants exclusifs qui vivent dans leur petite chapelle de l'École des Chartes ou d'ailleurs, et dédaignent tout ce qui n'est pas eux. Presque toujours ignorants de nos histoires locales, de nos coutumes et de nos traditions, ils regardent les pauvres petits provinciaux que nous sommes, d'un air rogue et suffisant. Détenteurs de la science officielle, ils tranchent, décident, condamnent sans pitié, ne reconnaissent à personne qu'à eux-mêmes le droit de juger et prennent, pour morigéner les autres, d'insupportables manières de pions.

M. Noulet n'est pas de ceux-là. M. Noulet est un modeste et un sage; il supporte Gatien-Arnoult et ses petits travers sans enfreindre les lois de la bonne confraternité[1], sans sortir de la réserve que s'impose toujours un homme de bonne éducation, et ne se libère de sa contrainte volontaire, que seul à seul avec ses livres, dans le silence du cabinet. Nous en avons la preuve par un exemplaire des *Fleurs du Gai Savoir* provenant de sa bibliothèque et tout rempli des notes volantes ou marginales qu'il y déposait au cours de ses lectures et de ses méditations.

Ces observations sont fort nombreuses; beaucoup d'entre elles n'ont qu'une valeur tout à fait relative; en revanche, en voici d'autres que tout le monde peut admettre et qui ne manquent ni d'importance ni d'intérêt.

Page 7[2]. — M. Gatien-Arnoult traduit le titre : *Reductios del premier prepauzamen*, par : *Retour sur l'objet prin-*

1. Gatien-Arnoult et Noulet étaient contemporains; tous deux étaient membres de l'Académie des Sciences de Toulouse et rapprochés par la similitude de leurs travaux.

2. Édition de 1841.

Digitized by Google

cipal du livre. Noulet remplace le mot *retour* par le mot *analyse* et obtient ainsi un sens beaucoup plus logique.

Page 51. — Gatien-Arnoult avait traduit le distique :

Dizon l'actor qu'oratios
Es de motz ordinatios.

par : *les auteurs disent que le discours — est un assemblage de mots.*

Noulet substitue le mot *arrangement* au mot *assemblage* et rend ainsi à la définition sa justesse.

Page 77. — Gatien-Arnoult traduit : *Del tiers empedimen apelat consortia*, par : *Du troisième empêchement appelé consortie.*

Le mot *consortie* n'est pas français; Noulet y substitue le mot *association*, que tout le monde comprend.

Page 107. —

Ans ma vida peza
Als mieus et atrops
Que prendron lor ops
Tot jorn de mos bes.

Gatien-Arnoult traduit : *Ma vie est à charge — aux miens et à ceux — qui le long du jour — vivent de mes biens.*

Noulet fait remarquer que la phrase ainsi agencée n'a pas de sens, et qu'il faut dire : *Ma vie est à charge — aux miens et à bien d'autres — qui prendront leur part — toujours de mes biens.*

Page 110. —

..... le mons es tant salvatges
Quel payres del filh ha regart,
El filhs del payre d'autra part
E soen mays que dun estranh.

Gatien-Arnoult traduit : *... le monde est tant sauvage — que le père à l'égard du fils — et le fils à l'égard du père — sont devenus plus qu'étrangers.*

Voilà, d'après Noulet, une traduction beaucoup trop libre, où l'on ne retrouve plus la pensée de l'auteur dans tous ses détails. Il faut dire : *... le monde est si sauvage — que le*

Digitized by Google

père du fils a (mauvais) regard — et le père du fils d'autre part — ne se souvient pas plus que d'un étranger.

Page 113. —

Mayres de Dieus, los mieus precz enten
Et am to filh tu donam defen
Del fals ennemic que no menganne
Ni par son barat marma no pane.

Gatien-Arnoult traduit : *Mère de Dieu, entends mes prières — et avec ton fils défends-moi, — que l'ennemi ne me trompe point — et qu'il ne dérobe pas mon âme.*

Noulet veut qu'on dise : *Mère de Dieu, entends mes prières — et avec ton fils, toi, dame, défends — au faux ennemi qu'il ne me trompe — et par son verbiage trompeur ne vole mon âme.*

Ici la faute était double, puisque, d'une part, le traducteur ne rattachait pas le verbe *defen* à son complément indirect *ennemic*, et que, d'autre part, il n'avait pas compris le sens du mot *barat* qui signifie, d'après Noulet, *babil trompeur, verbiage de marchand.*

Page 141. — *Rims es certz nombres de syllabas, ajustat a luy autre bordo per pario, daquela meteysha acordansa e paritat de sillabas o de diversas am bela cazensa e cert compas fayt de certa sciensa.*

Si l'on traduit *rim* par *rime*, comme le fait Gatien-Arnoult, on obtient la définition parfaitement fausse qui suit : *La rime est une suite de syllabes à laquelle on joint un autre vers pour lui correspondre, ayant même accord et même nombre de syllabes, ou un différent, avec une cadence agréable, et d'après une mesure déterminée suivant les règles de la science.*

Si, au contraire, on substitue au mot *rime* le mot *rythme*, comme le veut Noulet, tout devient clair et logique.

Remarquons cependant, que dans tout le reste du chapitre, il est question de *rime* encore plus que de *rythme : rimes consonnantes, rimes assonantes, rimes léonines*, etc. On se trouve donc en présence d'un substantif unique, employé dans le roman, pour exprimer tour à tour deux idées

Digitized by Google

différentes. A s'en tenir à la littéralité pure, on traduira *rim* par *rime*, comme le fait Gatien-Arnoult, mais si l'on veut être logique, il faudra traduire *rim* tantôt par *rime* et tantôt par *rythme*, comme le veut Noulet.

Page 145. — Gatien-Arnoult traduit *rima estrampa* par *rime estropiée*. A cette expression peu élégante, et surtout peu compréhensible, Noulet propose de substituer celle de *rime isolée*. Nous lui donnons raison, car, à l'avantage d'être clair, on joindra celui de respecter la définition donnée par Guillaume Molinier : *Rims estramps es digz quar no sacorda am degu dels autres : La rime isolée est celle qui ne s'accorde avec aucune autre.*

Page 164. —

Amors en ayssi tot dia
En aquest trantol me te.

Gatien-Arnoult avait traduit : *Amour ainsi tous les jours — dans cette balance me met.*

Noulet propose : *Amour ainsi tout le jour — dans cette balançoire me tient.* Le mot *balançoire* est, en effet, plus approprié à l'image que le mot *balance*, et le critique fait remarquer l'affinité du mot roman *trantol* avec les mots *trandol*, *trandoula*, de notre langue d'oc moderne.

Page 166. —

Quar amors enayss un lia
Quab liey estar me cove.

Gatien-Arnoult avait traduit : *Car amour ainsi nous lie — qu'être avec elle il me faut.*

Noulet propose : *Car amour fait naître un lien — qui à être avec elle me convie.* Il fait remarquer que *quab* est une forme abrégée de *que ambe*.

Page 174. —

Mesura vuelhas en tot cas
E de leu no vendras al bas
Quar hom que mezura no col
De trop despendre leu se dol
Quar dona vol esser fachura
En tot loc on sofrank mezura.

Gatien-Arnoult avait traduit : *Gardez la mesure en tout*

Digitized by Google

cas — et de longtemps vous ne tomberez à bas — car l'homme qui la mesure craint — bientôt de trop dépenser se plaint — car la ruine veut être établie — en tous lieux d'où la mesure est bannie.

Noulet voit dans la fin de cette phrase un double contresens et veut qu'on mette : *Car l'homme qui la mesure ne cultive — de trop dépenser bientôt se plaint — car donnée veut être la fraicheur — en tout lieu où l'on souffre la mesure.*

Page 180. —

Hom que vas enviam.
Sec de part Dieu ta carriera.

Gatien-Arnoult traduit : *Homme qui t'en vas voyageant, — suis par Dieu ton chemin.*

Noulet rectifie : *Homme, pourquoi vas-tu m'enviant? — Suis de par Dieu ton chemin.*

Page 228. —

Quar yeu ad huelh veg
Quengans fe queus deg
Va pertot apleg,
Degus no si capdela
Segon Deus ni dreg.

Gatien-Arnoult traduit : *Car je vois clairement — qu'elle fausse la foi qu'elle donne. — C'est partout l'usage; — personne ne se conduit — suivant Dieu et le droit.*

Noulet propose : *Car je vois clairement — que la tromperie fait que le vice — va partout complètement; — personne ne se comporte — selon Dieu et le droit.*

Page 250. —

Vos Dieus, claratz clara,
Los mieus gardatz ara
Del mal yrisso,
Per qual li fisso
De mort van avan.

Gatien-Arnoult traduit : *Bon Dieu, clarté brillante, — préservez maintenant les miens — de cette terrible machine — au moyen de laquelle l'aiguillon — de la mort va avant.*

Il faut avouer que cette « machine » manque d'élégance

Digitized by Google

et probablement de justesse. Noulet y substitue : *Vous Dieu, clarté brillante, — les miens gardez maintenant — du mauvais frisson — par lequel l'aiguillon — de la mort va avant.*

Mais lui-même n'est pas sûr de sa traduction, et se demande si l'on ne devrait pas lire *y risso*, en donnant à *risso* le sens de rage?

Page 260. —

Ampla fo que semblec mag

Gatien-Arnoult traduit : *Elle fut ample qu'elle semblait une maison*, ce qui est une comparaison bizarre et quelque peu ridicule. Noulet, en traduisant *mag* par *maie* (*huche, bahut*) semble se rapprocher beaucoup plus du bon sens et de la vérité.

Page 294. — Gatien-Arnoult traduit *cobla dubitativa* par : *couplet douteux*. Noulet propose : *couplet dubitatif*, qui est plus logique et plus explicite.

Même page. — *Cobla contrarioza* doit être traduit, selon Noulet, par : *couplet contrariant* et non *couplet contraire*.

Page 296. — Gatien-Arnoult traduit : *rempli, talh, nebri, dalh, crem*, par : *remplir couper, ouvrir, faucher, brûler*. Noulet fait remarquer que ces verbes sont au présent de l'indicatif, troisième personne du singulier, et qu'il faut dire : *il remplit, il coupe, il ouvre, il fauche, il brûle*.

Page 298. —

En la ost vi del rey de Fransa
Targos, escutz e tropa lansa,
El mes espazes flamejans.

Gatien-Arnoult traduit : *J'ai vu dans l'armée du roi de France — targes, écus et force lances — et beaucoup d'épées flamboyantes.*

Noulet fait remarquer qu'il y a une faute de texte. Il faut lire *el mes* en un seul mot, *elmes*, qui veut dire *heaumes*. On obtiendra ainsi : *Je vis l'armée du roi de France — targes, ecus et force lances — heaumes, épées flamboyantes.*

Digitized by Google

Page 300. — Gatien-Arnoult traduit *pages* par *page*, tandis que ce mot veut en réalité dire *paysan* (pagus).

Et us pages rugis et brama.

Et certain paysan rugit et brait.

Page 302. — Noulet reproche à Gatien-Arnoult de traduire *corals* par *cœur*, au lieu *d'âme; benenausa* par *bien-être*, au lieu de *coutume; bos sabers* par *bonheur*, au lieu de *vrai savoir.*

Page 304. — *Truelh* veut dire *presse* et non *cuve. Retrayre* doit se traduire par *réciter* et non *retremper : Retrayre mas cansos, réciter mes chansons.*

Page 306. — *Per engal* signifie *également*, et non *véritablement. Abrams hac dos filhs per engal, Abraham eut deux fils également.*

Fermadas doit se rendre par *fermées* et non par *affermies. Quar las serralhas ha fermadas, car il a fermé les serrures.*

Il n'est presque pas de pages des *Fleurs du Gai Savoir* où Noulet ne signale une faute, un contre-sens, une incorrection. Bien souvent, il est trop sévère, trop absolu, trop exclusif, et nous ne pourrions le suivre dans toutes ses critiques sans risquer de tomber, comme lui, dans la minutie. En revanche, nous avons été frappé du grand nombre de passages que Gatien Arnoult a laissés sans traduction, et pour l'interprétation desquels son commentateur a été obligé de se substituer entièrement à lui. Pourquoi ces lacunes? Correspondraient-elles à celles qui nous avaient été signalées déjà dans le travail de M. Galaup? Et devons-nous croire que M. Gatien a manqué de confiance en lui-même au point de ne jamais affronter seul les périls de la traduction?

Il est bien dommage, en tout cas, que nous ne puissions comparer son travail à celui de ses devanciers. La disparition complète et subite des deux traductions de MM. d'Aguilard et d'Escouloubre a quelque chose de décevant et

Digitized by Google

d'inquiétant. Surtout après ce que nous en dit M. Auguste d'Aldéguier. Voici comment ce mainteneur s'exprime, dans un rapport qu'il dresse sur les Archives des Jeux Floraux et qu'il lit dans la séance du 13 février 1852[1] :

« Mieux que personne MM. d'Aguilar et d'Escouloubre pouvaient répondre aux espérances de l'Académie : l'un par sa connaissance pratique des idiomes méridionaux et catalans qui ont conservé tant de rapports avec la langue romane, l'autre par ses études théoriques et ses grands travaux sur la langue et les ouvrages des troubadours.

« Je suis assez heureux pour vous annoncer, Messieurs, que la traduction de M. d'Aguilar, si longtemps perdue de vue, est réintégrée dans vos archives. Elle se compose de trente-cinq cahiers en papier, dit écolier, ou de format petit in-4°, d'une écriture fine et serrée, entièrement de la main de notre ancien et si honorable confrère...

« J'ai retrouvé en outre, Messieurs, et rétabli dans vos archives, trois manuscrits intéressants du même M. d'Aguilar : 1° *Un petit traité de l'accent, d'après Molinier;* 2° Un petit manuscrit intitulé : *Quelques vues sur l'origine, la formation et la culture de la langue romane...* 3° enfin, un autre manuscrit intitulé : *Rapport sur les* LEYS D'AMORS *de Guillaume Molinier, chancelier de la Compagnie des Sept Mainteneurs de Toulouse, rédigées en 1356.* Ce rapport est composé de huit cahiers, ainsi que les deux manuscrits précédents; il est du même format et du même volume que la traduction des *Leys d'Amors.* Ils sont tous trois entièrement écrits de la main de M. d'Aguilar. »

Quand il en vient au travail de M. d'Escouloubre, M. d'Aldéguier nous dit : « Je ne puis malheureusement vous donner que peu de renseignements sur ce précieux manuscrit. Ce que nous savons de mieux, c'est le prix que l'Académie attachait à cette œuvre, c'est le soin et l'intelligence qui avaient présidé à sa confection... M. Gatien-Arnoult, dans sa préface de *Las Flors del Gay Saber*, nous apprend que le manuscrit de

1. *Recueil des Jeux Floraux* de 1852, p. 198.

Digitized by Google

M. d'Escouloubre se composait de onze cahiers de papier in-folio, formant ensemble 837 pages; je lui en ai demandé des nouvelles, il m'a répondu qu'ils n'existaient plus, que les feuilles s'en étaient éparpillées et perdues dans le mouvement de la traduction et de l'impression, qu'il ne pouvait en rien représenter. Cette perte serait bien regrettable pour l'Académie, si notre confrère M. Dumège ne m'avait assuré que M. Gatien-Arnoult n'avait égaré que le brouillon du travail de M. d'Escouloubre, tandis que lui-même en avait conservé la mise au net, dont il m'a montré un cahier. Des raisons indépendantes de sa volonté ne lui permettent pas encore d'en effectuer la remise, mais il m'a donné la certitude qu'il pourrait bientôt rétablir le tout dans nos archives. »

Hélas! rien n'est rétabli et ne se rétablira jamais. Non seulement les papiers de M. d'Escouloubre ne sont pas retrouvés, mais ceux de M. d'Aguilar ont à leur tour disparu! Nous ne possédons pas assez de renseignements pour établir les responsabilités, il serait injuste d'accuser qui que ce soit, mais que penser de M. Gatien-Arnoult qui, dépositaire d'un manuscrit dont il devait compte à la Société des Jeux Floraux et au monde savant, a laissé ce document s'émietter et se perdre sur le marbre des typographes?

Et que penser de M. Dumège qui, pour consoler ses collègues de leur déconvenue, se déclarait, avec un aimable sourire, prêt à reconstituer l'objet perdu? L'aventure, qui n'était que regrettable, devient ici tout à fait louche. Nous ne voyons pas, sans frémir, les traductions de MM. d'Aguilar et d'Escouloubre tomber entre les mains de ce prestidigitateur audacieux. Le registre de Saint-Savin, de célèbre mémoire, est là pour nous dire comment il s'entendait à métamorphoser les vieux parchemins!

Depuis lui, depuis MM. d'Escouloubre, d'Aguilar, d'Aldéguier, Noulet, la science philologique a fait beaucoup de progrès : M. Chabaneau a dépouillé nos vieux manuscrits avec une admirable sagacité; M. Anglade a complété l'œuvre du maître et s'apprête à nous donner une édition défini-

Digitized by Google

tive et complète de la poétique de Guillaume Molinier ; provençalistes et romanisants sont, dès maintenant, servis à souhait. Restent les profanes comme moi, ceux dont la curiosité paresseuse ne se satisfait bien qu'avec le texte français sous les yeux. Au nom de ceux-là, je demande qu'on nous fasse, des *Leys d'Amors*, une nouvelle et dernière traduction.

Digitized by Google

MADAME DU BARRY-CÉRÈS

LA SECONDE FEMME DE JEAN DU BARRY[1]

PAR M. L. DE SANTI

Une liasse de documents et de lettres d'affaires, provenant des papiers d'une famille toulousaine, les Rabaudy, m'a offert, sur le second mariage du comte Jean du Barry, celui qui, après boire, traitait irrévérencieusement le roi Louis XV de « frérot », et sur la personnalité très ignorée de sa femme,

1. La personnalité de Jean du Barry s'est, depuis les recherches de Vatel, notablement élargie ces dernières années. En ce qui concerne son séjour à Paris, de 1750 à 1770, la publication du *Journal* et des *Rapports des Inspecteurs de police* nous permet de suivre, au jour le jour pour ainsi dire, l'existence du *Roué* en compagnie des filles, des joueurs et des débauchés les plus décriés de Paris. La crapule s'y confond avec un proxénétisme éhonté et nul document ne fournit un tableau plus douloureux de cette fin de la société française. M. de Rabaudy, quand il tracera à sa sœur le portrait de son futur mari, n'exagérera donc nullement; il restera même au-dessous de la vérité.

Pour la période de 1770 à 1774 on trouvera une note dans les *Archives tirées de la police*, parues sous le nom de Peuchet (t. III, p. 140). Bien qu'elle soit en réalité de Lamothe-Langon, cette note est exacte, parce qu'elle provient des rapports de police qu'Alph. de Beauchamp communiquait généreusement à son ami Lamothe. Pour les négociations du mariage de son fils et les derniers jours de son séjour à Paris on pourra voir, sur le Roué, l'ouvrage de Marius Tallon, *la Vicomtesse de Tournon et les du Barry*. Privas, 1892, mais surtout l'excellent livre du comte Fleury, *Louis XV intime et les petites maîtresses*, 1899 (p. 131 et suiv.).

Enfin, l'existence de Jean du Barry, après la mort de Louis XV (1774), a donné lieu à d'assez nombreuses recherches locales, mais c'est à M. A. Duboul (*le Tribunal révolutionnaire de Toulouse*, Toulouse, 1894, in-8°) que l'on doit les plus intéressantes. L'ouvrage

Digitized by Google

M^lle de Rabaudy-Montoussin[1], des précisions et des renseignements qui m'ont paru de nature à intéresser les curieux du dix-huitième siècle et, plus particulièrement, de la société toulousaine à la fin du dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle.

C'est de ces documents inédits que sera tirée la courte étude qui va suivre :

I

Le comte Jean du Barry était un personnage trop en vue et trop décrié à Toulouse pour que l'annonce de son second mariage ne produisit pas, dans la société aristocratique de cette ville, très orgueilleuse et passablement médisante, une vive sensation. Mais le scandale fut à son comble quand on apprit que le personnage épousait une toute jeune fille appartenant à l'une des plus vieilles et des plus honorables familles du pays, M^lle de Rabaudy.

Le frère de la future, Arnaud-Louis de Rabaudy-Montoussin, déclarait avec véhémence qu'il s'opposerait à ce mariage, qu'avaient préparé et arrêté, avec la complicité de l'abbé François de Rabaudy, archidiacre de Saint-Bertrand-de-Comminges, oncle de la mariée, sa mère et sa grand-mère.

Ces deux femmes, en effet, à savoir M^me veuve Dubarry

de M. Paul de Castéras (*La Société toulousaine à la fin du XVIII^e siècle*, Toulouse, 1891), auquel M. G. Lenôtre a emprunté les éléments de son article, *M. du Barry* (Vieilles maisons, vieux papiers, 1^re série, p. 195) est aussi à signaler; malheureusement une partie des informations en est tirée d'un pastiche de Lamothe-Langon, les *Memoires de M^me la comtesse du Barry*, ce qui veut dire qu'il ne faut les accueillir qu'avec prudence.

1. Et non *Montoussaint*, comme l'écrit la *Biographie universelle et portative des Contemporains*, 1834, t. I, p. 252, 2^e col., art. *du Barry*. Montoussin est une commune de la Haute-Garonne, arrondissement de Muret, dont les Rabaudy étaient seigneurs depuis 1658.

Digitized by Google

née Hélène Bonnet[1], et sa fille, Mme de Rabaudy née Raymonde Dubarry[2], assez ignorantes des turpitudes sur lesquelles Jean du Barry avait édifié sa fortune, de la réprobation attachée à son nom et séduites par la fortune, la situation matérielle, le crédit, voire aussi par le charme personnel et par l'éloquence du prétendant, étaient gagnées à sa cause et désiraient vivement cette union. Mme de Rabaudy avait peut-être même — quoiqu'il m'ait été impossible de confirmer ce point — ou croyait avoir des liens de parenté avec le seigneur de Lévignac; en tous cas, elle avait été rapidement conquise, grisée par les avantages matériels de cette alliance, et il ne lui avait pas été difficile d'y rallier sa mère.

Quant à la jeune fille, il est malaisé de savoir quels étaient ses sentiments à l'égard de ce prétendant quinquagénaire. A peine âgée de dix-sept ans, elle avait une raison précoce qui la portait à subir facilement les suggestions de sa mère. On sait d'ailleurs à cette époque combien peu les questions de sentiment intervenaient dans le mariage; c'était sur-

1. Hélène Bonnet, fille de Pierre Bonnet, avocat au Parlement, avait épousé, en 1723, Guillaume-François Dubarry, avocat au Parlement de Toulouse, fils lui-même de Jean-François Dubarry, procureur et avocat au Parlement. Raymonde était leur fille unique; mais Guillaume-François avait deux frères, Hugues, curé de Saint-Puy, et Raymond, capitaine d'infanterie. Je n'ai pu trouver les liens de parenté lointaine qu'on a invoqués entre cette famille et les du Barry de Lévignac.

2. Elle était veuve de Jean-Pierre-Gaston de Rabaudy, seigneur de Montoussin, baron du Tilbet, mort en 1767. Il était né de ce mariage dix enfants, dont cinq vivaient encore en 1784. C'étaient Marie-Anne-Michelle, religieuse professe à la Visitation de Toulouse; Arnaud-Louis, qui épousa, en 1776, Catherine-Henriette de Siregand; Pierre-Nicolas, qui émigra comme officier au régiment de Bretagne et se fixa en Angleterre; Marie-Anne-Thérèse, qui épousa, en 1777, le comte Jean du Barry; et Perrette-Hélène-Antoinette, qui épousa, en 1784, Géraud-Adrien-Auguste d'Azéma, écuyer. Marie-Anne-Thérèse n'était donc point, comme le croit M. le comte Fleury, quand elle épousa le Roué, « veuve elle-même d'un autre du Barry »; elle eût été veuve avant 17 ans et il faut lire simplement que *son grand père maternel était un autre Dubarry.*

Digitized by Google

tout une affaire d'intérêt, et la disproportion d'âge entre les époux — près de quarante ans — qui nous semble aujourd'hui monstrueuse, était trouvée toute naturelle.

Ce mariage lui assurait un établissement avec des conditions enviables de fortune et de situation; elle l'accepta donc, sinon avec joie, du moins sans déplaisir.

Jean du Barry avait d'ailleurs manœuvré avec l'habileté consommée qui légitimait son surnom de *grand roué*. Il avait, par une visite très diplomatique, dans les derniers jours de 1776, gagné, sinon la protection, du moins une bienveillante neutralité de l'archidiacre François, très écouté dans la famille; mais il s'était surtout attaché à conquérir M^mes^ de Rabaudy et Dubarry, femmes excellentes, dont le cœur s'ouvrait à toutes les infortunes. Il y avait d'autant mieux réussi qu'il se montrait d'un désintéressement et d'une générosité sans exemples.

Le contrat de mariage, du 11 janvier 1777, a bien soin de stipuler que le mariage se fait du consentement et de l'agrément de la mère et de la grand-mère de la future; il nous apprend, en outre, que le comte reconnaît à celle-ci : une somme de 20.000 livres; une garde-robe, des bijoux et de la vaisselle d'argent évalués à 10.000 livres; un mobilier de 6.000 livres; le logement, qui sera remplacé après sa mort par une pension de 600 livres; enfin la jouissance de la terre de Cérès, qui pourra être remplacée par un revenu viager de 3.000 livres. Quant à l'apport de la future, il n'en est pas question.

Le seul obstacle à cette union était l'opposition du frère de la mariée, Arnaud-Louis de Rabaudy, seigneur de Montoussin.

C'était, à cette époque, un jeune homme de vingt et un ans, qui avait épousé, l'année précédente, une riche héritière, Catherine-Henriette de Siregand[1], fille du comte d'Ercé et sénéchal de Nébouzan, Gaston de Siregand.

1. Elle était fille de Jean-François-Gaston de Siregand, comte d'Ercé, vicomte de Couzerans et d'Aulus, baron de Castelnau de Picampeau, seigneur de Polastron, Bourgeac, Aubon, etc., gouver-

Digitized by Google

D'éducation médiocre et très intéressé (au point que, comme on le verra, il manqua laisser mourir de faim sa sœur Marie-Anne, pendant la Révolution), violent, emporté, poussé d'ailleurs par son beau-père, il éprouva une telle irritation de ce mariage qu'il se livra aux plus inconvenantes diatribes et même à des menaces de mort contre son beau-frère. « Tout le monde m'a blamé, écrira-t-il à sa sœur, de ne pas lui avoir brûlé la cervelle[1] ».

neur et sénéchal du pays de Nébouzan, et d'Angélique de Saint-Lary de Bellegarde. C'est par erreur que M. Villain (*France moderne*, t. III, p. 249) la dit fille d'Anne-Charlotte de Cabalby. Celle-ci était la belle-sœur de Catherine-Henriette (Louis Vié : *Castelnau-Picampeau*, Toulouse, 1912, in-8.)

Gaston de Siregand et Angélique de Saint-Lary avaient eu, en effet, quatre enfants, parmi lesquels deux seulement nous intéressent ; ce sont :

Catherine-Henriette, mariée à Arnaud-Louis de Rabaudy, d'où huit enfants, et Joseph-Jean-Pierre-Gaston, marié vers 1780 à Anne-Charlotte (ou Joséphine) de Cabalby. C'est ce Siregand dont les biens, confisqués par la Nation, revinrent en partie à sa sœur, Mme de Rabaudy. Malheureusement, Mme de Siregand avait essayé de soustraire une partie des meubles et effets confisqués de son mari ; dénoncée pour ce fait, elle fut condamnée, le 21 germinal, an II, par le tribunal criminel de la Haute-Garonne à *quatre ans de réclusion dans le quartier de force de l'hôpital de « la Grave »*. Il ne resta rien de cette riche succession. Il existe encore, auprès de Castelnau, un moulin d'Ercé.

1. Arnaud-Louis de Rabaudy s'était fixé, après son mariage, à Castelnau-de-Picampeau, domaine de sa femme. C'était un homme irascible et souvent brutal. Sa mère lui écrit, le 28 décembre 1776, à propos d'une scène de violence dans laquelle il aurait malmené les dames d'Ercé : « Voilà ce qu'on m'a dit. Si cela est, vous avez tort, mon fils, il faut être doux... Si vous aviez des raisons bonnes, il fallait les dire poliment et non avec brusquerie... C'est un grand chagrin pour moy... Je vous l'avoue, je suis toute fâchée de vos façons. Croyez-moi, mon fils, ayez de la douceur ; comportez-vous mieux ; il faut réparer tout par beaucoup de douceur et il faut vous persuader que la douceur dans le caractère convient ».

La qualité dominante chez M. de Rabaudy était, en plus, une économie poussée jusqu'à la ladrerie. Dans une autre lettre du 8 octobre 1777, sa mère qui, selon l'usage, prépare les dragées pour le baptême de son petit-fils, le conjure de lui envoyer ses provisions, « douze oies et cochon comme l'année dernière ». Et cette avarice

Digitized by Google

Mais tout cela ne servit de rien. Mmes Dubarry et de Rabaudy, décidées à passer outre, ne lui avaient pas fait connaître, dans la crainte d'un esclandre, la date de la cérémonie, de telle sorte que les lettres qui vont suivre n'arrivèrent à leur destination qu'après sa conclusion.

C'est, en effet, le 11 janvier 1777, dans l'église Saint-Sernin, de Toulouse, en présence de rares amis, que fut célébré, très modestement, le mariage de « haut et puissant seigneur Jean du Barry, comte du Barry, seigneur de Cérès et Lévignac et gouverneur de la dite ville » et de Marie-Anne-Thérèse de Rabaudy. Si l'on en croit M. Duboul[1], on comptait parmi les témoins, Guillaume du Barry, seigneur de Roquelaure, mari de l'ex-favorite, M. E. de Seilhan, capitaine de grenadiers au régiment de Vexin et l'avocat Jamme, le futur secrétaire de Mme d'Esparbès, que nous verrons demeurer l'ami et le conseil de Mme du Barry-Cérès. C'est peu, comme on le voit; encore s'agit-il là de la cérémonie religieuse. Au contrat, établi par un obscur notaire de Saint-Bertrand-de-Comminges, nous ne voyons figurer que deux étrangers, M. Nicolas de Lacaze, écuyer, cousin et sorte de factotum des Dubarry[2], et le prieur de l'église de Comminges, Charles Barre.

Or, comme on va le voir, c'est à la date du 16 janvier seulement qu'Arnaud-Louis de Rabaudy écrivait à sa sœur, pour la détourner de son « affreux mariage » et la menacer

chez M. de Rabaudy est d'autant plus singulière que sa mère était d'une bonté et d'une charité admirables. « Si tu étais ici, lui écrit-elle de Toulouse, tu aurais mal au cœur de voir la quantité de familles honteuses... Tu serais navré de savoir leur état; ni toi ni moi ne pouvons pas les soulager pour le nécessaire, mais du moins le pouvons-nous par nos prières. Que Dieu leur fasse la grâce de prendre patience dans leur triste situation! »

1. A. Duboul, *Le Tribunal révolutionnaire de Toulouse*, Toulouse, 1894. p. 43.

2. La mère de Jean du Barry était une *Lacaze de Sarta*. On trouvera ces Lacaze mêlés à toute l'existence de Mme de Cérès; ainsi, lors de la saisie de 1822, c'est une dame Lacaze qui se trouve fermière des biens appréhendés.

Digitized by Google

de son implacable ressentiment, la lettre qu'on va lire. Il y avait, à cette date, une semaine exactement que Jean du Barry était son beau-frère. Toutefois, avant de fulminer contre sa sœur ces terribles anathèmes au nom de la morale et de sa dignité outragées, le seigneur de Montoussin avait demandé à son oncle François de sévères explications. Voici la réponse que le pauvre homme, assez embarrassé, lui adressait le 7 janvier :

L'abbé François de Rabaudy à son neveu Arnaud-Louis.

Saint-Bertrand, 7 janvier 1777.

Je t'envoie cy-jointes, mon cher neveu, deux lettres qui m'ont été envoyées de Toulouse pour que je les lise et te les envoie après les avoir cachetées. Je te les envoierai sous l'enveloppe de celle-cy, au moyen de quoi je ne les cachèterai pas; je te dirai seulement que ta chère mère s'explique fort mal dans la sienne. Voici le vrai :

M. le comte du Barri vint, la semaine dernière, à Saint-Bertrand, incognito. Un ecclésiastique le conduisit ches moi et, quand il y fut, vint me dire que M. le comte du Barri était ches moi, qu'il demandait à me voir un moment et que je voulus bien l'écouter. Je ne pus refuser de l'entendre; je l'écoutai tant qu'il voulut. Après l'avoir entendu, j'écrivis un mot à ta mère et luy marquai que je pensois qu'elle devoit avoir une conférence en lieu secret avec ce Monsieur, où il luy diroit tout ce qu'il m'avoit dit, de quoi elle pourroit mieux juger que moi. Que si, après cette conférence elle jugeoit devoir consentir au mariage de ta sœur avec ce Monsieur, je n'y mettrois plus aucun obstacle, ce que je ne disois que parce *que je m'étois auparavant expliqué très fortement à ta mère contre ce mariage.*

Ta mère a eu la conférence, a cru devoir en conséquence consentir à ce mariage, assurée que je n'y mettrois plus d'obstacle; tout ce qu'elle paroit dire de plus, réduis-le là. Je pense que tu dois t'y rendre, que ton épouse faira bien d'y aller aussi, si elle n'a point d'obstacle qui l'empêche.

Mille respects aux dames et à Messieurs Dercé, mille amitiés, etc...

De Rabaudy, *archidiacre.*

Répons en peu de mot, mais poliment, à M. Dubarry; pour ta chère mère, tu n'as pas besoin que je t'inspire rien, tu sais et tu sens ce que tu luy dois.

Digitized by Google

Comme on le voit, l'oncle a quelque peine à avouer son consentement et, ce qui prouve bien qu'il était d'accord avec sa belle-sœur, il se garde de dévoiler la date du mariage qu'il a l'air de croire encore assez éloignée, alors qu'il devait se faire quatre jours après.

Voici maintenant les lettres qu'Arnaud-Louis écrivait le 16 janvier, de Castelnau-de-Picampeau, à sa grand-mère et à sa sœur. Il a eu soin d'en garder des copies d'après lesquelles je les reproduis, en rétablissant toutefois l'orthographe singulièrement négligée.

Arnaud-Louis de Rabaudy à sa grand-mère Dubarry.

(Sans date, janvier 1777.)

Madame ma très chère bonne maman,

J'ai été on ne peut plus satisfait en recevant votre lettre et en y apprenant que vous jouissez d'une bonne santé. Je souhaite qu'elle soit des plus durables.

Vous me mandez premièrement dans votre lettre que vous êtes surprise de ce que je n'ai point écrit à ma mère après tout ce qui s'est passé. Je ne mérite pas tous ces reproches, parce qu'il m'a été impossible d'écrire jusqu'à ce moment, parce que après mon arrivée à Castelnau je fus obligé d'aller faire un voyage duquel je ne suis de retour que de dimanche soir. Pourriez-vous croire, bonne maman, que j'oublie ainsi une mère qui me sera toujours aussi chère que ma vie? Je ne suis point encore si inhumain. C'est de quoi je vous prie d'être convaincue.

Vous me dites, en second lieu, qu'il est de mon devoir de lui témoigner ma peine sur ce qui s'est passé. Je crois ne pas lui avoir manqué, ni m'être écarté du respect qui lui est dû. Si cela étoit, je suis tout prêt à lui en faire mes excuses; je sais et je sens toutes les obligations que je lui ai jusqu'à présent; mais si j'étois encore en même, comme je l'étois il y un an, d'être obligé d'avoir recours à elle pour un consentement de mariage[1] pour moi, je vous assure que je ne l'importunerais point dans la circonstance présente, parce qu'il est vrai que rien au monde ne m'humiliera autant que l'affreux mariage de ma sœur; et il m'humilie tellement que je n'ose regarder ni ma

1. Il s'était marié à vingt ans, en 1776.

Digitized by Google

femme ni personne dans le monde. Ainsi, vous toutes[1] m'avez plongé dans le malheur et ce malheur ne finira pour moi qu'au tombeau. Plût à Dieu que le Seigneur ne m'eût jamais donné le jour, parce que je n'aurais jamais été en même de recevoir un coup si sensible.

L'aveuglement de ma mère a été bien grand. Malgré ça, il n'a dépendu que d'elle d'en revenir, mais elle a refusé pour me rendre malheureux toute la vie. Encore s'il n'y avoit que moi de compris dans un malheur pareil, je m'en consolerais aisément, mais ça rejaillira encore sur mes enfants, si j'en ai, sur mes petits-enfants, et ainsi de suite jusqu'à un nombre infini de générations. On juge si une pensée comme celle-là ne m'agite (pas) continuellement. Je l'ai toujours présente à mes yeux et elle finira de me jeter au tombeau; mais le plus tôt que cela arriveroit n'iroit que mieux.

Est-il possible que ma mère, qui a joui toute sa vie d'une réputation et d'une vénération générales, la perde dans ce moment pour jamais? Non contente de ça, elle perd l'honneur de sa fille, elle la sacrifie à un nombre infini de maux et lui ouvre le chemin fort large pour la conduire au malheur le plus grand. Ce n'est pas tout encore, elle flétrit encore l'honneur de toute sa famille et de tous leurs parens. A un si cruel événement, je perds la tête et je crois le monde renversé.

S'il m'étoit possible de vous dire combien ce mariage est en horreur dans le public et même dans toute la France, vous vous décideriez bientôt à rompre une affaire de pareille espèce, car toute la nation et la patrie même crie vengeance contre une horreur de cette espèce.

Les propos que l'on tient en général contre toutes vous autres sont des plus forts et, si vous saviez l'horreur que le public a contre vous autres, vous tâcheriez de vous dérober à sa vue. Pour moi, tout loué que je suis de tout le monde entier, je suis réduit à n'oser regarder personne. Tous les propos parviennent à mes oreilles et s'adressent continuellement à moi et ce ne sont pas même des propos, mais même de lettres anonymes qui font horreur et, pour vous en convaincre à toutes, j'en envoie une à ma mère pour qu'elle la lise et qu'elle y réfléchisse.

J'ose[2] encore croire le cri public, qui dit la destination que le mari de ma sœur veut faire d'elle; je suis forcé de l'entendre de mes propres oreilles. A une horreur de pareille espèce mon sang se bouleverse. Peut-être ignorez-vous son projet et il est si horrible que j'ai de la peine que ma main me serve pour vous l'écrire? Mais, parce que peut-être me sentiriez-vous un jour mauvais gré de ne vous en avoir

1. C'est la preuve que le mariage avait été voulu par la mère et la grand-mère.

2. Sans doute : je n'ose...

Digitized by Google

(pas) prévenu, tout le monde assure qu'il ne l'épouse que pour la donner aux seigneurs de la Cour[1]. Je suis persuadé que ce n'est que trop vrai, vu l'âge et la conduite qu'a tenu de tout temps ce monstre-là, indigne de regarder le jour. Je suis même encore surpris qu'après toutes ces dépravations, cet homme ne craigne pas que la terre (s'ouvre) sous ses pieds.

Si ma sœur l'a épousé ou si elle l'épouse[2], je la prie de ne plus penser à moi, parce qu'elle est indigne de s'occuper d'un frère qui aurait donné sa vie pour elle et qui aurait fait tout au monde pour lui témoigner son amitié. Je l'oublierai tant que je pourrai, mais que ni elle, ni son mari surtout, ne se présente jamais plus devant moi, parce que je me porterais peut-être à de grandes extrémités. Je ne suis pas le seul qui leur fasse ce compliment, mais ce sont tous mes parents qui le leur font par ma bouche.

Il est bien dur pour moi d'être obligé de vous dire toutes ces choses, mais je sens que mon honneur et mes sentiments m'y portent. Vous avez toutes considéré cette affaire comme chrétienne, et moi je vous dis qu'il n'y en a peut-être pas de plus impie dans le monde. Vous serez surprise de tout ce que je vous dis, mais réfléchissez-y bien et vous verrez que j'ai suivi la voix de l'honneur et de l'honnête homme. Je suis persuadé que, dans le fond du cœur, vous trouverez que j'ai eu raison ; mais si l'on veut rompre cette affaire, il n'y a rien dans ce monde que je ne fasse pour que cela réussisse. Je suis même prêt à donner ma vie pour cela, s'il le faut.

Je finis tout ce discours, que je vous fais certainement à contre-cœur, en vous disant que, si le mariage se fait, vous ne trouviez pas mauvais de ce que je n'irais plus chez ma mère tant que je serai en même d'y voir des monstres de cette espèce. Çà ne diminuera jamais l'attachement respectueux avec lequel je suis et serai jusqu'au tombeau, etc.

---

1. Ceci est peut-être exagéré. Depuis la mort de Louis XV (1774), du Barry n'avait plus aucun crédit à la Cour, où il n'eût pas osé reparaître et d'où il était même banni ; mais qu'il ait songé, en se remariant, à tirer parti de sa femme et à la montrer à Paris, cela semble exact. La *Biographie portative* l'accuse crûment d'avoir vendu sa jeune femme à Calonne et l'on sait qu'en ces matières, il n'y a pas de fumée sans feu.

2. Ceci est la preuve qu'il ignorait la date du mariage et il est certain que cette lettre, comme celle du 16 à sa sœur, arriva trop tard.

Digitized by Google

Arnaud-Louis de Rabaudy à sa sœur Marie-Anne.

16 Janvier 1777[1].

Je veux bien te représenter; ma sœur, ce que mes sentiments me dictent à ton égard au sujet de ton affreux mariage[2]. Je ne puis y penser sans frémir.

Ignores-tu la vie de cet homme? Je vais te la dire en peu de mots. Fais-y réflexion et ne crois pas que ce soit un esprit d'animosité qui parle, mais ce n'est que les restes des sentiments que j'ai pour toi qui m'engagent à te parler ainsi, car autrement je n'en prendrais pas la peine.

Cet homme a tenu maison publique à Paris, où l'on alloit chez lui, en payant, connaître de femmes qui étoient à la disposition (et) dont il étoit le maquereau; il en a servi même à de seigneurs de ce pays-ci[3]. Tu peux t'imaginer après cela que cet homme a connu beaucoup de femmes et qu'il en connoit journellement. Joins à cela qu'il a essuyé toute sorte de maladies vénériennes[4] et que l'on assure encore qu'il en est attaqué. Voilà une réflexion à faire.

Je te demande qu'est-ce qui t'éblouit dans cette affaire-là? Si tu la

---

1. Sans lieu; un papillon attaché à la pièce porte : « 16 janvier 1777. Copie de la lettre que j'ai écrite à ma sœur au sujet de son mariage avec M. Dubarry. »

2. Il avait écrit « ton mariage », il a raturé pour mettre « ton affreux mariage. »

3. Ces accusations sont malheureusement trop véridiques. Voir en particulier les rapports de l'inspecteur Marais, du 18 mars et du 12 avril 1765. (C. Piton. *Paris sous Louis XV*, t. II, pp. 181 et 190). On ne peut les reproduire, mais voici deux lignes d'un rapport du 8 février, du même Marais, à propos d'une demoiselle Dorothée, qui en disent long : « Elle a fait toutes ses classes avec le sieur Dubarry,... qui l'a brocantée, pendant l'espace de six ans qu'elle a resté avec lui, à tous nos jeunes seigneurs. » (*Ibid.*, p. 162). Dans un autre rapport du 27 septembre, il dit crûment : « La vie que mène le comte du Barry avec la demoiselle Vaubernier (la future favorite) est infâme; c'est exactement sa vache à lait. » (*Ibid.*, p. 240).

4. On sait que ce fut l'impression qu'il donna à Lauzun, avec ses yeux bordés de rouge et les pommes cuites qu'il se mettait en cataplasmes sur les paupières, si bien même que Lauzun n'osa pas s'aventurer avec sa charmante pupille. Le duc de Richelieu et le marquis de Villeroy furent moins circonspects et ne paraissent pas s'en être repentis. Lauzun regretta plus tard d'avoir manqué cette occasion.

Digitized by Google

regardes d'un bon œil, tu la connoîtras comme affreuse, et tu te jettes dans des âbimes sans fin où les remords te rongeront éternellement. Tu n'en connois pas la conséquence pour le présent, mais tu ne la reconnoîtras que quand il n'en sera plus temps. Souviens-toi de ce que je te dis.

Non, je ne puis pas m'imaginer qu'une demoiselle comme toi, sortie d'un sang noble, ait si peu de sentiments pour vouloir un monstre comme celui-là pour époux. Je ne crois pas que personne dans le monde t'eût jamais cru de sentiments si bas. Permets-moi de te répéter ici la repartie d'un parent et d'un flambeau du Parlement, qui dit à ma mère en parlant de cette affaire, la dernière fois que j'étais à Toulouse, en ma présence, que tous les Parlements de France ne demanderoient pas mieux que de trouver une occasion à faire pendre ton prétendu futur mari[1] et qu'il le feroit pendre à ses frais et dépens, si l'occasion le requéroit; et, pour moi, je ne te cache pas que j'en ferois le prix très volontiers. D'après tout ce que je te dis, tu dois connoître le ridicule de tout ceci, et le déshonneur que tu te fais, et le tort que tu es en même de faire à tes parents, chose qu'ils ne te pardonneront de la vie. Tu ne dois pas douter des ruses de cet homme-là; il en sait long, puisqu'il est parvenu à servir tous les seigneurs de la Cour dans leurs plaisirs. Son âge te devroit faire connoître, comme le dit le public, qu'il ne te veut pas pour lui. Tu n'ignores pas, sans doute, qu'il a fait mourir sa première femme de cruelle mort. Les propos les plus tendres pour elle était de l'appeler catin. Il me semble que, d'après ces réflexions auxquelles tu dois être et es obligée, (il t'importe) de réfléchir mûrement. Tu es à temps de rompre cet horrible mariage qui nous fait à tous du tort; une pareille action, comme je l'espère, t'assureroit l'éloge et l'amitié de tous les parents et de tout le royaume. Tu es bien jeune, tu ne prévois pas toutes les suites; aussi je t'exhorte et te prie comme frère à rompre cette affaire-là et de ne plus y penser. Si cela est, comme je l'espère, sois sûre de trouver ton vrai ami dans ton frère, prêt à donner sa vie et ses biens pour te rendre heureuse. N'écoute point du tout les propos de cet abominable (personnage), qui est fort expérimenté dans l'art de séduire de jeunes novices; tu dois réfléchir aux pièges que cet homme peut te tendre. Je ne t'en dis pas davantage, mais s'il te reste un brin de sentiments et de religion, tu n'y penseras plus.

Je ne doute nullement que tu ne rompes cette affaire; je te connais trop pour en douter; je vois que tout ceci n'est qu'un coup de jeunesse de ta part. Mais si tu n'agis pas comme je l'espère, nous nous sommes

1. A noter que c'est le moment où tous les Parlements enregistraient (sauf celui de Besançon) les lettres patentes donnant à Jean du Barry le comté de l'Isle et la forêt de Bouconne.

Digitized by Google

vus pour la dernière fois et je te défies (défends?) ni à toi ni à ton mari, de m'accoster, étant résolu de me porter, en première rencontre de cet homme-là, à la dernière extrémité, et je te jure de ne pas y manquer; il sera mon bourreau ou je serai le sien; et, si j'eusse cru que dans le public ça fit un esclandre pareil, ça serait déjà arrivé quand je l'ai trouvé chez ma mère, où tout le monde m'a blâmé de ne pas lui avoir brûlé la cervelle; et je t'assure que les répartions (?) n'en sont pas bien loin. J'aime mieux la mort que le déshonneur dans ma famille.

Ces lettres, d'une écriture sans élégance, sans orthographe, donnent une idée suffisante de l'instruction et de la mentalité de M. de Rabaudy. Elles témoignent cependant d'un sentiment très vif de la dignité ou, si l'on veut, du point d'honneur de celui qui les a écrites; et nous ne trouverions même qu'à les louer si, sans mettre à exécution ses menaces contre *le Roué* et son excommunication contre sa sœur, M. de Rabaudy avait persisté dans sa vertueuse indignation.

Mais un beau-frère qui possède 80,000 livres de rentes, qui dispose à Paris d'un immense crédit et qu'on considère en province comme une sorte de roi, n'est point, qu'elles que soient les infâmies qui s'attachent à son passé, un homme auquel on puisse longtemps tenir rigueur. Non seulement M. de Rabaudy ne se porta pas à son égard « à la dernière extrémité » et ne fut pas son bourreau, non seulement il ne chassa pas sa mère et sa sœur de son souvenir, mais encore nous le voyons, quelques semaines après, accepter de très bonne grâce le fait accompli et ne se faire aucun scrupule d'user largement, dans son propre intérêt, de la fortune et du crédit de son abominable beau-frère.

On sait de quel luxe vraiment royal cet épicurien, tourmenté d'un grain de folie, avait su s'entourer et quelles jouissances artistiques et bienfaisantes il sut tirer de son invraisemblable fortune. Cela seul la lui ferait pardonner. Son hôtel de la place Saint-Raymond, en face la porte méridionale de Saint-Sernin, était une merveille, non pas de bon goût, mais de luxe avec quelque chose de puéril.

La façade, banale et sans élévation, conserve encore

Digitized by Google

corniches, ses panneaux décorés de cornes
son tympan, fleuri de l'inévitable couronne

décoration extérieure, elle donnait en miniature tout ce qu' « un amant enthousiaste, disposant d'un royaume » aurait pu donner à sa tableaux de prix, de nombreuses statues, l'aspect tourmenté, de magnifiques tapisseries à profusion, des œuvres d'art de toute somptueux mobilier encombraient les appartements faisaient un véritable musée. Une galerie, des colonnes de marbre rouge, avait vue sur où le mauvais goût le disputait souvent. Un ours de terre cuite, placé à l'extrémité rocaille, gardait le pied d'un monticule pomdu nom de montagne, qu'un meunier et gravir pour se rendre au moulin minusle sommet. Dans le pré, deux tigres que des satyres gardaient, en ricanant, moutons et les chèvres qui paissaient l'herbe les bourgeons des arbustes. Un jet d'eau, rivière que franchissait un pont de pierre, des dieux termes, Vénus et Bacchus, passé regretté, une Flore, protectrice de la du propriétaire, complétaient l'étrange de ce parterre où, pour ne rien oublier, la des tropiques était représentée par de grands sur bois[1]. »

Young qui visita la demeure de Dubarry en reconnaît effectivement à ce jardin que le mérite voir aux hommes jusqu'à quel point la folie peut Dans l'espace d'un âcre il y a, dit-il, des collines de montagnes de carton, des rochers de toile, des vaches et des bergères, des ânes et des autels en de belles dames et des forgerons, des perroquets et

[1] Duboul. *Le Tribunal révolutionnaire de Toulouse.*

Digitized by Google

des amants en bois, des moulins et des chaumières, des boutiques et des villages, en un mot tout s'y trouve, excepté la nature. »

L'aménagement intérieur était heureusement plus artistique, et voici en quels termes un chroniqueur toulousain le décrivait récemment, non sans quelque excès d'admiration[1] :

« Le salon, le boudoir, une chambre de parade et la galerie des tableaux étaient les trois merveilles de l'époque. La galerie a été transformée en plusieurs pièces, il n'en reste comme témoins que des colonnes doriques aux élégants chapiteaux qui sont, du reste, comme le « leit motiv » du style de l'hôtel et déjà un acheminement vers le retour à l'antique, vers « l'Empire ». Le salon garde au contraire son plafond peint, remarquable composition, dans la conception de l'époque, avec son ciel tendre et profond, son coloris, ses amours, ses roses, ses figures à la Boucher, à la Watteau, ses décorations murales tracées du bout d'un pinceau préoccupé d'imiter le relief, la moulure, la ciselure et réussissant à en donner l'illusion parfaite.

« La chambre de parade, au plafond bleu Nattier, marque déjà une étape dans le style; des profils d'empereurs romains en médaillon, des colonnes antiques, indiquent le goût avancé de du Barry, qui avait appelé de Paris les artistes dernier cri, du dernier bateau d'*Embarquement pour Cythère*. L'inventaire de l'hôtel, dressé le 12 ventôse an II (2 mars 1794), nous apprend que les tentures, les tapisseries, les sièges, étaient de damas ou de taffetas vert et qu'avec ses glaces de cheminée, de porte et d'entre-croisées, ses meubles riches, c'était là la plus belle pièce de la maison.

« Le boudoir contigu, dont il subsiste encore une luxueuse décoration, fut très vanté; meublé à la Turque, la paroi opposée à la fenêtre était une glace sans tain, où *le Roue* fit peindre une nudité, disposée de telle sorte qu'elle parut

1. Journal *La Dépêche* du 26 septembre 1916.

Digitized by Google

émerger d'une baignoire réelle, laquelle on voyait par transparence dans la salle de bains derrière la glace.

« De la galerie de tableaux il ne subsiste que l'emplacement, subdivisé en plusieurs pièces; c'est là qu'était exposée la précieuse collection de du Barry, qui, d'après l'inventaire dressé le 29 floréal an II, par le sculpteur Lucas, contenait des œuvres de Rubens, Véronèse, P. de Cortone, Romanelli, Jordaens, Breughel, Ruysdaël, Mignard, Le Lorrain (six toiles), Largillière, Rigaud, Boucher, Vernet, Vanloo, Greuze (sept toiles), Fragonard, Vigée-Lebrun, etc. etc., y compris les œuvres des Toulousains Rivals et Despax. »

A ce royaume féérique il manquait une reine. Ce fut sa jeune femme que *le Roué*, devenu Céladon, y installa.

Son mariage fut l'occasion de fêtes somptueuses. Bals, banquets, comédies, réceptions, etc., ce fut une orgie de dépenses par lesquelles le comte Jean, car on ne l'appelait plus qu'ainsi, répondit aux brocards de ses ennemis et ferma la bouche à une aristocratie trop dédaigneuse. Le peuple de Toulouse lui donna raison et la bouderie envieuse de son beau-frère n'y sut pas résister. Dès la fin de l'année 1779, M. de Rabaudy demandait à sa sœur d'être la marraine de sa seconde fille, Agathe, et il sollicitait sa mère d'obtenir du comte Jean de tenir cette enfant, en l'absence de son beau-père, le comte d'Ercé[1], sur les fonds baptismaux.

1. C'est évidemment par réprobation de cette alliance que M. de Siregand refusa le parrainage qu'il avait d'abord accepté. Quant à la brouille de M. de Rabaudy avec sa mère et sa grand-mère, elle n'avait été qu'une menace sans effet, car, dès le 11 avril 1777, sa mère, qui habitait Mondonville et qu'il avait chargée de lui négocier un emprunt de 4.000 livres auprès de sa grand-mère Dubarry, lui écrivait de la manière la plus affectueuse, non sans se plaindre, toutefois, qu'il ne lui envoyât pas le bois de chauffage qui lui était nécessaire.

Digitized by Google

II

M. de Rabaudy avait conservé de sa sœur un assez grand nombre de lettres. Malheureusement, comme il n'attachait d'importance qu'à ses intérêts matériels, ces lettres sont exclusivement des lettres d'affaires. C'est par cette correspondance triée que nous pouvons aujourd'hui nous faire une idée de M^me^ du Barry-Cérès; car c'est le nom — ou même le nom mythologique de Cérès tout court — qu'elle prit et porta depuis son mariage.

M^me^ de Cérès nous apparaît donc, dans sa correspondance, comme une femme de bon ton, de parfaite éducation, mais d'intelligence assez ordinaire, et de tempérament plutôt froid. Son orthographe est correcte, son écriture facile, son style clair et simple; c'est la preuve, chose rare à cette époque, que son éducation a été soignée ou peut-être plus simplement, qu'elle a beaucoup de lecture. Les qualités qui dominent en elle sont le bon sens, la franchise, une raison ferme et une droiture absolue. Comme contre-partie on pourrait lui reprocher une fierté un peu ombrageuse, mais qui n'est que le résultat de sa situation sociale assez fausse; peut-être est-elle, comme son frère, facilement irritable. Bien qu'elle n'ait aucune entente des affaires, on la sent issue d'une famille de robe; elle a la notion juste de ses intérêts et l'intuition de leur pratique. Elle n'est point sentimentale, mais, vis-à-vis de son frère comme vis-à-vis de sa mère, on la sent affectueuse, prête même à des sacrifices, mais sous condition de réciprocité. Bref, une honnête femme, disons-le tout de suite.

Elle n'est point mondaine et, par suite, nullement frivole, parce que, se rendant compte des humiliations que pourrait lui valoir le passé de son mari, elle ne veut pas s'exposer à

Digitized by Google

ces humiliations. C'est l'indice d'un caractère probe et réfléchi.

Était-elle jolie ? A cela nous pouvons répondre avec certitude sur la garantie d'un expert, Dufort de Cheverny, qui note dans ses Mémoires qu' « elle était charmante[1] ». Il est d'ailleurs vraisemblable que si son mari, qui s'y connaissait, l'a épousée à dix-sept ans sans aucune fortune et même en lui faisant des avantages considérables, c'est qu'elle ne manquait pas d'agrément.

Son portrait a été peint par Mme Vigée-Lebrun, mais nous n'avons pu savoir ce qu'il était devenu. En revanche, la séduisante artiste de la fin du dix-huitième siècle, dans les *Souvenirs* qu'elle donna — ou plutôt qu'Aimé Martin donna sous son nom en 1835 (elle était alors octogénaire et elle avoue qu'elle n'a jamais su écrire) — a intitulé un de ses chapitres : *Calomnies de Mme de S... ; sa perfidie.* Or, il faut savoir que Mme de S... n'est autre que Mme de Cérès, parce qu'à l'époque on prononçait et on écrivait souvent Serrès. On devine déjà qu'il y a eu, entre l'artiste et son modèle, quelque impitoyable rivalité. Nous reviendrons plus loin et plus longuement sur cet épisode. Mais on ne s'étonnera pas que le portrait livré à la postérité par la plume de Mme Vigée-Lebrun ou de son teinturier, soit légèrement poussé à la sépia. « Mme de S..., femme de D..., surnommé *le Roué*, dit elle, ... avait un charmant et doux visage, *quoiqu'on pût remarquer quelque chose de faux dans son regard* », et elle ajoute : « et M. de Calonne en était très amoureux ». *Inde iræ.* Cheverny, plus simplement, assure qu'elle était jolie et charmante.

Aimait elle son mari ? Si, par là, on entend le sentiment exclusif, dominateur, des unions voulues, légitimes ou illégitimes, on peut répondre non. Mais, comme nous l'avons dit, le mariage, à cette époque, n'avait rien à voir avec la passion. Mme de Cérès, bien que dans une lettre de 1789 (son mari a alors 66 ans) elle le qualifie, avec une gaieté

1. Dufort de Cheverny, *Mémoires*, édition 1909, t. I, p. 463.

Digitized by Google

légèrement moqueuse, de « l'*Ancien* », a eu pour cet époux, sinon l'affection, au moins les égards que certainement il ne méritait pas; sa vie conjugale n'a point soulevé d'éclat et elle a même gardé avec dignité un nom difficile à porter. Qu'elle ait eu d'autres affections (ce qui ne semble pas douteux et ce qui, d'ailleurs, avec les mœurs et les idées de son temps est assez naturel), cela ne nous regarde pas; la froideur de son tempérament plaide même en sa faveur et si, avec la fâcheuse réputation du comte, la malignité publique n'a trouvé à s'exercer sur elle que bien longtemps après et assez inexactement, c'est que, contre toute apparence, elle fut réellement une honnête femme. Elle aima donc son mari et vécut avec lui mieux que ne le comportait le code mondain du dix-huitième siècle.

C'est donc une figure intéressante et sympathique, à coup sûr exceptionnelle, que celle de cette mystérieuse jeune femme, bien née, jolie, entourée, très courtisée, un peu abandonnée de sa famille, exposée à la féroce hostilité d'une société spirituelle et corrompue, en but à tous les périls et toutes les séductions, et qui garde néanmoins à un vieux mari, indigne, vicieux, décrié, et par dessus le marché ruiné, un vernis d'honorabilité dont les plus hautes, les mieux défendues, n'ont pas su se parer.

De 1677 à 1773, M^me^ de Cérès vécut à Toulouse où elle fit les honneurs de la luxueuse demeure de son mari. C'est dans cet intervalle, comme nous l'avons dit, qu'elle tint sur les fonds baptismaux, le 31 janvier 1780, la seconde fille de son frère, Anne-Pétronille-Agathe, à laquelle elle voua une affection sérieuse; mais il n'y eut jamais d'intimité entre la famille de son frère et celle de son mari. Jean du Barry ne pouvait oublier l'opposition injurieuse que M. de Rabaudy avait faite à son mariage, et la jeune M^me^ de Rabaudy laissait percer, dans ses manières, le dépit qu'elle ressentait de la mésalliance de sa belle-sœur; les deux femmes se voyaient, protestaient même de leur affection réciproque, mais c'était tout.

En 1783, Jean du Barry pensa que son éloignement de

Digitized by Google

Paris avait assez duré. Il voulait montrer sa jeune femme[1]; il avait d'ailleurs à poursuivre, outre le payement de son comté de l'Isle-en-Jourdain qu'il avait vendu au comte de Provence, la rentrée de créances importantes; il comptait même avoir de l'ancienne favorite, retirée à Louveciennes, quelque dédommagement de la mort de son fils; enfin, il était las de la province et il voulait retrouver une nouvelle influence sur son ancien théâtre. Il vint donc, avec sa femme, s'installer à Paris.

Ce qu'il était physiquement à cette époque, Dufort de Cheverny va nous le dire d'un mot, *cacochyme*. Car, non seulement il était courbé et torturé par les troubles urinaires qui accompagnent l'hypertrophie prostatique, mais il traînait, depuis trente ans, une affreuse maladie des paupières, le trichiasis, qui n'avait fait que progresser en vieillissant. C'est cette suppuration des yeux que Lauzun avait remarquée en 1767 et Dufort en 1785. Il en était si tourmenté que, durant sa détention à Toulouse, il adressait encore, à la veille de sa mort, au Comité de sûreté générale, une pétition accompagnée d'un certificat médical le déclarant atteint « d'une maladie grave de la vessie et d'une ophtalmie considérable[2] ».

En conséquence, quand il ne portait pas sur les yeux des cataplasmes de pommes cuites, comme le vit Lauzun, il portait sur le front, pour se garder de la lumière, un énorme abat-jour, une visière de soie verte qui ne devait pas contribuer à le rendre gracieux. Mais il avait conservé sa gaieté, son aplomb et son imperturbable confiance en l'avenir.

1. M. G. Lenôtre estime que le Roué n'était point sans espérer que « sa nouvelle union serait aussi lucrative que l'avaient été ses relations avec Jeanne Bécu ». Mais, ajoute-t-il, « il dut rabattre de ses prétentions; l'honnête Louis XVI était inaccessible à ce genre de tentation ». (G. Lenôtre, *Monsieur du Barry*, p. 211.) C'est là une assertion aussi invraisemblable que gratuite. Du Barry connaissait trop bien le caractère du roi et les sentiments qu'il avait pour lui, pour commettre une pareille maladresse. Il savait fort bien que la Cour lui était un domaine interdit.

2. Archives municipales de Toulouse (Donjon), *Pétitions des détenus*, registre A-L, 1793.

Digitized by Google

Le ménage s'établit, si l'on en croit Mme Vigée-Lebrun, au cœur de Paris, rue du Gros-Chenet. Chose étrange, du Barry fut éconduit par sa belle-sœur, que gardait jalousement l'affection de M. de Brissac, mais il trouva aussitôt, dans les milieux financiers et auprès des parlementaires en relations avec ses amis de Toulouse, une partie de son ancien crédit.

Dufort de Cheverny donne, sur l'installation du ménage à Paris, quelques détails savoureux [1].

« Lutaine (le secrétaire d'Olavidès, comte de Pilos), avait fait louer, dit-il, la moitié de la maison au fameux du Barry le Roué. Cet homme, qui avait joué un rôle de toutes les manières, jouissait d'une fortune immense et la dépensait avec une prodigalité incroyable, enfin avec autant de facilité qu'il l'avait gagnée. Je l'avais connu petit officier dans le régiment du comte de Turpin de Crissé; je me rappelle très bien qu'un jour, à l'hôtel Le Camus, rue de Thorigny, Turpin me lisant quelques articles de sa tactique (qu'il a fait imprimer depuis), du Barry, qui logeait chez lui, vint lui faire sa cour, et Turpin le renvoya aussi lestement que peut le faire un supérieur pour un inférieur très marqué.

« Je ne l'avais pas vu depuis, lorsque je le trouvai à dîner chez le comte de Pilos. Il avait épousé une femme charmante, ce qui faisait un contraste avec lui, qui était cacochyme, se plaignait toujours de sa santé et avait la vue si faible qu'il portait un garde vue de taffetas vert; plaisant, ordurier même, il aimait à parler du rôle qu'il avait joué et de l'influence qu'il avait eue dans les affaires.

« Sa femme nous parut très aimable; mais n'étant pas une société pour elle, nous acceptâmes seulement un dîner et nous en restâmes là, quoiqu'il n'y eut rien de si insinuant, de si caressant que ce ménage, qui cherchait à *s'étayer des gens qui avaient une bonne réputation* ».

A ce tableau il y a une ombre. C'est celle qu'ont jeté sur

1. Dufort de Cheverny, *loc. cit.*, t. I, p. 463.

Digitized by Google

aujourd'hui ses corniches, ses panneaux décorés de cornes d'abondance et son tympan, fleuri de l'inévitable couronne de roses.

Quant à la décoration extérieure, elle donnait en miniature, dit Young, tout ce qu' « un amant enthousiaste, disposant des finances d'un royaume » aurait pu donner à sa maîtresse. « Des tableaux de prix, de nombreuses statues, des cariatides à l'aspect tourmenté, de magnifiques tapisseries, des glaces à profusion, des œuvres d'art de toute nature, un somptueux mobilier encombraient les appartements dont ils faisaient un véritable musée. Une galerie, soutenue par des colonnes de marbre rouge, avait vue sur un grand jardin où le mauvais goût le disputait souvent à l'excentricité. Un ours de terre cuite, placé à l'extrémité d'une grotte de rocaille, gardait le pied d'un monticule pompeusement décoré du nom de montagne, qu'un meunier et son âne semblaient gravir pour se rendre au moulin minuscule qui en décorait le sommet. Dans le pré, deux tigres veillaient, pendant que des satyres gardaient, en ricanant, les vaches, les moutons et les chèvres qui paissaient l'herbe tendre ou tondaient les bourgeons des arbustes. Un jet d'eau, un semblant de rivière que franchissait un pont de pierre, quelques sphynx, des dieux termes, Vénus et Bacchus, souvenirs d'un passé regretté, une Flore, protectrice de la nouvelle existence du propriétaire, complétaient l'étrange ornementation de ce parterre où, pour ne rien oublier, la végétation des tropiques était représentée par de grands palmiers peints sur bois[1]. »

L'anglais Young qui visita la demeure de Dubarry en 1787, ne reconnaît effectivement à ce jardin que le mérite de faire voir aux hommes jusqu'à quel point la folie peut aller. « Dans l'espace d'un âcre il y a, dit-il, des collines de terre, des montagnes de carton, des rochers de toile, des abbés, des vaches et des bergères, des ânes et des autels en pierre, de belles dames et des forgerons, des perroquets et

1. A. Duboul. *Le Tribunal révolutionnaire de Toulouse.*

Digitized by Google

des amants en bois, des moulins et des chaumières, des boutiques et des villages, en un mot tout s'y trouve, excepté la nature. »

L'aménagement intérieur était heureusement plus artistique, et voici en quels termes un chroniqueur toulousain le décrivait récemment, non sans quelque excès d'admiration[1] :

« Le salon, le boudoir, une chambre de parade et la galerie des tableaux étaient les trois merveilles de l'époque. La galerie a été transformée en plusieurs pièces, il n'en reste comme témoins que des colonnes doriques aux élégants chapiteaux qui sont, du reste, comme le « leit motiv » du style de l'hôtel et déjà un acheminement vers le retour à l'antique, vers « l'Empire ». Le salon garde au contraire son plafond peint, remarquable composition, dans la conception de l'époque, avec son ciel tendre et profond, son coloris, ses amours, ses roses, ses figures à la Boucher, à la Watteau, ses décorations murales tracées du bout d'un pinceau préoccupé d'imiter le relief, la moulure, la ciselure et réussissant à en donner l'illusion parfaite.

« La chambre de parade, au plafond bleu Nattier, marque déjà une étape dans le style; des profils d'empereurs romains en médaillon, des colonnes antiques, indiquent le goût avancé de du Barry, qui avait appelé de Paris les artistes dernier cri, du dernier bateau d'*Embarquement pour Cythère*. L'inventaire de l'hôtel, dressé le 12 ventôse an II (2 mars 1794), nous apprend que les tentures, les tapisseries, les sièges, étaient de damas ou de taffetas vert et qu'avec ses glaces de cheminée, de porte et d'entre-croisées, ses meubles riches, c'était là la plus belle pièce de la maison.

« Le boudoir contigu, dont il subsiste encore une luxueuse décoration, fut très vanté; meublé à la Turque, la paroi opposée à la fenêtre était une glace sans tain, où *le Roue* fit peindre une nudité, disposée de telle sorte qu'elle parut

1. Journal *La Dépêche* du 26 septembre 1916.

Digitized by Google

émerger d'une baignoire réelle, laquelle on voyait par transparence dans la salle de bains derrière la glace.

« De la galerie de tableaux il ne subsiste que l'emplacement, subdivisé en plusieurs pièces; c'est là qu'était exposée la précieuse collection de du Barry, qui, d'après l'inventaire dressé le 29 floréal an II, par le sculpteur Lucas, contenait des œuvres de Rubens, Véronèse, P. de Cortone, Romanelli, Jordaens, Breughel, Ruysdaël, Mignard, Le Lorrain (six toiles), Largillière, Rigaud, Boucher, Vernet, Vanloo, Greuze (sept toiles), Fragonard, Vigée-Lebrun, etc. etc., y compris les œuvres des Toulousains Rivals et Despax. »

A ce royaume féérique il manquait une reine. Ce fut sa jeune femme que *le Roué*, devenu Céladon, y installa.

Son mariage fut l'occasion de fêtes somptueuses. Bals, banquets, comédies, réceptions, etc., ce fut une orgie de dépenses par lesquelles le comte Jean, car on ne l'appelait plus qu'ainsi, répondit aux brocards de ses ennemis et ferma la bouche à une aristocratie trop dédaigneuse. Le peuple de Toulouse lui donna raison et la bouderie envieuse de son beau-frère n'y sut pas résister. Dès la fin de l'année 1779, M. de Rabaudy demandait à sa sœur d'être la marraine de sa seconde fille, Agathe, et il sollicitait sa mère d'obtenir du comte Jean de tenir cette enfant, en l'absence de son beau-père, le comte d'Ercé[1], sur les fonds baptismaux.

1. C'est évidemment par réprobation de cette alliance que M. de Siregand refusa le parrainage qu'il avait d'abord accepté. Quant à la brouille de M. de Rabaudy avec sa mère et sa grand-mère, elle n'avait été qu'une menace sans effet, car, dès le 11 avril 1777, sa mère, qui habitait Mondonville et qu'il avait chargée de lui négocier un emprunt de 4.000 livres auprès de sa grand-mère Dubarry, lui écrivait de la manière la plus affectueuse, non sans se plaindre, toutefois, qu'il ne lui envoyât pas le bois de chauffage qui lui était nécessaire.

Digitized by Google

II

M. de Rabaudy avait conservé de sa sœur un assez grand nombre de lettres. Malheureusement, comme il n'attachait d'importance qu'à ses intérêts matériels, ces lettres sont exclusivement des lettres d'affaires. C'est par cette correspondance triée que nous pouvons aujourd'hui nous faire une idée de Mme du Barry-Cérès; car c'est le nom — ou même le nom mythologique de Cérès tout court — qu'elle prit et porta depuis son mariage.

Mme de Cérès nous apparaît donc, dans sa correspondance, comme une femme de bon ton, de parfaite éducation, mais d'intelligence assez ordinaire, et de tempérament plutôt froid. Son orthographe est correcte, son écriture facile, son style clair et simple; c'est la preuve, chose rare à cette époque, que son éducation a été soignée ou peut-être plus simplement, qu'elle a beaucoup de lecture. Les qualités qui dominent en elle sont le bon sens, la franchise, une raison ferme et une droiture absolue. Comme contre-partie on pourrait lui reprocher une fierté un peu ombrageuse, mais qui n'est que le résultat de sa situation sociale assez fausse; peut-être est-elle, comme son frère, facilement irritable. Bien qu'elle n'ait aucune entente des affaires, on la sent issue d'une famille de robe; elle a la notion juste de ses intérêts et l'intuition de leur pratique. Elle n'est point sentimentale, mais, vis-à-vis de son frère comme vis-à-vis de sa mère, on la sent affectueuse, prête même à des sacrifices, mais sous condition de réciprocité. Bref, une honnête femme, disons-le tout de suite.

Elle n'est point mondaine et, par suite, nullement frivole, parce que, se rendant compte des humiliations que pourrait lui valoir le passé de son mari, elle ne veut pas s'exposer à

Digitized by Google

Paris avait assez duré. Il voulait montrer sa jeune femme[1]; il avait d'ailleurs à poursuivre, outre le payement de son comté de l'Isle-en-Jourdain qu'il avait vendu au comte de Provence, la rentrée de créances importantes; il comptait même avoir de l'ancienne favorite, retirée à Louveciennes, quelque dédommagement de la mort de son fils; enfin, il était las de la province et il voulait retrouver une nouvelle influence sur son ancien théâtre. Il vint donc, avec sa femme, s'installer à Paris.

Ce qu'il était physiquement à cette époque, Dufort de Cheverny va nous le dire d'un mot, *cacochyme*. Car, non seulement il était courbé et torturé par les troubles urinaires qui accompagnent l'hypertrophie prostatique, mais il traînait, depuis trente ans, une affreuse maladie des paupières, le trichiasis, qui n'avait fait que progresser en vieillissant. C'est cette suppuration des yeux que Lauzun avait remarquée en 1767 et Dufort en 1785. Il en était si tourmenté que, durant sa détention à Toulouse, il adressait encore, à la veille de sa mort, au Comité de sûreté générale, une pétition accompagnée d'un certificat médical le déclarant atteint « d'une maladie grave de la vessie et d'une ophtalmie considérable[2] ».

En conséquence, quand il ne portait pas sur les yeux des cataplasmes de pommes cuites, comme le vit Lauzun, il portait sur le front, pour se garder de la lumière, un énorme abat-jour, une visière de soie verte qui ne devait pas contribuer à le rendre gracieux. Mais il avait conservé sa gaieté, son aplomb et son imperturbable confiance en l'avenir.

1. M. G. Lenôtre estime que le Roué n'était point sans espérer que « sa nouvelle union serait aussi lucrative que l'avaient été ses relations avec Jeanne Bécu ». Mais, ajoute-t-il, « il dut rabattre de ses prétentions; l'honnête Louis XVI était inaccessible à ce genre de tentation ». (G. Lenôtre, *Monsieur du Barry*, p. 211.) C'est là une assertion aussi invraisemblable que gratuite. Du Barry connaissait trop bien le caractère du roi et les sentiments qu'il avait pour lui, pour commettre une pareille maladresse. Il savait fort bien que la Cour lui était un domaine interdit.

2. Archives municipales de Toulouse (Donjon), *Pétitions des détenus*, registre A-L, 1793.

Digitized by Google

Le ménage s'établit, si l'on en croit Mme Vigée-Lebrun, au cœur de Paris, rue du Gros-Chenet. Chose étrange, du Barry fut éconduit par sa belle-sœur, que gardait jalousement l'affection de M. de Brissac, mais il trouva aussitôt, dans les milieux financiers et auprès des parlementaires en relations avec ses amis de Toulouse, une partie de son ancien crédit.

Dufort de Cheverny donne, sur l'installation du ménage à Paris, quelques détails savoureux [1].

« Lutaine (le secrétaire d'Olavidès, comte de Pilos), avait fait louer, dit-il, la moitié de la maison au fameux du Barry le Roué. Cet homme, qui avait joué un rôle de toutes les manières, jouissait d'une fortune immense et la dépensait avec une prodigalité incroyable, enfin avec autant de facilité qu'il l'avait gagnée. Je l'avais connu petit officier dans le régiment du comte de Turpin de Crissé; je me rappelle très bien qu'un jour, à l'hôtel Le Camus, rue de Thorigny, Turpin me lisant quelques articles de sa tactique (qu'il a fait imprimer depuis), du Barry, qui logeait chez lui, vint lui faire sa cour, et Turpin le renvoya aussi lestement que peut le faire un supérieur pour un inférieur très marqué.

« Je ne l'avais pas vu depuis, lorsque je le trouvai à dîner chez le comte de Pilos. Il avait épousé une femme charmante, ce qui faisait un contraste avec lui, qui était cacochyme, se plaignait toujours de sa santé et avait la vue si faible qu'il portait un garde-vue de taffetas vert; plaisant, ordurier même, il aimait à parler du rôle qu'il avait joué et de l'influence qu'il avait eue dans les affaires.

« Sa femme nous parut très aimable; mais n'étant pas une société pour elle, nous acceptâmes seulement un dîner et nous en restâmes là, quoiqu'il n'y eut rien de si insinuant, de si caressant que ce ménage, qui cherchait à *s'étayer des gens qui avaient une bonne réputation* ».

A ce tableau il y a une ombre. C'est celle qu'ont jeté sur

1. Dufort de Cheverny, *loc. cit.*, t. I, p. 463.

Digitized by Google

ces humiliations. C'est l'indice d'un caractère probe et réfléchi.

Était-elle jolie ? A cela nous pouvons répondre avec certitude sur la garantie d'un expert, Dufort de Cheverny, qui note dans ses Mémoires qu' « elle était charmante[1] ». Il est d'ailleurs vraisemblable que si son mari, qui s'y connaissait, l'a épousée à dix-sept ans sans aucune fortune et même en lui faisant des avantages considérables, c'est qu'elle ne manquait pas d'agrément.

Son portrait a été peint par Mme Vigée-Lebrun, mais nous n'avons pu savoir ce qu'il était devenu. En revanche, la séduisante artiste de la fin du dix-huitième siècle, dans les *Souvenirs* qu'elle donna — ou plutôt qu'Aimé Martin donna sous son nom en 1835 (elle était alors octogénaire et elle avoue qu'elle n'a jamais su écrire) — a intitulé un de ses chapitres : *Calomnies de Mme de S... ; sa perfidie.* Or, il faut savoir que Mme de S... n'est autre que Mme de Cérès, parce qu'à l'époque on prononçait et on écrivait souvent Serrès. On devine déjà qu'il y a eu, entre l'artiste et son modèle, quelque impitoyable rivalité. Nous reviendrons plus loin et plus longuement sur cet épisode. Mais on ne s'étonnera pas que le portrait livré à la postérité par la plume de Mme Vigée-Lebrun ou de son teinturier, soit légèrement poussé à la sépia. « Mme de S..., femme de D..., surnommé *le Roué,* dit-elle, ... avait un charmant et doux visage, *quoiqu'on pût remarquer quelque chose de faux dans son regard* », et elle ajoute : « et M. de Calonne en était très amoureux ». *Inde iræ.* Cheverny, plus simplement, assure qu'elle était jolie et charmante.

Aimait-elle son mari ? Si, par là, on entend le sentiment exclusif, dominateur, des unions voulues, légitimes ou illégitimes, on peut répondre non. Mais, comme nous l'avons dit, le mariage, à cette époque, n'avait rien à voir avec la passion. Mme de Cérès, bien que dans une lettre de 1789 (son mari a alors 66 ans) elle le qualifie, avec une gaieté

1. Dufort de Cheverny, *Mémoires*, édition 1909, t. I, p. 463.

Digitized by Google

légèrement moqueuse, de « l'*Ancien* », a eu pour cet époux, sinon l'affection, au moins les égards que certainement il ne méritait pas; sa vie conjugale n'a point soulevé d'éclat et elle a même gardé avec dignité un nom difficile à porter. Qu'elle ait eu d'autres affections (ce qui ne semble pas douteux et ce qui, d'ailleurs, avec les mœurs et les idées de son temps est assez naturel), cela ne nous regarde pas; la froideur de son tempérament plaide même en sa faveur et si, avec la fâcheuse réputation du comte, la malignité publique n'a trouvé à s'exercer sur elle que bien longtemps après et assez inexactement, c'est que, contre toute apparence, elle fut réellement une honnête femme. Elle aima donc son mari et vécut avec lui mieux que ne le comportait le code mondain du dix-huitième siècle.

C'est donc une figure intéressante et sympathique, à coup sûr exceptionnelle, que celle de cette mystérieuse jeune femme, bien née, jolie, entourée, très courtisée, un peu abandonnée de sa famille, exposée à la féroce hostilité d'une société spirituelle et corrompue, en but à tous les périls et toutes les séductions, et qui garde néanmoins à un vieux mari, indigne, vicieux, décrié, et par dessus le marché ruiné, un vernis d'honorabilité dont les plus hautes, les mieux défendues, n'ont pas su se parer.

De 1677 à 1773, M^me^ de Cérès vécut à Toulouse où elle fit les honneurs de la luxueuse demeure de son mari. C'est dans cet intervalle, comme nous l'avons dit, qu'elle tint sur les fonds baptismaux, le 31 janvier 1780, la seconde fille de son frère, Anne-Pétronille-Agathe, à laquelle elle voua une affection sérieuse; mais il n'y eut jamais d'intimité entre la famille de son frère et celle de son mari. Jean du Barry ne pouvait oublier l'opposition injurieuse que M. de Rabaudy avait faite à son mariage, et la jeune M^me^ de Rabaudy laissait percer, dans ses manières, le dépit qu'elle ressentait de la mésalliance de sa belle-sœur; les deux femmes se voyaient, protestaient même de leur affection réciproque, mais c'était tout.

En 1783, Jean du Barry pensa que son éloignement de

Digitized by Google

Paris avait assez duré. Il voulait montrer sa jeune femme[1]; il avait d'ailleurs à poursuivre, outre le payement de son comté de l'Isle-en-Jourdain qu'il avait vendu au comte de Provence, la rentrée de créances importantes; il comptait même avoir de l'ancienne favorite, retirée à Louveciennes, quelque dédommagement de la mort de son fils; enfin, il était las de la province et il voulait retrouver une nouvelle influence sur son ancien théâtre. Il vint donc, avec sa femme, s'installer à Paris.

Ce qu'il était physiquement à cette époque, Dufort de Cheverny va nous le dire d'un mot, *cacochyme*. Car, non seulement il était courbé et torturé par les troubles urinaires qui accompagnent l'hypertrophie prostatique, mais il traînait, depuis trente ans, une affreuse maladie des paupières, le trichiasis, qui n'avait fait que progresser en vieillissant. C'est cette suppuration des yeux que Lauzun avait remarquée en 1767 et Dufort en 1785. Il en était si tourmenté que, durant sa détention à Toulouse, il adressait encore, à la veille de sa mort, au Comité de sûreté générale, une pétition accompagnée d'un certificat médical le déclarant atteint « d'une maladie grave de la vessie et d'une ophtalmie considérable[2] ».

En conséquence, quand il ne portait pas sur les yeux des cataplasmes de pommes cuites, comme le vit Lauzun, il portait sur le front, pour se garder de la lumière, un énorme abat-jour, une visière de soie verte qui ne devait pas contribuer à le rendre gracieux. Mais il avait conservé sa gaieté, son aplomb et son imperturbable confiance en l'avenir.

1. M. G. Lenôtre estime que le Roué n'était point sans espérer que « sa nouvelle union serait aussi lucrative que l'avaient été ses relations avec Jeanne Bécu ». Mais, ajoute-t-il, « il dut rabattre de ses prétentions; l'honnête Louis XVI était inaccessible à ce genre de tentation ». (G. Lenôtre, *Monsieur du Barry*, p. 211.) C'est là une assertion aussi invraisemblable que gratuite. Du Barry connaissait trop bien le caractère du roi et les sentiments qu'il avait pour lui, pour commettre une pareille maladresse. Il savait fort bien que la Cour lui était un domaine interdit.

2. Archives municipales de Toulouse (Donjon), *Pétitions des détenus*, registre A-L, 1793.

Digitized by Google

Le ménage s'établit, si l'on en croit Mme Vigée-Lebrun, au cœur de Paris, rue du Gros-Chenet. Chose étrange, du Barry fut éconduit par sa belle-sœur, que gardait jalousement l'affection de M. de Brissac, mais il trouva aussitôt, dans les milieux financiers et auprès des parlementaires en relations avec ses amis de Toulouse, une partie de son ancien crédit.

Dufort de Cheverny donne, sur l'installation du ménage à Paris, quelques détails savoureux [1].

« Lutaine (le secrétaire d'Olavidès, comte de Pilos), avait fait louer, dit-il, la moitié de la maison au fameux du Barry le Roué. Cet homme, qui avait joué un rôle de toutes les manières, jouissait d'une fortune immense et la dépensait avec une prodigalité incroyable, enfin avec autant de facilité qu'il l'avait gagnée. Je l'avais connu petit officier dans le régiment du comte de Turpin de Crissé; je me rappelle très bien qu'un jour, à l'hôtel Le Camus, rue de Thorigny, Turpin me lisant quelques articles de sa tactique (qu'il a fait imprimer depuis), du Barry, qui logeait chez lui, vint lui faire sa cour, et Turpin le renvoya aussi lestement que peut le faire un supérieur pour un inférieur très marqué.

« Je ne l'avais pas vu depuis, lorsque je le trouvai à dîner chez le comte de Pilos. Il avait épousé une femme charmante, ce qui faisait un contraste avec lui, qui était cacochyme, se plaignait toujours de sa santé et avait la vue si faible qu'il portait un garde vue de taffetas vert; plaisant, ordurier même, il aimait à parler du rôle qu'il avait joué et de l'influence qu'il avait eue dans les affaires.

« Sa femme nous parut très aimable; mais n'étant pas une société pour elle, nous acceptâmes seulement un dîner et nous en restâmes là, quoiqu'il n'y eut rien de si insinuant, de si caressant que ce ménage, qui cherchait à *s'étayer des gens qui avaient une bonne réputation* ».

A ce tableau il y a une ombre. C'est celle qu'ont jeté sur

1. Dufort de Cheverny, *loc. cit.*, t. I, p. 463.

Digitized by Google

Mme du Barry-Cérès ou Mme de Serres, comme elle la désigne, les *Souvenirs de Madame Vigée-Lebrun*[1].

Disons d'abord quelques mots de l'auteur et de l'ouvrage.

Mme Vigée-Lebrun n'a pas été qu'une très aimable femme; elle a été aussi très coquette et, pour nous servir d'un mot du maréchal de Castellane, « passablement galante ». Certains de ses contemporains, notamment la duchesse de Saulx[2], l'ont jugée sévèrement et, le plus chaud de ses défenseurs actuels, M. Pierre de Nolhac, reconnaît qu'elle n'était pas « dénuée de prétention féminine et qu'elle montra toujours, avec quelque excès, le goût de plaire[3] ».

Dans ses *Souvenirs*, elle omet volontiers tout ce qui peut lui être désagréable, de telle sorte qu'on ne doit les consulter qu'avec prudence[4]; et cela se comprend si l'on songe aux conditions dans lesquelles l'ouvrage a été publié.

Mais si l'aimable vieille femme qu'elle était alors se présente à la postérité sous l'aspect le plus avantageux, elle ne garde pas toujours, vis-à-vis de ses contemporains, la même correction. Elle s'est montrée, par exemple, vis-à-vis de Mme Labille-Guiard, son émule en peinture, dont elle ne prononce même pas le nom, aussi injuste qu'envers le comte d'Espinchal, dont elle a fait un croquis plaisamment acidulé[5].

A-t-elle été la maîtresse de M. de Calonne, comme l'en accusaient tous les pamphlets de l'époque et notamment la sanglante invective de Gorsas? Elle s'en défend avec une indignation vertueuse dont nous acceptons volontiers la

1. *Souvenirs de Mme Louise-Élisabeth Vigée-Lebrun*, édition de M. Pierre de Nolhac, Paris, S. d. (1911), p. 61.

2. Voir à ce sujet : Léonce Pingaud, *Les Français en Russie*, 1886, p. 201, et Joseph Turquan, *Les Femmes de l'émigration*, 1912, t. II, p. 221.

3. *Souvenirs*, etc., édition Nolhac (collection Funck-Brentano), introduction, p. 9.

4. P. de Nolhac, *Madame Vigée-Lebrun, peintre de Marie-Antoinette*, Paris, Goupil, 1912, p. 10.

5. Ernest d'Hauterive, *Journal d'Émigration du comte d'Espinchal*, 1912, Avant-propos, p. II.

Digitized by Google

sincérité[1]; mais, en ce qui concerne M. de Vaudreuil, il lui serait plus malaisé de se défendre.

En effet, bien qu'elle ne l'avoue nulle part, elle laisse partout deviner qu'elle n'a jamais cessé d'aimer M. de Vaudreuil. Leur liaison était connue de tout Paris et le séduisant créole n'a gardé sur ce chapitre aucune discrétion. Or, il faut dire un mot de cette liaison, qui introduisit Mme Lebrun dans l'intimité de Marie-Antoinette, pour qu'on puisse juger de la valeur de son témoignage contre Mme du Barry-Cérès.

Le comte de Vaudreuil était, sans aucun mystère et sans que personne s'en scandalisât, l'amant de sa cousine, Mme de Polignac, qui elle-même était la favorite, l'intime amie de la reine (1779). Comment la jolie artiste put-elle partager avec Mme de Polignac, sans se fâcher avec elle et même en demeurant son amie, les caresses de M. de Vaudreuil? C'est une de ses histoires qui valent d'être contées, car elle ne peut se concevoir que grâce à la facilité de mœurs et même à l'amoralité de cette époque. Elle donne d'ailleurs la mesure des choses étranges qui se passaient dans l'entourage de la reine et que la malheureuse femme devait si cruellement expier[2].

Vers 1780, époque de la naissance du futur prince de Polignac, il y eut, en effet, dans le cercle de la reine un chassé-croisé sentimental dans lequel Mme Lebrun joua un rôle. Le comte d'Artois, encore très jeune (il était né en 1757), s'était épris d'une passion soudaine et violente pour

1. Remarquons simplement, avec M. de Nolhac, que l'argument qu'elle donne *que M. de Calonne portait perruque*, est au moins singulier.

2. L'intimité de la reine avec Vaudreuil ne laissait pas de donner lieu à de malignes épigrammes. On sait, qu'en 1785, ils jouèrent *Le Barbier de Séville* sur le petit théâtre de Trianon. Le comte d'Artois avait le rôle de Figaro, Vaudreuil celui d'Almaviva et la reine celui de Rosine. Aussi, Grimm, rendant compte de cette prodigieuse représentation, écrivait-il : « Le petit nombre de spectateurs admis à cette représentation, y a trouvé un accord, un ensemble qu'il est bien rare de voir dans les pièces jouées par des acteurs de société ».

Digitized by Google

la nonchalante maîtresse de son ami. M. de Vaudreuil était d'avis, avec toute la noblesse de ce temps,

> Qu'un partage avec Jupiter
> N'a rien du tout qui déshonore.

Il laissa donc le champ libre au prince et il en résulta la grossesse de M^me^ de Polignac, puis la naissance de son fils Jules. C'est même cet incident qui donne la clef de l'affection toute particulière que le comte d'Artois devait porter à cet enfant, appelé à devenir le mauvais génie de la monarchie[1].

« La reine, dit M. Turquan, quitta Versailles et vint s'ensevelir avec toute sa cour à La Muette pour être plus près de M^me^ de Polignac pendant ses couches. Elles eurent lieu au mois de mai 1780. La pension de 30.000 livres accordée à M. de Vaudreuil date d'octobre 1779. Ne peut-on pas voir, dans le don de cette pension, en raison de sa date, une sorte de dédommagement à M. de Vaudreuil, amant attitré de la favorite, pour l'infidélité faite en faveur du prince? L'amitié entre le comte d'Artois et le comte de Vaudreuil date de ce moment[2] ».

Il n'y a là, dira-t-on, que des vraisemblances. Mais si l'on songe à ce que fut, à partir de cette époque, l'intimité de

1. Comte d'Haussonville, *Ma Jeunesse*, p. 291. Cette paternité, connue des intimes, explique l'attachement profond que Charles X devait, jusqu'à la dernière heure, garder à son ministre. La duchesse d'Angoulême, dont le rigorisme s'atténuait pour les bâtards de la famille royale, l'appelait Jules, tout court. Le cardinal de Latil, au courant de tous les secrets de la maison, avait poussé avec passion à la formation du ministère Polignac ; il devint jaloux du ministre et voulut l'abattre ; il y perdit sa peine ; c'est le seul article sur lequel le roi et la dauphine ne voulurent jamais l'entendre. D'ailleurs, la ressemblance physique avec Charles X est frappante dans les derniers portraits du prince de Polignac. Voir en particulier le portrait lithographié du prince, fait d'après nature à Vincennes, pendant sa détention. (Lith. de Ratier, Bibliothèque nationale, Estampes.) Voir aussi *L'Espion russe*, de Lamothe-Langon, t. II, p. 159, et *Mes Souvenirs*, de Daniel Stern. « Il ressemblait au roi, de qui, dans le peuple, on le disait le fils », précise cette dernière.

2. J. Turquan, *Les Femmes de l'Émigration*, t. II, p. 221.

Digitized by Google

Vaudreuil et du prince[1], si l'on songe à ce que fut la faveur du comte de Vaudreuil, à sa familiarité, sa liberté d'allures et même son insolence dans le cercle de la reine[2], on ne saurait s'empêcher de les trouver très plausibles. « Il semble bien qu'il y ait eu en cette affaire une sorte de marché secret. Le comte de Vaudreuil aurait fermé les yeux sur la complaisance de sa cousine à satisfaire un caprice du comte d'Artois, d'où la grossesse de Mme de Polignac et l'indemnité de 30.000 livres de pension annuelle à M. de Vaudreuil[3] ».

Il y eut, en conséquence, pendant quelques mois, en 1779-1780, une période de *disponibilité* de M. de Vaudreuil, et ce fut Mme Vigée-Lebrun (elle avait alors 24 ans) qui remplit cet intérim. Elle entra dès lors dans la famille. Ainsi s'expliquent son admission, à la même époque, dans l'entourage de la reine, dont elle exécute le premier célèbre portrait (1779), l'admiration fervente qu'elle nourrit pour Vaudreuil, les lettres que celui-ci lui adresse d'Espagne, avec le comte d'Artois (lettres que son frère Vigée jugea prudent de faire disparaître), sa liaison avec les Polignac qu'elle va rejoindre pendant l'Émigration, et jusqu'à ce souper grec, cause, assure-t-elle, de tant de calomnies.

On peut donc penser que Mme Vigée-Lebrun manque d'autorité pour flétrir ou taxer de légèreté la conduite de ses amies. Revenons maintenant à son accusation.

Nous savons, par ses propres confidences, que, dès avant son mariage, elle ne manquait pas de coquetterie et que nombre de galants, en apparence épris de son talent, venaient se faire peindre dans son atelier afin de lui mieux faire la cour. Elle cite, parmi ces admirateurs sans scrupules, le marquis de Choiseul, un certain comte de Brie qui la poursuivit longtemps de ses obsessions et qui même oublia un

1. Ainsi, dans une discussion avec Charles X, comme Vaudreuil s'était plaint d'être en désaccord après trente ans d'amitié, le roi lui écrivait : « Tais-toi, vieux fou, tu as perdu la mémoire, car il y a quarante ans que je suis ton meilleur ami ». Cela se passait en 1814.

2. Voir à ce sujet : Besenval, *Mémoires*.

3. J. Turquan, *loc. cit.*, p. 222.

Digitized by Google

jour sur sa commode 19.000 francs de titres de rente, et, bien entendu, du Barry.

« Le comte du Barry, le Roué, racontait-elle à ses amis, lui fit bien les yeux doux ; mais Mme Lebrun et sa mère n'en firent que rire sans l'écouter[1] ».

Cela n'a pu se passer qu'avant 1774, à une époque où Mme Lebrun était encore inconnue du public. Il se peut donc bien que le Roué, à l'affût des jolies filles qui ne demandaient qu'à se perdre, ait été attiré chez l'artiste, moins par son talent que par sa jeunesse et par sa beauté[2] ; mais il ne perdit certainement pas son temps à cette conquête ; il lui fallait des vertus plus faciles. En outre, comme il était lui-même, ainsi que Vaudreuil son ami, un amateur éclairé des arts, il sut apprécier ce jeune talent, et, quand il revint à Paris, en 1783, retrouvant Mme Lebrun alors à l'apogée de sa réputation, il lui amena sa jeune femme et lui demanda de faire son portrait.

Il y avait alors à Paris un homme dont le faste, la galanterie, les succès de tout genre attiraient l'attention générale ; c'était le grand premier rôle de la monarchie épuisée, le Contrôleur-général de Calonne. Or, M. de Calonne ne quittait pas le salon et l'atelier de Mme Lebrun.

Le portrait du ministre qui souleva tant d'impitoyables épigrammes, celui-là même qu'un critique disait peint *de main de maîtresse*, est précisément de 1784, et c'est l'année où les du Barry entrent en relations avec M. de Calonne. N'est-il pas vraisemblable que c'est dans l'atelier de Mme Lebrun et par l'intermédiaire de celle-ci[3] que ces rela-

1. P. de Nolhac, *loc. cit.*, pp. 23 et 238.

2. Dans une plaquette parue à cette époque et dont le seul exemplaire connu se trouve au British Museum, *Hommage aux plus jolies et vertueuses femmes de Paris*, se trouve une liste des élégantes de Paris dans laquelle figurent 158 noms. Mme « Lebrun de l'Académie » s'y trouve sous le no 3, entre Mme Corraza, la majestueuse déesse du café de ce nom, et Olympe de Gouges ; elle avait donc une certaine réputation de beauté. Cependant, dit l'auteur, « nous excluons de notre liste les jolies femmes qui font trafic ouvert de leurs charmes ».

3. Il est bon de rappeler que c'est également dans l'atelier de

Digitized by Google

tions se sont établies? Comment alors ajouter foi aux *Souvenirs* qui, à l'époque même où tout Paris retentissait des galanteries du Contrôleur-général pour sa belle artiste, nous le représentent comme « très amoureux » de Mme de Cérès?

C'est, en effet, en se défendant d'avoir cédé au Contrôleur-général, que Mme Lebrun accuse la jeune femme d'en avoir été la maîtresse, et voici la noirceur qu'elle lui impute. Nous reproduisons textuellement, ici, le passage des *Souvenirs* qui se rapporte à cet épisode.

« M. de Calonne allait très souvent rue du Gros-Chenet (où je ne logeais pas encore à cette époque) chez Mme de S...[1], femme de D..., surnommé Le Roué. Mme de S... avait un charmant et doux visage, quoi qu'on pût remarquer quelque chose de faux dans son regard, et M. de Calonne en était très amoureux. Dans le temps dont je vous parle, elle m'avait prié de faire son portrait et, comme un jour elle prenait séance, elle me demanda, avec son air de douceur habituel, si je voulais lui prêter ma voiture le soir pour aller au spectacle; j'y consentis, et mon cocher alla la prendre chez elle. Le lendemain matin, je demandai mes chevaux pour onze heures; mais, à onze heures, cocher, voiture, rien n'était rentré. Je dépêche aussitôt quelqu'un chez Mme de S..., Mme de S... n'était point de retour; elle avait passé la nuit à l'hôtel des Finances. Jugez de ma colère quand je l'appris, quelques jours après, de mon cocher, auquel un bon pourboire ne ferma pas la bouche et qui conta le fait à plusieurs personnes de la maison. En pensant que, si les gens de l'hôtel des Finances ou d'autres avaient demandé à cet homme le nom de ses maîtres, cet homme avait dû répondre naturellement qu'il appartenait à Mme Lebrun, j'étais tout à fait hors de moi. Il est inutile d'ajouter que je n'ai jamais revu Mme de S... qui, m'a t-on dit, vit à

Mme Lebrun que Tallien aurait, pour la première fois, rencontré Mme de Fontenay.

1. Je rappelle que Cérès se prononçait alors Serres et que c'est sous le nom de comte de Serres que du Barry était revenu s'installer à Paris.

Digitized by Google

Toulouse et s'est jetée dans la plus austère dévotion. Que Dieu lui pardonne! A-t-elle voulu sauver sa réputation aux dépens de la mienne? Me haïssait-elle? Je ne sais; mais elle m'a fait bien du mal, car les longs détails dans lesquels je viens d'entrer, chère amie[1], vous prouvent assez combien j'ai souffert d'une calomnie qui s'appliquait si mal à mon caractère et à la conduite de toute une vie que j'ose dire avoir été honorable[2]. »

Nous ne voulons pas analyser cette accusation, qui est surtout une apologie, ni insister sur les points étranges ou suspects et sur les invraisemblances qu'elle renferme. Il semblerait que la femme entretenue ne soit point celle qui emprunte la voiture, mais bien celle qui a chevaux, cocher et maison montée, à la manière des Guimard et des Duthé. Du moins pourrait-on dire que M. de Calonne, si fastueux à l'ordinaire, se serait montré cette fois singulièrement mesquin à l'égard de sa maîtresse, puisque non seulement il l'oblige à emprunter une voiture, mais encore que, quelques mois après, la pauvre femme ne pourra quitter Paris faute de 1,000 écus. Mme Lebrun est à l'abri de pareille infortune. Mais il suffit, pour placer la question sous son vrai jour, de la poser en d'autres termes :

Croit-on que, si Mme Lebrun n'eût pas cherché dans l'incident de la voiture un prétexte ou une justification, elle se fût formalisée avec tant d'indignation de l'hospitalité donnée à sa voiture à l'hôtel des Finances? Car, on ne peut supposer que ses chevaux soient demeurés attelés pendant dix-huit heures. Poser cette question, c'est la résoudre.

Notre opinion, d'ailleurs, n'est point tellement défavorable à Mme Lebrun. Nous estimons que pas plus Mme Lebrun que Mme de Cérès n'eurent à se reprocher d'avoir été les maîtresses du Contrôleur-général.

Que M. de Calonne, avec les mœurs du jour et avec sa suffisance de grand seigneur, ait voulu le laisser croire; que

1. Les souvenirs de Mme Vigée-Lebrun sont rédigés sous forme de lettres à une amie.

2. *Souvenirs*, page 67.

Digitized by Google

Mme Lebrun ait caqueté avec lui; que Jean du Barry, de son côté, ait songé à se servir de sa femme et même à la jeter dans les bras du Contrôleur-général pour capter sa protection, tout cela est possible, voire probable; mais que les choses soient allées jusqu'au point où les ont portées les médisances et les jalousies, c'est ce qui est invraisemblable, et de cela nous avons les preuves, d'un côté, dans la dénégation de Mme Lebrun; de l'autre, dans la misère des du Barry, dans le caractère très ferme et passablement orgueilleux de Marie-Anne de Rabaudy et surtout dans la fatuité de M. de Calonne lui-même.

On a prêté beaucoup de conquêtes à M. de Calonne, mais il faut se rappeler qu'en matière de galanterie le dix-huitième siècle est surtout un siècle de fanfaronnades; il a plus de corruption élégante, plus d'étalage de vices que de vices véritables, et M. de Calonne en est le représentant le plus caractéristique. Il a voulu se donner l'apparence et la réputation d'un séducteur irrésistible; en réalité, sa seule passion a été l'ambition, et, sauf Mme d'Harvelay, qui le tenait de près et dont il attendait le veuvage pour épouser ses millions, il n'eut point de maîtresses; aucune femme, du moins, ne tint de place dans sa vie.

Mais comment un homme qui mettait le Trésor royal aux pieds de Mme de Polignac et qui disait à la Reine : « Si c'est possible, Madame, c'est déjà fait; si c'est impossible, ça se fera », n'eût-il pas été accusé de galanterie?

En fait, c'est seulement un ambitieux, plein de projets, de combinaisons, et d'une confiance imperturbable en lui-même; il aime le bruit, la gloire, les succès, et sa vie se passe à intriguer. C'est sur ce terrain surtout qu'il devait se rencontrer avec du Barry et sympathiser avec lui.

Calonne était arrivé au ministère avec un plan de réformes financières qui, si on en croit Besenval (III, p. 181) n'était pas plus mauvais qu'un autre; mais quand il songea à l'exécuter, il vit se dresser aussitôt en face de lui de furieux appétits et de folles surenchères.

L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, poussé

Digitized by Google

par l'abbé de Vermond, « qui méprisait le Roi » et que, par conséquent, soutenait la Reine, visait au Contrôle général et il avait lié partie avec d'autres ambitieux, comme Lamoignon, qui apportait des projets de réformation de la justice, ou, pour mieux dire, convoitait la succession du valétudinaire garde des sceaux Miromesnil.

Ce fut pour cette lutte que Calonne eut recours aux ressources de du Barry et il eut lieu d'en être satisfait, puisque nous voyons le comte devenir son commensal et même avoir sur lui, à l'étonnement général, une véritable influence.

Bien entendu, c'est à sa femme qu'on en fit tout l'honneur et ce fut Mme de Cérès qui assuma, aux yeux du public, le rôle auquel son mari l'avait peut être destinée, mais qu'elle n'avait pas pris. On trouve même, dans la *Biographie portative*, le chiffre auquel le Roué avait vendu à Calonne les « premières faveurs » de sa femme, 400,000 francs!

Hélas! ces 400.000 francs ne durèrent guère comme on le verra. En 1787, l'Assemblée des notables avait renversé M. de Calonne; Brienne lui avait succédé au Contrôle général; Lamoignon avait remplacé Miromesnil aux sceaux, et Jean du Barry, réduit aux expédients, mais dépensant toujours, intriguant, agiotant, s'agitant, avait si bien arrangé ses affaires qu'il était complètement ruiné.

III

Ces années 1784 à 1789 furent pour Mme de Cérès, autant qu'on en peut juger par ses rares confidences, un véritable supplice.

En décembre 1783, elle écrit à son frère, après lui avoir adressé « des vœux bien sincères pour son bonheur et celui de toute sa famille, à qui elle le prie de dire que la *tata filou* les aime bien[1] », ces mots significatifs :

Ma santé est assez bonne, quoique je me plaigne toujours. Le fait

1. Ce joli mot de patois de *tata* rappelle ce billet de la marquise

Digitized by Google

est, qu'éloignée de tous mes parents, je m'ennuie un peu. J'espère qu'au beau temps j'irai leur dire de vive voix que leur amitié est pour moi la chose la plus précieuse. Il fait grand froid ici; les hivers sont plus rudes que dans nos cantons.

Elle prie son frère de ne pas lui envoyer d'étrennes, assurant que l'intention lui suffit, et elle termine ainsi :

Je n'ai point été fâchée une minute contre toi et tout aussi peu contre aucun des miens. Mon mari vous a fait à tous mille amitiés; j'en joins autant, en te demandant de les rendre à la sœur qui t'est le plus attachée, souhaitant te le prouver.

Adieu, je vous embrasse à tous de tout mon cœur.

RABAUDY, comtesse DU BARRY-CÉRÈS.

En 1786, elle fait, j'ignore dans quelles conditions, mais il ne paraît pas que ce fut ni avec son mari ni avec M. de Calonne, un voyage en Italie.

Avec qui?

Là est très vraisemblablement le secret de ce cœur meurtri, secret que la pauvre femme n'a point trahi. Il semble, en effet, que ce voyage en Italie ait été pour M^me^ de Cérès la seule revanche qu'elle ait voulue et cherchée de sa triste destinée.

A son retour, elle trouva la gêne, cette effroyable misère dorée, plus pénible cent fois, plus cruelle que le dénuement des gueux, assise à son foyer. Son mari a plus de 70.000 livres de rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville; c'est du moins ce qu'il assure et ce que tout le monde confirme; *immensément riche,* dit la *Biographie portative; fortune immense*, dit Cheverny. Il passe dans le public pour remuer l'or à la pelle et le fait est qu'il jette l'argent par les fenêtres; il dîne en ville, soupe, lance des affaires, commandite des entreprises, fréquente des joueurs, va probablement chez les filles à la mode, mais il est criblé de dettes, harcelé par ses créanciers et si discrédité, qu'il est obligé de solliciter un secours de la favorite déchue. Celle-ci le lui refuse et sa malheu-

de Saint-Vincent à son neveu, l'abbé de Villeneuve : « Je suis la *tata* du petit dieu, puisque je suis la tienne, mon mignon. »

Digitized by Google

reuse femme, qui voudrait rentrer à Toulouse au mois de mai, en est réduite à écrire à son frère qu'elle ne peut quitter Paris à cause de

1.000 écus ou 4.000 francs de dettes criardes que j'y ai. L'Ancien, ajoute-t-elle, n'est point en position de le faire. J'ai cherché à emprunter cette somme, car je n'aime point avoir obligation à mes connaissances, je ne dis point à mes amis, car qui peut se vanter d'en avoir ?

et elle supplie son frère — très inutilement du reste — de l'emprunter pour elle[1]. N'est-ce pas réellement navrant?

D'ailleurs, M. de Rabaudy tient ses comptes avec exactitude et ne se paye pas de sentiments. En 1786, sa mère l'avait avisé que M^me^ de Cérès se chargerait des frais d'éducation ou de pensionnat de sa petite filleule Agathe, mais qu'elle avait l'intention de proposer pour elle le couvent de Lévignac, qui servait de maison d'éducation aux filles de bonne maison du pays et où, sans doute, les du Barry trouvaient des facilités[2]. Grand mécompte pour M. de Rabaudy qui, jugeant sans doute de la fortune de son beau-frère par le bruit public, eût voulu que sa fille fût élevée, non pas à Lévignac, mais à la Visitation de Toulouse. Il écrit donc à sa sœur une lettre assez inconvenante dans laquelle on relève cette phrase : « L'enfant t'appartient comme tante et marraine et je suis persuadé que tu as autant à cœur son avancement et son avantage que je pourrais l'avoir moi-même. »

Cette fois, M^me^ de Cérès prend la mouche et lui répond, le 25 novembre 1786 :

Je suis toujours la même, mon cher frère, bonne amie et bonne sœur. Tu veux ta fille à la Visitation, à la bonne heure! Mets-l'y. La

1. Lettre du 4 avril 1789. Elle se termine par ses mots : « Des *poutous* à tes enfants. »

2. Sur le couvent des Clarisses de Lévignac, sécularisé en 1750, et dans lequel les Dames noires avaient fondé une institution assez prospère de filles nobles, voir l'étude de M. Adher : « *Le petit Saint-Cyr, histoire de la maison d'éducation de Lévignac (1776-1793)*; *Revue des Pyrénées*, t. XIX, 1907, pp. 1, 22.

Digitized by Google

pension de Lévignac coûte cent écus, je donnerai donc cent écus par an... Voilà ce que ma position me permet de faire. Je désire qu'Agathe sorte du couvent sitôt que sa première communion sera faite; je ne payerai plus sa pension après cette époque. Voilà qui est convenu et parlons d'autre chose.

La lettre se termine cependant par des protestations affectueuses :

Crois que je t'aime et m'intéresserai toujours à toi, à ta femme et à tes enfants. Embrasse-les tous de ma part et dis à ta femme que je lui suis sincèrement attachée.

Adieu, mon cher frère, crois moi pour la vie la meilleure des sœurs.

RABAUDY, comtesse DE CÉRÈS

M. de Rabaudy comprit la leçon et se hâta de protester qu'il acceptait la pension de 300 livres. Ce n'était d'ailleurs pas sa femme, comme le croyait Mme de Cérès, c'était sa mère qui l'excitait.

Celle-ci, d'ailleurs, lui écrivait de nouveau en décembre et lui mandait ces lignes qui prouvent qu'elle partageait l'illusion générale sur la fortune des du Barry.

Je viens, dans le moment que je t'écris, de recevoir M. Lacaze, qui arrive de Paris. Il est vrai que ta sœur a une fluxion aux yeux et qu'elle a de la peine à écrire. M. Lacaze m'a remis une lettre pour toi [1]. Je l'ai lue et je trouve qu'elle te fait une (simple) politesse pour sa filleule. Je souhaiterais qu'elle fît mieux. Pas moins (néanmoins) je ne tarderai pas à mettre Agathous à la Visitation; il faut profiter des bienfaits qu'on fait à nos enfants [2].

Le cardinal de Brienne, avec lequel Jean du Barry avait entretenu à Toulouse d'assez bonnes relations, avait obtenu, en 1787, comme nous l'avons dit et pour le malheur de la France, le Contrôle général [3]; mais pendant trois ans,

1. C'est la lettre qui précède, du 25 novembre.

2. Lettres du 1er septembre, 15 septembre, 16 octobre, 25 novembre et 1er décembre 1786. (Papiers des Rabaudy.)

3. M. l'abbé Auguste, qui a publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi* (10 mars 1914) quelques lettres inédites de Loménie de Brienne, nous révèle les sentiments de celui-ci à l'égard des du Barry à l'époque de la mort de Louis XV.

« Il est vrai, écrit le prélat à l'abbé Grumet, le 29 mai 1774, que

Digitized by Google

du Barry, attaché aux destins de M. de Calonne, n'avait cessé de combattre le crédit naissant de son compétiteur. L'accession de Brienne au ministère ruinait ses dernières espérances. Il accepta cependant et continua bravement la lutte. Ses liaisons intimes avec les parlementaires, qui remplissaient la France de leurs criailleries et déchaînaient la Révolution, lui donnaient un avantage marqué; il en profita, sut se placer au premier rang des adversaires du Cardinal et, quand celui-ci voulut, avec M. de Lamoignon, en mai 1788, remplacer les Cours souveraines par les grands Bailliages, c'est-à-dire uniformiser l'administration de la Justice en France, Jean du Barry fut le plus violent et le plus déterminé meneur de l'opposition parlementaire.

L'ordre des avocats de Toulouse s'était montré des plus ardents dans ces revendications. Le ministre fit mander à Paris trois membres du Barreau, les avocats Jamme, Duroux et Lafage, ainsi que le comte Jean, ami personnel de l'avocat A. Jamme, pour rendre compte de leur conduite en cette circonstance. Quelques mois s'étaient à peine écoulés que l'autorité royale, cédant aux instances du Parlement, rapporta, le 22 septembre, les Édits de mai et rétablit l'ancienne magistrature. Les trois avocats et leur compagnon rentrèrent triomphalement dans la capitale du Languedoc le 26 septembre, et, le lendemain, l'hôtel du Barry était le théâtre d'un banquet et d'une fête de nuit dans lesquels le comte Jean donna une nouvelle preuve de sa prodigalité habituelle[1].

Il était de retour à Paris à la fin de 1788, se débattant

les du Barry *sont de la grande canaille*. Mais que penser des gens qui les adoraient dans la fortune et les déchirent dans le malheur? Nous serons plus conséquens; nous les avons méprisés puissans et les mépriserons lorsqu'ils ne le seront plus; mais nous nous en tiendrons là et plaindrons encore leur misère, loin d'y insulter ».

Le cardinal se préoccupe, dans cette lettre, des ressources qui restent, dans cette catastrophe, à la malheureuse femme de Jean du Barry. C'est la preuve de la générosité d'âme et de la bonté du prélat, comme de la sympathie universelle qui entourait Mlle de Dalmas.

1. A. Duboul, *loc. cit.*, p. 43.

Digitized by Google

contre une meute de créanciers, ne pouvant retirer un sol de ses débiteurs et l'esprit bouleversé par l'effondrement de ses espérances. Ses anciens amis, qu'il avait généreusement obligés, le reniaient; les politiciens et les pamphlétaires, sortis du pavé à l'approche de la catastrophe, le désignaient à la vindicte publique et le faisaient complice des dilapidations et des corruptions du régime. C'est pourquoi, laissant sa malheureuse femme sans ressources sur le pavé de Paris, nous le retrouvons, quelques semaines après, à Toulouse.

Le 26 mars 1789, il prenait part à l'assemblée générale des Trois-Ordres et, n'entrevoyant plus de salut que dans les rangs avancés des démolisseurs, d'accord en cela d'ailleurs avec son amour enthousiaste de la liberté, il prenait une part active au mouvement révolutionnaire [1].

Cela lui valut, à la première élection des officiers des légions patriotiques, d'être nommé colonel de la Légion de Saint-Sernin, qu'il dut, à ses frais, armer et équiper en majeure partie. Mais la discorde existait entre les légions; du Barry se trouva fatalement mêlé aux désordres provoqués par la trop fameuse légion de Saint-Barthélemy.

Ces troubles avaient un caractère nettement religieux et il semble que le colonel de la légion de Saint-Sernin ait été, au début, sympathique à cette agitation en faveur de la religion catholique. Le 18 avril 1790, MM. de Cucsac, Barrada, de Rigaud père, le comte Jean du Barry, le marquis de Caylus, etc., déclarèrent vouloir tenir ce jour, à 5 heures et demie, une assemblée aux Augustins et continuer leur séance dans la journée du lendemain. Il fut exposé, dans cette réunion, « que plusieurs quartiers de la ville, animés du bien de la religion, se sont déjà assemblés pour aviser aux moyens qui paraîtraient les plus convenables pour la

1. On connaît le mot insolent que, la veille de la mort de Louis XV, errant dans les corridors de Versailles, il jeta au prince de Ligne : « Eh bien ! lui dit le prince, la farce est jouée. Vous pouvez partir. — Et pourquoi m'en aller ? riposta-t-il avec son drôle d'accent gascon. Si l'on me fâche, je mettrai le royaume en République ». Mirabeau n'eut pas dit mieux.

Digitized by Google

conservation, dans cette ville, des corps ecclésiastiques et des maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe, pour la plus grande gloire de Dieu et la conservation de la religion[1] », et une pétition fut envoyée dans ce sens à la municipalité.

Mais l'agitation grandissait, les réunions se multipliaient; on marchait évidemment vers une effusion de sang. Le comte Jean s'avisa, un peu tard, que ce rôle de protecteur de la religion ne lui convenait pas; c'est pourquoi, le 21 mai, il vint solennellement protester devant la Municipalité; il n'avait assisté qu'aux deux premières séances tenues aux Augustins; il démentait les accusations portées contre lui et déclarait que sa conduite avait été et serait toujours conforme au respect qu'il avait pour les décrets de l'Assemblée nationale[2].

A la sortie de cette réunion, du Barry, si l'on en croit le *Journal de Prudhomme*, fut entouré par quelques jeunes gens qui voulurent le forcer à prêter le serment civique; il y eut une bagarre; la Légion de Saint-Barthélemy « une légions de robins armés jusqu'aux dents » intervint et, pour délivrer du Barry, fit feu sur les jeunes gens[3].

Tout cela est faux, car il n'y eûtni bagarre ni coup de feu. Les deux frères du Barry ne cessaient au contraire de donner des preuves de civisme. Ils versaient à la contribution patriotique de 1790, malgré leur état de gêne, une somme de 4.000 livres en numéraire et se dépouillaient en faveur de la Nation de tout ce qui leur restait de précieux. Cette correspondance tendancieuse prouve donc que le colonel de la légion de Saint-Sernin était déjà suspect et que l'orage s'amoncelait sur sa tête.

L'année suivante, c'est le *Journal de Gorsas* qui le prend à partie dans un entrefilet ordurier : « A Toulouse, y lit-on, le club monarchique intrigue, s'agite, se tourmente, imprime

1. Procès-verbal de l'assemblée des Citoyens actifs de la ville de Toulouse, 18 avril 1790.
2. É. Connac, *La Révolution à Toulouse*, p. 15.
3. *Révolutions de Paris*, nº 13.

Digitized by Google

des libelles. Un roué comme Dubarry, le héros des b..., ne démentant pas son illustre origine, met les *fonctionnaires publiques* en campagne. Ces bacchantes, ivres de vin et de luxure courent la ville; mais la municipalité, d'accord avec la garde nationale, arrête le complot, et quelques-unes de ces Corybantes sont détenues[1].

Du Barry comprit dès lors qu'on en voulait à sa tête. Il le comprit même si bien qu'il eût la fâcheuse idée de s'éloigner de Toulouse. Du mois de novembre 1791 au 12 mars 1792, il alla, sous prétexte de se soustraire aux exigences de ses créanciers, faire un voyage en Provence; il séjourna à Anti-

1. *Courrier des 83 départements*, 1791, nº 3. Si l'on en croit M. Paul de Castéras, dans un ouvrage qui renferme, à côté de renseignements intéressants, de nombreuses erreurs (*La Société toulousaine à la fin du dix-huitième siècle*, Toulouse, 1891, p. 330), Jean du Barry « à la fin de 1790, accompagné des conseillers au Parlement, Dalbis et Daguin, fit un voyage dans l'Ardèche et assista à la fameuse réunion de la noblesse, qui se tint au château de Jalès et qui avait pour but de tenter un soulèvement contre l'Assemblée nationale. Cette conspiration échoua, ajoute-t-il, et le camp de Jalès fut dispersé par la force. Dubarry rentra chez lui, assez heureux de ne point s'être compromis dans cette affaire.

J'ignore où M. P. de Castéras a puisé ce renseignement, mais il est vraisemblablement erroné, car les deux Commissions parlementaires envoyées dans le Gévaudan et le Vivarais et desquelles firent partie, en effet, les conseillers J.-F.-D. d'Albis et J.-J. d'Aguin, eurent lieu en 1783 et 1785. Il n'est pas question dans l'ouvrage consacré récemment par M. A. Puis, au conseiller d'Albis (*Une famille de parlementaires toulousains*, Toulouse, 1913), d'une troisième Commission en 1790 et, d'ailleurs, J.-F.-D. d'Albis avait émigré en Espagne en 1790 (Ouvr. cité, p. 13, note 1).

« Cependant, dans la même note, M. Puis assure que le conseiller d'Albis, après le 10 août 1792, prit une part active à l'organisation du camp de Jalès, dans ce Gévaudan qu'il connaissait bien et où il avait laissé force amitiés dans la noblesse. » Cela semblerait confirmer l'indication de M. de Castéras : mais les confusions abondent dans le livre de M. Puis. Il suffit de faire remarquer que l'affaire de Jalès eut lieu à propos de la Fédération de 1790, que la première prise d'armes eut lieu le 20 février 1791 et que M. d'Albis, émigré en 1790, et rentré d'Espagne après le 18 brumaire, n'aurait pu y prendre part. Mais il s'agit évidemment de son frère, le chevalier d'Albis. J'ajoute que, dans la correspondance du conseiller d'Albis on ne trouve même pas le nom de du Barry.

Digitized by Google

bes, à Tarascon. Dans quelles conditions? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Si nous en croyons M. Paul de Castéras, il aurait fait, en 1791-1792, non pas un, mais deux voyages en Provence : le premier, de novembre 1791 à mars 1792 (c'est vraisemblablement ce voyage qui a laissé croire qu'il s'était mêlé de l'insurrection de Jalès; il était de retour à Toulouse, le 10 mars); le second, plus compromettant, où il aurait essayé de passer en Italie. Du moins, « on apprit dans la suite qu'il s'était rendu à Gênes, chez le marquis de Cambiego, auquel il avait emprunté 12.000 livres et remis en gage une pendule, des tableaux et plusieurs autres objets d'art. »

Mais ces informations ne sont pas sûres. Il est plus probable qu'il ne fit qu'un seul voyage, ce qui était déjà assez imprudent, car ce voyage fut un des plus redoutables chefs d'accusation que le tribunal révolutionnaire devait dresser contre lui.

M. A. Duboul nous apprend qu'à ce moment Mme du Barry-Cérès se réfugia à Narbonne. C'est un fait que je n'ai pu vérifier, et Mme de Cérès ne semble avoir eu ni parents ni amis dans cette région. Mais, s'il est vrai qu'au moment où son mari gagnait la Provence, elle gagnait aussi le Languedoc, ce serait la preuve qu'elle a poussé le dévouement envers son triste époux jusqu'à l'héroïsme, puisqu'elle n'hésitait pas à partager sa mauvaise fortune et à tenter avec lui de sortir de France, c'est-à-dire de risquer l'échafaud.

IV

Les derniers mois de la vie de Jean du Barry sont trop connus pour que nous en fassions ici l'historique[1]. Inscrit sur les listes des émigrés, conformément à l'arrêté du

1. On trouvera notamment ces renseignements dans le livre de M. P. de Castéras : *La Société toulousaine à la fin du dix-huitième siècle*, p. 331 et suivantes.

Digitized by Google

15 mars 1792, il se hâta de rentrer à Toulouse, mais tous ses efforts, toutes ses démonstrations de civisme furent inutiles; le 22 août 1793, il était incarcéré à la Visitation, l'ancien pensionnat de sa nièce, et le 28 nivôse (17 janvier 1794) sa tête tombait sur l'échafaud.

Son jugement déclarait ses biens confisqués et acquis au profit de la République, mais la Nation n'avait pas attendu jusque-là pour essayer de s'en emparer. Dès le 22 janvier 1793, l'hôtel Saint-Raymond avait été placé sous séquestre; il fallut que le département, sur les preuves de la non émigration de du Barry, accordât, le 18 mars, main-levée de ce séquestre. Mais, le 7 octobre, les commissaires Baudot et Chaudron-Rousseau, avaient rendu l'arrêté qui suit :

« Les représentants du peuple, en séance, à Toulouse,

« Considérant que la famille Dubarry doit sa fortune entière aux vols publics qu'elle a fait dans le Trésor de la Nation française; que l'impunité de ses crimes, commandés par le despote Louis XV, doit être sans effet, lorsque les droits du peuple ont anéanti les rois et les voleurs qu'ils protégeaient au préjudice du bien public,

« Arrêtent que le procureur général syndic du département de la Haute-Garonne, accompagné de deux membres du Comité de Salut public et de deux autres de la Municipalité, se transporteront dans les maisons de la famille Dubarry et retireront toutes les matières d'or et d'argent, soit monnoyées, soit ouvragées, et tout ce qu'ils trouveront de précieux par la matière ou le travail, séquestreront provisoirement tous leurs biens. »

En conséquence, après l'exécution, les Commissaires de la Municipalité s'abattirent comme un vol de corbeaux sur ces dépouilles. Effets, hardes, meubles, linge, bijoux, tapisseries, objets d'art, furent enlevés, avec une telle rapacité qu'il ne demeura de la magnifique demeure que des murs nus. Le tout est évalué à 51.341 livres. Dans l'inventaire de la garde-robe, dressé par le tapissier Daure, remarquons « un déshabillé en bazin des Indes »; un deuxième « en gaze mouchetée », une robe de chambre « avec sa veste fleurie d'or »

Digitized by Google

et, dans une profusion de velours et de fourrures de prix, une « polonaise de satin gris doublée d'hermine tigrée[1]. C'était la défroque des splendeurs parisiennes du Roué.

Quant aux tableaux, le citoyen Briant, inspecteur du *Muséum,* les réclama pour la ville qui formait son Musée à l'aide des trésors d'art des ennemis de la République et, dans son zèle, il y joignit comme « objets d'art et de curiosité » un magnifique lustre de cristal et deux tables de marbre sculptées, spécialement admirées des amateurs. Encore arracha-t-on des parois les sculptures, les moulures, les ornements, les vitres, le plomb, tout ce qui pouvait offrir quelque valeur, si bien que Mme de Cérès pouvait écrire, trois ans plus tard, à son frère : « Vous avez des embarras, je le crois, mais peuvent-ils être comparés à ceux d'une femme qu'on a laissé sans lit, sans meubles, sans robe et sans chemises, sans rien enfin[2] ».

L'abandon et la détresse de la malheureuse femme, pendant quelques mois, furent indicibles. Trop fière pour faire connaître son dénuement à des étrangers, trop orgueilleuse pour chercher un asile auprès de sa famille, elle ne demanda secours à personne et vécut d'expédients. Quelques emprunts, quelques modiques ressources tirées des successions, qui vinrent à point, de son oncle François et de sa grand-mère Dubarry, enfin, semble-t il, quelques humbles dévouements, l'empêchèrent de mourir de faim.

1. Voir l' « Inventaire du mobilier de Jean Dubarry », par Ed. Lamouzelle, *Bulletin de la Société archéologique du Midi,* nº 30, 1902-03, page 197.

2. Lettre du 13 avril 1797. On peut voir, aux Archives du Donjon du Capitole, à Toulouse (Biens des émigrés.), l'énumération des objets, tableaux, meubles, livres et œuvres d'art saisis chez du Barry et dispersés au hasard de la vente. M. Roschach en a tiré le catalogue de ses tableaux. Quant aux livres, assez peu nombreux, on en rencontre de temps en temps, reconnaissables à leur reliure en veau plein et à la dorure du dos qui porte, entre autres attributs, un soleil rayonnant. J'ai eu en mains une de ces épaves, un exemplaire des œuvres de Racine, avec gravures de Moreau; il provenait de la bibliothèque de l'ancien procureur syndic du district de Villefranche, D. Manent.

Digitized by Google

On peut dire que, dans cette crise, la conduite de ses parents et de son frère, en particulier, fut odieuse. Certes, M. de Rabaudy, dont les ressources étaient presque entièrement taries et qui avait huit enfants à nourrir, n'était pas dans une brillante situation. Assurément il essayait de passer inaperçu dans la tourmente et ce n'eût peut être pas été sans danger qu'il eût donné l'hospitalité à la veuve du Barry, mais tout cela ne saurait l'excuser. Il vivait sur ses terres où il avait, du moins, l'existence matérielle assurée et il eût pu faire passer, s'il eût eu quelque humanité, des secours à sa sœur. Or, il n'en fit rien; il ne se préoccupa pas plus d'elle que si elle eût été morte.

On ne saurait donc être surpris que cette épreuve ait laissé au cœur de Mme de Cérès une pénible et durable empreinte; non qu'elle y fasse allusion directement dans ses lettres; elle est pour cela trop généreuse; mais on sentira dorénavant dans sa correspondance une amertume qui n'y existait pas; il y aura moins d'abandon, moins d'affection; parfois même d'un mot elle trahira une sourde rancœur; enfin, sauf en 1796, dans un essai passager de rapprochement que nous raconterons, elle ne tutoiera plus son frère, elle l'appellera *mon ami*, ou même plus sèchement *Monsieur*, et finalement, quand elle aura trop souffert de son égoïsme et de sa rapacité, elle brisera avec lui sans hésiter.

Une lettre, du 17 octobre 1794, dénonce déjà ces sentiments. Mme de Cérès était alors à Toulouse où elle s'efforçait, profitant de la soudaine détente de Thermidor, d'arracher quelques bribes de la succession de son mari. Nous savons qu'elle adressa à ce sujet, en l'an III, une requête à la Convention nationale, comme légataire universelle de Jean du Barry, en vertu d'un testament du 20 avril 1779, et que sa demande fut, sur le rapport de Roger-Ducos, renvoyée à l'examen du Comité de législation[1]. Son frère, la croyant sans doute en crédit auprès de quelque personnage influent, lui avait écrit dans l'espoir de l'intéresser aux biens de son

1. Archives nationales, D, III, 92.

Digitized by Google

cadet, Pierre-Nicolas, qui avait émigré et combattait dans les rangs de l'armée de Condé. Elle répond sur un ton qui n'est peut-être, à cette heure troublée où toute lettre pouvait devenir dangereuse, qu'une mesure de prudence, mais dans lequel perce néanmoins une certaine âpreté.

Toulouse, le 17 octobre 1794.

Ce que vous m'avez appris par votre lettre, Monsieur, m'afflige autant pour vous que pour mon autre frère. Je ne connais personne qui puisse vous rendre service dans cette occasion, j'ignore même de qui cela dépend et je doute qu'on vous fasse grâce. Je ne puis rien vous dire de consolant; l'émigré dont il est question n'a jamais songé à rentrer; jamais il n'a fait ni fait faire aucune démarche pour cela; je ne puis donc vous donner ni consolation ni remède. Je gémis pour vous et pour lui; il est bien malheureux et ne l'a pas mérité, mais nous le sommes tous (et) tous ruinés, et moi tout de nouveau encore par le remboursement des rentes.

Si vous croyez que je puisse vous être jamais utile, disposez de moi, et si vous pensez que je puisse connaître quelqu'un qui puisse vous l'être, mandez-le moi, mettez-moi au fait et je ne négligerai rien. C'est avec ces sentiments et ceux de la plus parfaite estime que je suis pour la vie, Monsieur,

RABAUDY DU BARRY-CÉRÈS.

Brûlez ma lettre de suite.

Cette dernière recommandation lui rappelle certainement que c'est une lettre inoffensive d'un émigré, le chevalier de Framond, oubliée dans les poches de son mari, qui a fait condamner celui-ci.

Cependant, la pauvre femme se sentait si triste, si isolée, si désemparée, après l'effroyable tempête qu'elle venait de subir, elle était tellement sevrée d'affections et d'égards qu'elle eût volontiers oublié ses griefs et que, si elle eût trouvé dans sa famille la sympathie dont elle avait besoin, elle se fut jetée dans ses bras et se fut dévouée à son frère comme elle s'était dévouée à son mari.

Précisément, M. de Rabaudy croyait, à ce moment, avoir besoin de sa sœur. Il demeurait, en sa qualité d'otage du roi Louis XVI, terriblement suspect; la bruyante émigration

Digitized by Google

de son beau-frère Siregand, celle de son frère, les maladresses de sa belle-sœur, tout cela lui donnait une physionomie d'aristocrate dont il se fût bien passé parce qu'elle gênait ses projets intéressés et ses tentatives de reprises des biens confisqués soit à son frère soit à son beau-père. Or, Mme de Cérès avait conservé de ses relations antérieures à la Révolution ou simplement grâce au nom de son mari, quelque crédit sur les hommes du jour; il lui demanda fréquemment son entremise et, pour l'obtenir, il n'hésita pas à lui prodiguer non seulement les protestations, mais mêmes les égards sous forme de provisions de ménage, saucissons, haricots, salé d'oie, etc.

Ce ravitaillement eût été plus opportun sous la Terreur. Cependant Mme de Cérès en fut émue et touchée jusqu'au fond du cœur; elle ne demandait, nous l'avons dit, qu'à sortir de son isolement; aussi ce fut pendant quelques mois, en 1795 et 1796, une période de confiance durant laquelle la pauvre femme s'abandonna généreusement à ses illusions et à ses rêves. « Depuis que j'ai perdu mon pauvre mari, écrit-elle à M. de Rabaudy[1], je n'ai plus que toi, et ce malheureux événement m'a encore plus attaché à ta famille » ; et plus loin : « Ta famille, à présent que je n'ai plus de mari, est la mienne; il me semble que j'ai cent ans. »

C'est dans cette situation morale, qu'espérant pouvoir, à Paris, surveiller un peu mieux ses intérêts et arracher aux créanciers de son mari quelques débris de son ancienne opulence, elle partit pour la capitale où elle arriva le 1er septembre 1795.

Il ne faut pas se le dissimuler, ce voyage d'une femme seule, sans ressources, et portant un nom suspect, qui va à Paris, se jeter en quelque sorte dans la gueule du loup, couvre certainement une aventure sentimentale. Quel en fut le héros? Nous l'ignorons. Il semblerait à quelques allusions de M. de Rabaudy que ce fût un homme politique; mais nous n'avons là-dessus aucune donnée positive. Il est cer-

1. Lettre du 15 mars 1796.

Digitized by Google

tain, cependant, quand on voit l'amertume, le dégoût de la vie, l'irritabilité qui ne tardèrent pas à s'emparer de la jeune femme, que son illusion fut de courte durée.

M. de Rabaudy ne se fit pas de scrupule d'exploiter ce sentiment et, de son côté, elle s'efforça de servir ses intérêts, de répondre à ses désirs et de faire ses commissions. « J'ai fait toutes les recherches que tu désirais relativement au citoyen de Castelnau, ton voisin[1], écrit-elle le 10 janvier 1796; sur les renseignements qu'on m'a donné, il n'était pas là où on t'avait dit qu'il était; il m'est impossible d'en avoir d'autres nouvelles ».

Quelques jours après, c'est une clarinette que son frère l'a chargée de lui envoyer; elle a couru chez les principaux luthiers et elle adresse à son frère le prix des clarinettes de Winnen, rue de la Monnaie, 30; malheureusement elle n'est pas assez riche pour lui faire ce cadeau.

Je t'envoie la note de ce que tous ces différents objets te coûteront, et c'est au plus juste prix, en numéraire; si tu les achètes en assignats, on suivra toujours le cours de l'argent. Il y a longtemps, mon cher ami, que la somme qu'il faut débourser pour ces différents objets n'est plus en ma possession. Je te préviens donc qu'il m'est impossible de te faire de pareilles avances et, dans ce moment, en te le disant, je sens l'étendue de mes malheurs. Je les supporte avec résignation, quand ils ne regardent que moi, mais quand ils me privent de certaines jouissances, je les sens sensiblement. » (25 janvier 1796.)

On remarquera qu'il s'agit d'une centaine de francs à peine et que, si Mme de Cérès ne put faire ce cadeau à son frère pour ses étrennes, c'est assurément qu'elle avait trop de dignité pour rien accepter d'une main étrangère. Peut-être M. de Rabaudy ne comprenait-il rien à cette réserve; il n'hésitait pas, du moins, à solliciter l'aide pécuniaire de cette femme qu'il savait sans ressources et il s'attirait la réponse suivante :

Bon Dieu, mon cher, que je m'occupe de toi pour l'impôt! Huit enfants! On n'a jamais rien de reste. Je ne suis pas à mon aise, tant s'en faut, et peut-être aurai-je recours à toi au commencement du

1. Il s'agit vraisemblablement de leur frère Nicolas, émigré.

Digitized by Google

printemps pour avoir de quoi faire ma route pour m'en retourner. La misère est grande, mais n'en parlons plus; je suis moins à plaindre que toi puisque je n'ai qu'à songer à moi. Embrasse pour moi ta bonne femme, tes filles et tous les marmots. Adieu, mon cher, crois-moi ta meilleure amie.

La lettre n'est point signée.

Et de fait elle ne sait, quelques jours après, comment s'y prendre pour quitter Paris. Elle écrit le 15 mars :

Je ne saurais te dire, mon cher ami, combien le séjour de Paris me devient tous les jours plus insupportable; il ne s'accorde pas avec la misère et rien n'est plus cruel, je t'assure (que cette misère), surtout lorsqu'on a joui d'une certaine aisance... Lorsque j'arrivai ici, on me donna les plus grandes espérances. Je m'en occupai avec activité. Le temps fut court. J'arrivai le 15 fructidor (1er septembre) et le 13 vendémiaire (4 octobre), changea tout et me fit bien du mal. Depuis je n'ai pas vu l'instant de reprendre mes affaires; à peine sait-on encore la marche qu'on doit tenir (et) à qui il faut s'adresser. Un député, bon et franc, qui s'intéresse à mon sort (sans doute Roger-Ducos), a été absent près de quatre mois. Il est de retour et maintenant je vais faire toutes les démarches... Si je ne réussis pas, je n'aurai pas de regret de mon voyage, car je n'aurai guère plus dépensé qu'à Toulouse et j'aurai mis quelques autres petites affaires en ordre. Et puis enfin, j'ai passé l'hiver fort tranquillement[1].

A présent, mon ami, je compte quitter Paris à la fin du mois de mai. D'ici là, mes affaires seront faites ou manquées; j'ai à peu près de quoi vivre jusqu'à cette époque-là, mais pas un sol pour faire ma route et pas le moindre pour faire quelques petites emplettes au moment de mon départ, comme une douzaine de chemises dont j'ai un absolu besoin, parce que tu sais qu'on ne m'a rien laissé. Il faut donc, mon ami, que tu viennes à mon secours. Je sens tous tes embarras; je sens cela, je connais tout cela, comme toi-même, je calcule et je pense à tout cela, d'autant plus que dans d'autres temps, n'ayant pas besoin de calculer pour moi, je ne m'avisais pas de calculer pour les autres. Mais quelle affreuse chose que d'être obligé de vendre du bien! Il a si peu de valeur dans ce moment. Hélas! mon ami, si j'avais quelque chose à disposer, il n'en serait pas ainsi; mais dans ce moment, je n'ai rien. Ta famille, à présent que je n'ai plus de mari, est la mienne. Il me semble que j'ai cent ans!...

1. On remarquera que cela concorde assez peu avec le ton découragé du début de la lettre. Mais Mme de Cérès fait inconsciemment le partage de ses sentiments intimes et de ses devoirs de famille.

Digitized by Google

Venons à présent à l'énorme somme qu'il me faut. Sur aucune route il n'est plus question d'assignats, ni pour les frais de la voiture, ni pour ceux du manger. Il en coûte dix louis en numéraire pour le courrier; c'est la voye la moins chère. Or, nous sommes deux, cela fait vingt louis. Pour si peu que nous mangions, nous en dépenserons cinq, ce qui fait vingt-cinq. Il m'en faut bien dix pour le port de mes hardes ou pour l'achat de mes chemises. Tu vois donc qu'il me faudrait au moins trente-cinq louis en numéraire pour la fin du mois. Je t'indiquerai une voye sûre pour me les faire parvenir.

Je t'enverrai mon billet pour la reconnaissance de cette somme sitôt qu'elle sera en route, car je pourrois mourir en route. Dès mon arrivée à Toulouse, nous prendrons sur cela les arrangements que tu croiras les plus convenables.

Si tu prends quelque arrangement pour la chétive garde-robe de ma mère, souviens-toi que je tiens à la boëte qui a appartenu à ma grand-mère et à une tasse de porcelaine qui est appartenue à ma mère.....

Adieu, mon ami, compte sur moi et sur tout mon attachement pour la vie.

La lettre n'est point signée.

C'est en réponse à cette lettre, qui trahit tant de souffrances intimes et tant de généreux sentiments, qu'Arnaud-Louis de Rabaudy jugea bon de jeter le masque et de poser à sa sœur une sorte d'ultimatum.

Il assurait d'abord qu'il ne pouvait lui rendre le service qu'elle demandait et il lui traçait de la situation économique du Midi un tableau lamentable[1]. « En mon particulier, disait-il, je me félicite de ce que tu te décides à venir res-

1. « Sois sûre, écrivait-il, que la misère en ce pays est aussi grande qu'à Paris. Voici en raccourci le tableau : Aucune espèce de comestibles n'y manque en ce moment, mais le numéraire et les signes représentatifs y manquent totalement. Personne ne vend parce que personne n'a un sou pour acheter. Tout le monde cherche à vendre du bien ou des maisons, les rues sont tapissées d'affiches pour vendre et rien ne se vend. Tout le monde est aux expédients, même les gens les plus riches. Pour moi, je fais tous les *agis* imaginables depuis quatre mois sans avoir pu trouver douze sous, et il en est de même de tout le monde. »

Il ajoute même, ce qui rend le tableau un peu suspect : « Si aujourd'hui je devais être guillotiné pour douze sous, je n'ai et je ne sais où trouver cette modique somme. Voilà notre état au juste. » (Lettre du 5 avril 1796).

Digitized by Google

pirer l'air natal. Tu ne dois pas douter du plaisir que nous aurons de te voir stable auprès de nous; » mais il lui dévoilait, tant au point de vue de la succession de leur mère que du *modus vivendi* qu'il souhaitait lui imposer, de si étranges prétentions, que Mme de Cérès, si jalouse de sa liberté, en éprouva un sursaut d'indignation.

Elle ne s'était, en effet, jusqu'à ce jour, aucunement préoccupée de la succession de sa mère, morte le 28 prairial an III (16 juin 1795), de telle sorte que M. de Rabaudy s'était imaginé qu'il n'aurait pas de comptes à rendre et avait arrêté, dans son esprit, que sa sœur, renonçant selon la vieille coutume des familles aristocratiques du Midi à ses biens en faveur de son frère et de ses neveux, viendrait se réfugier, humble cendrillon, sous son toit, à la condition d'y trouver le gîte et le couvert.

Ce n'est pas ainsi que la veuve de Jean du Barry avait organisé sa vie. Renoncer à ses droits et recevoir, en échange, d'un frère dont elle connaissait la dureté et d'une belle-sœur dont elle abhorrait les grands airs, une humiliante et parcimonieuse hospitalité ? Non. Elle entendait vivre à sa guise, et, tout en faisant bon marché de ses intérêts, elle ne voulait pas aliéner une parcelle de sa liberté. Mais ce qui lui était le plus douloureux, c'est qu'elle découvrait les vils intérêts qui s'étaient dissimulés sous l'apparente affection de son frère et le monstrueux égoïsme qui en avait tendu les ressorts.

M. de Rabaudy s'imagina d'ailleurs que, par sa mauvaise volonté, par ses moyens dilatoires, en retardant de jour en jour le règlement de ses comptes et en laissant sa sœur sans argent, il triompherait de ses résistances. Il se trompait et elle le lui prouva avec une énergie, une décision et une entente des affaires qui n'excluent point la dignité de la tenue et la supériorité des sentiments.

Voici quelques extraits de cette douloureuse correspondance qui remplit toute l'année 1797.

Toulouse, le 3 janvier 1797.

Vous devez avoir reçu une lettre que je vous ai écrit il y a environ quinze jours, dans laquelle je vous apprenois que j'avais choisi

Digitized by Google

M. Jammes pour conseil, ainsi que vous m'avez mandé que vous preniez M. Gez pour le vôtre. L'un et l'autre sont en ville; vous y êtes aussi; ainsi rien ne peut plus retarder nos arrangements..... Je suis dans de cruels embarras et il faut convenir qu'à ma place vous seriez plus pressant que moi. J'attends donc avec impatience que vous fixiez le jour où nous devons commencer nos arrangements. On peut oublier tous les liens du sang, mais rien ne peut dispenser un cœur honnête de terminer, après dix-huit mois d'attente, des affaires dont il ne devrait déjà plus être question entre nous. Tous les procédés sont de mon côté.....

13 mars 1797.

On m'a assuré, Monsieur, que vous aviez vendu votre bien de Mondonville[1]..... et cependant le temps coule et mes besoins sont toujours plus pressans... Ne voulez-vous plus de l'hérédité? Pour mon compte ce sera comme il vous plaira, mais finissons..... Je vous répète, Monsieur, il est impossible que vous puissiez penser de sang-froid que vous me mettez dans les plus cruels embarras et rien n'est plus vrai.. ..

15 mars 1797.

... Je n'entends rien aux affaires et il est peu dans ma façon de penser d'envenimer les discussions. D'un autre côté, j'ai un absolu besoin de ce que vous me devez et j'ajouterai, Monsieur, sans prétendre me parer de générosité et blesser votre délicatesse, qu'il faut que ma position soit devenue très malheureuse pour réclamer mon bien. Dans un autre temps, j'aurois tout laissé là pour n'avoir pas le déplaisir d'en parler. Tout est changé pour moi... J'ai pris des engagements pour le mois prochain pour une somme considérable que j'emprunterai à mon départ de Paris. J'ai été forcée de renouveler cet engagement il y a deux mois; si j'y manque, j'en mourrai de douleur.....

28 juin 1797.

... M. de Lacaze, Monsieur, m'a communiqué votre lettre. Quand est-ce que se réaliseront les espérances que vous ne cessez de me donner depuis bien longtemps? Ma patience et mon courage sont à bout... parce qu'on ne peut manquer à certains engagements sans en ressentir l'humiliation et un chagrin mortel. Les amis qui sont venus à mon secours dans des temps bien malheureux se lassent et j'ai la douleur de voir qu'ils croient que c'est par ma faute que je ne les rembourse pas..... Je pourrois entamer des poursuites qui peut-être vous auroient fait beaucoup de tort; j'ai sacrifié mes besoins et peut-être mon ressentiment à votre repos, car le mien ne pouvait plus être troublé par un procès que par l'attente cruelle à laquelle j'ai été condamnée.

---

1. Cette terre de Mondonville était le bien patrimonial des Dubarry.

Digitized by Google

Tout a cependant une fin, et si maintenant vous manquez à votre parole, mettant de côté tout intérêt étranger, je prendrai toutes les voies possibles pour terminer mes affaires avec vous... »

Et la correspondance se poursuit dans cette note amère, car ce n'est qu'en octobre 1797 que Mme de Cérès put obtenir un règlement.

Les documents conservés par M. de Rabaudy ne nous en disent pas davantage; nous ne savons en particulier qu'elles furent ultérieurement ses relations avec sa sœur.

Ces lettres, néanmoins, malgré leur sécheresse, leur laconisme et leur caractère spécial, nous ont permis de reconnaître en Mme de Cérès un de ces représentants de l'ancienne société française qui appartiennent à ce noyau de femmes, rare et exquis, dont les souffrances de l'émigration ni l'action corruptrice de la misère, ne purent entamer la probité foncière et la frémissante sensibilité. Elle eût dit comme Mme de Duras : « Dans l'ordre des chagrins, les dettes viennent tout de suite après ceux du cœur[1] », ou encore comme la marquise de Bombelles : « La pauvreté se supporte, mais les dettes! Ne savoir comment les payer, voilà qui est accablant[2] ! »

Et ce spectacle est, chez Mme de Cérès, d'autant plus saisissant, que le nom qu'elle porte a été synonyme d'insouciance et de dissipation.

A la vérité, cette année 1797 paraît avoir marqué le terme de ses misères; du moins la Révolution fit-elle droit à une partie de ses revendications et lui donna-t-elle le pain qui lui manquait.

Non sans peine du reste; car lorsque, par le décret du 21 prairial an III, la Convention avait ordonné la restitution des biens aux familles des citoyens qui avaient été victimes de la Terreur depuis le 10 mars 1793, elle avait jugé bon d'introduire une exception dans cette mesure réparatrice et, comme on le devine, l'exception tomba sur les héritiers des du Barry. La vertu outragée se vengeait sur Mme de Cérès.

1. A. Jal. *Souvenirs d'un homme de lettres*, p. 471.
2. Comte Fleury. *Les dernières années de la marquise de Bombelles*, p. 350.

Digitized by Google

La veuve du comte Jean renouvela, en 1796, ses réclamations au Conseil des Cinq-Cents. Sa requête imprimée invoque le testament de son mari, ses droits de reprise et signale le peu d'importance de la succession, dont l'actif, évalué à 78.000 livres, se trouvait presque absorbé par 64.000 livres de dettes produites par les créanciers du comte. Cette fois elle réussit ; ses droits furent reconnus en septembre 1796 et elle fut mise en possession des biens invendus, ses deux pauvres métairies de Cérès et d'En-Coulon[1] « négligées depuis vingt ans et payant 800 francs d'impositions », selon ce qu'elle écrit.

Enfin, autorisée par un jugement du 8 floréal an IX (5 mai 1801), elle put faire vendre les tableaux saisis à l'hôtel Saint-Raymond et que la Municipalité avait transportés au Musée. Son portrait, le perfide souvenir de Mme Vigée-Lebrun, fut vendu avec les autres toiles.

Je ne sais rien plus de cette victime ignorée du plus bruyant des scandales de la Cour de France. La physionomie de Mme de Cérès s'efface et se perd discrètement à la faveur du plus grand cataclysme de notre histoire, dans la pénombre et le silence de la vie provinciale; mais mon but sera atteint si cette esquisse imparfaite apporte à la mémoire de cette malheureuse femme, écrasée sous le poids d'un nom déshonoré, une tardive et mélancolique réparation.

1. Voir, sur l'importance des biens patrimoniaux des du Barry, l'article de M. Adher : *La maison patrimoniale de Jean Dubarry. Bulletin de la Société archéologique du Midi*, nº 41, p. 303. Il s'agit de la vente sur saisie immobilière, en 1822, du domaine de Cérès. « Le fief patrimonial de Cérès..... pauvre maison des champs à poivrières », était « un très réel héritage noble, transmis par les ancêtres du comte Jean, les Pélegrue. » La métairie d'En-Pérès et le château et la métairie de Cérès contiennent quatre-vingt-huit hectares et donnent 893 francs de revenu cadastral. Ces biens étaient affermés par « la dame veuve comtesse Dubarry, qui en restait usufruitière » à une dame Lacaze, de Toulouse; ils sont saisis à la requête d'un créancier du comte Jean, le chirurgien François Pouzenq.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES DE FERMAT

PUBLIÉES

PAR M. C. DE WAARD.

Professeur de mathématiques à Winschoten (Hollande).

Les pièces que nous publions ci-après sont extraites d'un manuscrit, d'origine flamande, qui se trouve à la bibliothèque de l'Université de Groningue et qui contient des copies d'écrits de Fermat et de Roberval ainsi que des copies de lettres échangées entre eux et le Père Mersenne.

Ce manuscrit est constitué par un cahier de vingt-trois feuilles, petit in-folio, numérotées de 1 à 22, écrites au recto et au verso. Les écrits qu'il comprend datent de 1636 à 1642, époque de la vie du géomètre toulousain où celui-ci était dans la plénitude de son talent et de son activité. Le manuscrit peut être divisé en deux parties. La première, qui comprend les feuilles 1 à 11, contient des écrits de Fermat déjà parus en grande partie, soit dans les *Varia Opera* de 1679, soit dans l'édition nouvelle des *Œuvres de Fermat, publiées par les soins de MM. Paul Tannery et Charles Henry* (Paris, 1891-98). Le manuscrit de Groningue, comparé à ces deux recueils, présente quelques variantes; il fournit, en outre, la rédaction française de l'une des pièces connue seulement jusqu'ici dans la rédaction latine, ainsi que la fin de la pièce tout à fait inconnue jusqu'ici. Mais l'intérêt principal du manuscrit de Groningue réside dans la deuxième partie, commençant au folio 12 et comprenant des lettres de Fermat et d'autres géomètres. Parmi ces dernières pièces,

Digitized by Google

certaines ont été publiées dans l'une ou l'autre des éditions des *Œuvres de Fermat*. Les lettres de Fermat que nous reproduisons plus loin, d'après le manuscrit, sont au contraire entièrement inédites.

Le manuscrit nous paraît avoir été dressé par le mathématicien François van Schooten, dont le nom revient plus d'une fois dans l'édition nouvelle des *Œuvres de Fermat*[1]. Né à Leyde, en 1616, il fut inscrit comme étudiant, en 1631, à l'Université de cette ville, où il devint professeur en 1646. En relations avec Descartes pendant le séjour du philosophe à Leyde, en 1635 et 1636, il reçut de lui, vers l'été de 1641, des lettres de recommandation pour un voyage en France. Durant son séjour à Paris, van Schooten put entrer en relation avec des mathématiciens de Paris, eux-mêmes en correspondance avec Fermat, entre autres avec Carcavy, qui avait quitté Toulouse en 1636 et qui étudiait alors les mathématiques sous la direction de Roberval; aussi il dut avoir des occasions de se procurer des écrits de Fermat et de Roberval, soit par Roberval lui-même, soit par l'intermédiaire de Carcavy ou du Père Mersenne, et c'est ainsi qu'il put constituer, à son usage personnel, le recueil manuscrit dont nous publions des extraits. Il retourna en Hollande, probablement au printemps de 1643[2].

Après la mort de François van Schooten, survenue à Leyde, le 20 mai 1660, ses manuscrits tombèrent sans doute entre les mains de son frère Pierre, qui lui succéda dans la chaire de mathématiques de Leyde et mourut en 1679. Il est en tous cas certain qu'une partie des manuscrits de François van Schooten, augmentée d'un certain nombre de ceux de son frère, entrèrent plus tard en possession de Jacob Baart de la Faille, né à La Haye, en 1757, professeur dans cette

1. Voir l'*Index* des noms à la fin du vol. IV (1912) de cette édition.

2. On trouve quelques particularités sur le séjour de van Schooten à Paris dans les *Œuvres de Descartes, éd. Adam et Tannery*, t. III (Paris, 1899), pp. 437, 450, 582, 631 et 642 et t. IV, p. 395, les *Œuvres complètes de Chr. Huygens*, t. I. (La Haye, 1888), pp. 31, 110 et t. II, pp. 221-22, et dans divers écrits qu'il publia.

Digitized by Google

ville, puis professeur à l'Université de Groningue à partir de 1790, mort en 1823. De son vivant, il donna la collection des manuscrits des deux van Schooten, au nombre de quinze, à la bibliothèque de l'Université de Groningue. Ils figurent dans le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque imprimé en 1833 (t. I, p. 299).

Le manuscrit, dont nous publions des extraits, appartient à cette collection. Il est écrit de la main de François van Schooten, ainsi qu'il résulte de la comparaison de l'écriture avec celle d'une lettre de lui à Huygens, reproduite dans les *Œuvres complètes de Chr. Huygens* (t. III). Si ce manuscrit n'a jusqu'ici attiré l'attention de personne, c'est peut-être en raison des indications trompeuses données à son sujet. A l'extérieur du cahier se trouve collé un placard en écriture du dix-huitième ou dix-neuvième siècle, de l'ancien possesseur du manuscrit, avec le titre inexact de *Continentur hæc mss a P. Schooten et F. a Schooten fratribus* et une table des matières très abrégée, reproduite par Bierens de Haan dans une étude relative aux écrits de François van Schooten et à ceux de son frère, parue en 1875. Selon toute apparence, de Haan n'a pas vu le manuscrit lui-même. Notons aussi que le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Groningue, publié en 1890, donne une description du manuscrit, coté aujourd'hui *110,* qui laisse à désirer par son titre *Petri et Francisci van Schooten fratrum varia arithmetica*, rien dans ce titre ne permettant de soupçonner que le manuscrit contient des copies d'écrits de Fermat et c'est ce qui explique que l'attention n'ait pas été attirée jusqu'ici sur ces précieux documents.

Digitized by Google

I. — (Fol. 13 verso, lin. 1-16 du manuscrit). En haut : *Extrait d'une lettre de M. R. du 22 novembre, nº 1.636.* Il s'agit d'une lettre inédite de Roberval à Fermat sur la détermination des points d'inflexion de la conchoïde de Nicomède. Nous la publions comme supplément à la correspondance de Fermat et de Roberval sur la construction de la tangente à cette courbe, qui fut ouverte par Fermat dans sa lettre du 22 septembre 1636 (*Œuvres de Fermat, éd. cit.*, I, II, p. 72), Roberval répondant à cette question le 11 octobre 1636 (*l. c.*, p. 82) et Fermat faisant des remarques dans une lettre du 4 novembre 1636 (*l. c.*, pp. 86-87), dont on trouve une bonne partie insérée dans notre manuscrit au folio 13 recto. L'extrait suivant fait mieux entendre la réponse que Fermat y fit dans sa lettre à Roberval du 7 décembre 1636 (*l. c.*, pp. 91-92)[1].

Sur le suiet de la Géométrie, ie ne vous parleray que de la Conchoïde et ie vous diray que i'ay bien entendu vostre proposition et qu'il semble que vous ne l'ayéz encore considérée que fort légèrement quand vous dites qu'elle est convexe intérieurement ou vers la partie qui regarde le pôle et qu'il n'y a aucun point d'exclus de ceux qui sont en icelle d'où on ne puisse mener une tangente.

Car soit la Conchoïde ABC[2], vous treuverez qu'il y a un certain point en icelle, comme B, tel que depuis A iusques en B elle est *convexe en dehors* et depuis B par C à l'infiny elle est *convexe en dedans*[3], ce qui est admirable. Et encor que par le point B il ne se peut mener de ligne droite qui la touche, mais une comme OBY qui fera les angles au sommet OBA, YBC chacun moindre qu'aucun angle rectiligne donné. Il en sera de

1. Fermat a donné encore la construction de la tangente à la conchoïde de droite dans un écrit qui circulait parmi les géomètres de Paris en 1640, et qui a été publié dans les (*Œuvres de Fermat*, t. I, pp. 158 et suiv (Voir *Ibid.*, p. 166). De cette pièce notre manuscrit comprend aussi une copie complète aux fol. 10 recto-11 verso.

2. Les lettres se rapportent à la figure donnée par Fermat dans sa lettre précédente du 4 novembre 1636 (*Œuvres de Fermat*, II, p. 86); il ne faut que prendre le point B plus à gauche.

3. Le manuscrit porte ici : *elle est convexe en dehors*, les mots *en dehors* étant soulignés à l'encre. C'est à tort qu'on a barré au crayon le mot *convexe* et qu'on a écrit dans l'interligne aussi au crayon et en écriture du texte le mot *concave*.

Digitized by Google

mesme de l'autre part, et ce sont ces deux points d'où ie vous mandois qu'on ne pouvoit mener de tangentes.

II. — (Folio 12 recto, l. 1-38 du manuscrit). En haut : *Extrait d'une lettre du 15 juin, ann. 1636. au R. P. Mersenne.* Lettre inédite de Fermat au R. P. Mersenne. Au lieu de 1636, il faut lire cependant plutôt 1638. Cette lettre fait probablement partie de la lettre imprimée dans les *Œuvres de Fermat* (*éd. 1694*) t. II, pp. 152-154; les éditeurs, en lui attribuant par conjecture la date de juin 1636, ont déjà remarqué qu'elle est incomplète. Dans une lettre du 1er juin 1638, Roberval proposa, au sujet de l'application de la Méthode des *maxima* et *minima* de Fermat à la recherche du centre de gravité du conoïde parabolique, une correction, en des termes (*Œuvres de Fermat, éd. cit.*, t. II, pp. 149-150) qui s'adaptent très bien à ceux employés par Fermat dans la lettre suivante :

I'ay receu un mot de vostre part de M. R[oberual] sur le suiet de la methode *de maximis et minimis de tangentibus* et [*de*] *investigatione centrorum gravitatis*[1].

Ie vous répondray à tous deux par cette mesme lettre. Vous luy direz, s'il vous plaist. que ie suis de son advis en ce qu'il change mon raisonnement lorsqu'il applique ma methode à l'invention du centre de la vraye parabole et autres à l'infiny, et que ce fut par mégarde que ie changeay l'ordre en mon opération touchant le centre du conoïde parabolique, quoyque l'opération se puisse faire aus cas en toutes les deux façons. Et de faict, celle que i'envoyay à M. de B[eaugrand][2] il y a plus de trois ans au mesme cas du conoïde parabolique est conceue tout de mesme qu'il la faut conceuoir aux autres paraboles et conoïdes. Ce que vous pourrés verifier avec le Sr B[eaugrand][3].

1. Tandis que les doctrines de Fermat, exposées dans les deux premiers écrits (*Œuvres de Fermat*, t. I, (*1691*), pp. 133-134 *et* 134-36) avaient été sujet de discussion entre Roberval et Descartes depuis qu'ils avaient été envoyés au philosophe en Hollande à la fin de 1637, une copie de l'écrit de Fermat, sur l'application de sa méthode à la détermination des centres de gravité, ne parvint à Roberval qu'au mois de février 1638 (*O. de F.*, II, pp. 133-34); elle était rédigée comme dans les *Œuvres de Fermat*, I, pp. 136-39).

2. La leçon est justifiée par le manuscrit même qui porte en marge, en écriture conforme à celle du texte : *B. signifie Beaugrand.*

3. Ainsi, dans sa lettre à Roberval, du 16 décembre 1636 (*Œuvres*

Digitized by Google

I'adiouste que la seconde position de la ligne *E* se peut prendre, si l'on veut, du costé des appliquées au diamètre. et l'opération se diuersifier en beaucoup de façons.

Ie n'ay donc rien plus à dire pour faire veoir :

1° Que la méthode *de maximis et minimis* est vraye;

2° Que la méthode pour l'invention des tangentes l'est aussy et beaucoup plus aisée sans contredit que celle de Mons^r^ Decheartes[1];

3° Qu'elle s'estend encore à treuver les centres de gravité et à plusieurs autres problèmes.

Il ne reste plus qu'à faire veoir sa démonstration, à quoy ie donneray mon premier loisir, et ensuitte ie donneray le moyen de tirer la synthese de l'analyse pour faire les démonstrations aussy courtes et aussy nettes qu'il se pourra, tant des plus grandes et de moindres que des tangentes et des centres de gravité[2].

Et sur le suiet du dernier ie feray veoir que le centre de gravité d'une figure se peut treuver sans qu'on connaisse sa quadrature. Car, par exemple, en la parabole ie [ne] me sers d'autre *medium* sinon que

1° *In portionibus abscissis per applicatas centra gravitatum similiter poni;*

2° *Portiones eiusmodi ad triangula eiusdem basis et altitudinis eamdem habere proportionem etiamsi non cognoscamus quænam sit illa proportio;*

3° *Cuiuscumque figuræ, si fuerit ambitus in easdem partes cavus, centra gravitatis intus esse;*

4° *Ita esse inter se partes figuræ reciprocas ut rectæ ab ipsarum centris ad rectum totius ductæ.*

Tous lesquels *mediums* se preuvent aisement par la voye

de Fermat, II, p. 94), Fermat avait fait déjà mention de l'envoi d'un exposé de l'application de sa méthode à la recherche des centres de gravité à Beaugrand. Cependant celui-ci avait refusé de donner cette copie à Roberval (*o. c.*, II, p. 133) et sa rédaction est restée inconnue.

1. L'orthographe du nom semble due au copiste (voir *Œuvres de Descartes*, éd. *Adam* et *Tannery*, t. X (1908) p. 638).

2. On sait que Fermat n'a pas tenu promesse.

Digitized by Google

d'Archimède, sans supposer la quadrature de la parabole. De sorte qu'ayant ainsy treuvé le centre de gravité de la parabole, nous en pouvons tirer par conséquence la quadrature, qu'il faut adiouster aux deux d'Archimède et à celuy des quarrès des paraboles infinies, dont i'ay autrefois entretenu M. Roberval[1].

III. — (Fol. 16 recto, l. 1; fol. 16 verso, l. 24). En haut : *Extrait d'une lettre au R. P. M.* Lettre inédite à laquelle manque l'indication de l'auteur et de la date. Mais il est assez évident que c'est une lettre de Fermat à Mersenne et qu'elle est écrite au mois de juillet 1638, précédant immédiatement la lettre suivante du 27 juillet. D'ailleurs l'existence de ces deux lettres nous est connue par la correspondance de Descartes, qui en parle dans ses lettres de 1638[2] et par la lettre de Carcavy à Descartes, du 24 septembre 1649 : « *I'ay* », dit-il, « *plusieurs lettres de Monsieur Fermat de l'année 1637*[3], *qui disent le mesme* (à savoir la démonstration de la quadrature de la cycloïde comme d'une chose trouvée par Roberval), *et qui témoignent sa franchise, en ce que, s'estant mépris sur le suiet de cette ligne et d'une énonciation du dit sieur de Roberval, qui luy apparut d'abord fausse, il se retracta genereusement par le courrier suiuant*[4]. »

Vous vous souviendrez que ie vous ay autresfois[5] escrit que ie treuvois la proposition de M. de R[oberual] douteuse et que i'apprehendois qu'il n'eust équivoqué en sa recherche. En voicy la confirmation.

Voyez en la figure suivante la description de la courbe des-

1. L'auteur avait parlé des quadratures des paraboles de degré supérieur (dont on lui doit le concept) dans ses lettres à Roberval du 22 septembre, 4 novembre et 16 décembre 1636 (*Œuvres de Fermat*, II, pp. 73, 83-84 et 92, 94-96).

2. *Œuvres de Descartes, éd. cit.*, t. II, p. 395, et le passage cité aux prolégomènes de la lettre suivante.

3. Les éditeurs de cette lettre de Carcavy (*Œuvres de Descartes, éd. cit.*, t. V, p. 421), ont déjà remarqué qu'il y a ici une erreur de date et que les lettres de Fermat ne pouvaient dater que de février 1638, au plus tôt.

4. Les démonstrations de Fermat qui suivent sont mentionnées d'ailleurs dans la lettre de Roberval à Torricelli du 1er janvier 1646 (*Œuvres de Descartes*, t. V, p. 426) et dans l'*Histoire de la Roulette* (1668) de Pascal (*Œuvres de Bl. Pascal*, éd. *Brunschvicg* et *Boutroux*, t. VIII, (*1914*), p. 197).

5. Lettres de Fermat à Mersenne de février 1638 (*Œuvres de Fermat*, II, p. 135).

Digitized by Google

crite par un point du cercle qui roule. Sa base est PR, coupée également au point F; son sommet est A; la ligne AF est perpendiculaire sur PR et le diamètre du cercle qui roule; Al GE est la moitié du dit cercle; PL AR est la ligne courbe; PS est un parallélogramme rectangle.

La principale propriété de la courbe, qui est très aisé de de-

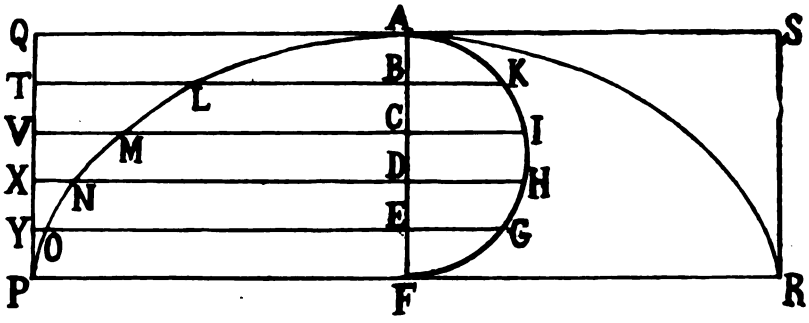

monstrer, est que, si vous prenez un point dans icelle comme L, [et] vous tiriez LBK perpendiculaire sur AF, la ligne LB est esgale a la ligne BK et a la portion de la demi-circonference AK[1]; tout de mesme la ligne MC est esgale[2] a la ligne CI et a la portion de la circonférence IA, et ainsy des autres iusques a ce que la ligne PF se treuve esgale a l'entiere demi-circonference. Que sy la base PR est double de la circonference du cercle qui roule, en ce cas la ligne LB est esgale à la ligne BK et au double de la portion du cercle AK, et sy la ligne PR est triple, etc.

Cela ainsy supposé, pour treuver la proportion du rectangle PA a la demi-figure APF, divisons AF en autant de parties esgales que nous voudrons, comme est B, C, D. E, F et des dicts poincts B, C, etc., tirons les lignes BLT, CMV, DNX, EOY paralleles a PF.

Pour treuver la proportion que nous cherchons, il faut comparer toutes les lignes PF, EY, DX, CV, BT, AQ a toutes les

1. C'est-à-dire à la somme de la droite BK et de l'arc de cercle AK.
2. Le manuscrit porte ici la notation cartésienne du signe d'égalité.

Digitized by Google

lignes PF, EO, DN, CM, BL.[1] Or, les lignes PF, EO, DN, CM, BL sont egales, comme nous avons dit, aux portions du cercle FA, GA, HA, IA, KA et aux droites EG, DH, CI, BK[2]. Il faut donc comparer toutes les lignes PF, EY, DX, CV, BT, AQ avec les portions du cercle FA, GA, HA, etc., et avec les droites EG, DH, etc.

Faisons cette comparaison séparément. En comparant premierement toutes les lignes PF, EY, etc., avec les droites BK, CI, DH, EG, etc., il est évident que toutes ces lignes PF, EY, etc., a l'infiny auront la mesme proportion à BK, CI, etc.,[3] que celle qui est du rectangle AP au demi-cercle FGA (a cause que les lignes AB, BC, CD, etc., sont egales entr'elles, et la dite proportion est de 4 à 1 en la premiere revolution, de 8 à 1 en la seconde, de 12 à 1 en la troisième, etc., à l'infiny). De laquelle seulement nous parlerons, les conséquences pour les autres estant trop aisées et la démonstration trop evidente.

Comparons maintenant toutes les lignes PF, EY, DX, etc.[4] avec les portions du cercle FA, GA, HA, etc. Sy les portions AK, KI, IH, etc. estoient esgales entr'elles, nous pourrions dire que toutes les lignes PF, YE, XD seroient doubles des portions FA, GA, etc. a cause que chascune des lignes PF, YE, est egale a la demy-circonference FA, qui seroit par consequent la plus grande de la progression arithmetique, en laquelle la difference de la progression est esgale au plus petit terme. Mais nous ne pouuons sans paralogismes determiner cette proportion double, a cause que les droites AB, BC, estant egales entr'elles, il s'ensuit manifestement que les portions AK, KI sont inesgales entr'elles; et partant nous ne pouuons pas dire que toutes les lignes PF, EY a l'infiny soient doubles des portions FA, GA, ce que pourtant j'estime que Mr R[oberual] aura creu, ne

1. C'est-à-dire la somme des lignes PF, EY, DX,... à la somme des lignes PF, EO, DN,...

2. A savoir à la somme des arcs de cercle et des droites nommées.

3. *BK, CI, etc.*, avec un signe d'intercalation ajouté dans l'interligne en écriture contemporaine.

4. *etc.* ajouté au crayon.

Digitized by Google

s'estant pas amusé a considerer l'inesgalité des portions AK, KI, etc.[1].

Et de fait, sy cette proportion double estoit vraye, la proposition de M. R[oberual] le seroit aussy. Car sy toutes les lignes PF, EY estoient doubles des portions FA, GA, puisque nous avons preuvé que les mesmes lignes PF, EY, etc., sont quadruples des lignes EG, DH, etc., il s'ensuivroit que les dites lignes PF, EY seroient[2] à la somme des portions AF, GA et des lignes droites EG, DH comme 4 a 3. Or, la somme des portions AF, GA, etc., et des lignes EG, DH, etc., est égale aux droites PF, EO, DN, etc., donc les lignes PF, EY, etc., seroient aux lignes PF, OE, etc., comme 4 a 3. Et partant le rectangle AP seroit à la demi-figure et le rectangle PS a toute la figure comme 4 a 3. Or, le rectangle PS est quadruple du cercle qui roule, donc la figure PAR seroit triple du cercle en la première réuolution, et en la seconde quintuple, etc., comme il seroit aisé d'entendre la démonstration. Mais ie croy que la proposition[3] est fausse. Et peut estre ay-ie fait et deviné le chemin que M. R[oberval] a teneu.

IV. — (Fol. 16 verso, lin. 25-fol. 17 recto, lin. 30). En haut : *Suite du mesme sujet d'une lettre du 27 juillet 1638.* Lettre inédite comme la précédente. C'est probablement de cette lettre que Descartes écrivit à Mersenne le 23 août 1638[4] : *I'ay consideré exactement la démonstration pretendue de la Roulete envoyée par* M. Fermat, *laquelle commence par ces mots :* Le centre du demi cercle N, le diametre, etc. *Mais c'est le galimathias le plus ridicule que i'aye encore jamais vû. En effect il monstre par la que, n'ayant rien sceu trouver de bon touchant cete Roulete, et ne voulant pas pour cela demeurer sans response, il a mis la un discours embarassé qui ne conclud rien du tout, sur l'esperance qu'il a euë que autres croiroient cependant qu'il l'auroit trouvée. Si le sieur* de

1. Comparer la lettre de Fermat qui suit.
2. Le manuscrit porte *seroit*.
3. Le manuscrit a *proportion*.
4. *Œuvres de Descartes, ed. cit.*, t. II, p. 333 ou *Œuvres de Fermat, ed. cit.*, t. IV, pp. 106-7.

Digitized by Google

Roberval *s'est contenté de cela, on peut bien dire en bon latin que* mulus mulum fricat.

Je prens la plume a ce coup pour iustifier M. R[oberual] contre la censure trop précipitée qui i'auois fait de sa proposition de la Roulette[1] et me refute moymesme sans attendre que la chose vienne de luy. Vous luy tesmoignerés donc s'il vous plaist que ie me retraite avec plus de satisfaction que ie n'en receurois si mon sentiment que i'escriuis trop a la haste contre sa proposition estoit véritable.

Or, affin qu'il cognoisse que ie comprens exactement la verité de sa proposition, voicy la fin de la démonstration que vous adiousterés s'il vous plaist au commencement que ma lettre en contient, et i'estime qu'il approuuera puis qu'elle est courte et agréable.

l'en demeuray donc là qu'il me fallait prouuer du demi-cercle, duquel le centre est N et le diametre diuisé en parties esgales IK, KL, LM, MN, NO, OP, PQ, QA, que la somme des lignes AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI a l'infini, fait la moitié de la demi-circonference AI, prise autant de fois qu'il y a des lignes AB, AC, etc., a l'infiny.

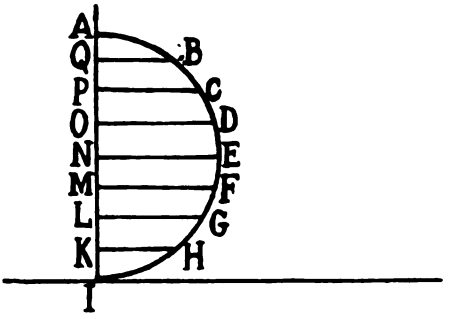

Pour le premier il faut que les portions AQ, PQ, etc., a l'infiny soient mesurées par le binaire, afin que l'une des portions se rencontre au centre N. Cela fait, il est aysé de preuver que AB est égale a IH, AC a IG, AD a IF, AE a IE, AF a ID, AG a IC, AH a IB. Doncques les dites lignes AB, AC, AD, AF, AG, AH ionctes aux dites[2] lignes IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, seront autant de fois la demi-circonference qu'il y a des lignes AB,

1. Voir la lettre précédente.
2. Ms. *au dite*.

Digitized by Google

AC, etc., a l'infiny, car AB et IB sont esgales à la demicirconference et de mesme AC et IC, etc., en ioignant celles de dessus avec celles de dessoubs. Il s'ensuit donc que les lignes AB, AC, etc., a l'infiny, si vous y comprenés la demi-circonference prise deux fois, seront plus grandes que la demi-circonference passe autant de fois qu'il y aura des lignes; et au contraire, si vous n'y comprenés pas la demi-circonference, elles seront moindres. D'où l'on peut conclurre en raisonnant a la mode d'Archimede, que toutes les lignes AB, AC a l'infiny font la moitié de la circonference prise autant de fois a l'infiny qu'il y aura des lignes. D'ou il suit enfin que l'espace de la Roulette est au cercle comme 3 à 1 lorsque la reuolution est egale a la circonference; lorsqu'elle est double comme 5 a 1, etc.

Ce qui m'obligea a mécroire cette dernière proposition, fut que ie ne songeay d'abord qu'a la progression arithmetique, sur laquelle, comme seait M. R[oberval], la pluspart des quadratures sont fondées.

Pour satisfaction de ma faute, j'envoye cette proposition suivante a M. R[oberval] :

Prenez un Cylindre droit, sur lequel, en tel endroit qu'il vous plaira, plantez le pied d'un compas duquel l'ouverture soit égale au costé du quarré inscrit au cercle qui sert de base au Cylindre; descriuez une figure sur le Cylindre par ce compas[1]. Faites ensuitte rouler ce Cylindre sur un plan, la figure descrite sur le Cylindre marquera et descrira par le roulement du Cylindre une espece d'ovale et a mesure que le mouvement du Cylindre roulant sur le plan sera plus ou moins viste, la figure sera plus

1. On sait que les courbes telles que la proposée et celles qu'on obtient en donnant d'autres valeurs à l'ouverture du compas étaient étudiées déjà dans l'antiquité où on les obtenait par l'intersection d'une sphère et d'un cylindre. Si le diamètre du cylindre n'est pas déterminé on obtient les *hippopèdes* d'Eudoxe et probablement la courbe, appelée l'*admirable* (παράδοξος γραμμή) par Menelas d'Alexandrie, au cas où le rayon de la sphère est égal au diamètre du cercle directeur du cylindre. C'est cette dernière qui fut plus tard célèbre par la proposition de Viviani (1692), dont d'ailleurs l'analogue, relative à la spirale sphérique qui a pour équation en coordonnées sphériques $\delta = \frac{1}{4}\lambda$, était établie par une démonstration de Pappus.

Digitized by Google

ou moins grande[1]. Et neantmoins de quelque grandeur a l'infiny soit l'ovale, voicy sa proprieté :

Autour de celuy de ses axes qui a esté descrit par le roulement, et qui augmente ou diminue en largeur a mesure que le mouuement est plus ou moins viste, descrivés une sphœroide par la circonvolution de l'ovale; le Cylindre circonscrit a cette sphœroide sera a sa sphœroide comme la circonference d'un cercle au double de son diametre. Et quoyque la sphœroide par la diversité des vistesses du roulement puisse augmenter ou diminuer en grandeur a l'infiny, cette proportion sera tousiours la mesme.

1. Dans sa lettre à Mersenne, du 22 octobre 1638, Fermat a construit au moyen de sa méthode des tangentes, la touchante à cette ovale « *laquelle* », dit-il (*Œuvres de Fermat, éd. cit.*, t. II, p. 172), « *i'enuoyai dernièrement à* M. de Roberval. » Celui-ci ne manqua pas de résoudre bientôt les problèmes du géomètre de Toulouse aussi pour d'autres valeurs de l'ouverture du compas. N'ayant pas écrit à Fermat depuis le 1er juin 1638, il lui apprit dans sa lettre du 4 août 1640 qu'il avait construit, au moyen de sa méthode mécanique, *les tangentes des lignes courbes qui se décrivent avec un compas sur la superficie d'un cylindre et puis se réduisent en plan* (*Œuvres de Fermat*, II, p. 201), et il donna la solution du problème proposé par Fermat ci-dessus pour des valeurs diverses de l'ouverture du compas aussi dans son *Traité des indivisibles*, qui ne fut publié qu'après sa mort (*Divers ouvrages de math.*, etc., *éd. de 1693*, pp. 213 et suiv.). Pour le cas où cette ouverture est égale au diamètre du cylindre, il prouve que la courbe, après sa réduction en plan, est une sinusoïde, et il se servit de sa quadrature pour l'évaluation du volume engendré par la révolution de la Roulette autour de sa base, qui lui était connue depuis l'été de 1638 (Voir pour la description de la courbe une lettre de Mersenne à Huygens, du 3 janvier 1647) (*Œuvres de Chr. Huygens, éd., cit.*, t. I, p. 52) et l'*Histoire de la Roulette*, de Pascal (*Œuvres de Bl. Pascal, éd. cit.*, t. VIII, pp. 203-4). D'ailleurs, les études de Fermat sur les courbes indiquées sont encore relevées en 1658 et 1660, par le P. Lalouvère, qui leur donna le nom de *cyclo-cylindriques* (*Œuvres de Fermat*, t. I, p. 209, la note 1).

Digitized by Google

V. — (Fol. 17 recto, l. 39-50). En haut : *Extrait d'une lettre du 5 Aoust 1630 au R. P. M.* Lettre inédite de Fermat à Mersenne dans laquelle il construit la touchante à la Roulette. Elle fut envoyée par le Minime à Descartes le 11 septembre 1638 : *Sa première construction* — répondit le philosophe le 15 novembre a l'égard de la construction de Fermat[1] — *estoit generale, car il y avoit adiousté ces mots ou semblables :* Et si la base est double de la circonference du cercle, on doit prendre le double de telle ligne; si triple, le triple, etc., *ce qui estoit vray, et suffisoit pour faire connoistre qu'il l'auoit trouuée generalement.* Il semble que Fermat a communiqué dans sa lettre le résultat seul de sa construction sans plus; cette hypothèse pourrait être confirmée au moyen des endroits où il est parlé encore de cette lettre : la lettre de Fermat à Mersenne, du 22 octobre 1638 (*Œuvres de Fermat, éd. cit.*, II, pp. 171-72), celle de Roberval à Fermat du 4 août 1640 (*Ibid.*, pp. 200-201) et les *Observations sur la composition des mouvemens* de Roberval (*Divers ouvrages de math.*, etc., *éd. 1693*, p. 107).

Ie vous envoye la tangente de la Roulette que M[r] R[oberual] n'avoue n'auoir point sçeu treuuer[2] et laquelle i'ay tiré de ma methode aussy bien que les autres.

Voici la proposition qui est tres belle et qui luy seruira pour accomplir de tout point son traicté[3].

Soit la Roulette ABGF, de laquelle l'axe est BE, le demicercle roulant BCE, le point G auquel il faut treuuer la tan-

1. *Œuvres de Descartes*, t. II, p. 334.

2. Cette assertion se trouve aussi dans la lettre que Descartes envoya le 11 octobre 1638 à Fermat avec ses compliments de félicitations pour sa construction (*Œuvres de Fermat*, t. II, p. 168). L'embarras de Roberval était communiqué aux deux géomètres par Mersenne, mais il ne regardait sans doute que la construction de la tangente par voie d'analyse, le géomètre de Paris étant sans doute en possession depuis longtemps de la construction des tangentes à la Roulette au moyen de sa célèbre méthode mécanique.

3. Roberval avait parlé à Fermat de son projet de dresser un traité spécial sur la cycloïde dans sa lettre du 1[er] juin 1638. Mersenne en a parlé à diverses reprises, d'où il résulte que la publication fût désirée passionnément encore en 1644. Mais il ne parut, sous forme étendue, qu'après la mort de l'auteur (*de Trochoïde eiusque spatio*, dans les *Divers ouvrages*, etc., pp. 246-278).

Digitized by Google

gente[1]. Soit tirée GCD parallèle à la base AF, et du point C, ou elle coupe le cercle, soit tirée la ligne CB, sy vous faites GH parallele a CB, la ligne GH touchera la courbe AGB au point G.

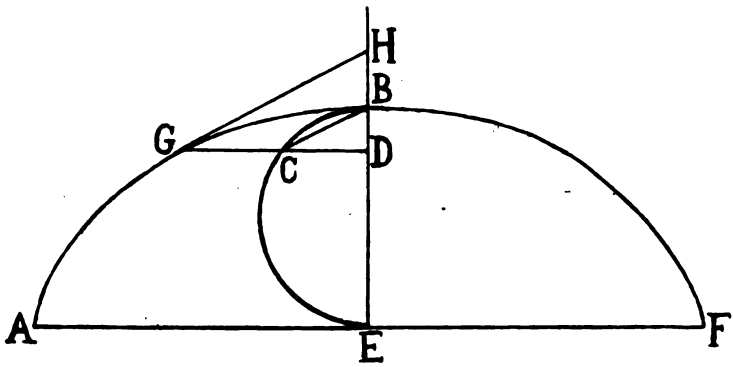

Sy la base AF est double de la circonference du cercle qui roule, il faudra faire
comme la double de CD a BD, ainsi GD a DH;
Si AF est triple, il faudra faire
comme la triple etc.[2].

1. Quant à la figure, qui était d'abord omise, on lit en marge : *La fig. est en bas de la page suivante.* Au lieu indiqué (folio 18 recto) on lit de nouveau en marge : *Cette figure de Roulette appartient* (sic) *à la lettre precedente*, mais on ne trouve à cet endroit que les figures qui se rapportent au texte donné à cette page du manuscrit (la lettre connue de Fermat à Mersenne du 22 octobre 1638), sans doute parce qu'enfin le copiste a ajouté la figure omise en haut de l'extrait de la lettre du 5 août à laquelle elle appartient.

2. Fermat a donné la démonstration de cet énoncé plus tard dans l'écrit indiqué ci-avan (*Œuvres*, t. I, pp. 162-165); cette démonstration se termine par les mots : *Eadem methodo species omnes illius curvæ tangentes suas nanciscentur : constructionem generalem olim dedimus.*

Digitized by Google

VI. — (Fol. 21 verso, lin. 1-22 recto; lin. 14). En haut : ***Propriété d'une Ellipse comme il m'est venu aux mains.*** Pièce inédite d'auteur inconnu, mais probablement soit de Fermat, soit de Roberval. Dans le texte suivant nous avons restitué les mots *quarré* et *rectangle* au lieu des petites figures géométriques dont le copiste s'est servi.

Ayant tiré dans un cercle des diamètres AEC et BED a angles droits, l'on tire plusieurs paralleles comme LO, SM, etc., avec le diamètre AC. Après l'on prend LN esgale a LO et Sβ esgale a SM etc. et paralleles avec le diametre BD. Ie dis que *les points trouvéz* N, β, α, *etc., sont dans la circonférence d'une Ellipse, dont le diametre sera* BD.

DEMONSTRATIONS

Soient tirées les lignes NO, βM, αE, alors les triangles LNO, SβM, AαE, etc., seront semblables. Donc
comme LO a SM ainsy NO a Mβ
et
le quarré LO au quarré SM comme le quarré NO au quarré Mβ.

Mais le quarré LO est esgal au rectangle BOD et le quarré SM esgal au rectangle BMD, donc
comme le quarré NO au quarré Mβ ainsy le rectangle BOD au rectangle BMD.

Or, les lignes NO, βM, etc., sont paralleles. Il est manifeste par la proposition d'Apollonius que la ligne courbe αβ NB est une Ellipse dont le diametre est BD et les ordonnées a iceluy diamètre les lignes NO, βM, αE, etc. Ce qu'il falloist démonstrer.

Pour trouver l'axe de cet Ellipse, soit diuisée BE en la plus grande et extrême raison en P, dont le plus grand segment soit BP. Après, ayant tirée PQ esgale a PB, à angles droits sur BD, tiréz la ligne EQγ; puis du point γ la ligne γδε parallèle a AC. Apres soit fait γξ esgale a δγ et parallele avec BD, ie dis que *la ligne tirée par les points* ξ, E, *sera l'axe de cet Ellipse.*

Pour démonstrer cela, soyent tirées les tangentes du cercle ξη, Nϑ, puis les lignes ηE et ϑE. Or le point E estant le centre de l'Ellipse, il est à prouuer que ξE soit la plus grande de toutes

Digitized by Google

les lignes tirées du centre E a la circonference de l'Ellipse et qu'elle soit plus grande que OE. Car par la construction

EP est a PQ comme Eδ a δγ,

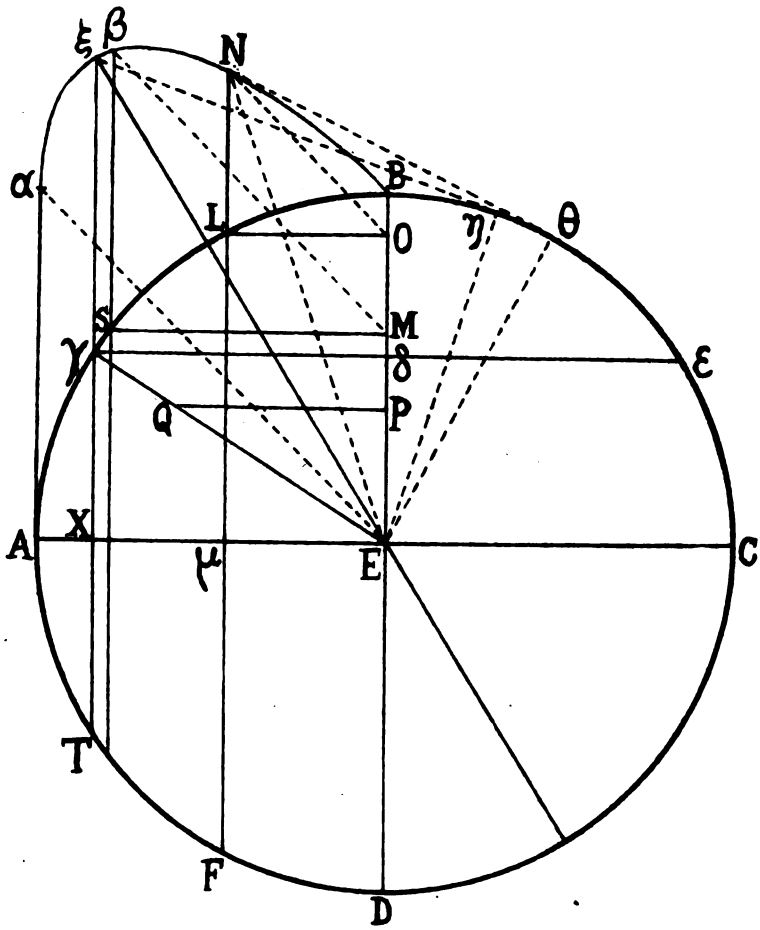

donc Eδ a δγ est en la raison susdite et, par la propriété précédente du cylindre inscrit de Mons^r^ Fermat[1],

le rectangle εγT + le quarré γδ *bis*

est le plus grand de tous les semblables, pourquoy la moitié, qui est

le rectangle δγT + le quarré γδ

1. Il s'agit du problème de trouver le cylindre inscrit dans une

Digitized by Google

sera aussy plus grand que le rectangle OLF + le quarré LO, c'est-à-dire

le rectangle $\xi\gamma T$ + le quarré $\xi\gamma$ sera plus grand que le rectangle NLF + le quarré LN,

ou

le rectangle $\gamma\xi T$ sera plus grand que le rectangle LNF

c'est pourquoy aussy

le quarré $\xi\eta$ sera plus grand que le quarré Nθ

(estans esgaux auxdits rectangles) et

la ligne $\xi\eta$ plus grande que la ligne Nθ

Or, dans les triangles rectangles $E\xi\eta$ et ENθ, le costé Eθ du triangle $E\xi\eta$ estant esgal au costé Eθ du triangle ENθ, mais le costé $\xi\eta$ de celuy-ci plus grand que le costé Nθ de celuy-là, comme nous auons demonstré, l'hypothenuse ξE sera aussy plus grande que l'hypothenuse NE.

De mesme nous prouuerons que ξE sera plus grande que toute autre ligne tirée du centre E vers la circonference de la dicte ellipse. Donc il est manifeste que la ligne ξE, ainsy trouuée, en sera l'axe. Ce qu'il estoit à prouuer.

sphère donnée et de surface totale maximum, problème qui avait été proposé par Fermat, avec celui du cône inscrit de surface maximum, aux géomètres de Paris en 1636. C'était à propos d'une lettre de Carcavy à Fermat, qui lui apprit que Roberval en avait trouvé une solution, dont on faisait à Paris beaucoup de cas (*Œuvres de Fermat*, II, p. 243), que Fermat envoya le 19 novembre 1642 sa solution du problème, à laquelle il fait allusion ci-dessus et qu'on trouve dans notre manuscrit aux fol. 20 verso, 21 recto. Cette copie-ci diffère du texte tel qu'il a été imprimé dans les *Œuvres de Fermat*, t. I, pp. 167-169, en ce qu'on y trouve les corollaires ajoutés à la fin (*l. c.*, p. 169, la note 1) non en latin, mais en français et dans un autre ordre. Ajoutons qu'il est parlé de cette démonstration de Fermat encore dans la démonstration du problème par Roberval, telle qu'elle est exposée dans un manuscrit de ses *Observations sur les mouvements composés*, mouvements composés sur lesquels était basée cette démonstration. Quant à la pièce présentée, il semble par l'emploi des mots qui rappellent la propriété précédente, que le copiste a altéré à cet endroit légèrement le texte de l'original, de sorte que la mention du nom de Fermat ne peut pas être regardée comme une preuve absolue contre la thèse que l'écrit présent soit de lui; d'autre part, le renvoi indique que l'écrit est à peu près contemporain de celui de 1642.

Digitized by Google

LA
MENTALITÉ ORIGINELLE DES ALLEMANDS
ET LEUR
CONDUITE DANS LEURS PRÉCÉDENTES INVASIONS
EN FRANCE

PAR LE Dr GESCHWIND.

Les crimes, commis par les armées allemandes depuis 1914, ont paru à bien des gens une effroyable nouveauté particulière à cette invasion. C'est que la mémoire des Français est bien courte : dans notre France, si légère et si oublieuse, le temps fait rapidement, parfois en quelques mois, une nouvelle virginité aux événements comme aux hommes.

Il résulte, en effet, d'un ensemble de documents, dont la valeur ne peut être contestée, ainsi que de mes souvenirs personnels, que, contrairement à l'opinion générale, déjà, en 1870, loin de réduire à leur minimum les horreurs de la guerre, les armées allemandes avaient commis, contre le droit des gens, contre la civilisation, contre la simple humanité, mais seulement sur une moindre échelle, les mêmes attentats qu'elles ont accumulés dans la guerre actuelle.

Bien plus, dans toutes leurs guerres antérieures, les Prussiens se sont toujours livrés à la même mauvaise foi, aux mêmes rapines, aux mêmes cruautés, que celles dont ils nous donnent, depuis plus de deux ans, de si abominables exemples.

La conduite criminelle des Allemands dans toutes ces

Digitized by Google

guerres résulte, avant tout, de ce que la *bestialité cruelle et la fourberie ont été un caractère de leur race depuis son origine*, et que les événements de l'histoire, les progrès même de la civilisation, au lieu de modifier en bien ce vice originel, n'ont ordinairement fait qu'en aggraver l'empreinte.

C'est ce que je vais essayer de faire ressortir en donnant, d'une part, un aperçu de la mentalité des Germains, dès le début de leur histoire, d'après les classiques latins et les autres anciens auteurs; en second lieu, en faisant connaître ce qu'a produit cette même mentalité dans les armées allemandes, au cours de leurs invasions en France, pendant le siècle dernier, en 1792, 1814, 1815 et 1870.

I

LA MENTALITÉ ORIGINELLE DE L'ALLEMAND.

Dès les premiers temps où l'histoire mentionne les Germains, elle signale cette duplicité, cette rapacité, cette férocité dont aujourd'hui encore nous subissons les cruels effets.

César. — Voici ce qu'en dit César : « Quinze mille Germains passèrent d'abord le Rhin : la fertilité du sol, la civilisation, la richesse des Gaulois, ayant charmé ces hommes grossiers et barbares, il s'en présenta encore un plus grand nombre et il y en a maintenant cent vingt mille dans la Gaule. » (*De Bello gallico*, liv. I, chap. XXXI.) Arioviste, le roi des Germains, « commande en despote superbe et cruel, exige pour otages les enfants de tous les nobles et exerce contre eux tous les genres de cruauté, si l'on n'obéit aussitôt à ses caprices ou à sa volonté. C'est un homme *barbare*, *violent*, *féroce*. » Il dit « qu'il n'aurait pas quitté son pays et ses proches *sans le grand espoir d'un riche butin*... et qu'il levait, par droit de conquête, les contributions que les vainqueurs ont coutume d'imposer aux vaincus... (*Ibid.*,

Digitized by Google

chap. XLIV). S'il faisait passer dans la Gaule un grand nombre de Germains, c'était pour sa propre sûreté et non pour attaquer les Gaulois... Aucune infamie, ajoute César (*Ibid.*, liv. VI, chap. XXIII), n'est attachée, chez les Germains, aux vols qui se commettent en dehors de la cité, ils prétendent que c'est un moyen d'exercer la jeunesse et de les préserver de l'oisiveté. »

« Les Suèves sont de beaucoup les plus puissants et les plus belliqueux des Germains. Ils donnent accès chez eux aux marchands plutôt pour leur vendre leur butin de guerre que pour leur acheter quoi que ce soit... Ils regardent comme la plus grande gloire pour un état d'être entouré de vastes solitudes et de pays ravagés par ses armes. Ils estiment que le propre de la valeur est de forcer leurs voisins à abandonner leur territoire. »

Et, à l'occasion des propositions de paix : « Les Germains, conduits par le *même esprit de perfidie et de dissimulation*, vinrent au camp de César... César jugea ne plus devoir recevoir de propositions d'un ennemi qui, *usant de dol et d'embûches, nous avait attaqués tout en nous demandant la paix.* » (*Ibid.*, liv. IV, chap. II, III, XIII.)

Strabon. — Strabon dit des Germains : « On avait vu chaque peuple de la Germanie à son tour menacer et attaquer les Romains, puis se soumettre, mais pour s'insurger encore, *sans respect de la foi promise.* Avec ces peuples il y a tout intérêt à être méfiant. » (Strabon, liv. VII, chap. I-IV.)

Le ton change quand ce même auteur parle des Gaulois : « Quant à la facilité avec laquelle les Gaulois forment des rassemblements tumultueux, la cause en est dans leur caractère franc et généreux qui fait qu'ils sentent l'injure de leurs voisins comme la leur propre et s'en indignent avec eux. » (*Ibid.*, liv. IV, chap. IV, XXI.)

Tacite. — Passons à Tacite. Parlant des Cattes, vainqueurs des Chérusques, leurs voisins : « Farouches, même pendant la paix, dit-il, négligeant leurs biens, prodigues de ceux des

Digitized by Google

autres, ils sont nourris quelque part qu'ils aillent. » (Tacite. *Mœurs de Germains*, chap. XXXI).

« Les Chérusques ont chèrement payé les douceurs d'une longue paix que personne ne troublait, faute d'avoir pensé *que le repos où vous laissent des voisins ambitieux et puissants est un calme perfide* et, qu'en cas de guerre, la modération et la probité sont des vertus qu'on n'attribue qu'au vainqueur. Aussi les Chérusques, dont on vantait autrefois la droiture et l'équité, passent maintenant pour des lâches et des imbéciles, tandis qu'on célèbre la sagesse des Cattes parce qu'ils ont été plus forts. (*Ibid.*, chap. XXXVI.)

Cérialis, général de Vespasien, dit aux Trévires et aux Lingons : « Ce sont toujours les mêmes motifs qui ont poussé les Germains à envahir la Gaule : la luxure, la rapacité et le désir de quitter leurs marais et leurs solitudes pour s'emparer de votre sol si fertile, ainsi que de vos personnes elles-mêmes. » (Tacite. *Historiæ*, IV, chap. LXXIII[1].)

Velleius-Paterculus. — Et plus tard, Velleius-Paterculus écrivait à propos du désastre de Varus : « Le caractère des Germains offre *un mélange terrible de ruse et de férocité. C'est un peuple né pour le mensonge*, mais il faut l'avoir éprouvé pour le croire... Leurs feintes remplirent Varus de la plus folle confiance... » (Classiques latins, traduction de Nisard : *Velleius-Paterculus*, liv. II, chap. CXVIII, p. 47.)

Et l'on sait ce que ces fourbes cruels firent de Varus et de ses légions. Un monument colossal élevé à leur chef Arminius (Hermann) par leurs dignes descendants, dans la forêt de Teutobourg, sur les lieux même de ce traîtreux massacre, célèbre la gloire de cet exploit.

Ces quelques citations montrent quelle était l'opinion qu'avaient des Germains les écrivains qui en ont parlé les premiers. Cette opinion a persisté au cours des siècles.

1. On cite encore, comme étant de Tacite, la phrase : « Les Gaulois combattent pour la liberté, les Bataves pour la gloire, les Germains pour le butin. » « Gallos certare pro libertate, Batavos pro gloria, Germanos ad prædam. » Je n'ai pu la trouver dans cet auteur,

Digitized by Google

Froissart. — Notre Froissart disait, il y a cinq cents ans (*Chroniques :* édition de Kervyn de Lettenhove), « Allemans de nature sont rudes et de gros engien [grossier entendement] se ce n'est au prendre à leur prouffit, mais à ce sont-ils assés appers et habiles » (XVI, p. 85) « ...*ce sont gens moult convoitous* » (II, p. 383) « ...convoitoux durement plus que nulles autres nations et si n'ont quelque pitié de nulluy puisque ils en sont seigneurs..... tels gens valent pis que Sarrasins ne payens, car *la grant ardeur de convoitise qu'ils ont en euls leur tolt toute la cognoissance d'honneur* » (XII-102) « On perdoit ses paines et tout ce qu'on mettoit en ces Allemans *car ja ne tiendroient chose qu'ils eussent promise ne convenue* » (XVI-87).

« Il n'est riens en ce monde que les Allemans désirent si que d'avoir *auqune cause et title de guerryer le roïaume de France* pour le grant orgueil qu'il est à abatre et pour partir a la ricoise » [à la richesse] (II, p. 324).

Au contraire des « Englès et Franchois » qui sont « moult courtois » les Allemans « sont dur et auster à leurs prisonniers et leur font grieftés dou corps souffrir » (VIII, p. 50) « Maudit soient-ils, *ce sont gens sans pitié et sans honneur* et ossi n'en deveroit nul prendre à merci » (VIII-54).

L'esprit et les actions de cette *nation de proie* se sont surtout accusés et généralisés depuis que la Prusse, « ce péché de l'Europe » selon un mot célèbre, a mis son empreinte sur la race allemande tout entière, l'a disciplinée à son image et lui a infusé sa mentalité.

Rappelons avec M^gr^ Herscher « L'Allemagne religieuse et la Guerre », in (*Annales,* n° 1762) que les Prussiens, ces descendants directs des Vandales de Poméranie et de Brandebourg, dont le nom est resté une injure dans toutes les langues modernes, ne furent *convertis au christianisme,* c'est-à-dire *à la civilisation, qu'au XIV^e^ siècle !*

« Il y avait près de dix siècles que le baptistère de Reims

Digitized by Google

avait vu couler l'eau sainte sur la tête courbée du fier Sicambre et de ses compagnons; il y avait huit siècles que les Anglo Saxons, passés en Bretagne, étaient évangélisés, cependant que les Germains des rives de l'Oder et de la Baltique s'obstinaient jalousement à conserver leurs vieux Dieux avec l'état d'âme d'un paganisme brutal et sanguinaire... » état d'âme qu'ils n'ont d'ailleurs pas abandonné, en même temps que Thor et Wothan.

Que l'on y songe! dans le temps où les Borusses massacraient leurs premiers missionnaires[1], saint Thomas d'Aquin, saint Albert le Grand enseignaient à Paris; et à l'époque où, sur les bords de la Sprée, deux pauvres villages vendes occupaient l'emplacement de Berlin, les tours de Notre-Dame et la merveilleuse flèche de la Sainte-Chapelle se dressaient déjà au-dessus de la Cité. (Herscher.)

LES HOHENZOLLERN

« Les premiers des Hohenzollern qui, au XV^e^ siècle, se firent donner les anciens domaines d'Albert l'Ours, margrave de Brandebourg, étaient dit Blondel (*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, tome III, p. 381), avides de gains et prêts à les payer par toutes les compromissions.

« Entourés d'humanistes et de légistes, prompts aux revirements, ils sont passés maîtres dans les subtilités de la diplomatie, sans rien abdiquer des instincts batailleurs de la race. Ils ont de vastes ambitions mais des forces médiocres, et la médiocrité de leurs gains accroît encore l'odieux de leurs procédés. »

1. A la fin du X^e^ siècle saint Adalbert fut tué par un prêtre guerrier de la peuplade prussienne qu'il était venu évangéliser. L'auteur de sa vie dit, en parlant de ces barbares : « les Prussiens ont le ventre pour Dieu et leur rapacité ne les quitte qu'à la mort » (*Vita Sancti Adalberti*, cap. XXVIII, *in* Zeller : *Histoire de l'Allemagne*, tome 2, p. 2).

Digitized by Google

Frédéric Dent de Fer, « le mauvais Fritz » et Albert l'Achille, sont les types de cette génération réaliste et violente.

Un autre Hohenzollern, Albert de Brandebourg, petit-fils de l'Achille, élu grand maître de l'Ordre teutonique, se déclara pour la Réforme, afin de s'approprier personnellement la Prusse orientale, domaine de cet Ordre militaire et religieux, et arrondit ainsi l'électorat de ses parents de Brandebourg.

La Guerre de Trente ans, qui est restée dans la mémoire des hommes comme une des époques les plus terribles de l'histoire, permit au caractère allemand de s'accuser davantage. « La guerre, dit Battifol dans la *Revue de Paris*, était l'état ordinaire des chefs, durs et inexorables, qui conduisirent la lutte, aussi bien évangéliques que catholiques. »

Non seulement l'adversaire n'était bon qu'à être détruit mais *l'habitant inoffensif était matière à spoliations et à tortures.* (Louis Battifol : « Les Barbares de la Guerre de Trente ans », *Revue de Paris*, 1905.)

Les causes religieuses ou politiques qu'ils défendaient finissaient par ne plus être que des prétextes, mais *tous, ils mettaient Dieu avec eux :* « Gott mitt uns » est le cri auquel marchaient les troupes de tous les partis.

Le protestant Jean Georges, margrave de Brandebourg, adopta la devise en français : « En Dieu gist ma confiance. » et Tilly, qui saccagea Magdebourg, était un fervent catholique. Ce sac de Magdebourg est resté célèbre dans les annales du pillage, du meurtre, de la destruction et, devant l'indignation universelle, les vainqueurs proclamèrent que c'étaient les bourgeois qui avaient mis le feu à leur cité. Comme on le voit cette calomnie allemande n'est pas nouvelle.

Les pays que cette guerre atteignit, c'est-à-dire presque toute l'Europe centrale, perdirent les uns les deux tiers, les autres les trois quarts de leur population ; tous, près des quatre cinquièmes de leur fortune. (Battifol).

Au spectacle de ces abominations la conscience publique

Digitized by Google

se déforma. L'habitude de la brutalité chez les uns, de la peur chez les autres, pervertit la race. « Faut-il penser que la tradition des procédés de cruauté, de terrorisme s'est conservée dans les lignées de hobereaux prussiens qui, depuis le XVII^e^ siècle, vivent du métier de la guerre? C'est possible », conclut Battifol.

Mais passons sur ces horreurs pour signaler seulement, dans le siècle qui les suivit, deux rois prussiens typiques : Frédéric Guillaume I^er^, le père du Grand Frédéric, dont deux passions remplirent la vie : celle de l'or et celle des soldats, qui traitait les affaires les plus importantes dans son Tabackscollegium où tout le monde devait boire et fumer, ou au moins faire semblant de fumer et qui, sa grosse canne au poing, n'avait à la bouche, dans le jargon franco-allemand en honneur à la Cour, que l'injonction brutale : « Nicht raisonniren », pas de raisonnement.

Quand à son fils, Frédéric II, « le vieux Fritz » du peuple prussien, ce fut un grand roi si l'on tient compte des résultats qu'il obtint pour son pays. Aussi fourbe dans ses paroles, que cyniquement implacable dans ses actes, il fut le précurseur et le modèle des Bismarck, des Bethmann-Hollweg et des Guillaume II. « Bien que tout le monde le regardât, écrit Blondel (*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, tome VII), comme un *politique dénué de moralité, insatiable dans sa rapacité, éhonté dans sa perfidie*, il savait soigner sa réputation en flattant les philosophes cosmopolites qui, alors, distribuaient la renommée. » C'était le mode de propagande étrangère de l'époque.

Arrivons, maintenant, aux événements plus récents, aux invasions des Allemands en France, au cours du siècle qui vient de s'écouler.

Digitized by Google

II.

LES INVASIONS ALLEMANDES PENDANT LE DERNIER SIÈCLE

A). 1792.

Le manifeste de Brunswick. — En 1792, l'invasion allemande fut précédée du fameux manifeste du duc de Brunswick aux habitants de France. Dans ce document, lourd et sans couleur, il était dit, en particulier : « que les gardes nationaux pris les armes à la main seraient punis comme rebelles à leur roi, ainsi que les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre et dont les maisons seront démolies ou brûlées ». La ville de Paris, au cas où il serait porté atteinte à la famille royale ou aux Tuileries, était menacée « d'une vengeance exemplaire et à jamais mémorable » et « livrée à une exécution militaire et à une subversion totale ».

Conçu pour préserver le roi, sa famille et son pouvoir, ce manifeste précipita au contraire les événements; il tua la royauté et perdit la famille royale.

Au dédain des premiers moments, succéda une patriotique colère chez tous les Français; les partis avancés en profitèrent : le manifeste avait paru, à Paris, le 28 juillet; le 10 août, les Tuileries furent envahies, la garde suisse massacrée et Louis XVI et sa famille débutèrent dans cette captivité qui devait finir par l'échafaud.

Brunswick n'avait été que le signataire de ce factum, qui fut inspiré par les émigrés et peut-être par la famille royale elle-même, et il regretta toute sa vie d'y avoir apposé son nom comme le montre Chuquet... (Chuquet : *La première invasion prussienne*, p. 154).

Loin de ressembler aux sabreurs ignorants et brutaux, types des officiers allemands de ce temps, c'était un grand seigneur courtois, instruit, partageant les sentiments de

Digitized by Google

philanthropie en vogue à la fin du XVIII^e^ siècle et peu disposé, au début de la guerre, à exécuter les menaces de son manifeste.

On n'avait pas d'ailleurs mis en pratique, comme il fut fait à d'autres époques, le système d'exploitation du pays ennemi, ni posé en principe que la guerre nourrit la guerre et que le territoire envahi fait subsister l'envahisseur.

L'armée que commandait Brunswick et qui se composait en tout de quatre-vingt-un mille hommes, dont quarante-deux mille Prussiens, devait subsister au moyen de ses magasins régulièrement installés à l'arrière. Mais cette armée était mal administrée et avait trop d'*impedimenta*. D'après Chuquet (*ibid.*, p. 106) elle comptait plus de cent-vingt mille goujats ou soldats du train et plus de trente-mille blanchisseuses!

La minutieuse organisation, la belle dressure, la rigoureuse discipline instituées et maintenues par Frédéric-Guillaume I^er^ et ses deux successeurs dans ces troupes considérées comme les premières de l'Europe, réussirent, dans les premiers jours, à conserver un peu d'ordre et à empêcher les excès.

Pillages, brutalité et violences. — Mais bientôt cette lourde machine se détraqua, *la rapacité brutale du Germain reprit le dessus*, et le soldat prussien, malgré les ordres de ses chefs, commit à plaisir les plus grands dégâts. « Si ses tentes n'arrivent pas, dit Chuquet *(ibid.* p. 109), si le pain lui manque, si la pluie ou la chaleur lui semblent insupportables, il s'en prend aux habitants du pays, il les insulte et les maltraite, il saccage les villages, il incendie les maisons. »

Ce fût le 19 août que les Prussiens franchirent la frontière et, dès le soir même, le régiment de Herzberg aurait saccagé le village de Tiercelet sans l'intervention du prince royal; d'impudents pillards tentèrent même d'enlever les volets de la chambre où reposait le roi Frédéric-Guillaume. Le lendemain, quand celui-ci fut parti, les soldats, « se

Digitized by Google

croyant sûrs de l'impunité, envahirent Tiercelet et Bréhain-la Ville. Leur rage était indescriptible. Ils entrèrent dans les maisons, enfoncèrent toutes les portes, brisèrent tous les meubles. Rien ne leur échappa, ils détruisirent ce qu'ils ne pouvaient emporter; le sol était jonché de plats de faïence mis en pièces et d'assiettes cassées en mille morceaux. Les femmes et les vieillards se lamentaient, mais les soldats ricanant poursuivaient leur œuvre de pillage et de destruction et les officiers les laissaient faire. On enleva au fermier, chez lequel le roi avait logé la veille, les quelques écus qu'il lui avait donnés, on lui ravit tout son linge, on massacra son troupeau de 1.500 brebis et de 500 porcs, on déshabilla et on jeta par terre ses petits enfants, on prit jusqu'aux draps des berceaux. En une heure ces jolis villages ne furent plus que d'affreuses solitudes ». (Chuquet, *ibid.*, 162).

Le roi fut irrité et donna des ordres sévères contre les pillards, mais, au bout de quelques jours, les déprédations recommencèrent de plus belle.

Un officier de dragons, émigré, qui se trouve avec les Prussiens raconte de son côté :

« Le village de Briquenay présentait tous ce que les horreurs de la guerre ont de plus révoltant. Les Prussiens y avaient passé et, ce qu'il n'avaient pu emporter, ils l'avaient brisé. Les blés, la farine, la plume des lits étaient jetés au milieu de la rue et foulés aux pieds des chevaux. Plus une porte ni une fenêtre. Les infortunés habitants n'avaient plus que ce qui leur restait sur le corps; le désespoir était peint sur leur visage. J'étais logé chez un habitant, riche quatre jours auparavant, il était maintenant réduit à la plus affreuse misère avec sa femme et ses trois enfants. »

Quelques jours plus tard, même scène de désolation à la Croix-de-Champagne. « Nous trouvâmes ce village dans le même état que Briquenay et vide d'habitants. »

Mais bientôt il fallut reculer, la jactance prussienne, qui avait fait crier aux officiers « à Paris, à Paris, la guerre ne sera qu'une chasse à courre », qui leur avait fait écrire

Digitized by Google

« qu'on serait de retour à Berlin en automne, cette comédie ne devant pas durer plus longtemps », fut obligée de déchanter devant le patriotisme de l'armée et de la population françaises. D'autre part, les pluies étaient continuelles, la dysenterie amenée par la gloutonnerie native des Allemands, excitée encore par les beaux fruits de France, les raisins de Champagne surtout, qu'ils ne connaissaient pas, mais qui n'étaient pas bien mûrs, faisait des ravages inouis.

Gœthe, qui accompagnait l'armée, écrivait que celle-ci n'était plus « qu'un hôpital ambulant, traînant une marche lente ». La disette se joignait aux autres maux : les paysans fuyant et cachant ou détruisant les vivres.

Au retour comme à l'aller, cette armée se conduisait indignement : « Elle est escortée, raconte l'officier émigré cité par Chuquet, de juifs, en grand nombre, qui lui achètent sur le champ tous les fruits de ses brigandages. Les officiers donnent l'exemple du pillage et du vol. Ils se jettent sur les équipages des émigrés », leurs alliés, « et se saisissent des portemanteaux qui leur semblent les plus étoffés ».

L'armée de Brunswick repassa la frontière le 22 octobre; elle avait séjourné deux mois en France : Cette invasion fut surtout marquée par les rapines et la brutalité originelles des Prussiens. On fit bien, en quelques endroits, les exécutions militaires capitales qu'annonçait le manifeste, mais la cruauté sanglante, qui signala les invasions ultérieures, ne se manifesta pas, en 1792, d'une façon bien évidente : *la guerre était encore restée plutôt un duel entre deux armées qu'une lutte pour l'existence, entre deux nations.*

B). 1814.

Il n'en fut pas de même en 1814 et en 1815.

C'est qu'étaient survenus, depuis lors, Iéna, Auerstædt, les humiliations de 1806 à 1813, humiliations d'autant plus sensibles que la jactance avait été plus grande, la monarchie amputée de plusieurs de ses belles provinces, le roi, les ministres, le peuple à la merci du conquérant, l'armée ré-

Digitized by Google

duite et obligée de combattre aux côtés des oppresseurs, les réquisitions perpétuelles, etc.[1].

Puis était venue la réaction de 1813 : le Tugenbund et les autres ligues patriotiques, les Turnvereine de Jahn avec leur préparation militaire, les Universités devenues, comme au temps de la Réforme, de véritables machines de guerre ; Fichte, le grand philosophe, premier recteur de celle de Berlin ; Humboldt, Schleuermacher, Schlegel enflammant la jeunesse studieuse par leur enseignement et leurs écrits ; les Tyrtées allemands : Arndt, avec son « Ode du fer » et sa fameuse chanson « Où est la patrie de l'Allemand? », Kerner, qui devait mourir dans les rangs des chasseurs de Lutzow, après avoir donné à sa patrie les « Chants de la Lyre et de l'Épée », le poète dramatique Kleist glorifiant dans son « Hermann » la révolte contre Rome ; les réformes de Stein qui créait la remarquable administration prussienne et celles de Scharnhorst qui, par le système des Krumper, annihilait la restriction militaire imposée par Napoléon, et dont l'institution de la landwehr et du landsturm servit de modèle à l'organisation militaire de l'Europe contemporaine (Denis : *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud).

De toutes ces excitations à une revanche implacable résulta *une haine féroce* contre la France devenue l'Erbfeind, l'ennemi héréditaire, et cette haine vint, depuis lors, s'ajouter aux instincts de rapine et de brutalité particuliers à la race et les aggraver de ces actes tout spéciaux *de cruauté sanguinaire et de sauvage bestialité* qui caractérisèrent déjà l'invasion de 1814.

Les lettres de lady Burghersh. — Les lettres de lady

1. Il est à remarquer que les excès de ce genre furent commis surtout par certains grands chefs, comme Jérôme Bonaparte et Victor, et que, parmi les soldats, ce sont les alliés allemands de Napoléon, les Bavarois, les Wurtembergeois, les Badois, plutôt que les Français, qui se livrèrent à la rapine. « Ils trouvaient, dit un contemporain, le pillage tout naturel et leurs officiers ne concevaient pas qu'on pût le leur défendre » (Denis, dans Lavisse et Rambaud).

Digitized by Google

Burghersh[1], nièce de Wellington, qui suivit son mari, attaché militaire anglais au quartier général de l'armée autrichienne pendant la campagne de 1814, donnent, au sujet de la conduite des armées allemandes, des impressions, d'autant plus significatives, que cette grande dame anglaise est en principe hostile aux Français et qu'elle hait Napoléon. Voici quelques extraits de ces lettres :

« Troyes, 8 février. Les pauvres habitants souffrent grandement, car la contrée est complètement épuisée. Il est impossible d'interdire aux troupes les excès de toute sorte qu'elles commettent et qui achèvent de ruiner ce malheureux pays. Les scènes de misère dont nous sommes témoins suffisent à nous briser le cœur... (p. 108.)

« 13 février. Les habitants sont dans la détresse la plus abjecte. En outre, il y a une chose qui, je le crains, nuira beaucoup à la bonne cause, ce sont les horribles excès commis par les troupes. Malgré les ordres très stricts de tous les chefs, elles ne peuvent garder la discipline et, si cela continue, et dans le cas où le peuple aurait un grain d'énergie, il est impossible de supposer qu'il ne tente de se venger. (p. 110.)

« Le peuple partage, à la lettre, avec les chiens, les cadavres des chevaux qui gisent dans les rues. *La conduite des troupes est affreuse, horrible! c'est le vol, le pillage, la cruauté à tous les degrés* et, naturellement, cela nous fait des ennemis dans toute la région. » (p. 113.)

Henri Houssaye. — Empruntons à la consciencieuse documentation de Henri Houssaye[2] quelques autres appréciations ainsi que des exemples particuliers des crimes commis

1. « The Letters of lady Burghersh », 1893, citées par Chuquet dans *L'année 1814*, Paris, 1914.

2. Henri Houssaye : *1814*. Les renseignements qu'il fournit sont tirés soit de pièces officielles : *Moniteur*, *Journal de l'Empire*, rapports des Préfets et Sous-Préfets, dépositions de Maires et d'autres fonctionnaires, soit d'autres documents contrôlés : relations, récits, notes, souvenirs, mémoires français ou étrangers.

Digitized by Google

par les envahisseurs. Laissons de côté les réquisitions exagérées, les contributions extraordinaires pour faire vivre et même gorger de vin et de nourriture leurs troupes, pour les habiller à peu de frais et les payer largement. Ce sont relativement des peccadilles. Bornons-nous à relever quelques atrocités bien authentiques, parfois attribuées aux Cosaques, à l'aspect et aux allures sauvages, mais qui, d'après les traditions locales, comme l'indique Houssaye, ont été le plus souvent le fait des Prussiens.

« Dès que ceux-ci pénétrèrent dans le pays, dit Houssaye, et surtout à leurs premiers revers, ils marchent avec le pillage, le viol et l'incendie. »

« Je croyais, dit un jour le général prussien Yorck à ses divisionnaires et brigadiers, avoir l'honneur de commander un corps d'armée prussien, je ne *commande qu'à une bande de brigands.* »

Le soir de Fère-Champenoise la femme d'un colonel français, tué dans l'action, tomba aux mains de l'ennemi. Le propre aide-de camp de sir Charles Stewart, qui voulut la délivrer, fut à moitié assommé, et depuis on n'entendit plus jamais parler de la malheureuse : C'est Londonderry, un écrivain allié, qui rapporte ce fait. (*Guerre de 1813-1814.* II, 90-91.)

Que de fois, au reste, c'était par ordre exprès des généraux que cités et villages étaient saccagés. On portait à la connaissance des troupes que le pillage était autorisé pour deux heures, quatre heures, une journée entière. Les soldats, cela se conçoit, en prenaient toujours plus qu'on ne leur en accordait. Troyes, Epernay, Nogent, Soissons, Château-Thierry, plus de deux cents villes ou villages furent littéralement mis à sac. Troyes fut livrée méthodiquement au pillage pendant trois jours.

« Les généraux alliés, disent les témoins oculaires, regardaient le pillage comme une dette qu'ils acquittaient à leurs troupes. »

Tantôt les soldats se ruaient à la curée avec des élans sauvages, tantôt ils procédaient de sang-froid, calmement, *méthodiquement.*

Digitized by Google

Parfois, ils daignaient rire : un de leurs divertissements favoris consistait à mettre nus hommes et femmes et à les chasser à coups de fouet dans les campagnes couvertes de neige. Ils ne s'amusaient pas moins quand ils faisaient courir autour d'une table, le nez pris dans des pincettes, les notables du village, le maire, le curé, le médecin. Ou encore, lorsque, comme à Nogent, dans la cour d'un collège, devant les élèves assemblés, ils donnaient la schlague au principal, dépouillé de ses vêtements.

Simples jeux que tout cela, de cet esprit, bien allemand, qui rappelle les facéties d'un Hérule ou d'un Vandale lors de l'invasion des Barbares; jeux bons à occuper les loisirs de la garnison, après un bon dîner.

Mais quand le soir d'une bataille gagnée, le lendemain d'une défaite ou même à la suite d'un mouvement quelconque, ils pénétraient dans une ville, dans un village, dans une ferme, dans un château, *toutes les épouvantes y entraient avec eux. Ils ne cherchaient pas seulement le butin, ils voulaient faire la ruine, le deuil, la désolation.*

Gorgés de vin et d'eau-de-vie, les poches pleines de bijoux, leurs havresacs et leurs fontes bondés d'objets de toute sorte, les charriots, qui suivaient leurs colonnes, chargés de meubles, de bronzes, de livres, de tableaux, ils détruisaient ce qu'ils ne pouvaient emporter. *Ils brisaient ou brûlaient les boiseries, les glaces, les instruments aratoires, les outils, arrachaient ou coupaient les arbres fruitiers et les vignes,* défonçaient les barriques de vin et d'eau-de-vie et en inondaient les caves.

La lueur des incendies éclairait des scènes atroces : Les hommes étaient frappés à coups de sabre et de baïonnette. Dépouillés, nus et attachés au pied du lit, ils devaient assister aux violences exercées sur leurs femmes et leurs filles. D'autres étaient torturés, fustigés, « chauffés » jusqu'à ce qu'ils révélassent le secret des cachettes.

Les curés de Monlandon et de Rolampont (Haute-Marne) furent laissés morts sur place. A Nogent, Aubert, marchand de drap, tiré aux quatre membres par une dizaine de Prus-

Digitized by Google

siens fut quasi écartelé, une balle bienfaisante termina ses souffrances.

A Provins, on jeta un enfant sur des tisons pour faire parler la mère. Ni l'enfance ni la vieillesse ne trouvaient grâce devant la cupidité et la luxure. Une femme de quatre-vingts ans portait un diamant au doigt; la bague était étroite, un coup de sabre trancha le doigt...

Des septuagénaires, des filles de douze ans furent violées. Pour le seul canton de Vandeuvre, on évalue à 550 les personnes des deux sexes mortes des suites de violences et de coups. Une Lucrèce rustique, la femme Ollivier, prenant en horreur son corps souillé, alla se noyer dans la Barse.

A Château-Thierry, une femme âgée fut violée sur le cadavre de son mari; une jeune fille, après avoir subi le même outrage, reçut un coup de lance dont elle mourut le lendemain; d'autres furent jetées dans les écluses.

A Crésancy, une reconnaissance de Gardes d'Honneur, débouchant à l'improviste dans le village, trouve le maire attaché par le cou à une colonne du lit, à ses pieds sa jeune femme violée et évanouie, sous le berceau de l'enfant, un fagot allumé.

A Lens, le pillage dura neuf jours, du 11 au 20 février : Des religieuses sont outragées, les temples profanés, les tabernacles forcés, les vases sacrés volés. Des femmes et des filles à peine nubiles sont violées sous les yeux de leurs maris et de leurs parents. « Ces scènes d'horreur sont répétées tous les jours jusqu'à l'évacuation de la ville », lit-on dans les mémoires de Ségur. Et en quittant cette ville où il avait présidé au pillage, le prince héritier de Wurtemberg, le jeune beau-frère de Jérôme Bonaparte, réquisitionna vingt-quatre paires de gants blancs!

Ne croirait-on pas lire déjà les rapports et procès-verbaux officiels des Commissions d'enquête française et belge[1] sur

1. La Commission française était composée de MM. Payelle, premier président à la Cour des comptes, Mollard, ministre plénipotentiaire, Maringer, conseiller d'État, Paillot, conseiller à la Cour de Cas-

Digitized by Google

les crimes allemands de la présente guerre ainsi que les nombreux documents (récits, mémoires, souvenirs, carnets de route de témoins oculaires allemands, français, anglais ou de pays neutres), confirmant toutes ces atrocités.

C). 1815.

Répétition encore aggravée des crimes de 1814. — L'invasion, qui suivit jusqu'à Paris la rapide campagne de 1815, ne dura qu'une quinzaine de jours, mais les princes coalisés, pour assurer plus complètement leur vengeance, refusèrent de traiter immédiatement.

La France fut donc de nouveau livrée aux humiliations et aux tortures subies l'année précédente. *Elles furent même aggravées* encore par l'irritation causée aux alliés par cette reprise des hostilités de la part des Français qu'ils croyaient avoir domptés, par les efforts qu'elle avait nécessités de leur part et par les périls qu'ils avaient courus.

Un million cent cinquante mille soldats de toutes les nations s'abattirent sur notre malheureux pays. Dans toute la France, ces étrangers se livrèrent aux plus sauvages excès.

A Paris, Blücher voulut détruire la colonne Vendôme et le pont d'Iéna, souvenirs des grandes victoires de nos armées[1]. L'Allemand Müffling, dans un ordre du jour sans précédent, commandait aux sentinelles prussiennes de faire feu au moindre geste de bravade d'un Français. (Vast, dans l'*Histoire générale*, de Lavisse et Rambaud, t. IX.)

sation. Ses quatre rapports ont été édités par l'Imprimerie nationale. La Commission belge, composée des plus hautes personnalités de cette nation, était présidée par M. Van Yseghem, président de la Cour de Cassation. Ses vingt-deux rapports sont contenus dans deux volumes édités par Berger-Levrault, ainsi que la réponse au Livre Blanc allemand du 15 mai 1915.

1. On cite, à ce sujet, un mot de Louis XVIII dans une lettre à Talleyrand : « Quant à moi, s'il le faut, je me porterai sur le pont, on me fera sauter si l'on veut. » Comme le prouve Chuquet, la lettre a été faite après coup. « Les Prussiens à Paris en 1815. » (*Revue hebdomad.*, mai 1916.)

Digitized by Google

Lors de la marche sur Paris, après Waterloo, les Prussiens se signalèrent encore, entre tous, par leurs cruautés, soit contre les soldats français poursuivis, soit contre les habitants qui se trouvaient sur leur route.

Empruntons au Journal du lieutenant de hussards anglais *Woodberry*, dont le régiment suivait les Prussiens à un ou deux jours d'intervalle, quelques détails sur la conduite de ces alliés de l'Angleterre qui venaient de sauver Wellington à Waterloo.

Ressons, près de Compiègne, 28 juin 1915. — « Nous avons traversé plusieurs villages où les Prussiens ont logé, et nous les avons trouvés déserts et les maisons pillées de fond en comble.

« Aujourd'hui, nous passâmes près d'un superbe château ; voyant les portes et les fenêtres ouvertes, je m'y rendis avec plusieurs de mes camarades et j'y trouvai le plus grand désordre. Toutes les armoires avaient été forcées. Notre curiosité et notre compassion étant excitées, nous avons mis pied à terre et, après avoir cherché dans différentes pièces, nous trouvâmes, dans une chambre, un vieux monsieur et deux belles jeunes filles. Quelle fut notre horreur et notre indignation en apprenant, du vieillard qui pleurait, que ses deux filles avaient été violées sous ses yeux et que les Prussiens l'avaient battu et attaché à la fenêtre pendant qu'ils commettaient cet outrage! Pauvres misérables! Que j'ai pitié de ce malheureux pays! Puissent les Prussiens souffrir cruellement! *Que ma prière soit exaucée et que les Prussiens qui ont commis ce crime tombent dans la première escarmouche!* » (p. 327).

Cent ans plus tard nous retrouvons les mêmes attentats, commis par la même race presqu'au même endroit; ils sont même plus multipliés et plus atroces; c'est que la culture allemande s'est développée depuis un siècle! Jugeons-en par trois faits, pris entre beaucoup d'autres de même nature, dans le livre si connu de Pierre Nothomb : *Les Barbares en Belgique*[1].

1. Le livre de Nothomb porte surtout sur les atrocités du début de l'invasion de la Belgique. Il complète les rapports de l'enquête officielle parus à la même époque, 1915.

Digitized by Google

« A Aerschot, une jeune fille de la chaussée de Louvain est violée. sous les yeux de son père ligoté, par dix-huit Allemands. Le revolver braqué sur elle paralyse sa résistance. Son beau-frère, pareillement ligoté, après avoir assisté à l'assassinat de ses deux enfants doit assister au viol de sa femme » (p. 77).

« Aux environs de Montaigu, un fermier du Keyberg, frappé à coups de crosse parce qu'il voulait protéger son épouse, est serré dans des cordes, ainsi que ses enfants, pendant que les Allemands, de neuf heures du soir à six heures du matin, abusent de celle qui continue à l'appeler au secours. »

« A Beyghem, des hommes de trente à trente-cinq ans, qui viennent de brûler trois églises, et parmi lesquels se trouve, donnant ses ordres, l'oberlieutenant Kümer, conduisent leur proie, une jeune fille, à la cure, abusent d'elle devant la sœur du curé et du curé lui-même qu'ils ont déshabillé, qu'ils empêchent de fermer les yeux ou de tourner la tête; je néglige les détails immondes » (p. 80).

Reprenons les citations de Woodberry.

Senlis, 29 juin 1815. — « Nous traversons Mouchy qui est complètement pillé, il n'y a pas une maison qui ait encore un article d'ameublement, puis Grand-Fresnoy qui est dans un aussi triste état. Les habitants n'hésiteront pas à prendre les armes contre les Prussiens auteurs de ces méfaits » (p. 328).

Senlis, 29 juin. — « Les Prussiens ont fort maltraité cette ville et pillé tout ce qu'ils ont trouvé de choses ayant de la valeur » (p. 329).

Camp de Boissy, 30 juin. — « A Gonesse, lord Wellington a mis des sentinelles pour protéger les propriétés; on peut y acheter des provisions; partout ailleurs, il ne reste rien grâce à la rapacité des Prussiens, nos bons alliés! » (p. 330).

Camp du Bourget, 2 juillet. — « Toutes les maisons ont été abandonnées et pillées. Luard et moi nous parcourûmes les rues pour y trouver une maison où nous puissions dormir; mais toutes étaient dans le plus horrible état. Dans l'une

Digitized by Google

d'elles, nous découvrîmes *deux hommes et un enfant assassinés* : *je dis assassinés*, car ils avaient tout l'air de paysans » (p. 331).

« Le prince Blücher a promis à son armée que, si les Français défendaient Paris, il autorisera le pillage des deux faubourgs Saint-Germain et Saint-Antoine » (p. 332).

Ce jeune Anglais, dont l'honnêteté se révolte en face des crimes des alliés de son pays, avait fait cependant la terrible campagne de 1813 en Espagne et celle de 1814 dans le sud-ouest de la France, sous Wellington. Mais le « Duc de Fer » conscient, d'un côté, du danger d'exaspérer une population où tous les hommes avaient servi quelque part depuis vingt-cinq ans que la France était en lutte avec l'Europe, et jaloux, d'un autre côté, de garder intact l'honneur militaire anglais, dans une armée composée, comme la sienne, de troupes de différentes nations, avait réprimé avec la dernière sévérité tous les actes de violence.

Nous avons cité, d'après Gleig, dans notre petit travail sur les *Armées de Soult et de Wellington en 1814*[1], des exemples de cette rigueur. Rappelons que, dans les premiers jours qui suivirent le passage de la frontière française, Wellington fit pendre plus de dix-huit soldats espagnols ou portugais pour attentats contre la population française (p. 168).

Qu'on nous permette une dernière citation de Woodberry qui, bien que sortant un peu de notre sujet, montre ce qu'était resté l'esprit du peuple français au milieu de tous les désastres de cette dernière invasion de 1815.

Comme on le sait, les soldats autrichiens avaient l'habitude d'orner leur coiffure d'une branche de feuilles vertes. La plupart des alliés les avaient imités.

« En revenant par la Villette, écrit Woodberry, nous fûmes assaillis par une bande de canailles, partisans de Buonaparte, qui nous jetèrent des pierres pendant quelque temps pour nous forcer à ôter le laurier de nos coiffures. Mais nous gardâmes notre sang-froid et ils nous laissèrent rentrer en paix.

1. Toulouse, Douladoure-Privat, 1910.

Digitized by Google

Je dois avouer que j'étais fort en colère et, qu'à un certain moment, j'ai dû me retenir bien fort pour ne pas sabrer un individu qui m'avait lancé un morceau de brique en criant : « Otez le laurier! » (en français dans le texte). Si nous portons le laurier et le chêne, conformément aux ordres généraux pour entrer demain dans Paris, je prévois une réception bien différente de celle que nous espérions. »

Cette manifestation de dignité nationale, faite par des gens du peuple dans de pareilles circonstances, n'est-elle pas bien réconfortante en montrant que, malgré tout, le vrai Français ne s'est jamais résigné à adopter la morale des faibles, comme dit Nietzsche, c'est-à-dire la mentalité des esclaves.

D). 1870.

Tout le monde connaît l'origine de cette guerre : *l'ambition de la Prusse de réaliser à son profit l'unité allemande.*

Ce but envisagé et poursuivi depuis plus d'un siècle par les souverains, les hommes d'État, la noblesse et le peuple prussiens, par toute cette nation de proie dont la guerre a toujours été la principale industrie, avait eu comme dernières étapes la guerre de 1864 contre le Danemark, où la Prusse avait compromis l'Autriche, son alliée, et celle de 1866 où elle chassa définitivement cette alliée de l'Allemagne. Mais l'Allemagne restait partagée en deux confédérations, dont celle du Nord se trouvait sous l'hégémonie de la Prusse. Il fallait à cette dernière refaire un empire d'Allemagne, dont le roi de Prusse serait l'empereur. Ce fut la véritable cause de la guerre de 1870.

« La Prusse, écrivait notre attaché militaire, le colonel Stoffel, dans son rapport célèbre du 12 août 1869, aussi bien par ambition que par conscience de sa force, se regarde, depuis longtemps, comme prédestinée à unifier et à dominer l'Allemagne. Elle se qualifie elle-même d'une épithète qui caractérise parfaitement ses tendances en s'appelant « Der Kern Deutschlandes », le noyau de l'Allemagne. »

Digitized by Google

Pour arriver au résultat escompté, le meilleur moyen était de réunir tous les Allemands dans une guerre nationale, où la Prusse, l'État guerrier par excellence, tiendrait la tête; et, pour cela, on chauffa les haines contre la France, on multiplia les calomnies contre l'Erbfeind, contre la nation pourrie, contre la Babylone moderne!

Un souvenir de 1862. — Qu'on me permette un souvenir personnel : Déjà, en 1862, j'avais eu la sensation de cet état d'esprit au cours d'un petit voyage en Allemagne avec mon père et ma sœur. A Carlsruhe, on jouait au théâtre grand-ducal, une pièce militaire « Andréas Hofer » panégyrique assez piètre de ce héros de l'insurrection du Tyrol contre les Français, en 1809.

A un moment, Hofer s'écrie : « Ich hesse die Franzosen und ich weiss nicht warum »; « je hais les français et je ne sais point pourquoi », façon assez naïve de faire savoir que la haine des Français était innée dans son cœur tyrolien.

Aussitôt, un tonnerre d'applaudissements à faire crouler la salle partit de tous les côtés et spécialement de la loge grand-ducale, remplie d'officiers chamarrés. Ces applaudissements avaient même une allure agressive autour du petit groupe que nous formions et qu'on avait reconnu pour français.

Toutes ces perfidies, toute cette longue et savante préparation à la guerre devaient, comme le dit Stoffel, la rendre « inévitable et à la merci d'un incident. »

Cet incident fut la falsification ou plutôt le truquage de la dépêche d'Ems, « le drapeau rouge agité devant le taureau gaulois »... « pour que l'affaire ne se perdit pas dans les sables » selon les cyniques expressions de Bismarck (*Pensées et Souvenirs*, par le prince de Bismarck; p. 109).

La duplicité de celui-ci s'était d'ailleurs déjà manifestée, dans des conditions identiques, au moment de la rupture avec l'Autriche, en 1866, ce qu'on ne sait pas assez.

En effet, ce fourbe avait eu l'audace d'écrire au ministre de François-Joseph, le 5 avril : « rien n'est plus éloigné des

Digitized by Google

intentions de S. M. le Roi qu'une attitude offensive contre l'Autriche, » et, trois jours après, il signait avec l'Italie le traité d'alliance qui devait conduire l'Allemagne, le 3 juillet, à Sadowa! (Debidour; *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. II, p. 298. *in* Andrillon : *l'Expansion allemande*, p. 27).

Et ce pauvre François-Joseph, roulé en 1864, roulé en 1866, s'est de nouveau inféodé à la Prusse! Et il se trouve encore des gens, des diplomates, pour croire à la parole prussienne[1]!

Laissez-moi rappeler encore ici un vieux souvenir.

Un souvenir de 1867. — En 1867, lors de la crise provoquée par l'affaire du Luxembourg, des étudiants de Strasbourg, avec les idées généreuses de fraternité qui dominaient alors parmi la jeunesse des écoles, adressèrent aux étudiants allemands un manifeste en faveur de la paix, où il était dit : « De guerre, nous n'en voulons pas; de haine nationale, nous n'en connaissons pas; la guerre est le recul de la civilisation, le champ de bataille est le terrain où grandit le despotisme. »

La réponse reflète l'esprit de lourde muflerie qui régnait déjà dans la jeunesse allemande. *La Burschenschaft* d'outre-Rhin, répondit aux Alsaciens : « Etudiez votre histoire, étudiants d'Alsace et de Lorraine, quittez votre état de bâtards, redevenez préalablement dans vos cœurs de vieux enfants de

1. On sait que la guerre actuelle débuta par des mensonges officiels du même genre : M. de Schœn, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, en réclamant ses passeports, fit au Président du Conseil, la déclaration suivante : « Les autorités administratives et militaires allemandes ont constaté un certain nombre d'actes d'hostilité caractérisés, commis sur le territoire allemand, par des aviateurs militaires français. Plusieurs de ces derniers ont manifestement violé la neutralité de la Belgique, survolant le territoire de ce pays. L'un a essayé de détruire des constructions près de Wesel, d'autres ont été aperçus dans la région de l'Eifel, un autre à jeté des bombes sur le chemin de fer près de Carlsruhe et de Nuremberg. Je suis chargé et j'ai l'honneur de faire connaître à votre Excellence, qu'en présence de ces agissements, l'Empire allemand se considère en état de guerre avec la France, du fait de cette dernière puissance. » Aucune de ces allégations n'était vraie, comme les Allemands ont été obligés de le reconnaître depuis.

Digitized by Google

la patrie allemande, comme l'ont été vos aïeux, qui, aujourd'hui, seraient obligés de vous renier. Alors, nous aussi, quand nous serons victorieux dans la prochaine guerre, ce qui est hors de doute, nous vous presserons fraternellement contre notre poitrine. Mais avant, jamais! »

J'ai assisté à l'émotion indignée que produisit cette insolence. Les étudiants de Strasbourg, réunis à la Robertsau, cette belle promenade de la ville, répondirent vertement à ces drôles, en témoignant une fois de plus de leur indéfectible attachement à la patrie française et en offrant leurs poitrines, pour soutenir leur affirmation.

Parmi les protestataires les plus énergiques, figuraient Jean Belin, qui se distingua plus tard au siège de Belfort, ainsi que mon vieil ami Lucien Adam.

Mais la *fourberie dans la préparation de leurs attentats contre les nations, de même que la brutalité cynique dans l'exécution de ceux-ci,* ont toujours été la caractéristique des gouvernements prussiens et le sont toujours. Quand nous avons vu Guillaume II, en 1905, en pleine crise marocaine, parler de la poudre sèche et de l'épée aiguisée de l'Allemagne, n'offrit-il pas aux hourrahs prolongés de ses auditeurs la citation bien connue du poète allemand Kleist : « Que nous importe la règle selon laquelle est abattu notre ennemi quand il est à nos pieds, lui et tous ses étendards. »

Cette doctrine, prônée depuis de si longues années dans toutes les classes de la société par les poètes, les romanciers, les philosophes, aussi bien que par les gouvernants, enseignée même dans les écoles, était devenue pour ainsi dire un article de foi. Tout était licite, tous les moyens étaient bons pour que la Prusse puisse accomplir la mission à laquelle elle était prédestinée, celle de fonder l'unité allemande, et elle fit partager cette opinion par tous les Allemands qui vinrent coopérer avec elle à l'œuvre qu'elle créait ainsi à son profit.

Aussi ne doit-on pas être étonné de voir violer dans cette guerre, non seulement le droit des gens, mais toutes les règles de l'humanité : « *Macht geht über Recht* », la force est au

Digitized by Google

dessus du droit, a déclaré Bismarck[1]. Et, pour arriver à la force, à la puissance (Macht), l'allemand ne craindra pas d'employer, suivant les circonstances, la ruse, la duplicité, le mensonge tout aussi bien que la violence.

Les crimes des armées allemandes. — Les crimes des armées allemandes, en 1870-1871, ont été au moins aussi nombreux et aussi atroces que ceux qu'elles avaient commis dans leurs invasions précédentes et que nous avons signalés.

Dès le 29 août 1870, *Edmond About* publiait dans le *Soir*, un article où il traduisait la surprise indignée de la France devant les crimes allemands : « *Nous ne connaissions pas nos ennemis*, écrivait-il, *nous étions assez innocents pour les croire semblables à nous*. Ils se sont démasqués dans l'ivresse du succès et on peut lire enfin dans leurs âmes... Ces patriotes allemands... ne sont que des barbares en uniforme et des brigands déguisés en soldats... Le mensonge, la délation, la corruption sont leurs armes favorites.

« Ils n'ont pris à la civilisation moderne que les perfectionnements introduits dans l'art de détruire ; ils gardent les instincts bas et les appétits désordonnés du sauvage. Ils honorent l'espion, ils fusillent comme insurgé le citoyen qui défend sa patrie, ils punissent le dévouement et l'héroïsme comme des crimes. » (In *Revue hebdomadaire 1917*, p. 245.)

Que cette peinture de la mentalité allemande, que l'on dirait faite d'hier, a été vite oubliée !

Dans sa bibliographie classique de la guerre de 1870, au chapitre « Atrocités, droit des gens » le *général Palat*, donne un aperçu de tous ces crimes allemands. Des relations de ces méfaits, surtout spéciales à certaines localités, à certaines régions, ont été publiées et, parmi elles, un livre très remar-

1. Bismarck n'a pas formulé positivement ce principe en ces termes lapidaires. C'est le député Schwerin qui, dans la séance de la Chambre prussienne du 27 janvier 1863, a résumé exactement, dans cette phrase, les théories que le ministre-président venait d'énoncer à cette assemblée et qui constituaient d'ailleurs le fond d'un grand nombre de ses discours et la base de toute sa politique.

(Cap. Andrillon : *L'Expansion de l'Allemagne*. p. 21, note 1.)

Digitized by Google

qué *l'Invasion dans le département de l'Aisne*, par Ernest Lavisse (1886).

Plus officiellement, le Délégué aux Affaires étrangères, *M. de Chaudordy*, adressa en novembre 1870 et en janvier 1871, aux agents diplomatiques de France à l'étranger, des circulaires dénonçant les violations par la Prusse de tous les principes du droit et de la civilisation.

Un parisien, *Daubant*, avait aussi fait paraître un peti touvrage: *La Guerre comme la font les Prussiens* qui, en dépit de l'insuffisance de sa documentation, eut un grand succès.

Un neutre, ancien officier belge, *Hector de Condé*, dans un petit livre : *La Prusse au pilori de la civilisation : Crimes et forfaits des Prussiens en France*, dénonça, le premier, *le caractère méthodique, réfléchi, de ces atrocités*. Cet ouvrage, modéré de ton, et dont la documentation est prise à la fois chez les belligérants et chez les neutres, est une terrible condamnation des envahisseurs.

Il est analysé dans un article de *Jean Poirier :* « Les Allemands en 1870 » paru dans la *Revue de Paris*, de 1915. Citons-en quelques extraits :

Les atrocités d'abord bien connues de Bazeilles, où près de trois cents habitants furent fusillés ou brûlés, les Bavarois et les Prussiens refoulant dans les maisons en flammes hommes, femmes et enfants qui voulaient s'enfuir, et tout cela parce que des gardes nationaux de Bazeilles, répondant à l'appel du gouvernement, auraient contribué, avec les autres troupes françaises, à la défense de leur village!

Puis des faits pris dans la *Gazette de Nuremberg :* le récit d'un jeune officier hanovrien, faisant fusiller 25 francs-tireurs, faits régulièrement prisonniers, dont un garçon de 18 ans!

A la suite d'une agression de francs-tireurs, raconte un artilleur allemand dans la *Gazette de Cologne*, on fusilla, dans le village où avait eu lieu l'attaque, « tout ce qui était capable de se servir même d'un bâton, nous n'épargnâmes que les enfants au berceau », et il n'est pas fait mention cependant de la complicité des habitants.

Digitized by Google

Incendies et massacres d'habitants sont signalés : à Foucancourt (Somme), à Mézières (Seine-et-Oise), à Ablis (Seine-et-Oise); incendié pour un meurtre imaginaire : à Vienne-en-Val (Loiret), à Ossaye (Yonne) et dans de nombreuses communes des Ardennes.

« *Cette dureté du haut commandement,* dit Poirier, *eut une influence détestable sur la conduite des soldats,* d'où une démoralisation grandissante, un besoin de tuer, de voler, de détruire. »

Un cuirassier écrit à sa mère, en Westphalie : « Si Dieu veut que nous revenions sains et saufs, nous ne saurons plus distinguer le tien du mien. Nous serons tous des voleurs consommés. »

« On devient d'une humeur inhumaine à la longue, écrit le correspondant de la *Gazette de Cologne* à son journal,... l'esprit prend une tournure de cruauté, un instinct de méchanceté enfantine qui pousse l'homme le plus intelligent et le plus paisible à tout détruire... Ici il y a l'orgueil de la force brutale triomphante. »

« Cette guerre, ajoute la *Gazette de Cologne*, est conduite par nos chefs sans aucun ménagement et *menée, il faut bien l'avouer, par quelques-uns d'entre eux avec une férocité à tout jamais injustifiable.* »

« Le pillage, l'incendie, la mort et le viol, écrit, de son côté, le préfet des Ardennes, *Dauzon*, dans un rapport d'enquête officiel du 4 novembre 1870, ont porté la stupéfaction dans les malheureuses campagnes des Ardennes. On y retrouve non pas le soldat mais le brigand. Les détails que contient l'enquête n'ont pu être complétés : les femmes violées ont reculé devant une déposition que la pudeur arrêtait sur leurs lèvres... »

Poirier donne ensuite de nombreux détails sur la cruauté avec laquelle étaient traités les prisonniers et il termine par des citations de journaux allemands furieux contre les Belges qui avaient relevé les atrocités germaniques. « Il est impossible de croire à l'honorabilité belge » avait écrit la *Gazette de la Croix*. « Nous considérons le peuple belge comme un

Digitized by Google

peuple ennemi. » L'*Industrie Zeitung* de Berlin démontra que « les réelles ressources de la Hollande et de la Belgique atteindront seulement leur véritable développement, lorsqu'elles seront exploitées par le nouvel empire prussien auquel elles reviennent de droit. »

Ne se croirait-on pas déjà en 1914?

De son côté, le *général Canonge* dans son *Histoire de l'Invasion allemande en 1870-71*, passe en revue les méfaits commis contre les personnes et les biens, tant au cours des opérations de la guerre, à l'armée et dans les territoires occupés, que pendant l'armistice et au moment de la paix.

Ce livre, terminé le 1er mars 1914, cinq mois avant la présente guerre, est à lire tout entier.

En ce qui concerne la froide cruauté avec laquelle furent traités les francs-tireurs, bien que ceux-ci, munis d'une commission du gouvernement et reconnaissables à leur uniforme, dussent être considérés comme des combattants réguliers, Canonge l'explique par ceci : que les Allemands voyaient en eux, après les désastres des armées régulières françaises, une cause de gêne et de ralentissement à leurs opérations d'invasion et de réquisitions, ainsi que de pertes plus ou moins sensibles, surtout dans les lignes d'étapes où le roi et son entourage militaire et diplomatique, comme tous ceux qui sont généralement loin du feu, croyaient pouvoir agir sans risques pour leurs précieuses personnes.

De là, dans toutes les cervelles allemandes, cette obsession, cette haine du franc-tireur et sa mise hors la loi.

Et cependant, rappelle Canonge, l'ordonnance royale prussienne du 26 avril 1813, à l'époque où les armées de Napoléon étaient en Allemagne, dit dans son article premier : « Chaque citoyen est tenu de repousser l'ennemi avec toutes les armes dont il peut disposer, quelles qu'elles soient. »

Et dans l'article 13 : « Le Landsturm n'a ni uniforme ni signes particuliers, car ces uniformes et ces signes serviraient à le faire reconnaître par l'ennemi et l'exposeraient aux persécutions. »

Digitized by Google

Et Canonge cite une foule de faits contrôlés, dévoilés souvent par les coupables eux-mêmes, qui s'en faisaient gloire, sur les exécutions barbares de ces soldats de la France et de leurs compatriotes souvent simplement soupçonnés de relations avec eux[1].

Il décrit ce *régime de terreur*, ce *Schreckenskrieg*, comme l'a appelé le colonel suisse Rustow, écrivain bien favorable pourtant aux Allemands, régime consistant en une répression cruelle immédiate de toute résistance civile et même de toute velléité esquissée ou soupçonnée. De là, le système des otages, les amendes exagérées, le pillage, l'incendie, le meurtre s'exerçant sur des populations inoffensives. Et souvent, ces exécutions avaient pour origine, un coup de feu échappé à un soldat allemand ivre, chose si fréquente, coup de feu ayant pu blesser ou tuer un camarade et qu'il s'agissait d'excuser. De là, ces cris si souvent entendus : Civilist hatt geschossen (un civil à tiré), anzünden, brennen (brûler), razieren (raser, détruire), erschiesst sie (fusillez-les), dass mussein (cela doit être), krieg ist krieg (la guerre est la guerre).

Et Canonge donne une énumération de ces attentats. La liste, bien incomplète pourtant en est longue. Sans compter ceux bien connus de Bazeilles, de Châteaudun, du château de Saint-Cloud, du massacre de Passavant[2], nous trouvons dans le chapitre de Canonge, consacré aux meurtres et aux incendies, les noms de quarante et une localités, figurant dans

1. Pour justifier leur barbarie à l'égard des francs-tireurs réguliers, les Allemands avaient fini par englober, sous ce nom, les véritables non belligérants trouvés en armes ou simplement soupçonnés parfois de s'y être trouvés et qu'ils croyaient pouvoir traiter, pour ce fait, en assassins, comme ils le proclamaient. Et cet acte de mauvaise foi a fini par prévaloir dans leur esprit au point que, dans la guerre actuelle où il n'y a pas de francs-tireurs, ils appellent francs-tireurs tous les habitants qui ont été ou qu'ils jugent devoir être l'objet d'une exécution militaire de leur part.

2. A Passavant (Marne), le 25 août, 49 mobiles, faisant partie d'une colonne de 800 prisonniers, furent lâchement assassinés, et 97 autres grièvement blessés par l'escorte qui s'était crue attaquée et avait perdu la tête.

Digitized by Google

dix-neuf départements, où ces crimes furent commis, ordinairement sur de nombreuses personnes et sur des localités entières, et souvent, meurtres et incendies simultanément.

Les prisonniers. — Canonge y a ajouté *une terrible peinture des geôles allemandes, des camps ou prisons* où furent entassés, déportés civils ou prisonniers de guerre, et où plus de *dix-sept mille d'entre eux succombèrent*, sans compter ceux qui moururent en France, peu de temps après leur retour, des suites de la captivité, de tuberculose surtout et, souvent, après avoir contaminé leur famille ou les personnes qui les avaient accueillis.

« De tous les maux engendrés par cette effroyable guerre, écrit le père Joseph, dans la préface de son livre : *La Captivité à Ulm* (p. 9.), la captivité a été, sans contredit, le plus désastreux. Elle a jeté quatre cent mille jeunes gens dans les prisons glaciales de l'Allemagne, où ils arrivèrent anéantis par les émotions, brisés par les fatigues, épuisés par les privations. »

Mais que dirait-il, *aujourd'hui, en face des millions de malheureux prisonniers* du champ de bataille ou habitants des pays occupés, réduits en esclavage, contraints au travail forcé, parqués dans des locaux infects, souvent sans distinction d'âge ni de sexe, n'ayant qu'une nourriture aussi insuffisante que dégoûtante, soumis à des punitions cruelles à la moindre peccadille et souvent même par le simple caprice de leurs geôliers, à peu près privés des soins indispensables dans les maladies résultant de cet épouvantable régime.

Bien plus, parfois ces maladies, ces épidémies, ont été provoquées et entretenues par la cruauté perfide de ceux même auxquels ces malheureux étaient confiés, des chefs de ces bourreaux, jaloux de coopérer, dans la mesure de leurs moyens, à l'extinction de la race détestée.

Mentalité actuelle d'un général allemand. — Dans deux, au moins, des camps de prisonniers, ceux de Cassel et de Langensalza, des médecins militaires français qui y étaient

Digitized by Google

retenus (contre tout droit d'ailleurs) ayant constaté que des prisonniers russes, amenés au camp, étaient atteints de typhus, demandèrent au général, qui y commandait, de ne pas les mêler aux francais, la vermine dont ils étaient couverts étant l'agent principal de transmission de cette terrible maladie. Le général leur répondit, avec un sourire macabre : « *Il faut bien que vous fassiez la connaissance de vos bons alliés* » et il intercala soigneusement les russes entre les français. Et plus tard, quand le typhus faisait des milliers de victimes parmi les prisonniers français, à de nouvelles demandes de mesures d'isolement et de désinfection, ce misérable répondit encore : « *C'est ma façon de faire la guerre, à moi.* » Et des mesures de prophylaxie ne furent prises que quand, en dépit des précautions parfois ridicules de la honteuse pusillanimité des soldats et des médecins allemands pour se garantir personnellement de la maladie, le développement pris par celle-ci menaça leur propre existence. J'ai eu entre les mains les rapports officiels des médecins français, témoins de ces faits.

Mensonges cyniques. — Revenons à 1870. A toutes les atrocités relevées contre eux, à cette époque, les Allemands, bien entendu, opposèrent les plus formels démentis. Même, selon leur habitude, ils s'empressèrent d'accuser les Français de tous les crimes dont ils s'étaient rendus eux-mêmes coupables et de les dénoncer, à grands fracas, à l'indignation publique[1] !

A les entendre, les envahisseurs auraient été les victimes et les envahis les bourreaux.

1. Cette tactique d'impudentes calomnies a été même perfectionnée dans la guerre actuelle; elle est devenue préventive. Toutes les fois que les Allemands s'apprêtent à commettre de nouveaux crimes contre le droit et l'humanité, ils s'empressent d'en accuser leurs adversaires : gaz et projectiles asphyxiants, balles explosibles, torpillages et cruautés contre les naufragés (affaire du Barralong); pillages, assassinats, incendies dans les pays envahis (Russes dans la Prusse orientale); tortures aux prisonniers (calomnies au Reichstag par le ministre de la guerre Von Stein), etc., etc.

Digitized by Google

C'est ce que proclament « Die blütigen Greuelthaten der franzosischen Armeen, oder Die Hyänen des Schlachtfeldes » *Les cruautés sanglantes des armées françaises ou les hyènes du champ de bataille* (Berlin, 1870); c'est ce que confirment le petit recueil, d'allure officielle : *Les Violations de la Convention de Genève par les Français* (Berlin, 1871), et la compilation, non moins officielle, publiée à Berlin, en allemand, anglais et français, sous ce titre sensationnel : *Comment les Français font la guerre, recueil de faits pour servir à l'histoire de la civilisation au dix-neuvième siècle,* par *** (Berlin, 76 pages, 1871.)

Dans tous ces factums on trouve la mauvaise foi la plus complète associée à la lourde ironie germanique. Les journaux allemands renchérissaient encore sur le même thème pour tromper l'esprit public en Allemagne aussi bien que chez les neutres. Mais tous ces mensonges, toutes ces calomnies disparaissaient devant la réalité des faits, constatés d'une part par des enquêtes dont la clairvoyance et l'impartialité ne peuvent être contestées et qui sont bien souvent corroborées par les carnets, les lettres, les publications des envahisseurs eux-mêmes.

La mentalité originelle de l'Allemand ainsi que sa haine aveugle contre l'Erbfeind[1] enseignée aussi bien dans la famille qu'à l'école, comme nous l'avons indiqué, suffiraient à expliquer toutes les atrocités signalées. *Mais il s'y joignait encore d'autres facteurs.*

Calomnies d'avant-guerre. — La France était *dépeinte*

1. Cette haine se manifestait même dans les hautes classes comme l'indique la réponse de Bismarck au prince Albrecht qui lui demandait des nouvelles de sa femme : « Elle se porte tout à fait bien maintenant, répondit le ministre. Elle souffre pourtant encore de sa haine féroce contre les Gaulois. Elle voudrait les voir tous morts jusqu'aux enfants en bas-âge qui ne peuvent pourtant pas s'empêcher d'avoir d'aussi abominables parents. » (*Mémoires de Bismarck*, I, p. 182). En lui envoyant le livre des Psaumes, elle attire son attention sur la prophétie contre les Français. « Je vous le dis, les impies seront exterminés. » (Andrillon : l'*Expansion de l'Allemagne*, p. 299.)

Digitized by Google

dessus du droit, a déclaré Bismarck[1]. Et, pour arriver à la force, à la puissance (Macht), l'allemand ne craindra pas d'employer, suivant les circonstances, la ruse, la duplicité, le mensonge tout aussi bien que la violence.

Les crimes des armées allemandes. — Les crimes des armées allemandes, en 1870-1871, ont été au moins aussi nombreux et aussi atroces que ceux qu'elles avaient commis dans leurs invasions précédentes et que nous avons signalés.

Dès le 29 août 1870, *Edmond About* publiait dans le *Soir*, un article où il traduisait la surprise indignée de la France devant les crimes allemands : « *Nous ne connaissions pas nos ennemis*, écrivait-il, *nous étions assez innocents pour les croire semblables à nous.* Ils se sont démasqués dans l'ivresse du succès et on peut lire enfin dans leurs âmes... Ces patriotes allemands... ne sont que des barbares en uniforme et des brigands déguisés en soldats... Le mensonge, la délation, la corruption sont leurs armes favorites.

« Ils n'ont pris à la civilisation moderne que les perfectionnements introduits dans l'art de détruire ; ils gardent les instincts bas et les appétits désordonnés du sauvage. Ils honorent l'espion, ils fusillent comme insurgé le citoyen qui défend sa patrie, ils punissent le dévouement et l'héroïsme comme des crimes. » (In *Revue hebdomadaire 1917*, p. 215.)

Que cette peinture de la mentalité allemande, que l'on dirait faite d'hier, a été vite oubliée !

Dans sa bibliographie classique de la guerre de 1870, au chapitre « Atrocités, droit des gens » le *général Palat*, donne un aperçu de tous ces crimes allemands. Des relations de ces méfaits, surtout spéciales à certaines localités, à certaines régions, ont été publiées et, parmi elles, un livre très remar-

1. Bismarck n'a pas formulé positivement ce principe en ces termes lapidaires. C'est le député Schwerin qui, dans la séance de la Chambre prussienne du 27 janvier 1863, a résumé exactement, dans cette phrase, les théories que le ministre-président venait d'énoncer à cette assemblée et qui constituaient d'ailleurs le fond d'un grand nombre de ses discours et la base de toute sa politique.

(Cap. Andrillon : *L'Expansion de l'Allemagne*, p. 24, note 1.)

Digitized by Google

qué *l'Invasion dans le département de l'Aisne*, par Ernest Lavisse (1886).

Plus officiellement, le Délégué aux Affaires étrangères, *M. de Chaudordy*, adressa en novembre 1870 et en janvier 1871, aux agents diplomatiques de France à l'étranger, des circulaires dénonçant les violations par la Prusse de tous les principes du droit et de la civilisation.

Un parisien, *Daubant*, avait aussi fait paraître un peti touvrage: *La Guerre comme la font les Prussiens* qui, en dépit de l'insuffisance de sa documentation, eut un grand succès.

Un neutre, ancien officier belge, *Hector de Condé*, dans un petit livre : *La Prusse au pilori de la civilisation : Crimes et forfaits des Prussiens en France*, dénonça, le premier, *le caractère méthodique, réfléchi, de ces atrocités*. Cet ouvrage, modéré de ton, et dont la documentation est prise à la fois chez les belligérants et chez les neutres, est une terrible condamnation des envahisseurs.

Il est analysé dans un article de *Jean Poirier :* « Les Allemands en 1870 » paru dans la *Revue de Paris*, de 1915. Citons-en quelques extraits :

Les atrocités d'abord bien connues de Bazeilles, où près de trois cents habitants furent fusillés ou brûlés, les Bavarois et les Prussiens refoulant dans les maisons en flammes hommes, femmes et enfants qui voulaient s'enfuir, et tout cela parce que des gardes nationaux de Bazeilles, répondant à l'appel du gouvernement, auraient contribué, avec les autres troupes françaises, à la défense de leur village!

Puis des faits pris dans la *Gazette de Nuremberg :* le récit d'un jeune officier hanovrien, faisant fusiller 25 francs-tireurs, faits régulièrement prisonniers, dont un garçon de 18 ans!

A la suite d'une agression de francs-tireurs, raconte un artilleur allemand dans la *Gazette de Cologne*, on fusilla, dans le village où avait eu lieu l'attaque, « tout ce qui était capable de se servir même d'un bâton, nous n'épargnâmes que les enfants au berceau », et il n'est pas fait mention cependant de la complicité des habitants.

Digitized by Google

dessus du droit, a déclaré Bismarck[1]. Et, pour arriver à la force, à la puissance (Macht), l'allemand ne craindra pas d'employer, suivant les circonstances, la ruse, la duplicité, le mensonge tout aussi bien que la violence.

Les crimes des armées allemandes. — Les crimes des armées allemandes, en 1870-1871, ont été au moins aussi nombreux et aussi atroces que ceux qu'elles avaient commis dans leurs invasions précédentes et que nous avons signalés.

Dès le 29 août 1870, *Edmond About* publiait dans le *Soir*, un article où il traduisait la surprise indignée de la France devant les crimes allemands : « *Nous ne connaissions pas nos ennemis*, écrivait-il, *nous étions assez innocents pour les croire semblables à nous.* Ils se sont démasqués dans l'ivresse du succès et on peut lire enfin dans leurs âmes... Ces patriotes allemands... ne sont que des barbares en uniforme et des brigands déguisés en soldats... Le mensonge, la délation, la corruption sont leurs armes favorites.

« Ils n'ont pris à la civilisation moderne que les perfectionnements introduits dans l'art de détruire ; ils gardent les instincts bas et les appétits désordonnés du sauvage. Ils honorent l'espion, ils fusillent comme insurgé le citoyen qui défend sa patrie, ils punissent le dévouement et l'héroïsme comme des crimes. » (In *Revue hebdomadaire 1917*, p. 245.)

Que cette peinture de la mentalité allemande, que l'on dirait faite d'hier, a été vite oubliée !

Dans sa bibliographie classique de la guerre de 1870, au chapitre « Atrocités, droit des gens » le *général Palat*, donne un aperçu de tous ces crimes allemands. Des relations de ces méfaits, surtout spéciales à certaines localités, à certaines régions, ont été publiées et, parmi elles, un livre très remar-

1. Bismarck n'a pas formulé positivement ce principe en ces termes lapidaires. C'est le député Schwerin qui, dans la séance de la Chambre prussienne du 27 janvier 1863, a résumé exactement, dans cette phrase, les théories que le ministre-président venait d'énoncer à cette assemblée et qui constituaient d'ailleurs le fond d'un grand nombre de ses discours et la base de toute sa politique.

(Cap. Andrillon : *L'Expansion de l'Allemagne*. p. 24, note 1.)

Digitized by Google

qué *l'Invasion dans le département de l'Aisne*, par Ernest Lavisse (1886).

Plus officiellement, le Délégué aux Affaires étrangères, *M. de Chaudordy*, adressa en novembre 1870 et en janvier 1871, aux agents diplomatiques de France à l'étranger, des circulaires dénonçant les violations par la Prusse de tous les principes du droit et de la civilisation.

Un parisien, *Daubant*, avait aussi fait paraître un peti tou-vrage : *La Guerre comme la font les Prussiens* qui, en dépit de l'insuffisance de sa documentation, eut un grand succès.

Un neutre, ancien officier belge, *Hector de Condé*, dans un petit livre : *La Prusse au pilori de la civilisation : Crimes et forfaits des Prussiens en France*, dénonça, le premier, *le caractère méthodique, réfléchi, de ces atrocités*. Cet ouvrage, modéré de ton, et dont la documentation est prise à la fois chez les belligérants et chez les neutres, est une terrible condamnation des envahisseurs.

Il est analysé dans un article de *Jean Poirier :* « Les Allemands en 1870 » paru dans la *Revue de Paris*, de 1915. Citons-en quelques extraits :

Les atrocités d'abord bien connues de Bazeilles, où près de trois cents habitants furent fusillés ou brûlés, les Bavarois et les Prussiens refoulant dans les maisons en flammes hommes, femmes et enfants qui voulaient s'enfuir, et tout cela parce que des gardes nationaux de Bazeilles, répondant à l'appel du gouvernement, auraient contribué, avec les autres troupes françaises, à la défense de leur village !

Puis des faits pris dans la *Gazette de Nuremberg :* le récit d'un jeune officier hanovrien, faisant fusiller 25 francs-tireurs, faits régulièrement prisonniers, dont un garçon de 18 ans !

A la suite d'une agression de francs-tireurs, raconte un artilleur allemand dans la *Gazette de Cologne*, on fusilla, dans le village où avait eu lieu l'attaque, « tout ce qui était capable de se servir même d'un bâton, nous n'épargnâmes que les enfants au berceau », et il n'est pas fait mention cependant de la complicité des habitants.

Digitized by Google

Incendies et massacres d'habitants sont signalés : à Foucancourt (Somme), à Mézières (Seine-et-Oise), à Ablis (Seine-et-Oise); incendié pour un meurtre imaginaire : à Vienne-en-Val (Loiret), à Ossaye (Yonne) et dans de nombreuses communes des Ardennes.

« *Cette dureté du haut commandement,* dit Poirier, *eut une influence détestable sur la conduite des soldats,* d'où une démoralisation grandissante, un besoin de tuer, de voler, de détruire. »

Un cuirassier écrit à sa mère, en Westphalie : « Si Dieu veut que nous revenions sains et saufs, nous ne saurons plus distinguer le tien du mien. Nous serons tous des voleurs consommés. »

« On devient d'une humeur inhumaine à la longue, écrit le correspondant de la *Gazette de Cologne* à son journal,... l'esprit prend une tournure de cruauté, un instinct de méchanceté enfantine qui pousse l'homme le plus intelligent et le plus paisible à tout détruire... Ici il y a l'orgueil de la force brutale triomphante. »

« Cette guerre, ajoute la *Gazette de Cologne*, est conduite par nos chefs sans aucun ménagement et *menée, il faut bien l'avouer, par quelques-uns d'entre eux avec une férocité à tout jamais injustifiable.* »

« Le pillage, l'incendie, la mort et le viol, écrit, de son côté, le préfet des Ardennes, *Dauzon*, dans un rapport d'enquête officiel du 4 novembre 1870, ont porté la stupéfaction dans les malheureuses campagnes des Ardennes. On y retrouve non pas le soldat mais le brigand. Les détails que contient l'enquête n'ont pu être complétés : les femmes violées ont reculé devant une déposition que la pudeur arrêtait sur leurs lèvres... »

Poirier donne ensuite de nombreux détails sur la cruauté avec laquelle étaient traités les prisonniers et il termine par des citations de journaux allemands furieux contre les Belges qui avaient relevé les atrocités germaniques. « Il est impossible de croire à l'honorabilité belge » avait écrit la *Gazette de la Croix*. « Nous considérons le peuple belge comme un

Digitized by Google

peuple ennemi. » L'*Industrie Zeitung* de Berlin démontra que « les réelles ressources de la Hollande et de la Belgique atteindront seulement leur véritable développement, lorsqu'elles seront exploitées par le nouvel empire prussien auquel elles reviennent de droit. »

Ne se croirait-on pas déjà en 1914?

De son côté, le *général Canonge* dans son *Histoire de l'Invasion allemande en 1870-71*, passe en revue les méfaits commis contre les personnes et les biens, tant au cours des opérations de la guerre, à l'armée et dans les territoires occupés, que pendant l'armistice et au moment de la paix.

Ce livre, terminé le 1er mars 1914, cinq mois avant la présente guerre, est à lire tout entier.

En ce qui concerne la froide cruauté avec laquelle furent traités les francs-tireurs, bien que ceux-ci, munis d'une commission du gouvernement et reconnaissables à leur uniforme, dussent être considérés comme des combattants réguliers, Canonge l'explique par ceci : que les Allemands voyaient en eux, après les désastres des armées régulières françaises, une cause de gêne et de ralentissement à leurs opérations d'invasion et de réquisitions, ainsi que de pertes plus ou moins sensibles, surtout dans les lignes d'étapes où le roi et son entourage militaire et diplomatique, comme tous ceux qui sont généralement loin du feu, croyaient pouvoir agir sans risques pour leurs précieuses personnes.

De là, dans toutes les cervelles allemandes, cette obsession, cette haine du franc-tireur et sa mise hors la loi.

Et cependant, rappelle Canonge, l'ordonnance royale prussienne du 26 avril 1813, à l'époque où les armées de Napoléon étaient en Allemagne, dit dans son article premier : « Chaque citoyen est tenu de repousser l'ennemi avec toutes les armes dont il peut disposer, quelles qu'elles soient. »

Et dans l'article 13 : « Le Landsturm n'a ni uniforme ni signes particuliers, car ces uniformes et ces signes serviraient à le faire reconnaître par l'ennemi et l'exposeraient aux persécutions. »

Digitized by Google

Et Canonge cite une foule de faits contrôlés, dévoilés souvent par les coupables eux-mêmes, qui s'en faisaient gloire, sur les exécutions barbares de ces soldats de la France et de leurs compatriotes souvent simplement soupçonnés de relations avec eux[1].

Il décrit ce *régime de terreur*, ce *Schreckenskrieg*, comme l'a appelé le colonel suisse Rustow, écrivain bien favorable pourtant aux Allemands, régime consistant en une répression cruelle immédiate de toute résistance civile et même de toute velléité esquissée ou soupçonnée. De là, le système des otages, les amendes exagérées, le pillage, l'incendie, le meurtre s'exerçant sur des populations inoffensives. Et souvent, ces exécutions avaient pour origine, un coup de feu échappé à un soldat allemand ivre, chose si fréquente, coup de feu ayant pu blesser ou tuer un camarade et qu'il s'agissait d'excuser. De là, ces cris si souvent entendus : Civilist hatt geschossen (un civil à tiré), anzünden, brennen (brûler), razieren (raser, détruire), erschiesst sie (fusillez-les), dass mussein (cela doit être), krieg ist krieg (la guerre est la guerre).

Et Canonge donne une énumération de ces attentats. La liste, bien incomplète pourtant en est longue. Sans compter ceux bien connus de Bazeilles, de Châteaudun, du château de Saint-Cloud, du massacre de Passavant[2], nous trouvons dans le chapitre de Canonge, consacré aux meurtres et aux incendies, les noms de quarante et une localités, figurant dans

1. Pour justifier leur barbarie à l'égard des francs-tireurs réguliers, les Allemands avaient fini par englober, sous ce nom, les véritables non belligérants trouvés en armes ou simplement soupçonnés parfois de s'y être trouvés et qu'ils croyaient pouvoir traiter, pour ce fait, en assassins, comme ils le proclamaient. Et cet acte de mauvaise foi a fini par prévaloir dans leur esprit au point que, dans la guerre actuelle où il n'y a pas de francs-tireurs, ils appellent francs-tireurs tous les habitants qui ont été ou qu'ils jugent devoir être l'objet d'une exécution militaire de leur part.

2. A Passavant (Marne), le 25 août, 49 mobiles, faisant partie d'une colonne de 800 prisonniers, furent lâchement assassinés, et 97 autres grièvement blessés par l'escorte qui s'était crue attaquée et avait perdu la tête.

Digitized by Google

dix-neuf départements, où ces crimes furent commis, ordinairement sur de nombreuses personnes et sur des localités entières, et souvent, meurtres et incendies simultanément.

Les prisonniers. — Canonge y a ajouté *une terrible peinture des geôles allemandes, des camps ou prisons* où furent entassés, déportés civils ou prisonniers de guerre, et où plus de *dix-sept mille d'entre eux succombèrent*, sans compter ceux qui moururent en France, peu de temps après leur retour, des suites de la captivité, de tuberculose surtout et, souvent, après avoir contaminé leur famille ou les personnes qui les avaient accueillis.

« De tous les maux engendrés par cette effroyable guerre, écrit le père Joseph, dans la préface de son livre : *La Captivité à Ulm* (p. 9.), la captivité a été, sans contredit, le plus désastreux. Elle a jeté quatre cent mille jeunes gens dans les prisons glaciales de l'Allemagne, où ils arrivèrent anéantis par les émotions, brisés par les fatigues, épuisés par les privations. »

Mais que dirait-il, *aujourd'hui, en face des millions de malheureux prisonniers* du champ de bataille ou habitants des pays occupés, réduits en esclavage, contraints au travail forcé, parqués dans des locaux infects, souvent sans distinction d'âge ni de sexe, n'ayant qu'une nourriture aussi insuffisante que dégoûtante, soumis à des punitions cruelles à la moindre peccadille et souvent même par le simple caprice de leurs geôliers, à peu près privés des soins indispensables dans les maladies résultant de cet épouvantable régime.

Bien plus, parfois ces maladies, ces épidémies, ont été provoquées et entretenues par la cruauté perfide de ceux même auxquels ces malheureux étaient confiés, des chefs de ces bourreaux, jaloux de coopérer, dans la mesure de leurs moyens, à l'extinction de la race détestée.

Mentalité actuelle d'un général allemand. — Dans deux, au moins, des camps de prisonniers, ceux de Cassel et de Langensalza, des médecins militaires français qui y étaient

Digitized by Google

retenus (contre tout droit d'ailleurs) ayant constaté que des prisonniers russes, amenés au camp, étaient atteints de typhus, demandèrent au général, qui y commandait, de ne pas les mêler aux francais, la vermine dont ils étaient couverts étant l'agent principal de transmission de cette terrible maladie. Le général leur répondit, avec un sourire macabre : « *Il faut bien que vous fassiez la connaissance de vos bons alliés* » et il intercala soigneusement les russes entre les français. Et plus tard, quand le typhus faisait des milliers de victimes parmi les prisonniers français, à de nouvelles demandes de mesures d'isolement et de désinfection, ce misérable répondit encore : « *C'est ma façon de faire la guerre, à moi.* » Et des mesures de prophylaxie ne furent prises que quand, en dépit des précautions parfois ridicules de la honteuse pusillanimité des soldats et des médecins allemands pour se garantir personnellement de la maladie, le développement pris par celle-ci menaça leur propre existence. J'ai eu entre les mains les rapports officiels des médecins français, témoins de ces faits.

Mensonges cyniques. — Revenons à 1870. A toutes les atrocités relevées contre eux, à cette époque, les Allemands, bien entendu, opposèrent les plus formels démentis. Même, selon leur habitude, ils s'empressèrent d'accuser les Français de tous les crimes dont ils s'étaient rendus eux-mêmes coupables et de les dénoncer, à grands fracas, à l'indignation publique[1] !

A les entendre, les envahisseurs auraient été les victimes et les envahis les bourreaux.

1. Cette tactique d'impudentes calomnies a été même perfectionnée dans la guerre actuelle; elle est devenue préventive. Toutes les fois que les Allemands s'apprêtent à commettre de nouveaux crimes contre le droit et l'humanité, ils s'empressent d'en accuser leurs adversaires : gaz et projectiles asphyxiants, balles explosibles, torpillages et cruautés contre les naufragés (affaire du Barralong); pillages, assassinats, incendies dans les pays envahis (Russes dans la Prusse orientale); tortures aux prisonniers (calomnies au Reichstag par le ministre de la guerre Von Stein), etc., etc.

Digitized by Google

C'est ce que proclament « Die blütigen Greuelthaten der franzosischen Armeen, oder Die Hyänen des Schlachtfeldes » *Les cruautés sanglantes des armées françaises ou les hyènes du champ de bataille* (Berlin, 1870); c'est ce que confirment le petit recueil, d'allure officielle : *Les Violations de la Convention de Genève par les Français* (Berlin, 1871), et la compilation, non moins officielle, publiée à Berlin, en allemand, anglais et français, sous ce titre sensationnel : *Comment les Français font la guerre, recueil de faits pour servir à l'histoire de la civilisation au dix-neuvième siècle,* par *** (Berlin, 76 pages, 1871.)

Dans tous ces factums on trouve la mauvaise foi la plus complète associée à la lourde ironie germanique. Les journaux allemands renchérissaient encore sur le même thème pour tromper l'esprit public en Allemagne aussi bien que chez les neutres. Mais tous ces mensonges, toutes ces calomnies disparaissaient devant la réalité des faits, constatés d'une part par des enquêtes dont la clairvoyance et l'impartialité ne peuvent être contestées et qui sont bien souvent corroborées par les carnets, les lettres, les publications des envahisseurs eux-mêmes.

La mentalité originelle de l'Allemand ainsi que sa haine aveugle contre l'Erbfeind[1] enseignée aussi bien dans la famille qu'à l'école, comme nous l'avons indiqué, suffiraient à expliquer toutes les atrocités signalées. *Mais il s'y joignait encore d'autres facteurs.*

Calomnies d'avant-guerre. — La France était *dépeinte*

1. Cette haine se manifestait même dans les hautes classes comme l'indique la réponse de Bismarck au prince Albrecht qui lui demandait des nouvelles de sa femme : « Elle se porte tout à fait bien maintenant, répondit le ministre. Elle souffre pourtant encore de sa haine féroce contre les Gaulois. Elle voudrait les voir tous morts jusqu'aux enfants en bas-âge qui ne peuvent pourtant pas s'empêcher d'avoir d'aussi abominables parents. » (*Mémoires de Bismarck*, I, p. 182). En lui envoyant le livre des Psaumes, elle attire son attention sur la prophétie contre les Français. « Je vous le dis, les impies seront exterminés. » (Andrillon : l'*Expansion de l'Allemagne*, p. 299.)

Digitized by Google

partout comme une nation pourrie, stérile physiquement et intellectuellement, en pleine décadence, et l'on opposait sa légèreté et sa corruption aux hautes vertus germaniques. Les quelques Allemands, qui étaient relativement de bonne foi dans ces appréciations, ne connaissaient de la France que ce qu'ils avaient pu en voir, comme le font les commis-voyageurs, en passant dans les hôtels, les rues, les lieux de plaisir, en lisant la littérature malsaine, la seule dont l'exportation et la traduction étaient fructueuses en Allemagne, et qui, presque toujours, était fabriquée en France par des métèques; ils jugeaient la Française d'après les péripatéticiennes du trottoir ou d'après leurs conquêtes du bal Bullier ou du Tivoli-Vaux-Hall; le « Kan-Kan » était considéré par eux comme la danse ordinaire des Françaises et était accueilli, par l'air national d'alors, celui de la reine Hortense, quand quelques malheureuses le produisaient sur les planches des Tinkel-Tankel d'Allemagne.

Dans un milieu plus relevé, certaines inconséquences de la Cour impériale, comme le bal fameux du Ministère de la Marine, les excentricités de certaines personnes admises dans la familiarité du couple impérial, les allures de celles qu'on appelait alors des cocodettes avaient entretenu cette appréciation si inexacte et Bismarck s'empressait de la propager avec sa duplicité habituelle, comme il l'avoue dans ses *Mémoires* (tome I, p. 20) en chargeant Busch, son journaliste à tout faire, d'écrire une réponse au *Constitutionnel* qui avait critiqué la princesse de Metternich et M^me^ Rimsky-Korsakow.

L'Exposition universelle de 1867, qui avait fait de Paris un bazar cosmopolite, avait encore corroboré cette mauvaise opinion, entretenue d'autre part, comme nous venons de le dire, par les Allemands plus avertis mais intéressés à la répandre, et aussi, il faut bien le dire, par beaucoup de nos compatriotes aussi soucieux de se vanter de vices problématiques que de cacher les vertus réelles de leur race : Ce sont toujours les descendants de ces Gaulois dont Strabon disait (Livre IV, chap. IV, 4) : « A leur franchise, à leur fougue

Digitized by Google

naturelle, ils joignent une grande légèreté et beaucoup de fanfaronnade. »

Les Allemands ont d'ailleurs été les premières victimes de cette erreur de psychologie par eux-mêmes créée, autant en 1870 où ils crurent la France abattue après Sedan, qu'en 1914, où ils se figuraient ne trouver devant eux qu'une nation en proie à la corruption et à l'anarchie de la décadence.

Susceptibilité brutale. — *Un autre facteur*, plus important qu'il ne paraît à première vue, de l'animosité qui poussa parfois les Allemands aux pires violences, était *la persuasion que le Français, éminemment moqueur, pouvait les choisir comme plastron* de cet esprit gaulois, si admiré dans le monde, et dont Voltaire avait donné tant d'exemples dans leur propre pays.

C'est ce même amour-propre blessé par le « Witz » alsacien, ce fils de l'esprit français, qui, à une époque plus récente, a rendu si draconiennes les pénalités que les juges allemands ont réussi à infliger à Hansi et à Zislin, ainsi qu'à tant d'autres de leurs compatriotes qui n'avaient pu prendre au sérieux les pesants professeurs Knatschke et leurs grotesques familles.

En 1870, l'idée de paraître ridicule aux yeux des Français était insupportable à l'orgueil du vainqueur; sa méfiance, sa susceptibilité à cet égard étaient toujours en éveil et, au moindre soupçon qu'elles pouvaient être justifiées (à peu près toujours à tort d'ailleurs), sa brutalité, sa cruauté même entraient en jeu.

Ayant dû rester, pendant plus d'un mois, avec mes blessés, en pleine armée allemande, j'ai constaté plusieurs algarades de ce genre que, parfois, j'ai été assez heureux de pouvoir solutionner favorablement, en démontrant d'ordinaire qu'elles résultaient de malentendus causés par la difficulté de se faire comprendre mutuellement.

Glorification de la Force et de la mission dominatrice des Allemands. — Enfin, dès avant 1870, *régnaient en Alle-*

Digitized by Google

magne les doctrines philosophiques de Hegel, préliminaires de celles de Nietzsche. Elles étaient enseignées dans les écoles publiques où l'on apprenait ainsi que c'est l'État, représentant de l'Idée, qui confère les droits aux individus, que les luttes entre les peuples ne sont que des acheminements vers la réalisation de l'Idée et que, si la force paraît triompher, c'est comme symbole visible du Droit.

Ces doctrines, qui aboutissent à la négation de la liberté individuelle et à la glorification du fait accompli, étant la justification de tous les actes de la monarchie prussienne depuis son origine, devaient naturellement être fortement préconisées par elle.

Comme nous l'avons indiqué, la foi dans la supériorité de la race germanique et dans sa mission dominatrice, le Pangermanisme actuel, était bien répandu déjà dans le peuple en 1870.

Gœthe, Schiller[1], Humboldt, avaient déjà prétendu que l'Allemagne était destinée à étendre sur tous les peuples sa domination intellectuelle : « Notre langue régnera dans le monde entier », avait écrit Schiller... Et, pour tout Allemand, à la domination intellectuelle est liée la domination politique et militaire.

C'est ce que proclamait Henri Heine qui, tout en se qualifiant de « prussien libéré » et en exerçant sa verve contre ses compatriotes, était resté foncièrement allemand : « Soyez tranquilles, dit-il aux Allemands, dans sa préface de « Germania », l'édition allemande de son livre, *De l'Allemagne*, j'aime la patrie autant que vous... Les Alsaciens et les Lorrains se rattacheront à l'Allemagne... quand nous aurons devancé les Français par l'action, comme nous les devançons déjà par la pensée. (L'édition allemande renferme cette

1. Comme indice des sentiments de Gœthe et de Schiller à l'égard des Français, on lit, dans une lettre de Fichte, datée d'Iéna, du 22 mai 1799 : « ...L'affreux assassinat des ambassadeurs français (à Rastadt), dont on se réjouit ici, et à propos duquel Schiller et Gœthe s'écrièrent : « c'est très juste, il faut assommer ces chiens. » (Heine : *De l'Allemagne*, t. I, p. 159. Edition Michel Lévy, 1874.)

Digitized by Google

phrase que Heine, comme il l'a fait d'autres fois, a prudemment omise dans l'édition française.) Alors ce n'est pas seulement l'Alsace et la Lorraine, mais la France toute entière, mais l'Europe et le monde tout entier qui seront à nous. Oui, le monde entier sera Allemand. J'ai souvent pensé à cette mission, à cette domination universelle de l'Allemagne, lorsque je me promenais, avec mes rêves, sous les sapins éternellement verts de ma patrie[1] ».

Cet esprit de supériorité, de domination, a certainement contribué à produire et à aggraver les actes de violence commis par le conquérant de 1870 à l'égard de ceux qu'il considérait comme des êtres inférieurs et traitait en esclaves révoltés.

En terminant notre travail, afin de montrer par des exemples pris sur le vif, l'état d'esprit des Allemands pendant cette guerre de 1870, nous avons choisi, pour les analyser, deux documents caractéristiques : les lettres du major prussien von Kretschman à sa femme et les souvenirs du lieutenant bavarois Tanera.

1. *Henri Heine*, par Lichtenberger, p. 227. Heine qui savait ce dont étaient capables ses compatriotes, prévoyait, comme on le voit, cette tentative de domination universelle « Deutschland über alles » en train d'échouer en ce moment. Cet Allemand a eu des visions d'avenir étonnantes. Dès 1835, il écrivait dans son livre « *De l'Allemagne* » (t. I. pp. 181-184) : « Alors débordera de nouveau la férocité des anciens combattants... Alors, et ce jour, hélas, viendra, les vieilles divinités guerrières se lèveront de leurs tombeaux fabuleux, Thor se dressera avec son marteau gigantesque et démolira les cathédrales gothiques... Soyez sur vos gardes, nos chers voisins de France... On ne vous aime pas en Allemagne... Lorsque l'envie nous prendra d'en découdre avec vous, nous ne manquerons pas de raisons d'Allemand... J'ai presque été effrayé quand j'ai entendu dire dernièrement que vos ministres avaient le projet de désarmer la France... Vous connaissez votre Olympe. Parmi les joyeuses divinités qui s'y régalent de nectar et d'ambroisie, vous voyez une déesse qui, au milieu de ces doux loisirs, conserve néanmoins toujours une cuirasse, le casque en tête et la lance à la main. C'est la déesse de la Sagesse. »

Digitized by Google

LES LETTRES DE KRETSCHMAN

Les lettres écrites à sa femme en 1870-71, par le major von Kretschman, furent publiées en 1903, quatre ans après la mort de Kretschman devenu général d'infanterie, par sa fille, Lilly Braun. Cette publication de lettres intimes souleva en Allemagne une émotion et une polémique d'autant plus violentes que Lilly Braun s'était fait remarquer, dans le parti démocrate socialiste, par ses conférences, ses écrits et sa vie privée, que son père avait cessé, pendant de longues années, toutes relations avec elle, et qu'on pouvait attribuer cette publication à l'esprit de parti.

C'est que les observations et appréciations de Kretschman, officier prussien de vieille roche, dont le patriotisme et la foi monarchique étaient hors de doute et qui était bien placé pour tout voir, *portaient parfois atteinte à l'auréole des vainqueurs*, que l'on était habitué, en Allemagne, à considérer, ainsi que l'écrit la fille de Kretschman « comme de purs miroirs de vertu dont la robe blanche, comme celle des chevaliers du Saint-Graal, était restée vierge de toute souillure. »

État d'esprit de Kretschman. — Fils d'un ancien officier de la Garde, Kretschman avait fait la campagne de 1866 et avait été blessé à Sadowa. Il avait été professeur aux Écoles militaires de Neisse et de Potsdam, était entré dans l'état-major comme major, et, en 1870, au moment de la déclaration de guerre, il était directeur de l'École militaire de Neisse. Il fut affecté à l'état-major du III[e] corps d'armée, commandé par le général d'Alvensleben, de la II[e] armée, sous Frédéric-Charles, et se signala, le 16 août, à Rezonville, le 15 décembre, à Vendôme, et, le 11 janvier, au Mans.

Il écrivait tous les jours, autant que possible, à sa jeune femme, restée à Potsdam dans sa famille, et c'est dans ces *deux cent vingt-quatre lettres* que nous chercherons des

Digitized by Google

indications sur la question qui nous occupe. Kretschman y apparaît comme un homme droit, sévère pour lui-même et pour les autres, pratiquant la religion spéciale aux hobereaux prussiens, qui unit le culte du roi à celui de Dieu ; d'un caractère intransigeant, il avait une haute opinion de sa personne et ne supportait pas la discussion.

Avec cela, il était grand causeur, mais pas toujours très heureux dans ses lourdes saillies, comme lorsqu'il écrit : « La route suit la vallée de l'*Eure;* c'est tout ce qu'on a laissé du mot *honneur* en France » (p. 460)! Il se montre parfois un peu trop naïf : par exemple, dans une lettre trouvée sur un prisonnier français, sa bonne amie lui avait écrit : « Prends courage, si toutefois tu vas faire danser les Prussiens, apporte-nous une de leurs têtes, nous la mangerons à la sauce piquante. » Kretschman, à propos de cette blague de grisette, parle de la bassesse des sentiments des Français; pour un peu, il les traiterait d'anthropophages.

Ses récits sont généralement exacts, mais, bien qu'écrits avec sincérité, ils renferment parfois de légères erreurs, comme lorsqu'il attribue à des Hessois des méfaits commis par des Prussiens, à Sens, erreur qui donna lieu à un procès, au moment de la publication des lettres par Lilly Braun, laquelle a d'ailleurs supprimé les passages incriminés dans les éditions suivantes.

Il en est de même du récit d'une escarmouche de cavalerie à Vaiges (Sarthe), que Kretschman fait de deux façons différentes dans ses lettres des 28 et 29 janvier 1871 (pp. 400 et 405).

Je n'insisterai pas sur l'erreur qu'il commet en faisant partir Napoléon *pour l'Angleterre*, après ses adieux de Fontainebleau, confondant ainsi 1814 avec 1815, erreur qui ne devrait pas se trouver sous la plume d'un officier du Grand État-major, ancien professeur d'École militaire, tout aussi bien que l'idée de faire figurer Robespierre et Gambetta à côté de Henri IV et de Napoléon, dans les souvenirs des vieux chênes de Fontainebleau (p. 466).

Il en est de même de l'histoire d'un colonel « Frouchard »,

Digitized by Google

envoyé comme parlementaire, au Mans, par Chanzy (p. 416). Ce colonel, assez triste personnage d'ailleurs, s'appelait en réalité Fourchault et avait été envoyé à Blois, au moment de l'armistice, par le général Pourcet, commandant le XXV^e^ corps, dont il était le chef d'état-major, et qui se trouvait en Sologne, et non par Chanzy, qui était à Laval. Ayant eu l'occasion d'assister personnellement aux incidents mentionnés par Kretschman à ce sujet, il m'a été facile d'en contrôler ainsi les détails.

Ces erreurs sont d'ailleurs bien peu importantes, comme on le voit, et ne peuvent porter atteinte à la véracité habituelle de l'auteur.

Kretschman pratiquait surtout, au plus haut point, *cette haine innée et irraisonnée des Français*, spéciale aux Allemands de cette époque.

Haine des Français. — Injures gratuites. — Cette haine se manifestait à chaque instant par une série d'injures aussi grossières que gratuites. Il y en a une surtout qui vient fréquemment sous sa plume : « La France est une nation de singes et de fous. » (Au moins six fois : pp. 157, 187, 239, 340, 342, 383.) Il l'a d'ailleurs probablement empruntée à l'historien allemand Henri Leo, qui l'écrivait vers 1840. (Andrillon, *ibid.*, p. 257.)

Puis viennent d'autres épithètes de même valeur : « La France est décidément le plus ignoble pays du monde » (p. 148). « C'est une nation pourrie » (pp. 124, 152, 404), « un peuple corrompu jusqu'aux moelles » (p. 441). « Les Français sont tous lâches » (p. 472). « Il n'y a pas un Français capable de dire la vérité[1] » (p. 227).

1. Ces insultes, qu'on s'étonne de trouver chez un homme dans la situation de Kretschman, arrivent surtout, soit au début de la guerre quand il est encore sous l'impression de la longue campagne de calomnies habituelles aux Allemands avant les attaques à main armée, soit plus spécialement quand les Français n'agissaient pas suivant les visées allemandes ou selon ses désirs personnels, par exemple, en ne faisant pas immédiatement, après Sedan, une paix rapide et fruc-

Digitized by Google

Cette accusation de *mensonge*, si déplacée chez un Germain, chez un compatriote de Bismarck, revient souvent sans base sérieuse, d'ailleurs, comme, par exemple, à la suite de plaintes de vieilles femmes simplement exagérées (pp. 337, 359).

Il n'y a pas trop lieu de s'étonner de voir les Allemands, peuple né pour le mensonge, comme le disait Velleius Paterculus, et pour lequel le mensonge est une arme comme une autre, accuser de ce vice leurs adversaires. Cela a toujours été une de leurs tactiques, provenant, d'ailleurs, de cette même habitude originelle d'altérer la vérité.

Le mensonge insconscient. — Et si un honnête homme, un homme religieux comme Kretschman suit cet exemple, c'est que, comme conséquence de la longue campagne de calomnies contre la nation réprouvée, il a été insensiblement pénétré de l'idée que tout ce qui est pratiqué en faveur des Allemands, avec lesquels marche Dieu, est licite, et que même l'entorse donnée à la vérité, dans l'intérêt allemand, est presque une œuvre pie; les fautifs, les menteurs étant ceux qui essaient de soustraire leurs biens ou leurs personnes aux mains des Allemands auxquels les a remis la victoire voulue par Dieu.

Je viens de voir cette appréciation développée par Albert Leclerc dans un article : « Quand on aura le loisir de penser », paru dans la *Revue hebdomadaire* du 16 septembre 1916. « Puisque nous mettons, nous autres, dit-il, avant toutes choses la vérité et la justice, osons écrire que ce n'est pas précisément l'insincérité qui caractérise la mauvaise conscience germanique. Son cas, tout compte fait, est plus grave. Sans doute, on le sait depuis l'antiquité, le Germain

tueuse pour l'agresseur, ou bien en le retenant en France quand, comme on le verra, il lui tardait tant de rejoindre sa jeune femme dont il est jaloux. C'est bien un véritable Allemand, qui est convaincu que tout est licite contre ceux qui ne s'inclinent pas immédiatement devant ses intérêts ou ses appétits, quand il croit être le plus fort.

Digitized by Google

est facilement menteur comme il est orgueilleux, glouton, ivrogne, querelleur, indélicat et lascif, mais *il est tout cela avec tant de naïveté*, que, lorsqu'il est en plus idéaliste et c'est fréquent, comme, d'autre part, il excelle dans le raisonnement *à priori* jusqu'à perdre, en se grisant d'arguments, le sentiment du réel, il *est tout à fait capable de se persuader qu'il défend le Droit, quand il pose les thèses les plus monstrueuses*. Qu'on lise les articles de revue qui se publient outre-Rhin sur la guerre, ses causes, le rôle de l'Allemagne dans le monde, on ne pourra être d'un autre avis que le nôtre » (p. 370).

« Tout Allemand n'est-il pas infaillible quand il parle de l'Allemagne? *Wir sind die Wahrheit*, nous sommes la vérité déclarait, l'autre jour, dans un pays neutre, un professeur silésien. Dieu ne parle pas autrement de lui-même dans les Écritures » (p. 374).

Méconnaissance de la personnalité humaine. — Leclerc donne encore quelques aperçus profondément observés sur la mentalité allemande. « Les hommes du pays de Kant ne souffrent aucunement de ce que l'ordre politique et social ne repose pas chez eux sur le principe du « respect de la personne humaine »; l'Allemand qui dispose de quelque parcelle d'autorité traite communément un simple citoyen comme ailleurs on traite un animal, même si ce citoyen n'est ni Alsacien-Lorrain, ni Polonais, ni de race danoise, et celui-ci vénère platement celui qui le brutalise... *Il n'y a pas de peuple en Europe*, le Turc excepté, *qui soit plus incapable d'esprit démocratique que le peuple Allemand;* il peut avoir ses socialistes comme il a ses courtisans; il a même ses socialistes courtisans, mais il est aussi loin de pouvoir vivre sous une monarchie libérale comme celle de l'Angleterre ou de la Belgique qu'en république. Il n'a pas, il ne peut engendrer de véritables citoyens. Qu'y a-t-il à espérer et que n'a-t-on pas à craindre d'une race où le sentiment moral fondamental, celui de la dignité de la personne, est presque inconnu et où chacun, en conséquence, unit au culte de la force quand il

Digitized by Google

la doit subir et à une docilité dégradante de toute exigence du pouvoir, fut-elle abominable — ils appellent cela l'esprit de discipline! — le goût de l'abus de la force dès qu'il dispose de quelque puissance? » (pp. 372-373).

Kretschman emploie parfois le terme français de « Grande nation », habituel aux Allemands, qui le prononcent ou l'écrivent en exagérant les r, quand ils croient ainsi afficher spirituellement leur mépris pour notre pays.

Sa haine germanique se manifeste souvent cruellement. « Peut-être ne verrai-je pas l'écrasement de cette nation, écrit-il le 2 octobre, mais cela se fera et il faut que cela se fasse » (p. 195).

Et devant Metz, quand les Allemands refoulent à coups de fusil les gens que la faim chasse de la ville : « Ils peuvent mourir de faim », dit-il à sa femme (p. 186). Et plus loin : « Si Bazaine sort avec son armée sans armes pour nous forcer d'accepter sa capitulation » (sans rendre la place de Metz), « nous avons l'ordre de tirer sur les Français, même sans armes » (p. 243).

L'obsession des francs-tireurs. — Il a, autant au moins que ses compatriotes, l'obsession des francs-tireurs, qu'il confond, comme eux, de parti pris, avec les habitants accusés, et bien souvent à tort, d'avoir pris les armes pour défendre leur patrie. Et sa femme ayant émis l'opinion que ces francs-tireurs devaient être considérés comme des combattants réguliers, que, parmi eux, il y avait des gens de bonne famille de leur connaissance comme les d'Antaise et les de Bussière, qu'elle appelle « les remparts de l'honneur », il cherche à lui démontrer que « ces gens commettaient des actes déshonorants au point de vue naturel » (p. 137).

Une compagnie allemande faisant une réquisition avait été surprise par un bataillon français et 300 francs-tireurs qui venaient de Longwy. « On décidera aujourd'hui, écrit-il, s'il faut pendre les francs tireurs prisonniers, ce ne sont pas des soldats. En raison de la trahison des habitants le village a été incendié » (p. 173).

Digitized by Google

Comme toujours, comme au Val de Villé, en Alsace, le 18 août 1870; comme à Fontenoy (Meurthe), le 24 janvier 1871; comme à Etrepagny (Eure), le 30 novembre 1870, et comme dans tant d'autres actions de guerre régulières, quand une troupe française surprend les Allemands ce doit être naturellement par la trahison des habitants. *Ceux-ci sont rendus cruellement responsables de tout échec allemand,* de même que de toute blessure ou mort de soldat allemand, bien que très souvent la négligence, la maladresse ou l'ivresse des Allemands eux-mêmes soient seules coupables.

Que d'accusations gratuites de ce genre, surtout au début de la guerre, pour terroriser. Quand une armée est en marche, dit un officier, on n'a pas le temps de faire de grandes enquêtes, tant pis pour ceux qui sont soupçonnés.

Et Kretschman raconte qu'au-dessus de la porte de la maison où il passa la nuit, après la bataille du 16 août, était pendu un habitant qui avait tué un blessé et que le général de Voigt-Rhetz avait fait pendre la veille une femme et un homme accusés d'avoir coupé le cou à un officier blessé (p. 117). Ces imputations paraissent peu fondées d'ailleurs.

Au cours de la campagne, il cite une demi-douzaine de faits du même genre (pp, 122, 143, 181, 377, 473).

Scrupules. — Mais peu à peu son honnêteté reprend le dessus.

« Hier, écrit-il le 19 novembre, les francs-tireurs nous ont pris un officier dont ils ont abattu le cheval à coup de fusil.

« En raison de ce fait, nous avons emmené le maire et six notables habitants : quant à la ville elle aura à payer une contribution de 10 francs par tête. A quoi bon? Les habitants, pour la plupart, ne sont pour rien dans cette affaire » (p. 284).

Puis, le 22 novembre : « Je n'ose plus rien dire : on me considère comme trop doux et pourtant je crois être dans le vrai. En quoi une maison est-elle responsable si des francs-tireurs s'y jettent et tirent sur nos hommes? La maison sera brûlée et les habitants innocents en pâtiront » (p. 289.)

Digitized by Google

Quant aux contributions et aux réquisitions forçées, il avait déjà, dans la campagne de 1866, fait sa profession de foi sur ce genre de vols. « Il a fallu faire aujourd'hui une réquisition exorbitante, écrivait-il le 19 juin 1866, de Marienthal, en Saxe. C'est là le mauvais côté de la guerre, de devoir se transformer, en quelque sorte avec l'assentiment de l'État, il est vrai, en brigands » (p. 47.)

Aussi réprouve-t-il, dans son for intérieur, les voleries et pillages que font en France sous ses yeux, non seulement les soldats, mais les chefs les plus haut placés. Sa femme lui ayant demandé des souvenirs de France, comme en recevaient ses amies : « Chère Jeanne, je ne peux pas enlever à ton intention des porcelaines de Sèvres et des dentelles; dans nos rangs, la vertu règne » lui répond-t-il, le 28 novembre (p. 303). Toutefois, cette vertu fléchit un peu quand il s'agit de chevaux pour lesquels il a une vraie passion.

« J'ai choisi un cheval noir... tout ce qu'il y a de plus beau; il ferait bel effet à la voiture de Werner (son beau frère). Il faut bien rapporter quelque chose de la guerre » (p. 263).

Il est aussi très large d'idées pour tout ce qui concerne la *gloutonnerie originelle* de ses hommes :

« Sais-tu comment nos soldats se font comprendre au sujet de la nourriture? » écrit-il du Mans le 12 février, en plein armistice : « On tire la montre et on dit en montrant le 7 : *manger*; puis le 10 : manger; le 12 : manger; 4 heures, manger; — 7 : encore manger. Puis, le soldat fait à plusieurs reprises tout le tour du cadran avec son doigt : *boire*. — Si, si! je comprends, répond la Française d'un air malheureux » (p. 427).

Palinodie. — Cependant, devant la réalité des faits qu'il observe, les calomnies intéressées dont il était imprégné à son entrée en France disparaissent peu à peu et il rend parfois à nos compatriotes la justice qui leur est due.

C'est ainsi qu'à Metz il admire la résistance des Français : « *Je suis à me demander*, ajoute-t-il, *si nos hommes auraient supporté tout cela* » (p. 237). « *Les Français ont fait tout ce*

Digitized by Google

qu'on pouvait attendre, même des troupes les plus braves (p. 248).

Kretschman était même capable d'émotion, comme on peut s'en convaincre par la page consacrée à la livraison par Bazaine, le 29 octobre 1870, de la magnifique armée qui lui avait été confiée.

« Il pleuvait à torrents. Un peintre aurait appris à connaître toutes les nuances de la douleur et du désespoir. Le premier chef de corps, un beau colonel, me remit son rapport avec dignité; pas un muscle de son visage ne bougeait; pourtant de temps en temps, une larme tombait de ses yeux au regard fixe.

« Ses hommes prirent congé de lui en sanglotant. L'attachement des soldats pour leurs officiers était impressionnant; ils leur embrassaient les mains. Un capitaine d'artillerie restera inoubliable pour moi tant que je vivrai. Il chancelait sur son cheval; je crus qu'il était ivre; mais, lorsqu'il s'approcha, je vis qu'il était sous le coup d'une terrible émotion. Je cherchai à le calmer en évitant de le blesser... Cet homme m'a produit une profonde impression » (p. 249).

Cette bravoure des Français il la reconnaît encore à l'armée de la Loire. A Beaune la Rolande « les hommes se sont battus d'une façon parfaite, dit-il; en effet, il y avait des morts tombés à deux pas de nos positions; dans un endroit 3 officiers ensemble » (p. 300-302).

Dans les faubourgs d'Orléans, « *les Français se sont battus comme des lions* » (p. 310).

« Je reconnais que les Français ont beaucoup d'aptitude militaire » (p. 347).

Quant *aux Françaises*, si décriées par les œuvres allemandes d'avant-guerre, il est obligé, quand il les voit de près, de constater ce qu'elles valent. « Ici, en France, écrit-il de Pithiviers, même chez les femmes de la campagne, on voit tout en noir; elles s'attristent sur la sort de leur patrie. Il faut, du reste, reconnaître que les femmes françaises se comportent d'une façon très convenable et que l'on ne peut rien remarquer chez elles de ce qui a attiré l'attention sur

Digitized by Google

l'élément féminin en Allemagne. Je ne puis apprécier jusqu'où cela a été, mais, d'après les journaux, cela a pris de très larges proportions » (p. 299) ; à Thiaucourt déjà, la tristesse des Françaises l'avait étonné : « Je suis logé chez une certaine M^me^ Mangeant, dit-il, il m'est trop pénible de supporter ces gens en deuil, en train de pleurer. Nous ne leur faisons rien, nous ne leurs prenons pas la moindre provision de bouche » (p. 253). On dirait que pour ce brave Kretschman un des plus grands chagrins devait être de se voir prendre son dîner.

Et à Meung, constatant la réserve des femmes, il ajoute : « Je ne puis m'empêcher de dire que *cette réserve exagérée, qui exclut même la curiosité, m'impose d'autant plus qu'on la trouverait à peine chez nous...* Orléans est bel et bien une grande ville, quoique nos jeunes officiers déclarent n'avoir jamais rencontré, dans les rues ou autre part, une certaine catégorie de femmes. Il faut s'en étonner, d'autant plus que cela contraste absolument avec les mœurs françaises » (p. 337). On voit reparaître ici l'impression des calomnies allemandes.

Plus tard, au Mans, pendant l'armistice, à propos de courses de chevaux données par les officiers allemands, avec musique militaire : « Il est vrai, cela il faut bien le dire, que les familles et les femmes se conduisent d'une façon correcte. Elles sont convenables, pour la plupart, vis à vis des officiers logés chez elles ; mais elles conservent quand même leur attitude réservée. Je suis convaincu, que pas une famille comme il faut, n'assistera aux courses dimanche. *Cela se passerait bien autrement chez nous!* » (P. 431).

Et plus loin : « Parmi les habitants, personne ne viendra. C'est à peine s'il a été possible de réussir à trouver un restaurateur. *Cette attitude me plaît de la part des Français* » (p. 431).

Et après les courses : « Quant à la population, la populace elle-même ne s'est pas montrée, ni ces « dames » (en français dans le texte). Ce fait m'en impose surtout par la pensée de l'empressement que chez nous tout le monde aurait mis à courir à ce spectacle. »

Digitized by Google

Mais, s'apercevant probablement qu'il est allé un peu loin et que c'est à sa femme qu'il fait cet éloge des Françaises, aux dépens des Allemandes, il s'empresse d'ajouter : « La situation est tout de même différente, ce ne sont pas les prédispositions qui retiennent ces gens, c'est la crainte. »

Le Dr Finck, à Toulouse, en 1914. — Cette volte-face, si peu digne, est bien allemande et me rappelle une malpropreté d'un autre Allemand, le médecin militaire Finck, qui fut notre hôte à Toulouse en 1914. Fait prisonnier aux batailles de la Marne et envoyé dans notre ville, il fut affecté à l'hôpital de la rue Caraman pour contribuer aux soins donnés à ses compatriotes blessés, devoir dont il n'accepta d'ailleurs les obligations qu'avec une certaine répugnance. Renvoyé ensuite dans son pays, en exécution de la convention de Genève, il fit paraître dans un journal médical de Munich[1], « ses souvenirs de captivité ». Après avoir été obligé de constater les procédés pleins d'humanité, de dévouement, de bonté, dont médecins, infirmiers et mêmes blessés français, usaient vis-à-vis des blessés allemands, il a la bassesse d'ajouter à propos de son séjour à Toulouse : « Comme médecin, je fus traité tout à fait fraternellement par les médecins français et avec de grands égards par le reste du personnel français de l'hôpital. « Nos collègues français manifestaient *une crainte respectueuse et touchante devant les médecins militaires et les canons allemands.* »

Mais laissons ce goujat à sa vilenie et revenons à Kretschman.

Déboires de Kretschman. — Celui-ci n'obtenait pas dans sa carrière toutes les satisfactions escomptées par ses services et par son ambition, « on porte aux nues, dit-il, Werder : citoyen honoraire d'une douzaine de villes, qui a déjà reçu en cadeau toutes les armes, il faudra encore lui procurer un

1. Le « Münchener medizinische Wochenschrift » du 9 mars 1915 (p. 353-355).

Digitized by Google

couteau et une fourchette d'honneur; Blumenthal c'est la même chose... Personne ne parle du IIIe corps, le corps prussien » (p. 479).

« Les deux personnages qui, au cabinet militaire de l'Empereur donnent le ton, Albedyll et Podbielsky, sont des cavaliers à tendance prononcée et il n'y en a que pour les cavaliers » (p. 465.) Kretschman, qui est fantassin, ajoute : « Un jeune officier de hussards, qui peut boire six bouteilles de champagne sans rouler sous la table, est plus estimé qu'un autre qui reste assis six heures devant son bureau, sans perdre son humeur » (p. 456).

Tout cela le rend grincheux et peu disposé à la bienveillance.

Jalousie conjugale. — D'un autre côté, sa vieille haine des Français, venait d'être surexcitée par des inconséquences de sa jeune femme, qui s'était retirée, comme on l'a vu, à Potsdam, chez sa mère, Mme de Gustedt, avec unes de ses sœurs mariée, comme elle, à un officier prussien.

Toutes ces femmes n'imaginent-elles pas de recevoir chez elles, sous prétexte de parentés ou d'alliances plus ou moins authentiques, de jeunes officiers français prisonniers, de s'amuser, d'aller patiner avec eux?

Quand il apprend cela, Kretschman fulmine! « Toi et Cécile, écrit-il, vous êtes femmes d'officiers prussiens, vous êtes seules et vous voulez recevoir sous votre toit des officiers français! Le sentiment de ta dignité personnelle doit t'empêcher de garder près de toi quelqu'un dont le désir le plus ardent est de nous brûler la cervelle à moi ou à ton frère » (p. 193 et 195).

« Voici maintenant l'affirmation hardie que ces Français sont aussi des hommes, que dans le cas particulier, le nommé Cœhorn est un très proche parent. Dans la longue théorie des adorateurs de Jenny, maintenant ce sont les Français qui marchent au premier rang, c'est trop fort! Jenny, tu as raison, défais-toi de moi, envoie-moi du côté où les bombes françaises portaient si bien » (p. 203).

Puis, en fin de compte, le pauvre homme est roulé « par

Digitized by Google

son ange, armé d'un bâton » comme il l'appelle, et il en arrive à demander lui-même, au commandant de Magdebourg, d'autoriser les deux officiers français en question à se rendre à Potsdam ! (p. 206).

Fringale du retour. — Mais la séparation est de plus en plus longue ; bien que se traitant lui-même de « vieux bonhomme », il n'a que 38 ans ; c'est un chaste, et le désir de retrouver sa « Jenn », sa « Ninette » l'obsède.

Quand arrive l'armistice, puis la paix, il n'y tient plus. « Si je pouvais me précipiter dans un train... dès que je pourrai le faire, ne fusse qu'un jour, j'irai à Potsdam » (p. 473 483). Puis, tout le monde tire des carottes, tout le monde part, abandonnant les soldats, mais « ma conscience, dit-il, n'est pas assez élastique pour se prêter à de pareilles combinaisons » (p. 488). Et, viennent les idées noires ! « Si, au moins, il y avait tous les jours des averses, si l'on pendait tous les jours de un à trois Français, si la flèche de la cathédrale s'écroulait, écrit-il de Troyes, le 14 avril, cela serait à l'unisson de mon état d'esprit » mais, au lieu de cela « le soleil brille tout radieux, les oiseaux piaillards chantent comme s'ils avaient tous leur petite rose. »

Enfin, le 26 avril, il exulte : « Le colonel m'a fait appeler. Aujourd'hui en huit, à Potsdam, hourrah ! » (p. 498).

Son départ est retardé par une chute de cheval et sa dernière lettre est datée d'Épernay, le 17 mai. Elle est pleine de passion : « Tu est restée pour moi la jolie fille à laquelle j'ai su plaire, la fiancée devant laquelle je me serais prosterné, la femme dont je veux que l'existence soit, grâce à moi, une suite de jours heureux » (p. 500).

Et il va embrasser enfin sa Ninette et sa petite Lilly, à laquelle il pense, qu'il embrasse dans toutes ses lettres et dont les doctrines et la conduite devaient tant empoisonner sa vieillesse !

Que l'on me pardonne d'être entré dans tant de détails, mais ils montrent les recoins de l'état d'âme d'un officier prussien instruit, bon père de famille, valeureux soldat et

Digitized by Google

honnête homme au fond, mais pourvu de toutes les tares, de tous les préjugés, de toutes les haines qu'il doit à son origine, à son éducation et au milieu dans lequel il vit. Son honnêteté lui en démontre souvent l'injustice dans le cours de la campagne, mais elle ne peut arriver à prendre le dessus et, mentant à sa conscience, il continue à prendre part ou à chercher des excuses spécieuses à tant de crimes contre la civilisation et contre l'humanité.

LES SOUVENIRS DE TANERA.

Cette mentalité originelle de l'Allemand se retrouve chez Tanera. D'abord lieutenant dans un bataillon de chasseurs bavarois, puis, à l'armée de la Loire, employé comme officier d'ordonnance d'un général de brigade d'infanterie, il ne devint capitaine que seize ans après la guerre.

Les souvenirs de ce jeune bavarois, qui paraît de modeste origine, n'ont rien de commun avec les lettres du major brandebourgeois von Kretschman. Leur titre même : *Souvenirs sérieux et gais d'un officier d'ordonnance*[1] accuse bien cette différence.

Ainsi que le dit le général Cherfils, dans la préface qu'il a consacrée à la traduction de cet ouvrage, « la mentalité allemande de l'officier et de sa troupe s'y laisse découvrir au vif en des traits dont la candeur naïve affirme la sincérité... Çà et là l'*âme germanique, tour à tour éprise de sentiment et de gloriole, dénuée de scrupules, ignorante de notre délicatesse française*, se reflète dans le miroir fidèle des anecdotes.

Souvent aussi des pages douloureuses rappellent trop cruellement *l'arrogance du vainqueur* et l'inexorable dureté de cette guerre (p. VI et VII).

1. *Ernste und heitere Erinnerungen eines Ordonnanz Offiziers in Feldzug 1870-1871, vom Capitain Karl Tanera.* Nordlingen-Munch, Beck, 1887.

Digitized by Google

Le général Cherfils signale encore la fréquence des scènes de *beuverie* dans les narrations de Tanera; elle a été toujours, comme nous le savons, un caractère de la race ainsi que la gloutonnerie dans la mangeaille.

En voici quelques exemples :

« C'est le cœur plein de gaieté et de joie que nous nous apprêtâmes à traverser la Champagne. Ce mot de « Champagne » à lui seul n'était-il pas suffisamment alléchant? Ne nous laissait-il pas espérer que nous aurions à rompre le cou à plus d'une bouteille de ce vin mousseux et doré? et Dieu sait si nous fûmes trompés dans nos espérances » (p. 144).

En effet, pouvoir se *gorger de champagne* a toujours été une des grandes attractions des Allemands dans leurs invasions en France. Beaucoup d'entre eux croyaient que tous les Français buvaient de ce vin qui, pour eux, représentait un extra réservé aux « gens chics », et ils les enviaient. Et ils en réclamaient dans les villages bien éloignés de la Champagne et à des paysans qui, souvent, n'avaient jamais entendu parler de ce vin.

Aussi étaient-ils glorieux de pouvoir satisfaire à leurs appétits à cet égard et le manifestaient-ils à toute occasion.

Un souvenir de 1870. — Je me souviens que par une nuit de décembre 1870, à Blois, où j'étais retenu près de mes blessés, au milieu de l'armée allemande, je fus réveillé par un bruit formidable.

De ma fenêtre, où je me précipitai, je vis la rue Denis-Papin remplie de fantassins allemands. Ils marchaient sur Vendôme, comme je l'ai su plus tard. Il en passa pendant plus d'une heure. Leur lourd pas cadencé était accompagné d'une chanson de route dont le refrain « Champagner trinken » (boire du Champagne), lancé à pleine voix, revenait régulièrement à la fin de chaque couplet pendant tout ce long défilé.

C'était une réédition moderne du célèbre « Alleluia » que chantèrent en 978, au cours d'une autre invasion, les cent

Digitized by Google

mille Allemands du jeune empereur Othon II, massés sur les hauteurs de Montmartre, en face de ce Paris, objet de leurs éternelles convoitises, qui leur échappa d'ailleurs.

Revenons aux hauts faits de Tanera. « A Reims, continue-t-il, ce fut un bonheur pour nos chasseurs de savourer chaque jour deux bouteilles d'un champagne appelé tisane; quant à nous, il nous fut permis de déguster ce qui pousse de meilleur en Champagne, et je dois dire que nous ne nous en tenions que par hasard au nombre de deux bouteilles par tête », fixé par la municipalité.

Quand ils quittent la ville, officiers et soldats avaient pris autant de bouteilles d'Aï qu'ils pouvaient en porter; on voyait sortir de toutes les musettes et de toutes les poches des goulots argentés ou dorés. Mais comme il faisait très chaud, au bout de peu de temps, les bouchons partaient « et le noble liquide sortant comme d'un puits artésien, dit Tanera, se mettait à décrire une grande courbe; il fallait alors porter rapidement la bouteille à sa bouche et engloutir aussitôt pour ne pas être étouffé. Un camarade en fit l'expérience : le vin lui pénétra avec une telle force dans la bouche et dans le nez qu'il en perdit la respiration et ne put être ramené à lui que grâce aux soins de deux amis qui le relevèrent, tandis que deux autres battaient avec leurs poings la générale sur son dos. « Bientôt, plus de deux mille bouteilles indiquèrent la place où s'était arrêté notre bataillon » (p. 153).

Et plus tard, dans l'Orléanais : « Dès que nous apparaissions, nous soulevions une véritable épouvante, aussi nous ne rencontrions nulle part de résistance armée dans nos réquisitions : quelques coups de bâtons à certains paysans et ce fut tout. A Maillecourt, près d'Oray, nous mîmes la main sur environ 150 bouteilles de vin rouge. Je recommandais à Vœtter d'en dissimuler quelques bouteilles, pour mon usage personnel, dans le siège d'une petite voiture à deux roues dont je me servais; il en mit tellement que celui-ci ne se referma plus et, en m'asseyant pour partir, j'entendis un craquement : en quelques secondes presque un demi-pied de

Digitized by Google

vin rouge s'était répandu dans le fond de la voiture. Cette désagréable expérience m'oblige à réquisitionner une belle petite voiture à quatre roues dont le conducteur, un vieux cocher de grande maison, dut nous accompagner jusqu'à Orléans; ce nouvel équipage pouvait emporter plus de provisions que le précédent » (p. 171).

Si je cite tous ces détails, c'est pour donner un exemple de la façon d'opérer de ce brave Bavarois; ses récits sont remplis de hauts faits du même genre[1].

Mais ses réquisitions ne se bornaient pas aux victuailles et s'étendaient à « beaucoup de choses utiles », comme il dit au sujet de l'acquisition desquelles les « gens apeurés et terrorisés ne créèrent aucune difficulté » (p. 171).

C'est ainsi qu'entre autres, il parle d'une « trouvaille » qu'il fit dans une maison de Mondoubleau, gardée seulement par un vieux domestique : « Je découvris dans ma chambre une grande armoire remplie d'un linge de femme admirable et immaculé, entre autres quelques magnifiques chemises » dont il coupe le bas et « dans les larges plis desquelles, dit-il, j'entrais jusqu'aux bottes. Il va sans dire que mon ordonnance renouvela son linge de la même façon que son maître » (p. 310).

Duplicité inconsciente. — On voit que notre bavarois appropriait sa conscience à ses besoins ou à ses envies. Ce même fond de duplicité germanique ressort encore souvent dans d'autres questions, comme lorsqu'il se vante des services que lui rend une pèlerine bleue à capuchon, française, qui le fait ressembler à un chasseur à cheval français et dont il se sert pour aborder traîtreusement un fantassin

1. Au château de Courtalain, par exemple, appartenant à M. de Gontaut Saint-Blancard, avec une trentaine de ses camarades, il alterna tellement le Chambertin, le Leoville et d'autres crus, qu'il en arrive à avouer :

« Nous avions bien l'habitude de boire et de supporter pas mal, mais, cette fois, la mesure habituelle avait été beaucoup dépassée » (p. 325).

Digitized by Google

français et l'assommer d'un coup de crosse (p. 317); ou encore quand, pour avoir un meilleur cantonnement, il a « l'idée géniale, comme il dit, de tromper des officiers, des camarades, appartenant à un autre état-major, par un artifice tout au plus digne d'un commerçant malhonnête » (p. 341).

Cette mauvaise foi originelle s'étale fréquemment, de la même façon inconsciente, au cours de ses souvenirs.

Basses calomnies. — Ainsi, dans la nuit qui suivit la bataille de Frœschwiller, entendant quelques coups de fusil dans les bois, *il ose insinuer que ce devait être « sans doute* quelque turco grièvement blessé qui, en rampant, venait de tuer le brancardier qui s'approchait de lui. » Et il se base sur cette supposition, bien gratuite, pour lancer contre la France une lourde calomnie haineuse. « Ce malheureux noir, écrit-il, était-il capable de comprendre qu'un ennemi pouvait venir à lui autrement qu'avec l'intention de l'achever ou de le torturer? Connaissait-il la Convention de Genève, le droit des gens, la compassion, le respect des vaincus? Il est certain que ses *Maîtres français* n'avaient rien appris de tout cela à ce pauvre diable qui se fut montré moins sanguinaire et moins décidé à ravager l'Allemagne : or ce n'est certes pas là ce que désirait cette grande nation placée à la tête de la civilisation! » (p. 32).

Même inconscience quand il parle des deux phases de la guerre : « l'une, dit-il, loyale et chevaleresque livrée par des gentilshommes à l'armée impériale française » (et l'on sait ce qu'était la loyauté chevaleresque de ces gentilshommes!) « l'autre, sauvage et cruelle, meurtrière, guerre d'extermination (il l'avoue!) contre le peuple soulevé au sud de Paris, guerre au *couteau* contre les masses de la République, contre des citoyens *égarés*, *se croyant obligés de défendre leur patrie*, les armes à la main » (p. 81).

Ainsi, de son propre aveu, les citoyens qui défendent leur patrie sont des égarés, c'est un peuple soulevé auquel il faut faire une guerre d'extermination, au couteau, parce qu'il ne se met pas immédiatement et complètement à la

Digitized by Google

merci de l'envahisseur qui ne tire pas ainsi, de sa perfide agression, tout le bénéfice qu'il en escomptait et qu'il oblige de la sorte à de nouveaux sacrifices pour jouir de son butin. Est-ce bien de l'inconscience? ou de la fourberie?

Cette *mentalité de loup, qui considère comme injuste tout ce qui le gêne dans ses appétits*, s'est, comme nous le savons, dévoilée dans d'autres invasions allemandes.

Et Tanera, lui-même, donne quelques exemples de cette guerre sauvage faite par ses compatriotes, même dans ce qu'il appelle la période chevaleresque de cette guerre. Qu'on en juge par ce qu'il dit, de son côté, de Bazeilles, où il arriva le lendemain de l'exécution allemande :

Aveux. — « Dieu, quel spectacle! rien que des ruines fumantes, des cadavres à demi consumés, des murs écroulés, des arbres hachés, des chevaux et du bétail rôtis dans les écuries, de larges flaques de sang qui suintaient affreusement, des poutres enflammées; pas une maison de la petite ville n'avait été épargnée; Bazeilles a souffert épouvantablement, non seulement par l'anéantissement de ses maisons, mais encore par la disparition d'une grande partie de ses habitants, qui, avant la bataille, *ne s'enfuirent pas à Sedan ou ailleurs*. Ces derniers furent étouffés dans leurs caves, brûlés ou écrasés par les plafonds et les toits qui s'écroulaient. »

Il oublie d'ajouter que ce sont les Bavarois, ses compatriotes, qui avaient mis le feu méthodiquement aux maisons dans lesquelles ils repoussaient ceux qui voulaient se sauver!

Et, parlant des quelques gardes nationaux, régulièrement constitués et armés, qui (chose qui n'est pas prouvée) auraient pu prendre part à la défense de leur petite patrie. il ajoute :

« Il en fut qui participèrent à la lutte; ceux-là subirent le sort de tous les civils qui prennent les armes sans être appelés, ils furent tués dans la bataille ou fusillés après.

Je pourrais narrer ici bien des scènes pénibles, mais à quoi bon? Elles étaient le résultat d'un *fanatisme irréfléchi* dont les victimes furent cruellement punies. »

Digitized by Google

Et après ces larmes de crocodile, il tire une cynique morale, bien allemande, de cet horrible forfait :

« Les Français seront-ils plus raisonnables dans la prochaine guerre ? Je n'en sais rien. Mais enfin, *ils connaissent le prix de leur imprudence* » (p. 127).

Cynisme de barbare. — Cette prochaine guerre elle est venue, quarante-quatre ans plus tard et nous savons de quel prix la Belgique a payé ce qu'il appelle son imprudence !

Plus tard, à l'armée de la Loire, Tanera demande un renseignement militaire à un fermier et, sur l'hésitation bien naturelle de celui-ci, il arme son révolver et le menace d'une balle dans la tête s'il ne répond pas de suite. Le malheureux s'exécute.

« Que l'on avait donc bien fait, au début de la campagne, conclut Tanera, *de mettre le feu à quelques fermes. Cela contribua à rendre les gens dociles et obeissants;* il suffisait de se faire comprendre et de parler nettement » (p. 243).

Comme tous ses compatriotes, Tanera avait *l'obsession des francs-tireurs* qui, dans les pays accidentés surtout, leur faisaient éprouver, comme il dit, un certain malaise. Aussi ce malaise portait-il les Allemands à exagérer leur cruauté habituelle. A Varize, un officier allemand ayant été tué à l'assaut d'un bosquet défendu par une compagnie régulière de francs-tireurs girondins, au moment où ceux-ci se rendaient prisonniers. « Ce déplorable malentendu, dit Tanera, coûta la vie à tous ceux qui, volontairement ou non, en étaient responsables. » Et il en fut de même de paysans de Varize qui, paraît-il, auraient pris part au combat et qui furent tous fusillés (p. 340).

Un héros français. — Tanera dépeint sur le vif une autre de ces exécutions sommaires. La scène, sobre, tragique, est poignante :

Un paysan est surpris coupant des fils télégraphiques allemands... « Immédiatement interrogé, écrit Tanera, il

Digitized by Google

reconnut les faits sans difficulté et nous expliqua qu'il considérait de son devoir de nuire aux Allemands par tous les moyens possibles. « Êtes-vous soldat? — Non, et je ne l'ai jamais été. — Savez-vous ce qui doit vous arriver? — Non. — Vous allez être fusillé. — Cela m'est égal, je meurs pour ma patrie, et si vous me rendez la liberté je recommencerai à détruire vos lignes. » Je lui demandai s'il n'avait pas de commission à nous confier. « Non. — Désirez-vous qu'on avise votre famille et, dans ce cas, voulez-vous me donner votre nom et votre adresse? — Je n'ai ni parents ni domicile. — Désirez-vous prier? — Non, je ne crois pas en Dieu. — Bien. Veuillez vous placer auprès de ce fossé sur le bord de la route. »

« Je lui bandai les yeux, six chasseurs s'avancèrent... joue ... feu Il tomba et ne bougea plus un doigt; cinq balles lui avaient traversé le cœur, une autre lui avait ouvert la poitrine. »

Et Tanera, qui peut-être lui avait demandé, en bon Allemand qu'il est, son nom et sa famille en vue de représailles plus étendues, ose ajouter : « Ce Français pensait-il nous émouvoir par son indifférence théâtrale de la mort, il se trompait » (p. 166).

Mais on est consolé, dit le général Cherfils, de ces scènes d'inutile brutalité et de lourde arrogance qui sont d'Allemagne, par ces traits d'un d'héroïsme qui, lui, est bien de France.

Brutalités. — Autre exemple de brutalité : un maire avait caché les fusils envoyés par le gouvernement pour armer la garde nationale. A l'arrivée des Allemands il affirme qu'il n'a pas d'armes; Tanera les découvre dans l'église et alors : « Je ne pus me contenir plus longtemps, écrit-il, et j'allongeai à cet individu une gifle aussi forte que peut la donner un jeune homme dans la force de l'âge et dont les muscles ne cessent d'être exercés par la gymnastique. — Le maire fut projeté sur le côté et rattrapé par des chasseurs. « Vous allez être fusillé, lui dis-je. — Le *lâche* tremblait

Digitized by Google

comme une feuille, cela n'empêcha pas de nombreux paysans, hommes et femmes, de venir implorer sa grâce. « Je ne savais pas trop moi-même jusqu'à quel point j'avais le droit de le faire fusiller ; aussi je lui rendis sa liberté ne voulant pas m'encombrer d'un prisonnier; mais je ne m'opposai pas à le laisser quelque peu malmener par mes chasseurs » (p. 178).

Ces lâches brutalités se reproduisent fréquemment, souvent assaisonnées de ces lourdes facéties où se complaît l'esprit allemand, comme lorsque Tanera s'amuse, après avoir découvert un troupeau caché, à tirer deux balles sur le gardien qui se sauve. « Quelle histoire terrifiante, ajoute-t-il, a-t-il dû raconter aux paysans lorsqu'il rentra chez lui! Peut-être a-t-il parlé de bombes grosses comme des pains de sucre qui lui auraient frôlé les oreilles! »

Vantardise ridicule. — Mais les Bavarois ne furent pas toujours les plus forts, et la bataille de Coulmiers, avec la déroute qui s'ensuivit, aurait dû faire déchanter notre homme. Il n'en fut rien et il a l'audace de dire qu' « à Coulmiers nous avons montré que nous savions nous battre même contre des forces bien supérieures, et que conduits par un chef incomparable comme Von der Tann, nous étions capables d'accomplir les plus grandes choses qu'il soit possible de demander à des soldats : battre en retraite en bon ordre tout comme à la parade... Il n'eut pas fallu, à ce moment-là, qu'un des nôtres rencontrât trois Français sur quelque point du champ de bataille, il les eût étranglés sans autre forme de procès. *Aussi, chapeau bas devant la bataille de Coulmiers* » (p. 237-257).

Malheureusement, pour la vantardise de Tanera, son compatriote, notre Kretschman, qui assista à cette retraite, n'est pas du même avis : « Tu te ferais difficilement une idée des Bavarois, écrit-il à sa femme (*loc. cit.*, p. 320). Par groupes de trois à six, ils couvrent les routes; ils ont abandonné leurs corps, en partie jeté leurs armes, et, affublés de toutes les défroques possibles et impossibles, ils s'en retournent chez eux, en pillant tout sur leur passage. Sur 30.000 hommes, Tann

Digitized by Google

reconnut les faits sans difficulté et nous expliqua qu'il considérait de son devoir de nuire aux Allemands par tous les moyens possibles. « Êtes-vous soldat? — Non, et je ne l'ai jamais été. — Savez-vous ce qui doit vous arriver? — Non. — Vous allez être fusillé. — Cela m'est égal, je meurs pour ma patrie, et si vous me rendez la liberté je recommencerai à détruire vos lignes. » Je lui demandai s'il n'avait pas de commission à nous confier. « Non. — Désirez-vous qu'on avise votre famille et, dans ce cas, voulez-vous me donner votre nom et votre adresse? — Je n'ai ni parents ni domicile. — Désirez-vous prier? — Non, je ne crois pas en Dieu. — Bien. Veuillez vous placer auprès de ce fossé sur le bord de la route. »

« Je lui bandai les yeux, six chasseurs s'avancèrent... joue ... feu Il tomba et ne bougea plus un doigt; cinq balles lui avaient traversé le cœur, une autre lui avait ouvert la poitrine. »

Et Tanera, qui peut-être lui avait demandé, en bon Allemand qu'il est, son nom et sa famille en vue de représailles plus étendues, ose ajouter : « Ce Français pensait-il nous émouvoir par son indifférence théâtrale de la mort, il se trompait » (p. 166).

Mais on est consolé, dit le général Cherfils, de ces scènes d'inutile brutalité et de lourde arrogance qui sont d'Allemagne, par ces traits d'un d'héroïsme qui, lui, est bien de France.

Brutalités. — Autre exemple de brutalité : un maire avait caché les fusils envoyés par le gouvernement pour armer la garde nationale. A l'arrivée des Allemands il affirme qu'il n'a pas d'armes; Tanera les découvre dans l'église et alors : « Je ne pus me contenir plus longtemps, écrit-il, et j'allongeai à cet individu une gifle aussi forte que peut la donner un jeune homme dans la force de l'âge et dont les muscles ne cessent d'être exercés par la gymnastique. — Le maire fut projeté sur le côté et rattrapé par des chasseurs. « Vous allez être fusillé, lui dis-je. — Le *lâche* tremblait

Digitized by Google

comme une feuille, cela n'empêcha pas de nombreux paysans, hommes et femmes, de venir implorer sa grâce. « Je ne savais pas trop moi-même jusqu'à quel point j'avais le droit de le faire fusiller; aussi je lui rendis sa liberté ne voulant pas m'encombrer d'un prisonnier; mais je ne m'opposai pas à le laisser quelque peu malmener par mes chasseurs » (p. 178).

Ces lâches brutalités se reproduisent fréquemment, souvent assaisonnées de ces lourdes facéties où se complaît l'esprit allemand, comme lorsque Tanera s'amuse, après avoir découvert un troupeau caché, à tirer deux balles sur le gardien qui se sauve. « Quelle histoire terrifiante, ajoute-t-il, a-t-il dû raconter aux paysans lorsqu'il rentra chez lui! Peut-être a-t-il parlé de bombes grosses comme des pains de sucre qui lui auraient frôlé les oreilles! »

Vantardise ridicule. — Mais les Bavarois ne furent pas toujours les plus forts, et la bataille de Coulmiers, avec la déroute qui s'ensuivit, aurait dû faire déchanter notre homme. Il n'en fut rien et il a l'audace de dire qu' « à Coulmiers nous avons montré que nous savions nous battre même contre des forces bien supérieures, et que conduits par un chef incomparable comme Von der Tann, nous étions capables d'accomplir les plus grandes choses qu'il soit possible de demander à des soldats : battre en retraite en bon ordre tout comme à la parade... Il n'eut pas fallu, à ce moment-là, qu'un des nôtres rencontrât trois Français sur quelque point du champ de bataille, il les eût étranglés sans autre forme de procès. *Aussi, chapeau bas devant la bataille de Coulmiers* » (p. 237-257).

Malheureusement, pour la vantardise de Tanera, son compatriote, notre Kretschman, qui assista à cette retraite, n'est pas du même avis : « Tu te ferais difficilement une idée des Bavarois, écrit-il à sa femme (*loc. cit.*, p. 320). Par groupes de trois à six, ils couvrent les routes; ils ont abandonné leurs corps, en partie jeté leurs armes, et, affublés de toutes les défroques possibles et impossibles, ils s'en retournent chez eux, en pillant tout sur leur passage. Sur 30.000 hommes, Tann

Digitized by Google

reconnut les faits sans difficulté et nous expliqua qu'il considérait de son devoir de nuire aux Allemands par tous les moyens possibles. « Êtes-vous soldat? — Non, et je ne l'ai jamais été. — Savez-vous ce qui doit vous arriver? — Non. — Vous allez être fusillé. — Cela m'est égal, je meurs pour ma patrie, et si vous me rendez la liberté je recommencerai à détruire vos lignes. » Je lui demandai s'il n'avait pas de commission à nous confier. « Non. — Désirez-vous qu'on avise votre famille et, dans ce cas, voulez-vous me donner votre nom et votre adresse? — Je n'ai ni parents ni domicile. — Désirez-vous prier? — Non, je ne crois pas en Dieu. — Bien. Veuillez vous placer auprès de ce fossé sur le bord de la route. »

« Je lui bandai les yeux, six chasseurs s'avancèrent... joue ... feu Il tomba et ne bougea plus un doigt; cinq balles lui avaient traversé le cœur, une autre lui avait ouvert la poitrine. »

Et Tanera, qui peut-être lui avait demandé, en bon Allemand qu'il est, son nom et sa famille en vue de représailles plus étendues, ose ajouter : « Ce Français pensait-il nous émouvoir par son indifférence théâtrale de la mort, il se trompait » (p. 166).

Mais on est consolé, dit le général Cherfils, de ces scènes d'inutile brutalité et de lourde arrogance qui sont d'Allemagne, par ces traits d'un d'héroïsme qui, lui, est bien de France.

Brutalités. — Autre exemple de brutalité : un maire avait caché les fusils envoyés par le gouvernement pour armer la garde nationale. A l'arrivée des Allemands il affirme qu'il n'a pas d'armes; Tanera les découvre dans l'église et alors : « Je ne pus me contenir plus longtemps, écrit-il, et j'allongeai à cet individu une gifle aussi forte que peut la donner un jeune homme dans la force de l'âge et dont les muscles ne cessent d'être exercés par la gymnastique. — Le maire fut projeté sur le côté et rattrapé par des chasseurs. « Vous allez être fusillé, lui dis-je. — Le *lâche* tremblait

Digitized by Google

comme une feuille, cela n'empêcha pas de nombreux paysans, hommes et femmes, de venir implorer sa grâce. « Je ne savais pas trop moi-même jusqu'à quel point j'avais le droit de le faire fusiller; aussi je lui rendis sa liberté ne voulant pas m'encombrer d'un prisonnier; mais je ne m'opposai pas à le laisser quelque peu malmener par mes chasseurs » (p. 178).

Ces lâches brutalités se reproduisent fréquemment, souvent assaisonnées de ces lourdes facéties où se complaît l'esprit allemand, comme lorsque Tanera s'amuse, après avoir découvert un troupeau caché, à tirer deux balles sur le gardien qui se sauve. « Quelle histoire terrifiante, ajoute-t-il, a-t-il dû raconter aux paysans lorsqu'il rentra chez lui! Peut-être a-t-il parlé de bombes grosses comme des pains de sucre qui lui auraient frôlé les oreilles! »

Vantardise ridicule. — Mais les Bavarois ne furent pas toujours les plus forts, et la bataille de Coulmiers, avec la déroute qui s'ensuivit, aurait dû faire déchanter notre homme. Il n'en fut rien et il a l'audace de dire qu' « à Coulmiers nous avons montré que nous savions nous battre même contre des forces bien supérieures, et que conduits par un chef incomparable comme Von der Tann, nous étions capables d'accomplir les plus grandes choses qu'il soit possible de demander à des soldats : battre en retraite en bon ordre tout comme à la parade... Il n'eut pas fallu, à ce moment-là, qu'un des nôtres rencontrât trois Français sur quelque point du champ de bataille, il les eût étranglés sans autre forme de procès. *Aussi, chapeau bas devant la bataille de Coulmiers* » (p. 237-257).

Malheureusement, pour la vantardise de Tanera, son compatriote, notre Kretschman, qui assista à cette retraite, n'est pas du même avis : « Tu te ferais difficilement une idée des Bavarois, écrit-il à sa femme (*loc. cit.*, p. 320). Par groupes de trois à six, ils couvrent les routes; ils ont abandonné leurs corps, en partie jeté leurs armes, et, affublés de toutes les défroques possibles et impossibles, ils s'en retournent chez eux, en pillant tout sur leur passage. Sur 30.000 hommes, Tann

Digitized by Google

en a encore 5.000. Les officiers rentrent chez eux sous prétexte de maladies intérieures.

« Au cours d'un combat, le grand-duc a dit au général Tann : « Allez-vous-en donc avec toute votre racaille ! » Actuellement toute la bande est en route sur Orléans pour s'y refaire quelque peu. »

L'amour-propre, l'orgueil militaire de Tanera qui le pousse à farder ainsi une défaite bavaroise lui permet toutefois de rendre justice à la noblesse d'âme des Français, mais c'est après Sedan, comme le fit Kretschman, après la capitulation de Metz.

Hommage tardif aux Français. — « Nous montions la garde, écrit-il, autour de ces pauvres diables que l'on avait parqués dans une île (la presqu'île d'Iges) et qui attendaient, le désespoir au cœur, leur tour de prendre rang dans une colonne en partance pour l'Allemagne. Et ils s'en allaient ainsi depuis six jours sans interruption par le pont de Glaires. Combien de scènes déchirantes se sont déroulées à ce pont!

« Un vieux général, les yeux pleins de larmes, disait un dernier adieu à son état-major qui ne pouvait le suivre. Il n'avait pas voulu séparer son sort de celui de ses troupes, et préférait partager leur captivité que de devenir libre sur parole, et ne pouvoir plus assister qu'en spectateur impuissant à la lutte suprême qu'allait encore livrer la France!

« Que nous fûmes émus à ce spectacle! Nous saluâmes le vieillard militairement, il nous remercia avec la plus profonde dignité.

« Plus loin, un colonel adressait un suprême adieu à ce qui restait de son régiment; il était quelque peu théâtral dans ses allures, comme le sont généralement tous les Français, mais qu'il savait bien empoigner le cœur de ses hommes. Il leur parlait en termes parfois pompeux, mais il ne leur disait que des choses très sensées, comme celles-ci par exemple : « Montrez, même dans la captivité, que vous êtes « des soldats disciplinés, que vous êtes des Français. Vive « la France! »

« Les hommes accouraient de toute part, entouraient son

Digitized by Google

cheval, lui tendaient leurs mains, au point qu'il eut peine à se dégager quand il lui fallut rejoindre le détachement d'officiers auquel il appartenait.

« Nous fûmes les témoins attristés de beaucoup de ces scènes déchirantes » (p. 130).

C'est sur cet hommage, rendu à l'armée française par un ennemi haineux, que nous terminerons cette bien longue et pourtant bien incomplète énumération des forfaits de toute nature où les Allemands se dévoilent au vif et où souvent ils se sont peints eux-mêmes.

N'oublions jamais les enseignements qui en ressortent pour nous. Ce seront nos conclusions.

CONCLUSIONS

La mentalité des Allemands, répétons-le bien, n'a jamais varié. Dans toutes leurs invasions, la *duplicité*, la *rapacité* et la *cruauté*, cette triade originelle du Germain, n'ont fait que profiter des événements ainsi que des progrès de la civilisation pour se manifester avec une violence toujours croissante.

Avec un pareil peuple de proie, qui n'observe aucune parole, aucun traité, il n'y a rien à faire qu'à être plus fort que lui : La conclusion a été indiquée déjà par Pascal : Puisque la justice sans la force est impuissante, il faut mettre ensemble la justice et la force.

Comme l'ont affirmé les réponses des alliés aux fallacieuses propositions de paix des Allemands ainsi qu'à la note Wilson : « Il n'y a pas de paix possible tant que n'est pas certain un règlement de nature à supprimer définitivement les causes qui, depuis si longtemps, ont menacé les nations, et à donner les seules garanties efficaces pour la sécurité du monde » et « pour l'avenir même de la civilisation. »

Toulouse, janvier 1917.

Digitized by Google

en a encore 5.000. Les officiers rentrent chez eux sous prétexte de maladies intérieures.

« Au cours d'un combat, le grand-duc a dit au général Tann : « Allez-vous-en donc avec toute votre racaille ! » Actuellement toute la bande est en route sur Orléans pour s'y refaire quelque peu. »

L'amour-propre, l'orgueil militaire de Tanera qui le pousse à farder ainsi une défaite bavaroise lui permet toutefois de rendre justice à la noblesse d'âme des Français, mais c'est après Sedan, comme le fit Kretschman, après la capitulation de Metz.

Hommage tardif aux Français. — « Nous montions la garde, écrit-il, autour de ces pauvres diables que l'on avait parqués dans une île (la presqu'île d'Iges) et qui attendaient, le désespoir au cœur, leur tour de prendre rang dans une colonne en partance pour l'Allemagne. Et ils s'en allaient ainsi depuis six jours sans interruption par le pont de Glaires. Combien de scènes déchirantes se sont déroulées à ce pont!

« Un vieux général, les yeux pleins de larmes, disait un dernier adieu à son état-major qui ne pouvait le suivre. Il n'avait pas voulu séparer son sort de celui de ses troupes, et préférait partager leur captivité que de devenir libre sur parole, et ne pouvoir plus assister qu'en spectateur impuissant à la lutte suprême qu'allait encore livrer la France!

« Que nous fûmes émus à ce spectacle! Nous saluâmes le vieillard militairement, il nous remercia avec la plus profonde dignité.

« Plus loin, un colonel adressait un suprême adieu à ce qui restait de son régiment; il était quelque peu théâtral dans ses allures, comme le sont généralement tous les Français, mais qu'il savait bien empoigner le cœur de ses hommes. Il leur parlait en termes parfois pompeux, mais il ne leur disait que des choses très sensées, comme celles-ci par exemple : « Montrez, même dans la captivité, que vous êtes « des soldats disciplinés, que vous êtes des Français. Vive « la France! »

« Les hommes accouraient de toute part, entouraient son

Digitized by Google

cheval, lui tendaient leurs mains, au point qu'il eut peine à se dégager quand il lui fallut rejoindre le détachement d'officiers auquel il appartenait.

« Nous fûmes les témoins attristés de beaucoup de ces scènes déchirantes » (p. 130).

C'est sur cet hommage, rendu à l'armée française par un ennemi haineux, que nous terminerons cette bien longue et pourtant bien incomplète énumération des forfaits de toute nature où les Allemands se dévoilent au vif et où souvent ils se sont peints eux-mêmes.

N'oublions jamais les enseignements qui en ressortent pour nous. Ce seront nos conclusions.

CONCLUSIONS

La mentalité des Allemands, répétons-le bien, n'a jamais varié. Dans toutes leurs invasions, la *duplicité*, la *rapacité* et la *cruauté*, cette triade originelle du Germain, n'ont fait que profiter des événements ainsi que des progrès de la civilisation pour se manifester avec une violence toujours croissante.

Avec un pareil peuple de proie, qui n'observe aucune parole, aucun traité, il n'y a rien à faire qu'à être plus fort que lui : La conclusion a été indiquée déjà par Pascal : Puisque la justice sans la force est impuissante, il faut mettre ensemble la justice et la force.

Comme l'ont affirmé les réponses des alliés aux fallacieuses propositions de paix des Allemands ainsi qu'à la note Wilson : « Il n'y a pas de paix possible tant que n'est pas certain un règlement de nature à supprimer définitivement les causes qui, depuis si longtemps, ont menacé les nations, et à donner les seules garanties efficaces pour la sécurité du monde » et « pour l'avenir même de la civilisation. »

Toulouse, janvier 1917.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

CRISE DE NOS CÉRÉALES MÉTROPOLITAINES

PAR M. E. MAUREL.

Utilisation de nos Céréales coloniales

Par crainte de voir le froment dont nous disposons devenir insuffisant pour assurer notre consommation jusqu'à la prochaine récolte, le Gouvernement a été conduit à prendre d'importantes mesures qui modifient profondément des habitudes qui étaient même garanties par des lois récentes; et cela étant, j'ai pensé qu'il y avait une réelle utilité à justifier ces mesures aux yeux du grand public, et en même temps à le rassurer sur la valeur alimentaire des divers pains auxquels ces mesures peuvent conduire.

Une première loi, en date du 6 avril 1917[1], réorganisant le Ministère du ravitaillement, a très heureusement étendu les attributions de ce Ministère, en mettant sous sa direction, les transports maritimes, l'affrètement des navires et la gestion des navires affrétés. Il était, en effet, indispensable que le Ministère chargé du ravitaillement de toute notre population, civile et militaire, eût en mains les moyens de l'assurer. Or, pour le faire, il n'était pas suffisant d'avoir des facilités de transport des vivres à l'intérieur; mais, comme nous le verrons, il fallait, en plus, qu'il eût les

1. *Journal officiel* du 8 avril 1917, page 2789.

Digitized by Google

moyens de les faire venir de l'extérieur, si les nôtres venaient à manquer. C'est sur ce dernier point que porte surtout l'extension des attributions de ce Ministère.

Une seconde loi du 11 avril 1917 [1], modifiant celles sur les fraudes alimentaires, déclare : « Article 1er. — La farine « de froment pourra être employée, dès la promulgation de la « présente loi, pour la fabrication du pain mis en vente, en « mélange, contenant de 15 à 30 % de son poids total de « farine de seigle ou en mélange de farines de maïs, d'orge, « de sarrasin, de riz, de fèves ou de féveroles, celles-ci ne « pouvant dépasser au total, dans le mélange, la proportion « de 15 %.

« Deux mois après la dite promulgation, le Gouvernement « pourra transformer, par décret rendu sur le rapport des « Ministres du ravitaillement et de l'agriculture, la facilité « prévue au paragraphe précédent, en une obligation. Mais, « en ce cas, il devra assurer aux meuniers, à un prix au « plus égal à celui des farines de froment, la fourniture « des farines de succédanés dont l'emploi sera obligatoire.

« A partir de la publication de ce décret, les meuniers « ne pourront plus mettre en vente ou vendre que de la « farine mélangée dans les conditions qui seront fixées par « ce même décret, et les boulangers ne pourront plus « mettre en vente ou vendre que du pain fabriqué avec « cette farine.

« Le nombre des farines admises au mélange avec la « farine de froment pourra être augmenté, s'il y a lieu, « par décret; la proportion du mélange ci-dessus fixé, « pourra être modifiée dans la même forme. »

Suivent les dispositions pénales, allant de 16 à 2,000 fr. d'amende et de six jours à deux mois d'emprisonnement.

Ainsi, dès maintenant, cette loi *autorise* les mélanges de la farine de froment avec celle de seigle, de maïs, d'orge,

1. Loi relative à l'addition de farine de succédanés à la farine de froment et aux sanctions pénales, applicables aux cas d'inobservation des dispositions réglementant la vente et la consommation des denrées alimentaires (*Journal officiel*, 11 avril 1917, p. 2814).

Digitized by Google

de sarrasin, de riz, de fèves et de féverolles, dans une proportion qui peut aller jusqu'à 30 % pour le seigle et à 15 % pour les autres. Mais, de plus, par un simple décret :

1° Dans deux mois cette autorisation pourra devenir une obligation ; et

2° D'autres farines pourront être ajoutées aux précédentes et la proportion des mélanges pour toutes peut être modifiée.

Enfin, un décret du 9 avril du Ministre du ravitaillement général rend obligatoire, pour le 25 avril 1917, le recensement des *blés*, *orge*, *seigle*, *maïs*, *sarrasin*, *soja*, *sorgho*, *millet*, *fèves* et *féverolles* existant chez les cultivateurs.

De plus, mesure importante pour l'application de la loi, le décret dispose que « dans chaque département, le Préfet est chargé d'assurer l'exécution de la loi du 7 avril 1917, relative à l'addition des farines de succédanés qu'il pourra trouver dans son département ».

Les mélanges de farines de succédanés à la farine de froment sont, dès maintenant, autorisés jusqu'à concurrence du pourcentage suivant : farine d'orge, 15 % ; farine de maïs, 15 % ; farine de sarrasin et de seigle, 25 %.

Pour l'utilisation des farines d'autres succédanés, il en sera référé au Ministre du ravitaillement, qui fixera le pourcentage.

Ce décret, en même temps, fixe les prix des réquisitions et laisse aux cultivateurs une certaine provision de ces denrées pour leur famille et pour les animaux.

Ce sont là les lois et décrets qui vont régir la fabrication de notre pain, au moins jusqu'à notre prochaine récolte de froment. Or, comme on le voit, cette réglementation s'écarte considérablement de celle qui régissait cette fabrication, surtout avant la guerre.

Avant cette époque, en effet, d'une part le blutage était libre et il en était de même de la boulangerie, qui variait la composition et les formes de pains à son gré ; mais, d'autre part, sauf une tolérance de 4 % de farine de fève-

Digitized by Google

rolle, celle employée pour la fabrication du pain devait rester pure de tout mélange. Or, déjà, la loi sur le blutage avait fixé un taux unique d'extraction à 76 °/₀, ne laissant subsister ainsi qu'une farine; et, de plus, d'abord le blutage est porté à 85 °/₀ et, ensuite, la loi actuelle permet de réunir à cette même farine celles au moins de sept autres succédanés : *seigle*, *sarrasin*, *maïs*, *orge*, *sorgho*, *millet* et *riz*.

Enfin, par l'autorisation donnée aux préfets d'utiliser les ressources locales pour la fabrication du pain, il pourra y avoir, en France, au moins sept pains différents, et ils varieront forcément d'un département à un autre.

Or, la mise en pratique de ces mesures modifie si profondément, je le répète, les habitudes de notre population, si empreinte des idées de liberté et d'égalité, que pour être acceptée sans protestation, il me paraît nécessaire que tout au moins elle soit bien convaincue, d'abord de la nécessité de ces mesures, et ensuite de leur innocuité.

L'examen de ces mesures, à ces deux points de vue, soulève deux ordres de questions, les unes d'ordre scientifique et les autres d'ordre pratique. Je vais les passer successivement en revue.

Questions d'ordre scientifique. — Ces questions ont trait à la *valeur alimentaire* des différentes farines des succédanés et à leur *valeur hygiénique*.

La première se déduit surtout de leur composition chimique, et la seconde surtout de leur altération ou de leur contamination plus ou moins facile.

Valeur alimentaire. — La valeur alimentaire des différentes farines que la loi autorise à mélanger à celle de froment, se déduit, comme pour tous les aliments, de leur richesse en substances organiques, azotés, corps gras, hydrates de carbone, et en matières minérales. La plupart de ces farines proviennent de graminées, ce sont : le seigle, le maïs, le riz, l'orge, le sorgho et le millet; celle du sar-

Digitized by Google

rasin provient d'une polygonée, et celle de la fève, ainsi que de la féverolle, d'une légumineuse. Or, comme le montre le tableau ci-contre, on peut voir que, sauf pour les deux dernières, leur composition les rapproche l'une de l'autre. Elles relèvent d'un même groupe d'aliments, riche en hydrates de carbone, pauvre en corps gras et en matières salines, et contenant en moyenne 10 % de substances azotées. De plus, fait important, les différences entre les trois catégories de substances organiques se compensent de telle manière que leur valeur en calories reste sensiblement la même pour toutes.

La *quantité d'eau* est comprise entre 11 et 15 %; celle des *azotés*, sauf pour la fève et la féverolle, entre 7 et 12 %. Pour ces deux légumineuses, ils avoisinent 25 %, soit plus du double des autres. Un mélange de 15 % de ces farines, accepté par la loi, élèverait sensiblement la valeur des azotés. Ce mélange arriverait à plus de 12 %, soit 2 % de plus que la farine de froment pur. Une consommation quotidienne de 500 gr. de cette farine augmenterait la ration des azotés de 10 gr., ce qui sûrement, en continuant, n'est pas négligeable. J'estime donc que la farine de fèves ne saurait être assimilée à celle des autres succédanés autorisés; et si on tient à l'employer, on pourrait descendre sa proportion à 10 %, en l'unissant à la même proportion de riz ou de sarrasin, qui sont les moins riches en azotés de tous ces succédanés. En faisant un mélange de 5 %, des farines de fèves, et de 10 % de riz ou de sarrasin, à 85 % de celle de froment, on arriverait à une proportion de 10,46 %, conservant ainsi sensiblement la même composition que la farine pure de froment.

Tous ces succédanés, y compris la fève, sont pauvres en *corps gras*. Seul le maïs en contient un peu plus; mais n'arrive pas à 5 %. Au contraire, tous sont riches en *hydrates de carbone*, qui leur donnent la plus grande partie de leur valeur en calories. La farine de fèves, bien moins riche, approche encore de 60 %, et les autres restent entre 70 et 80 %.

Digitized by Google

Composition des Farines de froment et des Succédanés, autorisés par la loi, pour 100 gr. de ces Farines.

SUCCÉDANÉS	AUTEURS	EAU	AZOTES	CORPS gras.	HYDRATES de carbone.	MATIÈRES diverses.	CALORIES
Froment. ...	Moyen.....	13,34	10,18	0,94	75,09	0,48	358
Seigle.....	König.....	13,71	11,57	2,08	71,50	1,44	362
Riz.....	König.....	12,82	6,91	0,67	79,02	0,58	357
	Alquier....	11,36	7,36	0,59	80,00	0,49	363
	MOYENNE...	12,09	7,13	0,63	79,60	0,53	360
Maïs.....	König.....	14,21	9,65	3,80	71,01	0,90	366
	Alquier....	14,04	8,54	3,38	72,60	1,44	364
	MOYENNE...	14,12	9,09	3,59	71,80	1,17	365
Orge.....	König.....	14,83	11,38	1,53	71,68	0,59	357
	Alquier....	14,16	11,55	2,18	70,06	2,05	357
	MOYENNE...	14,49	11,46	1,85	70,87	1,32	357
Millet.....	Alquier....	12,43	8,13	4,31	73,06	2,05	372
Sorgho.....	Balland....	11,70	9,32	2,15	73,83	2,90	362
Sarrasin....	König.....	13,51	8,37	1,56	74,98	1,14	358
	Alquier....	13,81	7,02	1,44	76,84	1,06	355
	MOYENNE...	13,66	7,69	1,50	75,91	1,10	356
Fèves.....	König.....	10,29	23,19	2,13	58,49	2,89	365
	Girardin....	12,30	27,46	2,05	58,69	2,50	378
	Alquier....	10,57	23,23	2,14	60,78	3,36	378
	MOYENNE...	11,05	24,63	2,13	58,28	2,90	374
Avoine.....	König.....	9,65	13,14	5,92	68,87	2,42	394
	Alquier....	8,91	14,73	6,70	67,84	1,85	405
	MOYENNE...	9,28	13,93	6,31	68,34	1,98	399
Manioc	Balland....	15,80	0,14	0,22	83,40	0,20	338
	Alquier....	11,65	0,93	0,27	86,32	0,87	352
	MOYENNE...	13,72	0,68	0,245	87,18	0,53	345

Digitized by Google

Toutes sont assez rapprochées l'une de l'autre en ce qui concerne leurs *matières salines totales;* et si celle de froment ne figure dans le tableau qu'avec 0 gr. 48 °/₀, c'est que, probablement, l'analyse a porté sur un échantillon provenant d'un fort blutage. Cette quantité serait plus élevée, si on la faisait avec un blutage de 76 °/₀, et surtout de 85 °/₀, comme on le pratique aujourd'hui.

Enfin, fait important, j'y reviens, comme il s'établit des compensations entre les trois catégories d'aliments organiques, la *valeur en calories* de ces différents succédanés reste sensiblement la même, comprise en 350 et 400.

Or, vu d'une part la teneur de ces différents succédanés sensiblement égale des azotés, et, d'autre part, vu également leur valeur totale en calories, on peut donc considérer qu'ils se valent au point de vue alimentaire; et que, sauf l'observation que je viens de faire pour la fève, on peut pratiquement les remplacer l'un par l'autre dans la fabrication du pain, sans modifier assez sa valeur pour que l'on ait à en tenir compte.

Cette conclusion justifie donc le remplacement d'une proportion de la farine de froment, au moins jusqu'à une proportion de 20 °/₀, par une quantité équivalente d'un de ces succédanés. Je le répète, par ces mélanges, la valeur alimentaire de notre pain ne sera pas sensiblement modifiée.

Dans le même tableau, j'ai réuni la composition de la farine de l'avoine et celle du manioc.

Pour l'*avoine*, en effet, je ne m'explique pas pourquoi elle n'a pas été comprise parmi les succédanés autorisés. Comme on le voit, en effet, sa composition la désigne tout spécialement pour remplir ce rôle. Il en est ainsi par sa valeur en azotés et par celle en calories. De plus, au moins jusqu'à la proportion de 20 °/₀, elle donne un pain très acceptable, qui, par ses caractères organaleptiques, se place à côté de ceux du riz et du maïs. Enfin, par sa grande production, c'est la céréale qui, pour combler le déficit du froment, peut donner l'appoint le plus important; et j'y reviendrai dans la suite.

Digitized by Google

Quant au *manioc*, j'en donne la composition parce qu'il a été question de lui, comme succédané, pendant la discussion du 8 août 1915, à la Chambre des députés et dans d'autres circonstances. Or, on peut voir que, par sa pauvreté en azotés, sa farine ne saurait remplacer celle du froment. Le manioc, en effet, n'a de valeur alimentaire que par ses hydrates de carbone; et il faut le considérer comme n'étant qu'une farine peu propre à la panification.

Valeur hygiénique. — Certaines substances qui, par leur composition chimique semblent devoir être placées parmi les aliments, doivent, au contraire, en être écartées, parce que leur usage peut devenir un danger pour la santé publique, soit à cause d'un poison qu'elles contiennent naturellement, soit à cause de leur altération ou de leur contamination plus ou moins fréquente.

Parmi les premières, je puis citer certains champignons vénéneux, dont la composition chimique se rapproche beaucoup de ceux qui sont comestibles, et parmi les secondes se trouve le seigle, qui, atteint par le *claviceps purpurea*, a produit à des époques des épidémies graves et très étendues. A côté de la valeur alimentaire, il faut donc placer la valeur hygiénique. Or, voyons ce qu'il en est de cette dernière pour les différents succédanés autorisés.

Le seigle. — Sans danger par lui-même, il peut être envahi par le *claviceps purpurea*, et celui-ci produit l'ergotisme. Mais la maladie du seigle est facile à reconnaître, et l'existence du *claviceps* peut être reconnue même dans la farine. A la condition de n'employer que des seigles exempts de ce champignon, on peut donc l'utiliser sans danger.

Le riz. — Une sérieuse accusation a pesé sur le riz: celle de produire le béribéri. Mais la véritable cause de cette affection, d'abord soupçonnée par quelques cliniciens, a été, dans ces derniers temps, définitivement élucidée par MM. Weill et Mouriquand[1], grâce au laboratoire. Ces deux persévérants

1. *Les maladies*, par Carence (*Revue de médecine*, janvier 1916).

Digitized by Google

expérimentateurs ont établi, en effet, qu'en réalité, l'*alimentation exclusive par le riz décortiqué* conduit sûrement les pigeons au béribéri; mais, fait considérable, que le riz non décortiqué ne le produit pas. Le moyen d'éviter le béribéri est donc facile. Mais, en outre, et c'est ce qui augmente beaucoup l'importance de leurs recherches, ils ont établi que la même maladie peut être produite par l'alimentation exclusive : par l'*orge*, par le *maïs* et même par le *froment décortiqués*; tandis que les mêmes céréales non décortiquées sont impuissantes à la produire. Enfin, continuant leurs expériences, avec un admirable sens expérimental, ils ont pu confirmer l'idée de C. Funck (de Londres), sur l'existence d'une substance de la nature des diastases dans la couche de ces céréales sous-jacentes à leur cuticule. Portées à une température de 120°, et sans être décortiquées, ces céréales produisent le béribéri. En somme, la stérilisation produit le même résultat que le décorticage. Mais, dès lors, la cause du béribéri étant ainsi sûrement connue, et les moyens de l'éviter d'une exécution si facile, le riz peut entrer désormais largement dans notre alimentation, sans susciter aucune crainte, à la condition de ne le décortiquer que faiblement et, mieux, pas du tout.

De plus, pour le riz et aussi pour le maïs, l'orge et le froment quand ils sont décortiqués, le béribéri ne se produit que lorsqu'ils constituent l'aliment exclusif des animaux. Or, comme d'après la loi, ils n'entreront dans le pain que dans la proportion de 20 %, et qu'enfin, le pain lui-même, ne constitue jamais qu'une partie de nos aliments, on voit que le danger qu'offre le riz mis dans notre pain n'est pas à craindre.

Maïs. — Je viens de dire que le maïs, comme le riz, quand il est décortiqué et qu'il constitue d'une manière exclusive l'alimentation, peut produire le béribéri. Mais la cause étant connue, le moyen de l'éviter est bien facile. Il suffira, pour tenir compte de cette démonstration expérimentale, de moins décortiquer le maïs et de ne le soumettre qu'à un blutage moins élevé.

Digitized by Google

De plus, la fréquence de la pellagre parmi certaines populations faisant du maïs la base de leur alimentation, a fait considérer cette céréale, au moins comme jouant un certain rôle dans la production de cette maladie. Mais l'importance de ce rôle n'est pas encore nettement établi. L'Académie de Médecine, à la demande de M. Berthelot, a nommé une commission pour étudier cette question et il faut espérer qu'elle sera résolue en faveur du maïs. Mais j'avoue que le travail qui m'a le plus impressionné jusqu'à présent est celui de M. Petrof, qui, d'une part, attribue la pellagre au maïs qui manque de phosphate et qui, d'autre part, considère les terrains pauvres en chaux comme ne produisant que des maïs pauvres en ces sels. La pellagre serait donc fonction de la nature des terrains plus que de l'usage du maïs; et ainsi s'expliquerait que parmi les populations se nourrissant avec le maïs les unes aient des cas fréquents de pellagre et que les autres n'en aient pas. Celles utilisant le maïs venu dans les terrains riches en chaux en restent exemptes. Mais le mieux, puisque l'Académie étudie cette question, est d'attendre ses décisions.

Orge. — En dehors des expériences de Weill et Mouriquand, que je viens de résumer à propos du riz, et qui établissent les dangers de l'orge complètement décortiqué, comme aliment unique, je n'ai rien trouvé contre l'usage de cette céréale.

Millet et sorgho. — Quelques faits cliniques ont conduit à considérer le sorgho d'Algérie comme pouvant produire des phénomènes gangreneux. Mais la publication de ces faits remonte à plus de vingt ans et je n'ai rien trouvé qui, depuis, soit venu les appuyer. Peut-être les sorghos incriminés étaient ils altérés. Le *claviceps purpurea* ne pourrait-il pas se développer sur le sorgho? Un autre champignon ne pourrait-il pas produire des accidents se rapprochant de ceux du *claviceps purpurea*? Les deux hypothèses peuvent être faites. Mais, j'y reviens, quoique l'usage du sorgho soit très

Digitized by Google

répandu dans notre Algérie, puisqu'il constitue un des principaux aliments des Arabes, et quoique le service médical y soit mieux assuré qu'autrefois, je n'ai rien vu qui soit venu justifier ces craintes.

Sarrasin, fèves, avoine. — Leur usage n'a, jusqu'à présent, éveillé aucune crainte. La loi a donc pu admettre les deux premières parmi les succédanés du froment sans menacer la santé publique; et je crois qu'elle pourrait en faire autant pour l'avoine sans la menacer davantage.

Manioc. — On sait, au contraire, que certains maniocs contiennent à l'état cru une substance toxique qui rend leur utilisation dans cet état dangereux. Mais heureusement ce toxique s'élimine facilement par le lavage et aussi par la cuisson, de sorte qu'on peut, en prenant l'une ou l'autre de ces précautions, utiliser le manioc sans danger, qu'on le consomme à l'état de couac, de moussache ou de cassave, ou bien encore qu'on n'utilise que sa fécule, le tapioca.

Sous ces différentes formes, le manioc peut bien prendre place dans notre alimentation. Mais, d'abord, il ne saurait entrer dans la fabrication de notre pain à cause de sa pauvreté en azotés; et ensuite, je crois qu'il serait difficile d'en trouver une quantité disponible qui puisse couvrir une partie un peu importante du déficit de notre froment.

De cette revue de ces différents aliments au point de vue hygiénique, on peut donc conclure, qu'à la condition de prendre les précautions indiquées et de surveiller la fabrication de ces farines, rien ne s'oppose à ce qu'elles soient mélangées à celle du froment pour la fabrication du pain.

Ces mélanges, une fois examinés au point de vue alimentaire et au point de vue hygiénique, je passe à l'examen des questions d'ordre pratique.

QUESTIONS D'ORDRE PRATIQUE. — Elles comprennent la *mouture*, le *mélange*, la *panification* et l'*approvisionnement des succédanés*.

Digitized by Google

Mouture. — Parmi les succédanés autorisés par la loi, quelques-uns sont déjà utilisés en farine, et leur entrée légale dans la fabrication du pain, ne trouvera aucune difficulté à cet égard. Il en est ainsi notamment pour le seigle et le sarrasin. Mais, déjà pour le maïs et le riz, la mise en farine devra être sérieusement augmentée. La plus grande partie de ces deux céréales, en effet, est consommée à l'état de grain. C'est sous cette dernière forme que le maïs est surtout utilisé pour l'alimentation des animaux, et c'est aussi sous cette forme que nous utilisons le riz. La meunerie devra donc s'adapter à cette nouvelle fabrication. Il en sera de même, et encore dans de plus grandes proportions pour l'orge, le millet, le sorgho et les fèves, qui sont déjà autorisés, et aussi pour l'avoine, si, comme je l'espère, on l'ajoute aux précédents. La quantité de farine de ces divers succédanés, que l'on devra moudre, dépassera de beaucoup celle que donne la meunerie actuelle. Mais, ce serait faire injure à cette industrie que de voir, dans cette modification qui lui sera imposée par les circonstances actuelles, de sérieuses difficultés. Celles-ci, grâce à son intelligence et à sa bonne volonté, seront facilement vaincues. Quand, en août 1915, on a pu croire que la farine de riz allait être largement utilisée pour notre panification, les renseignements que j'avais recueillis auprès des meuniers de notre région m'avaient tout à fait rassuré à cet égard. Toutes les meuneries, surtout celles munies de meules, pourront facilement s'adapter à la mouture du riz.

On peut donc admettre que, dans chaque région, les Préfets sauront s'entendre avec la meunerie pour la mouture des succédanés à utiliser. Le département de la Haute-Garonne récolte dans les environs de 600.000 quintaux de maïs. Aussi est-ce à cette céréale que le Préfet s'est adressé pour remplacer le froment, et le Conseil général l'a approuvé. Or, la meunerie de la région a pris ses dispositions pour moudre le maïs fourni par l'administration, et depuis le 11 mai, le pain est fait avec 20 % de cette farine et 80 % de celle de froment blutée à 85 %. Déjà certains boulangers sont

Digitized by Google

arrivés à un pain très acceptable. La moyenne du rendement du maïs en farine est de 60 à 62 %, en éliminant toute la cuticule. Mais, pour les raisons que j'ai déjà données, j'estime qu'il vaudrait mieux ne le décortiquer que d'une manière incomplète, ce qui permettrait d'arriver probablement à un rendement de 70 %. Le prix de la farine de maïs qui, avec un blutage de 60 %, revient à plus de 60 francs les 100 kilos, serait un peu diminué. Or, j'estime que quand on blute le froment à 85 %, on peut bien le faire à 70 % pour le maïs. A la question de la mouture du maïs est jointe celle du dégermage. Doit-on laisser le germe dans la farine ou bien l'en exclure? Dans une note qui m'a été remise par M. Thomas, un des minotiers les plus estimés de notre région, il se montre partisan résolu du dégermage. Or, je crois qu'il est prudent de le pratiquer, puisque c'est surtout par le germe que commence l'altération du maïs; et qu'on peut le dégermer, tout en ne le décortiquant que d'une manière incomplète.

Mélanges. — La loi a fixé les proportions des mélanges; et elles varient avec les différents succédanés. Mais, de plus, l'État s'est réservé le droit de les modifier, par un décret.

Ces mélanges, avec juste raison, se font *chez le minotier*. De sorte que le boulanger n'a qu'à employer la farine telle qu'elle sort du moulin. C'est donc le meunier qui en a la responsabilité.

Un autre décret a réservé aux boulangers le soin de vendre la farine servant aux besoins culinaires. Le maximum est de 125 gr. par achat. Je suppose que la farine ainsi vendue est la même que celle qui sert à faire le pain. Il serait, en effet, imprudent de laisser aux boulangers de la farine pure de froment, avec défense de s'en servir.

Panification. — Mes essais de mélange, à la farine de froment, ont porté sur le *riz*, le *maïs*, le *seigle*, le *sarrasin*, l'*orge* et l'*avoine*; or, j'ai constaté que si le pain est peu modifié par la substitution de 5 à 10 % de leur farine à celle

Digitized by Google

Mouture. — Parmi les succédanés autorisés par la loi, quelques-uns sont déjà utilisés en farine, et leur entrée légale dans la fabrication du pain, ne trouvera aucune difficulté à cet égard. Il en est ainsi notamment pour le seigle et le sarrasin. Mais, déjà pour le maïs et le riz, la mise en farine devra être sérieusement augmentée. La plus grande partie de ces deux céréales, en effet, est consommée à l'état de grain. C'est sous cette dernière forme que le maïs est surtout utilisé pour l'alimentation des animaux, et c'est aussi sous cette forme que nous utilisons le riz. La meunerie devra donc s'adapter à cette nouvelle fabrication. Il en sera de même, et encore dans de plus grandes proportions pour l'orge, le millet, le sorgho et les fèves, qui sont déjà autorisés, et aussi pour l'avoine, si, comme je l'espère, on l'ajoute aux précédents. La quantité de farine de ces divers succédanés, que l'on devra moudre, dépassera de beaucoup celle que donne la meunerie actuelle. Mais, ce serait faire injure à cette industrie que de voir, dans cette modification qui lui sera imposée par les circonstances actuelles, de sérieuses difficultés. Celles-ci, grâce à son intelligence et à sa bonne volonté, seront facilement vaincues. Quand, en août 1915, on a pu croire que la farine de riz allait être largement utilisée pour notre panification, les renseignements que j'avais recueillis auprès des meuniers de notre région m'avaient tout à fait rassuré à cet égard. Toutes les meuneries, surtout celles munies de meules, pourront facilement s'adapter à la mouture du riz.

On peut donc admettre que, dans chaque région, les Préfets sauront s'entendre avec la meunerie pour la mouture des succédanés à utiliser. Le département de la Haute-Garonne récolte dans les environs de 600.000 quintaux de maïs. Aussi est-ce à cette céréale que le Préfet s'est adressé pour remplacer le froment, et le Conseil général l'a approuvé. Or, la meunerie de la région a pris ses dispositions pour moudre le maïs fourni par l'administration, et depuis le 11 mai, le pain est fait avec 20 % de cette farine et 80 % de celle de froment blutée à 85 %. Déjà certains boulangers sont

Digitized by Google

arrivés à un pain très acceptable. La moyenne du rendement du maïs en farine est de 60 à 62 %, en éliminant toute la cuticule. Mais, pour les raisons que j'ai déjà données, j'estime qu'il vaudrait mieux ne le décortiquer que d'une manière incomplète, ce qui permettrait d'arriver probablement à un rendement de 70 %. Le prix de la farine de maïs qui, avec un blutage de 60 %, revient à plus de 60 francs les 100 kilos, serait un peu diminué. Or, j'estime que quand on blute le froment à 85 %, on peut bien le faire à 70 % pour le maïs. A la question de la mouture du maïs est jointe celle du dégermage. Doit-on laisser le germe dans la farine ou bien l'en exclure? Dans une note qui m'a été remise par M. Thomas, un des minotiers les plus estimés de notre région, il se montre partisan résolu du dégermage. Or, je crois qu'il est prudent de le pratiquer, puisque c'est surtout par le germe que commence l'altération du maïs; et qu'on peut le dégermer, tout en ne le décortiquant que d'une manière incomplète.

Mélanges. — La loi a fixé les proportions des mélanges; et elles varient avec les différents succédanés. Mais, de plus, l'État s'est réservé le droit de les modifier, par un décret.

Ces mélanges, avec juste raison, se font *chez le minotier*. De sorte que le boulanger n'a qu'à employer la farine telle qu'elle sort du moulin. C'est donc le meunier qui en a la responsabilité.

Un autre décret a réservé aux boulangers le soin de vendre la farine servant aux besoins culinaires. Le maximum est de 125 gr. par achat. Je suppose que la farine ainsi vendue est la même que celle qui sert à faire le pain. Il serait, en effet, imprudent de laisser aux boulangers de la farine pure de froment, avec défense de s'en servir.

Panification. — Mes essais de mélange, à la farine de froment, ont porté sur le *riz*, le *maïs*, le *seigle*, le *sarrasin*, l'*orge* et l'*avoine*; or, j'ai constaté que si le pain est peu modifié par la substitution de 5 à 10 % de leur farine à celle

Digitized by Google

du froment, la modification est sensible, tout en laissant le pain acceptable, à 15 % et même à 20 %; mais qu'il est difficile de dépasser cette proportion sans rendre le pain compact et d'une mastication difficile.

Le levain du froment est, en somme, un ferment délicat. L'addition dans son milieu, d'une certaine proportion d'une de ces autres farines, gêne son développement, et il devient insuffisant pour favoriser la fermentation de la pâte et faire lever le pain.

En nous en tenant au levain du froment, il semble donc difficile, sauf pour le seigle, de dépasser la proportion de 20 %.

Cette proportion, du reste, semble suffire, puisqu'elle pourrait remédier à l'insuffisance d'un cinquième de notre consommation, ce qui est beaucoup.

Mais, de plus, je ne crois pas que l'on puisse considérer cette limite comme définitive. Il se pourrait d'abord, qu'avec le temps, le ferment du froment s'adapte aux autres céréales; et ensuite, il se pourrait aussi que l'on trouve des ferments propres au moins à quelques-unes d'entre elles. J'ai déjà constaté que l'addition de levures pour le riz et le maïs favorise la fermentation. Nous ne sommes qu'aux premiers essais d'utilisation de ces farines pour la panification; et je suis convaincu que la science, venant aider nos professionnels, saura nous donner des pains qui, au point de vue organaleptique, ne nous feront pas trop regretter celui du froment pur.

Evaluation approximative de l'insuffisance de notre froment. — Je ne connais pas les quantités de froment qui nous manquent en ce moment. Mais, d'une part, les statistiques agricoles, publiées de 1901 à 1913, établissent que la moyenne de notre production, pendant ces dix ans, a été de 88,431,262 quintaux de froment et de 1,672,660 quintaux métrique de méteil. En assimilant ce dernier au froment, notre production a donc été de 90,103,932 quintaux métriques. Or, malgré cette production élevée, que rien ne gênait

Digitized by Google

pendant ces dix années, la moyenne des importations, pendant les trois années qui ont précédé la guerre, dépassait nos exportations de 15,362,188 quintaux. On peut donc évaluer notre consommation comme équivalente à 105,466,120 quintaux métriques. C'est, en chiffres arrondis, 9 millions de quintaux par mois. Mais, sous l'influence des récoltes qui sur certains points ont laissé à désirer et aussi sous l'influence du défaut de main-d'œuvre, notre récolte est restée sensiblement au-dessous de la normale; et je ne crois pas exagérer en évaluant notre déficit pour l'année entière à 25 millions de quintaux métriques. Peut-être même avoisine-t il 30 millions. Toutefois, il est probable qu'une partie de ce déficit a été couverte par nos importations qui, quoique gênées surtout par la guerre sous-marine, ont dû se faire encore dans une certaine proportion. A quel chiffre se sont-elles élevées depuis la dernière récolte? Je l'ignore; mais elles ne doivent guère dépasser 5 à 10 millions de quintaux. Ce serait donc encore une prévision de 15 à 20 millions de quintaux qui nous manqueraient pour compléter notre consommation annuelle.

Mais, de plus, la guerre peut se prolonger, nos récoltes peuvent souffrir des conditions atmosphériques, enfin nos importations en froment peuvent devenir encore plus difficiles et surtout ce dernier, vu l'extension de la guerre qui devient mondiale, peut atteindre, par sa rareté, des prix des plus élevés; et, en prévision de toutes ces mauvaises conditions pour notre ravitaillement, il est d'une sage prudence d'évaluer nos prochains déficits comme pouvant s'élever à 25 ou 30 millions de quintaux métriques. Heureux de constater ensuite que nous les avons exagérés.

Il ne faudrait pas, en effet, dans la situation actuelle et dans nos prévisions, n'envisager que le temps qui nous sépare de la prochaine récolte. Il faut, certes, d'abord y arriver; mais, de plus, même la paix étant faite, cette prochaine récolte devra nous conduire jusqu'à la suivante. La paix ne l'aura pas augmentée. L'époque des semailles sera peut-être déjà passée. Nos troupes seront rentrées dans la

Digitized by Google

vie civile avec l'obligation, pour la grande majorité, de pourvoir à leurs dépenses et à celles de leur famille, avec leur salaire, probablement moindre que maintenant; et que deviendrait ce salaire, en présence de la cherté des vivres dus à leur rareté! La simple prudence nous impose donc de prévoir un déficit élevé de notre froment, largement pour l'année en cours ainsi que pour celle qui la suivra; et pour ne pas rester au-dessous de nos prévisions de le porter dans les environs de 30 millions de quintaux. Trop heureux, je le répète, s'il a été exagéré. Or, ce chiffre approximatif étant admis, voyons comment nous pourrions arriver à combler ce déficit.

Je donne, dans le tableau suivant, notre production moyenne de nos céréales pendant les dix années qui ont précédé la guerre, j'y ajoute la comparaison de nos importations et de nos exportations, et j'en déduis notre consommation :

SUCCÉDANÉS	PRODUCTION	IMPORTATIONS et EXPORTATIONS	CONSOMMATION
Froment	88,431,272	+ 15,362,188	105,466,118
Méteil	1,672,660		
Seigle	13,094,400	+ 703,725	13,795,125
Sarrasin	4,607,240	— 23,290	4,589,950
Maïs	5,616,110	+ 5,887,729	11,503,839
Orge	9,744,560	+ 1,032,233	10,806,793
Sorgho[1]	113,578	»	113,578
Millet[1]	177,270	+ 54,218	231,448
Fèves[2]	689,640	+ 587,274	1,297,914
Féverolles[2]	617,340	» ?	» ?
Avoine	48,596,690	+ 5,837,904	54,434,596

1. La statistique ne mentionne que le sorgho et le millet à balai.

2. Pour la production, les statistiques différencient la fève et la féverole. Mais dans les importations et exportations, il n'est question que de la fève.

Digitized by Google

L'examen de ce tableau, qui comprend tous les succédanés autorisés que produit la métropole, et auxquels j'ai ajouté l'avoine, ne laisse aucun doute sur ces divers points :

1° Même pendant les années qui ont précédé la guerre et pendant lesquelles notre agriculture jouissait de tous ses moyens d'action, notre production pour ces divers succédanés, sauf pour le sarrasin, était déjà insuffisante pour assurer notre consommation;

2° En ce qui concerne les trois céréales qui sont plus spécialement destinées à notre consommation, le *froment*, le *seigle* et le *sarrasin*, nous devions déjà demander à l'importation un excédent de 16,042,623 quintaux métriques sur notre exportation. En n'envisageant que le seigle et le sarrasin, cet excédent est encore de 680,435 quintaux. Or, il est probable, d'abord que notre production pour le seigle et le sarrasin a dû rester cette année inférieure à celle d'avant la guerre et, ensuite, que nos importations ont dû être gênées. Cependant, nos besoins ont dû rester les mêmes; et nous avons dû les satisfaire avec une quantité moindre. On ne saurait donc compter sur ces deux succédanés pour combler notre déficit en froment, quand eux-mêmes sont déficitaires. On peut, certes, les faire entrer dans notre pain; mais le mode d'utilisation n'augmentera ni leur production ni leur valeur alimentaire. Leur production et leur valeur alimentaire resteront les mêmes, qu'ils soient consommés sous forme de pain de seigle et de bouillies de sarrasin, ou que leur farine soit mélangée à celle du froment. On ne saurait beaucoup compter non plus sur le *millet* et le *sorgho* métropolitain. Outre que notre consommation en millet demandait un sérieux appoint à l'excédent de nos importations qui doi nous manquer cette année, leur production, même aidée par l'importation, n'arrive qu'à un total de 345,026 quintaux, quantité tout à fait négligeable, quand on la place à côté du déficit du froment. Notre sorgho et notre millet, surtout utilisés pour l'alimentation des animaux sont, du reste, au-dessous de ces besoins.

La *fève* et la *féverole*, dont la production totale pen-

Digitized by Google

dant ces dix années, de 1904 à 1913, a été seulement de 1,306,980 quintaux métriques, étaient aussi insuffisantes pour couvrir notre consommation. Pour assurer cette dernière, nous devions y ajouter 587,274 quintaux demandés à l'importation. Or, de nouveau, leur production a dû être inférieure cette année; et, de plus, il est probable que leur importation a dû être moindre. Enfin, leur production, qui doit déjà suffire à certains besoins spéciaux, est trop faible pour pouvoir donner un sérieux appoint pour combler un déficit du froment évalué dans les environs de 25 millions de quintaux.

Parmi les succédanés métropolitains autorisés, il ne nous reste donc que le maïs et l'orge, qui sont habituellement destinés presque exclusivement aux animaux.

Maïs. — Notre production en maïs est relativement peu considérable. Elle ne représente que la moitié de notre consommation; l'autre moitié nous est fournie par l'excédent de nos importations. Or, ces dernières nous ayant fait défaut, et notre production ayant été diminuée, on voit donc que l'on ne peut guère compter sur cette céréale pour remplacer le froment qui nous manque. Du reste, le maïs n'est guère cultivé que dans le Midi et plus spécialement dans le Sud-Ouest. Aussi, ce n'est guère que dans quelques départements de cette région, les Landes, les Basses-Pyrénées et la Haute-Garonne que les Préfets pourront trouver une quantité de maïs suffisante pour couvrir l'insuffisance du blé.

Orge. — Sa production est plus abondante. Sa moyenne décennale dépasse 9 millions de quintaux. Néanmoins, elle est encore insuffisante, ainsi que le prouve l'excédent de nos importations qui dépasse 1 million de quintaux. Vu cette production, quoique elle ait dû être diminuée comme celle des autres céréales, et quoique privée, au moins en partie de ses importations, je pense qu'à la rigueur, à la condition d'en priver nos animaux, nous pourrions en distraire une certaine quantité pour notre propre alimentation.

Digitized by Google

Trois départements en ont produit plus de 400,000 quintaux en 1913, ce sont : la Mayenne, avec 718,000 quintaux; la Manche, avec 620,000, et la Sarthe, avec 449,000. Ces trois départements pourraient sûrement disposer d'une quantité appréciable pour notre alimentation. Mais, de plus, les neuf départements suivants en ont récolté de 300,000 à 400,000 quintaux, ce qui doit leur permettre certaines disponibilités. Ce sont : la Côte-d'Or, 370,000 quintaux; le Loiret, 363,000; l'Ille et-Vilaine, 357,000; l'Aube, 332,000; la Haute-Loire, 331,000; la Marne et le Finistère, 321,000; le Calvados, 317,000; et, enfin, l'Eure-et-Loir, 305,000.

C'est donc, en tout, douze départements pour lesquels on peut considérer la production de l'orge comme suffisante, pour venir en aide au froment.

En somme, l'examen des différents succédanés métropolitains autorisés nous conduit à ces conclusions :

1° Que l'introduction par la loi, du seigle et du sarrasin dans notre pain, n'augmente en rien leur valeur alimentaire. Celle-ci restera la même, qu'ils soient incorporés dans notre pain ou qu'ils soient consommés au gré de leurs consommateurs habituels;

2° Que le sorgho, le millet, la fève et la féverolle, vu leur minime production, ne peuvent apporter qu'un appoint négligeable;

3° Que le maïs ne pourra suppléer le froment que dans quelques départements; et, encore, en en privant les animaux auquel il est destiné;

4° Que seule l'orge, à la même condition d'en priver les animaux, pourra apporter un appoint sérieux dans une dizaine de départements;

5° Enfin, comme conclusion générale, qui domine toute cette étude, qu'on ne saurait compter, pour combler le déficit de notre froment, ni sur les céréales qui nous sont destinées, ni sur celles qui sont destinées aux animaux.

Avoine. — Dans le tableau donnant la composition chimique des différentes céréales, ainsi que dans celui contenant leurs

Digitized by Google

productions, j'ai placé l'avoine à côté des succédanés autorisés par la loi, quoique cette dernière ne l'ait pas comprise. C'est qu'en effet, je ne vois pas la raison de cette exclusion. J'ai fait fabriquer du pain avec 10 et 20 % de farine d'avoine, et même, avec cette dernière proportion, on l'a trouvé très acceptable. Il se place comme caractères organaleptiques, aux mêmes proportions, après celui additionné de riz, avec celui fait avec addition de maïs et bien avant celui fait avec l'addition de la farine d'orge.

Au point de vue de sa valeur alimentaire, la farine d'avoine est un peu plus riche en azotés et surtout en corps gras, mais un peu moins riche en hydrates de carbone. Néanmoins, vu surtout sa plus grande quantité de corps gras, sa valeur en calories dépasse un peu celle de la farine de froment.

Enfin, au point de vue de l'hygiène publique, je n'ai rien vu qui puisse la faire écarter de notre alimentation. On la conseille même pour les bouillies du jeune âge; et on en prépare quelques spécialités basées sur sa richesse en azotés et en corps gras.

Je ne vois donc pas de raisons scientifiques pour expliquer cette exclusion. Mais, en outre, il me semble que, vu sa grande production, qui a atteint une moyenne de 48 millions de quintaux métriques de 1904 à 1913, production cinq fois plus grande que celle de l'orge, elle aurait dû être placée en première ligne pour combler le déficit du froment. Il me paraît évident, en effet, qu'on pourra se procurer plus facilement 4 à 5 millions de quintaux d'avoine, vu sa production de 48 millions de quintaux, que la même quantité d'orge dont la production n'arrive qu'à 9 millions de quintaux, et surtout de maïs dont la production ne dépasse guère 5 millions de quintaux.

Pour toutes ces raisons, j'estime que l'avoine devrait trouver une place, et au premier rang, parmi les céréales autorisées C'est à elle que pourraient s'adresser les départements les plus nombreux, en utilisant leurs ressources locales pour combler leur déficit. Cinq d'entre eux, en effet, en 1913, en ont récolté plus de 2 millions de quintaux, ce

Digitized by Google

sont : la Seine-et-Oise, avec 2.305.000; la Seine-et-Marne, avec 2.183.000; le Pas-de-Calais, avec 2.146.000; l'Oise, avec 2.142.000 et l'Aisne, avec 2.131.000. Mais, de plus, les quatorze suivants ont récolté plus d'un million de quintaux, ce sont : la Somme, avec 1.816.000; le Nord, avec 1.541.000; le Finistère, avec 1.641.000, l'Eure et-Loir, avec 1.460.000; la Marne, avec 1.382.000; la Seine-Inférieure, avec 1.236.000; les Côtes-du-Nord, avec 1.231,000; le Loiret, avec 1.181.000; l'Yonne, avec 1.130.000; le Loir-et-Cher, avec 1.132,000; l'Indre, avec 1,115.000; la Creuse, avec 1.103.000, la Corrèze, avec 1.036.000; et enfin, l'Ille-et-Vilaine, avec 1.012.000.

C'est donc en tout dix-neuf départements récoltant plus d'un million de quintaux d'avoine; et il me semble, qu'en s'y prenant au moment de la récolte, on pourrait dans chacun d'eux prélever une moyenne de 200.000 quintaux qui, très probablement, couvrirait leur déficit en froment. Ces prélèvements sur l'avoine se feraient bien plus facilement que ceux sur l'orge, pour laquelle trois départements seulement dépassent 400.000 quintaux.

Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il y a lieu de comprendre l'avoine parmi les succédanés du froment autorisés par la loi.

Des renseignements donnés par un des membres les plus autorisés de la commission parlementaire qui a fixé les succédanés, il résulte que si l'avoine n'a pas été comprise, c'est d'abord pour la réserver pour nos animaux et ensuite parce qu'elle ne donne qu'un faible rendement en farine. Mais l'orge et le maïs sont aussi destinés aux animaux; et si on doit faire des prélèvements ayant une certaine importance, il est sûrement plus facile de les faire porter sur une céréale dont la production est de 48 millions de quintaux que sur celle dont la production n'est que de 9 millions comme pour l'orge et de 5 millions comme pour le maïs. Quant au faible rendement de l'avoine en farine, d'après des renseignements pris auprès des minotiers, il est pour l'avoine de 50 à 55 %, soit le même que pour l'orge; et je rappelle que celui du maïs est dans les environs de

Digitized by Google

60 °/₀, celui du seigle de 55 à 60 °/₀ et que celui du sarrasin ne dépasse pas 28 °/₀. Comme on le voit, on ne saurait donc invoquer la faiblesse du rendement, qui est sensiblement la même que pour les autres succédanés.

D'une manière indiscutable, les succédanés métropolitains sont donc insuffisants pour combler le déficit du froment, puisque tous sont eux-mêmes déficitaires. Mais ce point établi, et tout en ne comptant pas sur eux pour combler ce déficit d'une manière complète, n'y avait-il pas lieu, dans la situation un peu difficile que nous traversons, de chercher à utiliser les disponibilités qu'ils pouvaient présenter? Ces succédanés ne sont pas uniformément produits dans toutes les régions. Quelques-unes en produisent assez pour dépasser leur consommation; et, dès lors, une certaine quantité peut rester disponible. Or, cela étant, j'estime que le Gouvernement a bien fait de faire son possible pour les utiliser. Il faut qu'il soit démontré à la population que si nous avons recours aux succédanés coloniaux, d'un transport difficile et qui les rend coûteux, c'est parce que les nôtres sont insuffisants; et cette insuffisance ne pouvait se démontrer que par le recensement. On ne peut donc qu'approuver le Gouvernement de s'être adressé d'abord à nos propres ressources. Mais pour les utiliser, deux voies s'offraient à lui. Voici la première : après un recensement qui lui aurait permis de connaître les disponibilités pour chacun de ces succédanés, il aurait pu les répartir également dans tous les départements, en tenant compte de leurs besoins pour les quantités et de leurs habitudes pour les qualités des succédanés. Cette manière de procéder aurait placé tous les départements autant que possible sur le pied de l'égalité. Je sais bien que cette répartition eût été difficile; que même en cherchant à la faire avec la plus grande équité, elle aurait donné lieu à de nombreuses réclamations. Mais c'est là le sort inévitable de l'autorité; il faut que, forte de sa conscience, elle sache s'y exposer, pour les écouter si elle les trouve fondées, et pour imposer ses décisions dans le cas contraire.

Digitized by Google

Sans que j'en connaisse les raisons, le Gouvernement, nous l'avons vu, a choisi une autre voie. Confiant, et à bon droit, dans son personnel administratif, il lui a laissé le soin de suppléer à l'insuffisance du froment dans chaque département en utilisant les ressources locales. C'est ainsi que dans la Haute-Garonne, qui est un des grands producteurs de maïs, le Préfet s'est adressé à cette céréale. Deux raisons plaident en faveur de cette manière de procéder : d'abord, on évite les transports si difficiles en ce moment, et ensuite on met à la disposition de la population un succédané qu'elle connaît, puisqu'elle le produit. Mais on le voit, cette manière de procéder peut à la rigueur satisfaire au maximum une trentaine de départements avec les succédanés autorisés, et au maximum aussi une cinquantaine, si on leur ajoute l'avoine. Mais comment feront les autres, c'est-à-dire la moitié de nos départements? Cette mesure divise les départements en deux catégories : les producteurs de céréales qui pourront remplacer le froment qui leur manque et les non producteurs de céréales qui subiront très fortement la crise du froment, tandis que pour les premiers elle ne se traduira que par une légère modification de leur pain. Les inconvénients de cette crise du froment pèseront donc d'une manière bien inégale sur les différents départements; et, forcément, ils seront mal supportés par les moins favorisés. L'égalité dans les privations les font mieux supporter. De plus, le Gouvernement n'aura pu éviter les plaintes et les réclamations. Il les aura, au contraire, rendues plus fortes en les rendant plus justifiées. Enfin, s'il n'a pas les embarras de la répartition, il aura ceux non moins grands du ravitaillement. Or, pour l'assurer pour tous ces départements, il ne pourra pas en demander à ceux qui se sont adressés à leurs ressources locales, qu'ils garderont jalousement, même en excès, pour en avoir assez; et, dès lors, il ne restera plus au Gouvernement que la ressource de se procurer, d'une manière sûre, les succédanés coloniaux pour en fournir aux départements déshérités, et en quantité suffisante pour couvrir leurs

Digitized by Google

besoins. On ne comprendrait pas qu'en France, sous l'influence de la guerre qui doit peser également sur toutes les populations, celles de quelques départements fussent livrées à la famine, tandis que d'autres, leurs voisines, eussent tout le nécessaire.

Il faut donc espérer que si l'État a laissé aux Préfets le soin de remédier dans chaque département à l'insuffisance du froment avec les ressources locales, c'est qu'il a pris ses précautions pour subvenir aux besoins de ceux auxquels leurs ressources locales feront défaut, en s'assurant des succédanés coloniaux en quantités suffisantes.

UTILISATION DE NOS CÉRÉALES COLONIALES

Cette conclusion, sur l'insuffisance des succédanés métropolitains à laquelle un examen attentif ne permet pas d'échapper, nous conduit forcément à l'utilisation de nos céréales coloniales, dont la production, très heureusement, dépasse les besoins de leurs pays producteurs.

Nous pouvons compter, dans des proportions différentes, en dehors du froment algérien, sur trois d'entre elles : le sorgho, le maïs et le riz.

Froment. — Nous ne devons pas oublier, en effet, que nous n'avons recours aux autres céréales qu'à cause de l'insuffisance de notre froment. Or, nos colonies de l'Afrique du Nord, Maroc, Algérie, Tunisie, en produisent; et leur production peut être augmentée en agissant sur les indigènes. Qu'on leur fasse l'avance des semences; qu'on leur assure la vente de leur récolte à un prix rémunérateur, et sûrement on obtiendra de bons résultats. Mais, en outre, les terres ne manquent pas, et pourquoi ne pas employer à cette culture une partie de nos troupes, même les européennes? On pourrait sûrement le faire sans nuire à leur instruction militaire; et, de plus, ce serait une école pour les indigènes.

Le premier devoir de l'État est donc d'augmenter la pro-

Digitized by Google

duction de notre froment du Nord-Afrique qui viendrait s'ajouter à celui de la métropole. Mais, de plus, pour empêcher notre déficit, il pourrait aussi s'adresser aux trois autres céréales.

Le *sorgho*, est aussi, comme le froment, cultivé dans la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Il constitue, sous forme de couscous, une partie importante de l'alimentation de l'indigène. Je ne crois pas qu'il puisse, en ce moment, être trouvé en grande quantité. Mais, je l'ai dit, il faut dès maintenant penser aux récoltes suivantes et pour plusieurs années. Or, cela étant, il me paraît élémentaire de favoriser la culture de cette céréale, par des avantages, soit par des primes d'ensemencement, soit en assurant aux producteurs des prix largement rémunérateurs et payés dès la récolte.

Je vois surtout dans l'augmentation de la production de cette céréale, comme pour le froment, les avantages suivants : d'abord que l'argent de la métropole irait dans nos colonies, dont il reviendrait en partie; ensuite que nous la payerions en valeur de nos banques, au lieu de la payer en or; et enfin, que son transport, vu la proximité de sa production, serait peu coûteux et exposé seulement à de rares pertes.

Maïs. — Ces trois mêmes colonies peuvent aussi nous fournir du maïs; et nous pourrions faire pour ce dernier ce que nous ferions pour le froment et le sorgho : prendre des mesures pour augmenter sa production, et nous assurer l'excédent de cette dernière dès la récolte.

Mais ces colonies ne sont pas les seules à pouvoir le produire. Il vient aussi dans la partie centrale de Madagascar, et surtout dans notre Indo-Chine. Dans cette dernière colonie, en août 1915, le Gouverneur avait fait savoir qu'elle en avait 2 millions de quintaux disponibles. Or, il me paraît nécessaire, dès maintenant, de favoriser sa production et de nous en assurer l'excédent. Une indication à nos indigènes suffit. Qu'on leur assure la vente à un prix honnêtement rémunérateur et ils en produiront. Comme pour le sorgho, nous payerons le maïs en argent et en valeurs de nos ban-

Digitized by Google

ques ; et, de plus, cet argent nous reviendrait. Le transport serait plus chanceux et plus onéreux, mais de deux maux, il faut choisir le moindre.

Riz. — Ces trois céréales pourront déjà, au moins pour les années suivantes, nous apporter un sérieux appoint, mais, sûrement, le plus important doit nous venir du riz. Or, de plus, considération capitale, il ne s'agit pas d'attendre longtemps, en favorisant sa production. Le riz est, en ce moment même disponible, et dans des quantités suffisantes pour combler à lui seul une large partie de notre déficit en froment. Une dépêche de M. Sarraut, Gouverneur général de l'Indo-Chine, du 8 février dernier, évalue à 13 millions de quintaux métriques la quantité de riz que la récolte actuelle, qui est exceptionnelle, va laisser disponible. Or, l'Indo-Chine a deux récoltes de riz par an. On peut donc évaluer largement à 20 millions de quintaux le riz qu'elle peut, chaque année, nous fournir.

A Madagascar également, la culture du riz est très répandue dans la partie centrale. Il constitue une partie importante de l'alimentation de ses indigènes. Je ne sais si la production dépasse les besoins, comme dans l'Indo-Chine, mais on peut essayer aussi de l'augmenter. Sans attendre les résultats de ces efforts, nous pouvons du moins, dès maintenant, faire venir celui qui est disponible en Cochinchine.

Nous avons là un chiffre officiel et récent. L'Indo-Chine met à notre disposition 13 millions de quintaux métriques de riz. Ces 13 millions de quintaux, excédent de la production sur la consommation présumée, sont destinés à l'exportation. Qu'attend notre Gouvernement pour se les assurer. S'ils sortent de notre colonie, ils iront aux Indes hollandaises, qui constituent un des débouchés de notre riz ; et de là, sûrement, en Allemagne, en passant par la Hollande. Il est temps d'aviser. Certains agriculteurs de l'Indo-Chine, comme ceux de France, ont besoin de vendre dès la récolte ; et si l'État français ne leur prend pas leur riz, ils trouveront d'autant plus facilement acquéreurs, que déjà Sumatra et Java ont élevé les offres de leurs prix.

Digitized by Google

Nous laisserions ainsi ces millions de quintaux de riz passer chez nos ennemis, pendant qu'en France nous disputerions quelques quintaux de maïs à notre volaille et quelques autres quintaux d'orge à nos animaux de ferme. Ce serait vraiment incompréhensible; il me semble même que l'État serait coupable de ne pas se l'assurer. Qu'on veuille, en effet, bien réfléchir : 1° Que nous ne pouvons employer une partie de nos céréales pour notre pain qu'à la condition d'en priver nos animaux dont l'alimentation est déjà insuffisante; 2° Qu'au contraire, le riz est disponible, que son exportation de Cochinchine ne prive personne; et que, vu sa grande quantité, son arrivée chez nous nous rassurerait d'une manière complète relativement à l'insuffisance de notre froment; 3° Que nous pouvons avoir tout ce riz sans dépenser notre or. Et, dès lors, il me semble que son achat sans délai par le Gouvernement français, s'impose.

Les qualités organaleptiques du pain, contenant 5, 10, 15 et même 20 % de farine de riz sont maintenant universellement connues. Ce pain a satisfait tous ceux qui l'ont goûté. Sa valeur alimentaire et hygiénique a été établie par les corps savants : l'Académie de médecine et le Conseil supérieur d'hygiène publique. De plus, il a maintenant subi plusieurs larges épreuves pratiques. Depuis assez longtemps, en effet, il est d'un usage habituel en Cochinchine, sans donner lieu à aucune observation. En outre, deux grandes expériences viennent d'être faites et avec des résultats tout en sa faveur. Dès le 2 juillet 1916, le Gouverneur général de Madagascar a avisé le Département que des essais ont été faits avec une farine de froment contenant 12 % de gluten mélangé à 22 % de farine de riz et que ces essais ont été si concluants, que, depuis, ce mode de panification est généralisé dans toute cette colonie.

D'autre part, un câblogramme reçu le 17 février dernier, du Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, déclare que le *pain rizé*, employé pendant un mois, a donné toute satisfaction dès la *première panification*.

Ainsi nos trois grandes colonies, l'Indo-Chine, Madagascar

Digitized by Google

et l'Afrique Occidentale ont déjà devancé la Métropole dans cette voie dans laquelle elles ont trouvé satisfaction. Qu'attend cette dernière pour profiter de leur expérience si concluante? Quelles raisons peuvent donc empêcher notre Gouvernement de s'assurer ce riz qui est à sa disposition, quand, d'autre part, il cherche, par des mesures mal acceptées, à se procurer des succédanés de notre froment dans nos céréales qu'il sait être insuffisantes?

Est-ce la difficulté de le faire venir? Mais nos communications avec notre Indo-Chine n'ont jamais été interrompues. Elles ont même conservé leur régularité. Nos paquebots partent et retournent au jour indiqué. Nous y envoyons, aux dates voulues, nos fonctionnaires et nos troupes; nous en faisons revenir les mêmes fonctionnaires, les mêmes troupes et nos travailleurs indo-chinois. Tout ce personnel brave le torpillage; et nous nous montrerions plus timorés pour y exposer quelques chargements de riz!!!

Est-ce le prix du fret? Mais il est établi que, même en s'adressant à la marine marchande et en payant la tonne 378 francs, le riz reviendra chez nous meilleur marché que le froment acheté à l'étranger. Le riz, en effet, sera acheté sur place meilleur marché que le froment. De plus, les risques de guerre qui élèvent le prix du fret, sont plutôt moindres pour notre Indo-Chine que pour l'Amérique? Jusqu'à présent, en effet, les risques sont moindres dans la mer des Indes et la mer Rouge, que dans l'Atlantique. Ils ne commencent qu'au sortir de Port-Saïd; et nous avons dans la Méditerranée assez de bâtiments de guerre pour protéger un convoi de transports jusqu'à Marseille. Ce n'est qu'une traversée de cinq à six jours.

Mais, de plus, l'État qui subventionne nos paquebots de l'Indo-Chine ne peut-il pas, moyennant certaines garanties contre les risques de guerre, obtenir de leur part un fret moins onéreux? Le transport d'un million de tonnes de riz, même à 100 francs la tonne, leur assurerait un fret de 100 millions, ce qui ne doit pas être négligeable dans leur budget. Or, avec ce fret, le riz nous reviendrait la moitié

Digitized by Google

meilleur marché que le froment étranger. L'État n'aurait donc qu'à ne pas rendre les paquebots responsables du riz pris en charge; et, dès lors, leurs risques de guerre ne seraient pas augmentés.

Si nos paquebots sont insuffisants pour assurer la totalité de ce transport, je suis convaincu que, dans les mêmes conditions, et avec les mêmes avantages, le marine marchande japonaise et la marine marchande chinoise, qui forcément sont bien disposées à notre égard, s'y emploieraient. Si, du reste, la France ne le prend pas, on peut être sûr que la Hollande saura le transporter chez elle et qu'elle en trouvera les moyens.

Enfin, étant donné que ce riz nous est indispensable pour assurer notre pain, si ces différents moyens de transport sont insuffisants, l'État ne peut-il pas, à ses risques et périls, y employer ses propres navires montés par ses marins?

Que ce soient nos paquebots, la marine marchande française ou étrangère, ou celle de l'État, qui fassent ce transport, il peut bien y avoir, certes, quelques bateaux torpillés; mais je l'ai dit, c'est là un danger qui menace constamment le personnel colonial et militaire et qui ne l'arrête pas; et, je le répète, nous ne saurions nous montrer plus timorés pour le riz que pour le personnel.

De tout ce qui précède, j'arrive à ces conclusions:

1° Que toutes nos céréales, aussi bien celles qui sont destinées à notre alimentation que celles qui le sont à celle des animaux, sont insuffisantes, sous les deux mêmes influences : une moindre production et une diminution des importations;

2° Que vu cette insuffisance, nous ne saurions compter sur celles que l'homme consomme habituellement, soit le seigle et le sarrasin, pour combler le déficit de notre froment;

3° Que, par conséquent, pour essayer de combler ce déficit avec nos céréales métropolitaines, nous sommes condamnés à nous adresser à celles destinées aux animaux;

Digitized by Google

4° Que parmi ces dernières, le maïs et l'orge qui ont été compris parmi les succédanés autorisés, à eux seuls, même si on les prenait en totalité, resteraient également insuffisants;

5° Qu'il me paraît nécessaire, pour combler au moins une partie assez importante de ce déficit, de comprendre l'avoine parmi les succédanés. Celle ci, en effet, au moins jusqu'à la proportion de 20 %, donne un pain très acceptable, aussi bon que le maïs et meilleur que l'orge.

6° Que l'autorisation donnée d'employer l'avoine fournirait l'appoint le plus important; mais que nous ne pouvons distraire une partie du maïs, de l'orge et de l'avoine, pour notre propre alimentation, sans rendre difficile, et peut-être impossible, celle d'un certain nombre d'animaux dont le bon entretien est cependant indispensable à notre commerce, à notre industrie, à notre agriculture et aussi à notre propre alimentation;

7° Que, vu cette insuffisance bien constatée de nos céréales métropolitaines, il y a lieu de nous adresser à celles de nos colonies;

8° Que dans cette voie on peut penser, pour l'avenir, au froment, au sorgho et au maïs de nos possessions de la côte Nord de l'Afrique, Tunisie, Algérie et Maroc;

9° Mais que dès maintenant nous pouvons utiliser les 13 millions de quintaux de riz qui sont sûrement disponibles en Cochinchine;

10° Que ce riz, en s'ajoutant réellement à nos ressources alimentaires, comblerait sûrement notre déficit en froment, au moins jusqu'à la prochaine récolte;

11° De plus, qu'en nous réservant le riz disponible des récoltes à venir, et la Cochinchine en a deux par an, nous pourrions également combler les autres déficits de notre froment qui sont à prévoir d'autant plus sûrement qu'ils existaient même avant la guerre avec notre production normale;

12° Que lorsque notre production en froment pourrait assurer notre consommation, l'autorisation de l'utilisation du riz serait supprimée, sans que ses producteurs eussent à en souffrir, car ils en trouveront facilement le placement en Chine, au Japon et dans l'Archipel Indien;

Digitized by Google

13° Que, en attendant, l'utilisation du riz pour notre pain nous permettrait de laisser aux animaux notre entière production des céréales qui leur sont destinées;

14° Que les difficultés dépendant du transport de ce riz et du prix élevé de son fret, sont de celles que l'État peut résoudre ou du moins atténuer dans une large mesure;

15° Enfin, qu'il est d'une sage prévoyance, de la part de l'État, de se réserver cette grande quantité de riz, ne serait-ce que pour éviter, que par l'intermédiaire des neutres, il n'aille ravitailler nos ennemis.

Je n'ai envisagé dans ce travail que les moyens de remédier au déficit du froment; et, on le voit, c'est par nos produits coloniaux que seulement nous pouvons le faire. Nous avons vu aussi quel appoint important a pu déjà nous donner l'Algérie dans notre crise du VIN. En 1915, elle nous a donné le cinquième de la récolte de la métropole. C'est également grâce à nos *corps gras coloniaux*, la noix de coco et l'arachide, que nous avons pu atténuer notre crise en corps gras; et si nous le voulons, ce sont nos *céréales coloniales* qui remédieront à la crise du froment. Je voudrais également que l'on y pensât: nos colonies surtout, sous forme de *viandes frigorifiées*, peuvent nous être de grande utilité pour nous assurer notre consommation en viandes pour laisser notre cheptel se reconstituer. Enfin, sans avoir la même importance, il serait à désirer que, pour remédier à notre crise du *charbon*, on eût la pensée d'utiliser celui du Tonkin. Il nous a déjà rendu service pendant la guerre de Chine, il me semble qu'il pourrait encore nous en rendre. Six mois nous séparent de l'hiver prochain. Or, dans six mois, on peut faire beaucoup, quand on a pour soi la loi et la main-d'œuvre. Je me permets de soumettre ces quelques idées aux hommes d'État chargés de notre ravitaillement.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES HÉTAIRIES
DANS LA GRÈCE CLASSIQUE

PAR M. CH. LÉCRIVAIN

I

Dans tous les pays, à toutes les époques, les sociétés plus ou moins secrètes, les clubs, les comités, les clans ont été l'âme, le centre des complots, des conspirations, ont provoqué, hâté, dirigé les révolutions. Aussi, dans la Grèce ancienne, depuis les origines jusqu'à la conquête romaine, l'histoire des *hétairies* constitue le chapitre essentiel de l'histoire des troubles politiques et des guerres civiles[1].

II

ORIGINES. — Le mot ἑταῖρος désigne primitivement un compagnon, un ami, un associé. C'est le sens qu'il a dans l'épopée

1. Il n'y a pas encore eu d'étude sur les hétairies dans les villes de la Grèce, sauf pour celles d'Athènes, qui ont été l'objet de nombreux travaux parmi lesquels je cite : Huellmann, *De Atheniensium συνωμοσίαις ἐπὶ δίκαις καὶ ἀρχαῖς*. Königsberg, 1814; Vischer, *Die oligarchische Partei und die Hetairien in Athen* (*Kl. Schriften*, Leipzig, 1840, I p. 153-204); Buettner, *Geschichte der politischen Hetärieen in Athen*, Leipzig, 1840; P. Foucart, *Hetairiai* (*Dict. des antiq. gr. et rom.*, de Daremberg et Saglio); Ziebarth, Ἑταιρία (*Real-Encyclop.* P. W. 1373-1374); G. Miller Calhoun, *Athenian Clubs in Politics and Litigation* (*Bull. of the Univ. of Texas humanistic series*, n° 14, *January*, 1913), avec une bibliographie, p. 149-152).

Digitized by Google

homérique. Souvent unis aux κασίγνητοι et aux ἀνέψιοι qui désignent les collatéraux depuis les frères jusqu'aux cousins issus de germains[1], aux ἕται qui représentent au sens large les membres des familles, des γένη[2], les ἑταῖροι sont, dans Homère, chez les Grecs et les Troyens, les compagnons d'armes, généralement nobles[3], du même âge, groupés autour d'un roi ou d'un chef, qu'ils suivent à la guerre, souvent comme écuyers, à qui ils rendent toutes sortes de services, et qui les réunit dans des repas communs[4]. Ils ne paraissent pas être liés par un serment[5].

De ces deux sens généraux d'amis du même âge et de compagnons d'armes, le premier se maintient jusqu'à la fin dans toute la Grèce[6], et indique les éléments primitifs de l'hétairie; le second n'existe plus guère que dans la Macédoine et dans les États doriens. Nous n'avons pas à étudier ici les *hétaires* de la Macédoine[7]. A Sparte les syssities sont évidemment, sous un autre nom, les anciennes hétairies; elles groupent les citoyens de droit complet, les ὅμοιοι, c'est-à-

1. *Il.* 15, 237-38, 526, 546; 24, 793; *Od.* 16, 117-120. Cf. *Etym. magn.* 493, 94; Suid. *s. v.*

2. *Il.* 7, 295; 9, 464; 16, 456, 674; 6, 262; *Od.* 4, 3, 16; 15, 273. Plus tard le mot ἕται signifie par extension les citoyens (Thuc. 5, 71; Michel, *Rec. d'inscr. gr.*, 1; Hesych. *s. v.*). V. Glotz, *La solidarité de la famille*, p. 47, 93.

3. Par exception, de la classe populaire, auprès du pâtre Eumée (*Od.* 16, 8; 14, 413).

4. *Il.* 1, 321, 345; 4, 294, 491; 5, 325; 9, 202, 584-85, 650; 11, 602, 616; 12, 76; 13, 421, 477, 489, 710, 780; 14, 266; 15, 437; 16, 269, 491, 581; 17, 150, 459, 466, 472, 500, 577; 18, 80, 98, 102, 129, 251; 19, 302; 22, 492; 23, 69; 24, 793; *Od.* 2, 225, 254; 5, 695; 14, 247; 17, 68; 22, 208; 23, 5-6. L'ἑταῖρος est souvent qualifié de θεράπων (*Il.* 16, 240, 244; 24, 573-597).

5. Simple promesse dans *Il.* 14, 266.

6. Aristoph. *Eq.* 589; *Vesp.* 609, 913, 1239; Antiph. 1, 18; Lys. 13, 19; Xen. *Hell.* 2, 4, 21; *Memor.* 2, 8, 1; Plat. *Apol.* 5, 21 A; *Gorg.* 65, 510 A; *Phaedr.* 13, 237 A; *Lys.* 3, 206 D; *Lach.* 4, 180 E; *Ep.* 7, 333 E; *Leg.* 5, 729 C; ps-Plat. *Axioch.* 364 B; *Horoi.* 413 C. Ps-Plut. *vit dec. or. Din.* 7; Phot. *s. v.* ἕται; Aristot. *Ath. pol.* 19, 3; Athen. 12, 537 B; Isocr. 4, 174; Polyaen. 3, 9, 29.

7. V. Albert Martin, *Hétairoi* (*Dict. des Antiq. grecq. et rom.*).

Digitized by Google

dire les ἑταῖροι que les nécessités de la défense contre les périèques et les hilotes et le régime de plus en plus aristocratique de Sparte ont assujettis à la vie en commun. Dans les villes crétoises, les hétairies forment le groupement essentiel au-dessous des tribus[1]; elles ont le même dieu, Zeus[2]; elles ne reçoivent, à l'exclusion des ἀπέταιροι, que les citoyens de droit complet, sortis, au début de leur dix-neuvième année, des corps éphébiques, des *agelai*. A Gortyne l'adoption se fait sur l'agora, devant tous les citoyens, c'est-à-dire devant toutes les hétairies; l'adoptant donne à son hétairie une victime et une mesure de vin; il y a un juge spécial pour les difficultés entre les membres de l'hétairie. Elle a donc les mêmes attributions que la phratrie et le dème d'Athènes pour le contrôle de l'état civil; mais elle est restée plus vivante que la phratrie athénienne, car elle a gardé d'autre part, pour les mêmes raisons qu'à Sparte, la forme de groupement militaire et le régime des repas communs, des syssities ou ἀνδρεῖα[3].

III

Athènes. — A Athènes, comme dans le reste de la Grèce, l'hétairie est, au sens étroit, le groupe qui dirige un parti politique, et, souvent, au sens large, le parti politique tout entier. Il n'y a guère de troubles, de complots, de séditions où il n'y ait, où on ne puisse supposer son intervention. Aussi est-elle désignée directement ou indirectement soit par le terme propre ἑταιρεία (ou ἑταιρία), et son dérivé, ἑταιρικόν[4], soit par les mots qui indiquent les amis, les associés, les

1. Connues à Lyttos (Athen. 143 B), Malla (*Gr. Dialekt-Inschr.* 5101, l. 41), Dreros (*ibid.*, 4952, C. l. 40; D, l. 5-10), Gortyne (*ibid.*, 4991, X, l. 35-40; 4999, l. 12 : mention du juge des hétairies).

2. Hesych. *s. v.* Ἑταιρεῖος.

3. V. Dareste, Haussoullier, Reinach, *Recueil des Inscriptions juridiques grecques*, I, p. 352 s., nº XVII.

4. Thuc. 3, 82, 6; 8, 48; Hyper. 1, 7; Plut. *Lys.* 5, 4.

Digitized by Google

adhérents d'un chef, ἑταῖροι, φίλοι[1] ἐπιτήδειοι[2] ou simplement οἱ περί, οἱ μετά, οἱ ἀμφί[3] un tel, soit surtout par les mots, verbes, substantifs, adjectifs, participes, relatifs à l'association, au serment des membres qu'elle comporte généralement, au complot, à la sédition, en particulier σύνοδος[4], στάσις, συνίστασθαι, τὸ συνεστηκός, σύστασις[5], συνομνύναι, συνωμότης, συνωμοσία[6].

C'est pour l'affaire de Cylon, au septième siècle, vraisemblablement avant Dracon, qu'apparaissent pour la première fois les hétairies. D'après la tradition, Cylon, gendre de Théagène, tyran de Mégare, se serait appuyé sur une hétairie de jeunes gens de son âge pour essayer de s'emparer de l'Acropole et de fonder une tyrannie; le peuple se serait divisé entre les deux partis de Cylon et de Mégaclès[7]. La discorde qui amène la législation de Solon suppose également des hétairies des deux partis aristocratique et popu-

1. Thuc. 1, 126, 5; 1, 137; Isocr. 16, 8; Plut. *Lys.* 21, 6; *reg. et imp. apop.* 186 A; *Per.* 7, 6; *Alcib.*, 19, 1; 27, 1; *Arist.* 2, 5; Lysias, 6, 23; Is. 5, 8.

2. Thuc. 8, 48, 2; Andoc. 1, 63; Lys. 13, 19; Isocr. 16, 8; Plut. *Nic.* 5, 2; Dem. 43, 7. Il y a le mot ὁμοιοτρόποι dans Theophr. *Car.* 26.

3. Aristot. *Ath. pol.* fr. 9, 14, 3; 20, 3; 28, 2; 14, 1; 20, 4; *Sol.* 12, 2; *Nic.* 11, 5; *Alcib.* 19, 3; Plut. *Per.* Xen. *Hell.* 1, 7, 8; ps. Plat. *Axioch.* 368 E; Dem. 37, 39; 39, 18; 57, 59-60; 58, 7.

4. Andoc. 1, 47; Isocr. 3, 54; Aristoph. *Eq.* 476-80; Plat. *Theaet.* 173 D.

5. Sol. *fr.* 2, 19-21, 37; Her. 5, 72; Thuc. 1, 266; 8, 66, 75; Aristoph. *Lys.* 576-78; Plat. *Apol.* 36 B; Xen. *Hell.* 1, 7, 35; 2, 3, 17, 30; Isocr. 3, 54; 18, 51; Dem. 18, 249, 297; 21, 139, 218; 24, 146-7; 25, 64; 32, 10; 43, 7, 38; 46, 25-26; 57, 13, 16, 59, 62; 58, 40-2; Aristot. *l. c.* 9, 3-4; 13, 2; 20, 1, 5; 25, 3-4; 28, 2; Hyper. 1, 7; Plut. *Sol.* 12, 2; 29, 1; *Nic.* 11, 5; *Them.* 5. 9; *Alcib.* 18, 5; 20, 3.

6. Aeschil. *Agam.* 650-51; Thuc. 6, 27, 56-7, 60-1; 8, 48, 54, 69, 81; Lys. 12, 43; Andoc. 4, 4; Aristoph. *Eq.* 257, 263, 452, 476-80, 628; *Vesp.* 345, 483, 488, 495-507, 953; *Lys.* 1007; Plat. *Pol.* 2, 365 D; *Apol.* 36 B; Plut. *Sol.* 12, 1; *Alcib.* 18, 5; Phot. *s. v.* συνωμοσία.

7. Her. 5, 71 : ἑταιρηίην τῶν ἡλικιωτέων; Plut. *Sol.* 12 : συνωμότας; Thuc. 1, 126, 5 : φίλους; Aristot. *Ath. pol.* fr. 9 : τοὺς μετὰ Κύλωνος, οἱ περὶ Μεγακλέα. Nous acceptons la tradition et la date approximative contre De Sanctis (Ατθις, *Storia della Repubblica ateniese*, p. 280-288) qui met l'affaire de Cylon après le premier exil de Pisistrate et Gruppe (*Gr. Mythologie*, I, p. 37) qui y voit un rituel légendaire d'expiation.

Digitized by Google

laire[1]. Il en est de même pour les troubles avant et après l'archontat de Damasias[2]. Les trois partis entre lesquels se partage ensuite Athènes, les Paraliens, modérés, avec Mégaclès, les Pédiéens, aristocrates, avec Lycurgue, les Diacriens démocrates, avec Pisistrate, représentent évidemment des hétairies[3]. Celle de Pisistrate le soutient ainsi que ses fils pendant leur tyrannie; ce sont leurs affidés qui assassinent Cimon[4]; après leur chute, leurs amis ont pour chef Hipparque, que frappe l'ostracisme[5]; une loi contre la tyrannie, votée peut-être après le premier exil de Pisistrate, menace celui qui essaie de se faire tyran et ses complices[6]; Harmodios et Aristogiton ont naturellement aussi une hétairie de conjurés[7].

Après la chute des Pisistratides, les deux partis aristocratique et démocratique sont groupés en hétairies autour des deux chefs, Isagoras, qui a l'appui de Sparte, et Clisthène[8]; le roi de Sparte, Cléomène, donne le pouvoir à 300 citoyens de la faction d'Isagoras[9]. Aristote ne cite expressément que les hétairies d'Isagoras; mais le parti de Clisthène a sûrement la même organisation[10]; le démocrate Clisthène est qualifié, comme Solon, de προστάτης, chef, patron du peuple : ce rôle suppose la collaboration de tout un clan politique, de nombreux associés, et nous pouvons en affirmer, dès maintenant, l'existence auprès de tous ces προστάται qui vont diriger jusqu'à la fin les deux partis oligarchique et démo cratique[11], soit avec les magistratures régulières, soit avec la seule fonction d'orateurs.

1. Aristot. *l. c.* 2, 1; 5, 1-2; Plut. *Sol.* 14, 6; Sol. *fr.* 2, 19-21.
2. Aristot. *l. c.* 13, 1-2.
3. Plut. *Sol.* 13, 2; 29, 1; Aristot. *l. c.* 13, 4; 14, 3.
4. Her. 6, 103; Aristoph. *Lys.* 1153 (ἑταῖροι d'Hippias).
5. Aristot. *l. c.* 22, 4, 6; Harpocr. *s. v.* Ἵππαρχος.
6. Aristot. *l. c.* 16, 10.
7. Thuc. 6, 56-57.
8. Aristot. *l. c.* 20, 1-3, 5; Thuc. 1, 266.
9. Her. 5, 22 (τοῖσι Ἰσαγόρεω στασιώτῃσι).
10. Aristide est d'abord un ἑταῖρος de Clisthène (Plut. Arist. 2, 1).
11. Aristote les énumère depuis Solon jusqu'à Cléophon (*l. c.* 28, 1-3); Solon parle déjà des chefs du peuple ἡγεμόνες *fr.* 47).

Digitized by Google

Après Clisthène, le procès de Miltiade, chef du parti aristocratique, combattu par le chef de l'autre parti, Xanthippe, indique encore une lutte d'hétairies[1]. Il y a dans le serment des sénateurs, rédigé en 501, des clauses contre les coalitions d'orateurs, contre les conspirations pour trahir la ville et renverser la démocratie[2]. Thémistocle et Aristide sont donnés tous les deux avec raison, par Aristote, malgré leur rivalité, comme chefs du parti démocratique[3], mais leurs méthodes d'action sont différentes; quoique Aristide ait aussi des amis politiques à son service, il refuse, en général, de commettre des injustices avec des ἑταῖροι, de laisser ses amis abuser de son pouvoir[4]; au contraire, Thémistocle, d'allure plus tyrannique, plus révolutionnaire, est secondé par une hétairie très nombreuse, où figure Épicratès d'Acharnes, et qu'il veut associer aux bénéfices du pouvoir[5]. C'est probablement une hétairie oligarchique qui a organisé ce complot obscur, découvert la veille de la bataille de Platées[6]. D'après un passage sans valeur, interpolé dans la *Politique des Athéniens* d'Aristote, Thémistocle aurait aussi révélé à l'Aréopage une conspiration oligarchique[7].

La lutte des deux partis devient ensuite de plus en plus violente et le rôle des hétairies est de plus en plus actif, surtout de la part de l'aristocratie qui, exclue des honneurs, des magistratures, atteinte dans sa citadelle l'Aréopage, n'a plus à son service que la conspiration. C'est une hétairie oligarchique qui, avant la bataille de Tanagra, sollicite l'intervention de l'armée lacédémonienne qui est en Béotie[8]. Au parti démocratique d'Ephialte et de Périclès, qui intentent

1. Aristot. *l. c.* 28, 2; Her. 6, 136; Plat. *Gorg.* 516 E.
2. Dem. 24, 146-147.
3. Aristot. *l. c.* 23, 2; 28, 2; Plat. *Them.* 5, 9.
4. Plut. *Arist.* 3, 4; 2, 6; *reg. et imp. apop.* 186 a.
5. Plut. *Them.* 3, 4; 5, 9; 24, 5; *Arist.* 2, 5; *Per.* 25, 4; Thuc, 1, 137.
6. Plut. *Arist.* 13.
7. C. 25, 3-4;
8. Thuc. 1, 107.

Digitized by Google

des procès à de nombreux Aréopagites et détruisent la puissance politique de l'Aréopage, s'opposent les hétairies oligarchiques de Cimon, puis de Thucydide; Ephialte est assassiné par un étranger, Aristodicos de Tanagra[1]; Cimon, repoussé par ses concitoyens, engage ses compagnons, ses ἑταῖροι, qui étaient soupçonnés de laconisme, à combattre contre les Spartiates et ils sont tous tués à Tanagra, au nombre, dit une tradition trop précise pour être exacte, de cent[2]. Contre Périclès et ses nombreux amis politiques et compagnons, parmi lesquels nous connaissons Charinos, Métiochos, Ménippos et Lampon[3], Thucydide d'Alopèce organise ensuite, resserre le parti oligarchique, lui donne cette cohésion qu'il va garder pendant toute la guerre du Péloponèse, le constitue en une vaste hétairie que son ostracisme affaiblit momentanément sans le détruire[4].

Après Thucydide, l'aristocratie modérée a pour chef Nicias qui la dirige de concert avec un certain nombre d'amis et de compagnons[5]. Mais il est dépassé par une opposition plus active, appuyée sur les chevaliers et groupée en hétairies qui sont des foyers de conspirations. C'est ce qui explique les plaintes, les dénonciations de Cléon, le chef du parti démocratique de 428 à 422, contre les conspirateurs. Les railleries qu'en fait Aristophane dans les *Chevaliers* et les *Guèpes* y laissent entrevoir une grande part de vérité[6]. La politique profondément égoïste et aventurière d'Alcibiade s'appuie naturellement sur une puissante hétairie[7]; dès sa jeunesse, une bande de compagnons, riches, ennemis du peuple, seconde ses mauvais coups; il dispose constamment de nom-

1. Aristot. *l. c.* 25, 2, 4; 27, 1; Plut. *Per.* 10, 7; 9, 3-4; *Cim.* 14.
2. Plut. *Cim.* 17, 8-9; *Per.* 10, 1-2.
3. Plut. *Per.* 7, 6; 14, 1; 16, 1; 11, 2-3; *reip. ger. pr.* 811 F. 812 D.
4. Plut. *Per.* 14, 1-3; 11, 2-3; 8, 5; *Nic.* 2, 2.
5. Plut. *Nic.* 2, 2-3; 5, 2-4; 11, 5; *Schol.* Aristoph. *Eq.* 1085; Aristot. *l. c.* 28, 3.
6. *Eq.* 236, 257, 452, 476-80, 628, 862-63; *Vesp.* 345, 483, 488, 495-507, 953.
7. Isocr. 16, 6, 8; Plut. *Alcib.* 22, 4; 27, 1; *Per.* 20, 4; Andoc. 1, 12; 4, 4, 14; Thucyd. 6, 13 (les amis dits παραχελευστούς); Nep. *Alcib.* 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES HÉTAIRIES
DANS LA GRÈCE CLASSIQUE

PAR M. CH. LÉCRIVAIN

I

Dans tous les pays, à toutes les époques, les sociétés plus ou moins secrètes, les clubs, les comités, les clans ont été l'âme, le centre des complots, des conspirations, ont provoqué, hâté, dirigé les révolutions. Aussi, dans la Grèce ancienne, depuis les origines jusqu'à la conquête romaine, l'histoire des *hétairies* constitue le chapitre essentiel de l'histoire des troubles politiques et des guerres civiles[1].

II

ORIGINES. — Le mot ἑταῖρος désigne primitivement un compagnon, un ami, un associé. C'est le sens qu'il a dans l'épopée

1. Il n'y a pas encore eu d'étude sur les hétairies dans les villes de la Grèce, sauf pour celles d'Athènes, qui ont été l'objet de nombreux travaux parmi lesquels je cite : Huellmann, *De Atheniensium* συνωμοσίαις ἐπὶ δίκαις καὶ ἀρχαῖς. Königsberg, 1814; Vischer, *Die oligarchische Partei und die Hetairien in Athen* (*Kl. Schriften*, Leipzig, 1840, I p. 153-204); Buettner, *Geschichte der politischen Hetärieen in Athen*, Leipzig, 1840; P. Foucart, *Hetairiai* (*Dict. des antiq. gr. et rom.*, de Daremberg et Saglio); Ziebarth, Ἑταιρία (*Real-Encyclop.* P. W. 1373-1374); G. Miller Calhoun, *Athenian Clubs in Politics and Litigation* (*Bull. of the Univ. of Texas humanistic series*, nº 14, *January*, 1913), avec une bibliographie, p. 149-152).

Digitized by Google

homérique. Souvent unis aux καστγνητοι et aux ἀνέψιοι qui désignent les collatéraux depuis les frères jusqu'aux cousins issus de germains[1], aux ἕται qui représentent au sens large les membres des familles, des γένη[2], les ἑταῖροι sont, dans Homère, chez les Grecs et les Troyens, les compagnons d'armes, généralement nobles[3], du même âge, groupés autour d'un roi ou d'un chef, qu'ils suivent à la guerre, souvent comme écuyers, à qui ils rendent toutes sortes de services, et qui les réunit dans des repas communs[4]. Ils ne paraissent pas être liés par un serment[5].

De ces deux sens généraux d'amis du même âge et de compagnons d'armes, le premier se maintient jusqu'à la fin dans toute la Grèce[6], et indique les éléments primitifs de l'hétairie; le second n'existe plus guère que dans la Macédoine et dans les États doriens. Nous n'avons pas à étudier ici les *hétaires* de la Macédoine[7]. A Sparte les syssities sont évidemment, sous un autre nom, les anciennes hétairies; elles groupent les citoyens de droit complet, les ὅμοιοι, c'est-à-

1. *Il.* 15, 237-38, 526, 546; 24, 793; *Od.* 16, 117-120. Cf. *Etym. magn.* 493, 94; Suid. *s. v.*

2. *Il.* 7, 295; 9, 464; 16, 456, 674; 6, 262; *Od.* 4, 3, 16; 15, 273. Plus tard le mot ἕται signifie par extension les citoyens (Thuc. 5, 71; Michel, *Rec. d'inscr. gr.*, 1; Hesych. *s. v.*). V. Glotz, *La solidarité de la famille*, p. 47, 93.

3. Par exception, de la classe populaire, auprès du pâtre Eumée (*Od.* 16, 8; 14, 413).

4. *Il.* 1, 321, 345; 4, 294, 491; 5, 325; 9, 202, 584-85, 630; 11, 602, 616; 12, 76; 13, 421, 477, 489, 710, 780; 14, 266; 15, 437; 16, 269, 491, 581; 17, 150, 459, 466, 472, 500, 577; 18, 80, 98, 102, 129, 251; 19, 302; 22, 492; 23, 69; 24, 793; *Od.* 2, 225, 254; 5, 695; 14, 247; 17, 68; 22, 208; 23, 5-6. L'ἑταῖρος est souvent qualifié de θεράπων (*Il.* 16, 240, 244; 24, 573-597).

5. Simple promesse dans *Il.* 14, 266.

6. Aristoph. *Eq.* 589; *Vesp.* 609, 913, 1239; Antiph. 1, 18; Lys. 13, 19; Xen. *Hell.* 2, 4, 21; *Memor.* 2, 8, 1; Plat. *Apol.* 5, 21 A; *Gorg.* 65, 510 A; *Phaedr.* 13, 237 A; *Lys.* 3, 206 D; *Lach.* 4, 180 E; *Ep.* 7, 333 E; *Leg.* 5, 729 C; ps-Plat. *Axioch.* 364 B; *Horoi.* 413 C. Ps-Plut. *vit dec. or. Din.* 7; Phot. *s. v.* ἕται; Aristot. *Ath. pol.* 19, 3; Athen. 12, 537 B; Isocr. 4, 174; Polyaen. 3, 9, 29.

7. V. Albert Martin, *Hétairoi* (*Dict. des Antiq. grecq. et rom.*).

Digitized by Google

dire les ἑταῖροι que les nécessités de la défense contre les périèques et les hilotes et le régime de plus en plus aristocratique de Sparte ont assujettis à la vie en commun. Dans les villes crétoises, les hétairies forment le groupement essentiel au-dessous des tribus[1]; elles ont le même dieu, Zeus[2]; elles ne reçoivent, à l'exclusion des ἀπέταιροι, que les citoyens de droit complet, sortis, au début de leur dix-neuvième année, des corps éphébiques, des *agelai*. A Gortyne l'adoption se fait sur l'agora, devant tous les citoyens, c'est-à-dire devant toutes les hétairies; l'adoptant donne à son hétairie une victime et une mesure de vin; il y a un juge spécial pour les difficultés entre les membres de l'hétairie. Elle a donc les mêmes attributions que la phratrie et le dème d'Athènes pour le contrôle de l'état civil; mais elle est restée plus vivante que la phratrie athénienne, car elle a gardé d'autre part, pour les mêmes raisons qu'à Sparte, la forme de groupement militaire et le régime des repas communs, des syssities ou ἀνδρεῖα[3].

III

Athènes. — A Athènes, comme dans le reste de la Grèce, l'hétairie est, au sens étroit, le groupe qui dirige un parti politique, et, souvent, au sens large, le parti politique tout entier. Il n'y a guère de troubles, de complots, de séditions où il n'y ait, où on ne puisse supposer son intervention. Aussi est-elle désignée directement ou indirectement soit par le terme propre ἑταιρεία (ou ἑταιρία), et son dérivé, ἑταιρικόν[4], soit par les mots qui indiquent les amis, les associés, les

1. Connues à Lyttos (Athen. 143 B), Malla (*Gr. Dialekt-Inschr.* 5101, l. 41), Dreros (*ibid.*, 4952, C. l. 40; D, l. 5-10), Gortyne (*ibid.*, 4991, X, l. 35-40; 4999, l. 12 : mention du juge des hétairies).

2. Hesych. *s. v.* Ἑταιρεῖος.

3. V. Dareste, Haussoullier, Reinach, *Recueil des Inscriptions juridiques grecques*, I, p. 352 s., nº XVII.

4. Thuc. 3, 82, 6; 8, 48; Hyper. 1, 7; Plut. *Lys.* 5, 4.

Digitized by Google

adhérents d'un chef, ἑταῖροι, φίλοι[1] ἐπιτήδειοι[2] ou simplement οἱ περί, οἱ μετά, οἱ ἀμφί[3] un tel, soit surtout par les mots, verbes, substantifs, adjectifs, participes, relatifs à l'association, au serment des membres qu'elle comporte généralement, au complot, à la sédition, en particulier σύνεδος[4], στάσις, συνίστασθαι, τὸ συνεστηκός, σύστασις[5], συνομνύναι, συνωμότης, συνωμοσία[6].

C'est pour l'affaire de Cylon, au septième siècle, vraisemblablement avant Dracon, qu'apparaissent pour la première fois les hétairies. D'après la tradition, Cylon, gendre de Théagène, tyran de Mégare, se serait appuyé sur une hétairie de jeunes gens de son âge pour essayer de s'emparer de l'Acropole et de fonder une tyrannie; le peuple se serait divisé entre les deux partis de Cylon et de Mégaclès[7]. La discorde qui amène la législation de Solon suppose également des hétairies des deux partis aristocratique et popu-

1. Thuc. 1, 126, 5; 1, 137; Isocr. 16, 8; Plut. *Lys.* 21, 6; *reg. et imp. apop.* 186 A; *Per.* 7, 6; *Alcib.*, 19, 1; 27, 1; *Arist.* 2, 5; Lysias, 6, 23; Is. 5, 8.

2. Thuc. 8, 48, 2; Andoc. 1, 63; Lys. 13, 19; Isocr. 16, 8; Plut. *Nic.* 5, 2; Dem. 43, 7. Il y a le mot ὁμοιοτρόποι dans Theophr. *Car.* 26.

3. Aristot. *Ath. pol.* fr. 9, 14, 3; 20, 3; 28, 2; 14, 1; 20, 4; *Sol.* 12, 2; *Nic.* 11, 5; *Alcib.* 19, 3; Plut. *Per.* Xen. *Hell.* 1, 7, 8; ps. Plat. *Axioch.* 368 E; Dem. 37, 39; 39, 18; 57, 59-60; 58, 7.

4. Andoc. 1, 47; Isocr. 3, 54; Aristoph. *Eq.* 476-80; Plat. *Theaet.* 173 D.

5. Sol. *fr.* 2, 19-21, 37; Her. 5, 72; Thuc. 1, 266; 8, 66, 75; Aristoph. *Lys.* 576-78; Plat. *Apol.* 36 B; Xen. *Hell.* 1, 7, 35; 2, 3, 17, 30; Isocr. 3, 54; 18, 51; Dem. 18, 249, 297; 21, 139, 213; 24, 146-7; 25, 64; 32, 10; 43, 7, 38; 46, 25-26; 57, 13, 16, 59, 62; 58, 40-2; Aristot. *l. c.* 9, 3-4; 13, 2; 20, 1, 5; 25, 3-4; 28, 2; Hyper. 1, 7; Plut. *Sol.* 12, 2; 29, 1; *Nic.* 11, 5; *Them.* 5, 9; *Alcib.* 18, 5; 20, 3.

6. Aeschil. *Agam.* 650-51; Thuc. 6, 27, 56-7, 60-1; 8, 48, 54, 69, 81; Lys. 12, 43; Andoc. 4, 4; Aristoph. *Eq.* 257, 263, 452, 476-80, 628; *Vesp.* 345, 483, 488, 495-507, 953; *Lys.* 1007; Plat. *Pol.* 2, 365 D; *Apol.* 36 B; Plut. *Sol.* 12, 1; *Alcib.* 18, 5; Phot. *s. v.* συνωμοσία.

7. Her. 5, 71 : ἑταιρείην τῶν ἡλικιωτέων; Plut. *Sol.* 12 : συνωμότας; Thuc. 1, 126, 5 : φίλους; Aristot. *Ath. pol.* fr. 9 : τοὺς μετὰ Κύλωνος, οἱ περὶ Μεγακλέα. Nous acceptons la tradition et la date approximative contre De Sanctis (Ἀθηναίων πολιτεία, *Storia della Repubblica ateniese*, p. 280-288) qui met l'affaire de Cylon après le premier exil de Pisistrate et Gruppe (*Gr. Mythologie*, I, p. 37) qui y voit un rituel légendaire d'expiation.

Digitized by Google

laire[1]. Il en est de même pour les troubles avant et après l'archontat de Damasias[2]. Les trois partis entre lesquels se partage ensuite Athènes, les Paraliens, modérés, avec Mégaclès, les Pédiéens, aristocrates, avec Lycurgue, les Diacriens démocrates, avec Pisistrate, représentent évidemment des hétairies[3]. Celle de Pisistrate le soutient ainsi que ses fils pendant leur tyrannie; ce sont leurs affidés qui assassinent Cimon[4]; après leur chute, leurs amis ont pour chef Hipparque, que frappe l'ostracisme[5]; une loi contre la tyrannie, votée peut-être après le premier exil de Pisistrate, menace celui qui essaie de se faire tyran et ses complices[6]; Harmodios et Aristogiton ont naturellement aussi une hétairie de conjurés[7].

Après la chute des Pisistratides, les deux partis aristocratique et démocratique sont groupés en hétairies autour des deux chefs, Isagoras, qui a l'appui de Sparte, et Clisthène[8]; le roi de Sparte, Cléomène, donne le pouvoir à 300 citoyens de la faction d'Isagoras[9]. Aristote ne cite expressément que les hétairies d'Isagoras; mais le parti de Clisthène a sûrement la même organisation[10]; le démocrate Clisthène est qualifié, comme Solon, de προστάτης, chef, patron du peuple : ce rôle suppose la collaboration de tout un clan politique, de nombreux associés, et nous pouvons en affirmer, dès maintenant, l'existence auprès de tous ces προστάται qui vont diriger jusqu'à la fin les deux partis oligarchique et démo cratique[11], soit avec les magistratures régulières, soit avec la seule fonction d'orateurs.

1. Aristot. *l. c.* 2, 1; 5, 1-2; Plut. *Sol.* 14, 6; Sol. *fr.* 2, 19-21.
2. Aristot. *l. c.* 13, 1-2.
3. Plut. *Sol.* 13, 2; 29, 1; Aristot. *l. c.* 13, 4; 14, 3.
4. Her. 6, 103; Aristoph. *Lys.* 1153 (ἑταῖροι d'Hippias).
5. Aristot. *l. c.* 22, 4, 6; Harpocr. *s. v.* Ἵππαρχος.
6. Aristot. *l. c.* 16, 10.
7. Thuc. 6, 56-57.
8. Aristot. *l. c.* 20, 1-3, 5; Thuc. 1, 266.
9. Her. 5, 22 (τοῖσι Ἰσαγόρεω στασιώτῃσι).
10. Aristide est d'abord un ἑταῖρος de Clisthène (Plut. Arist. 2, 1).
11. Aristote les énumère depuis Solon jusqu'à Cléophon (*l. c.* 28, 1-3); Solon parle déjà des chefs du peuple ἡγεμόνες *fr.* 47).

Digitized by Google

Après Clisthène, le procès de Miltiade, chef du parti aristocratique, combattu par le chef de l'autre parti, Xanthippe, indique encore une lutte d'hétairies[1]. Il y a dans le serment des sénateurs, rédigé en 501, des clauses contre les coalitions d'orateurs, contre les conspirations pour trahir la ville et renverser la démocratie[2]. Thémistocle et Aristide sont donnés tous les deux avec raison, par Aristote, malgré leur rivalité, comme chefs du parti démocratique[3], mais leurs méthodes d'action sont différentes; quoique Aristide ait aussi des amis politiques à son service, il refuse, en général, de commettre des injustices avec des ἑταῖροι, de laisser ses amis abuser de son pouvoir[4]; au contraire, Thémistocle, d'allure plus tyrannique, plus révolutionnaire, est secondé par une hétairie très nombreuse, où figure Épicratès d'Acharnes, et qu'il veut associer aux bénéfices du pouvoir[5]. C'est probablement une hétairie oligarchique qui a organisé ce complot obscur, découvert la veille de la bataille de Platées[6]. D'après un passage sans valeur, interpolé dans la *Politique des Athéniens* d'Aristote, Thémistocle aurait aussi révélé à l'Aréopage une conspiration oligarchique[7].

La lutte des deux partis devient ensuite de plus en plus violente et le rôle des hétairies est de plus en plus actif, surtout de la part de l'aristocratie qui, exclue des honneurs, des magistratures, atteinte dans sa citadelle l'Aréopage, n'a plus à son service que la conspiration. C'est une hétairie oligarchique qui, avant la bataille de Tanagra, sollicite l'intervention de l'armée lacédémonienne qui est en Béotie[8]. Au parti démocratique d'Ephialte et de Périclès, qui intentent

1. Aristot. *l.* c. 28, 2; Her. 6, 136; Plat. *Gorg.* 516 E.
2. Dem. 24, 146-147.
3. Aristot. *l.* c. 23, 2; 28, 2; Plat. *Them.* 5, 9.
4. Plut. *Arist.* 3, 4; 2, 6; *reg. et imp. apop.* 186 a.
5. Plut. *Them.* 3, 4; 5, 9; 24, 5; *Arist.* 2, 5; *Per.* 25, 4; Thuc, 1, 137.
6. Plut. *Arist.* 13.
7. C. 25, 3-4;
8. Thuc. 1, 107.

Digitized by Google

des procès à de nombreux Aréopagites et détruisent la puissance politique de l'Aréopage, s'opposent les hétairies oligarchiques de Cimon, puis de Thucydide; Ephialte est assassiné par un étranger, Aristodicos de Tanagra[1]; Cimon, repoussé par ses concitoyens, engage ses compagnons, ses ἑταῖροι, qui étaient soupçonnés de laconisme, à combattre contre les Spartiates et ils sont tous tués à Tanagra, au nombre, dit une tradition trop précise pour être exacte, de cent[2]. Contre Périclès et ses nombreux amis politiques et compagnons, parmi lesquels nous connaissons Charinos, Métiochos, Ménippos et Lampon[3], Thucydide d'Alopèce organise ensuite, resserre le parti oligarchique, lui donne cette cohésion qu'il va garder pendant toute la guerre du Péloponèse, le constitue en une vaste hétairie que son ostracisme affaiblit momentanément sans le détruire[4].

Après Thucydide, l'aristocratie modérée a pour chef Nicias qui la dirige de concert avec un certain nombre d'amis et de compagnons[5]. Mais il est dépassé par une opposition plus active, appuyée sur les chevaliers et groupée en hétairies qui sont des foyers de conspirations. C'est ce qui explique les plaintes, les dénonciations de Cléon, le chef du parti démocratique de 428 à 422, contre les conspirateurs. Les railleries qu'en fait Aristophane dans les *Chevaliers* et les *Guêpes* y laissent entrevoir une grande part de vérité[6]. La politique profondément égoïste et aventurière d'Alcibiade s'appuie naturellement sur une puissante hétairie[7]; dès sa jeunesse, une bande de compagnons, riches, ennemis du peuple, seconde ses mauvais coups; il dispose constamment de nom-

1. Aristot. *l. c.* 25, 2, 4; 27, 1; Plut. *Per.* 10, 7; 9, 3-4; *Cim.* 14.
2. Plut. *Cim.* 17, 8-9; *Per.* 10, 1-2.
3. Plut. *Per.* 7, 6; 14, 1; 16, 1; 11, 2-3; *reip. ger. pr.* 811 F. 812 D.
4. Plut. *Per.* 14, 1-3; 11, 2-3; 8, 5; *Nic.* 2, 2.
5. Plut. *Nic.* 2, 2-3; 5, 2-4; 11, 5; *Schol.* Aristoph. *Eq.* 1085; Aristot. *l. c.* 28, 3.
6. *Eq.* 236, 257, 452, 476-80, 628, 862-63; *Vesp.* 345, 483, 488, 495-507, 953.
7. Isocr. 16, 6, 8; Plut. *Alcib.* 22, 4; 27, 1; *Per.* 20, 4; Andoc. 1, 12; 4, 4, 14; Thucyd. 6, 13 (les amis dits παρακελευστοί); Nep. *Alcib.* 2.

Digitized by Google

[illegible][1]; son hétairie s'unit à celle de Nicias pour faire condamner l'ostracisme sur Hyperbolos[2], sans doute en 417. Ce fut le début d'une lutte de plus en plus violente où il a contre lui des oligarques, tels qu'Antiphon et Andocide, des démocrates, tels qu'Androclès[3], Pisandre et Charicles[4], qu'Alcibiade à entreprendre l'expédition de Sicile. Avant son départ en 415, l'affaire de la mutilation des Hermès[5] passa pour un complot organisé contre la démocratie par une hétairie oligarchique. Les dénonciations successives de Diocleidès, de Teukros, et d'un des coupables, qui reçut l'impunité, d'Andocide, parurent prouver la participation au complot d'au moins 300 personnes, dont 42 désignées nommément. Andocide déclara que le crime était l'œuvre de l'hétairie d'Euphiletos dont il faisait partie et que les conjurés avaient voulu sceller, se donner un gage par un forfait commun[6]; on ratta-

1 Andoc. 1, 11, 16; Plut. *Nic.* 11, 3; *Per.* 20, 4.

2 Plut. *Nic.* 11, 5; *Alcib.* 13, 3-6. On ignore quel fut le rôle exact de Phaeax, dans cette affaire, peut-être homme de paille, collaborateur de Nicias (Andoc. 4, 3; Plut. *Nic.* 11, 9; *Alcib.* 13, 1-2, 6; ps. Plut. *de ser. num. vind. Andoc.* 11; Aristoph. *Eq.* 1377-79; Thuc. 5, 4; Diog. L. 2, 7, 63). V. Carcopino, *Histoire de l'ostracisme athénien*, c. 5.

3 Andoc. 1, 27; Thuc. 8, 65; Plut. *Alcib.* 19; Aristot. *rhet.* 2, 23, 1400 a; Aristoph. *Vesp.* 1187 et *schol.*; *Poet. comic. fr.* ed. Kock, 1, 10, 1, 16, 208, 1, 92, 263; 1, 538, 570.

4 Andoc. 1, 27, 36, 63; Thuc. 7, 20; Aristoph. *Pax* 395; *Av.* 1555; Lys. 490; *Poet. com. fr.* 1, 309, 182; 227, 9; 376, 20; 412, 81; 264, 31; Nep. Cim. 2, 14; Athen. 10, 415 æ; Aelian. *var.* 4, 1; Suid. *s. v.* Περικλῆς.

5 Thuc. 6, 27-29; 53, 60-61; Andoc. 1; Plut. *Alcib.* 18, 5; 20-21; *Nic.* 13; *Lys.* 6; Isocr. 16, 3, 6-8; Lyc. *in Leocr.* 147; Diod. 13, 5; Ps. Plut. *vit. dec. or. Andoc.*; J. G. 1, 177, 274-276. V. Droysen, *Rh. Mus.* 1836, 161; Blass, *Att. Beredsamkeit.* 1, 283; Weil, *Les Hermocopides*, Rev. *Et. gr.* 1893, 117); R. de Tascher, *Le Procès des Hermocopides* (*Annuaire des Et. gr.* 1886, 172; Busolt. *Gr. Gesch.* 3, 2, 1258-1319.

6 Autres exemples de crimes analogues : assassinat d'Hyperbolos à Samos (Thuc. 8, 73); obligation de boire du sang, de manger des entrailles d'une victime humaine, pour les conjurés, complices du tyran Apollodoros à Cassandreia (Polyaen. 6, 7; Plut. *de ser. num. vind.* 1041, Diod. 22, 5); des Vitellii et de Catilina à Rome (Plut. *Popl.* 1, 1, Sall. *Cat.* 22).

Digitized by Google

cha à cette affaire, en y voyant également un complot oligarchique, la parodie des mystères d'Eleusis où furent impliqués, par deux dénonciations différentes, Alcibiade avec plusieurs de ses amis et un autre groupe[1]. Une citation d'un discours d'Andocide à ses ἑταῖροι, probablement avant 415, atteste encore l'existence de son hétairie[2].

Après la catastrophe de Sicile, en 413, les désastres subis par Athènes favorisent les progrès du parti oligarchique qui affiche maintenant ouvertement son programme, le retour à l'ancienne constitution, au régime soit de Dracon, soit de Clisthène, et l'abandon de l'empire maritime[3]. Ses principaux chefs sont: Antiphon[4], Pisandre et Phrynichos. Le rôle des hétairies est attesté par le nouveau fragment malheureusement très obscur des *Dèmes* d'Eupolis[5] et, surtout, par les procès incessants que s'intentent les deux partis[6] et qui préparent la révolution des Quatre-Cents. L'action pour renverser la démocratie commence en novembre 412 au camp et à la flotte de Samos; les oligarques s'y constituent en hétairie et, sauf Phrynichos, acceptent les propositions d'Alcibiade pour son rappel et l'établissement de l'oligarchie avec l'appui des Perses[7]. Le député qu'ils envoient à Athènes, Pisandre, obtient du peuple la destitution de Phrynichos, l'acceptation en principe d'une modification de la constitution, se fait donner mission de traiter avec Tissapherne et Alcibiade et se met en rapport avec toutes les hétairies qui existaient déjà[8],

1. Andoc. 1; Thuc. 6, 28, 60-61; Plut. *Alcib.* 19; 20, 3; 22; Isocr. 16, 6; Nep. *Alcib.* 2.

2. Plut. *Them.* 32, 4.

3. Aristot. *l. c.* 29, 2-3; Thuc. 8, 47, 53, 72, 86, 91; Aristoph. *Lys.* 170, 511, 518, 574.

4. Sur Antiphon. v. Blass. *l. c.* I *p.* 91-202 et les nouveaux fragments du discours περὶ μεταστασέως (éd. Nicole).

5. V. Lefèvre, *Catal. gén. des antiquités égyptiennes*, nº 43.227, Papyrus de Ménander, p. XXI, tabl. XLIX-LIII : τοὺς φίλους τῆς ἑταιρείας.

6. Ainsi les procès intentés par Antiphon à Philinos et à des magistrats (Antiph. 6, 12, 21, 35, 49). V. Keil, *Hermes* 29, 339-340; Von Wilamowitz, *Aristot. u. Athen.* II, 347, note 3.

7. Thuc. 8, 47-53; Plut. *Alcib.* 25; Nep. *Alcib.* 4.

8. Thuc. 8, 54.

Digitized by Google

τὰς ξυνωμοσίας ἐπὶ δίκαις καὶ ἀρχαῖς, formées pour les procès et la conquête des magistratures. Renvoyé à Athènes malgré l'échec de ses négociations avec la Perse, il y trouve le terrain tout préparé par les hétairies, par les groupes de jeunes gens du parti oligarchique qui ont assassiné un des chefs du parti démocratique, Androclès et d'autres personnes, brisé les dernières résistances et déclaré que le corps social ne devait plus comprendre que les 5.000 plus riches citoyens[1]. Thucydide nous montre ensuite le rôle des conjurés dans l'établissement définitif des Quatre-Cents; ils mènent à leur guise, par la terreur, l'assemblée du peuple et le Sénat, font voter le décret de Pythodoros, puis à l'assemblée de Colone, la nouvelle constitution, dissolvent le Sénat que remplacent les Quatre-Cents, assistés de 120 jeunes acolytes[2]. Au pouvoir, les Quatre-Cents ne constituent eux mêmes qu'une hétairie, appuyée sur des hétairies subalternes[3]. Naturellement le parti démocratique est obligé de recourir à des moyens semblables. Vers la fin du gouvernement des Quatre-Cents, une bande de *peripoloi*, dirigée par Thrasybule et Apollodore, assassine Phrynichos; quand Thrasybule et Thrasylos soulèvent l'armée de Samos, ils lui font jurer par les serments les plus redoutables de maintenir la démocratie, de poursuivre les Quatre-Cents[4].

Après le rétablissement complet de la démocratie en 410, le décret présenté par Démophantos met hors la loi tout citoyen qui participera à un attentat contre la démocratie ou à une tentative de tyrannie, qui acceptera une fonction publique après le renversement de la constitution et abolit tous les serments prêtés contre la démocratie; le peuple entier et chaque citoyen jurent d'en assurer l'exécution, d'honorer comme Harmodios et Aristogiton les meurtriers

1. Thuc. 8, 65-66.

2. Thuc. 8, 66-70; Aristot. 29.

3. Thuc. 8, 81.

4. Thuc. 8, 75, 92; Lys. 13, 71; Plut. *Alcib.* 25, 12; Lyc. *in Leocr.* 112; J. G. 1, 59.

Digitized by Google

des tyrans et de leurs complices[1]. La clause sur les serments vise tout particulièrement les hétairies. Beaucoup d'autres textes signalent leur action dans cette période. C'est peut-être pour des clubs oligarchiques qu'ont été écrits le pamphlet sur le *Gouvernement des Athéniens*, faussement attribué à Xénophon et écrit probablement entre 434 et 430, les pamphlets de Critias, celui qui est une des sources principales du *Gouvernement des Athéniens* d'Aristote et qu'on peut attribuer aussi à Critias ou à Théramène ou à un des partisans de ce dernier. La *Lysistrata* et les *Thesmophoriazousai* d'Aristophane renferment de nombreuses allusions aux complots oligarchiques, aux gens qui se coalisent pour les magistratures, aux dénonciations devant l'assemblée du peuple[2]. Socrate se félicite d'avoir évité les honneurs, les conspirations, les partis[3]. D'après Andocide on évite l'ostracisme au moyen d'ἑταῖροι et de conjurés[4].

De 410 à 405 le rôle du parti oligarchique est presque inconnu. C'est une hétairie particulière, celle des amis de Théramène, qui obtient la condamnation des huit stratèges, vainqueurs aux îles Arginuses[5]. Mais le désastre d'Aegos Potamos, en 405, amène une nouvelle révolution, le triomphe du parti oligarchique et le gouvernement des Trente. Dans tous ces événements, les hétairies oligarchiques jouent un rôle capital avec l'appui de Sparte. Après Aegos Potamos c'est une coalition d'oligarques, tout puissants au Sénat, qui, sous la foi d'une prétendue loi de Solon, découverte par Nicomachos, fait juger et condamner à mort le démocrate Cléophon par un tribunal extraordinaire d'héliastes et de sénateurs[6]. Le parti oligarchique a été renforcé de nombreux

1. Andoc. 1, 96-98; Dem. 20, 159; Lyc. *in Leocr.* 124-127.
2. *Lys.* 619-621, 630-635, 574-578; *Thesmoph.* 355-371.
3. Plat. *Apol.* 36 B. Il me semble y avoir aussi une allusion aux complots, aux gages que se donnent les conspirateurs dans Aeschyl. *Agam.* 650-51.
4. Andoc. 4, 4.
5. Xen. *Hell.* 1, 7, 8; Ps-Plat. *Axioch.* 368 E; Diod. 13, 105, 6-7.
6. Lys. 30, 10-14; 13, 7-12.

Digitized by Google

exilés, Chariclès, Onomaclès, Aristote et surtout Critias; d'après Aristote[1], il y a alors trois partis : les démocrates, les modérés qui sont en dehors des hétairies et réclament la vieille constitution, les oligarques groupés en hétairies. Ces ἑταῖροι liés par des serments, aidés par Lysandre, nomment un comité de cinq membres, les éphores, qui abattent les dernières résistances, administrent avec des phylarques de leur choix, et obligent le peuple à voter la proposition de Dracontidès, appuyée par Théramène, l'établissement des Trente[2]. Comme les Quatre-Cents, les Trente ne sont en réalité que les chefs d'une grande hétairie[3], qu'Aristote appelle une ξυνωμοσία[4], qui a comme instruments le Sénat et un corps de jeunes gens[5], et à l'intérieur de laquelle se forment naturellement deux partis, le parti violent, l'hétairie de Critias et de Chariclès et le parti modéré de Théramène[6].

Après la chute des Trente et la réconciliation des partis sous l'archontat d'Euclide, en 403, la démocratie dut sans doute imaginer de nouvelles précautions contre les conspirations oligarchiques. On peut croire, selon l'opinion traditionnelle, que c'est à ce moment et non point antérieurement, en 410, ni postérieurement, au milieu du quatrième siècle, qu'on réunit dans la loi de l'eisaggélie les principaux crimes politiques susceptibles d'être atteints par cette procédure[7]; le premier est la tentative de renverser la constitution démocratique soit isolément, soit par une conspiration et le fait de constituer une hétairie.

Au quatrième siècle, la décadence d'Athènes diminue l'importance des hétairies sans cependant les supprimer. Aristo-

1. *L. c.* 34, 3.
2. Lys. 13, 12-21; 12, 43-44, 75; Plut. *Lys.* 21, 6; 15, 6; Diod. 14, 3; Xen. *Hell.* 2, 3, 1 à 3, 11, 28; *Lys.* 12, 71-78; Aristot. 34.
3. Xen. *Hell.* 2, 3, 8, 51 (les φίλοι).
4. *L. c.* 36, 1.
5. Xen. *Hell.* 2, 3, 23, 50, 55.
6. *Ibid.* 2, 3, 15-56; Lys. 12, 55.
7. Hyper. *pro Eux.* 7, 22, 29, 39, 47; Poll. 8, 52; *Lex. Cantabr.* s. v. εἰσαγγελία; V. Lipsius, *Das att. Recht* I, p. 35-47, 167-210; Caillemer *Eisaggelia* (*Dict. des ant. gr. et rom.*)

Digitized by Google

phane y fait encore allusion, en 393, dans les *Ecclesiazousai*[1] et, plus tard, Théophraste dans son portrait de l'*Oligarque*[2]. Dans la lutte entre le parti national et le parti macédonien, Démosthène et Eschine paraissent avoir chacun une hétairie ; au dire de Démosthène, celle d'Eschine est alimentée par l'or de Philippe[3]. C'est une hétairie du parti démocratique que, sous Antipater, Phocion et Démade écartent du pouvoir[4]. Mais les hétairies ont maintenant pour but principal ce qu'elles avaient déjà eu comme but accessoire au cinquième siècle[5]. Ce sont surtout des confréries privées, dirigées par des personnes riches, influentes, sans scrupules, quelquefois de véritables bandes de malfaiteurs, qui interviennent dans les procès et les élections, corrompent les juges et les électeurs, conquièrent les magistratures par la brigue et l'argent, fournissent de faux témoins, des accusateurs, des sycophantes, soustraient les coupables au châtiment, font condamner les innocents, en subornant les accusateurs et les témoins, se mettent au service de toutes sortes de vengeances et de haines ; nous connaissons plusieurs chefs de confréries de ce genre, Midias, Eubulidès, l'Égyptien Mélas, Mnésiclès et Ménéclès[6]. Des tablettes magiques renferment des imprécations contre ces accusateurs, ces témoins, ces associés[7]. On pourrait taxer d'exagération ces renseignements dont la plupart émanent d'accusateurs, d'avocats, de logographes, si nous ne savions d'autre part quelle déplorable réputation

1. V. 451-453.
2. *Car.* c. 26. V. aussi Dem, 25, 64.
3. Aesch. 1, 173; 2, 184; Dem. 18, 143, 249; 19, 1, 216.
4. Plut. *Phoc.* 29, 3.
5. Thuc. 8, 54; Andoc. 1, 133-135 (coalition de plusieurs citoyens pour obtenir un fermage d'impôts en éliminant les concurrents).
6. Isocr. 4, 73; 18, 11, 51; Plat. *Pol.* 4, 443 A; 2, 365 D. *Theaet.* 173 D; *Leg.* 855 B; Is. 5, 8; *fr.* 28; Aesch. 3, 1, 62, 73; Lys. 6, 11-12; 71, 21; 20, 7, 10, 18; 24, 19; 29, 6, 1; Dem. 19, 1, 2; 21, 19, 20, 112, 123, 139, 213, 216, 230; 29, 22-24; 37, 30, 48; 39, 2, 13, 18; 40, 9; 43, 7; 44, 3; 46, 25; 48, 36; 57, 8-10, 59-60, 63; 58, 7, 40, 42; Hyper, 1, 11-13.
7. V. Wuensch J. G. *Defix tab.* nos 65, 66, 103; Wilhelm, *Jahreshefte* 7, 1904, p. 118.

Digitized by Google

ont laissée à ce point de vue dans toutes les villes grecques les juges, les magistrats, les témoins judiciaires[1], quel rôle ont joué partout, malgré les précautions les plus minutieuses, malgré les rigueurs des lois, la brigue et la corruption[2]. Une loi contre la corruption, citée par Démosthène, frappe expressément l'emploi d'hétairies[3]. Plusieurs de ces confréries sont en même temps et surtout des bandes de francs vauriens qui célèbrent banquets et bombances, qui s'enivrent, qui insultent et battent pendant la nuit les passants, qui singent des sacrifices et des initiations, et portent des noms comiques, les *Triballoi*, les *Autolecythoi*, les *Ithyphalloi*, les *Cacodaemoniastai*[4]. Pour l'époque ultérieure, nous manquons de renseignements. En 88, lorsque Athènes a pris parti pour Mithridate contre Rome, le tyran Aristion paraît avoir autour de lui une hétairie, centre du parti des pauvres contre le parti romain des riches[5].

IV

Autres villes de la Grèce. — L'hétairie a eu partout le même caractère, a joué partout le même rôle qu'à Athènes, depuis les origines jusqu'à la conquête romaine, dans la rivalité incessante des partis, dans les guerres civiles et étrangères. Elles sont mentionnées si fréquemment, soit en général soit dans des cas particuliers, qu'en réalité il n'y

1. Pour les témoins v. Leisi, *Der Zeuge im attischen Recht* 1908; Lécrivain, *Testimonium, Testis* (*Dict. des ant. gr. et rom.* p. [illegible]).
2. V. Baron, *La candidature politique chez les Athéniens* (*Rev. Ét. gr.* 14, 1901, p. 372-[illegible]); Calhoun *l. c.*, p. 40-[illegible]; Lipsius, *Das att. Recht*, p. 401-406.
3. Dém. 46, 26 où je crois avec Thalheim (*Berl. phil. Wochenschr.* 1908, 366-7) que, la loi ne visant que la corruption, il faut supprimer les mots [illegible].
4. Plat. *Théét.* 173 D; Lys. *fr.* 53, 2; Dém. 39, 2; 54, 7, 14, 17, 39-39. Les hétairies de l'époque précédente avaient aussi leurs banquets (Isocr. 16, 6; Andoc. 1, 61).
5. Plut. *Sylla* 13, 1-2, Appian. *Bel. Mithr.* 28.

Digitized by Google

a pas de séditions, de complots, d'appels à l'étranger, d'exils politiques, d'établissement de tyrannie, en un mot de troubles quelconques, de révolutions, où on n'ait pas le droit d'en supposer l'intervention.

L'hétairie est donc désignée soit directement par le mot propre ἑταιρεία (ou ἑταιρία)[1] et son dérivé ἑταιρικόν[2], soit par les mots qui désigent les amis, les associés, les partisans d'un chef, tels qu'ἑταῖροι,[3] φίλοι,[4] ἐπιτήδειοι,[5] ou simplement οἱ περί, οἱ μετά.[6] Elle est aussi désignée indirectement par les termes, verbes, adjectifs, participes, substantifs, qui indiquent l'association, la sédition, la conjuration, le serment des membres,

1. Thuc. 3, 82; Stob. *flor.* 43, 81 (Socrate); Xen. *Hell.* 5, 2, 25; Hipp. Erythr. *fr.* (Athen. 6, 258 F; Didot, *fr. hist. gr.* IV, 431); Dem. 19, 259; Isocr. 3, 54; *Papyr. Oxyr.* part V. n° XII, 1, *col.* XIII, l. 5-14; Aristot. *Pol.* 5, 9, 2; 5, 5, 5, 9; *Rhet. ad Alex.* c. 38, 1446 b; Diod. 10, 11; 15, 82, 2; 19, 5, 4-6; 19, 6, 3-6; Plut. *praec. reip. ger.* 16; *Pelop.* 5, 1; *Ages.* 20, 3; *apoph. lac.* 52; *de gen. Socr.* 583 A; *qu. gr.* 298 c. Denys d'Halicarnasse désigne souvent les partis à Rome par les mots ἑταιρεία, ἑταῖροι (10, 4; 11, 22). Dans Justin (20, 4) les jeunes gens « *sodalitii juris sacramento quodam nexi* » sont évidemment une hétairie. Dans Tite-Live, les mots *factio*, *pars*, peuvent traduire, soit ἑταιρεία, soit στάσις (ainsi à 42, 63, 12; 41, 28); Trajan appelle encore les factions, les sociétés secrètes *hetaeriae* (*Plin. ad. Trai.* 34; 96). Quelquefois les mots ἑταιρεία, ἑταῖροι désignent simplement l'amitié, les amis. (*Xen. Hell.* 5, 4, 25; Isocr. 4, 174); Aristot. *Pol.* 5, 3, 1; Theognis. v. 79, 97, 113, 115, 209, 411, 529, 643, 753, 1169; Phocylid. v. 91-92; Archiloch. *nov. frag.* 1, l. 14.

2. Thuc. 3, 82; Nic. Dam. *fr.* 58; Plat. *Lys.* 5, 4.

3. Herod. 3, 125; Michel. *Rec. d'Inscr. gr.* n° 12; Aelian. *var.* 11, 7; Plut. *de inim. ut.* 10, 92 A-B; *Per.* 20, 2; Theopomp. *fr.* 133; Athen. 10, 435 c, c. 47.

4. Aristot. *pol.* 5, 8, 13; 5, 7, 8; Diod. 13, 63, 3; 13, 75, 6; 18, 59, 4; 19, 6, 4; Polyaen. 1, 45, 1; 3, 28, 1; 5, 15, 37; 6, 9, 2; peut être Theognis, 811-813.

5. Thuc. 5, 76, 2; 8, 64.

6. Xen. *Hell.* 3, 2, 27; 3, 5, 1, 4; 5, 2, 31, 36; 6, 5, 6-10; 7, 3, 7; 7, 4, 15-16; *Papyr. Oxyr. l. c. col.* XII, 30-39; Dem. 9, 60; 20, 59; Aristot. *pol.* 5, 8, 19; Polyb. 20, 5, 5-6; 23, 15, 6; 27, 2, 3; 28, 2, 3; 28, 5, 5; 32, 1, 1-2; 32, 22, 2; Diod. 19, 3, 5; 19, 4, 2-3; Plut. *Pelop.* 6, 1; *de mal. virt.* 251 A-252 A-C; *Inscript. Prien.* 37, col. II, l. 70, 72, 78; Athen. 6, 258 F; Polyaen. 5, 3, 8; Paus. 3, 8, 4-5. Hérodote (5, 104) emploie simplement οἱ avec un génitif.

Digitized by Google

breux orateurs[1]; son hétairie s'unit à celle de Nicias pour faire tomber l'ostracisme sur Hyperbolos[2], sans doute en 417. C'est au milieu d'une lutte de plus en plus violente où il a contre lui des oligarques, tels qu'Antiphon et Andocide, des démocrates, tels qu'Androclès[3], Pisandre et Charicles[4], qu'Alcibiade fait entreprendre l'expédition de Sicile. Avant son départ en 415, l'affaire de la mutilation des Hermès[5] passa pour un complot organisé contre la démocratie par une hétairie oligarchique. Les dénonciations successives de Diocleidès, de Teukros, et d'un des coupables, qui reçut l'impunité, d'Andocide, parurent prouver la participation au complot d'au moins 300 personnes, dont 42 désignées nommément. Andocide déclara que le crime était l'œuvre de l'hétairie d'Euphiletos dont il faisait partie et que les conjurés avaient voulu se lier, se donner un gage par un forfait commun[6]; on ratta-

1. Andoc, 4, 14, 16; Plut. *Nic.* 11, 3; *Per.* 20, 4.

2. Plut. *Nic.* 11, 5; *Alcib.* 13, 3-6. On ignore quel fut le rôle exact de Phaeax, dans cette affaire, peut-être homme de paille, collaborateur de Nicias (Andoc. 4, 3; Plut. *Nic.* 11, 9; *Alcib.* 13, 1-2, 6; ps. Plut. *dec. orat. vit. Andoc*, 11; Aristoph. *Eq.* 1377-79; Thuc. 5, 4; Diog. La. 2, 7, 63). V. Carcopino, *Histoire de l'ostracisme athénien*, c. 5.

3. Andoc. 1, 27; Thuc. 8, 65; Plut. *Alcib.* 19; Aristot. *rhet.* 2, 23, 1400 a; Aristoph. *Vesp.* 1187 et *schol.*; *Poet. comic. fr.* ed. Kock, 1, 10, 4; 1, 76, 208; 1, 92, 263; 1, 538, 570.

4. Andoc. 1, 27, 36, 43; Thuc. 7, 20; Aristoph. *Pax* 395; *Av.* 1555; *Lys.* 490; *Poet. com. fr.* 1, 309, 182; 227, 9; 376, 20; 412, 81; 264, 31; Xen. *Conv.* 2, 14; Athen. 10, 415 æ; Aelian. *var.* 4, 1; Suid. *s. v.* Πεισάνδρου.

5. Thuc. 6, 27-29; 53, 60-61; Andoc. 1; Plut. *Alcib.* 18, 5; 20-21; *Nic.* 13; *Lys.* 6; Isocr. 16, 3, 6-8; Lyc. *in Leocr.* 147; Diod. 13, 5; Ps. Plut. *vit. dec. or. Andoc.*; J. G. 1, 177, 271-276. V. Droysen, *Rh. Mus.* 1835, 161; Blass, *Att. Beredsamkeit.* 1, 283; Weil, *Les Hermopides* (*Rev. Et. gr.* 1893, 117); R. de Tascher, *Le Procès des Hermocopides* (*Annuaire des Et. gr.* 1886, 172; Busolt. *Gr. Gesch.* 3, 2, 1287-1319.

6. Autres exemples de crimes analogues : assassinat d'Hyperbolos à Samos (Thuc. 8, 73); obligation de boire du sang, de manger des entrailles d'une victime humaine, pour les conjurés, complices du tyran Apollodoros à Cassandreia (Polyaen. 6, 7; Plut. *de ser. num. vind.* 10-11; Diod. 22, 5); des Vitellii et de Catilina à Rome (Plut. *Popl.* 4, 1; Sall. *Cat.* 22).

Digitized by Google

cha à cette affaire, en y voyant également un complot oligarchique, la parodie des mystères d'Eleusis où furent impliqués, par deux dénonciations différentes, Alcibiade avec plusieurs de ses amis et un autre groupe[1]. Une citation d'un discours d'Andocide à ses ἑταῖροι, probablement avant 415, atteste encore l'existence de son hétairie[2].

Après la catastrophe de Sicile, en 413, les désastres subis par Athènes favorisent les progrès du parti oligarchique qui affiche maintenant ouvertement son programme, le retour à l'ancienne constitution, au régime soit de Dracon, soit de Clisthène, et l'abandon de l'empire maritime[3]. Ses principaux chefs sont: Antiphon[4], Pisandre et Phrynichos. Le rôle des hétairies est attesté par le nouveau fragment malheureusement très obscur des *Dèmes* d'Eupolis[5] et, surtout, par les procès incessants que s'intentent les deux partis[6] et qui préparent la révolution des Quatre-Cents. L'action pour renverser la démocratie commence en novembre 412 au camp et à la flotte de Samos; les oligarques s'y constituent en hétairie et, sauf Phrynichos, acceptent les propositions d'Alcibiade pour son rappel et l'établissement de l'oligarchie avec l'appui des Perses[7]. Le député qu'ils envoient à Athènes, Pisandre, obtient du peuple la destitution de Phrynichos, l'acceptation en principe d'une modification de la constitution, se fait donner mission de traiter avec Tissapherne et Alcibiade et se met en rapport avec toutes les hétairies qui existaient déjà[8],

1. Andoc. 1; Thuc. 6, 28, 60-61; Plut. *Alcib.* 19; 20, 3; 22; Isocr. 16, 6; Nep. *Alcib.* 2.

2. Plut. *Them.* 32, 4.

3. Aristot. *l. c.* 29, 2-3; Thuc. 8, 47, 53, 72, 86, 91; Aristoph. *Lys.* 170, 511, 518, 574.

4. Sur Antiphon. v. Blass. *l. c.* I *p.* 91-202 et les nouveaux fragments du discours περὶ μεταστασέως (éd. Nicole).

5. V. Lefèvre, *Catal. gén. des antiquités égyptiennes*, nº 43.227, Papyrus de Ménander, p. XXI, tabl. XLIX-LIII : τοὺς φίλους τῆς ἑταιρείας.

6. Ainsi les procès intentés par Antiphon à Philinos et à des magistrats (Antiph. 6, 12, 21, 35, 49). V. Keil, *Hermes* 29, 339-340; Von Wilamowitz, *Aristot. u. Athen.* II, 347, note 3.

7. Thuc. 8, 47-53; Plut. *Alcib.* 25; Nep. *Alcib.* 4.

8. Thuc. 8, 54.

Digitized by Google

τὰς ξυνωμοσίας ἐπὶ δίκαις καὶ ἀρχαῖς, formées pour les procès et la conquête des magistratures. Renvoyé à Athènes malgré l'échec de ses négociations avec la Perse, il y trouve le terrain tout préparé par les hétairies, par les groupes de jeunes gens du parti oligarchique qui ont assassiné un des chefs du parti démocratique, Androclès et d'autres personnes, brisé les dernières résistances et déclaré que le corps social ne devait plus comprendre que les 5.000 plus riches citoyens[1]. Thucydide nous montre ensuite le rôle des conjurés dans l'établissement définitif des Quatre-Cents; ils mènent à leur guise, par la terreur, l'assemblée du peuple et le Sénat, font voter le décret de Pythodoros, puis à l'assemblée de Colone, la nouvelle constitution, dissolvent le Sénat que remplacent les Quatre-Cents, assistés de 120 jeunes acolytes[2]. Au pouvoir, les Quatre-Cents ne constituent eux mêmes qu'une hétairie, appuyée sur des hétairies subalternes[3]. Naturellement le parti démocratique est obligé de recourir à des moyens semblables. Vers la fin du gouvernement des Quatre-Cents, une bande de *peripoloi*, dirigée par Thrasybule et Apollodore, assassine Phrynichos; quand Thrasybule et Thrasylos soulèvent l'armée de Samos, ils lui font jurer par les serments les plus redoutables de maintenir la démocratie, de poursuivre les Quatre-Cents[4].

Après le rétablissement complet de la démocratie en 410, le décret présenté par Démophantos met hors la loi tout citoyen qui participera à un attentat contre la démocratie ou à une tentative de tyrannie, qui acceptera une fonction publique après le renversement de la constitution et abolit tous les serments prêtés contre la démocratie; le peuple entier et chaque citoyen jurent d'en assurer l'exécution, d'honorer comme Harmodios et Aristogiton les meurtriers

1. Thuc. 8, 65-66.

2. Thuc. 8, 66-70; Aristot. 29.

3. Thuc. 8, 81.

4. Thuc. 8, 75, 92; Lys. 13, 71; Plut. *Alcib.* 25, 12; Lyc. *in Leocr.* 112; J. G. 1, 59.

Digitized by Google

des tyrans et de leurs complices[1]. La clause sur les serments vise tout particulièrement les hétairies. Beaucoup d'autres textes signalent leur action dans cette période. C'est peut-être pour des clubs oligarchiques qu'ont été écrits le pamphlet sur le *Gouvernement des Athéniens*, faussement attribué à Xénophon et écrit probablement entre 434 et 430, les pamphlets de Critias, celui qui est une des sources principales du *Gouvernement des Athéniens* d'Aristote et qu'on peut attribuer aussi à Critias ou à Théramène ou à un des partisans de ce dernier. La *Lysistrata* et les *Thesmophoriazousai* d'Aristophane renferment de nombreuses allusions aux complots oligarchiques, aux gens qui se coalisent pour les magistratures, aux dénonciations devant l'assemblée du peuple[2]. Socrate se félicite d'avoir évité les honneurs, les conspirations, les partis[3]. D'après Andocide on évite l'ostracisme au moyen d'ἑταῖροι et de conjurés[4].

De 410 à 405 le rôle du parti oligarchique est presque inconnu. C'est une hétairie particulière, celle des amis de Théramène, qui obtient la condamnation des huit stratèges, vainqueurs aux îles Arginuses[5]. Mais le désastre d'Aegos Potamos, en 405, amène une nouvelle révolution, le triomphe du parti oligarchique et le gouvernement des Trente. Dans tous ces événements, les hétairies oligarchiques jouent un rôle capital avec l'appui de Sparte. Après Aegos Potamos c'est une coalition d'oligarques, tout puissants au Sénat, qui, sous la foi d'une prétendue loi de Solon, découverte par Nicomachos, fait juger et condamner à mort le démocrate Cléophon par un tribunal extraordinaire d'héliastes et de sénateurs[6]. Le parti oligarchique a été renforcé de nombreux

1. Andoc. 1, 96-98; Dem. 20, 159; Lyc. *in Leocr.* 124-127.
2. *Lys.* 619-621, 630-635, 574-578; *Thesmoph.* 355-371.
3. Plat. *Apol.* 36 B. Il me semble y avoir aussi une allusion aux complots, aux gages que se donnent les conspirateurs dans Aeschyl. *Agam.* 650-51.
4. Andoc. 4, 4.
5. Xen. *Hell.* 1, 7, 8; Ps-Plat. *Axioch.* 368 E; Diod. 13, 105, 6-7.
6. Lys. 30, 10-14; 13, 7-12.

Digitized by Google

exilés, Charicles, Onomaclès, Aristote et surtout Critias; d'après Aristote[1], il y a alors trois partis : les démocrates, les modérés qui sont en dehors des hétairies et réclament la vieille constitution, les oligarques groupés en hétairies. Ces ἑταῖροι liés par des serments, aidés par Lysandre, nomment un comité de cinq membres, les éphores, qui abattent les dernières résistances, administrent avec des phylarques de leur choix, et obligent le peuple à voter la proposition de Dracontidès, appuyée par Théramène, l'établissement des Trente[2]. Comme les Quatre-Cents, les Trente ne sont en réalité que les chefs d'une grande hétairie[3], qu'Aristote appelle une δυναστεία[4], qui a comme instruments le Sénat et un corps de jeunes gens[5], et à l'intérieur de laquelle se forment naturellement deux partis, le parti violent, l'hétairie de Critias et de Charicles et le parti modéré de Théramène[6].

Après la chute des Trente et la réconciliation des partis sous l'archontat d'Euclide, en 403, la démocratie dut sans doute imaginer de nouvelles précautions contre les conspirations oligarchiques. On peut croire, selon l'opinion traditionnelle, que c'est à ce moment et non point antérieurement, en 410, ni postérieurement, au milieu du quatrième siècle, qu'on réunit dans la loi de l'eisaggélie les principaux crimes politiques susceptibles d'être atteints par cette procédure[7]; le premier est la tentative de renverser la constitution démocratique soit isolément, soit par une conspiration et le fait de constituer une hétairie.

Au quatrième siècle, la décadence d'Athènes diminue l'importance des hétairies sans cependant les supprimer. Aristo-

1. *L. c.* 34, 3.

2. Lys. 13, 12-21; 12, 43-44, 75; Plut. *Lys.* 21, 6; 15, 6; Diod, 14, 3; Xen. *Hell.* 2, 3, 1 à 3, 11, 28; *Lys.* 12, 71-78; Aristot. 34.

3. Xen. *Hell.* 2, 3, 33, 51 (les φίλοι).

4. *L. c.* 36, 1.

5. Xen. *Hell.* 2, 3, 23, 50, 55.

6. *Ibid.* 2, 3, 15-56; Lys. 12, 55.

7. Hyper. *pro Eux.* 7, 22, 29, 39, 47; Pollux. 8, 52; *Lex. Cantabr. s. v.* εἰσαγγελία. V. Lipsius, *Das attische Recht* I, p. 35-47, 167-219; Caillemer *Eisaggelia* (*Dict. des ant. gr. et rom.*)

Digitized by Google

phane y fait encore allusion, en 393, dans les *Ecclesiazousai*[1] et, plus tard, Théophraste dans son portrait de l'*Oligarque*[2]. Dans la lutte entre le parti national et le parti macédonien, Démosthène et Eschine paraissent avoir chacun une hétairie ; au dire de Démosthène, celle d'Eschine est alimentée par l'or de Philippe[3]. C'est une hétairie du parti démocratique que, sous Antipater, Phocion et Démade écartent du pouvoir[4]. Mais les hétairies ont maintenant pour but principal ce qu'elles avaient déjà eu comme but accessoire au cinquième siècle[5]. Ce sont surtout des confréries privées, dirigées par des personnes riches, influentes, sans scrupules, quelquefois de véritables bandes de malfaiteurs, qui interviennent dans les procès et les élections, corrompent les juges et les électeurs, conquièrent les magistratures par la brigue et l'argent, fournissent de faux témoins, des accusateurs, des sycophantes, soustraient les coupables au châtiment, font condamner les innocents, en subornant les accusateurs et les témoins, se mettent au service de toutes sortes de vengeances et de haines ; nous connaissons plusieurs chefs de confréries de ce genre, Midias, Eubulidès, l'Égyptien Mélas, Mnésiclès et Ménéclès[6]. Des tablettes magiques renferment des imprécations contre ces accusateurs, ces témoins, ces associés[7]. On pourrait taxer d'exagération ces renseignements dont la plupart émanent d'accusateurs, d'avocats, de logographes, si nous ne savions d'autre part quelle déplorable réputation

1. V. 451-453.
2. *Car.* c. 26. V. aussi Dem, 25, 64.
3. Aesch. 1, 173; 2, 184; Dem. 18, 143, 249; 19, 1, 216.
4. Plut. *Phoc.* 29, 3.
5. Thuc. 8, 54; Andoc. 1, 133-135 (coalition de plusieurs citoyens pour obtenir un fermage d'impôts en éliminant les concurrents).
6. Isocr. 4, 73; 18, 11, 51; Plat. *Pol.* 4, 443 A; 2, 365 D. *Theaet.* 173 D; *Leg.* 855 B; Is. 5, 8; *fr.* 28; Aesch. 3, 1, 62, 73; Lys. 6. 11-12; 71, 21; 20, 7, 10, 18; 24, 19; 29, 6, 1; Dem. 19, 1, 2; 21, 19, 20, 112, 123, 139, 213, 216, 239; 29, 22-23; 37, 39, 48; 39, 2, 13, 18; 40, 9; 43, 7; 44, 3; 46, 25; 48, 36; 57, 8-10, 59-60, 63; 58, 7, 40, 42; Hyper, 1, 11-13.
7. V. Wuensch J. G. *Defix tab.* nos 65, 66, 103; Wilhelm, *Jahreshefte* 7, 1904, p. 118.

Digitized by Google

ont laissée à ce point de vue dans toutes les villes grecques les juges, les magistrats, les témoins judiciaires[1], quel rôle ont joué partout, malgré les précautions les plus minutieuses, malgré les rigueurs des lois, la brigue et la corruption[2]. Une loi contre la corruption, citée par Démosthène, frappe expressément l'emploi d'hétairies[3]. Plusieurs de ces confréries sont en même temps et surtout des bandes de francs vauriens qui célèbrent banquets et bombances, qui s'enivrent, qui insultent et battent pendant la nuit les passants, qui singent des sacrifices et des initiations, et portent des noms comiques, les *Triballoi*, les *Autolecythoi*, les *Ithyphalloi*, les *Cacodaemoniastai*[4]. Pour l'époque ultérieure, nous manquons de renseignements. En 88, lorsque Athènes a pris parti pour Mithridate contre Rome, le tyran Aristion paraît avoir autour de lui une hétairie, centre du parti des pauvres contre le parti romain des riches[5].

IV

Autres villes de la Grèce. — L'hétairie a eu partout le même caractère, a joué partout le même rôle qu'à Athènes, depuis les origines jusqu'à la conquête romaine, dans la rivalité incessante des partis, dans les guerres civiles et étrangères. Elles sont mentionnées si fréquemment, soit en général soit dans des cas particuliers, qu'en réalité il n'y

1. Pour les témoins v. Leisi, *Der Zeuge im attischen Recht* 1908; Lécrivain, *Testimonium, Testis* (*Dict. des ant. gr. et rom.* p. 150).

2. V. Baron, *La candidature politique chez les Athéniens* (*Rev. Et. gr.* 14, 1901, p. 372-99); Calhoun *l. c.*, p. 40-97; Lipsius, *Das. att. Recht*, p. 401-406.

3. Dem. 46, 26 où je crois avec Thalheim (*Berl. phil. Wochenschr*, 1908, 306-7) que, la loi ne visant que la corruption, il faut supprimer les mots ἐπὶ καταλύσει τοῦ δήμου.

4. Plat. *Theaet.* 173 D; Lys. *fr.* 53, 2; Dem. 39, 2; 54, 7, 14, 17, 33-39. Les hétairies de l'époque précédente avaient aussi leurs banquets (Isocr. 16, 6; Andoc. 1, 61).

5. Plut. *Syll.* 13, 1-2; Appian. *bel. Mithr.* 28.

Digitized by Google

a pas de séditions, de complots, d'appels à l'étranger, d'exils politiques, d'établissement de tyrannie, en un mot de troubles quelconques, de révolutions, où on n'ait pas le droit d'en supposer l'intervention.

L'hétairie est donc désignée soit directement par le mot propre ἑταιρεία (ou ἑταιρία)[1] et son dérivé ἑταιρικόν[2], soit par les mots qui désigent les amis, les associés, les partisans d'un chef, tels qu'ἑταῖροι,[3] φίλοι,[4] ἐπιτήδειοι,[5] ou simplement οἱ περί, οἱ μετά.[6] Elle est aussi désignée indirectement par les termes, verbes, adjectifs, participes, substantifs, qui indiquent l'association, la sédition, la conjuration, le serment des membres,

1. Thuc. 3, 82; Stob. *flor.* 43, 81 (Socrate); Xen. *Hell.* 5, 2, 25; Hipp. Erythr. *fr.* (Athen. 6, 258 F; Didot, *fr. hist. gr.* IV, 431); Dem. 19, 259; Isocr. 3, 54; *Papyr. Oxyr.* part V. n° XII, 1, *col.* XIII, l. 5-14; Aristot. *Pol.* 5, 9, 2; 5, 5, 5, 9; *Rhet. ad Alex.* c. 38, 1446 b; Diod. 10, 11; 15, 82, 2; 19, 5, 4-6; 19, 6, 3-6; Plut. *praec. reip. ger.* 16; *Pelop.* 5, 1; *Ages.* 20, 3; *apoph. lac.* 52; *de gen. Socr.* 583 A; *qu. gr.* 298 c. Denys d'Halicarnasse désigne souvent les partis à Rome par les mots ἑταιρεία, ἑταῖροι (10, 4; 11, 22). Dans Justin (20, 4) les jeunes gens « *sodalitii juris sacramento quodam nexi* » sont évidemment une hétairie. Dans Tite-Live, les mots *factio*, *pars*, peuvent traduire, soit ἑταιρεία, soit στάσις (ainsi à 42, 63, 12; 41, 28); Trajan appelle encore les factions, les sociétés secrètes *hetaeriae* (*Plin. ad. Trai.* 34; 96). Quelquefois les mots ἑταιρεία, ἑταῖροι désignent simplement l'amitié, les amis. (*Xen. Hell.* 5, 4, 25; Isocr. 4, 174); Aristot. *Pol.* 5, 3, 1; Theognis. v. 79, 97, 113, 115, 209, 411, 529, 643, 753, 1169; Phocylid. v. 91-92; Archiloch. *nov. frag.* 1, l. 14.

2. Thuc. 3, 82; Nic. Dam. *fr.* 58; Plat. *Lys.* 5, 4.

3. Herod. 3, 125; Michel. *Rec. d'Inscr. gr.* n° 12; Aelian. *var.* 11, 7; Plut. *de inim. ut.* 10, 92 A-B; *Per.* 20, 2; Theopomp. *fr.* 133; Athen. 10, 435 c, c. 47.

4. Aristot. *pol.* 5, 8, 13; 5, 7, 8; Diod. 13, 63, 3; 13, 75, 6; 18, 59, 4; 19, 6, 4; Polyaen. 1, 45, 1; 3, 28, 1; 5, 15, 37; 6, 9, 2; peut être Theognis, 811-813.

5. Thuc. 5, 76, 2; 8, 64.

6. Xen. *Hell.* 3, 2, 27; 3, 5, 1, 4; 5, 2, 31, 36; 6, 5, 6-10; 7, 3, 7; 7, 4, 15-16; *Papyr. Oxyr. l. c. col.* XII, 30-39; Dem. 9, 60; 20, 59; Aristot. *pol.* 5, 8, 19; Polyb. 20, 5, 5-6; 23, 15, 6; 27, 2, 3; 28, 2, 3; 28, 5, 5; 32, 1, 1-2; 32, 22, 2; Diod. 19, 3, 5; 19, 4, 2-3; Plut. *Pelop.* 6, 1; *de mul. virt.* 251 A-252 A-C; *Inscript. Prien.* 37, col. II, l. 70, 72, 78; Athen. 6, 258 F; Polyaen. 5, 3, 8; Paus. 3, 8, 4-5. Hérodote (5, 104) emploie simplement οἱ avec un génitif.

Digitized by Google

tels que σύνοδος[1], σύλλογος[2]; οἱ μετέχοντες, συνείδοτες[3], συνηθεῖς, κοινοπραγοῦντες[4]; συνωμοσία, συνωμότης[5]; στάσις, σύστασις, στασιῶται, συστασιῶται et autres composés d'ἵστασθαι[6], ἐπίθεσις et ses dérivés[7].

Ce serait faire l'histoire de toutes les villes grecques que d'énumérer tous les cas où ont dû agir les hétairies. Nous n'invoquerons que les exemples les plus probants et les plus significatifs. Nous pouvons d'abord utiliser les textes d'une portée générale. Décrivant la dégradation morale des villes grecques pendant la guerre du Péloponèse, Thucydide nous dit[8] que quiconque s'arrangeait de façon à ne tendre ni à subir d'embûches passait pour traître à l'hétairie, qu'elle était plus forte que la parenté, car ces associations étaient faites contre les lois et la fidélité n'y reposait pas sur la crainte des dieux, mais sur la complicité du crime. « Dans quelle ville transgresse-t-on les lois ? » demandait-on à Socrate. « Dans celle, répondit-il, où les hétairies nomment les magistrats[9] ». En général, la démocratie déteste les hétairies, les compagnonnages et craint les conjurations[10] ;

1. Isocr. 3, 54; Thuc. 3, 82; Plut. *Ages.* 32, 7.
2. Dittenberger, *Syll. ins. gr.* 462.
3. Aristot. *pol.* 5, 8, 19; Xen. *Hell.* 3, 3, 6, 10, 11.
4. Plut. *de adul et am.* 27; Diod. 19, 4, 1.
5. Thuc. 8. 73; Dittenberger. *l. c.* 461-63; Plut. *Ages.* 32, 7; *de mul. virt.* 251 A-252 A-C; *praec. ger. reip.* 16; *de ser. num. vind.* 10-11; Polyaen, 6, 7, 2; 6, 9, 2. Cf. Justin. 26, 1, 10; 20, 4, 14; Theognis 823-24; Polyb. 4, 17, 11 (serments sur des victimes à Cynaitha).
6. Herod. 1, 150, 162; 5, 104; 7. 153; Thuc. 2, 22; 3, 34, 70; 5, 5; 7, 33; 8, 21; Xen. *Hell.* 1, 1, 32; 5, 2, 25; *Anab.* 1, 1, 10; Plat. *Leg.* 1, 636 B; Dem. 19, 259; Isocr. 3, 54; Aristot. *pol.* 5, 2, 9, 10; 5, 3, 1-3; 5, 4, 2-3; 5, 5. 10. 12, 5, 6, 1; 5, 8, 19; Polyb. 4, 17, 4; 4, 35, 5, 10; 28, 2, 3; Diod. 15, 5, 2-3; 13, 63, 1; 18, 21, 6; 18, 56, 4; 19, 5, 4-6; Plut. *Flam.* 15, 1; *de mul. virt.* 262 B; *apop. lac.* 52; *pr. ger. reip.* 32, 16; Aelian. *var.* 11, 7; Nic. Dam. *fr.* 54; Strab. 8, 6, 20; 14, 5, 14; *Pap. Oxyr. l. c.*; Theogn. v. 45-51, 1081 b.
7. Aristot. *pol.* 5, 3, 6; 5, 6 2; 5, 8, 9-13; Nic. Dam. *fr.* 41; Polyaen. 2, 14, 2; 6, 9, 2.
8. 3, 82.
9. Stob. *flor.* 43, 81.
10. Plut. *pr. ger. reip.* 16; Aristot. *pol.* 5, 7, 8.

Digitized by Google

et cependant c'est elle, dit Aristote[1], qui les provoque par ses propres excès contre l'aristocratie et les classes riches qu'elle écrase d'impôts, de procès, qu'elle frappe ou menace d'abolitions de dettes, de partages des terres. Tandis que dans le serment civique prêté presque partout à leur majorité, les éphèbes jurent de pratiquer la concorde[2], c'est probablement à des hétairies oligarchiques qu'il faut attribuer le serment employé encore à l'époque d'Aristote[3] dans plusieurs aristocraties, d'être malveillant à l'égard du peuple et de lui faire tout le mal possible. Aristote et Isocrate considèrent comme très dangereuses pour les tyrans et les rois les hétairies et les syssities[4] et Platon[5], s'appuyant sur des exemples de Milet, de Béotie, de Thurii, affirme aussi le danger que créent en cette matière les groupements de jeunes gens dans les gymnases et les syssities. On a, du troisième siècle av. J.-C., les serments civiques d'Itanos et de Dréros en Crète, de Chersonésos dans le Bosphore cimmérien[6]; dans les deux premiers on jure de ne pas trahir la ville, de ne participer ni comme chef ni comme adhérent à aucune association, à aucun complot contre l'Etat ou un citoyen, de révéler aux magistrats les tentatives de ce genre; le troisième contient les clauses habituelles sur la concorde, contre la trahison, les attentats à la démocratie, la corruption active et passive, pratiquée contre l'Etat ou contre un citoyen, contre les conspirations, sur l'obligation de les révéler.

Nous arrivons maintenant aux cas particuliers. L'histoire des tyrans nous fournit d'abord, à toutes les périodes, des exemples nombreux, car ce sont généralement les hétairies qui les amènent et les soutiennent au pouvoir et d'autres qui

1. Pol. 5, 4, 1, 3.
2. Xen. *Mem.* 4, 4, 16.
3. Aristot. *pol.* 5, 7, 19.
4. *Ibid.* 5, 9, 2; Isocr. 3, 54.
5. *Leg.* 1, 636 B. L'allusion à Thurii est probablement expliquée par Aristot. *pol.* 5, 6, 6 et 8. La *Poliorcétique* d'Aeneas (10, 15) interdit pour la même raison les syssities.
6. Dittenberger. *l. c.* 462-63, 461.

Digitized by Google

les renversent. A Corinthe, une hétairie démocratique donne le pouvoir au premier Cypselos ; Périandre craint constamment les conspirations ; ses partisans sont expulsés d'Ambracie. Une conspiration d'au moins cinquante personnes tue à Corcyre son fils Nicolaos, et un soulèvement populaire renverse le second Cypselos[1]. A Erythrées, le tyran Ortygès renverse le roi Cnopos et se maintient avec l'aide d'une hétairie de partisans, d'amis qu'Hippotès renverse et extermine avec lui[2]. A Milet, d'après le récit en grande partie légendaire des premières guerres civiles, Amphitrès aurait tué le roi Léodamas et se serait fait tyran avec l'aide de sa faction[3]. A Samos, on voit Polycrate emmener à Magnésie de nombreux ἑταῖροι[4]. A Cyrène, Arcésilas soulève inutilement des partisans contre le nouveau régime établi par Démonax[5]. A Cumes d'Italie, Aristodémos renverse le gouvernement aristocratique avec l'aide de complices recrutés dans les bas-fonds de la plèbe et les organise en une hétairie permanente, renforcée par des bandes d'esclaves et de mercenaires ; il règne par la violence et la terreur jusqu'à ce qu'il soit renversé à son tour par une conjuration d'exilés[6]. A l'époque de Périclès, Sinope expulse son tyran Timésilaos avec ses ἑταῖροι[7].

En Sicile, Gélon, Denys Ier ont autour d'eux une hétairie[8]; à Agrigente, Zénon d'Elée réunit les jeunes gens contre Phalaris et, après l'assassinat du tyran, on brûle sa mère et ses amis[9]. A Léontini, Panaitios conquiert le pouvoir en réu-

1. Nic. Dam. *fr.* 58-60.
2. Hippias. Erythr. *l. c.*
3. Nic. Dam. *fr.* 54. Voir Meyer, *Forsch.* 2, 616; Glotz, *C. R. Acad. Inscr. et Bel. Let.* 1906, p. 515-529.
4. Herod. 3, 124-125.
5. *Ibid.* 1, 162.
6. Dionys. Hal. 7, 3-11; Plut. *De mul. vir.* 261 F-262 B.
7. Plut. *Per.* 20, 2.
8. Aristot. *pol.* 5, 8, 19; Athen. 10, 435 e, c. 47. Le texte, du reste sans valeur, de Lucian. *Phal. prior.* 2, fait aider Phalaris à Agrigente par tout un groupe.
9. Val. Max. 3, 3, ext. 2; Heracl. Pont. c. 34.

Digitized by Google

nissant les écuyers et les cochers des Cavaliers[1]. A Syracuse, la chute de Denys II amène l'assassinat de ses amis, de ses espions[2]; avant l'avènement d'Agathocle, la ville est partagée en nombreuses hétairies; elles se groupent autour d'Agathocle, chef du parti démocratique, et de Sosistratos, chef du parti oligarchique, assisté d'une sorte de club de 600 membres; Sosistratos, d'abord vainqueur, fait expulser ou tuer 1.000 partisans et amis d'Agathocle; mais ensuite le triomphe d'Agathocle amène le massacre de plus de 4.000 riches, l'expulsion ou l'exil volontaire de plus de 6.000 autres citoyens; deux conspirations ultérieures contre Agathocle amènent la mort de 700 victimes[3]. Plus tard, 80 citoyens conspirent contre le dernier roi Hiéronymos pour livrer Syracuse à Rome[4].

Ailleurs, à Erythrées, dans la constitution imposée par Athènes, entre 467 et 459, une clause du serment des sénateurs prévoit la peine de mort contre la livraison de la ville à des tyrans[5]; Leucon, roi du Bosphore, doit réprimer plusieurs conjurations[6]. Dans un traité d'alliance avec Erythrées, vers le milieu du quatrième siècle, Hermias, tyran d'Atarnée, prend ses engagements en son nom et en celui de ses ἑταῖροι, ainsi associés officiellement à son pouvoir[7]. A Crannon en Thessalie, un certain Dinias, chef des gardes de la ville, se fait tyran avec leur appui et celui d'une autre bande de jeunes gens[8]. A Thèbes Archias, Hypatès et leurs complices sont exécutés pour tentative de tyrannie[9]. A Jasos, plusieurs personnes, qui ont conspiré contre Mausole, sont punies de l'exil

1. Polyan, 5, 47.
2. Plut. *Dio.* 28, 1.
3. Diod. 19, 3, 4-5; 19, 4, 1, 3; 19, 5, 4-6; 19, 6, 3-6; Polyaen. 5, 3, 7, 8; 5, 15, 37.
4. Liv. 24, 5; 25, 23.
5. J. G. 1, 9 (Michel. *l. c.* 1428).
6. Polyaen. 6, 9, 2-3.
7. Michel. *l. c.* 12.
8. Polyaen. 4, 34.
9. Xen. Hell. 7, 3, 7.

Digitized by Google

avec confiscation des biens[1]. A Héraclée, deux jeunes nobles forment l'hétairie de cinquante parents et clients qui tue le tyran Cléarque[2]. A Elis, le tyran Aristotimos, qui avait exilé 800 personnes, est abattu par la conspiration d'Hellanicos, Chilon, Lampis et Kyllon et de leurs amis[3]. A Cassandreia, Apollodore, qui vise à la tyrannie, fait boire aux conjurés le sang d'une victime humaine pour les lier les uns aux autres[4]. Une loi d'Ilion, du troisième siècle, contre la tyrannie et l'oligarchie, met hors la loi le tyran, le chef de l'oligarchie et quiconque a porté atteinte à la démocratie : on peut conjecturer que ce chef de l'oligarchie est le chef de l'hétairie oligarchique[5].

En dehors des tyrannies, les troubles politiques de tout genre provoquent la formation d'hétairies. On en a de très anciens exemples. Telle a été à Sparte la conjuration si obscure des Parthéniens, envoyés comme colons à Tarente[6]; au sixième siècle, à Milet, après l'expulsion des tyrans, les aristocrates et les démocrates forment chacun une hétairie, appelée d'un nom symbolique, Ἡλωτίς et Χειρομάχα.[7] A Mytilène Mégaclès renverse les Penthélides avec ses amis[8]. Colophon, Géla expulsent des groupes de conspirateurs[9]. Dans plusieurs villes de la Grande Grèce, les Pythagoriciens forment des hétairies d'un genre spécial, dont les membres, liés par des serments, vivent à l'écart de la foule, se doivent et se prêtent assistance mutuelle; à Crotone, Pythagore aurait eu avec lui trois cents jeunes disciples de ce genre; on sait comment ces

1. Michel. *l. c.* 460.
2. Justin. 16, 5, 13-6.
3. *Ibid.* 26, 1, 8-10; Plut. *de mul. vir.* 251 A-252 A-C; Paus, 5, 5, 1; 6, 14, 11; Dittenberger. *l. c.* 920.
4. Polyaen. 6, 7, 2; Diod. 22 *fr.* 5; Plut. *de ser. num. vind.* 10-11.
5. Michel. *l. c.* 524.
6. Aristot. *pol.* 5, 6, 1; Polyaen. 2, 14, 2; Strab. 6, 3, 3; Polyb. 12, 6; Diod. 15, 66, 3; 8, 21; Justin, 3, 4, 1-7; Dionys. Hal. 19, 1.
7. Plut. *qu. gr.* c. 32, 298 c. C'est le sens probable du passage. L'hétairie aristocratique l'emporte et forme le régime des δεινάδται.
8. Aristot. *pol.* 5, 8, 13.
9. Herod. 1, 150, 153.

Digitized by Google

groupes portèrent ombrage à la démocratie qui les détruisit; à Crotone c'est une grande hétairie formée par Cylon qui abat les Pythagoriciens[1].

Sparte connait les hétairies même avant la période de décadence. On a vu l'épisode des Parthéniens. Lysandre a formé contre Agésilas pendant son absence une hétairie redoutable[2]. Cinadon est le chef (ἀρχηγός) d'une conspiration d'hilotes et de périèques contre les Spartiates[3]. Au moment de l'invasion d'Epaminondas en Laconie se forment deux conjurations dont l'une compte 200 membres[4]. Depuis cette époque Sparte est déchirée comme les autres villes par la lutte des partis[5].

C'est dans la période comprise depuis la guerre du Péloponèse jusqu'à la mort d'Alexandre que les guerres civiles et étrangères, les luttes des différents partis, national, athénien, laconien, thébain, macédonien, perse ont fomenté les plus nombreuses hétairies. L'effroyable guerre civile de Corcyre, qui aboutit au massacre des oligarques, a pour prélude un complot oligarchique qui amène l'assassinat du chef du parti démocratique et d'une soixantaine de sénateurs et de particuliers[6]. A Mégare, les exilés ont des amis restés dans la ville et qui les secondent contre les démocrates[7]. A Samos, la grande insurrection démocratique, soutenue par Athènes, tue 200 aristocrates, en expulse 400 et partage leurs terres et leurs maisons; plus tard, au moment de l'établissement des Quatre Cents à Athènes, gagnés par Pisandre et par les conjurés athéniens, 300 anciens démocrates forment un complot et assassinent Hyperbolos pour

1. Plut. *de gen. Socr.* 583 A; Diod. 10, 11; Justin. 20, 4. V. sur les sociétés pythagoriciennes, Delatte, *La lettre de Lysis* (*Rev. de philol.* 35, 1911, p. 262).
2. Plut. *Ages.* 20, 3 (*Apopht. lac.* 52); cf. Aristot. *pol.* 5, 1, 5.
3. Aristot. *pol.* 5, 6, 2; Xen. *Hell.* 3, 3, 4-11; Polyaen. 2, 14, 1.
4. Plut. *Ages.* 32, 4-7.
5. Polyb. 4, 22, 5-12; 4, 35, 10.
6. Thuc. 3, 70-81; Diod. 13, 48.
7. Thuc. 4, 66.

Digitized by Google

prouver leur sincérité[1]. A Argos, après la bataille de Mantinée, en 418, les amis de Sparte amènent un rapprochement avec cette puissance[2]; mais la démocratie, bientôt victorieuse de nouveau, en 417, expulse 300 citoyens du parti laconien[3]; à l'époque d'Agésilas une hétairie favorable à Athènes a pour chef Cylon[4]; enfin, en 370, un complot des riches, persécutés par les orateurs démagogiques amène la répression féroce connue sous le nom de scytalisme, l'exécution immédiate de trente nobles et ensuite, sur de nouvelles dénonciations, de plus de 1.200 citoyens[5]. A Colophon un groupe a appelé les barbares; et les exilés, réfugiés à Notion s'y divisent encore en plusieurs partis[6].

Dans l'Asie Mineure, Lysandre établit des harmostes, des commissions de dix membres, des décadarchies soutenues par des hétairies oligarchiques[7]. A Corinthe, au début du quatrième siècle la guerre civile est incessante entre les partisans d'Athènes et ceux de Sparte[8], une victoire des premiers amène l'exécution de 120, l'exil de 500 citoyens[9]. A Chios, vers 407, les exilés ramenés par Sparte expulsent 600 membres de la faction adverse[10]; à une date inconnue, un chef de parti, Onomadémos, conseillait à ses ἑταῖροι de ne pas chasser tous les opposants[11]; en 333 c'est un complot aristocratique dont on connaît plusieurs chefs qui livre Chios aux Perses[12]. A Thasos, avant la révolution des Quatre-Cents, les exilés provoquent une intervention de Sparte, d'accord avec leurs amis de la ville; en 411-410, une faction expulse

1. Thuc. 8, 21, 73.
2. *Ibid.* 5, 76, 2.
3. *Ibid.* 5, 84, 1; Diod. 12, 81, 3.
4. Xen. *Hell.* 3, 5, 1.
5. Diod. 15, 58.
6. Thuc. 3, 34.
7. Plut. *Lys.* 5, 4; 13, 5, 7; 21, 2; Diod. 15, 5, 2-3; Polyan. 1, 45, 1.
8. Polyaen. 3, 9, 45; Dem. 20, 52-54.
9. Diod. 14, 86, 1-2; Xen. *Hell.* 4, 4, 2 (sans les chiffres).
10. Diod. 13, 65, 3-4.
11. Plut. *de inim. util.* c. 10, 92 A-B.
12. Arrian. *Anab.* 3, 2, 5; Diod. 17, 29, 2; Dittenberger. *l. c.* 150.

Digitized by Google

les laconisants; plus tard c'est l'hétairie d'Ecphantos qui livre l'île à Thrasybule[1]. A Milet, en 405, une sédition oligarchique tue 350 citoyens du parti opposé et oblige à la fuite un millier des principaux démocrates[2]. A Thèbes, avant la prise de la Cadmée par Phœbidas, les deux partis athénien et lacédémonien forment deux grandes hétairies dirigées, la première par Ismenias, Androcleidas et Antitheos, l'autre par Archias, Leontiadès et Corrantadas[3]; après la bataille de Chéronée, Philippe rappelle les exilés de Thèbes et en nomme 300 comme magistrats et chefs de la ville[4]. A Syracuse, une puissante hétairie soutient Hermocrate exilé dans ses tentatives pour rentrer[5]. A Rhodes, les excès du parti démocratique réunissent les riches qui le renversent; les mauvaises mœurs d'un de leurs chefs, Hégélochos, le discréditent même parmi ses ἑταῖροι[6]. En Thessalie, Larisa est divisée en deux factions; dans une autre ville, Aristippos persécuté par un parti opposé demande des mercenaires à Cyrus le jeune[7]. Dans l'Elide, peu après la guerre du Péloponèse, Thrasydaeos, chef du parti populaire, expulse Xénias, chef de l'autre parti et sa coterie[8]; puis, pendant la guerre entre l'Elide et l'Arcadie, le parti oligarchique, avec Stalcas, Hippias et Spartolas, expulse 400 citoyens du parti démocratique avec leurs chefs Charops, Argeios et Thrasonidès[9]. A Julis de Céos, en 383, dans un traité imposé par Athènes, un serment prévoit les tentatives de conspiration[10]. Dans l'Eubée une hétairie de gens dévoués

1. Thuc. 8, 64; Xen. *Hell.* 1, 1, 32; Dem. 20, 59.
2. Diod. 13, 104, 5-6.
3. Xen. *Hell.* 3, 5, 1; 5, 2, 25, 31, 36; 7, 3, 7; Plut. *Pelop.* 5, 1; *Papyr. Oxyr. l. c.* col. XII, 30-39. Les trois auteurs emploient le mot ἑταιρεῖα.
4. Justin. 5, 4, 8-9.
5. Diod. 13, 63, 1, 3, 6.
6. Aristot. *pol.* 5, 4, 2; Theopomp. *fr.* 133.
7. Thuc. 2, 22; Xen. *Anab.* 1, 1, 10.
8. Xen. *Hell.* 3, 2, 21-34; Diod. 14, 17, 34; Paus. 3, 8, 4-5; 5, 4, 7-8; 7, 10, 2.
9. Xen. *Hell.* 7, 4, 15-16.
10. Michel. *l. c.* 95, l. 63-66.

Digitized by Google

à Philippe gouverne la ville d'Oréos et, d'après Démosthène, toutes les villes de la Grèce ont un parti de ce genre, recruté dans l'aristocratie[1]. Dans l'Arcadie, après la prise de Mantinée, le roi de Sparte, Agésipolis, accorde le libre départ au parti argien et aux soixante chefs du parti populaire[2]; à Tégée, après la bataille de Leuctres, une guerre civile met aux prises, au sujet de la nouvelle constitution de l'Arcadie deux partis, l'ùn commandé par Callibios et Proxénos, l'autre par Stasippos; 800 membres de ce dernier s'enfuient à Sparte[3]. Dans la ville aristocratique d'Abydos, vraisemblablement au quatrième siècle[4], le peuple prend les magistrats dans des hétairies organisées, qui paraissent être des groupes oligarchiques, ayant chacun leur chef[5].

Depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la conquête romaine, les aristocrates et les démocrates, les riches et les pauvres, les partisans de l'indépendance, des différents souverains, de la Macédoine, de l'Égypte, de Rome, des Étoliens, des Achéens entremêlent leurs luttes politiques et sociales, de plus en plus violentes. Choisissons quelques exemples. Polyperchon fait condamner partout les amis d'Antipater et rétablit les bannis en leur promettant la securité; Antiochus le Grand a un parti dans de nombreuses villes[6]. Les guerres de Rome contre les roi de Macédoine et de Syrie mettent partout aux prises le parti romain, généralement recruté parmi les riches et le parti macédonien, celui des pauvres, des démocrates ; ainsi en Béotie, en Acarnanie, en Étolie, à Rhodes[7].

Un des chefs d'hétairie les plus intéressants est ce Charops d'Épire qui, entouré dès sa jeunesse par la lie de la popu-

1. Dem. 9, 59-62; 19, 259; 18, 297.
2. Xen. *Hell.* 5, 2; 6.
3. *Ibid.* 6, 5, 6-10; Diod. 15, 82, 2 (où il y a le mot ἑταιρείων).
4. Michel. *l. c.* 449 et *Ath. Mitth.* 36, 1911, 97.
5. Aristot. *pol.* 5, 5, 5 (d'où *Rhet. ad Alex.* 38) et 9.
6. Diod. 18, 56, 4; 53, 4; Plut. *Flam.* 15, 1.
7. Liv. 42, 38, 43-44; 42, 63, 12 (Thisbé; cf. Dittenberger. *l. c.* 226), 41, 25 (Hypata); Polyb. 27, 2, 3 (Thèbes), 28, 5, 1, 5 (Acarnanie); 20; 5, 5-6 (Béotie); 28, 2, 3 (Rhodes).

Digitized by Google

lation, ensuite partisan de Rome, fait tuer, exiler en masse les membres du parti opposé[1]. 300 exilés rentrés à Cynaetha d'Arcadie complotent de suite, se lient par des serments et livrent la ville aux Étoliens[2]. A Argos, Apollonidès, général de Cassandre, surprend et fait brûler vifs 500 conjurés dans le Prytanée[3]. A Tarse, un favori d'Antoine, Boéthos, gouverne avec une bande d'affidés[4].

On pourrait énumérer beaucoup d'autres exemples. Tous ceux que cite Aristote, dans les chapitres de sa *Politique*[5], consacrés aux révolutions, à la chute des tyrannies, des oligarchies, des démocraties, aux transformations des constitutions supposent évidemment l'action des hétairies. Telles sont surtout les discordes à l'intérieur des oligarchies, soit pour des raisons politiques générales, à Cnide, à Marseille, à Istros, à Héraclée[6], soit pour des querelles privées entre familles, à Syracuse, à Hestiaea d'Eubée, à Mytilène, en Phocide, à Epidamne[7], soit pour des condamnations judiciaires injustes[8].

Les hétairies ont donc eu à peu près les mêmes traits généraux dans toute la Grèce. Leur organisation est très variable, très flexible. Elles représentent toutes les opinions, mais surtout, naturellement, l'opinion oligarchique. Elles comprennent soit un parti tout entier, soit le club, le comité qui en est l'âme. Souvent désignées par le nom de leur chef, elles agissent dans les élections, dans les procès, dans les révolutions, dans les conspirations, dans toutes les manifestations de la vie politique. Détenant le pouvoir ou conspirant pour l'obtenir, elles fonctionnent donc, tantôt secrètement, tantôt ouvertement. Le nombre de leurs mem-

1. Polyb. 32, 21, 4-14.
2. *Ibid.* 4, 17, 4-12; 18, 1-8.
3. Diod. 19, 63, 2.
4. Strab. 14, 5, 14.
5. 5, 2-6.
6. 5, 5, 2-3.
7. 5, 5, 10; 5, 3, 1-4. Cf. Aelian. *var.* 11, 7 (Thespies); Her, 5, 104 (Salamine de Chypre).
8. Aristot. *pol.* 5, 5, 10. Cf. Plut. *praec. reip. ger.* 32, 16 (Delphes).

Digitized by Google

bres, généralement liés par des serments, est aussi variable que leur composition. Elles se recrutent souvent parmi les jeunes gens[1], qu'elles opposent ainsi parfois dans la même ville aux gens âgés[2]. En l'absence de vrai régime représentatif, de presse, de justice indépendante, elles ont joué partout un rôle considérable.

1. Ainsi à Sparte (les Parthéniens; plus tard les jeunes gens pour le parti étolien contre le parti achéen. Polyb. 4. 22, 5-12; 4. 34, 2-11); à Crannon, en Thessalie (Polyaen. 4, 34); à Agrigente (contre Phalaris. Val. Max. 3, 3, ext. 2); en Elide (les Cavaliers : Xen. *Hell.* 7, 4, 15-16); à Milet, en Béotie, à Thurii (Plat. *Leg.* 1, 636 B; Aristot. *pol.* 5, 6, 6, 8); à Athènes.

2. A Gortyne (Pol. 4, 53 9); à Termessos (Diod. 18, 46-47).

Digitized by Google

LA HOUILLE BLANCHE DANS LES PYRÉNÉES

ÉTAT ACTUEL DE SES APPLICATIONS

PAR M. H. GIRAN.

L'industrie de notre pays a, depuis deux ans, et par le fait des hostilités, pris un essor considérable, employé presque uniquement à des productions de guerre. Il y a tout lieu de penser que ce puissant mouvement, né dans les circonstances tragiques de l'heure présente, ne s'arrêtera pas après la victoire et qu'il ira, au contraire, se développant de plus en plus, mais en vue de productions pacifiques.

Il faudra alors — et il serait bien désirable qu'on pût le faire au plus tôt — mettre au service de cette industrie rénovée toute la puissance dont nous disposons. Il faudra, en particulier, mettre en exploitation nos richesses en Houille Blanche dont seulement une faible partie est actuellement utilisée. On a beaucoup fait, dans cette voie, le long des cours d'eau alpestres. Il semble que les Pyrénées soient en retard pour cette application et qu'elles recèlent, dans leurs vallées et dans leurs lacs, une puissante réserve d'énergie, encore à l'état potentiel.

Je me suis proposé d'étudier cette question en la subdivisant de la manière suivante :

1° Quelle est la puissance actuellement captée dans les Pyrénées et à quoi sert-elle?

Digitized by Google

2° De quelle puissance totale pourra-t-on disposer et comment se trouve-t-elle répartie?

3° A quoi pourrait-on destiner celle qui n'est pas encore utilisée?

Je bornerai, pour le moment, mon étude, à la première de ces questions, me réservant de revenir ultérieurement sur les deux autres.

Cette première partie comprendra une énumération et une description des usines les plus importantes actuellement existantes, en construction ou en projet dans les six départements pyrénéens. Je donnerai une description sommaire de celles d'au moins 500 chevaux et je signalerai rapidement l'existence de celles de 100 à 500 chevaux qui présentent le plus d'intérêt. Quant à celles de moins de 100 chevaux, formées surtout de moulins et de scieries, quoique parfois fort nombreuses, elles ne représentent qu'une puissance totale relativement peu importante; l'énumération en serait longue et d'un médiocre intérêt.

Nous ferons cette étude par département, en considérant dans chacun d'eux, les usines existantes d'une part, celles en construction ou en projet de l'autre. Enfin, dans chacune de ces subdivisions, les usines seront classées en plusieurs groupes, d'après leurs productions.

BASSES-PYRÉNÉES.

I. — Usines existantes.

Force et lumière. — Douze usines, dont les plus importantes sont :

1° *Usine de la « Société Hydroélectrique des Basses-Pyrénées »*, à *Banca*, sur la *Nive des Aldudes*. — Canal d'amenée de 4.700 mètres. Chute de 100 mètres. Puissance : 1.000 à 3.500 H P. — Courant transmis à 15.000 et 5.000 volts; sert à l'éclairage d'une trentaine de communes (Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, etc.). Une grande partie de l'éner-

Digitized by Google

gie est utilisée comme force motrice par des industries métallurgiques, des fabriques de produits chimiques, des fabriques de ciment, des tuileries, etc. — Usine thermique de secours à Mouguerre.

2° *Forces motrices d'Orthez-Castetarbe*, à *Orthez*, sur le *Gave de Pau*. — Usine de 700 à 1.120 HP, complètement aménagée. Les turbines et les appareils électriques sont tout à fait installés et prêts à fonctionner, mais ils n'ont pas encore été mis en marche par suite d'une importante avarie survenue au barrage de retenue. Entre l'usine et Orthez (2 kil.) est établie une ligne de transport à 6.000 volts. Cette installation est destinée à éclairer Orthez et à fournir du courant aux industriels de cette ville.

3° *Usines de la « Société Electrique des Pyrénées, »* à *Nay* et à *Claracq*, sur le *Gave de Pau*. — 400 HP en tout. Eclairage d'une quinzaine de localités.

La plupart des autres usines de cette catégorie font de l'éclairage ou actionnent des industries : fabriques de sandales, de toiles, chocolateries, etc.

ELECTROCHIMIE. — Deux usines seulement, toutes deux à *Arudy*, sur le *Gave d'Ossau :*

1° *Usine Laprade*. — 600 HP. — Actuellement en chômage. Fabriquait, récemment encore, de l'hydrogène et de l'oxygène par électrolyse de l'eau.

2° *Ancienne usine de la « Société des Carbures. »* — Environ 600 HP. — Elle a d'abord servi à fabriquer du carbure de calcium ; puis Côte et Pierron y firent leurs premiers essais de préparation électrométallurgique du zinc. L'usine fut reprise, il y a une dizaine d'années, par un industriel turc en vue de la taille du rubis et de la fabrication de petits bijoux ordinaires. Elle est, de nouveau fermée, depuis le début des hostilités.

PAPETERIES. — Deux usines de moyenne importance, à *Orthez* (280 HP) et à *Montaut* (250 HP), sur le *Gave de Pau*.

Digitized by Google

INDUSTRIES DIVERSES. — Treize usines, parmi lesquelles il y a lieu de citer :

1° *L'Usine des Forges d'Abel,* près d'*Urdos,* sur le *Gave d'Aspe* et le *Ruisseau d'Espelunguère.* — 650 à 2.000 HP. — A été créée pour la construction du chemin de fer de Bedous à la frontière d'Espagne et, plus spécialement, pour la percée du tunnel de Somport (actuellement terminé) et de quelques autres souterrains; une partie de l'énergie est employée à la traction des trains de chantiers et pour le fonctionnement de l'usine d'Eygun qui travaille pour l'armée.

L'usine est située à l'entrée même du tunnel du Somport, au lieu dit *les Forges d'Abel,* anciennes forges catalanes, ou se réunissent le Gave d'Aspe et le ruisseau d'Espelunguère. La force motrice est empruntée à la fois à ces deux cours d'eau : Le barrage d'Anglus, sur le Gave d'Aspe, permet de réaliser, en amont de l'usine, une réserve d'environ 75.000 mètres cubes. Une disposition analogue existe sur le ruisseau d'Espelunguère; de plus, ce ruisseau est régularisé par le lac d'Estaëns, situé en Espagne, qui permet de réaliser une réserve de six millions de mètres cubes. L'ensemble des deux chutes produit une puissance de 2.000 HP.

Cette importante usine recevra, vraisemblablement, une nouvelle affectation après l'achèvement des travaux du chemin de fer.

2° *Usine Laprade,* à *Arudy,* sur le *Gave d'Ossau,* 600 HP. — Exploitation de carrières de marbre et taille de cette pierre.

3° *Usine Lapeyre et Palisses,* à *Arudy,* 350 HP. — Exploitation et taille du marbre.

4° *Usine de l'Arnousse,* sur le ruisseau du même nom, près d'*Urdos,* 250 HP. — Créée pour les travaux du transpyrénéen, elle sert actuellement comme usine de guerre.

Les autres usines sont des fabriques de sandales, des minoteries, des fabriques de tissus, des filatures de laine, etc.

Digitized by Google

II. — Usines en construction.

Une seule, celle de MM. *Giros et Loucheur*, à *Licq-Athérey*, au confluent des *Gaves Uhaïtça* et *de Larrau*, 6.000 HP. — Cette usine est en grande partie construite et serait certainement terminée sans la guerre ; elle est située au confluent des Gaves Uhaïtça et de Larrau, dont la réunion forme le Saison. Le premier de ces cours d'eau alimentera seul l'usine. La prise d'eau se fera à Sainte-Engrâce, au moyen d'un barrage de grande épaisseur fermant la vallée étroite et profonde du gave Uhaïtça.

L'énergie électrique servira principalement à la traction : Chemin de fer basques de Bayonne à Hendaye et à Biarritz, de Saint-Jean-de-Luz à Peyrehorade, de Saint-Palais à Saint-Jean-Pied-de-Port et crémaillère de la Rhune.

Il semble que, par sa situation géographique au confluent de deux cours d'eau dont un seul est encore utilisé, cette usine soit destinée à prendre ultérieurement un développement plus considérable par la captation du Gave de Larrau.

L'ensemble des usines d'au moins 100 chevaux installées dans le département des Basses-Pyrénées absorbe :

Puissance brute.....	14.000 HP	environ.
— réalisable.....	11.000	—
— installée.....	13.000	—

Le nombre des usines hydrauliques de moins de 100 chevaux y est très considérable, environ 1.500. Leurs utilisations les plus fréquentes sont : moulins à farine et scieries à bois.

Nous ne trouvons, dans ce département, que peu de grandes installations ; il paraît cependant possible d'en réaliser, en particulier dans les vallées voisines des Hautes-Pyrénées, telles que celle du Gave d'Ossau et de ses affluents, à l'origine desquelles se trouvent des lacs que l'on pourrait aménager en réservoirs. Tels seraient le Soussouéou, avec le lac d'Artouste et, dans la vallée d'Aspe, la chute de

Digitized by Google

bres, généralement liés par des serments, est aussi variable que leur composition. Elles se recrutent souvent parmi les jeunes gens[1], qu'elles opposent ainsi parfois dans la même ville aux gens âgés[2]. En l'absence de vrai régime représentatif, de presse, de justice indépendante, elles ont joué partout un rôle considérable.

1. Ainsi à Sparte (les Parthéniens; plus tard les jeunes gens pour le parti étolien contre le parti achéen. Polyb. 4. 22. 5-12; 4. 34, 2-11); à Crannon, en Thessalie (Polyaen. 4, 34); à Agrigente (contre Phalaris. Val. Max. 3, 3, ext. 2); en Elide (les Cavaliers : Xen. *Hell.* 7, 4, 15-16); à Milet, en Béotie, à Thurii (Plat. *Leg.* 1, 636 B; Aristot. *pol.* 5, 6, 6, 8); à Athènes.

2. A Gortyne (Pol. 4, 53 9); à Termessos (Diod. 18, 46-47).

Digitized by Google

LA HOUILLE BLANCHE DANS LES PYRÉNÉES

ÉTAT ACTUEL DE SES APPLICATIONS

PAR M. H. GIRAN.

L'industrie de notre pays a, depuis deux ans, et par le fait des hostilités, pris un essor considérable, employé presque uniquement à des productions de guerre. Il y a tout lieu de penser que ce puissant mouvement, né dans les circonstances tragiques de l'heure présente, ne s'arrêtera pas après la victoire et qu'il ira, au contraire, se développant de plus en plus, mais en vue de productions pacifiques.

Il faudra alors — et il serait bien désirable qu'on pût le faire au plus tôt — mettre au service de cette industrie rénovée toute la puissance dont nous disposons. Il faudra, en particulier, mettre en exploitation nos richesses en Houille Blanche dont seulement une faible partie est actuellement utilisée. On a beaucoup fait, dans cette voie, le long des cours d'eau alpestres. Il semble que les Pyrénées soient en retard pour cette application et qu'elles recèlent, dans leurs vallées et dans leurs lacs, une puissante réserve d'énergie, encore à l'état potentiel.

Je me suis proposé d'étudier cette question en la subdivisant de la manière suivante :

1° Quelle est la puissance actuellement captée dans les Pyrénées et à quoi sert-elle?

Digitized by Google

2° De quelle puissance totale pourra-t-on disposer et comment se trouve-t-elle répartie?

3° A quoi pourrait-on destiner celle qui n'est pas encore utilisée?

Je bornerai, pour le moment, mon étude, à la première de ces questions, me réservant de revenir ultérieurement sur les deux autres.

Cette première partie comprendra une énumération et une description des usines les plus importantes actuellement existantes, en construction ou en projet dans les six départements pyrénéens. Je donnerai une description sommaire de celles d'au moins 500 chevaux et je signalerai rapidement l'existence de celles de 100 à 500 chevaux qui présentent le plus d'intérêt. Quant à celles de moins de 100 chevaux, formées surtout de moulins et de scieries, quoique parfois fort nombreuses, elles ne représentent qu'une puissance totale relativement peu importante; l'énumération en serait longue et d'un médiocre intérêt.

Nous ferons cette étude par département, en considérant dans chacun d'eux, les usines existantes d'une part, celles en construction ou en projet de l'autre. Enfin, dans chacune de ces subdivisions, les usines seront classées en plusieurs groupes, d'après leurs productions.

BASSES-PYRÉNÉES.

I. — Usines existantes.

Force et lumière. — Douze usines, dont les plus importantes sont :

1° *Usine de la « Société Hydroélectrique des Basses-Pyrénées »*, à *Banca*, sur la *Nive des Aldudes*. — Canal d'amenée de 1.700 mètres. Chute de 100 mètres. Puissance : 1.000 à 3.500 H P. — Courant transmis à 15.000 et 5.000 volts; sert à l'éclairage d'une trentaine de communes (Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, etc.). Une grande partie de l'éner-

Digitized by Google

gie est utilisée comme force motrice par des industries métallurgiques, des fabriques de produits chimiques, des fabriques de ciment, des tuileries, etc. — Usine thermique de secours à Mouguerre.

2° *Forces motrices d'Orthez-Castetarbe*, à *Orthez*, sur le *Gave de Pau*. — Usine de 700 à 1.120 HP, complètement aménagée. Les turbines et les appareils électriques sont tout à fait installés et prêts à fonctionner, mais ils n'ont pas encore été mis en marche par suite d'une importante avarie survenue au barrage de retenue. Entre l'usine et Orthez (2 kil.) est établie une ligne de transport à 6.000 volts. Cette installation est destinée à éclairer Orthez et à fournir du courant aux industriels de cette ville.

3° *Usines de la « Société Electrique des Pyrénées, »* à *Nay* et à *Claracq*, sur le *Gave de Pau*. — 400 HP en tout. Eclairage d'une quinzaine de localités.

La plupart des autres usines de cette catégorie font de l'éclairage ou actionnent des industries : fabriques de sandales, de toiles, chocolateries, etc.

ELECTROCHIMIE. — Deux usines seulement, toutes deux à *Arudy*, sur le *Gave d'Ossau :*

1° *Usine Laprade*. — 600 HP. — Actuellement en chômage. Fabriquait, récemment encore, de l'hydrogène et de l'oxygène par électrolyse de l'eau.

2° *Ancienne usine de la « Société des Carbures. »* — Environ 600 HP. — Elle a d'abord servi à fabriquer du carbure de calcium ; puis Côte et Pierron y firent leurs premiers essais de préparation électrométallurgique du zinc. L'usine fut reprise, il y a une dizaine d'années, par un industriel turc en vue de la taille du rubis et de la fabrication de petits bijoux ordinaires. Elle est, de nouveau fermée, depuis le début des hostilités.

PAPETERIES. — Deux usines de moyenne importance, à *Orthez* (280 HP) et à *Montaut* (250 HP), sur le *Gave de Pau*.

Digitized by Google

INDUSTRIES DIVERSES. — Treize usines, parmi lesquelles il y a lieu de citer :

1° *L'Usine des Forges d'Abel,* près d'*Urdos*, sur le *Gave d'Aspe* et le *Ruisseau d'Espelunguère*. — 650 à 2.000 HP. — A été créée pour la construction du chemin de fer de Bedous à la frontière d'Espagne et, plus spécialement, pour la percée du tunnel de Somport (actuellement terminé) et de quelques autres souterrains; une partie de l'énergie est employée à la traction des trains de chantiers et pour le fonctionnement de l'usine d'Eygun qui travaille pour l'armée.

L'usine est située à l'entrée même du tunnel du Somport, au lieu dit *les Forges d'Abel,* anciennes forges catalanes, ou se réunissent le Gave d'Aspe et le ruisseau d'Espelunguère. La force motrice est empruntée à la fois à ces deux cours d'eau : Le barrage d'Anglus, sur le Gave d'Aspe, permet de réaliser, en amont de l'usine, une réserve d'environ 75.000 mètres cubes. Une disposition analogue existe sur le ruisseau d'Espelunguère; de plus, ce ruisseau est régularisé par le lac d'Estaëns, situé en Espagne, qui permet de réaliser une réserve de six millions de mètres cubes. L'ensemble des deux chutes produit une puissance de 2.000 HP.

Cette importante usine recevra, vraisemblablement, une nouvelle affectation après l'achèvement des travaux du chemin de fer.

2° *Usine Laprade,* à *Arudy*, sur le *Gave d'Ossau*, 600 HP. — Exploitation de carrières de marbre et taille de cette pierre.

3° *Usine Lapeyre et Palisses*, à *Arudy*, 350 HP. — Exploitation et taille du marbre.

4° *Usine de l'Arnousse*, sur le ruisseau du même nom, près d'*Urdos*, 250 HP. — Créée pour les travaux du transpyrénéen, elle sert actuellement comme usine de guerre.

Les autres usines sont des fabriques de sandales, des minoteries, des fabriques de tissus, des filatures de laine, etc.

Digitized by Google

II. — Usines en construction.

Une seule, celle de MM. *Giros et Loucheur*, à *Licq-Athérey*, au confluent des *Gaves Uhaïtça* et *de Larrau*, 6.000 HP. — Cette usine est en grande partie construite et serait certainement terminée sans la guerre ; elle est située au confluent des Gaves Uhaïtça et de Larrau, dont la réunion forme le Saison. Le premier de ces cours d'eau alimentera seul l'usine. La prise d'eau se fera à Sainte-Engrâce, au moyen d'un barrage de grande épaisseur fermant la vallée étroite et profonde du gave Uhaïtça.

L'énergie électrique servira principalement à la traction : Chemin de fer basques de Bayonne à Hendaye et à Biarritz, de Saint-Jean-de-Luz à Peyrehorade, de Saint-Palais à Saint-Jean-Pied-de-Port et crémaillère de la Rhune.

Il semble que, par sa situation géographique au confluent de deux cours d'eau dont un seul est encore utilisé, cette usine soit destinée à prendre ultérieurement un développement plus considérable par la captation du Gave de Larrau.

L'ensemble des usines d'au moins 100 chevaux installées dans le département des Basses-Pyrénées absorbe :

Puissance brute.....	14.000 HP environ.	
— réalisable.....	11.000	—
— installée.....	13.000	—

Le nombre des usines hydrauliques de moins de 100 chevaux y est très considérable, environ 1.500. Leurs utilisations les plus fréquentes sont : moulins à farine et scieries à bois.

Nous ne trouvons, dans ce département, que peu de grandes installations ; il paraît cependant possible d'en réaliser, en particulier dans les vallées voisines des Hautes-Pyrénées, telles que celle du Gave d'Ossau et de ses affluents, à l'origine desquelles se trouvent des lacs que l'on pourrait aménager en réservoirs. Tels seraient le Soussouéou, avec le lac d'Artouste et, dans la vallée d'Aspe, la chute de

Digitized by Google

Lescun, qui font actuellement l'objet d'études, le premier de la part de la Compagnie du Midi, la seconde de la part de la Compagnie des Chemins de fer transpyrénéens.

HAUTES-PYRÉNÉES

I. — Usines existantes.

FORCE ET LUMIÈRE. — Six usines, parmi lesquelles nous citerons :

1° *L'Usine d'Arras*, sur le *Gave d'Azun*, à *M. Chauvot*. Prise d'eau au dessous du confluent des Gaves d'Azun et d'Estaing. Puissance de 500 à 900 HP, suivant le débit du Gave. — Le courant produit sert, en liaison avec celui de Montgaillard, à distribuer de la force motrice et de l'éclairage dans une trentaine de communes (Tarbes, Argelès, etc.).

Cette usine avait jadis appartenu à Lemoine qui se proposait de la faire servir à l'organisation d'un service de tramways à Tarbes, ainsi qu'à l'éclairage de cette ville et de quelques autres localités. C'est à l'usine d'Arras qu'eurent lieu les essais infructueux de fabrication synthétique du diamant.

2° *Usine de Montgaillard*, sur *l'Adour*, à *M. Chauvot*. Cette usine, connue aussi sous le nom de « *Secteur d'Energie électrique de Montgaillard* », sert aux mêmes usages que la précédente ; en particulier, elle fournit du courant à l'arsenal de Tarbes. Elle emprunte un supplément d'énergie à la « Société des Forces motrices du Lac Bleu » et à une machine à vapeur de 300 HP.

3° *Usine de la Société des Forces motrices du Lac Bleu*, à *Chiroulet*, sur le *ruisseau du Lhécou*, dans la *vallée de Lesponne*. Les eaux qui alimentent cette usine proviennent de griffons qui jaillissent de la montagne de Bizourtère, sur laquelle se trouve le lac Bleu. 1.000 chevaux installés, mais rarement utilisés par suite de l'insuffisance des eaux.

Digitized by Google

La « Société du Lac Bleu » alimente, en éclairage, cinq ou six communes ; de plus, elle fournit de l'énergie à un certain nombre d'industriels de Bagnères-de-Bigorre et à la Société Bagnéraise d'Eclairage, ainsi qu'au Secteur de Montgaillard. Elle projette l'installation d'un supplément de puissance de 1.000 HP par la captation des eaux qui proviennent du lac de Peyralade et du ruisseau de l'Ardalos, émissaire de ce lac.

TRACTION. — Quatre usines, dont une très importante :

1° *Usine de Soulom, à la « Compagnie du Midi »*, au confluent des *Gaves de Cauterets* et *de Pau* (ce dernier étant aussi appelé *Gave de Gavarnie*, dans cette région). — C'est la plus puissante des usines pyrénéennes entièrement construites ; elle est destinée à la traction sur certaines lignes du réseau du Midi.

Elle est constituée, en réalité, par deux usines juxtaposées alimentées, l'une par le Gave de Cauterets, l'autre par celui de Pau. L'eau est prise, dans le premier de ces gaves, à la hauteur de l'usine de Calypso et aboutit à un réservoir de mise en charge de 22.000 mètres cubes.

Dans le Gave de Pau, l'eau est dérivée immédiatement après l'usine du Pont-de-la-Reine ; elle vient s'accumuler dans une chambre de 2.000 mètres cubes. — La chute de Cauterets est de 250 mètres ; celle de Pau de 113 mètres.

Sur chaque chute se trouvent trois conduites forcées alimentant autant de groupes turbines-alternateurs, de 3.500 HP chacun. Chaque moitié de l'usine est donc équipée pour 10.000 HP environ ; soit 20.000 HP pour l'ensemble de l'usine. Toutefois, les débits des gaves seraient insuffisants pour utiliser, d'une manière continue, toutes ces puissances ; ce n'est que grâce aux réserves signalées plus haut que cette puissance maxima, ou *puissance instantanée*, peut-être atteinte à certains moments, aux heures où l'effort de traction doit être particulièrement intense. La *puissance permanente* de l'usine serait seulement de 4.000 HP sur la chute de Cauterets et de 5.000 HP sur la chute de Pau.

Digitized by Google

Le courant, produit à 6.000 volts par les alternateurs, est immédiatement transformé à 60.000 et envoyé, sous cette tension, dans deux lignes de conducteurs en câbles d'aluminium qui distribuent le courant aux sous-stations de transformation. Ces sous-stations abaissent la tension du courant à 12.000 volts, sous laquelle il est directement utilisable par les moteurs des locomotives électriques.

L'usine de Soulom fournit aussi de l'énergie à sa voisine, la « Société Norvégienne de l'Azote » (4 groupes de 2.400 KW, soit, environ, 3.500 HP), ainsi qu'aux tramways de la Bigorre.

2° *Usines de Calypso*, sur le *Gave de Cauterets*, et du *Pont-de-la-Reine*, sur le *Gave de Gavarnie*. — Ces deux usines, qui ont, chacune, une puissance d'un millier de chevaux environ, servent à la traction, par courant continu à 600/650 volts, sur les lignes du Chemin de fer P. C. L.

Électrochimie et Métallurgie. — Six usines, dont les plus importantes sont :

1° *Usine de la « Société Norvégienne de l'Azote »*, à *Soulom*. Puissance utilisée : 13.000 HP, qu'elle emprunte à sa voisine de la Compagnie du Midi. Cette usine produit de l'acide azotique synthétique et de l'azotate d'ammoniaque.

2° *Usine de Villelongue*, à la « *Société du Silico-Manganèse* », sur le *ruisseau d'Izaby*. — Chute de 540 mètres. — Puissance de 2.000 à 5.500 HP suivant le débit, qui est très variable, en raison des irrégularités du ruisseau d'Izaby. — L'énergie produite est transportée à *Pierrefitte* (2 km.) où se trouve l'usine électrochimique d'utilisation, qui possède six fours électriques pour la fabrication du silico-manganèse; cette énergie n'est pas toujours suffisante pour assurer le fonctionnement simultané des six fours.

3° *Usine de Beyrède-Jumet* et *Usine de la « Société l'Aloxite »*, sur la *Neste d'Aure*. — Elles sont alimentées toutes les deux, en énergie électrique, par une même usine hydro-électrique située à Beyrède-Jumet et appartenant à la « So-

Digitized by Google

ciété d'Aluminium du Sud-Ouest ». La prise d'eau de cette usine est à *Arreau,* à 600 mètres en aval de la gare. Le canal d'amenée est en souterrain sur toute sa longueur, sauf sur 500 mètres environ à l'origine. La chute est d'environ 50 mètres; le débit peut varier de 8.000 litres (à l'étiage), jusqu'à 20.000 litres (maximum possible d'après la capacité des ouvrages); on en déduit que la puissance réalisable est comprise entre 4.000 et 9.500 HP.

L'usine de Beyrède-Jumet fournit du courant à deux usines électrochimiques importantes situées à peu de distance :

a). Celle de l' « *Union financière des Forces hydrauliques* », qui lui est adjacente et qui fabrique du chlorate de soude; elle absorbe 2.000 à 5.000 HP. — Cette usine, de création récente, commençait à fabriquer, avant la guerre, du silico-manganèse pour la « Société minière du Louron », fondée par M. Lenoir.

b). Celle de la « *Société française l'Aloxite* », à *Sarrancolin,* qui fabrique, par fusion de la bauxite au four électrique, un abrasif, l' « *Aloxite* ». La puissance est de 2.000 à 4.000 HP.

4° *Usine d'Hèches,* sur la *Neste d'Aure.* — Ancienne forge catalane, puis papeterie; actuellement en voie de réinstallation pour la fabrication, au four électrique, de « Fonte synthétique aciérée », en partant des tournures d'acier doux que les usines à projectiles fournissent en grandes quantités. Cette usine, qui appartient à la « *Société des Usines de Sainte-Marie et Gravigny* », a une puissance de 400 à 1.500 HP. Elle est située en aval du canal de dérivation de la Neste; il en résulte qu'elle n'aura que pendant six mois à peine la quantité d'eau nécessaire pour marcher à pleine charge.

PAPETERIES. — INDUSTRIES DU BOIS. — Quatre usines, pas très importantes, entre autres les usines Soulé et Latécoère, à Bagnères-de-Bigorre, qui utilisent, chacune, environ 100 HP hydrauliques et 100 HP thermiques; elles travaillent actuellement pour l'armée.

Digitized by Google

INDUSTRIES DIVERSES. — Trois usines, également d'importance modérée, parmi lesquelles la Marbrerie Jéruzet, à Bagnères-de-Bigorre, qui travaille aussi pour l'armée.

II. — Usines en construction ou en projet.

FORCE ET LUMIÈRE. — Cinq ou six projets, dont les plus importants sont :

1° *Projets du « Syndicat de la vallée de Barèges »*, dans la *vallée de Gavarnie :*

a). Sur les Gaves de Gavarnie et de Cestrède. — Usine future à *Luz*, 10.000 HP.

b) Sur les Gaves de Gavarnie et de Héas. — Usine future à *Gèdre.* — 7.000 HP.

La presque totalité du courant produit par ces usines sera transportée, en vue de la fabrication synthétique de l'acide azotique, dans celles de la « Société Norvégienne de l'Azote », à Soulom. Une faible partie de leur énergie (250 HP) sera cédée au « Syndicat de la vallée de Barèges » pour y être employée à l'éclairage des communes constituant ce syndicat.

2° *Projets Médebielle, dans la vallée de Gripp :*

a) Chute de 831 mètres, *à Gripp*, alimentée par les *lacs de Caderolles.* Environ 5.000 HP bruts, soit 4.000 HP effectifs. On installera 5 unités de 1.000 chevaux chacune.

Cette puissance paraît être destinée à réaliser un transport de force sur Tarbes et l'Arsenal.

b) Sur l'*Adour de Gripp,* chute de 158 mètres, pouvant fournir 1.200 HP à l'étiage et 3.000 HP en eaux moyennes. On installera 3.000 HP avec lesquels on fera, sans doute, de l'électrométallurgie.

c) Enfin, un troisième projet, dont la réalisation paraît être encore éloignée, envisage la captation à *Tressouet*, en amont de *Campan*, d'une puissance de 2.000 HP environ.

3° Sur le *Bastan*, à *Esterre*, près de *Luz*, la « *Société du Silico-Manganèse* » se propose de capter 3.000 HP qui seront envoyés, comme renfort, à l'usine de Pierrefitte.

Digitized by Google

TRACTION. — Deux usines, dont une très importante, celle d'*Eget* (commune d'*Aragnouet*), aux « *Chemins de fer du Midi.* » — Cette usine, actuellement en construction, serait, sans doute, terminée sans la guerre qui est venue, sinon en interrompre, du moins en ralentir considérablement les travaux. C'est encore une usine de très grande puissance qui sera, comme celle de Soulom, l'une des plus importantes des Pyrénées. Les eaux proviendront d'un réservoir artificiel de 6.500.000 mètres cubes créé dans la vallée de l'*Oule* (affluent de la Neste de Couplan), à l'altitude de 1.800 mètres, en fermant cette vallée au moyen d'un barrage. Une partie des eaux du lac d'Orédon (1.850m) sera également conduite dans le canal d'amenée qui va du barrage à la chambre d'eau. Ce canal d'amenée, entièrement souterrain, aura 5km500 de longueur et pourra débiter 4.800 litres à la seconde; il aboutira à un réservoir de 3.000 mètres cubes de capacité. La hauteur de chute sera de 730 mètres.

L'usine, située près du hameau d'Eget, sur la Neste d'Aure, comprendra sept groupes électrogènes, dont un de secours, de 5.000 HP chacun, donnant du courant alternatif monophasé à 6.000 volts que des transformateurs élèveront à 60.000.

— La présence des lacs et du réservoir de 3.000 mètres cubes attenant à la chambre de mise en charge permettra de réaliser des puissances instantanées de 30.000 HP, c'est-à-dire d'actionner simultanément six groupes électrogènes. La puissance permanente de l'usine ne dépassera pas 10.000 à 11.000 HP.

— Le barrage est à moitié construit; le canal d'amenée et la chambre d'eau sont terminés; mais l'installation des conduites forcées et la construction des bâtiments de l'usine sont à peine ébauchés et ont été suspendus.

— L'autre usine pour traction, en construction dans le département des Hautes-Pyrénées, est située à *Peyrouse*, sur le *Gave de Pau*; elle sera utilisée par les *Tramways de Lourdes*.

Digitized by Google

ELECTROCHIMIE ET MÉTALLURGIE. — On peut en citer six, toutes en projet, aucune en construction. Ce sont :

1° *Sur le Gave d'Azun :*

a) Projet d'Arrens (à *Peyrariose*, en amont d'Arrens). — La chute est concédée (à MM. Frossard et Gassan). La puissance escomptée serait de 2.000 à 6.000 HP, selon le débit de la rivière ; elle sera transportée à Lau, près Argelès, pour y servir à l'électrométallurgie du zinc. Les travaux vont commencer prochainement.

b) Autre projet de captation du Gave d'Azun, en amont de l'usine d'Arrens; aux mines d'Arrens ; avec utilisation des lacs de Pouylant et de Miguelou. On obtiendrait 5.000 HP qui serviraient à renforcer l'usine d'Arrens, laquelle est normalement affectée à la préparation mécanique des minerais de zinc et est actuellement en chômage.

2° *Sur la Neste d'Aure :*

a) Projet Lenoir, à Arreau. — Le canal d'alimentation de l'usine aurait son origine à Saint-Lary. — Chute de 115 mètres, avec laquelle on obtiendrait 4.000 à 7.000 HP.

b) Projet Bertrand, à Saint-Lary. — L'eau serait prise à l'aval du canal de fuite de l'usine d'Eget. Ce projet donnerait 10 à 12.000 HP.

c) Captation de la haute vallée de la Neste, en amont d'Eget, et de ses affluents, en particulier du Rioumajou (Projet Lenoir). — On pourrait, semble-t-il, en retirer quelque 10.000 HP qui seraient, sans doute, destinés à l'électrométallurgie (silicomanganèses et ferroalliages divers).

3° *Sur la Neste du Louron; en amont de Loudenvielle.* — Ce projet paraît pouvoir fournir environ 5.000 HP qui seraient destinés à des applications électrométallurgiques.

INDUSTRIES DIVERSES. — Projets importants, mais aucun en voie de réalisation :

1° *Sur le Gave d'Azun :*

a) Usine de Lau, concédée à MM. Barus, Guiter et Cie. — Les eaux seront prises à la sortie de l'usine Chauvot (usine

Digitized by Google

d'Arras) et conduites sur le plateau d'Ancizans-Avant, jusqu'en face du village de Lau. Le canal, en tunnel, aura 3 kilomètres de longueur; la chute sera de 90 mètres. On espère obtenir 10.000 HP. Les travaux commenceront, sans doute, prochainement.

b) Projet Chauvot, à Bun, au confluent des *Gaves d'Azun et d'Estaing*. — Ce projet prendrait les eaux du Gave d'Azun au-dessous d'Arrens, pour les rendre au confluent des Gaves d'Azun et d'Estaing (devant le barrage de l'usine Chauvot, à Arras). Une chute de 150 mètres semble réalisable, ce qui, avec le débit moyen du Gave dans cette région (environ 4.000 litres), donnerait une puissance de 6.000 HP.

2° *Sur le Gave d'Estaing*. — Il s'agit d'un projet de captation de ce gave, depuis le lac d'Estaing jusqu'au confluent avec le gave d'Azun (projet Giros). Ce cours d'eau paraît pouvoir donner, avec une chute d'au moins 500 mètres, une puissance d'environ 3.000 HP à l'étiage et 8.000 HP en eaux moyennes; sans compter le bénéfice que l'on recueillerait de l'aménagement du lac.

3° *Sur la Neste du Louron, entre Génost et Arreau*. — Puissance de 3 à 4.000 HP à l'étiage et de 8 à 9.000 HP en eaux moyennes; chute d'environ 250 mètres.

En résumé, le département des Hautes-Pyrénées nous donne :

1° Pour les usines existantes :

Puissance brute.....	35.000 HP	environ.
— réalisable.....	27.000	—
— installée.....	44.000	—

2° Les usines en installation ou en projet constitueront une puissance de 110 à 115.000 HP.

Il y a lieu de remarquer le bel essor que prennent les industries de Houille Blanche dans ce département. On peut prévoir que, sous peu, une bonne partie de la richesse hydraulique des Hautes-Pyrénées va être captée. Il ne restera guère, comme ensemble important, que la haute vallée du Gave de Cauterets et de ses affluents, les Gaves du Lutour et de Jéret

Digitized by Google

avec le lac de Gaube, qui sont certainement susceptibles de fournir une puissance hydraulique importante. Mais, ici, des difficultés sont à prévoir, à cause des attractions naturelles de Cauterets, auxquelles il serait imprudent de toucher. Si l'on arrivait à les surmonter et à capter ces cours d'eau, on peut estimer que le département des Hautes-Pyrénées produirait une puissance de près de 200.000 HP, soit un millard de kilowatts-heure. Pour les obtenir avec de la houille noire, il faudrait brûler plus de un million de tonnes de ce combustible.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt national qu'il y aurait à activer l'exécution des travaux qui nous mettraient en possession d'une pareille richesse.

HAUTE-GARONNE

1. — Usines existantes.

FORCE ET LUMIÈRE. — Une dizaine de ces usines, parmi lesquelles deux sont particulièrement importantes et bien connues :

1° *L'Usine du Bazacle, à Toulouse, sur la Garonne.* — La puissance, comprise entre 1.200 et 4.000 HP, est produite par un volume d'eaux motrices variant de 30 mètres cubes (à l'étiage), jusqu'à 100 mètres cubes (maximum que puisse absorber l'usine), tombant d'une hauteur de 4 mètres. L'Usine du Bazacle, en liaison directe avec le réseau de « La Pyrénéenne », éclaire la ville de Toulouse (à l'intérieur de l'enceinte de l'octroi);

2° *L'Usine de la Picadère, à Luchon, sur l'One, appartenant à la « Compagnie Luchonnaise d'éclairage ».* — L'eau est amenée par un tunnel dans le rocher de 1.700 mètres de longueur, puis par deux conduites forcées. La chute est de 100 mètres; la puissance de 1.500 à 3.000 HP. Cette usine éclaire la ville de Luchon et les vallées environnantes et fournit de la force motrice (600 à 1.000 HP) au chemin

Digitized by Google

de fer de Superbagnères. Elle actionnera très prochainement les fours électriques d'une usine qui va être créée à Luchon pour la fabrication de la fonte synthétique.

ÉLECTROCHIMIE ET MÉTALLURGIE. — Les usines de cette catégorie sont peu nombreuses. La plus importante est celle de *Mancioux* (600 HP), à M. Cartier, où l'on fabrique du carbure de calcium. Une annexe, située à *Boussens*, fait du chlore par électrolyse des eaux de Salies-du-Salat.

Les autres seraient :

a). Celle du *Plan d'Arem*, commune de *Fos*, à la « *Société du Zinc des Pyrénées.* » — 500 HP;

b). Celle des *Rochers*, à *Luchon*, à la « *Société du Zinc des Pyrénées.* » — 200 HP.

Aucune de ces deux usines ne paraît fonctionner actuellement, sauf peut-être pour des essais.

PAPETERIES. — Elles sont assez nombreuses et se trouvent presque toutes sur la Garonne ou sur le Salat, près du confluent de ces deux cours d'eau :

1° *Sur la Garonne, à Toulouse.* — *Papeterie Sirven*, au *Ramier du Château*, 100 à 300 HP. — On y fabrique des papiers d'impression et d'écriture;

2° *Sur la Garonne, à Saint-Martory.* — Trois papeteries :

a). Papeterie du *Foulon*, 250 HP. — Spécialité de papier journal.

b). Usine *Barthier*, 300 HP.

Ces deux usines et le canal de Saint-Martory sont desservis par le même barrage; ils prennent chacun le tiers du débit de la Garonne.

c) Usine d'*Apas*, à *M. Sirven*, 300 à 750 HP. — Fabrique de pâte de bois et de carton.

Un peu plus loin, à *Labarthe-Inard*, se trouvent deux autres papeteries :

d) Une petite usine de 125 HP appartenant à la « *Société du Foulon* »;

Digitized by Google

e) La *Papeterie du Vicomte*, à *M. Lavaux*, 400 HP. — Papier bulle mince.

3° *Sur le Salat.* — Trois papeteries appartenant toutes à la « *Société Lacroix* ». Elles sont situées à *Mazères*, une sur la rive droite, deux sur la rive gauche; leurs puissances respectives sont de 300, 150 et 400 à 500 HP. Ces trois usines reçoivent un supplément de force d'une usine hydroélectrique de 200 à 400 HP, située à Roquefort. Une autre usine de renfort, de 200 à 500HP, est en construction à Mazères, à 1 kilomètre en amont de l'usine sud du groupe des trois papeteries. On y fabrique du papier à cigarettes.

INDUSTRIES DIVERSES. — On peut citer :

1° *L'Usine de la « Compagnie des Salins du Midi », à Salies-du-Salat*, 800 HP. — La puissance de cette usine est utilisée dans des appareils d'évaporation d'eau salée, avec récupération de la chaleur par compression de la vapeur. On y a fait, jadis, du carbure de calcium et du ferrosilicium;

2° *Usines du Château-Narbonnais, à Toulouse.* — La chute de 2^m40 fournit une puissance de 400 HP et actionne des minoteries. Cette chute est appelée à disparaître prochainement; l'énergie sera fournie aux minoteries par une usine voisine, sur la Garonne, actuellement en construction.

II. — Usines en construction ou en projet.

FORCE ET LUMIÈRE. — 1° *Usine de Toulouse*, sur la *Garonne*, près du pont Saint-Michel.— La chute sera de 3^m à 3^m25 et le débit maximum de 125.000 litres ; la puissance maxima sera donc de 4.000 HP. Les travaux pour l'édification de cette usine sont commencés et paraissent devoir être poussés activement. L'énergie qui y sera produite servira en partie pour l'éclairage public de la ville et, surtout, pour le refoulement des eaux d'alimentation, en remplacement de la machine à vapeur et de la force fournie par le

Digitized by Google

Bazacle, que l'on utilise actuellement ; elle actionnera aussi les moulins du Château-Narbonnais.

2° *Projets de captation du Lac d'Oô.* La « *Société Pyrénéenne d'Energie électrique* » se propose de capter, dans la vallée d'Oô, et en utilisant comme réservoir régulateur le lac de ce nom, des nouvelles chutes qui, en liaison avec l'usine de la Picadère dont la puissance serait augmentée, constitueront un ensemble *des plus importants*. Les travaux sont commencés. Ces deux usines réunies produiront annuellement 60 à 70.000.000 de KWh, soit 8.000 KW (ou 11.000 HP) constants. C'est environ le double de ce que produit Orlu (v. Ariège).

La « Société Pyrénéenne » projette, en outre, d'autres travaux importants dans les vallées du Lys et de la Pique. Toute la région autour de Luchon sera donc exploitée par cette Société.

3° *Projet d'usine à Valentine*, sur la *Garonne*, 800 HP.— Ce projet a surtout pour but de donner de la force motrice à des particuliers ou à des usines à créer et, éventuellement, de faire de l'éclairage.

L'ensemble des usines installées dans le département de la Haute-Garonne nous donne :

Puissance brute.....	16.500 HP	environ.
— réalisable.....	12.500	—
— installée.....	13.000	—

Les projets en cours ajouteront à cela une nouvelle puissance réalisable de 13.000 HP.

Ces nombres sont relativement élevés, si l'on considère que ce département ne touche aux Pyrénées que par l'extrémité sud de l'arrondissement de Saint-Gaudens, la majeure partie de son territoire étant formée de plaines.

Digitized by Google

ARIÈGE

I. — Usines existantes.

FORCE ET LUMIÈRE. — Une dizaine d'usines, dont les plus importantes sont :

1° *L'Usine d'Orlu,* à la « *Société Pyrénéenne d'Energie électrique* ». — La puissance de la chute d'Orlu (940m), la plus élevée des chutes françaises, produite par le *Ruisseau de Gnioles*, émissaire du *Lac de Naguille*, est caractérisée par la masse d'eau qui peut être accumulée dans ce réservoir, plutôt que par l'estimation d'un débit. Ce lac, situé à l'altitude de 1.854 mètres et d'une superficie de 60 hectares environ, a été fermé au moyen d'un barrage, ce qui a permis de relever le plan d'eau de 10 mètres. Le tunnel de prise d'eau y débouche à 17 mètres au-dessous du niveau primitif; il en résulte qu'on peut disposer d'une tranche d'eau de 27 mètres d'épaisseur, laquelle correspond à un volume de 13 millions de mètres cubes. Récemment, la Société Pyrénéenne a surélevé de 2 mètres le mur du barrage, ce qui lui a procuré une augmentation de réserve d'eau de 1.300.000 mètres cubes.

Grâce à cet aménagement, le lac peut fournir 32 millions de kilowatts-heure par an, soit une *puissance permanente* pour une année de 8.000 heures, de 4.000 KW ou 5.500 HP.

L'usine possède cinq turbines de 3.500 HP actionnant autant d'alternateurs de 2.400 KVA ; sa *puissance instantanée* ou maxima est donc de 5×3.500 HP (soit 17.500 HP) sur les turbines, ou de 5×2.400 KVA (soit 12.000 KVA) sur les alternateurs.

Ceux-ci fournissent du triphasé à 5.000 volts, 50 périodes, qui est aussitôt transformé à 55.000 volts. Les lignes primaires conduisent ce courant à 55.000 volts le long de la vallée de l'Ariège jusqu'à Toulouse, par Tarascon, Foix et

Digitized by Google

Pamiers, dans le Tarn jusqu'à Castres, et dans l'Ariège à Lavelanet ; elles ont une longueur de 210 km.

Des réseaux secondaires, à 25.000 et 13.000 volts, d'une longueur de 1.200 km., desservent 140 communes dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn-et-Garonne, de l'Aude et du Tarn. La ville de Toulouse est éclairée directement par la Pyrénéenne, en dehors de l'enceinte de l'octroi ; l'intérieur de la ville est alimenté par le Bazacle, qui emprunte 2.000 KW à la Pyrénéenne pour passer les pointes.

La puissance d'Orlu sera ultérieurement accrue par la réunion du Lac de Naguille avec celui d'En-Beys, plus élevé de 100 mètres et qui se trouve dans la haute vallée de l'Oriège. Les études relatives à ce projet sont terminées ; les travaux commenceront incessamment. Le nombre des groupes électrogènes sera porté à 9.

2° *Les Usines de la « Société Métallurgique de l'Ariège »*. Elles sont situées sur l'Ariège, à *Varilhes* (Usine de *Las Rives*) et à *Crampagna*. La première a une puissance comprise entre 800 et 1.800 HP, selon le débit de la rivière ; la seconde entre 650 et 1.500 HP. Le courant qu'elles produisent est envoyé à Pamiers (11 km.) où il est utilisé comme force motrice dans les usines de la Société Métallurgique.

Les usines de Crampagna et de Las Rives sont aussi destinées à la traction du tramway de Pamiers à Pailhès dont une partie, comprise entre les usines de la Société Métallurgique et la gare de Pamiers, est déjà en fonctionnement.

L'usine de Las Rives et surtout celle de Crampagna ont servi jadis à des fabrications et à des essais électrochimiques : carbure de calcium, ferrosilicium, zinc, etc.

En outre, la « Société Métallurgique » possède à *Guilhot*, près *Bénagues*, sur *l'Ariège*, une autre usine de 3.000 HP qui vient d'être mise en marche tout récemment. Elle sert aux mêmes usages que les deux précédentes.

3° *Les Usines de la « Société électrique de l'Arize »*. Elles sont au nombre de trois :

a). L'usine du Mas-d'Azil, 200 HP, sur *l'Arize ;*

Digitized by Google

b). *L'usine de Bonac*, 500 HP, sur *l'Ariège ;*

c). *L'usine de Carbonne*, 300 HP, sur *la Garonne.*

Cette dernière est toute récente, elle fonctionne depuis le mois de mai 1914. Ce groupe d'usines distribue de l'éclairage et de la force motrice dans les vallées de l'Arize, de la Lèze, de l'Ariège et de la Garonne. Les deux premières marchent en parallèle, quoique le réseau du Mas-d'Azil soit à 5.000 volts et celui de Bonac à 10.000, grâce à un transformateur (survolteur-dévolteur) établi à Pailhès, qui égalise les tensions.

TRACTION. — A signaler les *Usines des « Tramways du Saint-Gironnais »*, l'une de 400 HP, à *Arrout*, sur le *Lez ;* l'autre, de 350 HP, à *Ercé*, sur le *Garbet.*

ELECTROCHIMIE ET MÉTALLURGIE. — Cette application comporte, dans le département de l'Ariège, trois usines importantes :

1° *Usine d'Auzat*, sur le *Vicdessos*, à la « *Compagnie des Produits chimiques d'Alais et la Camargue* ». Elle appartenait, avant 1914, à la « Société des Produits Electrochimiques et Métallurgiques des Pyrénées ».

Dans le but de régulariser le débit du Vicdessos, qui possède un régime torrentiel, on a aménagé en réservoirs les étangs du Fourcat et de Bassiés, situés dans le bassin supérieur de ce cours d'eau. De plus, on a dérivé divers affluents du Vicdessos de façon à rassembler en un même point l'apport de plusieurs torrents.

Ce sont les eaux provenant de ces torrents, sur l'un desquels (le ruisseau d'Artiés) se trouve l'étang du Fourcat, qui alimentent l'usine. Quant à l'étang de Bassiés, ses eaux sont captées directement, ce qui procure, sous une chute de 100 mètres, une puissance de 1.200 HP que l'on transporte à l'usine.

Les réserves actuellement aménagées sont :

A Bassiés (étang Majou).....	2.300.000 m³
A Fourcat...	4.000.000 »
Total.....	6.300.000 m³

Digitized by Google

La chute sur l'usine est de 420 mètres; elle peut donner 13.000 à 15.000 HP (16.000 HP installés).

De nouvelles réserves d'eau pourront être créées :

a). A Bassiés, par deux barrages fermant deux autres étangs.....	2.000.000 m³ environ
b). Dans le bassin supérieur d'Artiés, par l'étang d'Izourt	2.500.000 —
c). Dans le bassin de Mounicou, par deux barrages.....	2.500.000 —
Total.....	7.000.000 m³ environ

De nouvelles puissances pourront être installées :

A Bassiés.....	800 HP environ
Sur l'Artiés, par une chute.....	2.000 —
Sur le Mounicou.....	1.800 —
Total.....	4.600 HP environ

De plus, les usines ainsi créées, pendant six mois de basses eaux (automne et hiver), augmenteraient de 2.000 HP la puissance de la chute directe sur l'usine. L'ensemble pourrait donc atteindre aisément 20.000 HP.

L'Usine d'Auzat fabrique surtout de l'aluminium et des chlorates.

2° *Usine de Mercus*, sur l'*Ariège;* à la « *Société du Boro-Carbone* ». — Grâce à des travaux récents, et aussi par suite de la régularisation de l'Ariège résultant des travaux d'Orlu et d'Auzat, cette usine peut développer une puissance de 3.000 à 6.000 HP. Elle produit un abrasif (alumine fondue) destiné à la fabrication des meules.

3° L'*Usine du Castelet*, à *Perles et Castelet*, près Ax-les-Thermes, à la « *Société Hydroélectrique des Pyrénées* ». — La chute est de 30 mètres et la puissance de 1.200 à 3.000 HP. L'eau est amenée par un tuyau de 2m,30 de diamètre. Le courant produit par les dynamos est destiné au chauffage de sept fours à carbure de calcium. On chauffe un four seulement avec les eaux d'étiage, trois avec les eaux moyennes et sept avec les eaux de crues.

Digitized by Google

avec le lac de Gaube, qui sont certainement susceptibles de fournir une puissance hydraulique importante. Mais, ici, des difficultés sont à prévoir, à cause des attractions naturelles de Cauterets, auxquelles il serait imprudent de toucher. Si l'on arrivait à les surmonter et à capter ces cours d'eau, on peut estimer que le département des Hautes-Pyrénées produirait une puissance de près de 200.000 HP, soit un millard de kilowatts-heure. Pour les obtenir avec de la houille noire, il faudrait brûler plus de un million de tonnes de ce combustible.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt national qu'il y aurait à activer l'exécution des travaux qui nous mettraient en possession d'une pareille richesse.

HAUTE-GARONNE

I. — Usines existantes.

FORCE ET LUMIÈRE. — Une dizaine de ces usines, parmi lesquelles deux sont particulièrement importantes et bien connues :

1° *L'Usine du Bazacle, à Toulouse, sur la Garonne.* — La puissance, comprise entre 1.200 et 4.000 HP, est produite par un volume d'eaux motrices variant de 30 mètres cubes (à l'étiage), jusqu'à 100 mètres cubes (maximum que puisse absorber l'usine), tombant d'une hauteur de 4 mètres. L'Usine du Bazacle, en liaison directe avec le réseau de « La Pyrénéenne », éclaire la ville de Toulouse (à l'intérieur de l'enceinte de l'octroi);

2° *L'Usine de la Picadère, à Luchon, sur l'One, appartenant à la « Compagnie Luchonnaise d'éclairage ».* — L'eau est amenée par un tunnel dans le rocher de 1.700 mètres de longueur, puis par deux conduites forcées. La chute est de 100 mètres; la puissance de 1.500 à 3.000 HP. Cette usine éclaire la ville de Luchon et les vallées environnantes et fournit de la force motrice (600 à 1.000 HP) au chemin

Digitized by Google

de fer de Superbagnères. Elle actionnera très prochainement les fours électriques d'une usine qui va être créée à Luchon pour la fabrication de la fonte synthétique.

ÉLECTROCHIMIE ET MÉTALLURGIE. — Les usines de cette catégorie sont peu nombreuses. La plus importante est celle de *Mancioux* (600 HP), à M. Cartier, où l'on fabrique du carbure de calcium. Une annexe, située à *Boussens*, fait du chlore par électrolyse des eaux de Salies-du-Salat.

Les autres seraient :

a). Celle du *Plan d'Arem*, commune de *Fos*, à la « *Société du Zinc des Pyrénées.* » — 500 HP;

b). Celle des *Rochers*, à *Luchon*, à la « *Société du Zinc des Pyrénées.* » — 200 HP.

Aucune de ces deux usines ne paraît fonctionner actuellement, sauf peut-être pour des essais.

PAPETERIES. — Elles sont assez nombreuses et se trouvent presque toutes sur la Garonne ou sur le Salat, près du confluent de ces deux cours d'eau :

1° *Sur la Garonne, à Toulouse.* — *Papeterie Sirven*, au *Ramier du Château*, 100 à 300 HP. — On y fabrique des papiers d'impression et d'écriture;

2° *Sur la Garonne, à Saint-Martory.* — Trois papeteries :

a). Papeterie du *Foulon*, 250 HP. — Spécialité de papier journal.

b). Usine *Barthier*, 300 HP.

Ces deux usines et le canal de Saint-Martory sont desservis par le même barrage; ils prennent chacun le tiers du débit de la Garonne.

c) Usine d'*Apas*, à *M. Sirven*, 300 à 750 HP. — Fabrique de pâte de bois et de carton.

Un peu plus loin, à *Labarthe-Inard*, se trouvent deux autres papeteries :

d) Une petite usine de 125 HP appartenant à la « *Société du Foulon* »;

Digitized by Google

e) La *Papeterie du Vicomte*, à *M. Lavaux*, 400 HP. — Papier bulle mince.

3° *Sur le Salat.* — Trois papeteries appartenant toutes à la « *Société Lacroix* ». Elles sont situées à *Mazères*, une sur la rive droite, deux sur la rive gauche; leurs puissances respectives sont de 300, 150 et 400 à 500 HP. Ces trois usines reçoivent un supplément de force d'une usine hydroélectrique de 200 à 400 HP, située à Roquefort. Une autre usine de renfort, de 200 à 500HP, est en construction à Mazères, à 1 kilomètre en amont de l'usine sud du groupe des trois papeteries. On y fabrique du papier à cigarettes.

INDUSTRIES DIVERSES. — On peut citer :

1° *L'Usine de la « Compagnie des Salins du Midi », à Salies-du-Salat*, 800 HP. — La puissance de cette usine est utilisée dans des appareils d'évaporation d'eau salée, avec récupération de la chaleur par compression de la vapeur. On y a fait, jadis, du carbure de calcium et du ferrosilicium;

2° *Usines du Château-Narbonnais, à Toulouse.* — La chute de 2m40 fournit une puissance de 400 HP et actionne des minoteries. Cette chute est appelée à disparaître prochainement; l'énergie sera fournie aux minoteries par une usine voisine, sur la Garonne, actuellement en construction.

II. — Usines en construction ou en projet.

FORCE ET LUMIÈRE. — 1° *Usine de Toulouse*, sur la *Garonne*, près du pont Saint-Michel.— La chute sera de 3m à 3m25 et le débit maximum de 125.000 litres ; la puissance maxima sera donc de 4.000 HP. Les travaux pour l'édification de cette usine sont commencés et paraissent devoir être poussés activement. L'énergie qui y sera produite servira en partie pour l'éclairage public de la ville et, surtout, pour le refoulement des eaux d'alimentation, en remplacement de la machine à vapeur et de la force fournie par le

Digitized by Google

Bazacle, que l'on utilise actuellement ; elle actionnera aussi les moulins du Château-Narbonnais.

2° *Projets de captation du Lac d'Oô.* La « *Société Pyrénéenne d'Energie électrique* » se propose de capter, dans la vallée d'Oô, et en utilisant comme réservoir régulateur le lac de ce nom, des nouvelles chutes qui, en liaison avec l'usine de la Picadère dont la puissance serait augmentée, constitueront un ensemble *des plus importants*. Les travaux sont commencés. Ces deux usines réunies produiront annuellement 60 à 70.000.000 de KWh, soit 8.000 KW (ou 11.000 HP) constants. C'est environ le double de ce que produit Orlu (v. Ariège).

La « Société Pyrénéenne » projette, en outre, d'autres travaux importants dans les vallées du Lys et de la Pique. Toute la région autour de Luchon sera donc exploitée par cette Société.

3° *Projet d'usine à Valentine*, sur la *Garonne*, 800 HP.— Ce projet a surtout pour but de donner de la force motrice à des particuliers ou à des usines à créer et, éventuellement, de faire de l'éclairage.

L'ensemble des usines installées dans le département de la Haute-Garonne nous donne :

Puissance brute.....	16.500 HP	environ.
— réalisable.....	12.500	—
— installée.....	13.000	—

Les projets en cours ajouteront à cela une nouvelle puissance réalisable de 13.000 HP.

Ces nombres sont relativement élevés, si l'on considère que ce département ne touche aux Pyrénées que par l'extrémité sud de l'arrondissement de Saint-Gaudens, la majeure partie de son territoire étant formée de plaines.

Digitized by Google

[illegible] périodes. [illegible] Les lignes pri- [illegible] volts le long de la [illegible] jusqu'à Toulouse, par Tarascon, Foix et

Digitized by Google

Pamiers, dans le Tarn jusqu'à Castres, et dans l'Ariège à Lavelanet ; elles ont une longueur de 210 km.

Des réseaux secondaires, à 25.000 et 13.000 volts, d'une longueur de 1.200 km., desservent 110 communes dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn-et-Garonne, de l'Aude et du Tarn. La ville de Toulouse est éclairée directement par la Pyrénéenne, en dehors de l'enceinte de l'octroi ; l'intérieur de la ville est alimenté par le Bazacle, qui emprunte 2.000 KW à la Pyrénéenne pour passer les pointes.

La puissance d'Orlu sera ultérieurement accrue par la réunion du Lac de Naguille avec celui d'En-Beys, plus élevé de 100 mètres et qui se trouve dans la haute vallée de [illegible]. Les études relatives à ce projet sont terminées ; les travaux commenceront incessamment. Le nombre des groupes électrogènes sera porté à 9.

2° *Les Usines de la « Société Métallurgique de l'Ariège ».* Elles sont situées sur l'Ariège, à *Varilhes* (Usine de *Las Rives*) et à *Crampagna*. La première a une puissance comprise entre 800 et 1.800 HP, suivant le débit de la rivière ; la seconde entre [illegible] et 1.500 HP. Le courant qu'elles produisent est envoyé à Pamiers (11 km.) [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ARIÈGE

I. — Usines existantes.

FORCE ET LUMIÈRE. — Une dizaine d'usines, dont les plus importantes sont :

1° *L'Usine d'Orlu*, à la « *Société Pyrénéenne d'Energie électrique* ». — La puissance de la chute d'Orlu (940m), la plus élevée des chutes françaises, produite par le *Ruisseau de Gnioles*, émissaire du *Lac de Naguille*, est caractérisée par la masse d'eau qui peut être accumulée dans ce réservoir, plutôt que par l'estimation d'un débit. Ce lac, situé à l'altitude de 1.851 mètres et d'une superficie de 60 hectares environ, a été fermé au moyen d'un barrage, ce qui a permis de relever le plan d'eau de 10 mètres. Le tunnel de prise d'eau y débouche à 17 mètres au-dessous du niveau primitif; il en résulte qu'on peut disposer d'une tranche d'eau de 27 mètres d'épaisseur, laquelle correspond à un volume de 13 millions de mètres cubes. Récemment, la Société Pyrénéenne a surélevé de 2 mètres le mur du barrage, ce qui lui a procuré une augmentation de réserve d'eau de 1.300.000 mètres cubes.

Grâce à cet aménagement, le lac peut fournir 32 millions de kilowatts-heure par an, soit une *puissance permanente* pour une année de 8.000 heures, de 4.000 KW ou 5.500 HP.

L'usine possède cinq turbines de 3.500 HP actionnant autant d'alternateurs de 2.400 KVA ; sa *puissance instantanée* ou maxima est donc de 5×3.500 HP (soit 17.500 HP) sur les turbines, ou de 5×2.400 KVA (soit 12.000 KVA) sur les alternateurs.

Ceux-ci fournissent du triphasé à 5.000 volts, 50 périodes, qui est aussitôt transformé à 55.000 volts. Les lignes primaires conduisent ce courant à 55.000 volts le long de la vallée de l'Ariège jusqu'à Toulouse, par Tarascon, Foix et

Digitized by Google

Pamiers, dans le Tarn jusqu'à Castres, et dans l'Ariège à Lavelanet ; elles ont une longueur de 210 km.

Des réseaux secondaires, à 25.000 et 13.000 volts, d'une longueur de 1.200 km., desservent 140 communes dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn-et-Garonne, de l'Aude et du Tarn. La ville de Toulouse est éclairée directement par la Pyrénéenne, en dehors de l'enceinte de l'octroi ; l'intérieur de la ville est alimenté par le Bazacle, qui emprunte 2.000 KW à la Pyrénéenne pour passer les pointes.

La puissance d'Orlu sera ultérieurement accrue par la réunion du Lac de Naguille avec celui d'En-Beys, plus élevé de 100 mètres et qui se trouve dans la haute vallée de l'Oriège. Les études relatives à ce projet sont terminées ; les travaux commenceront incessamment. Le nombre des groupes électrogènes sera porté à 9.

2° *Les Usines de la « Société Métallurgique de l'Ariège »*. Elles sont situées sur l'Ariège, à *Varilhes* (Usine de *Las Rives*) et à *Crampagna*. La première a une puissance comprise entre 800 et 1.800 HP, selon le débit de la rivière ; la seconde entre 650 et 1.500 HP. Le courant qu'elles produisent est envoyé à Pamiers (11 km.) où il est utilisé comme force motrice dans les usines de la Société Métallurgique.

Les usines de Crampagna et de Las Rives sont aussi destinées à la traction du tramway de Pamiers à Pailhès dont une partie, comprise entre les usines de la Société Métallurgique et la gare de Pamiers, est déjà en fonctionnement.

L'usine de Las Rives et surtout celle de Crampagna ont servi jadis à des fabrications et à des essais électrochimiques : carbure de calcium, ferrosilicium, zinc, etc.

En outre, la « Société Métallurgique » possède à *Guilhot*, près *Bénagues*, sur *l'Ariège*, une autre usine de 3.000 HP qui vient d'être mise en marche tout récemment. Elle sert aux mêmes usages que les deux précédentes.

3° *Les Usines de la « Société électrique de l'Arize »*. Elles sont au nombre de trois :

a). L'usine du Mas-d'Azil, 200 HP, sur *l'Arize ;*

Digitized by Google

b). L'usine de Bonac, 500 HP, sur *l'Ariège ;*

c). L'usine de Carbonne, 300 HP, sur *la Garonne.*

Cette dernière est toute récente, elle fonctionne depuis le mois de mai 1914. Ce groupe d'usines distribue de l'éclairage et de la force motrice dans les vallées de l'Arize, de la Lèze, de l'Ariège et de la Garonne. Les deux premières marchent en parallèle, quoique le réseau du Mas-d'Azil soit à 5.000 volts et celui de Bonac à 10.000, grâce à un transformateur (survolteur-dévolteur) établi à Pailhès, qui égalise les tensions.

TRACTION. — A signaler les *Usines des « Tramways du Saint-Gironnais »*, l'une de 400 HP, à *Arrout*, sur le *Lez ;* l'autre, de 350 HP, à *Ercé*, sur le *Garbet.*

ELECTROCHIMIE ET MÉTALLURGIE. — Cette application comporte, dans le département de l'Ariège, trois usines importantes :

1° *Usine d'Auzat*, sur le *Vicdessos*, à la « *Compagnie des Produits chimiques d'Alais et la Camargue* ». Elle appartenait, avant 1914, à la « Société des Produits Electrochimiques et Métallurgiques des Pyrénées ».

Dans le but de régulariser le débit du Vicdessos, qui possède un régime torrentiel, on a aménagé en réservoirs les étangs du Fourcat et de Bassiés, situés dans le bassin supérieur de ce cours d'eau. De plus, on a dérivé divers affluents du Vicdessos de façon à rassembler en un même point l'apport de plusieurs torrents.

Ce sont les eaux provenant de ces torrents, sur l'un desquels (le ruisseau d'Artiés) se trouve l'étang du Fourcat, qui alimentent l'usine. Quant à l'étang de Bassiés, ses eaux sont captées directement, ce qui procure, sous une chute de 100 mètres, une puissance de 1.200 HP que l'on transporte à l'usine.

Les réserves actuellement aménagées sont :

A Bassiés (étang Majou).....	2.300.000 m³
A Fourcat...	4.000.000 »
Total.....	6.300.000 m³

Digitized by Google

La chute sur l'usine est de 420 mètres; elle peut donner 13.000 à 15.000 HP (16.000 HP installés).

De nouvelles réserves d'eau pourront être créées :

a). A Bassiés, par deux barrages fermant deux autres étangs.....	2.000.000 m³ environ
b). Dans le bassin supérieur d'Artiés, par l'étang d'Izourt	2.500.000 —
c). Dans le bassin de Mounicou, par deux barrages.....	2.500.000 —
Total.....	7.000.000 m³ environ

De nouvelles puissances pourront être installées :

A Bassiés.....	800 HP environ
Sur l'Artiés, par une chute.....	2.000 —
Sur le Mounicou.....	1.800 —
Total.....	4.600 HP environ

De plus, les usines ainsi créées, pendant six mois de basses eaux (automne et hiver), augmenteraient de 2.000 HP la puissance de la chute directe sur l'usine. L'ensemble pourrait donc atteindre aisément 20.000 HP.

L'Usine d'Auzat fabrique surtout de l'aluminium et des chlorates.

2° *Usine de Mercus*, sur l'*Ariège;* à la « *Société du Boro-Carbone* ». — Grâce à des travaux récents, et aussi par suite de la régularisation de l'Ariège résultant des travaux d'Orlu et d'Auzat, cette usine peut développer une puissance de 3.000 à 6.000 HP. Elle produit un abrasif (alumine fondue) destiné à la fabrication des meules.

3° L'*Usine du Castelet*, à *Perles et Castelet*, près Axles-Thermes, à la « *Société Hydroélectrique des Pyrénées* ». — La chute est de 30 mètres et la puissance de 1.200 à 3.000 HP. L'eau est amenée par un tuyau de 2m,30 de diamètre. Le courant produit par les dynamos est destiné au chauffage de sept fours à carbure de calcium. On chauffe un four seulement avec les eaux d'étiage, trois avec les eaux moyennes et sept avec les eaux de crues.

Digitized by Google

e) La *Papeterie du Vicomte*, à *M. Lavaux*, 400 HP. — Papier bulle mince.

3° *Sur le Salat.* — Trois papeteries appartenant toutes à la « *Société Lacroix* ». Elles sont situées à *Mazères*, une sur la rive droite, deux sur la rive gauche; leurs puissances respectives sont de 300, 150 et 400 à 500 HP. Ces trois usines reçoivent un supplément de force d'une usine hydroélectrique de 200 à 400 HP, située à Roquefort. Une autre usine de renfort, de 200 à 500HP, est en construction à Mazères, à 1 kilomètre en amont de l'usine sud du groupe des trois papeteries. On y fabrique du papier à cigarettes.

INDUSTRIES DIVERSES. — On peut citer :

1° *L'Usine de la « Compagnie des Salins du Midi », à Salies-du-Salat*, 800 HP. — La puissance de cette usine est utilisée dans des appareils d'évaporation d'eau salée, avec récupération de la chaleur par compression de la vapeur. On y a fait, jadis, du carbure de calcium et du ferrosilicium;

2° *Usines du Château-Narbonnais, à Toulouse.* — La chute de 2m40 fournit une puissance de 400 HP et actionne des minoteries. Cette chute est appelée à disparaître prochainement; l'énergie sera fournie aux minoteries par une usine voisine, sur la Garonne, actuellement en construction.

II. — Usines en construction ou en projet.

FORCE ET LUMIÈRE. — 1° *Usine de Toulouse*, sur la *Garonne*, près du pont Saint-Michel.— La chute sera de 3m à 3m25 et le débit maximum de 125.000 litres ; la puissance maxima sera donc de 4.000 HP. Les travaux pour l'édification de cette usine sont commencés et paraissent devoir être poussés activement. L'énergie qui y sera produite servira en partie pour l'éclairage public de la ville et, surtout, pour le refoulement des eaux d'alimentation, en remplacement de la machine à vapeur et de la force fournie par le

Digitized by Google

Bazacle, que l'on utilise actuellement ; elle actionnera aussi les moulins du Château-Narbonnais.

2° *Projets de captation du Lac d'Oô.* La « *Société Pyrénéenne d'Energie électrique* » se propose de capter, dans la vallée d'Oô, et en utilisant comme réservoir régulateur le lac de ce nom, des nouvelles chutes qui, en liaison avec l'usine de la Picadère dont la puissance serait augmentée, constitueront un ensemble *des plus importants*. Les travaux sont commencés. Ces deux usines réunies produiront annuellement 60 à 70.000.000 de KWh, soit 8.000 KW (ou 11.000 HP) constants. C'est environ le double de ce que produit Orlu (v. Ariège).

La « Société Pyrénéenne » projette, en outre, d'autres travaux importants dans les vallées du Lys et de la Pique. Toute la région autour de Luchon sera donc exploitée par cette Société.

3° *Projet d'usine à Valentine*, sur la *Garonne*, 800 HP.— Ce projet a surtout pour but de donner de la force motrice à des particuliers ou à des usines à créer et, éventuellement, de faire de l'éclairage.

L'ensemble des usines installées dans le département de la Haute-Garonne nous donne :

Puissance brute.....	16.500 HP	environ.
— réalisable.....	12.500	—
— installée.....	13.000	—

Les projets en cours ajouteront à cela une nouvelle puissance réalisable de 13.000 HP.

Ces nombres sont relativement élevés, si l'on considère que ce département ne touche aux Pyrénées que par l'extrémité sud de l'arrondissement de Saint-Gaudens, la majeure partie de son territoire étant formée de plaines.

Digitized by Google

ARIÈGE

I. — Usines existantes.

FORCE ET LUMIÈRE. — Une dizaine d'usines, dont les plus importantes sont :

1° *L'Usine d'Orlu,* à la « *Société Pyrénéenne d'Energie électrique* ». — La puissance de la chute d'Orlu (940m), la plus élevée des chutes françaises, produite par le *Ruisseau de Gnioles*, émissaire du *Lac de Naguille*, est caractérisée par la masse d'eau qui peut être accumulée dans ce réservoir, plutôt que par l'estimation d'un débit. Ce lac, situé à l'altitude de 1.854 mètres et d'une superficie de 60 hectares environ, a été fermé au moyen d'un barrage, ce qui a permis de relever le plan d'eau de 10 mètres. Le tunnel de prise d'eau y débouche à 17 mètres au-dessous du niveau primitif; il en résulte qu'on peut disposer d'une tranche d'eau de 27 mètres d'épaisseur, laquelle correspond à un volume de 13 millions de mètres cubes. Récemment, la Société Pyrénéenne a surélevé de 2 mètres le mur du barrage, ce qui lui a procuré une augmentation de réserve d'eau de 1.300.000 mètres cubes.

Grâce à cet aménagement, le lac peut fournir 32 millions de kilowatts-heure par an, soit une *puissance permanente* pour une année de 8.000 heures, de 4.000 KW ou 5.500 HP.

L'usine possède cinq turbines de 3.500 HP actionnant autant d'alternateurs de 2.400 KVA ; sa *puissance instantanée* ou maxima est donc de 5×3.500 HP (soit 17.500 HP) sur les turbines, ou de 5×2.400 KVA (soit 12.000 KVA) sur les alternateurs.

Ceux-ci fournissent du triphasé à 5.000 volts, 50 périodes, qui est aussitôt transformé à 55.000 volts. Les lignes primaires conduisent ce courant à 55.000 volts le long de la vallée de l'Ariège jusqu'à Toulouse, par Tarascon, Foix et

Digitized by Google

Pamiers, dans le Tarn jusqu'à Castres, et dans l'Ariège à Lavelanet ; elles ont une longueur de 210 km.

Des réseaux secondaires, à 25.000 et 13.000 volts, d'une longueur de 1.200 km., desservent 140 communes dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn-et-Garonne, de l'Aude et du Tarn. La ville de Toulouse est éclairée directement par la Pyrénéenne, en dehors de l'enceinte de l'octroi ; l'intérieur de la ville est alimenté par le Bazacle, qui emprunte 2.000 KW à la Pyrénéenne pour passer les pointes.

La puissance d'Orlu sera ultérieurement accrue par la réunion du Lac de Naguille avec celui d'En-Beys, plus élevé de 100 mètres et qui se trouve dans la haute vallée de l'Oriège. Les études relatives à ce projet sont terminées ; les travaux commenceront incessamment. Le nombre des groupes électrogènes sera porté à 9.

2° *Les Usines de la « Société Métallurgique de l'Ariège »*. Elles sont situées sur l'Ariège, à *Varilhes* (Usine de *Las Rives*) et à *Crampagna*. La première a une puissance comprise entre 800 et 1.800 HP, selon le débit de la rivière ; la seconde entre 650 et 1.500 HP. Le courant qu'elles produisent est envoyé à Pamiers (11 km.) où il est utilisé comme force motrice dans les usines de la Société Métallurgique.

Les usines de Crampagna et de Las Rives sont aussi destinées à la traction du tramway de Pamiers à Pailhès dont une partie, comprise entre les usines de la Société Métallurgique et la gare de Pamiers, est déjà en fonctionnement.

L'usine de Las Rives et surtout celle de Crampagna ont servi jadis à des fabrications et à des essais électrochimiques : carbure de calcium, ferrosilicium, zinc, etc.

En outre, la « Société Métallurgique » possède à *Guilhot*, près *Bénagues*, sur *l'Ariège*, une autre usine de 3.000 HP qui vient d'être mise en marche tout récemment. Elle sert aux mêmes usages que les deux précédentes.

3° *Les Usines de la « Société électrique de l'Arize »*. Elles sont au nombre de trois :

a). *L'usine du Mas-d'Azil*, 200 HP, sur *l'Arize ;*

Digitized by Google

b). L'usine de Bonac, 500 HP, sur *l'Ariège ;*

c). L'usine de Carbonne, 300 HP, sur *la Garonne.*

Cette dernière est toute récente, elle fonctionne depuis le mois de mai 1914. Ce groupe d'usines distribue de l'éclairage et de la force motrice dans les vallées de l'Arize, de la Lèze, de l'Ariège et de la Garonne. Les deux premières marchent en parallèle, quoique le réseau du Mas-d'Azil soit à 5.000 volts et celui de Bonac à 10.000, grâce à un transformateur (survolteur-dévolteur) établi à Pailhès, qui égalise les tensions.

TRACTION. — A signaler les *Usines des « Tramways du Saint-Gironnais »*, l'une de 400 HP, à *Arrout*, sur le *Lez ;* l'autre, de 350 HP, à *Ercé*, sur le *Garbet.*

ELECTROCHIMIE ET MÉTALLURGIE. — Cette application comporte, dans le département de l'Ariège, trois usines importantes :

1° *Usine d'Auzat*, sur le *Vicdessos*, à la « *Compagnie des Produits chimiques d'Alais et la Camargue* ». Elle appartenait, avant 1914, à la « Société des Produits Electrochimiques et Métallurgiques des Pyrénées ».

Dans le but de régulariser le débit du Vicdessos, qui possède un régime torrentiel, on a aménagé en réservoirs les étangs du Fourcat et de Bassiés, situés dans le bassin supérieur de ce cours d'eau. De plus, on a dérivé divers affluents du Vicdessos de façon à rassembler en un même point l'apport de plusieurs torrents.

Ce sont les eaux provenant de ces torrents, sur l'un desquels (le ruisseau d'Artiés) se trouve l'étang du Fourcat, qui alimentent l'usine. Quant à l'étang de Bassiés, ses eaux sont captées directement, ce qui procure, sous une chute de 100 mètres, une puissance de 1.200 HP que l'on transporte à l'usine.

Les réserves actuellement aménagées sont :

A Bassiés (étang Majou).....	2.300.000 m³
A Fourcat...	4.000.000 »
Total.....	6.300.000 m³

Digitized by Google

La chute sur l'usine est de 420 mètres ; elle peut donner 13.000 à 15.000 HP (16.000 HP installés).

De nouvelles réserves d'eau pourront être créées :

a). A Bassiés, par deux barrages fermant deux autres étangs.....	2.000.000 m³ environ
b). Dans le bassin supérieur d'Artiés, par l'étang d'Izourt	2.500.000 —
c). Dans le bassin de Mounicou, par deux barrages.....	2.500.000 —
Total.....	7.000.000 m³ environ

De nouvelles puissances pourront être installées :

A Bassiés.....	800 HP environ
Sur l'Artiés, par une chute	2.000 —
Sur le Mounicou.....	1.800 —
Total.....	4.600 HP environ

De plus, les usines ainsi créées, pendant six mois de basses eaux (automne et hiver), augmenteraient de 2.000 HP la puissance de la chute directe sur l'usine. L'ensemble pourrait donc atteindre aisément 20.000 HP.

L'Usine d'Auzat fabrique surtout de l'aluminium et des chlorates.

2° *Usine de Mercus*, sur l'*Ariège;* à la « *Société du Boro-Carbone* ». — Grâce à des travaux récents, et aussi par suite de la régularisation de l'Ariège résultant des travaux d'Orlu et d'Auzat, cette usine peut développer une puissance de 3.000 à 6.000 HP. Elle produit un abrasif (alumine fondue) destiné à la fabrication des meules.

3° L'*Usine du Castelet*, à *Perles et Castelet*, près Ax-les-Thermes, à la « *Société Hydroélectrique des Pyrénées* ». — La chute est de 30 mètres et la puissance de 1.200 à 3.000 HP. L'eau est amenée par un tuyau de 2m,30 de diamètre. Le courant produit par les dynamos est destiné au chauffage de sept fours à carbure de calcium. On chauffe un four seulement avec les eaux d'étiage, trois avec les eaux moyennes et sept avec les eaux de crues.

Digitized by Google

PAPETERIES. — Deux groupes importants :

1° *Le groupe Bergès-Second*, à *Saint-Lizier*, sur le *Salat*. Ce groupe comprend :

a). La papeterie de *Lorp*, à *Mme veuve Ph. Bergès, à Sentaraille*, 300 HP.

b). Celle de *Pourlande*, à *Mme veuve Ph. Bergès, à Saint-Lizier*, 350 HP.

c). La papeterie de *Saint Lizier*, à *M. Second*, 150 HP.

Ces trois usines fabriquent des papiers fins : papiers à cigarettes, papiers mousselines, pelures, etc., et, depuis quelque temps, des cotons à nitrer.

L'usine de Lorp est très ancienne; c'est le berceau d'Aristide Bergès; celle de Pourlande fut créée plus tard, vers 1880.

Ces papeteries paraissent devoir prendre, dans un avenir plus ou moins prochain, un plus grand développement par une meilleure utilisation du débit du Salat; elles pourraient alors atteindre une puissance de 500 HP chacune.

2° *Le groupe de la « Société Job. »*. — Une seule papeterie, mais plus importante, l'*usine de la Moulasse* (500 HP), située sur la rive gauche du *Salat*, dans la commune d'*Eycheil*, à 3.500 mètres en amont de Saint-Girons. L'usine de la Moulasse possède 11 turbines et 3 machines à papier. La puissance de 500 HP peut y être réalisée pendant huit mois, grâce à l'apport d'énergie provenant de deux usines de renfort, l'*Arial* et la *Porte-de-Fer*. L'Arial (160 HP) est située en aval de la Moulasse et la Porte-de-Fer (110 HP) en amont. Par suite de ces renforts, la production de l'usine, qui est considérable, peut être sensiblement constante. On y fabrique uniquement du papier à cigarettes.

A 3 km, 5 en amont de la Moulasse, la « Société Job » a fait l'acquisition d'une ancienne forge catalane, la *Forge de Lacourt*, qui sera équipée (200 HP) pour renforcer la Moulasse.

D'autres papeteries de moindre importance se trouvent encore sur le *Lez*, l'une à *Saint-Girons*, la papeterie du *Plagnol* (120 HP) qui fabrique du papier à cigarettes, l'autre à

Digitized by Google

Engomer. Cette dernière (200 HP) est une ancienne usine qui fut créée en 1808, par décret impérial daté du camp de Madrid, pour la fabrication des projectiles de guerre; elle fut transformée en papeterie il y a une quarantaine d'années. Actuellement on y fait du papier bulle et du papier mince pour emballage.

INDUSTRIES DIVERSES. — Quatre ou cinq usines, parmi lesquelles nous citerons :

1° L'*Usine de l'Hospitalet*, dans la haute vallée de l'*Ariège*. — 1.000 HP. — L'énergie qu'elle produit sert aux travaux du Transpyrénéen d'Ax-les-Thermes à Bourg-Madame et, tout particulièrement, au percement du tunnel du Puymorens. Une partie de la force est envoyée à Porté, à 17 km. de l'Hospitalet; ce qui permet d'attaquer le souterrain des deux côtés à la fois.

2° L'*Usine d'Urs* (à 3 km. en aval de Luzenac), sur l'Ariège; à la « *Société des Talcs de Luzenac* ». — Puissance de 200 à 400 HP, employée au broyage du talc. Cette Société possède, à Luzenac, une autre usine, de 150 HP, ayant la même application.

II. — Usines en construction ou en projet.

FORCE ET LUMIÈRE.. — 1° Le projet le plus important, mais d'une réalisation sans doute encore assez éloignée, est la captation de la chute de *Siguer*, par la « *Société Pyrénéenne* ». Cette chute est formée par les eaux des torrents de *Gnouère* et de *Brouquenat*, affluents du ruisseau de Siguer lequel se jette dans le Vicdessos; elle sera partiellement régularisée par la reconstitution d'anciens étangs. Elle donne une *puissance permanente* de 7 à 8.000 HP; la *puissance instantanée* pouvant atteindre 30.000 HP;

2° Projet d'une usine à créer près de la gare de *Foix*. — Les eaux seraient dérivées près de Mercus; sa puissance atteindrait 7.000 HP avec une hauteur de chute d'une cinquantaine de mètres.

L'énergie électrique que produira cette usine est destinée

Digitized by Google

à élever, en différents points, les eaux de l'Ariège pour l'arrosage de la partie basse du département de ce nom. L'excédent pourra être utilisé par les Services publics;

3° *Petite chute d'Orlu*, sur l'*Oriège*. — Hauteur : 100 mètres environ. En eaux moyennes, elle fournira 1.500 HP; elle est destinée aux mêmes usages que l'usine principale d'Orlu. — Encore à l'état de projet.

Traction. — 1° *La « Compagnie du Midi »* projette la construction d'une usine, en face la gare d'*Ax-les-Thermes*, la prise d'eau se faisant près de Mérens, sur l'*Ariège*. — Cette usine fournira du courant pour la traction des trains sur une partie du réseau du Midi. Sa puissance sera de 3.000 HP;

2° *Usine de Porté*, en construction; à la « *Compagnie du Midi*. — Cette installation utilisera les eaux qui, par le *Ruisseau de Font-Vive*, sortant du *Lac Lanoux* (2155m), le plus grand lac des Pyrénées. Ces eaux sont sur le versant espagnol (le ruisseau de Font-Vive est un affluent du ruisseau de Carol, affluent lui-même du Sègre). — Le barrage et le canal d'amenée, celui-ci de 6 km. de longueur, sont en voie d'exécution.

Cette usine est destinée à la traction sur la ligne d'Ax à Bourg-Madame.

Électrochimie et Métallurgie. — *Usine de Saint-Antoine*, à *Saint-Paul-de-Jarrat*, sur l'*Ariège*. — Ancienne papeterie, récemment acquise par la » Société Métallurgique de l'Ariège », qui y installe trois fours électriques destinés à la fabrication de la fonte synthétique au moyen de tournures de fonte. L'usine est en cours de réinstallation; elle aura une puissance de 2.500 HP.

Il résulte de l'énumération précédente que les usines qui utilisent la force hydraulique sont nombreuses dans le département de l'Ariège. Elles représentent :

a) Pour les usines installées :

Puissance brute.....	40.000 HP	environ.
— réalisable.....	36.000	—
— installée.....	48.000	—

Digitized by Google

b) Pour les usines en construction ou en projet :

Puissance réalisable..... 30.000 HP environ.

On voit que, quoique le nombre des usines installées dans l'Ariège soit sensiblement plus grand que dans les Hautes-Pyrénées, les puissances totales y sont du même ordre de grandeur. C'est que le second de ces deux départements, dont les hautes montagnes et les vallées profondes occupent presque toute la superficie, a pu se prêter, en un grand nombre de points de son territoire, à la création d'usines puissantes. Dans l'Ariège, au contraire, dont la partie de haute altitude est limitée au sud de ce département, c'est seulement dans cette région que nous rencontrons des installations importantes (Orlu, Auzat).

Mais, en revanche, nous trouvons, dans le département de l'Ariège, un très grand nombre d'usines de moyenne et de petite importance et, si l'exploitation de la force hydraulique y est très morcelée, il n'en est pas moins certain qu'elle y a acquis une importance globale considérable. C'est ainsi que le nombre d'usines d'une puissance comprise entre 25 et 100 HP est d'environ 300 et représente 13.000 HP de puissance utilisable et 5.000 HP de puissance installée. Celles de moins de 25 HP sont au nombre de près de 500; ce sont des moulins à farine, des scieries à bois, des filatures de laine, des fabriques de peignes, des moulins à plâtre, des fabriques d'outils aratoires, etc. Quelquefois, accessoirement, quelques-unes de ces usines font de l'éclairage électrique dans certains villages et agglomérations.

AUDE

I. — Usines existantes.

Force et lumière. — Elles se réduisent aux installations, très importantes il est vrai, de la « *Société méridionale de Transport de Force* », les *usines de Saint Georges et de Gesse*, dans la haute vallée de *l'Aude*.

1° Celle de *Saint-Georges*, dans les gorges de *l'Aude*, à

Digitized by Google

2 km. en amont d'*Axat*, a été mise en marche en 1901. La chute, de 100 mètres, est obtenue au moyen d'un canal à faible pente de 5 km. 500. La prise d'eau se fait par un barrage de peu de hauteur, établi en aval du hameau de Gesse, qui constitue une réserve d'eau de 4.000 mètres cubes environ.

L'usine comprend actuellement 4 groupes Turbine-alternateurs, de 800 HP chacun, alimentés par paires par deux conduites forcées en tôle d'acier, de $1^m.00$ de diamètre, qui se bifurquent avant d'entrer dans l'usine. La puissance actuelle est donc de 3.200 HP. L'installation du cinquième groupe de même puissance paraît prochaine et l'usine est prévue pour huit groupes.

2° L'usine de *Gesse* a été terminée, dans ses parties principales, en 1916. La partie hydraulique, comprend :

a). Un barrage sur l'Aude, à Usson;

b). Un canal d'amenée, souterrain sur la presque totalité de son parcours de 7 km 600; sa section moyenne est de $2^m \times 1^m 80$.

c). Deux conduites forcées alimentant chacune une turbine de 3.300 HP et une de 1.650, accouplées à des alternateurs. La chute est de 185 mètres.

La puissance est de 10.000 HP.

Le courant produit par les alternateurs des usines de Saint Georges et de Gesse est du triphasé, 3.000 volts, 50 périodes. La tension des lignes principales du réseau, d'abord de 20.000 volts, fut partiellement portée à 34.000 lors de la création récente de l'usine de Gesse; il en a été, en particulier, ainsi que pour le feeder allant de Gesse à Perpignan, où il alimente le réseau de la « Société hydroélectrique roussillonnaise. » Un autre feeder à 34.000 volts part de l'usine de Gesse et se relie au réseau de la « Société Pyrénéenne d'Energie Electrique » par le poste de transformation de Lavelanet.

Les autres feeders, desservant l'Aude et les Pyrénées-Orientales, alimentent des réseaux secondaires à 5.000 et 125 volts, ayant surtout pour objet l'éclairage public et privé.

Digitized by Google

La force motrice, très importante néammoins, est utilisée, dans de nombreux moteurs de faible puissance, pour les usages agricoles, d'alimentation et de petite industrie.

II. — Usines en construction ou en projet.

TRACTION. — A signaler un projet de *Chemin de fer électrique de Quillan* à *Montlouis*, par la *Compagnie du Midi*. Cette ligne serait, sans doute, déjà commencée sans la guerre; elle sera probablement reprise plus tard. Son usine électrique doit être construite dans la vallée de l'Aude, sous une dérivation d'un de ses affluents, *La Bruyante*, à travers la commune de *Mijanès*. — La chute sera de 300 mètres. — Aucun renseignement sur sa puissance.

ELECTROCHIMIE ET MÉTALLURGIE. — 1° Projet de *Belvianès*, en amont de Quillan, par la *Société Méridionale*. — Cette usine aura, sous une chute de 90 mètres, une puissance de 3.000 HP en basses eaux, mais sera construite pour en développer 10.000 pendant six mois de l'année. Elle groupera les excédents d'énergie de toutes celles situées en amont pour les utiliser à l'électrochimie. Les terrains ont déjà été achetés par la *Société Méridionale*;

2° A *Floure*, sur *l'Aude*, on transforme une ancienne usine pour y installer 400 HP qui serviront à alimenter un four électrique où l'on produira de la fonte à partir de déchets, tournures et riblons et, sans doute, plus tard de l'acier.

INDUSTRIES DIVERSES. — Ici encore, nous trouvons des travaux importants de la *Société Méridionale* qui vient de faire commencer, malgré les difficultés actuelles, et sans doute dans un but de défense nationale, la construction de *l'Usine d'Escouloubre*, à 6 km. en amont du barrage d'Usson (celui de l'Usine de Guerre), sur *l'Aude*. Le canal d'amenée partira d'un barrage établi à Puyvalador. La chute sera de 310 mètres. Une puissance de 5.000 HP va être installée incessamment; elle sera doublée par la suite.

Digitized by Google

On voit que, dans le département de l'Aude, les usines qui font l'objet de notre étude sont peu nombreuses. Seule, la *Société Méridionale* y a construit de puissantes installations et en projette de nouvelles. A peu près toutes les captations importantes actuelles, en construction ou en projet, se trouvent dans la haute et pittoresque vallée de l'Aude. Elles représentent :

Puissance brute.....	17.500 HP environ.	
— réalisable.....	13.500	—
— installée.....	13.500	—

Avec les usines en construction ou en projet, on aura une puissance réalisable de 20.000 HP environ.

En dehors de celles que nous venons d'énumérer, il n'y a dans l'Aude, que de très petites installations (environ 340), représentant une puissance disponible de 4.500 HP et une puissance installée de 3.500. Ce sont, pour la plupart, des moulins à farine ou à huile et des scieries à bois.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

I. — **Usines existantes.**

FORCE ET LUMIÈRE. — 1° *Usine de Vinça*, sur la *Têt*, à la « *Société Hydroélectrique Roussillonnaise* ». — Située en aval de Vinça, cette usine a été mise en marche en 1899. Elle présente cette particularité qu'aucune maçonnerie n'a été construite pour les installations hydrauliques. Les turbines, à axe vertical, sont disposées dans une galerie creusée dans le roc. Une galerie inférieure, en communication directe avec la rivière, sert de canal de fuite. Chaque turbine est alimentée par un puits creusé dans le roc; un autre puits permet le passage de l'arbre vertical qui commande l'alternateur, à axe vertical également, placé sur le plancher de la salle des machines.

La puissance de l'usine est comprise entre 1.000 et 2.000

Digitized by Google

HP. — La « Société Roussillonnaise » reçoit, en outre, du courant de la « Société Méridionnale » par le feeder à 34.000 volts déjà cité.

Enfin, la Roussillonnaise a installé à Perpignan :

Un turbo-alternateur de 1.000 KW — 8.000 volts.

Une machine à piston de 350 KW — 8.000 volts.

Le courant, quelle que soit son origine, sert à l'éclairage public et privé, à la force motrice et à la traction des tramways électriques de Perpignan, de Perpignan à Canet et de Perpignan à Rivesaltes ;

2° *Usines de Villefranche-de-Conflent*, à l' « *Industrie électrique* », l'une sur la *Têt* (500 HP), l'autre sur la *Fuilla* (200 HP). — Ces usines alimentent, en éclairage et force motrice, un certain nombre de communes (Thuir, Rivesaltes, etc.). Les données relatives à la puissance ne sont, sans doute, qu'approximatives.

TRACTION. — Ce sont les usines de la « *Compagnie du Midi* », à *Fontpédrouse* et à *la Cassagne*, près de Montlouis. Elles servent à la traction sur la *ligne de la Cerdagne* (de Villefranche-de-Conflent à Bourg-Madame).

Ces usines utilisent les eaux de la *Têt*, régularisée par le *Marais de la Bouillouse*, près de la source de ce cours d'eau, à l'altitude de 2.000 mètres environ, que l'on a transformé en réservoir de 13 millions de mètres cubes de capacité, au moyen d'un barrage de 360 mètres de longueur sur 15 mètres de hauteur.

L'usine de Fontpédrouse peut donner 4.000 HP, sous une chute de 173 mètres; celle de la Cassagne (appelée aussi *Usine du Paillat*) peut en fournir 6.000 par une chute de 413 mètres.

Le courant produit est à 20.000 volts. Il est transformé, dans cinq sous-stations, en courant continu 800/850 volts, servant à l'alimentation des moteurs des trains.

On ne signale, dans le département des Pyrénées-Orientales, ni grande usine en construction, ni projet ayant une consistance bien établie. Quelques chutes, situées surtout

Digitized by Google

sur la Têt et ses affluents, et représentant ensemble une puissance d'environ 5.000 HP paraissent cependant avoir été étudiées par certaines grandes entreprises ; elles seront, sans doute, exploitées dans un avenir plus ou moins prochain.

Ainsi, ce sixième département nous donne :

Puissance brute.....	10.000 HP	environ.
— réalisable.....	7.000	—
— installée.....	13.000	—

Enfin, il y a, dans les Pyrénées-Orientales, comme dans l'Aude, un certain nombre de petites installations dont la puissance moyenne ne dépasse pas dix chevaux et qui, pour la plupart, sont encore mises en action par des rouets à palettes ou à augets ou par des turbines anciennes. Toutes ces usines sont susceptibles d'améliorations, au point de vue rendement, soit par la surélévation du plan d'eau, soit par le remplacement des anciens rouets par des turbines modernes.

Si, maintenant, nous essayons de résumer cette longue nomenclature, nous constatons que, en nous bornant aux usines d'au moins 100 HP, les captations de Houille Blanche, dans les six départements pyrénéens, représentent :

Puissance brute...	135.000 HP	environ.
— réalisable.....	110.000	—
— installée.....	145.000	—

Pour les installations en cours ou en projet, on peut compter sur une puissance réalisable d'au moins 180.000 HP. Ce nombre est considérable ; il est l'indice du bel essor que prennent les applications d'une puissance naturelle jusqu'ici peu exploitée.

Si donc nous avons pu dire, au commencement de cette étude, que les Pyrénées paraissaient être peu avancées au point de vue utilisation de la Houille Blanche, il n'en est pas moins certain qu'elles sont en train de rattraper ce retard et de le faire à une belle allure.

Digitized by Google

Quand les usines commencées auront été terminées et que les divers projets que nous avons cités auront été mis à exécution, la Chaîne des Pyrénées sera productrice d'une puissance réalisable de 300.000 HP, soit 400.000 HP bruts. Souhaitons que les événements actuels, qui nous auront montré la nécessité d'une puissante organisation industrielle, nous incitent à effectuer, sans tarder, ces réalisations.

Digitized by Google

sur la Têt et ses affluents, et représentant ensemble une puissance d'environ 5.000 HP paraissent cependant avoir été étudiées par certaines grandes entreprises ; elles seront, sans doute, exploitées dans un avenir plus ou moins prochain.

Ainsi, ce sixième département nous donne :

Puissance brute.....	10.000 HP	environ.
— réalisable.....	7.000	—
— installée.....	13.000	—

Enfin, il y a, dans les Pyrénées-Orientales, comme dans l'Aude, un certain nombre de petites installations dont la puissance moyenne ne dépasse pas dix chevaux et qui, pour la plupart, sont encore mises en action par des rouets à palettes ou à augets ou par des turbines anciennes. Toutes ces usines sont susceptibles d'améliorations, au point de vue rendement, soit par la surélévation du plan d'eau, soit par le remplacement des anciens rouets par des turbines modernes.

Si, maintenant, nous essayons de résumer cette longue nomenclature, nous constatons que, en nous bornant aux usines d'au moins 100 HP, les captations de Houille Blanche, dans les six départements pyrénéens, représentent :

Puissance brute.....	135.000 HP	environ.
— réalisable.....	110.000	—
— installée.....	145.000	—

Pour les installations en cours ou en projet, on peut compter sur une puissance réalisable d'au moins 180.000 HP. Ce nombre est considérable ; il est l'indice du bel essor que prennent les applications d'une puissance naturelle jusqu'ici peu exploitée.

Si donc nous avons pu dire, au commencement de cette étude, que les Pyrénées paraissaient être peu avancées au point de vue utilisation de la Houille Blanche, il n'en est pas moins certain qu'elles sont en train de rattraper ce retard et de le faire à une belle allure.

Digitized by Google

Quand les usines commencées auront été terminées et que les divers projets que nous avons cités auront été mis à exécution, la Chaîne des Pyrénées sera productrice d'une puissance réalisable de 300.000 HP, soit 400.000 HP bruts. Souhaitons que les événements actuels, qui nous auront montré la nécessité d'une puissante organisation industrielle, nous incitent à effectuer, sans tarder, ces réalisations.

Digitized by Google

Digitized by Google

TOULOUSE LA MORTE

NOUVELLES RECHERCHES SUR SON PASSÉ

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD

(*Suite* [1]).

II

Toulouse Tectosage.

Tout ce qui concerne les anciennes populations de la Gaule pendant les temps proto-historiques est couvert d'une obscurité si grande que la science la plus attentive est souvent impuissante à la pénétrer. Quand on veut connaître la vie politique, l'organisation sociale, la religion, les mœurs, la langue, l'industrie, le costume de telle ou telle de ces populations, il faut se résigner à laisser bien des questions sans réponses sous peine de ne faire que des hypothèses ou d'être l'écho de légendes plus ou moins naïves, de traditions plus ou moins erronées.

Il n'est pas moins difficile de connaître l'histoire des villes gauloises à ces mêmes époques, car elle participe de la même incertitude. En ce qui concerne Toulouse, nous avons, pour nous renseigner, trois sources principales d'in-

1. Voir la première partie de *Toulouse la Morte*, dans les *Mémoires* de l'Académie, série XI, tome IV, année 1916.

Digitized by Google

formation qui se complètent mutuellement, tout en restant insuffisantes pour nous instruire d'une façon complète.

Ces trois sources d'information sont :

1° Les relations des anciens historiens grecs et latins ;

2° Les constatations faites au jour le jour, dans le cours des siècles, par les archéologues et les numismates à la suite de certaines trouvailles occasionnelles ;

3° Enfin, les fouilles pratiquées d'une façon méthodique, au début de notre siècle, sur les deux points où Toulouse paraît avoir existé, soit comme *oppidum*, sur les hauteurs du Pech-Davy (d'où le nom de « Vieille Toulouse » donné à un des villages de ce quartier), soit comme *urbs*, dans la vallée sise aux pieds de ce même côteau de Pech-Davy, en aval de la Garonne.

Nous allons user de ces trois sources d'informations pour en tirer les renseignements utiles à notre recherche sur le passé de Toulouse.

A). Le domaine des Volkes Tectosages

Les historiens grecs et latins paraissent avoir ignoré dans quelles conditions les Volkes Tectosages ont occupé la partie la plus étroite de l'isthme comprise entre l'Océan et la Mer de Narbonne, suivant les expressions de Posidonius, et se sont établis à Toulouse ; mais ils sont mieux renseignés pour la période gallo-romaine.

Lorsqu'il en arrive à parler de Toulouse et de sa région, Strabon ne peut s'empêcher de rappeler ce qu'il avait déjà dit de la correspondance, en quelque sorte systématique, qui existe entre les différents fleuves de la Gaule, et, par suite, entre les deux mers Intérieure et Extérieure. « On trouve, en effet, pour peu qu'on y réfléchisse, ajoute t-il[1], que cette circonstance constitue le principal élément de prospérité du pays, en ce qu'elle facilite entre les différents peuples qui

1. *Géographie*, IV, 1, 14.

Digitized by Google

l'habitent l'échange des denrées et des autres produits nécessaires à la vie et qu'elle établit entre eux une communauté d'intérêts d'autant plus profitable qu'aujourd'hui, libres de toute guerre, ces peuples s'appliquent avec plus de soin à l'agriculture et se façonnent davantage au genre de vie des nations civilisées. On serait même tenté de croire ici à une action directe de la Providence en voyant les lieux disposés, non pas au hasard, mais d'après un plan en quelque sorte raisonné. »

Le pays des Volkes Tectosages — *regio Volcarum Tectosagum*, comme on l'appelait,[1] — comprenait la vallée de l'Atax, que dominait le *burg* de Carcaso et s'étendait jusqu'aux bords du fleuve Garonna où s'élevait l'*oppidum* de Tolosa[2]; et ces deux vallées remontaient jusqu'aux pieds des Pyrénées, alors couvertes de sombres forêts vierges et coupées d'immenses *lannes* de bruyères, de fougères et de genêts[3]. Dans l'intervalle se trouvaient la plaine du Razès et les côteaux du Lauraguais, également fertiles en blé. Puis, venaient les Cemmènes (Cévennes) qui formaient les limites au Nord[4].

Si c'était là le domaine propre des Volkes Tectosages à l'époque gallo-romaine, primitivement ce domaine allait beaucoup plus loin. Tandis qu'à l'Ouest il s'arrêtait à la vallée de la Garonne[5], en remontant le fleuve jusqu'au confluent du Salat et aux Petites Pyrénées et, en le descendant, jusqu'au confluent du Tarn[6] à la pointe de Moissac, il s'étendait, au Sud, jusqu'aux Pyrénées-Orientales et arrivait à Ruscino (Castel-Roussillon), sur la Têt, qui semble avoir servi primitivement de limite entre les Celtes et les Ibères. Enfin, il prenait pied sur la Méditerranée et poussait jusqu'au delta Rhodanien[7]. On prétendit, plus tard, que les

1. Pline, 3, 4 (5).
2. Strabon, IV, 1, 13; Mela, V, 75.
3. Mela, III, 2.
4. Strabon, IV, 12, 13.
5. Strabon, IV, 1, 14; César, *De Bello Gallico*, I; Ammien Marcellin, XV, 2.
6. Longnon, *Atlas*, 9; *Hist. générale de Languedoc* (édition Privat), t. II, note, VIII, 15.
7. Strabon, IV, 1, 12, Tite-Live, XXI, 26, 6.

Digitized by Google

Volkes avaient pénétré dans l'antique domaine des Ligures qui menaçaient Marseille[1], conduits par une mystérieuse sympathie pour la ville Phocéenne, peuplée d'émigrants comme eux-mêmes, et pour la délivrer de ses ennemis[2]; mais il ne franchirent jamais les Monts des Maures, ni l'Estérel, ni les Alpilles. Ils s'arrêtèrent à la rive droite du fleuve, l'autre rive étant occupée par les Salyens et les Cavares[3]. Leurs sympathies pour les Massaliotes paraissent d'ailleurs douteuses, car ils fréquentèrent peu leurs comptoirs, même quand ces comptoirs étaient établis sur le territoire volke : ils leur préféraient ceux qui s'étaient formés à Ampurias et à Rosas, sur la côte Ibérienne, ainsi que nous aurons à le constater dans la suite de notre étude.

Leur domaine, au Nord, comprenait tout le versant méridional des monts Cemmènes et empiétait même quelque peu sur leur versant septentrional[4] qui les séparait des Gabali et des Ruteni. Puis, il longeait le Tescou (Tasco) qui se jette dans le Tarn et qui leur servait de borne entre les Caturci et les Tolosates.

Le territoire des Volkes s'étendait du Rhône à la Garonne et des Cévennes aux Pyrénées. Il formait un vaste parallélogramme, allongé de l'Est à l'Ouest, resserré du Nord au Midi, qui ne comprenait pas moins de deux millions d'hectares, soit la valeur de trois ou quatre de nos départements actuels. Il pouvait nourrir près d'un million d'hommes et permettait d'en armer une centaine de mille. Les Volkes étaient donc capables de rivaliser avec les peuples les plus nombreux et les plus puissants de la Gaule, tels que les Arvernes (Auvergne et sud du Bourbonnais), les Lémoviques (Limousin et Marche), les Pictons (Poitou et Vendée)[5]; et cette configuration topographique leur permettait de former un état d'autant

1. Justin, *Abrégé*, XLIII, 5.
2. Tite-Live, V, 34, 8.
3. Strabon, IV, 1, 12.
4. Strabon, IV, 1, 12 et 13.
5. Tite-Live, XXI, 26. — Conf. M. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, pages 20 et 8, n. 3.

Digitized by Google

plus puissant qu'ils jouissaient d'une forte organisation sociale et politique.

Il n'y avait pas de nation ou de fédération gauloise sans un lieu servant de foyer commun ; et ce foyer commun était soit un camp de refuge, soit un marché ou un champ de foire, soit un sanctuaire. Les Volkes avaient trouvé ou établi tout cela à Toulouse avec son *oppidum* sur les hauteurs de Pech-Davy, son port de trafic sur les bords du fleuve, et son temple au « lac sacré », dont l'emplacement est resté incertain [1]. Ce triple organisme défensif, économique et religieux devait donner à Toulouse une telle importance qu'elle est devenue, non seulement le chef-lieu de la tribu des Tolosates, mais encore la métropole de la nation des Tectosages.

D'autre part, le territoire qu'occupaient les Volkes se prêtait à toutes les cultures et avait été disposé pour y pratiquer tous les transits. Sans doute les routes proprement dites y manquaient ; mais il y avait partout des pistes carrossables où pouvaient circuler les chars gaulois et dont usaient habituellement les trafiquants qui commerçaient avec les *emporia*, que les Volkes avaient respectés le long de la côte méditerranéenne, et avec les comptoirs établis dans l'intérieur de leur domaine, notamment sur les bords de la Garonne. Ces pistes existaient surtout de Toulouse à Narbonne où elles rejoignaient la grande route côtière attribuée à Hercule (l'Heraclès hellénique ou son précurseur le Melkart tyrien), sur laquelle s'amorçaient toutes les routes d'Espagne et d'Italie, et, par la mer, celles de Carthage, de la Grèce et de l'Asie mineure. Strabon [2] fait remarquer que, des Pyrénées jusqu'au Rhône, chaque petit fleuve côtier avait son port près de l'embouchure. On y voyait, en effet, Ruscino (Castel-Roussillon) sur la Têt, Illibéris (Elne sur la Tech), Béziers sur l'Orb, Agde sur l'Hérault. Tous ces ports étaient antérieurs à la création de la Province Narbonnaise, et sans doute aussi à l'arrivée des Volkes dans la Gaule méridio-

1. Nous rechercherons ci-après son emplacement.
2. *Géographie*, IV, 1, 16.

Digitized by Google

nale. Les Volkes avaient même laissé subsister certaines tribus Ligures auprès ou au milieu d'eux : aussi n'étaient-ils pas seuls à habiter entre les Cévennes et la Mer[1], et c'est sur leur territoire qu'il faut chercher certaines tribus dont les noms ont plus tard disparu, mais que l'on peut retrouver chez Pline[2] ou dans les légendes de certaines monnaies que nous étudierons plus loin. Enfin, ils s'unissaient parfois aux Ibères dans certaines régions des Pyrénées, ce qui établissait entre eux des relations commerciales d'autant plus solides et durables.

Ce réseau de pistes carrossables allant de la Garonne à la Mer, dont certaines devinrent de grandes voies pavées pendant la période gallo-romaine, faisait l'unité du territoire Volke et facilitait la fédération de ses tribus, toujours disposées à se disloquer, soit par des rivalités, soit par des jalousies, soit surtout quand elles s'incarnaient dans une ville importante, parce qu'il les maintenait dans des relations communes sur la même route ou sur des routes connexes en gîtes d'étape, en places de trafic ou en lieux de garantie. Les marchés et les refuges ont été en effet considérés par les historiens modernes comme les deux principaux éléments de la vie municipale. C'est pourquoi, dès les temps celtiques, et peut-être plus tôt encore, le Languedoc s'annonçait-il comme un foyer prédestiné de culture municipale[3]. Cette culture devait surtout se développer à Toulouse, où à de nombreux avantages se joignirent de graves défauts qui ont souvent compromis ses intérêts. Dans tous les cas, ces marchés attiraient non seulement les gens des pays voisins, mais encore les étrangers appartenant aux contrées parfois fort

1. Strabon, IV, 1, 12.

2. III, 37. Tels sont, par exemple, les Tasgoduni ou Atasgoni de la vallée du Tescou ?, qui se jette dans le Tarn à Montauban ; les Cambolectri ou Atlantici, peut-être du pays de Foix ; les Umbranici, également dans le pays de Foix ou dans les Cévennes ?, les Longostlètes dans les environs de Béziers ?, etc.

3. Conf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 175 et t. II, p. 506.

Digitized by Google

éloignées, tels que les Ibères, les Grecs, les Carthaginois, qui, à leur tour, formaient des colonies faisant souche de nouveaux habitants, et y apportaient des éléments de richesse et de civilisation dont les Volkes profitèrent si bien qu'ils finirent par passer pour les plus riches et les plus civilisés des Gaulois.

B). Les migrations des tectosages en orient et leur retour a toulouse

Tels étaient les Volkes lorsque les Romains ont commencé à les fréquenter. Mais, auparavant, ils s'étaient faits connaître par des mœurs bien différentes. Ainsi que tous les autres Gaulois, ils s'étaient en effet montrés fort turbulents; et, s'ils avaient quitté leur pays d'origine pour chercher de nouveaux établissements, c'était, au dire de Strabon[1], à la suite de discordes intestines, sinon de guerres civiles, comme il est arrivé à tous les Celtes dès leurs premiers établissements sur le sol gaulois.

Il peut y avoir aussi d'autres motifs. Sénèque rapporte[2] quelques traditions celtiques parlant d'accroissements de population tels que la terre n'y pouvait suffire. Ces indications sont confirmées par Tite-Live et par Justin[3]. Nuls peuples, en effet, n'ont été plus prolifiques[4] et ne paraissent avoir été moins disposés à la stabilité. Tout établissement celtique en Gaule fut le point de départ d'une nouvelle migration. L'exemple des anciens chefs migrateurs voulait être imité par leurs descendants, et à cette ambition de suivre la tradition ancestrale venaient s'ajouter la passion guerrière de leur jeune âge, la convoitise de terres plus fertiles,

1. *Géographie*, IV, 1, 13.
2. *Ad Helviam*, 7, 4.
3. Tite-Live, V, 34, 2; Justin, XXIV, 4, 1. — Conf. César, VI, 24, 1; Appien, *Celtica*, 2, 2. Plutarque, *Vie de Camille*, 15; Strabon, IV, 1, 13.
4. Strabon, IV, 1, 2; IV, 4, 2 et 3; Tite-Live, XXXVIII, 10, 13; Justin, XXV, 2, 8.

Digitized by Google

la curiosité des cieux inconnus, l'ivresse des longues courses.

Quelque « tumultueuses » qu'elles puissent paraître dans les récits des historiens grecs et latins[1], ces migrations étaient longuement délibérées, soigneusement préparées et exactement ordonnées. Toute peuplade gauloise était, en effet, organisée en corps de nation. Elle était divisée en tribus autonomes ayant chacune son petit roi (*regulus*), le « dynaste » comme disaient les Grecs, qui remplissait les fonctions de juge, de prêtre et de chef. Lorsqu'il s'agissait de partir en migration comme en guerre, un nouveau régime commençait. La nation fédérée devenait une véritable démocratie où étaient discutées et arrêtées les décisions à prendre pour l'organisation, la direction et le commandement. A un jour et à un endroit fixés d'avance, tous les hommes faits devaient se présenter en attirail de guerre pour tenir « l'assemblée en armes ». Puis s'opérait le recensement général, tête par tête, de manière à ce que les chefs et les dieux connussent exactement e nombre de leurs hommes; et les chiffres donnés par le recensement étaient gravés sur des tablettes. Enfin, un chef suprême (*dux*) était élu par l'assemblée : c'était, en général, le *regulus* d'une des tribus. Ce régime ressemblait à celui des peuplades germaniques : aucun magistrat commun en temps de paix; un chef unique, quand il y avait guerre ou si la peuplade se mettait en état d'émigration. Le chef suprême, le Brenn, annonçait le jour du départ et la route à prendre; et toute la nation suivait, femmes, enfants, vieillards, avec les chariots pour les bagages, chaque tribu formant un corps séparé et distinct.

Entre toutes les migrations des populations gauloises, il en est deux qui furent particulièrement importantes et qui sont restées célèbres : celle de Bellovèse en Italie et celle de Ségovèse ou Sigovèse dans l'Europe centrale et orientale.

Ces migrations nous ont été particulièrement racontées par Tite-Live dans le livre V de son *Histoire des Romains*,

1. Strabon, IV, 4, 2.

Digitized by Google

par Plutarque dans sa *Vie de Camille* et par Justin dans son *Abrégé de Trogue-Pompée*[1].

Tite-Live[2] semble se baser sur des traditions indigènes conservées sans doute sous forme d'épopées ou de chants[3] et devenues le mythe hellénisé d'Hercule, fondateur d'Alésia et souverain maître de la Celtique[4]. Ce serait Ambigat, chef des Bituriges et roi de toute la Celtique, prince très riche, très brave, très puissant, qui commandait à une multitude immense et qui, ne pouvant maîtriser ses sujets, devenus trop nombreux et trop turbulents, aurait ordonné à ses neveux, Bellovèse et Ségovèse, de rassembler les plus aventureux de ses sujets et de les conduire vers de nouveaux pays pour en faire la conquête. Bellovèse et Ségovèse avaient tiré au sort les pays vers lesquels ils devaient se diriger. Les Dieux avaient montré à Bellovèse la direction du Sud, vers le Rhône, les Alpes et l'Italie, tandis qu'ils montrèrent à Ségovèse la direction de l'Est vers la forêt Hercynienne et la vallée du Danube.

Quelque ignorants qu'ils fussent de ce qu'était le monde dont ils convoitaient l'empire, les neveux d'Ambigat n'étaient pas sans être renseignés sur les routes qu'ils devaient suivre pour conduire leurs bandes dans les pays les plus fertiles et sur les richesses qu'ils pouvaient y trouver, car ces routes avaient dû leur être indiquées par les marchands exotiques qui venaient trafiquer jusque dans leurs régions. Aussi recueillirent-ils de nombreux adhérents appartenant aux différentes nations de la Gaule, naturellement agitées, curieuses, enthousiastes et avides de butin.

1. Il faut y ajouter les renseignements complémentaires fournis par Polybe, qui est un historien aussi sincère que bien informé; par Pausanias, dont l'autorité n'est pas moins respectable; par Strabon, l'admirable géographe; par Diodore de Sicile, par Dion Cassius, par Appien, par Athénée, par Valère Maxime et par plusieurs autres historiens, dont les témoignages diffèrent parfois, mais sont précieux à consulter, notamment ceux de César qui connaissait admirablement la Gaule de son temps.
2. V, 33, 2-4 et 34, 4.
3. Niebuhr, IV, pp. 280-281.
4. Diodore, IV, 19, 1-2.

Digitized by Google

Pendant que Bellovèse descendait le Rhône, secourait les Marseillais contre les Ligures, pénétrait en Italie et s'établissait dans la vallée du Pô, Ségovèse franchissait le Rhin, occupait la forêt Hercynienne, et, peu à peu, ses bandes arrivaient jusqu'au Danube et poussaient leurs conquêtes jusqu'aux confins de la Grèce et de la Thrace[1].

Plutarque[2] a eu en vue les mêmes migrations, lorsqu'il dit que, « les Gaulois ne pouvant subsister à cause de leur trop grand nombre, une partie d'entre eux alla chercher ailleurs de nouvelles habitations; les uns, ayant pris du côté de l'Océan septentrional, passèrent les monts Riphéens et s'étendirent jusqu'aux extrémités de l'Europe, et les autres s'établirent ensuite en Italie. » Mais il ne nomme pas les chefs de ces deux migrations. Il s'occupe surtout de l'invasion de l'Italie, dirigée par un important personnage étrusque traître à sa patrie, et s'étendant peu à peu jusqu'à Rome dans une suite de guerres qui ne servirent qu'à donner aux Romains plus de force et de confiance en eux-même, plus de gloire et de prestige, tout en leur faisant subir de terribles épreuves et de grandes calamités.

Quant à Justin[3], il donne les mêmes motifs aux migrations des Gaulois. « Les Gaulois s'étant extrêmement multipliés, dit-il, se partagèrent pour aller chercher de nouvelles demeures dans les pays étrangers. Les uns prirent la route d'Italie, et ce furent les mêmes qui mirent le feu à la ville de Rome; les autres marchèrent vers l'Illyrie. Ces derniers, après avoir vaincu les peuples qu'ils rencontrèrent sur leur

1. Les Anciens ont placé ces invasions à deux époques différentes. Les uns les faisaient contemporaines de la fondation de Marseille et du règne de Tarquin l'Ancien (Tite-Live, V, 33, 5; 34, 5; 34, 1; Plutarque, *Camille*, 16, dernière ligne). Les autres les mettaient immédiatement avant la bataille de l'Allia (Diodore, XIV, 13, 1; Appien, *Celtica*, 2, 1; Tite-Live, V, 33, 2.) — D'après M. Camille Jullian (*Histoire de la Gaule*, t. I, p. 281, note 2), il faudrait les placer dans la seconde moitié ou dans le dernier quart du cinquième siècle avant Jésus-Christ.

2. *Vie de Camille*, 15.

3. *Epitome*, XXIV, 4, 1.

Digitized by Google

passage, se fixèrent dans la Pannonie, d'où ils passèrent dans la Grèce et la Macédoine[1]. » Justin complète cette indication en disant[2] que ces mêmes peuples entreprirent l'expédition de Delphes et que parmi ces peuples se trouvaient les Tectosages. Les Tectosages faisaient donc partie de l'expédition gauloise qui se fit par le Nord, sous la direction de Ségovèse[3]. Cette participation paraît confirmée par César, qui nous parle des Tectosages bavarois occupant encore de son temps la forêt Hercynienne[4], et elle s'expliquerait par leur homonymie, qui accuse la parenté, et par leurs premiers établissements dans les vallées du Doubs, de la Saône et de la Marne, vallées intermédiaires entre leurs deux domaines extrêmes de la Bavière et du Languedoc[5].

Pendant près de deux siècles, la Gaule ne cessa pas de déverser vers le Sud et vers l'Est des vagues plus ou moins considérables de conquérants pour rejoindre, remplacer, grossir ou dépasser celles qui les avaient précédées[6].

D'après toutes les vraisemblances, voici la marche de la migration inaugurée par Ségovèse. Après avoir franchi le Rhin, peut-être au carrefour de Mayence et du Mein[7], puis

1. *Epitome*, l. XXIV, n. 4.

2. *Epitome*, c. VI et l. XXXI, c. III.

3. On a objecté que Justin avait ajouté, dans le même endroit, que les Gaulois qui se fixèrent dans la Pannonie furent les premiers, après Hercule, qui osèrent entreprendre de passer les Alpes; qu'ainsi ce ne sont pas les mêmes que les Tectosages ou les Gaulois conduits par Ségovèse, puisque, suivant César et Tite-Live, ceux-ci passèrent le Rhin, et non pas les Alpes (c'est le système de Clavier). Mais Tite-Live ne fait pas figurer les Tectosages dans l'énumération des peuples des Gaules qui suivirent la fortune de Bellovèse, et il ne les aurait pas oubliés s'ils s'y étaient trouvés. Il en est de même des anciens géographes qui ont parlé après lui des peuples gaulois établis en Italie : ils ne citent jamais les Tectosages parmi eux. — Conf. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. II, note 2, IX, X et XI, pp. 6 et s.

4. *De Bello Gallico*, l. VI.

5. Conf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, pp. 251, n. 8; 246, n. 2 et 309.

6. Polybe, II, 18 et 19.

7. Conf. Tacite, *Germanie*, 28; César, VI, 24, 1.

Digitized by Google

traversé la forêt Hercynienne, sans doute entre le Jura Souabe et Franconien, un des plus anciens seuils de la Haute-Allemagne, Ségovèse avait rencontré le Danube. Il s'empressa de le suivre sous la protection de ses dieux[1]. Partout, il massacra les populations indigènes et les remplaça par certains de ses clans, désireux de se constituer des installations définitives. Tels furent les Helvètes qui eurent en partage le premier lot des bonnes terres rencontrées, celui de la Franconie; puis, plus à l'Est, les Boïens, qui s'établirent en Bohème; un peu plus loin encore, les Volkes Tectosages dont le domaine fut limité par la triple ligne de forêts que formaient les monts Hercyniens, les Alpes et les monts de Bohême et comprit les sols fertiles de la Bavière et du haut Danube. Ce fut, pour les Volkes Tectosages, une bonne aubaine, dont ils profitèrent avec intelligence, ce qui les fit grandir sans cesse « en justice, en gloire et en force », suivant les expressions de César[2]; et, en parlant ainsi, César semble avoir simplement reproduit quelque formule de tradition ou de légende indigène.

Un autre pays attirait les Gaulois migrateurs. C'était la Grèce. Mais Alexandre était alors roi de Macédoine. Il leur inspira un tel respect ou une telle crainte, qu'ils n'osèrent y pénétrer. Ils se bornèrent à de fières paroles, affirmant qu'ils ne redoutaient que la chute du ciel, et Alexandre les laissa dire, non sans être singulièrement surpris de leur forfanterie.

Après sa mort (323), les Gaulois se précipitèrent dans la région des Balkans et la livrèrent au pillage. On les vit d'abord sur l'Hémus, puis en Thrace, puis en Macédoine, où une victoire leur donna comme trophée la tête royale d'un Ptolémée[3]. Ils pénétrèrent enfin en Grèce sous la conduite de leur Brenn, comptant plus de deux cent mille combattants, dont 152.000 fantassins et 24.000 cavaliers, au dire de

1. Justin, XXIV, 4, 3.
2. VI, 25, 2 et 3.
3. Ptolémée Céraunus. Pausanias, *in Phocid.*, p. 643; Justin, l. XXIV, n. 4.

Digitized by Google

Pausanias[1]. Diodore de Sicile ajoute[2] que cette armée était suivie d'une foule bariolée de valets, de marchands et de pourvoyeurs de toute espèce avec d'immenses convois de chariots, « au nombre de deux mille au moins ». Ils s'emparèrent des trésors que les Hellènes avaient accumulés dans leurs temples. La Thessalie fut dévastée[3]. Les Thermopyles furent franchis[4]. Ils arrivèrent à Delphes vers la fin de l'année 279 avant Jésus-Christ dans le but de piller le temple d'Apollon, célèbre par ses richesses[5], et leur Brenn disait plaisamment qu' « il fallait que les Dieux trop riches fussent généreux pour les hommes[6] », lorsqu'ils furent attaqués tout-à-coup aux abords du sanctuaire et surpris par une violente tourmente de neige. Alourdis par l'ivresse, encombrés de dépouilles, privés du secours de la cavalerie, ils prirent peur et s'enfuirent éperdus. Leur Brenn, couvert de blessures et ne pouvant en supporter les douleurs, se suicida[7].

On a longtemps discuté pour savoir si le temple des Delphes avait été réellement pillé par les Gaulois. Une importante inscription découverte en 1903, dans l'île de Cos, sur l'emplacement du célèbre temple d'Asklépios, et postérieure de quelques mois seulement à l'événement, nous renseigne sur les bruits qu'on fit courir à cette époque[8]. Un des détails les plus intéressants de ce texte est la mention de l'épiphanie d'Apollon apparu pour protéger son sanctuaire et en repousser les agresseurs. L'allégation de ce fait miraculeux est bien de nature à nous montrer ce qu'on peut penser des autres faits

1. X, 19, 9. Ces chiffres semblent indiqués par un recensement, et peuvent être considérés comme d'autant plus exacts.
2. l. XXII. *Eclog.*, 13.
3. Pausanias, X, 9, 12.
4. Pausanias, X, 20-22.
5. Strabon, IV, 1, 13; Tite-Live, XXXVIII, 48; Valère Maxime, I, 1, 9; Athénée, VI, 25.
6. Justin, XXIV, 6-8; Pausanias, X, 23; Diodore, XXII, 9.
7. Diodore, XXII, 9; Pausanias, X, XXIII, 12.
8. Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, année 1904, t. I, pp. 162-163. Découverte de M. Rodolphe Herzog, professeur à l'Université de Tubingue.

Digitized by Google

allégués. Si le merveilleux joue un grand rôle dans le récit de Justin[1] et de Pausanias[2], en revanche, il n'est pas question d'une intervention divine dans le récit de Diodore[3]. Suivant les trois textes de ces récits, les Gaulois ne pillèrent pas le temple de Delphes parce qu'ils furent mis en déroute au moment de commettre ce sacrilège. Quelques mots de Polybe[4] peuvent être interprétés dans le même sens. Enfin, un fragment du décret attique relatif à l'institution des Σοτήρια de Delphes ne mentionne également que l'échec subi par les Barbares.

D'autre part, dans Tite-Live[5], Manlius rappelle à ses soldats que les Gaulois ont pillé Delphes. Strabon[6] semble admettre que le pillage a eu lieu; mais il croit qu'il n'a pu être fructueux, parce que le temple avait été déjà pillé par les Phocidiens cinquante ans auparavant. Appien et Diodore lui-même, dans un autre passage, font mention incidemment du pillage comme d'un fait acquis à l'histoire. Un médaillon en terre cuite, de fabrication italienne, actuellement au Musée Saint-Germain et publié par François Lenormant[7], représente un guerrier gaulois pénétrant dans le temple de Delphes, posant le pied sur la tête de la Pythie et sur le point de renverser le trépied sacré. Les fouilles de l'École française à Delphes ont fourni le texte de deux hymnes à Apollon, datant des environs de l'an 100 avant l'ère chrétienne, dont l'un mentionne clairement l'intervention du dieu pour protéger le sanctuaire et la déroute des Gaulois au milieu d'une tourmente de neige : « Tu veillais, ô roi, près du saint ombilic de la terre, quand le guerrier barbare, profanant le siège de ton oracle par le pillage, périt dans une tourmente de neige[8] ».

1. XXIV, 6-8.
2. X, 23.
3. XX, 9.
4. IV, 46.
5. XXXVIII, 48.
6. IV, 1, 13.
7. *Revue archéologique*, t. I, p. 198.
8. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1894, p. 359

Digitized by Google

Ce texte poétique ne prouve pas, assurément, que le dieu de Delphes, seul ou avec ses sœurs Arthémis et Athéna, ait apparu aux Gaulois pour les terrifier; il ne prouve pas non plus que les Grecs leur aient infligé une sanglante défaite; mais il établit que les Grecs ont cru toutes ces allégations peu après les événements.

Peut-être la tradition du pillage de Delphes, à laquelle plusieurs textes font allusion, doit-elle s'expliquer par la mise à sac des petits sanctuaires voisins du grand temple ou comme un écho prolongé des bruits sinistres qui coururent à travers tout le monde hellénique pendant les premiers mois de l'an 278[1].

Quant à la relation des historiens disant que tous les assiégeants du temple de Delphes avaient péri et terminant leurs récits par les mots : « Pas un ne survécut pour annoncer la défaite », c'est là une formule de conclusion habituelle, dans toutes les littératures, aux récits épiques des plus grands désastres : *Ne nuntius quidem cladis relictus*. En réalité, beaucoup des assiégeants survécurent à la défaite. Comme ils étaient venus en Grèce autant pour acquérir des terres que pour piller de l'or, ils se mirent à chercher de nouveaux emplacements pour s'y établir à demeure; et ce qui prouve qu'ils étaient encore très nombreux et très puissants, c'est qu'ils les cherchèrent sans se hâter et qu'ils surent choisir les meilleures en agriculteurs entendus et en commerçants avisés. Ils abandonnèrent la Grèce parce qu'elle ne leur offrait que des terrains de valeur secondaire, et d'ailleurs encombrés de populations qui pouvaient à peine y vivre. Justin[2] et Strabon[3] nous montrent une partie d'entre eux fondant, dans la vallée de la Morava serbe et dans la Mésopotamie sirmienne, entre Drave et Save, un état nouveau dont Belgrade (*Singidinum*) devait être la métropole, et

1. Conf. Salomon Reinach. Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, année 1904, t. I, p. 163.
2. *Epitome*, XXXII, 3, 8.
3. *Géographie*, VII, 5, 12.

Digitized by Google

« voulant prendre le nom de Scordisques », du mont Scordus qui domine le pays[1]. Une autre partie des Gaulois se dirigea vers la Thrace et réussit à créer, entre le bas Danube et la Propontide, sur les pentes méridionales de l'Hémus, un royaume d'autant plus prospère qu'il était composé de « terres où il faisait bon vivre », dit Polybe[2], et qu'il se trouvait, en outre, à portée des routes très fréquentées conduisant à Byzance[3]. Un troisième groupe de 20.000 hommes environ passa en Asie, appelé par un roi de Bithynie qui était sans cesse en guerre avec ses voisins[4], et fit trembler la Grèce asiatique par ses déprédations. On eut raison d'eux par des concessions de terres. On leur abandonna la Phrygie orientale et ils s'établirent sur les bords de l'Halys, un de ces beaux fleuves comme les aimait la race gauloise, où ils prirent le nom de *Galates*[5].

Cependant, de l'armée qui avait pillé Delphes et qui avait reflué vers le Danube d'où elle venait, si une partie s'était décidée à s'établir au confluent du Danube et de la Save et à y fonder l'État des Scordisques, une autre partie avait résolu de quitter complètement les régions danubiennes et de réintégrer leur ancienne patrie de Toulouse en reprenant le chemin qu'avaient suivi leurs pères[6]. La route était longue. Elle fut pénible. Pendant qu'ils cheminaient, ajoute Justin, « les Tectosages furent attaqués par une maladie pestilentielle, et ils ne purent recouvrer la santé qu'après avoir, sur les conseils des Aruspices qu'ils avaient consultés, immergé dans le lac de Toulouse l'or et l'argent recueillis dans leurs expéditions guerrières et leurs pillages sacrilèges. »

Tel est le récit de Justin, et rien ne paraît invraisemblable dans son récit. Si les envahisseurs Gaulois, même après leur

1. *Ex his pars quædam in confluente Danubii et Sabi concessit, Scordiscosque se appellari voluit* (Justin, *Epitome*, XXXII, 3).
2. IV, 46.
3. Polybe, IV, 45 et 46; VIII, 24; Justin, XXXII, 3, 6.
4. Tite-Live, XXXVIII, 16, 4; Justin, XXXII, 3.
5. Wernsdorff, *De Republica Galatorum*, Nuremberg, 1743.
6. Justin, XXXII, 3.

Digitized by Google

échec de Delphes, étaient restés assez puissants pour continuer leurs conquêtes et pour fonder de nouveaux établissements comme celui des Scordisques dans la Moravie, celui de l'Hémus dans le bas Danube, et celui des Galates dans la Grèce asiatique, le groupe qui préféra rentrer dans ses anciens foyers put d'autant mieux réaliser ses desseins qu'il était encore assez nombreux pour se faire respecter et qu'il suivit une route connue dans des pays occupés par des populations de même origine, et, par suite, non hostiles.

Il reste seulement à savoir si Justin était bien informé.

Justin écrivait au deuxième siècle après Jésus-Christ, sous les Antonins, pendant qu'il se trouvait à Rome. Il ne faisait que résumer, en un « Abrégé » *(Epitome)* devenu classique, l'Histoire universelle de Trogue-Pompée, dite *Trogi Pompei Historiæ Philippicæ*[1], écrite sur le modèle de Théopompe de Chio, qui se regardait et qu'on considérait comme le continuateur de Thucydide, dont le livre, resté célèbre, des Φιλιππικὰ embrassait dans son ensemble l'histoire des émigrations gauloises en Orient depuis leur départ de la Gaule jusqu'à l'établissement des Galates en Phrygie. Trogue-Pompée suivait lui-même la version de Timagène, qui florissait comme lui sous Auguste et avait spécialement composé une *Histoire des Gaulois*. Timagène était originaire d'Alexandrie. Fait prisonnier au siège de cette ville, par le consul Gabinius, en l'an 55 avant Jésus-Christ, il avait été déporté à Rome, où il avait été acheté par Faustus, fils de Sylla, qui l'affranchit. Devenu rhéteur, il s'était surtout fait remarquer par ses ouvrages historiques. S'il faut lui appliquer, ainsi que le veut Schwab[2], une appréciation de Tite-Live, quoiqu'elle soit rendue obscure par la suppression du nom propre auquel elle s'applique, nous devrions le considérer comme « le plus léger des Grecs[3] ». Mais Timagène ne pratiquait pas la rhétorique pompeuse de Tite-Live, et

1. Justin, *Épitome*, l. XXXII, c. III.
2. *De Livio et Timagine, historiarum scriptoribus.*
3. *Levissimi ex Græcis*, Tite-Live, *Hist.*, l. IX, c. XVIII.

Digitized by Google

peut-être l'avait-il blessé par ses bons mots mordants qui n'épargnaient personne au dire d'Horace[1] et de Sénèque[2]. Aussi faut il se méfier de ce jugement, d'ailleurs plus méchant que péremptoire. L'*Histoire des Gaules*, par Timagène, était puisée aux meilleures sources, d'après Ammien Marcellin[3], qui avait fait la guerre dans les Gaules et la Germanie, et qui pouvait l'apprécier d'autant mieux. Enfin, Timagène écrivait en un temps où la Gaule avait été plus exactement étudiée grâce aux conquêtes de César et à l'entrée des Gaulois dans la famille romaine. Ses œuvres se sont malheureusement perdues. Nous ne les connaissons que par quelques citations fort écourtées, et nous ne pouvons en juger qu'imparfaitement. Mais, ce qui prouverait leur mérite, c'est qu'elles furent exactement suivies par son contemporain Trogue-Pompée, qui était Voconce, c'est-à-dire d'origine gauloise, et qui passait pour un historien des plus éclairés et des plus consciencieux, en même temps que des plus éloquents[4], quoiqu'on lui ait reproché ses longues digressions semées d'anecdotes piquantes, ses descriptions de pays et de peuples inconnus sans preuves certaines, ses récits romanesques ou légendaires relevés de traits merveilleux pour satisfaire la curiosité de ses lecteurs[5].

Quant à Justin, qu'on a souvent méprisé parce qu'il ne s'est fait connaître que sous un *cognomen* plus que modeste et qu'il a négligé de nous renseigner sur son nom gentilice, le succès de son *Epitome* fut si complet qu'il a fini par supplanter les *Historiæ Philippicæ* de Trogue-Pompée et n'a pas peu contribué à leur perte définitive.

1. *Epist.*, l. V et *Ep.*, 19, v, 15.
2. *Controverse*, 34.
3. *Collegit ex multiplicibus libris* (Ammianus Marcellinus, I, 15, c. IX).
4. *Auctor severissimus* (Pline, l. II, 114); *Vir priscæ eloquentiæ* (Iustini *Epitome*, l. LXIII, c. V).
5. Voir les *Fragments* de Phylarque, publiés par J.-Fr. Lucht; les *Phylarchi Historiarum Reliquiæ*, par Aug. Brueckner (1-51) et les *Fragm. Hist. Græc.*, publiés par Carl et Théod. Mueller (*in* Biblioth. Firmin Didot, t. I. pp. 334-358).

Digitized by Google

Or, du récit de Timagène, confirmé par Trogue-Pompée et rapporté en définitive par Justin, il résulte qu'à l'époque du pillage du temple de Delphes, c'est-à-dire en l'an 279 avant Jésus-Christ, Toulouse était la métropole des Volkes Tectosages, qui formaient un peuple considérable[1], et son ancienneté était déjà grande[2].

Polybe[3] et Pausanias[4] ont également raconté l'expédition des Gaulois contre Delphes et ils ne parlent pas des Tectosages de Toulouse. On a, par suite, douté de la véracité du récit de Justin; et ce doute a été d'autant plus grand que Polybe et Pausanias étaient Grecs l'un et l'autre, et partant bien informés, surtout Polybe qui vivait à une époque relativement peu éloignée des événements qu'il racontait. Mais il faut se méfier des écrivains grecs toutes les fois que leur patriotisme national et leur patriotisme religieux sont en jeu. Ils ne peuvent reconnaître que leur Dieu par excellence puisse être vaincu. Il en est d'eux pour Apollon comme des Latins pour Jupiter; ils ne sauraient admettre qu'il n'ait pas toujours triomphé des Barbares assez téméraires pour oser outrager sa souveraineté.

Pour contredire Justin, on s'est surtout appuyé sur Strabon, reproduisant les récits de Posidonius[5]. Certes, Strabon est un admirable géographe, des mieux renseignés et des plus perspicaces, ainsi qu'on peut en juger notamment par sa description si remarquable de la Gaule. Et il avait pris pour guide un historien des plus autorisés, qui vivait à la fin du second siècle avant notre ère, « un observateur ingénieux et solide, habitué à juger par lui-même de toute chose et ne séparant point les sciences exactes ou naturelles, dont les

1. *Gens Tectosagorum non mediocris populus* (Justin, *Epitome*, l. XXXII, c. III).

2. *Tectosagi autem cum in antiquam patriam Tolosam venissent* (Justin, *Epitome*, l. XXXII, c. III).

3. *Hist.*, liv. IV. c. XLVI).

4. *Description de la Grèce*, l. VI, c. IV, § 4.

5. *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. II, note 106, pp. 408 et s., et note 117, pp. 530 et s., par Edward Barry.

Digitized by Google

Stoïciens se préoccupaient, avec raison de la philosophie qui les domine et les éclaire à son tour. » Posidonius était un grec de Syrie, originaire d'Apamée, sur l'Oronte. Après avoir enseigné la philosophie avec éclat à Rhodes, où il avait établi une école[1], et avoir eu pour élèves les hommes les plus plus considérables de son époque, tels que Cicéron[2], il avait résolu, d'après Suidas, de continuer l'*Histoire de Polybe*, en y ajoutant l'histoire de son temps, c'est-à-dire de la prise de Carthage en l'an 146 à l'année 91 ou 90 avant Jésus-Christ. A l'exemple de ce dernier, pour se rendre un compte exact des événements qu'il devait raconter, il avait entrepris de longs et pénibles voyages dans les divers pays qui en avaient été le théâtre. C'est ainsi qu'il était venu dans la Gaule méridionale, y avait visité les principaux lieux dont il avait à parler pour y recueillir tous les renseignements qui lui étaient utiles[3]. Après avoir pénétré en Gaule par la route actuelle de la Corniche et avoir suivi les côtes de la mer gauloise jusqu'à Narbonne, Posidonius s'était rendu à Toulouse, et c'est à lui que Strabon a emprunté principalement tous les détails qu'il nous donne sur la Gaule méridionale et qu'il a consignés dans sa *Géographie*, quoiqu'il ne le cite pas toujours. Mais, tout en considérant Posidonius comme le plus érudit de ses contemporains[4], Strabon lui reproche de faire quelquefois hors de propos étalage de son érudition[5] et de ne pas se montrer toujours soucieux de la vérité[6]. Quant à l'œuvre de Posidonius, elle a été perdue et nous ne la connaissons que par les citations qu'en ont faites les historiens postérieurs[7].

1. Strabon, II, 49.

2. *Familiaris noster a quo instituti fuimus*, dit Cicéron (*De naturâ rerum*, l. I). Pompée, passant à Rhodes, assista à une de ses leçons (Strabon, XI, 6).

3. Strabon, I, 427.

4. L. VII, 62. Conf. *Athénée*, l. XIV, p. 657.

5. Strabon, l. III, 405.

6. Strabon, l. II, 389.

7. Tout ce qui reste de Posidinius a été réuni et publié dans le troisième volume des *Historicorum Græcorum Fragmenta*, publié par Firmin Didot dans sa Bibliothèque gréco-latine.

Digitized by Google

Strabon nous apprend[1] qu'à l'époque où Posidonius a visité la Gaule méridionale[2], les Tectosages formaient la population dominante du pays sur la rive droite de la Garonne, mais que leur territoire était inculte sur bien des points, et, en outre, très dépeuplé. Par suite, il s'étonne qu'il ait pu en sortir les armées considérables dont ont parlé certains historiens, et que ces armées aient été susceptibles d'accomplir les grandes actions qu'ils racontent. S'il en était ainsi au temps de Posidonius, il ne s'ensuit pas qu'il en ait été de même au temps du siège de Delphes, car près de deux siècles s'étaient passés entre ces deux époques, et les choses pouvaient avoir bien changé. Son objection est d'ailleurs détruite par Strabon[3] lorsqu'il parle de la puissance de la nation des Tectosages et du grand nombre de ses guerriers à l'époque de ses migrations avec Ségovèse, et par Tite-Live[4] lorsqu'il raconte le passage d'Hannibal, en 218 avant Jésus-Christ, à travers le pays des Volkes pour se rendre d'Espagne en Italie, car il indique les Tectosages comme le seul peuple qui ait osé opposer quelque résistance à l'importante armée du général carthaginois et comme étant une « nation puissante » (ce sont ses propres expressions), et la plus puissante probablement de toutes celles qui habitaient alors le riche pays compris entre le Rhône et les Pyrénées. Il devait surtout en être ainsi avant son exode en Orient.

Enfin, Strabon fait remarquer, d'après Posidonius, que les Tectosages de Toulouse n'avaient pu s'enrichir en pillant le temple de Delphes, car il avait été déjà dévalisé par les Phocidiens pendant la « Guerre sacrée », un demi-siècle auparavant. Mais Justin ne dit point que « l'or de Toulouse » provenait du temple de Delphes. Il explique qu'il provenait des guerres et des sacrilèges commis durant les expéditions

1. *Geographie*, l. IV, pp. 1, 13.
2. Strabon, l. III, p. 33.
3. Strabon, l. IV, I, 13.
4. L. XXI, c. 26.

Digitized by Google

des Tectosages un peu partout[1]. C'était, en effet, la coutume des Gaulois de piller autant que de tuer dans leurs expéditions; et le butin qu'ils faisaient allait en grande partie à leurs Dieux. Aux cadavres égorgés pendant et après la bataille, et, dont les têtes, transportées au chant des hymnes, allaient orner le grand temple de la nation[2], ils joignaient des bijoux énormes fondus avec l'or du butin[3]. Ces trésors, destinés aux dieux publics des cités, étaient déposés non seulement dans des lacs, comme à Toulouse, mais à ciel ouvert, sur des terrains consacrés. César devait voir, plus tard, dans beaucoup de villes de la Gaule, de ces monceaux d'or ou d'argent, et la religion conservait un tel empire, qu'un vol d'objets sacrés était chose assez rare[4].

Strabon croit plutôt à une autre explication. « Comme la contrée toulousaine, dit-il, était très riche en mines d'or[5] et comme les habitants (Posidonius n'est pas seul à le dire) étaient à la fois très superstitieux et très modestes dans leurs manières de vivre, il s'y était formé, sur divers points, des trésors. Les lacs ou étangs sacrés, notamment, offraient des asiles sûrs où l'on jetait l'or et l'argent en barre[6] ou en meules travaillées au marteau[7]. Les Romains le savaient; et, quand ils se furent rendus maîtres du pays, ils vendirent ces lacs ou étangs sacrés au profit du trésor public, et plus d'un acquéreur y trouve aujourd'hui encore des lingots d'or battu ayant la forme de pierres meulières. Le temple de Toulouse, vénéré comme il était de toutes les populations à la ronde, leur offrait aussi un asile inviolable, et, naturellement, les richesses s'y étaient accumulées, la piété multi-

1. *Aurum bello sacrilegiis que quæsitum* (*Epitome*, l. XXXII, c. 3.)

2. Pausanias, X, 22, 3; Silius, V, 652, 3; Diodore, XXXI, 13.

3. Florus, II, 4. 4.

4. *Locis consecratis*, César, VI, 17, 3-5. — Conf., Τὰ ἱερά, Dion Cassius, XXVII, 90.

5. Οἱ δὲ Τεκτοσαγες πολύχρυσόν τε νέμονται χῶρον... ἦχωρα πολυχρυσος οὖσα (IV, 1, 13.)

6. Ἀργύρου ῆ καὶ χρυσου βάρη (Strabon, *Géographie*, IV, I, 13).

7. Μύλους σφυρηλάτους (*Lib. et loc. cit.*)

Digitized by Google

pliant ses offrandes, en même temps que la superstition empêchait d'y porter la main. »

Les explications de Strabon nous paraissent peu plausibles.

Les populations barbares ne monnayaient que l'argent et le bronze, et ne se servaient de l'or qu'au poids pour leurs paiements. Dans ces circonstances, ils mettaient leur or en barres ou en meules pour le conserver. Tel était également l'usage des Romains pour leur trésor public (*ærarium publicum*). Et ce trésor public, ils le plaçaient dans le temple de Saturne, pour le mettre sous la sauvegarde du dieu qui, selon l'antique tradition rapportée par Macrobe, avait empêché qu'aucun vol fut commis en Italie pendant tout le temps qu'il y avait habité. Les Tolosates paraissent avoir usé de précautions semblables à celles des Romains. Pour mettre plus sûrement encore leur trésor commun à l'abri du vol, surtout si leur temple était ouvert à tout venant, comme nous l'apprend Diodore de Sicile[1], ils l'immergeaient dans leur lac sacré, où il était préservé tout à la fois par la sainteté du lieu et par la difficulté d'aller le soustraire au fond de l'eau. Lorsque les lingots d'or et d'argent qui le composaient furent confisqués par le consul romain Cœpion en l'an 106-105 avant Jésus-Christ, ainsi que nous le raconterons plus loin, Strabon lui même ne dit pas que ces lingots fussent sacrés, mais bien le lac où ils étaient plongés[2]. Quelque « superstitieux et modestes dans leur manière de vivre » qu'aient pu être les Tolosates, comme le dit Strabon, il ne semble pas que de simples particuliers pussent être assez riches pour posséder tant de lingots d'or et d'argent ni assez généreux, même en les supposant très-superstitieux, pour les jeter en si grande quantité dans des lacs ou des étangs sacrés. Ces lingots d'or et d'argent constituaient la réserve sacrée de leur trésor public pour ne s'en servir que dans les dernières extrémités, comme faisaient les Romains pour l'*aurum vicesimarium* de leur *ærarium sanctius*[3].

1. V. 27.
2. Conf. César : *locis consecratis*, VI, 17, 3-5.
3. Tite-Live, XXVIII, 10; Quintilien, X, III, 3; Cicéron, *Ad Attic.* VII, 21.

Digitized by Google

Ces dernières considérations s'imposent surtout quand on connaît l'importance considérable des trésors de Toulouse lors de leur confiscation par le consul Cœpion. D'après Posidonius, ils pouvaient être estimés à quinze mille talents sans qu'il ait précisé s'il entendait parler de talents d'or ou d'argent. Or, le talent grec était d'environ 19 kilogrammes 500. En admettant l'alliage ordinaire au titre de $\frac{23}{24}$, la valeur du talent d'argent serait de 4.150 francs. Quant au talent d'or, depuis la réforme de Solon, on l'estimait à 5.700 francs. En supposant que Posidonius ait voulu s'en tenir au talent d'argent, l'entier trésor de Toulouse se serait élevé à 62.250.000 francs de notre monnaie. S'il a voulu parler du talent d'or, il faudrait le porter à 85.500.000 francs. Ce sont là des chiffres énormes pour ces temps primitifs où la richesse privée était d'autant moins considérable qu'il s'agissait de populations barbares, sans grands commerce ni industrie. Ces chiffres sont encore dépassés par Justin, car il les élève à cent dix mille livres romaines pesant d'or et à cinq millions de livres pesant d'argent[1], ce qui porterait la valeur du Trésor de Toulouse, suivant les évaluations faites par un célèbre mathématicien du dix-septième siècle, Thomas Fantet, sieur de Lagni, membre de l'Académie des Sciences de Paris[2], à 63.360.000 livres pour l'or et à 206.250.000 livres pour l'argent, soit un total de 269.610.000 livres.

C'était une tradition chez les historiens grecs et latins que la Gaule livrait à ses habitants de grandes quantités d'or. « Il s'y trouve de riches mines d'or », disait Strabon[3], et Diodore de Sicile ajoutait[4] : « Dans la Galatie (Gaule), l'argent manque totalement; mais il y a beaucoup d'or : la nature le fournit aux gens du pays sans qu'ils aient à fouiller les mines à grand'peine. Les fleuves, dans leur cours, font

1. Fuere auri pondo centum decem millia, argenti pondo quinquies decies centum millia. *Epitome*, XXXII, 3.

2. Voir à cet égard la *Dissertation sur l'or de Toulouse*, ajouté par Lafaille à ses *Annales de la ville de Toulouse*, t. I, pp. 329 et s.

3. Liv. IV, 1, 13.

4. V, 27.

Digitized by Google

des détours, des coudes ; ils se heurtent aux contreforts des montagnes voisines et leur arrachent des grandes masses qui les remplissent de parcelles d'or. Ces débris, ceux qui sont occupés à ces travaux les recueillent; ils broient ou concassent les mottes qui contiennent les précieuses parcelles; puis, par un système de lavage à l'eau, ils séparent les parties terreuses qui y sont naturellement adhérentes et livrent le résidu métallique au creuset du fondeur. Ils amassent de cette façon des quantités d'or, dont abusent pour leur parure, non seulement les femmes, mais les hommes qui portent aux poignets et aux bras des cercles d'or, au cou de grosses chaînes toutes d'or, au doigt des bagues de prix, et même des cuirasses d'or. Une particularité incroyable s'observe dans la Celtique supérieure par rapport au temple des Dieux : dans ces sanctuaires, dans ces temples ouverts à tout venant, on a jeté, pour les consacrer aux Dieux, beaucoup d'or, et, parmi les gens du pays, il n'est personne que le sentiment religieux n'empêche d'y toucher; et cependant les Celtes aiment l'argent à l'excès. » Diodore de Sicile aurait pu ajouter qu'il en était ainsi à Toulouse.

Si, d'une façon générale, la Gaule a été considérée par les Anciens comme un pays particulièrement riche en mines d'or, c'est sans doute parce que les Gaulois avaient coutume de se parer avec ostentation de bijoux d'or de toute espèce et qu'ils conservaient dans leurs temples ou même dans les lieux sacrés, ouverts à tout venant, de grandes quantités d'or. Mais les mines aurifères étaient rares en Gaule, et d'ailleurs peu productives. Les lavages d'or ne devaient pas être plus avantageux. Tous ceux qui, de nos jours, les ont essayés dans les rivières des Pyrénées, de la Montagne Noire et des Cévennes, n'ont jamais pu y faire de sérieux bénéfices. Il devait en être de même autrefois. On n'y a retrouvé d'ailleurs aucunes traces d'établissement de recherches importantes; pas plus qu'on n'a trouvé des trésors semblables à ceux du lac sacré de Toulouse, soit dans les fleuves ou rivières, soit dans les fontaines ou étangs plus ou moins vénérés où les populations Volkes avaient coutume de faire des

Digitized by Google

offrandes à leurs δαίμονες, comme les appelle Posidonius, et, par exemple, dans la célèbre fontaine de Nimes.

Quelques riches bijoux en or ont bien été découverts dans les environs de Toulouse, tels que les six torques de Fenouillet[1], et, non loin, dans la région tarnaise, les torques de Las Graisses[2] et de Montans[3]. Mais ce sont des exceptions. En revanche, on n'y a recueilli aucun objet en argent, et Diodore de Sicile ne se trompait point lorsqu'il disait que les mines argentifères faisaient complètement défaut en Gaule. Si donc, comme l'a écrit Justin, le trésor de Toulouse contenait cinq millions de livres romaines pesant d'argent, soit 206.250.000 livres selon les estimations faites au dix-septième siècle d'après le cours de l'argent à cette époque, il faut que les Tectosages les aient recueillis autre part que dans la région garonnaise, et par d'autres moyens que ceux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, c'est-à-dire dans les pays qu'ils avaient parcourus en les pillant; et ces pays ne peuvent être autres que ceux indiqués par Justin, malgré les réticences de certains historiens grecs qui, par fanfaronnade patriotique autant que religieuse, se sont efforcés de sauvegarder le prestige de leur divinité nationale, en sou-

1. Fenouillet est à 8 kilomètres de Toulouse, dans la large plaine encadrée au Couchant par la rive droite de la Garonne et bornée à l'Est par la route nationale de Paris. Ces six torques ont été découverts en 1840 par les ouvriers terrassiers qui creusaient le canal latéral de la Garonne. Ils sont aujourd'hui conservés à Toulouse, au musée Saint-Raymond. Ils ont été étudiés et reproduits notamment par M. Belhomme (*Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. IV, pp. 375 et s.), et, par Ernest Roschach, en son *Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc*, pp. 163 et s. (Conf. Déchelette, *Manuel d'Archéologie*, t. II, pp. 134 et s.).

2. Las Graisses est un hameau situé à 15 kilomètres d'Albi sur la route de Lavaur. La trouvaille fut faite en 1873. Elle se composait d'un collier et d'un bracelet en or, qui sont actuellement conservés au musée Saint-Raymond, à Toulouse (Conf. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, pp. 1340 et s.).

3. Montans est un village près de Gaillac. La trouvaille qui y fut faite en 1852 comprenait un torques et un bracelet en or (Voir Déchelette, *Manuel d'Archéologie*, t. II, p. 1343.)

Digitized by Google

tenant que sa souveraineté n'avait pu être outragée ni violentée par les Barbares, dont elle avait au contraire triomphé[1].

On doit par suite considérer, comme très contestables, sinon inadmissibles, les arguments en vertu desquels Strabon, s'appuyant sur les impressions de Posidonius, a mis en doute les anciennes traditions locales rapportées par des historiens tels que Tite-Live[2], Diodore de Sicile[3], Justin[4] et Dion Cassius[5]. Il est, en outre, contredit par Cicéron lorsque, dans son plaidoyer *Pro M. Fonteio*, le grand orateur reprochait aux accusateurs de son client, qui appartenaient à la Gaule Narbonnaise, d'être les descendants de ces Tectosages qui, « autrefois et bien loin de leurs demeures, étaient allés jusqu'à Delphes pour y piller le temple d'Apollon Pythien et outrager l'oracle de l'univers[6]. » Cicéron n'aurait point osé parler de la sorte si le fait qu'il leur imputait n'eût pas été de notoriété publique et s'il avait été simplement une légende fabriquée à l'époque alors récente (trente-six ans tout au plus) de la confiscation des trésors de Toulouse par Cœpion, comme l'ont supposé Dom Vaissete[7] et, après lui, Edward Barry[8].

C). Les Volkes Tectosages pendant la seconde guerre punique

Si les Volkes Tectosages ont laissé un grand renom de turbulence guerrière pendant leurs longues migrations à

1. Conf. Foucart, *Archives des Missions*, IIe s. II, 1865, p. 211, et Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 300, n. 10.
2. l. 40.
3. l, 5, p. 309.
4. l. 24, 4 et 32, 3.
5. *Fragments in* de Valois, p. 630 et les notes.
6. *Hæ sunt nationes, quæ quondam tam longè ab suis sedibus, Delphos usquè ad Apollinem Pythium, atque ad oraculum orbis terræ vexandum ac spoliandum profectæ sunt.* — *Pro Fonteio*, XIII.
7. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. II, note 4, XII, pp. 16 et 17.
8. *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), t. II, note 106, p. 409, n. 2.

Digitized by Google

main armée en Germanie et en Orient, ils semblent y avoir épuisé la jeunesse et la sève de leur nation. Cette turbulence avait, en effet, bien diminué à l'époque de la seconde Guerre Punique pendant laquelle ils furent mêlés aux rivalités des Romains et des Carthaginois devenues plus aiguës que jamais.

Les conquêtes des Barcas en Espagne préoccupaient vivement le Sénat, car elles allaient de Cadix à Sagonte atteignant la Méditerranée, et de Sagonte à Pertus atteignant la Gaule méridionale; et elles faisaient la principale force d'Hannibal par les soldats qu'elles lui procuraient.

De plus, Hannibal entretenait d'actives relations avec les tribus de la Cisalpine. Les Romains pouvaient craindre qu'il réveillât contre eux les haines des Ligures de Piémont, celles des Celtes de Milan, de Côme et de Bologne, et surtout celles des Boïens et des Insubres qui supportaient impatiemment les nouvelles colonies que Rome venait d'inaugurer sur les bords du Pô, à Plaisance et à Crémone. Ces craintes pouvaient devenir encore plus grandes si, déjà maître de l'Espagne, Hannibal y ajoutait la conquête de la Gaule méridionale pour arriver plus sûrement jusqu'en Italie.

Hannibal avait franchi l'Ebre malgré le traité par lequel son frère Hasdrubal avait promis de respecter cette limite. Il avait réduit les tribus du rivage et des montagnes de la Catalogne et il avait établi, sous le commandement militaire d'Hamon, une vaste marche triangulaire qui s'étendait entre le fleuve, les Pyrénées et la mer. Le pays était riche; il était la suite naturelle de l'Espagne du nord; il complétait et il couvrait le district catalan d'Hamon; il pouvait devenir la base d'une nouvelle invasion en Italie par la Gaule méridionale.

Rome comprit le danger qui la menaçait et protesta contre la prise de Sagonte, alliée de la République, faite par Hannibal. Elle envoya à Carthage cinq Sénateurs pour réclamer le désaveu de son général.

Les Carthaginois étaient trop orgueilleux pour céder à cet ultimatum, et les Romains trop fiers pour supporter leur

Digitized by Google

refus. De part et d'autre la guerre fut solennellement déclarée.

En retournant à Rome, les Ambassadeurs passèrent par l'Espagne et firent tous leurs efforts pour détourner ses peuples de leur alliance avec Hannibal; mais ils échouèrent dans leurs négociations. Ils se rendirent alors chez les Volkes. Tite-Live nous a conservé les détails de cette entrevue, et, s'il faut considérer les discours qu'il relate comme des exercices de réthorique, le fond n'en est pas moins exact[1].

Les Ambassadeurs furent d'abord très surpris, même effrayés, de se trouver devant une assemblée en armes pour écouter leurs propositions. Habitués à l'absolue séparation de la vie civile et de la vie militaire, ils ne pouvaient comprendre qu'on se réunit en appareil de guerre pour écouter les ambassadeurs et délibérer sur des questions diplomatiques. Mais c'était l'usage de la nation : *ita mos gentis*, dit Tite-Live; et ils durent s'y soumettre. Ils commencèrent par « exalter la gloire, la vertu du peuple romain et la grandeur de son empire ». Puis, ils demandèrent aux Volkes de refuser aux Carthaginois le passage sur leurs terres, et, au besoin, de l'empêcher par la force. Tous ces discours furent mal accueillis par l'assemblée, et, en particulier par les jeunes gens, dont les rires sarcastiques, les murmures désapprobateurs et les interruptions bruyantes furent difficilement contenus par l'autorité de leurs chefs de tribus (*reguli*). Finalement, il leur fut répondu que, les Gaulois n'ayant jamais reçu aucune injure de Carthage ni aucun service de Rome, ils garderaient la neutralité; qu'au reste, s'ils devaient prendre parti entre les deux, ils se déclareraient plutôt contre le peuple romain parce qu'il avait chassé de toute l'Italie les hommes de leur race et faisait payer à d'autres des tributs onéreux ou leur faisait souffrir toute sorte de persécutions.

Les Ambassadeurs éprouvèrent des refus semblables de la part des autres tribus qu'ils sollicitèrent sur leur chemin le

1. Tite-Live, XXI, 18, 20 et 23.

Digitized by Google

long de la côte. Ligures et Celtes furent unanimes à repousser leurs propositions. A Marseille seulement, la vieille alliée des Romains, ils purent enfin retrouver le concours qu'ils cherchaient; et, ce qui les consola un peu de leurs déceptions, c'est qu'il leur fut assuré qu'Hannibal ne pourrait guère compter sur le concours effectif des Gaulois, même en y mettant le prix, parce que les Barbares étaient « indomptables et farouches », et leurs chefs très avides d'or et toujours disposés à se vendre au plus offrant[1].

En effet, dès qu'Hannibal parut avec son armée sur la frontière roussillonnaise, les Volkes se massèrent en armes sur la rivière de la Têt et lui barrèrent le passage. Il dut composer avec eux. Il engagea les chefs à une réunion près d'Elne, et leur offrit de l'argent pour le laisser passer. On finit par s'entendre. Des sommes furent déterminées pour chaque tribu; et l'on régla la procédure à suivre en cas de contestations entre les soldats d'Hannibal et les indigènes. Le défendeur devait toujours être jugé par le tribunal de sa nation; les plaintes des indigènes seraient déférées à un tribunal mixte d'officiers Carthaginois et de chefs appartenant au nord de l'Espagne; et les plaintes des Carthaginois seraient soumises à la juridiction des femmes Volkes[2]. Ce tribunal de femmes a fait l'admiration de Plutarque[3] qui assure que les femmes celtes étaient considérées comme habiles à apaiser les discordes les plus graves entre leurs tribus. Il s'agissait sans doute de prêtresses ou de voyantes consacrées aux soins des oracles dans le genre de Velléda la Germaine, à moins que ce ne fussent des matrones à demi souveraines, indépendantes de leurs maris qu'elles fréquentaient à leur guise, à la façon des Amazones[4].

Après ce traité, conclu en bonne forme et suivi de présents, Hannibal put reprendre le cours de sa marche et passer les

1. Tite-Live, XXI, 20, 8.
2. Tite-Live, XXI, 24, 3-5.
3. Plutarque, t. II, *Mulierum virtutes*, p. 246c.
4. Cf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 462 et t. II, p. 410, n. 5.

Digitized by Google

Pyrénées. Son armée n'était pas très considérable ni très homogène; mais elle était très disciplinée. Tite-Live[1], Polybe[2] et Silius Italicus[3] se sont plu à nous faire connaître sa composition pittoresque. On y voyait des Africains souples et légers, dont les vêtements de pourpre flottaient au gré des vents; des Numides montés sur des chevaux rapides et dociles, choyés comme des humains; des Nubiens conduisant trente-sept éléphants de taille énorme pour renforcer l'infanterie; des Espagnols portant des tuniques blanches bordées de rouge et armés de glaives d'acier aigus et courts; des Lusitaniens hirsutes, sortis de leurs bois et de leurs cavernes; des frondeurs venant des Iles Baléares; enfin, des Celtibères. Mais ceux-ci ne restèrent pas longtemps au service d'Hannibal. Dans la traversée des Pyrénées, ils prétextèrent de la difficulté des chemins et demandèrent leur congé. Quoique leur départ fut de nature à affaiblir considérablement son armée, Hannibal y consentit. Il ne lui resta plus que 50.000 hommes de pied, 9.000 chevaux et les 37 éléphants, avec lesquels il atteignit Illibéris[4].

Là, il était dans les Gaules, et il redoutait l'opposition des Volkes qui auraient pu lui disputer aisément les passages des montagnes; mais ils ne parurent pas. Ce ne fut que quelques jours après qu'ils accoururent, nombreux, à l'oppidum-frontière de Ruscino (Château-Roussillon) et qu'ils s'y réunirent en armes pour empêcher le passage d'Hannibal sur leur territoire. Hannibal avait hâte de profiter du printemps pour traverser les Alpes. Il craignait de retarder sa marche sur l'Italie en acceptant le combat et il envoya des députés aux chefs Volkes pour les calmer et leur proposer une conférence à Illiberis ou à Ruscino, à leur choix, ajoutant qu'il les recevrait même dans son camp ou qu'il irait dans le leur, s'ils le préféraient, pour leur exposer ses pro-

1. XXI, 57, 5; XX, 46; XXIII, 29.
2. III, 115.
3. III, 231-245.
4. Rétabli par Constantin sous le nom d'Elne (*Helena*, nom de sa mère).

Digitized by Google

jets qu'ils n'avaient pas à redouter, car il n'en voulait, disait-il, ni à leurs biens ni à leur liberté. Il ne faisait la guerre qu'aux Romains ; et, en cela, il rendait service à leurs frères de la Gaule cisalpine. Les Volkes se laissèrent convaincre. Ils envoyèrent les principaux d'entre eux à Illiberis, pour traiter définitivement avec Hannibal qui les combla de présents et finit ainsi par obtenir ce qu'il voulait.

Dans son *Histoire Tolosaine*, publiée en pleine Renaissance[1], mais écrite comme un roman du Moyen âge, Antoine Noguier raconte[2] les divers incidents survenus entre Hannibal et les tribus Volkes. C'est avec peine qu'on y reconnaît le récit de Tite-Live, quoique ce récit lui ait certainement servi de thème. Il va même jusqu'à donner un nom au chef des Volkes qui avait traité avec Hannibal. Il l'appelle Aquarius Belletus et en fait le roi de Toulouse. Il semble, au contraire, que les Tolosates ne sont pas intervenus et qu'Hannibal n'eut affaire qu'avec les tribus voisines d'Illiberis et de Ruscino, c'est-à-dire avec les futures tribus des Consuarani devant avoir pour métropole Ruscino[3] et des Sardones devant avoir pour métropole Illiberis[4].

Dès qu'il eût traversé leur territoire, Hannibal fut obligé de livrer de nombreux combats à d'autres tribus celtes ou ligures et perdit beaucoup d'hommes. Il s'en vengea en ravageant les terres de celles qui s'opposaient à son passage et finit par triompher de toutes en les battant, en les intimidant, ou en les gagnant par des présents[5]. Il arriva ainsi aux bords du Rhône.

1. A Tolose, 1559.
2. Pages 18 et suivantes.
3. Les *Consuarani*, qu'il ne faut pas confondre avec les *Consoranni*, habitaient la partie du Roussillon appelée plus tard Valespir, et dans le comté de Conflant. Ils s'étendaient jusqu'aux sources de l'Aude dans le Capcir (*Marca Hispanica*, pp. 17, 27 et 212; *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. I, p. 115 et t. II, note VIII, n. 15).
4. Les *Sardones* s'étendaient sur toute la côte du Roussillon, depuis Cervera jusqu'à Salces, dans l'espace de soixante-quatre milles (*Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. I, p. 112 et p. 114, n. 4).
5. Silius Italicus, L. III, p. 139.

Digitized by Google

A leur tour, les Volkes qui habitaient la rive droite du fleuve avaient pris l'alarme et s'étaient massés sur la rive gauche pour arrêter Hannibal. Mais ceux qui étaient restés dans le pays se laissèrent gagner par ses présents et par son or. Ils possédaient beaucoup de barques grandes et petites pour leur commerce qui était considérable : ils les vendirent à Hannibal ; et, comme leur nombre était insuffisant pour le transport de ses troupes, ils lui procurèrent le bois nécessaire pour en fabriquer d'autres. C'étaient d'ailleurs de simples troncs d'arbres creusés en forme de pirogues ; mais elles suffirent à l'armée carthaginoise pour traverser le fleuve et elles furent construites avec tant de diligence, qu'en deux jours elles furent mises à sa disposition. On y joignit des radeaux pour les éléphants.

Pendant ce temps, Hannibal avait chargé Hannon, fils de Bomilcar, de remonter secrètement le Rhône avec un fort détachement d'Espagnols, de passer le fleuve à l'endroit qu'il trouverait le plus praticable, puis de le descendre sur la rive gauche pour prendre les Volkes à revers et les surprendre pendant qu'il traverserait le fleuve. Hannon partit le soir, au jour tombé. Il remonta le Rhône pendant la nuit et s'arrêta devant une île qui coupait le courant du fleuve et l'affaiblissait.

Les Volkes, très ignorants en fait de tactique, ne se doutaient de rien. Ils ne songeaient qu'à l'armée arrêtée sur l'autre rive en face d'eux. Quand ils la virent s'ébranler pour passer le fleuve, ils entonnèrent leurs chants de guerre, agitant de la main gauche leur bouclier par dessus la tête, et, de la main droite, brandissant leur javelot. Les Carthaginois restèrent longtemps sans affronter le courant, ce qui enhardissait les Volkes. Mais, tout-à-coup, Hannibal vit apparaître de grandes colonnes de fumée. C'était le signal convenu pour annoncer l'arrivée d'Hannon. Il donna aussitôt l'ordre à ses troupes de passer sur l'autre bord. A leur tour, les Carthaginois se mirent à pousser de grands cris pour exciter à la manœuvre des bateaux et faire avancer gens et bêtes. Ce fut un tumulte effrayant auquel venait se mêler

Digitized by Google

le fracas violent des eaux. Mais, bientôt d'autres clameurs se firent entendre en amont du fleuve, et Hannon ne tardait pas à se montrer avec son détachement d'Espagnols, qui surprenait par derrière les Volkes. La débâcle se mit aussitôt parmi les Gaulois. Ils se dispersèrent en peu de temps, et Hannibal, désormais débarrassé d'eux, pouvait librement continuer sa route vers les Alpes où le conduisirent les députés cisalpins qui lui avaient été envoyés pour lui servir de guides[1].

Tous ces récits sont caractéristiques de la situation des Volkes à cette époque. Ils les montrent bien changés des temps où ils avaient fait leurs migrations tumultueuses et leurs expéditions guerrières en Germanie et en Orient. Ils s'étaient laissé énerver sinon par le climat, du moins par des mœurs en rapport avec leurs occupations terriennes, car tous les anciens auteurs les représentent comme essentiellement adonnés à l'agriculture et au trafic de leurs productions. Ils étaient devenus plus soucieux de leurs intérêts matériels que de leurs intérêts nationaux. Ils n'avaient plus la même cohésion politique. Ils ne formaient plus la grande nation qui se levait en masse pour soutenir les intérêts communs, même après s'être divisés et subdivisés. Ils semblent plus que jamais séparés en clans ou tribus, si ce n'est en factions, et leur morcellement allait jusqu'à l'émiettement. Quelques tribus seulement se groupent dans certaines régions sous l'autorité de petits chefs locaux (*reguli*), comme celles que nous avons vu se réunir à Illibéris pour défendre l'accès de leur territoire à Hannibal ou celles qui s'étaient réunies sur les bords du Rhône pour empêcher ses troupes de traverser le fleuve. Il fallait, pourtant, qu'elles fussent assez nombreuses et assez puissantes pour oser se mesurer avec l'armée carthaginoise qui se composait d'environ soixante mille hommes. Mais combien leur puissance aurait été plus considérable et leur action plus redoutable si, au

1. Tite-Live, XXI, 28, 1; Polybe, III, 43, 7 et 8; Silius, III, 463-5; Zonaras, VIII, 25, 3

Digitized by Google

lieu de se diviser en trois groupes, celui du Toulousain, celui du Roussillon et celui des bords du Rhône, ils n'avaient formé qu'un seul groupe ethnique pour affirmer leur souveraineté de la Garonne au Rhône et des Pyrénées aux Cévennes !

Bien plus, nous ne connaissons, pour ce temps, aucun groupement de population considérable sur le territoire Volke. A peine quelques *oppida* apparaissent de loin en loin. Le nom de Toulouse n'est pas prononcé par les Historiens. Les Volkes des bords de la Garonne semblent s'être désintéressés de l'entreprise des Carthaginois et n'avoir partagé les sentiments ni de ceux du Roussillon ni de ceux des bords du Rhône. Leur unité paraît même compromise, car ils nous apparaissent avec des noms différents. Aux Volkes *Tectosages* jusque-là seuls connus, l'histoire oppose pour la première fois les Volkes *Arécomiques*. On a dit que cette division était purement géographique. Tandis que les Volkes Tectosages devaient leur nom à un chef réputé, les Volkes Arécomiques, qui avaient précédé les Volkes Tectosages dans leurs migrations, avaient été ainsi appelés parce qu'ils s'étaient établis « le long » des étangs, et, en particulier, des étangs qui avaient pour ports Agde, Cette, Maguelonne, Lattes, où ils avaient supplanté l'élément ligure. Caton l'Ancien, qui cite les Volkes un demi-siècle après les Guerres Puniques, ne paraît pas se douter que les Volkes étaient divisés en deux nations ayant chacune son territoire et son organisation bien distincts[1], et il en est de même de Tite-Live[2], postérieur de deux siècles. L'avenir devait consacrer cette distinction en faisant de Toulouse la métropole des Volkes Tectosages et de Nîmes la métropole des Volkes Arécomiques avec le fleuve Araris (l'Hérault), comme ligne de séparation entre les deux populations. L'empire Volke manquait d'ailleurs d'unité pour son sol comme pour son climat; et, pour relier les deux régions si différentes qui le

1. Pline, III, 1, 19.
2. XXI, 26.

Digitized by Google

main armée en Germanie et en Orient, ils semblent y avoir épuisé la jeunesse et la sève de leur nation. Cette turbulence avait, en effet, bien diminué à l'époque de la seconde Guerre Punique pendant laquelle ils furent mêlés aux rivalités des Romains et des Carthaginois devenues plus aiguës que jamais.

Les conquêtes des Barcas en Espagne préoccupaient vivement le Sénat, car elles allaient de Cadix à Sagonte atteignant la Méditerranée, et de Sagonte à Pertus atteignant la Gaule méridionale; et elles faisaient la principale force d'Hannibal par les soldats qu'elles lui procuraient.

De plus, Hannibal entretenait d'actives relations avec les tribus de la Cisalpine. Les Romains pouvaient craindre qu'il réveillât contre eux les haines des Ligures de Piémont, celles des Celtes de Milan, de Côme et de Bologne, et surtout celles des Boïens et des Insubres qui supportaient impatiemment les nouvelles colonies que Rome venait d'inaugurer sur les bords du Pô, à Plaisance et à Crémone. Ces craintes pouvaient devenir encore plus grandes si, déjà maître de l'Espagne, Hannibal y ajoutait la conquête de la Gaule méridionale pour arriver plus sûrement jusqu'en Italie.

Hannibal avait franchi l'Ebre malgré le traité par lequel son frère Hasdrubal avait promis de respecter cette limite. Il avait réduit les tribus du rivage et des montagnes de la Catalogne et il avait établi, sous le commandement militaire d'Hamon, une vaste marche triangulaire qui s'étendait entre le fleuve, les Pyrénées et la mer. Le pays était riche; il était la suite naturelle de l'Espagne du nord; il complétait et il couvrait le district catalan d'Hamon; il pouvait devenir la base d'une nouvelle invasion en Italie par la Gaule méridionale.

Rome comprit le danger qui la menaçait et protesta contre la prise de Sagonte, alliée de la République, faite par Hannibal. Elle envoya à Carthage cinq Sénateurs pour réclamer le désaveu de son général.

Les Carthaginois étaient trop orgueilleux pour céder à cet ultimatum, et les Romains trop fiers pour supporter leur

Digitized by Google

refus. De part et d'autre la guerre fut solennellement déclarée.

En retournant à Rome, les Ambassadeurs passèrent par l'Espagne et firent tous leurs efforts pour détourner ses peuples de leur alliance avec Hannibal; mais ils échouèrent dans leurs négociations. Ils se rendirent alors chez les Volkes. Tite-Live nous a conservé les détails de cette entrevue, et, s'il faut considérer les discours qu'il relate comme des exercices de réthorique, le fond n'en est pas moins exact[1].

Les Ambassadeurs furent d'abord très surpris, même effrayés, de se trouver devant une assemblée en armes pour écouter leurs propositions. Habitués à l'absolue séparation de la vie civile et de la vie militaire, ils ne pouvaient comprendre qu'on se réunit en appareil de guerre pour écouter les ambassadeurs et délibérer sur des questions diplomatiques. Mais c'était l'usage de la nation : *ita mos gentis*, dit Tite-Live; et ils durent s'y soumettre. Ils commencèrent par « exalter la gloire, la vertu du peuple romain et la grandeur de son empire ». Puis, ils demandèrent aux Volkes de refuser aux Carthaginois le passage sur leurs terres, et, au besoin, de l'empêcher par la force. Tous ces discours furent mal accueillis par l'assemblée, et, en particulier par les jeunes gens, dont les rires sarcastiques, les murmures désapprobateurs et les interruptions bruyantes furent difficilement contenus par l'autorité de leurs chefs de tribus (*reguli*). Finalement, il leur fut répondu que, les Gaulois n'ayant jamais reçu aucune injure de Carthage ni aucun service de Rome, ils garderaient la neutralité; qu'au reste, s'ils devaient prendre parti entre les deux, ils se déclareraient plutôt contre le peuple romain parce qu'il avait chassé de toute l'Italie les hommes de leur race et faisait payer à d'autres des tributs onéreux ou leur faisait souffrir toute sorte de persécutions.

Les Ambassadeurs éprouvèrent des refus semblables de la part des autres tribus qu'ils sollicitèrent sur leur chemin le

1. Tite-Live, XXI, 18, 20 et 23.

Digitized by Google

long de la côte. Ligures et Celtes furent unanimes à repousser leurs propositions. A Marseille seulement, la vieille alliée des Romains, ils purent enfin retrouver le concours qu'ils cherchaient; et, ce qui les consola un peu de leurs déceptions, c'est qu'il leur fut assuré qu'Hannibal ne pourrait guère compter sur le concours effectif des Gaulois, même en y mettant le prix, parce que les Barbares étaient « indomptables et farouches », et leurs chefs très avides d'or et toujours disposés à se vendre au plus offrant[1].

En effet, dès qu'Hannibal parut avec son armée sur la frontière roussillonnaise, les Volkes se massèrent en armes sur la rivière de la Têt et lui barrèrent le passage. Il dut composer avec eux. Il engagea les chefs à une réunion près d'Elne, et leur offrit de l'argent pour le laisser passer. On finit par s'entendre. Des sommes furent déterminées pour chaque tribu; et l'on régla la procédure à suivre en cas de contestations entre les soldats d'Hannibal et les indigènes. Le défendeur devait toujours être jugé par le tribunal de sa nation; les plaintes des indigènes seraient déférées à un tribunal mixte d'officiers Carthaginois et de chefs appartenant au nord de l'Espagne; et les plaintes des Carthaginois seraient soumises à la juridiction des femmes Volkes[2]. Ce tribunal de femmes a fait l'admiration de Plutarque[3] qui assure que les femmes celtes étaient considérées comme habiles à apaiser les discordes les plus graves entre leurs tribus. Il s'agissait sans doute de prêtresses ou de voyantes consacrées aux soins des oracles dans le genre de Velléda la Germaine, à moins que ce ne fussent des matrones à demi souveraines, indépendantes de leurs maris qu'elles fréquentaient à leur guise, à la façon des Amazones[4].

Après ce traité, conclu en bonne forme et suivi de présents, Hannibal put reprendre le cours de sa marche et passer les

1. Tite-Live, XXI, 20, 8.
2. Tite-Live, XXI, 24, 3-5.
3. Plutarque, t. II, *Mulierum virtutes*, p. 246c.
4. Cf. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 462 et t. II, p. 410, n. 5.

Digitized by Google

Pyrénées. Son armée n'était pas très considérable ni très homogène; mais elle était très disciplinée. Tite-Live[1], Polybe[2] et Silius Italicus[3] se sont plu à nous faire connaître sa composition pittoresque. On y voyait des Africains souples et légers, dont les vêtements de pourpre flottaient au gré des vents; des Numides montés sur des chevaux rapides et dociles, choyés comme des humains; des Nubiens conduisant trente-sept éléphants de taille énorme pour renforcer l'infanterie; des Espagnols portant des tuniques blanches bordées de rouge et armés de glaives d'acier aigus et courts; des Lusitaniens hirsutes, sortis de leurs bois et de leurs cavernes; des frondeurs venant des Iles Baléares; enfin, des Celtibères. Mais ceux-ci ne restèrent pas longtemps au service d'Hannibal. Dans la traversée des Pyrénées, ils prétextèrent de la difficulté des chemins et demandèrent leur congé. Quoique leur départ fut de nature à affaiblir considérablement son armée, Hannibal y consentit. Il ne lui resta plus que 50.000 hommes de pied, 9.000 chevaux et les 37 éléphants, avec lesquels il atteignit Illibéris[4].

Là, il était dans les Gaules, et il redoutait l'opposition des Volkes qui auraient pu lui disputer aisément les passages des montagnes; mais ils ne parurent pas. Ce ne fut que quelques jours après qu'ils accoururent, nombreux, à l'oppidum-frontière de Ruscino (Château-Roussillon) et qu'ils s'y réunirent en armes pour empêcher le passage d'Hannibal sur leur territoire. Hannibal avait hâte de profiter du printemps pour traverser les Alpes. Il craignait de retarder sa marche sur l'Italie en acceptant le combat et il envoya des députés aux chefs Volkes pour les calmer et leur proposer une conférence à Illiberis ou à Ruscino, à leur choix, ajoutant qu'il les recevrait même dans son camp ou qu'il irait dans le leur, s'ils le préféraient, pour leur exposer ses pro-

1. XXI, 57, 5; XX, 46; XXIII, 29.
2. III, 115.
3. III, 231-245.
4. Rétabli par Constantin sous le nom d'Elne (*Helena*, nom de sa mère).

Digitized by Google

jets qu'ils n'avaient pas à redouter, car il n'en voulait, disait-il, ni à leurs biens ni à leur liberté. Il ne faisait la guerre qu'aux Romains ; et, en cela, il rendait service à leurs frères de la Gaule cisalpine. Les Volkes se laissèrent convaincre. Ils envoyèrent les principaux d'entre eux à Illiberis, pour traiter définitivement avec Hannibal qui les combla de présents et finit ainsi par obtenir ce qu'il voulait.

Dans son *Histoire Tolosaine*, publiée en pleine Renaissance[1], mais écrite comme un roman du Moyen âge, Antoine Noguier raconte[2] les divers incidents survenus entre Hannibal et les tribus Volkes. C'est avec peine qu'on y reconnaît le récit de Tite-Live, quoique ce récit lui ait certainement servi de thème. Il va même jusqu'à donner un nom au chef des Volkes qui avait traité avec Hannibal. Il l'appelle Aquarius Belletus et en fait le roi de Toulouse. Il semble, au contraire, que les Tolosates ne sont pas intervenus et qu'Hannibal n'eut affaire qu'avec les tribus voisines d'Illiberis et de Ruscino, c'est-à-dire avec les futures tribus des Consuarani devant avoir pour métropole Ruscino[3] et des Sardones devant avoir pour métropole Illiberis[4].

Dès qu'il eût traversé leur territoire, Hannibal fut obligé de livrer de nombreux combats à d'autres tribus celtes ou ligures et perdit beaucoup d'hommes. Il s'en vengea en ravageant les terres de celles qui s'opposaient à son passage et finit par triompher de toutes en les battant, en les intimidant, ou en les gagnant par des présents[5]. Il arriva ainsi aux bords du Rhône.

1. A Tolose, 1559.
2. Pages 18 et suivantes.
3. Les *Consuarani*, qu'il ne faut pas confondre avec les *Consoranni*, habitaient la partie du Roussillon appelée plus tard Valespir, et dans le comté de Conflant. Ils s'étendaient jusqu'aux sources de l'Aude dans le Capcir (*Marca Hispanica*, pp. 17, 27 et 212; *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. I, p. 115 et t. II, note VIII, n. 15).
4. Les *Sardones* s'étendaient sur toute la côte du Roussillon, depuis Cervera jusqu'à Salces, dans l'espace de soixante-quatre milles (*Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. I, p. 112 et p. 114, n. 4).
5. Silius Italicus, L. III, p. 139.

Digitized by Google

A leur tour, les Volkes qui habitaient la rive droite du fleuve avaient pris l'alarme et s'étaient massés sur la rive gauche pour arrêter Hannibal. Mais ceux qui étaient restés dans le pays se laissèrent gagner par ses présents et par son or. Ils possédaient beaucoup de barques grandes et petites pour leur commerce qui était considérable : ils les vendirent à Hannibal ; et, comme leur nombre était insuffisant pour le transport de ses troupes, ils lui procurèrent le bois nécessaire pour en fabriquer d'autres. C'étaient d'ailleurs de simples troncs d'arbres creusés en forme de pirogues ; mais elles suffirent à l'armée carthaginoise pour traverser le fleuve et elles furent construites avec tant de diligence, qu'en deux jours elles furent mises à sa disposition. On y joignit des radeaux pour les éléphants.

Pendant ce temps, Hannibal avait chargé Hannon, fils de Bomilcar, de remonter secrètement le Rhône avec un fort détachement d'Espagnols, de passer le fleuve à l'endroit qu'il trouverait le plus praticable, puis de le descendre sur la rive gauche pour prendre les Volkes à revers et les surprendre pendant qu'il traverserait le fleuve. Hannon partit le soir, au jour tombé. Il remonta le Rhône pendant la nuit et s'arrêta devant une île qui coupait le courant du fleuve et l'affaiblissait.

Les Volkes, très ignorants en fait de tactique, ne se doutaient de rien. Ils ne songeaient qu'à l'armée arrêtée sur l'autre rive en face d'eux. Quand ils la virent s'ébranler pour passer le fleuve, ils entonnèrent leurs chants de guerre, agitant de la main gauche leur bouclier par dessus la tête, et, de la main droite, brandissant leur javelot. Les Carthaginois restèrent longtemps sans affronter le courant, ce qui enhardissait les Volkes. Mais, tout-à-coup, Hannibal vit apparaître de grandes colonnes de fumée. C'était le signal convenu pour annoncer l'arrivée d'Hannon. Il donna aussitôt l'ordre à ses troupes de passer sur l'autre bord. A leur tour, les Carthaginois se mirent à pousser de grands cris pour exciter à la manœuvre des bateaux et faire avancer gens et bêtes. Ce fut un tumulte effrayant auquel venait se mêler

Digitized by Google

le fracas violent des eaux. Mais, bientôt d'autres clameurs se firent entendre en amont du fleuve, et Hannon ne tardait pas à se montrer avec son détachement d'Espagnols, qui surprenait par derrière les Volkes. La débâcle se mit aussitôt parmi les Gaulois. Ils se dispersèrent en peu de temps, et Hannibal, désormais débarrassé d'eux, pouvait librement continuer sa route vers les Alpes où le conduisirent les députés cisalpins qui lui avaient été envoyés pour lui servir de guides [1].

Tous ces récits sont caractéristiques de la situation des Volkes à cette époque. Ils les montrent bien changés des temps où ils avaient fait leurs migrations tumultueuses et leurs expéditions guerrières en Germanie et en Orient. Ils s'étaient laissé énerver sinon par le climat, du moins par des mœurs en rapport avec leurs occupations terriennes, car tous les anciens auteurs les représentent comme essentiellement adonnés à l'agriculture et au trafic de leurs productions. Ils étaient devenus plus soucieux de leurs intérêts matériels que de leurs intérêts nationaux. Ils n'avaient plus la même cohésion politique. Ils ne formaient plus la grande nation qui se levait en masse pour soutenir les intérêts communs, même après s'être divisés et subdivisés. Ils semblent plus que jamais séparés en clans ou tribus, si ce n'est en factions, et leur morcellement allait jusqu'à l'émiettement. Quelques tribus seulement se groupent dans certaines régions sous l'autorité de petits chefs locaux (*reguli*), comme celles que nous avons vu se réunir à Illibéris pour défendre l'accès de leur territoire à Hannibal ou celles qui s'étaient réunies sur les bords du Rhône pour empêcher ses troupes de traverser le fleuve. Il fallait, pourtant, qu'elles fussent assez nombreuses et assez puissantes pour oser se mesurer avec l'armée carthaginoise qui se composait d'environ soixante mille hommes. Mais combien leur puissance aurait été plus considérable et leur action plus redoutable si, au

1. Tite-Live, XXI, 28, 1; Polybe, III, 43, 7 et 8; Silius, III, 463-5; Zonaras, VIII, 23, 3

Digitized by Google

lieu de se diviser en trois groupes, celui du Toulousain, celui du Roussillon et celui des bords du Rhône, ils n'avaient formé qu'un seul groupe ethnique pour affirmer leur souveraineté de la Garonne au Rhône et des Pyrénées aux Cévennes !

Bien plus, nous ne connaissons, pour ce temps, aucun groupement de population considérable sur le territoire Volke. A peine quelques *oppida* apparaissent de loin en loin. Le nom de Toulouse n'est pas prononcé par les Historiens. Les Volkes des bords de la Garonne semblent s'être désintéressés de l'entreprise des Carthaginois et n'avoir partagé les sentiments ni de ceux du Roussillon ni de ceux des bords du Rhône. Leur unité paraît même compromise, car ils nous apparaissent avec des noms différents. Aux Volkes *Tectosages* jusque-là seuls connus, l'histoire oppose pour la première fois les Volkes *Arécomiques*. On a dit que cette division était purement géographique. Tandis que les Volkes Tectosages devaient leur nom à un chef réputé, les Volkes Arécomiques, qui avaient précédé les Volkes Tectosages dans leurs migrations, avaient été ainsi appelés parce qu'ils s'étaient établis « le long » des étangs, et, en particulier, des étangs qui avaient pour ports Agde, Cette, Maguelonne, Lattes, où ils avaient supplanté l'élément ligure. Caton l'Ancien, qui cite les Volkes un demi-siècle après les Guerres Puniques, ne paraît pas se douter que les Volkes étaient divisés en deux nations ayant chacune son territoire et son organisation bien distincts[1], et il en est de même de Tite-Live[2], postérieur de deux siècles. L'avenir devait consacrer cette distinction en faisant de Toulouse la métropole des Volkes Tectosages et de Nîmes la métropole des Volkes Arécomiques avec le fleuve Araris (l'Hérault), comme ligne de séparation entre les deux populations. L'empire Volke manquait d'ailleurs d'unité pour son sol comme pour son climat; et, pour relier les deux régions si différentes qui le

1. Pline, III, 1, 19.
2. XXI, 26.

Digitized by Google

composaient, il n'y avait pas le réseau de routes carrossables qui, plus tard, de Toulouse à Narbonne, par le seuil du Lauraguais, de Narbonne au Pertus et à Arles par la « voie herculéenne », de la plaine de Narbonne aux plateaux du Nord par les sentiers de transhumance ou les brèches des rivières torrentueuses, devaient lui donner une organisation factice, mais solide, qui s'est étendue plus tard au même groupement régional sous le nom de Languedoc.

D'ores et déjà, les Volkes n'apparaissent plus que comme une masse flottante, toujours prête à se disloquer. Rien ne put leur rendre leur cohésion et leur force des anciens temps, ni les appels d'Hannibal à tous les Gaulois pour les mener à l'assaut de Rome et délivrer leurs frères de la Cisalpine du joug des Romains, ni même des efforts d'Hasdrubal pour soulever en 207 toutes les Gaules, quoiqu'il y ait mieux réussi qu'Hannibal.

D). Les volkes tectosages pendant la pénétration romaine

Il en fut autrement des Arvernes. Ils firent le meilleur accueil aux ouvertures d'Hasdrubal et lui donnèrent tout leur concours contre les Romains. Ils acquirent ainsi une importance politique d'autant plus grande, et ils en profitèrent pour conquérir la Gaule. Comment se fit cette conquête ? Fut-elle rapide ou longue ? Y eut-il des luttes plus ou moins grandes, des soumissions, des traités ? L'histoire est muette à cet égard. Tout ce que nous savons, c'est que le triomphe des Arvernes s'étendit à la Gaule presque entière et que leur principat dura pendant les trois quarts du second siècle avant Jésus-Christ. Strabon est formel à cet égard[1], et il en parlait sans doute d'après Posidonius qui s'était renseigné sur les lieux un siècle après. A la tête de ce principat était un chef héréditaire appartenant à la nation souveraine. Il comman-

1. IV, 2, 3.

Digitized by Google

dait à quarante peuples, sujets, clients, hôtes, amis, parents ou frères du peuple des Arvernes. Et, parmi ces quarante peuples qui allaient du Rhône à l'Armorique, et du Nord au Midi, se trouvaient ceux des Cévennes (les Volkes Arécomiques) et ceux des Pyrénées (les Volkes Tectosages).

Lorsque les Romains virent à la tête de ce principat des chefs comme Luern, contemporain de Paul-Émile, puis son fils et successeur Bituit, qui réunissaient sous leur commandement la plus formidable multitude d'hommes de l'Occident et qui pouvaient lever une armée de plusieurs centaines de mille hommes, ils se hâtèrent de prévenir le danger qui pouvait les menacer. Ils n'avaient jamais oublié l'invasion des Celtes de Bellovèse qui leur avait coûté la terrible défaite de l'Allia, et ils avaient épousé les rancunes des Grecs contre les Celtes de Ségovèse qui avaient si longtemps et si gravement troublé tout l'Orient. Il leur importait de prendre des mesures radicales pour mettre un terme définitif aux incursions de ces incorrigibles coureurs d'aventures. Ils le pouvaient d'autant mieux qu'ils venaient de terminer la conquête du monde méditerranéen. En trois quarts de siècle, ils avaient détruit Carthage, soumis l'Afrique, la Macédoine, la Grèce et la Syrie, enfin, vaincu les Celtibères espagnols. La Gaule était pour eux une proie facile. Ils y furent d'ailleurs appelés par leurs amis intéressés et leurs alliés fidèles depuis de longues années, les Massaliotes, qui avaient à se plaindre des tribus fourbes et pillardes sur le territoire desquelles ils s'étaient établis. En 154 avant Jésus-Christ, une armée consulaire débarqua sur la côte de l'Estérel, défit les Oxybiens, ennemis ordinaires de Nice, et les Déciates, ennemis d'Antibes, et s'empara du port d'Ægitna (Cannes? Fréjus? ou simplement Cagnes?). Puis les Romains soumirent à leur puissance les Salasses en 143. Quelques années après, vers 124 avant Jésus-Christ, la colonie Massalienne implora et obtint de nouveau le concours des légions romaines contre les Ligures. Désormais, les Romains ne quittent plus le sol ligurien. Fulvius Flaccus, ce fougueux ami des Gracques, attaque les Salyens, dont le roi, Teutomal, se réfugie

Digitized by Google

chez les Allobroges. Après lui, Sextius Calvinus jette, en 120, aux portes de Marseille, les fondements de la ville d'Aix en Provence, ainsi appelée des eaux minérales qui se trouvaient en ce lieu et auxquelles il ajouta son nom (*Aquæ Sextiæ*).

Sextius, étant revenu à Rome pour y recevoir les honneurs mérités par ses victoires, céda le commandement de la Gaule transalpine à Cneius Domitius Ahenobarbus. Teutomal profita de ce changement pour intéresser à sa cause, non seulement les Allobroges chez lesquels il s'était réfugié, mais encore les Arvernes qui supportaient mal la présence des Romains dans les Gaules et ne cherchaient qu'une occasion pour les chasser. Le Sénat de Rome, préoccupé de l'importance de cette guerre, envoya le consul Quintus Fabius Maximus dans la Gaule cisalpine pour partager le commandement avec Domitius, dont l'année de consulat allait expirer, et tous deux rivalisèrent de zèle et de courage pour triompher des Gaulois qu'ils battirent d'abord à Vindelium, lieu situé au confluent de la Sorgue et du Rhône, puis au confluent de l'Isère et du Rhône.

Ces deux batailles avaient suffi pour mettre fin à l'hégémonie que les Arvernes avaient exercée pendant près d'un siècle dans le centre et dans le sud de la Gaule; et les Romains s'étaient empressés de former une province consulaire des deux peuples qui venaient de tomber sous leur domination : les Allobroges, qui occupaient toute la région entre le Rhône et les Alpes, et les Volkes Arécomiques, par lesquels ils atteignaient l'Aude et la Mer.

Suivant leurs habitudes, les Romains s'empressèrent d'assurer leurs conquêtes en établissant sur les points principaux du territoire des garnisons (*præsidia*, φρούρια), et, sans doute aussi, des châteaux-forts (*castella*). C'est ainsi qu'ils établirent à Toulouse un presidium (φρούριον) qui devait surveiller l'extrémité occidentale de la nouvelle province ainsi créée. Le *castellum* de Carcassonne ne vint que plus tard. Ils avaient laissé à Marseille les vallées du Rhône et de la Durance, ainsi que les bords de la mer, et, probablement aussi, tous les comptoirs qu'elle avait constitués un peu partout dans

Digitized by Google

la Gaule méridionale, surtout après la chute de Carthage, tels que Nimes, Agde, Béziers[1]; mais ils ne tardèrent pas à lui porter un grand préjudice en établissant dès l'an 118 une colonie à Narbonne, qui reçut le surnom d'une divinité (*Narbo Martius*), comme il avait été fait pour Carthage (*Carthago Veneria*) et pour Corinthe (*Corinthas Junonia*). Narbonne était la métropole des Bébryces, ou Elisyces, ou Elesykes[2], peuplade d'origine ibérienne[3] qui l'appelait *Nedhena*. On retrouve encore aujourd'hui l'étymologie de ce nom dans deux mots basques : *ned* ou *net* signifiant « au complet » et *hena* signifiant « le plus » pour indiquer, aux intéressés, qu'ils trouveraient à ce comptoir tout ce dont ils auraient besoin[4]. Mais les Carthaginois lui avaient substitué le nom de *Narbo*, qui se compose de deux mots phéniciens : *naar* « fleuve » et *bò* « entrée », à cause de la situation de la ville à l'embouchure de l'Atax. Le nom de Narbo finit par se substituer à celui de Nedhena, et il était usité dès le cinquième siècle avant notre ère, car il est mentionné par Hécatée qui distingue l'emporium et la ville (ἐμπόριον καὶ πόλις). Les Romains devaient en faire leur colonie par excellence avec tous les privilèges de citoyens romains (*cives romani optimo jure*) et la base de leurs opérations militaires pour constituer la « Province ». Ils y ajoutèrent un port pour recevoir la flotte; et le commerce de l'Italie, de l'Espagne et de l'Afrique prit cette direction au grand détriment de Marseille. Dans son discours *Pro Fonteio*, Cicéron nous dit[5] que Narbonne servait aux Romains « comme

1. Strabon, IV, 1, 6; Pomponius Mela, II, 5.

2. Ἐλίσυκοι, Ἐλέσυκες. Conf. Festus Avienus, *Ora maritima*, v. 108 et s. *Gens Elysicum prius | loca haec tenebat | atque Narbo civitas | erat ferocis maximum regni caput*, dit Festus Avienus, v. 584-586.

3. Conf. Strabon, III, 4, 19; Festus Avienus, *Ora maritima*, v. 608. Hécatée considère les Elisyces comme des Ligures, frag. 22. Scylax (*Périple* n° 3 de l'édition Didot) concilie ces deux opinions en disant qu'à la suite de Ibères d'Espagne on rencontrait les Ibères-Ligures jusqu'au fleuve du Rhône.

4. Boudard, *Numismatique ibérienne*, p. 246.

5. IV, édition Nisard, t. II, p. 410, c. 1.

Digitized by Google

de citadelle et de forteresse pour observer et contenir les nations » de la Gaule méridionale; et, cinquante ans plus tard, Strabon ajoutait[1] que Narbonne était non seulement le port des Volkes Arécomiques, mais encore « celui de la Gaule entière; tant elle surpassait les autres villes par l'importance et l'activité de son commerce ».

Il n'en fut véritablement ainsi qu'à partir de César, car ce qui a caractérisé la République romaine dans le dernier âge de son existence, ce fut son impuissance administrative dans tous les pays conquis, et, en particulier, dans la Gaule Narbonnaise, pourtant la plus riche et la plus importante pour assurer les communications par terre de l'Italie avec l'Espagne. On n'y retrouve, pendant cette période, aucun des bienfaits habituels aux Romains, ni celui de la culture agricole, ni celui des lettres, ni même celui de la paix. Le pays était simplement livré à l'exploitation avide des commerçants et des manieurs d'argent ainsi qu'à la brutalité cupide des gouverneurs.

Pendant cette période, de gré ou de force (car il faut tout supposer avec les Romains de cette époque), les Tolosates devinrent les « alliés » des Romains (ἔνσπονδοι, *fœderati*[2]).

Cette qualité d'alliés les faisait évidemment bénéficier de certains avantages qui durent être réglés par un traité. Mais ce traité est resté inconnu. A défaut de clauses spéciales, les Tolosates devaient être assimilés très probablement aux anciens *peregrini socii*, c'est-à-dire aux sujets de l'empire protégés par une alliance avec Rome, et jouir des droits résultant de l'*amicitia* ou de l'*hospitium*. Dans ces circonstances, ils différaient des Barbares ordinaires *(exterae gentes)* et des Barbares déditices *(dediticii)*. Mais ils ne possédaient à Rome ni le *jus connubii*, droit de contracter un mariage de droit civil avec une personne romaine, ni le *mu-*

1. *Géographie*, IV, I, 12.

2. Dion Cassius, *Fragments*, 90 : Τόλοσαν πρότερον μὲν ἔνσπονδοι οὖσαν τοῖς Ῥωμαίοις Le mot grec Ἔνσπονδοι correspond au mot latin *fœderatus*. Voir Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. III, pp. 83, 86, 233, 237-240, 277, 306.

Digitized by Google

nicipium, droit d'acquérir et de transmettre la propriété par les modes du droit civil. Enfin, le *fœdus* confirmait la franchise d'impôts (*immunitas*); mais les *civitates fœderatæ* devaient fournir aux Romains des troupes auxiliaires (*auxilia*[1]). Et, peut être, doit-on chercher le siège de ces troupes sur les hauteurs de Pech-Davy, au village actuel d'Auzil, dont le nom paraît venir du mot latin *Auxilium*. Le rôle des auxiliaires était d'assurer la garde de la frontière. Toulouse se trouvait précisément à l'extrême limite des possessions Volkes en face des peuples encore insoumis de l'Aquitaine, sur l'autre rive de la Garonne[2]. Les Romains en faisaient donc un poste d'avant-garde sous leur surveillance et leur autorité pour compléter leur établissement dans la Gaule méridionale. Elle était appelée à remplir à l'extrémité occidentale de leurs possessions le rôle qu'avait rempli Aix à l'extrémité orientale, lorsqu'ils avaient commencé leurs conquêtes.

Telle était la condition des Tolosates lorsque surgit, vers l'an 112 avant Jésus-Christ, l'invasion des Cimbres et des Teutons, refoulés de la Baltique par une irruption terrible de la mer. Les nouveaux envahisseurs étaient aussi nombreux qu'intrépides. Ils vainquirent successivement toutes les armées romaines qui leur furent opposées. Les peuples de la Gaule profitèrent de ces défaites pour secouer le joug de Rome. Les Tectosages se montrèrent d'abord plus réservés. Ils ne bougèrent même pas lorsqu'une partie des Cimbres traversa le territoire Volke pour pénétrer en Espagne. Mais les Cimbres furent vivement combattus par les Celtibères, et ils durent renoncer à leurs projets d'invasion dans la peninsule hispanique. Ils retournèrent en Gaule et allèrent rejoindre les Teutons avec l'intention de pénétrer en Italie pour y conquérir des terres à habiter. Ils avaient triomphé de tous les généraux romains qui avaient été en-

1. Cicéron, *Verrès*, V, 21.

2. *Tolosani Tectosagum Aquitaniæ contermini*, Pline, N. H., 3, 37

Digitized by Google

voyés contre eux, et Rome avait dû abandonner la Province à la discrétion de ses vainqueurs. Cependant une garnison romaine s'était maintenue intacte à Toulouse. Les Cimbres s'en méfiaient. Ils craignaient son offensive et étaient d'ailleurs gênés par sa surveillance. Ils firent représenter aux Tolosates qu'ils avaient une origine commune et qu'ils devaient rester fidèles à leur parenté en s'alliant à eux; qu'ils avaient d'ailleurs vaincu les Romains et que leur intérêt commun leur commandait de s'en débarrasser à tout jamais pour conserver leur indépendance et leur liberté, car les Romains ne cherchaient qu'un prétexte pour les subjuguer; qu'à défaut, ils risquaient d'encourir leur colère et leur vengeance. Les Tolosates se laissèrent tout à la fois séduire et intimider. Ils se jetèrent à l'improviste sur la garnison romaine qui surveillait leur ville et la massacrèrent. Mais certains Tolosates étaient restés fidèles à l'alliance romaine. Ils firent avertir secrètement le consul Quintus Servilius Cœpion, qui commandait en ce moment la Province, et se mirent à sa disposition pour lui donner les moyens de reprendre leur ville. Cœpion s'empressa de profiter de ce concours. Il s'approcha de Toulouse nuitamment; et, guidé par ceux qui l'avaient averti, il s'empara de la ville sans coup férir, la livra au pillage de ses soldats et confisqua les trésors qui se trouvaient dans son lac sacré. Nous avons eu l'occasion de dire quelle était l'importance de ces trésors. D'après Justin[1] dont le sentiment a été le plus suivi, ils s'élevaient à cent dix mille livres pesant d'or et à quinze cent mille pesant d'argent; c'est-à-dire à plus de 269 millions, d'après une estimation faite au dix-septième siècle.

Ces trésors étaient trop considérables pour que Cœpion pût se les approprier ouvertement. Mais ils avaient tenté sa cupidité, et il résolut de s'en emparer par subterfuge. Il annonça leur envoi à Rome; mais, au lieu de les faire partir par Narbonne qui était sous son commandement direct, il les envoya à Marseille, sous prétexte qu'ils y seraient plus en sûreté

1. *Abrégé*, XXXII, 3.

Digitized by Google

et qu'il serait plus facile de les faire arriver jusqu'en Italie. En réalité, son but était de leur faire suivre un chemin plus long à travers des peuplades réputées pour leurs habitudes pillardes et de faire attaquer leur escorte par des gens à lui, voleurs affidés, qui les enlèveraient pour son propre compte. C'est, en effet, ce qui eut lieu, et Rome perdit du coup tout le riche butin sur lequel elle comptait[1].

Le secret fut d'abord bien gardé et Cœpion garda son commandement. Il fut même continué l'année suivante (—105) dans le gouvernement de la Province[2] en qualité de proconsul. On lui donna pour collègue le consul Mallius, qui lui amena une puissante armée, car Rome tenait essentiellement à se débarrasser le plus tôt possible des Cimbres et des Teutons. L'autorité devait être égale entre les deux généraux; mais leur dignité ne l'était pas. Mallius, dont le génie était aussi médiocre que son extraction était obscure, et qui ne devait qu'à la brigue son élévation au consulat, voulut tout diriger, tandis que Cœpion se croyait supérieur à lui tout à la fois par sa naissance, son mérite, sa longue expérience dans les armes et sa connaissance déjà ancienne des affaires de la Province et des ennemis qu'il avait à combattre. La mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre eux, puis la division, et ils finirent par se séparer complètement, l'un gardant sous sa seule autorité les pays qui ont formé le Languedoc et l'autre les pays qui ont formé la Provence, le Dauphiné et la Savoie. Cette mésintelligence devait leur être fatale. Ils ne tardèrent pas à être battus l'un et l'autre. Le désastre de Mallius fut complet. Il perdit 80.000 hommes sans compter 40.000 valets ou vivandières qui suivaient son armée. Il périt lui-même sur le champ de bataille avec ses deux fils. Cœpion fut moins malheureux. Il put échapper à la défaite de son armée. Mais le Sénat le révoqua de ses doubles fonctions de commandant d'armée et de gouver-

1. Strabon, IV, p. 180; Aulu-Gelle, VIII, 9; Paul Orose, V, 15.
2. Dion, *Fragmenta apud Valesium*, p. 618 et 639; Tite-Live, *Epitome*, 67; Paul Orose, V, 16.

Digitized by Google

neur de la Province. Puis, il le fit emprisonner et confisqua tous ses biens. Enfin, il le condamna à mort, et ses filles furent livrées à la prostitution[1]. Il fallait une cause et une sanction à tous les malheurs de Cœpion et à ceux qu'il avait occasionnés à la République. On les attribua à l'impiété dont il s'était rendu coupable en profanant le lac sacré de Toulouse pour s'approprier l'or qu'il contenait. Ses malheurs finirent même par passer en proverbe; et, depuis, quand un homme ne réussissait pas dans ses affaires, les Latins avaient coutume de dire qu'il avait de l'or de Toulouse, *habet aurum Tolosanum*[2].

Cependant, la désolation était extrême à Rome. On ne se contenta pas de condamner Cœpion aux peines les plus infamantes et de le déshonorer dans sa postérité. Par un second décret, le Sénat édicta que le sixième jour d'octobre, qui était celui de la terrible défaite de Mallius et de Cœpion, serait inscrit au nombre de jours néfastes. On se rappelait la journée de l'Allia et le Capitole assiégé par les Gaulois. On consultait avec anxiété un certain Batabate, qui faisait métier de prophète. On éleva un temple à la Bonne Déesse. On appela tous les citoyens sous les armes et l'on crut trouver un nouveau Camille dans Marius que la Numidie venait de renvoyer triomphant.

En violation des lois, le consulat fut prorogé à Marius pour la troisième fois. Les circonstances exigeaient autant d'habilité que de vigueur. Marius se montra à la hauteur de sa tâche : il fit choix de l'armée la plus disciplinée et alla établir son camp derrière le Rhône pour y attendre les Barbares et arrêter leur marche sur l'Italie. Il les y attendit pendant deux ans. Ses soldats frémissaient d'impatience. Ils s'indignaient lorsque les Barbares, en défilant devant leurs retranchements, leur criaient d'un ton railleur : « Nous allons en Italie trouver vos femmes : que voulez-vous que nous leur disions de votre part? » Arrivée près d'Aix, la horde

1. Strabon, IV, 13.
2. Aulu-Gelle, VIII, 9.

Digitized by Google

s'arrêta. Marius, trouvant le lieu propice pour une bataille, vint s'établir en face d'elle dans une forte position, sur une colline qui dominait la vallée de l'Arc. L'eau manquait à cette hauteur. Les valets de l'armée romaine étaient obligés d'aller la chercher à la rivière voisine. Les Barbares leur cherchèrent querelle. Une échauffourée s'ensuivit. Elle dégénéra bientôt en bataille formidable qui dura plusieurs jours, et où les Cimbres et les Teutons furent exterminés. Le massacre fut tel que les champs furent engraissés de cadavres pour plusieurs siècles et portent encore le nom de *Pourrières (Campi putridi)* entre Aix et Saint-Maximin[1].

Pendant cette longue campagne, Marius avait voulu éprouver la fidélité des Gaulois et des Ligures qui peuplaient la Province. Il leur avait fait tenir des lettres sous double enveloppe. Dans la première de ces lettres, il leur commandait de ne pas briser, avant un temps qu'il déterminait, le cachet de la seconde lettre, qui devait rester secrète jusqu'à ce moment. Avant que le jour fixé par la première lettre fut arrivée, il redemanda les secondes lettres. Mais la plupart avaient été décachetées. Dès lors, il ne douta pas des sentiments hostiles de ceux qui avaient voulu les lire malgré ses instructions[2], et il chargea son lieutenant Sylla d'aller les châtier. Le chef des Tectosages, Copillus, était un de ceux qui avait rompu le cachet de la seconde lettre que lui avait adressée Marius. Il fut fait prisonnier par Sylla et amené en

1. Quelques Teutons avaient échappé au massacre et s'étaient enfuis. Ils furent retrouvés les jours suivants, et, parmi eux, un des principaux chefs, remarquable par sa haute stature et doué d'une force athlétique. Marius ajourna son exécution pour l'envoyer à Rome, où il excita la curiosité publique, et le faire servir à son triomphe. Il se nommait *Teutoboch*, dont les Romains firent, suivant leur habitude, *Teutobochus*. Dès cette époque, antérieure à l'ère chrétienne de plus de cent ans, nous trouvons le nom de *boch* ajouté à celui de *Teuton*, et il est curieux de le voir reparaître après vingt siècles pour désigner vulgairement de nos jours les Allemands, descendants des Teutons.

2. Frontin, *Stratagematicon*, I, 2, 6.

Digitized by Google

captivité[1]. Les Tolosates furent également punis d'une façon rigoureuse. Leurs terres furent confisquées[2]. Ils durent perdre le bénéfice d'alliés du Peuple Romain *(fœderati)* qui leur avait été concédé et passer au rang des *stipendarii*, c'est-à-dire de ceux qui étaient astreints à payer une contribution de guerre *(stipendium)*, imposée annuellement au vaincu comme « prime de la victoire et châtiment de la défaite », suivant les expressions de Cicéron, *victoriæ præmium et pœna belli*[3], et à laquelle il fallait ajouter des vivres et des troupes en cas de guerre. Et, lorsque César envoya son lieutenant P. Crassus, en l'an 698 de Rome (56 ans avant Jésus-Christ), pour soumettre les Sotiates de l'Aquitaine, avec douze cohortes et un gros de cavalerie, nous y voyons figurer comme auxiliaires, des contigents de Toulouse qualifiés ainsi : *multis viris fortibus Tolosa ... evocatis*[4].

Les Tolosates durent, en outre, subir les exactions de certains proconsuls, et elles finirent par devenir excessives. Nous connaissons les pouvoirs d'un gouverneur de province par des fragments d'Ulpien qui avait écrit un traité intitulé : *De officio proconsulis*. Sa puissance dans la province était absolue et n'avait d'autres limites que les privilèges accordés par le Sénat à telle ou telle cité. En principe, ses fonctions étaient gratuites. Mais il pouvait demander à ses administrés des prestations en nature pour l'indemniser de ses déplacements, et, souvent, il en abusait. D'autre part, le Sénat s'était fait des provinces une conception particulière qui autorisait tous les abus, car il les considérait comme autant de *prædia* destinés à enrichir l'État. Il en était de même des citoyens romains à titre particulier, et beaucoup d'entre eux avaient entrepris dans les provinces d'importants négoces et engagé de grosses sommes d'argent pour des acquisitions

1. Plutarque, *Vie de Sylla*, t. II, p. 499.
2. Appien, *Histoire des Guerres civiles*, l. I, c. XXI.
3. *Verrès*, III, 6, 2.
3. César, *De Bello Gallico*, III, 20 et VII, 7.

Digitized by Google

de terres ou la prise en ferme des impôts. Les publicains ne se gênaient pas pour exiger des contribuables plus qu'ils ne devaient; et ceux-ci, pressés par le besoin, empruntaient aux banquiers romains à des taux exorbitants. Comme, suivant les mœurs d'alors, c'étaient seulement les membres de l'ordre équestre qui pouvaient se lancer dans les affaires, ceux-ci servaient de prête-noms aux sénateurs pour dissimuler leurs placements; et les gouverneurs étaient parfois fort embarrassés pour réagir. Le plus souvent d'ailleurs, ils donnaient la main à toutes ces exactions pour en profiter eux-mêmes, car, en général, ils arrivaient dans les provinces fort obérés par les campagnes électorales qu'ils avaient dû faire pour arriver au pouvoir, quand ils n'étaient pas déjà ruinés par des prodigalités dont ils voulaient se récupérer en briguant de hautes fonctions dans l'État. Tant qu'ils étaient en charge, les gouverneurs de province ne pouvaient être poursuivis pour concussion. Et, quand ils quittaient leurs fonctions, ils n'étaient justiciables que des tribunaux de Rome, composé de chevaliers, leurs complices; et ils étaient, par suite, à peu près sûrs de l'impunité.

Cependant, lorsque les Provinciaux avaient été trop longtemps ou trop fortement victimes d'exactions, ils se décidaient parfois à accuser leurs anciens gouverneurs devant le Sénat de Rome. Tels furent les peuples de la Gaule Narbonnaise, auxquels se joignirent les Arvernes. En l'an 70 avant Jésus-Christ (676-679 de Rome), ils envoyèrent des délégués, à la tête desquels était Induciomare, pour se plaindre des concussions de Fonteius pendant les trois années de sa préture dans le Narbonnais.

Fonteius était un personnage considérable qui avait été successivement triumvir à Rome, lieutenant en Macédoine et en Espagne, préteur en Gaule. Il appartenait à une des grandes familles patriciennes de Rome. Sa sœur était une des six Vestales qui gardaient le feu sacré de Vesta. Il avait de nombreux amis, si ce n'est des complices dans la colonie de Narbonne comme dans la cité de Marseille. Il chargea de sa défense Cicéron qui prononça une de ses plaidoiries

Digitized by Google

restée célèbre[1], mais demeurée incomplète et dont certains fragments ont été retrouvés par Niebuhr.

L'une des principales accusations dirigées contre Fonteius concernait les impôts sur le vin transporté dans la Gaule Narbonnaise. D'où venait ce vin? Les Romains avaient prohibé l'olivier et la vigne dans les pays transalpins pour que leurs produits ne fissent pas concurrence à ceux de l'Italie[2]. Plétorius lui reprochait d'avoir concerté à Rome, avant son départ, tout un plan frauduleux pour organiser des impositions. C'est ainsi que Titurius, à Toulouse, avait exigé quatre deniers[3] par amphore[4]; que Porcius et Numius à Croduni avaient perçu trois victoriats[5] et Servius deux victoriats à Vulchalo. De plus, dans ces mêmes lieux, ces mêmes individus avaient exigé un droit de portage ou de circulation *(portorium)* de tous ceux qui, au lieu d'aller à Toulouse, se détournaient de cette voie à Cobiomacho, qui était un bourg situé entre Toulouse et Narbonne[6].

Les Historiens et les Commentateurs ont beaucoup cherché à identifier ces divers lieux de Cobiomacho, de Croduni et de Vulchalo en se référant notamment aux anciens Itinérai-

1. *Œuvres complètes de Cicéron*, publiées sous la direction de Nisard. Paris, Firmin Didot, 1881, t. II, pp. 408 et s.

2. *Nos verò justissimi homines, qui transalpinas gentes oleum et vineam serere non sinimus, quo pluris sint nostra oliveta nostræque vineæ; quod cùm faciamus, prudenté facere dicimur, justè non dicimur.* Cicéron, *de Republicâ*.

3. Le *Denarius* était l'unité monétaire de l'argent chez les Romains. A l'époque de Fonteius, il valait seize as, qui était l'unité monétaire de bronze. D'après les tables de Dureau de la Malle, dans son traité *De l'Economie des Romains*, le denier valait au commencement de la République, 1 fr. 63 de notre monnaie, et sous César 1 fr. 12.

4. Le poids de l'amphore, selon Festus, égalait 80 litres de vin, ce qui donne 26 litres 3995, en supposant que le poids spécifique du vin égale 0.9915.

5. Le *Victoriatus* était une pièce d'argent portant, au droit la tête de Jupiter, et au revers une Victoire élevant un trophée, type d'où venait son nom. La valeur du victoriatus était 3/4 du denier, ou 12 as (voir Borghesi, *Osservazioni numismatiche*, décade XVII).

6. Cicéron, *Pro Fonteio*, VIII.

Digitized by Google

res et aux cartes de Peutinger[1]. Ils n'ont pas réussi parce que ces noms ont été défigurés dans les manuscrits médiévaux où a été retrouvée la plaidoirie de Cicéron pour Fontéius. S'ils avaient mieux connu les lieux, ils auraient pu se rendre compte des altérations que les scribes du Moyen âge ont fait subir à ces noms ou plutôt peut-être des mauvaises lectures dont ces noms ont été l'objet. En effet, *Cobiomacho* ne paraît être que *Hebromago* ou *Ebromago* des anciens Itinéraires, la lecture du radical *Cobio* ayant pu être confondue avec celle du radical *Ebro* ou *Hebro,* et le suffixe *macho* se traduisant habituellement par *mago*, *mag* ou *mac*. Hebromago, devenu « Bram », se trouvait sur la grande voie romaine de Toulouse à Narbonne, comme il est aujourd'hui sur la voie ferrée de Toulouse à Cette, dans une vaste plaine, où viennent aboutir de nombreux chemins rayonnant à tous les points cardinaux. Au temps de Fontéius, c'est par Hebromago que se faisait tout le trafic du vin allant de Narbonne dans le haut Languedoc. Mais, comme on exigeait à Toulouse un droit d'entrée (c'est-à-dire d'octroi), les trafiquants, pour l'éviter, s'étaient mis à arrêter leurs convois de vin à Hebromago, et les faisaient ensuite se diriger, suivant le cas, sur Croduni ou sur Vulchalo. Alors, on leur avait fait payer un droit de circulation à leur passage dans ces deux localités.

Mommsen a fait de Croduni (qu'il a lu *Segoduni*) Segodunum (Rodez) chez les Rutheni provinciales[2]. Mais cette identification a été repoussée par Herzog[3]. Il semble, en effet, qu'il faut lire *Verduni* au lieu de Croduni; et ce Verdun n'était point le Verdun de Labécède, sur les hauteurs voisines de la Montagne Noire, mais le Verdun qui a été remplacé par la bastide de Revel à l'époque féodale et qui se trouvait

1. Voir *Histoire Générale de Languedoc*, édition Privat, t. I, page 134; Herzog, *Gallia Narbonensis*, p. 128; Mommsen, *Excurs. ad Orat. M. Tull. Cicer, pro Font.* A Carl, Halm, édit, etc.

2. *Excurs. ad. Orat. M. Tull. Cicer., pro Font.* A. Carl, Halm, édit.

3. *Gallia Narbonensis*, p. 128.

Digitized by Google

sur le chemin venant de la plaine de Bram et conduisant au Nord-Ouest dans toutes les régions de l'Agout et du Tarn.

Quant au nom de Vulchalo, il n'a pu être reconnu dans le voisinage d'Hebromago. Ce bourg devait être opposé à celui de Verdun et se trouver sur une des routes allant vers le Sud ou le Sud-Ouest. On a voulu l'identifier avec Beauchalot, sur la rive droite de la Garonne, entre Saint-Martory et Saint-Gaudens. C'est, ce semble, aller trop loin. Il serait plus naturel de le chercher soit dans la région des Corbières, comme Fanjeaux, Alet, Limoux, soit dans le pays de Foix où son nom aurait été remplacé par quelque nom médiéval.

Dans son plaidoyer pour Fontéius, Cicéron reconnaît lui-même la gravité de l'accusation portée par les Tolosates contre son client, car il s'agit, disait-il, d'un impôt sur les récoltes dont l'État aurait pu tirer des sommes immenses, au lieu de les laisser accaparer par des spéculateurs, et, en outre, parce que cet impôt était de nature à susciter chez ceux qui les subissaient des haines qui pouvaient nuire à la République. Mais Cicéron ne parle pas du fait d'Eliosode qui n'exigeait que six deniers de ceux qui portaient du vin à l'ennemi, c'est-à-dire un moindre droit de portage que pour les Provinciaux, ce qui était d'autant plus criminel.

L'histoire ne dit pas si Fontéius fut absous; mais on peut le supposer, étant donné les précédents échecs des accusations portées contre les gouverneurs prévaricateurs. Dans tous les cas, Cicéron ne négligea rien pour sauver son client. Voici, notamment, comme il parla des Tolosates qui l'accusaient :

« Sénateurs, disait il, les accusateurs de Marcus Fontéius sont les descendants de ce peuple sacrilège qui pilla les temples de la Grèce et de l'Asie. Les autres nations de la Gaule, respectant en vous les maîtres de l'Univers, viennent vous demander justice à genoux; mais les Tolosates poussent l'audace jusqu'à vous imposer comme une loi la punition de votre proconsul; ils vous menacent; entendez-les qui se disent entre eux : « Ne sommes-nous pas les descendants de ces mêmes Gaulois qui, sous la conduite de leur Brennus, incendièrent Rome et montèrent au Capitole?... »

Digitized by Google

Tout en faisant la part des exagérations oratoires de l'avocat de Fontéius, on se rend compte que les accusateurs n'étaient pas à dédaigner. Mais on sait pourquoi le Sénat était peu disposé à leur donner raison. La manière de plaider de Cicéron prouve quelle confiance il avait dans les dispositions des Sénateurs en faveur de son client, en même temps qu'elle fait connaître l'exploitation de la Province Narbonnaise par les spéculateurs de Rome.

« Sous la préture de Fontéius, dites-vous, la Gaule se vit accablée de dettes. Mais à qui, dit-on, qu'elle a emprunté ces énormes sommes? Est-ce aux Gaulois? Non certes! A qui donc? Aux citoyens Romains qui font des affaires dans les Gaules? Pourquoi n'entendons-nous pas leurs dépositions? Pourquoi ne produit-on aucun de leurs registres?... La Gaule est remplie de négociants et de citoyens romains; aucun Gaulois ne fait des affaires sans eux... Que l'on montre un seul registre qui offre la moindre trace, le moindre indice d'argent donné à Fontéius; que dans tout ce grand nombre de négociants, d'habitants des colonies, de fermiers publics, d'agriculteurs, de trafiquants de bestiaux, on produise un seul témoin, et j'avouerai que l'accusation est juste[1] ».

Il fallut arriver jusqu'à César pour débarrasser la Province Narbonnaise de cette foule d'exploiteurs qui s'était abattue sur elle. Avec cette netteté de raison, cette ampleur de vues, cette sûreté de déductions qui font de lui un des hommes les plus remarquables que l'humanité ait jamais produits, il avait voulu qu'entre les Pyrénées et les Alpes, dans cette région semblable à la Campanie, il se formât, non pas seulement une province de l'Empire Romain, mais un prolongement de l'Italie même, suivant le mot de Strabon et de Pline l'Ancien[2], et il prit tous les moyens pour que cette contrée ne fût pas seulement soumise aux armes, à la langue et aux idées de Rome, mais qu'elle devint un centre actif de civilisation latine, et qu'elle parût, non plus une

1. *Pro Fonteio*, IV.
2. *Italiam verius quam provinciam.*

Digitized by Google

conquête, mais un patrimoine de Rome autant que l'était alors le vieux Latium[1].

Dans ce but, il multiplia les « colonies », c'est-à-dire, suivant l'expression consacrée chez les Latins, autant d'images en petit, de reproductions réduites de la Ville Éternelle, autant de foyers secondaires qui tenaient leur lumière du foyer central.

Il nomma Claude Tibère Néron, père du futur empereur Tibère, gouverneur de la Narbonnaise, et le chargea d'y conduire deux colonies, l'une pour la ville d'Arles, qui fut peuplée de soldats de la VI^e^ légion et devint la *Colonia Paterna Arelate Sextanorum*[2], et l'autre pour reconstituer l'ancienne colonie de Narbonne qui ajouta, à son ancien nom de *Narbo Martius*, celui de *Julia Paterna*, venant de son restaurateur et de *Colonia Decumanorum*, venant des soldats de la X^e^ légion.

Marseille s'était déclarée pour Pompée. Il la maintint dans ses libertés; mais il lui ôta ses privilèges, mit deux légions en garnison dans ses murs et lui enleva les territoires d'Agde, de Nîmes et de Béziers qui furent incorporés à la Province Romaine[3].

Il fit de Béziers une colonie avec la VII^e^ légion; et il agit de même pour Fréjus où il mit la VIII^e^ légion et pour Orange où il mit la II^e^ légion.

Ces cinq colonies ont constitué le premier degré de colonisation dans la Gaule Narbonnaise; seules, elles comprenaient des citoyens romains, vétérans des légions de César; seules, elles eurent, dès le jour de leur création, le droit de cité romaine dans sa plénitude, et de vastes territoires leur furent attribués.

Si Toulouse n'obtint pas de pareilles faveurs, il n'est pas dou-

1. Conf. Camille Jullian, dans son étude sur le Recueil d'Inscriptions de Otto Hirschfeld (*Journal des Savants*, année 1889, p. 118).

2. Hirschfeld, *Corpus Inscriptionum*, t. XII, p. 83.

3. Cicéron, *Philippica*, 8; Dion Cassius, 41, p. 165; Valère Maxime, II, 6, 7 et s.; Pline, III, 5.

Digitized by Google

teux que la vie romaine y était déjà assez intense. Elle bénéficiait d'une organisation municipale, sans doute peu commune à cette époque, même dans la Province Narbonnaise[1], ainsi qu'en témoigne une inscription latine remontant à l'an 707 de Rome (47 ans avant Jésus-Christ) et trouvée accidentellement en 1879 sur les hauteurs de Pech-Davy[2], car un Collège y était établi sur le modèle des associations célèbres de la Campanie[3], ou plutôt de Carthage[4]; il était administré par douze maîtres (*magistri*) dont six de condition libre et les six autres esclaves. Les *magistri* étaient chargés de diriger et de surveiller les constructions. Malheureusement, cette inscription est incomplète. On n'a retrouvé que la moitié droite de la pierre calcaire qui la portait. L'autre moitié était inscrite sur une pierre pareille, et cette moitié devait indiquer le nom de la divinité au culte de laquelle était consacré l'édifice construit par les soins des *magistri*. Cet édifice comprenait un *ædem*, un *basim* et un *solarium*. Par le mot *ædem*, il faut entendre un « temple »; mais il est plus difficile de savoir ce qu'il faut entendre par *basim* et par *solarium*. D'après M. Théodore de Sevin, qui, le premier, a publié et commenté l'inscription de Vieille-Toulouse, le mot *solarium* signifiait quelquefois une terrasse au-dessus d'un édifice; mais, à cause du mot *basim* qui précède, il croit plutôt à une horloge[5]». M. Allmer se prononce pour une « terrasse » exposée au soleil et généralement établie au-dessus d'un édifice[6].

1. Elle a été ainsi qualifiée par M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, dans son discours de clôture du 37e Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu à Toulouse en 1899 (Voir la *Revue des Pyrénées*, t. XI, p. 415).

2. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, séance du 6 juillet 1880.

3. Voir Mommsen, vol. X, p. 367.

4. Hertzog, *Corpus Inscriptionum latinarum*, vol. X, p. 628, n. 5.388.

5. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, séance du 6 juillet 1880, p. 56, et *Mémoires* de ladite Société, t. XII, année 1881, pp. 177-186.

6. *Revue épigraphique du Midi de la France*, juin-juillet 1881, t. I, p. 217, n. 247.

Digitized by Google

Cette dernière opinion a été adoptée par M. Julien Sacaze[1]. Quoi qu'il en soit, cette inscription est d'autant plus intéressante qu'elle est la plus ancienne de la France, et la seule qui ait été découverte dans la Narbonnaise. Elle nous montre que, dès le temps de Jules César, Toulouse jouissait de l'organisation municipale des colonies qui était, aux yeux des Anciens, la forme du gouvernement idéal.

L'œuvre, commencée par César dans la Gaule Narbonnaise, fut parachevée par Auguste. Malgré les victoires d'Agrippa, en l'an 37, la Gaule était restée frémissante, au moins à ses extrémités : dans la Belgique, où le voisinage des Germains entretenait l'agitation, et dans l'Aquitaine qui s'appuyait aux Pyrénées comme à une forteresse. Dès qu'il avait pu se débarrasser d'Antoine, Auguste y avait envoyé trois armées qui avaient définitivement comprimé les dernières convulsions de la liberté mourante[2]. La conquête du sol était achevée. Restait à faire la conquête des esprits et des mœurs. Auguste la fit d'une façon différente de celle de César.

Ni en politique, ni en administration, Auguste et César ne se sont ressemblés. César procédait par colonies *de optimo jure*, qui s'établissaient en face des vieilles métropoles pour les dominer, ou bien par alliance avec les peuples gaulois afin d'en faire des amis de Rome ou plutôt ses propres amis. Auguste ne créa pas des colonies privilégiées au préjudice de l'élément gaulois. Il se contenta d'étendre le droit latin à certaines colonies, puis à tous les peuples de la Gaule. Telles furent les colonies latines de Nimes, Aix, Vienne, Orange, Avignon, Cavaillon, etc. C'étaient là des colonies de second ordre, et peut-être sont-elles le résultat de démembrements des vastes territoires attribués, à l'origine, aux grandes colonies romaines. Mais elles n'en bénéficiaient pas moins d'une complète organisation municipale.

1. *Inscriptions antiques des Pyrénées*, pp. 62 et s.

2. Tibulle, *Elégies*, I, 7; II, 1; IV, 1; Appien, *Guerres civiles*, IV, 38; Tacite, *Annales*, I, 35.

Digitized by Google

Toutes ces colonies avaient été créées entre l'an 708 et l'an 727 de l'ère romaine (46 à 27 avant Jésus-Christ), pour conjurer les exigences des vétérans de Pharsale, de Philippes ou d'Actium, devenus un danger pour Octave comme pour l'État et qu'il fallait apaiser en leur concédant des terres pour leur établissement. La Gaule Narbonnaise était toute désignée pour ces concessions, car elle pouvait satisfaire les plus difficiles par la valeur du sol comme par la nature du climat.

La tâche que s'étaient imposée les deux premiers Césars semble avoir été consacrée définitivement dans la célèbre assemblée qu'Auguste tint, en l'an 27 avant Jésus-Christ (727 de Rome), dans la ville de Narbonne[1]. On peut dès lors constater à quel point l'oncle et le neveu adoptif se sont montrés, dans le Midi de la Gaule, des organisateurs de génie ; et l'on peut dire que depuis l'arrivée des Phocéens, en 600, il n'y a pas eu d'époque plus solennelle pour l'histoire de la civilisation dans ce pays[2].

Auguste avait convoqué à cette assemblée toutes les provinces Gauloises, afin d'y établir l'ordre et la police. Par l'inscription de l'an X à Lyon, nous savons qu'il y avait alors soixante peuples dans les Gaules. Auguste voulut qu'à chaque peuple correspondît une *civitas*, comprenant toute l'étendue de son territoire, avec un centre urbain de commandement[3]. Mais les Volkes occupaient un territoire si considérable qu'ils ne furent pas compris dans une seule *civitas*. Le pays des Tectosages lui-même fut divisé, d'après Ptolémée[4], en sept *civitates* : celles de *Tolosa* (Toulouse),

1. Tite-Live, *Epitome*, 134; Dion Cassius, l. LIII et suiv.

2. Conf. Otto Hirschfeld, *Inscriptiones Galliæ Narbonensis Latinæ*, t. XII. (*Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. XII, Berlin, 1888).

3. C'est ainsi que Posidonius (résumé par Strabon), parlant de la *civitas* des Salyens (au temps de Marius), dit qu'elle se composait de dix parties, δέκα μέρη ; et μέρη, c'est l'expression grecque pour désigner une région de *civitas*, une tribu (Conf. Camille Jullian, Aix-en-Provence dans l'Antiquité, *Journal des Savants*, janvier 1917, p. 10).

4. II, x (ix), 9.

Digitized by Google

Carcaso (Carcassonne) *Narbo* (Narbonne), *Beterre* (Béziers), *Cessero* (Saint-Tibéry), *Ruscino* (Château-Roussillon) et *Illiberis* (Elne). Cette organisation avait en apparence un but purement administratif et financier et devait servir de base à la répartition de l'impôt et à l'organisation judiciaire; mais elle eut aussi des résultats politiques, car elle faisait disparaître les divisions antérieures qui reposaient sur l'ethnographie et sur les fédérations ou clientèles qu'il importait à la souveraineté romaine de supprimer pour mieux dominer. En effet, les Volkes disparurent peu à peu comme nation, et les groupements de peuples se firent surtout par *civitates*, ce qui augmenta l'importance de chaque chef-lieu de *civitas*, au point de devenir peu à peu, ou plutôt d'être considéré comme la *civitas* elle-même. C'était sans doute, pour Toulouse, sinon une déchéance, du moins une diminution. Au lieu d'être la métropole d'un important groupement national, elle n'était plus que le chef-lieu d'une simple division administrative.

Les Romains étaient venus dans la Gaule beaucoup moins pour exploiter le pays que pour y établir des relations sûres et rapides avec l'Espagne devenue leur grande conquête d'Occident. Dès qu'ils y avaient pénétré, il s'étaient empressés d'y établir une grande route stratégique qui allait d'Arles jusqu'aux Pyrénées en passant par Narbonne, cette célèbre voie Domitienne (*via Domitia*), dont Cicéron disait que son entretien était d'un intérêt vital pour la République [1]. La voie Domitienne était, en effet, essentielle aux Romains pour réunir l'Italie à l'Espagne. Elle formait comme un chemin de ronde autour de la Méditerranée gauloise. Elle devait non seulement servir au passage des armées, mais encore aider à la marche des idées romaines pour les implanter dans les régions qu'elle traversait. Les colonies formaient autant de stations destinées à faciliter l'introduction, les progrès et le maintien des institutions de la mère-patrie. Et leur agglomération constituait une masse compacte d'autant plus forte pour l'action comme pour la résistance.

1. *Oratio pro Fonteio.*

Digitized by Google

Toulouse ne fut pas appelée à devenir une colonie, malgré son importance géographique et ethnique, quoique Ptolémée lui ait donné ce titre[1]. Il n'est pas même certain qu'Auguste lui ait conféré le droit latin que lui attribue Pline[2]. Stratégiquement et politiquement, elle intéressait moins les Romains à cause de sa position excentrique par rapport à leurs intérêts primordiaux en Espagne. Elle dut se suffire à elle-même, et elle y réussit à merveille. Elle y fut d'ailleurs aidée par la nouvelle organisation impériale. Le gouverneur de la Province n'était plus, comme au temps de la République, un souverain exploitant le pays pour son compte : c'était un fonctionnaire surveillé par l'Empereur et contrôlé par les Conseils provinciaux. Les impôts avaient diminué et les concussions avaient disparu. La prospérité s'était accrue dans des proportions considérables. Tout le monde, petits et grands, ressentait les bienfaits de la « paix romaine ». Une même culture était partout répandue, une éducation romaine, une façon romaine de concevoir la vie publique et privée. De tous côtés, on tendait vers l'unité; et, dans cette unité disparaissaient toutes les différences nationales. Il y avait des différences sociales; il n'y avait plus de différences de peuples. Les villes prospéraient comme les individus. Il en fut surtout ainsi de Toulouse. Ce n'est pas seulement la *civitas* qui se concentre en elle : c'est aussi la vie intellectuelle de la province Narbonnaise. Elle devient un des foyers les plus ardents de la civilisation Latine. Les noms ethniques de Volkes et de Tectosages disparaissent. Dès les premières années de l'ère chrétienne, Toulouse s'est complètement romanisée; et, peu après, elle

1. Τολῶσα κολωνιά, Ptolomée, II, 10, 6. — On lit cette même qualification sur une monnaie de Galba, publiée par Goltz, dans son *Thesaurus*, en 1575 : COL., TOLOSA : (*numus*) Galbae ; mais Eckhel a démontré que cette monnaie a été inventée par Goltz (Eckhel, *Doctrin. num. veter., prolegomena*, I, 22.) — Le titre de « colonie » mentionné par Ptolémée doit être considéré comme purement honorifique, a dit Julien Sacaze (*Inscriptions antiques des Pyrénées*, p. 52).

2. *Narbonensi provinciæ ... oppida latina ... Tolosani Tectosagum*, Pline, III, 4.

Digitized by Google

figure parmi les villes les plus opulentes[1] et les plus cultivées[2], non seulement de la Gaule, mais encore de l'Empire Romain.

1. *Urbium quas habet (Narbonensis) opulentissima ... Tolosa Tectosagum.* Mela, II, 5. — Conf. Ausone, *Profes.* 17, v, 11.

2. C'est à ce titre qu'elle a été honorée du titre de *Palladienne*, c'est-à-dire d' « éducatrice », par Martial (IX, 99) qui y avait fait ses études, puis par Ausone (*Parental.* 5, v. 11 et *Professor.* 18, 7), enfin par Sidoine Apollinaire (*Panegyr. Aviti Aug. dict.*, V, 436).

Digitized by Google

ÉDUCATION PERSONNELLE DE MADAME ROLAND

PAR M. GROS.

M^me^ Roland a incontestablement été la femme qui, pendant la Révolution, a exercé l'action la plus profonde et la plus étendue. Elle fut l'âme du parti girondin, participa à ses luttes et, au jour de la défaite, partagea le sort tragique de la plupart des hommes de cette brillante phalange.

Les qualités qu'elle déploya — vigueur de pensée, esprit de décision, courage indomptable, foi ardente — lui étaient-elles attribuées gratuitement par des coreligionnaires sous le charme? Ou bien les sentit-elle éclore en elle, subitement, sous le choc de la grande commotion de 1789? Ou bien encore n'étaient-elles que la floraison superbe d'une âme qui s'était lentement formée elle-même par l'étude, la réflexion et l'observation persévérantes et disciplinées?

Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Ses *Mémoires* et surtout sa *Correspondance*, auxquels M. Perroud, ancien recteur de l'Académie de Toulouse, a consacré trente ans de sa vie et toutes les ressources d'une critique aiguisée et d'un vaste savoir, nous donnent à ce sujet de précieuses indications.

Pendant l'unique année qu'elle passa au couvent, à l'âge de onze ans[1], Manon Phlipon se lia d'une grande amitié avec les demoiselles Cannet, Henriette et Sophie. Lorsque ses deux amies eurent quitté le couvent, elle entretint avec elles une correspondance que son mariage seul vint ralentir.

1. En 1765. Elle était née à Paris le 17 mars 1754.

Digitized by Google

Commencé en 1770, lorsque la future Mme Roland n'avait encore que seize ans, ce commerce épistolaire se continue, très actif, jusqu'en 1780, embrassant ainsi dix années décisives de sa vie.

Si nous laissons de côté les effusions sentimentales de la jeune fille et les menus détails de son existence, la première chose qui nous frappe, c'est sa prodigieuse activité intellectuelle. Les circonstances, cependant, ne la favorisent guère. La situation de moins en moins aisée de sa famille restreint ses moyens et son temps de travail. Les livres lui manquent; sa journée est en partie absorbée par les tracas du ménage; sa quiétude d'esprit est troublée par les ennuis que lui cause la conduite de son père. D'autres auraient reculé devant tant d'obstacles; elle les surmonte. Elle prend sur les distractions futiles et sur le sommeil le temps de l'étude. Ainsi, elle ne danse pas : « Quel plaisir, dit-elle, de sacrifier le temps du repos à une occupation aussi sotte, où tout l'esprit est dans les yeux et les jambes, où enfin l'homme, cette créature raisonnable, n'est plus qu'un automate regardant et sautant[1]. »

Ses qualités d'esprit et de cœur lui procurent des amis qui mettent leur bibliothèque à sa disposition et dont les encouragements et les conseils lui sont fort utiles. Enfin, elle s'habitue de bonne heure à s'élever au-dessus des misères de la vie, à se raidir contre la mauvaise fortune et à chercher des consolations dans l'accomplissement du devoir et dans les joies de l'intelligence.

Retirée dans sa petite chambre comme en un sanctuaire, elle passe des arts aux sciences, de la poésie à la philosophie. « J'avais besoin d'exercer l'activité de mon esprit, d'alimenter mes goûts sérieux ; j'avais besoin de bonheur : je ne pouvais le trouver que dans un grand développement de mes facultés[2]... »

1. Lettre du 18 octobre 1771.
2. *Mémoires*, Edition Dauban, page 62.

Digitized by Google

Fille d'un artiste (son père était graveur et même peintre à l'occasion), elle se trouve en relation avec des peintres et des sculpteurs ; elle connaît particulièrement Greuze et parle à ses amies de deux de ses tableaux les plus célèbres : la *Malédiction paternelle* et la *Jeune fille à la cruche cassée* (1771). Elle fait de la gravure et du dessin, sans toutefois montrer des aptitudes prononcées. L'art qu'elle préfère est la musique : son violon et sa guitare la distraient et la consolent.

Mais la demi-langueur dans laquelle plonge la musique ne lui convient guère. Elle place beaucoup plus haut les plaisirs de la pensée.

Les sciences servent d'aliment à son esprit avide de savoir et de contrepoids à son imagination. « Je me suis jetée, dit-elle, dans l'algèbre et la géométrie[1]. » Au moment de partir pour la campagne, elle emporte son violon et des *Éléments de Géométrie*. Les sciences physiques l'attirent aussi. Elle lit Maupertuis, qui vulgarise la physique et l'astronomie. Dans son enthousiasme, elle le qualifie de « profond génie[2] ! »

Au reste, l'amour de l'étude s'était emparé d'elle dès son enfance. Toute jeune, dit-elle, « la rage d'apprendre me possédait tellement, qu'ayant déterré un traité de l'*Art heraldique*, je me mis à l'étudier[3]. »

Le latin la tente, mais ses progrès sont lents ; elle l'abandonne quelque temps, puis elle s'y remet sous la direction d'un oncle chanoine ; finalement elle y renonce : « C'est une entreprise d'une trop longue haleine », et, pense-t-elle, de trop peu de profit[4].

Par contre, elle se familiarise assez vite avec la langue italienne ; elle lui consacre ses heures de loisir et a même acheté un *Télémaque* en italien.

1. Lettre du 13 juillet 1773.
2. Lettre du 23 avril 1773.
3. *Mémoires*, 14.
4. Lettre du 31 mai 1778.

Digitized by Google

Mais l'étude des sciences et celle des langues cèdent le pas à la lecture des grands écrivains.

Toute enfant, elle dévore pêle-mêle, outre la *Bible*, une traduction des *Guerres civiles* d'Appien, le *Roman comique* de Scarron, les *Mémoires* de Mlle de Montpensier ; les Récits de voyages, qu'elle aimait passionnément, entre autres ceux de Regnard ; puis le *Plutarque* de Mme Dacier, qu'elle emportait à l'église ; *Candide ;* les *Pensees* de Locke sur l'*Éducation ;* le *Télémaque* et l'*Éducation des Filles* de Fénelon ; la *Jérusalem délivrée ;* — « le tendre Fénelon émut mon cœur et le Tasse alluma mon imagination », dit-elle[1].

Vers l'âge de onze ans, ce fut le tour des ouvrages de piété (la *Philothée* de saint François de Sales; saint Augustin), des traités de mythologie, des lettres de Mme de Sévigné. Un peu plus tard, elle lut l'abbé Pluche, Rollin, Crevier, le P. d'Orléans, Saint-Réal, Vertot, le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet, les *Poésies* de Voltaire, les *Lettres* de Saint Jérôme, Condillac, *Don Quichotte*, Diodore de Sicile, Pascal, Descartes, Montesquieu, les vers badins de Bernis, une *Vie* de Cromwell, la *Maison rustique* et même les Etudes militaires du chevalier de Folard !

Arrive l'adolescence. Une partie de ces ouvrages sont repris et lus plus attentivement. La jeune fille ne manque pas de les analyser et de les juger dans les lettres qu'elle écrit à Sophie Cannet pour que son amie soit au courant de sa vie intellectuelle.

Elle l'entretient donc de l'*Essai sur l'esprit, les mœurs et le caractère des femmes dans les différents siècles*, de Thomas[2] ; des *Lettres* de Cicéron à Atticus, qu'elle trouve « intéressantes par leur rapport avec les affaires d'une république qu'on aime à connaître de plus en plus[3] » ; de Platon, qu'elle lit dans la traduction de M. Dacier, et qui se rap-

1. *Mémoires*, 14-16.
2. Lettre du 28 mars 1772.
3. Lettre du 2 avril 1777.

Digitized by Google

proche, croit elle, du christianisme « par sa morale et son mysticisme » ; de Pascal, qu'elle compare au grand philosophe grec ; de Locke, « le meilleur métaphysicien » qu'elle connaisse et qui la « fait penser[1] » ; de Bayle, dont elle compulse, entre temps, le *Dictionnaire*.

Elle ne lit pas toujours des auteurs aussi graves. La poésie pastorale lui plaît aussi, car elle la considère comme « l'amie des cœurs sensibles... : les *Géorgiques* de Virgile, les *Saisons* de Thomson attachent doucement, plaisent, touchent, sans produire ces grands mouvements qu'il n'est pas toujours à propos d'exciter[2]. »

L'*Iliade* n'est citée qu'en passant, mais M^lle^ Phlipon analyse longuement l'*Enéide*[3]. Elle parle avec éloquence de Young et de Pope, avec attendrissement de « l'aimable Gresset ». Sans être férue de romans, elle avoue cependant avoir lu *Clarisse Harlowe*.

Mais elle revient vite aux auteurs sérieux : « Je me retire avec délices dans ce petit cabinet où Montaigne, Massillon, Bossuet, Rousseau, Fléchier, Helvétius, Voltaire, me tiennent compagnie tour à tour[4] ». Elle trouve un jour sur sa table de travail les *Discours politiques* de Machiavel, l'*Abrégé* de Locke et les *Commentaires* de César, qu'on lui avait apportés en son absence. « La plaisante compagnie pour une jeune fille ! dit-elle. En vérité, de pareils tête-à-tête ne peuvent être avoués qu'à l'amitié. Je le sens si bien, que je suis devenue habile à ôter tout soupçon ; je parle chiffons et bêtises avec une profondeur étonnante[5] ! »

En somme, elle connaissait de l'antiquité : la Bible, Homère, Platon, Plutarque, Virgile, Horace, Cicéron, César ; des littératures étrangères, outre Machiavel et Locke, quelques poètes ou romanciers italiens, espagnols et anglais. Mais, d'une manière générale, les poètes et les auteurs dra-

1. Lettre du 1^er^ juillet 1777.
2. Lettre du 17 décembre 1777.
3. Lettre du 15 mars 1777.
4. Lettre du 29 mars 1777, samedi saint.
5. Lettre du 19 septembre 1777.

Digitized by Google

matiques sont à l'arrière-plan dans ses préoccupations intellectuelles ; les grands tragiques grecs ne sont pas même mentionnés dans ses lettres, non plus que nos auteurs dramatiques du dix-septième siècle. Elle donne la première place aux historiens, aux moralistes, aux philosophes et aux publicistes.

En ce qui concerne ses contemporains, elle passe assez vite sur Buffon, dont elle connaît cependant l'*Histoire naturelle ;* sur Montesquieu et Diderot, quoiqu'elle ait analysé l'*Esprit des Lois* de l'un et le *Père de famille* de l'autre.

Elle paraît mettre sur le même pied qu'eux : Fontenelle « fort bon pour donner une idée générale du système du monde » ; Helvétius, l'auteur du *Système de la Nature*, dont elle s'inspire pour écrire un petit *Traité du Beau, du Bon et du Vrai*[1].

Elle accorde une particulière estime à deux écrivains aujourd'hui bien oubliés : M. de Paw et l'abbé Raynal.

Corneille de Paw, descendant du grand-pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, et oncle du célèbre baron prussien Anacharsis Cloots, avait publié les *Recherches philosophiques sur les Américains* (1768) et les *Recherches philosophiques sur les Egyptiens et les Chinois* (1774).

Mlle Phlipon partageait la curiosité de son siècle pour les peuples qui se rapprochaient de l'état de nature. Cette curiosité n'avait pas uniquement pour cause la bizarrerie de leurs mœurs et de leurs usages. On voulait surtout savoir si l'état de nature, vanté par Rousseau, avait existé tel que le dépeignait le philosophe genevois. Par exemple, les Américains, lors de la découverte de leur continent, vivaient-ils indépendants, unis et heureux, ou, au contraire, leur sort était-il moralement et matériellement misérable ? Notre jeune philosophe répugne à admettre cette hypothèse : « Ces sauvages, que M. de Paw nous peint en noir, ne se trouvent pas aussi malheureux que nous les jugeons ; le bien et le mal sont relatifs. Il ne suit pas de ce que nous nous trouve-

1. Lettre du 1er septembre 1776.

Digitized by Google

rions à plaindre dans l'état sauvage que les hommes qui y sont nés ne se trouvent pas heureux », dit-elle[1].

Les *Recherches sur les Egyptiens et les Chinois* ramènent son attention sur ce sujet qui la passionne vraiment. « Ma cervelle bout comme la cire sur le feu, écrit-elle ; j'enrage du peu de durée des heures[2] ».

Aussi, nous ne nous étonnons pas trop de son enthousiasme débordant pour l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal. Elle ne connaît pas d'ouvrage « plus fortement écrit... Raynal est un Rubens parmi les écrivains. La plume de feu du divin Jean-Jacques n'est pas plus éloquente ». Elle lui prête « une force de génie, une hardiesse de pensées, communément une justesse de raisonnement qui vous enlève, vous subjugue... Je lui trouve les vrais principes de la bonne morale et des bonnes législations. C'est la subordination des intérêts particuliers au bien commun, unique ressort d'un bon système moral et d'une sage administration. La bienveillance générale, la tolérance universelle, l'enthousiasme sacré de l'humanité : sentiments justes, nécessaires, et qui seront dans tous les cœurs quand les esprits seront éclairés ». Elle conclut : « Ce livre est propre à hâter la révolution qui s'opère dans les esprits... Il ferait un changement dans ma façon de penser, si ce changement n'avait été fait avant que je le lusse[3] ».

Voltaire n'a pas été étranger à la formation de son esprit. Elle connaît ses travaux historiques, son théâtre et surtout ses écrits de polémique. Elle lui emprunte une bonne partie de ses arguments contre les religions révélées. Elle subit donc l'influence du prodigieux destructeur, mais en s'en défendant, car elle ne l'aime pas.

Elle trouve, dans son *Dictionnaire philosophique*, « d'excellentes choses : les articles *Liberté*, *Beau*, *Vertu*, *Amour-propre*, m'ont présenté des idées qui me sont familières et que j'ai reconnues avec plaisir ».

1. Lettre du 4 septembre 1777.
2. Lettre du 27 octobre 1776.
3. Lettre du 6 décembre 1775.

Digitized by Google

figure parmi les villes les plus opulentes[1] et les plus cultivées[2], non seulement de la Gaule, mais encore de l'Empire Romain.

1. *Urbium quas habet (Narbonensis) opulentissima ... Tolosa Tectosagum.* Mela, II, 5. — Conf. Ausone, *Profes.* 17, v, 11.

2. C'est à ce titre qu'elle a été honorée du titre de *Palladienne*, c'est-à-dire d' « éducatrice », par Martial (IX, 99) qui y avait fait ses études, puis par Ausone (*Parental.* 5, v. 11 et *Professor.* 18, 7), enfin par Sidoine Apollinaire (*Panegyr. Aviti Aug. dict.*, V, 436).

Digitized by Google

ÉDUCATION PERSONNELLE DE MADAME ROLAND

PAR M. GROS.

Mme Roland a incontestablement été la femme qui, pendant la Révolution, a exercé l'action la plus profonde et la plus étendue. Elle fut l'âme du parti girondin, participa à ses luttes et, au jour de la défaite, partagea le sort tragique de la plupart des hommes de cette brillante phalange.

Les qualités qu'elle déploya — vigueur de pensée, esprit de décision, courage indomptable, foi ardente — lui étaient-elles attribuées gratuitement par des coreligionnaires sous le charme? Ou bien les sentit-elle éclore en elle, subitement, sous le choc de la grande commotion de 1789? Ou bien encore n'étaient-elles que la floraison superbe d'une âme qui s'était lentement formée elle-même par l'étude, la réflexion et l'observation persévérantes et disciplinées?

Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Ses *Mémoires* et surtout sa *Correspondance*, auxquels M. Perroud, ancien recteur de l'Académie de Toulouse, a consacré trente ans de sa vie et toutes les ressources d'une critique aiguisée et d'un vaste savoir, nous donnent à ce sujet de précieuses indications.

Pendant l'unique année qu'elle passa au couvent, à l'âge de onze ans[1], Manon Phlipon se lia d'une grande amitié avec les demoiselles Cannet, Henriette et Sophie. Lorsque ses deux amies eurent quitté le couvent, elle entretint avec elles une correspondance que son mariage seul vint ralentir.

1. En 1765. Elle était née à Paris le 17 mars 1754.

Digitized by Google

Commencé en 1770, lorsque la future Mme Roland n'avait encore que seize ans, ce commerce épistolaire se continue, très actif, jusqu'en 1780, embrassant ainsi dix années décisives de sa vie.

Si nous laissons de côté les effusions sentimentales de la jeune fille et les menus détails de son existence, la première chose qui nous frappe, c'est sa prodigieuse activité intellectuelle. Les circonstances, cependant, ne la favorisent guère. La situation de moins en moins aisée de sa famille restreint ses moyens et son temps de travail. Les livres lui manquent; sa journée est en partie absorbée par les tracas du ménage; sa quiétude d'esprit est troublée par les ennuis que lui cause la conduite de son père. D'autres auraient reculé devant tant d'obstacles; elle les surmonte. Elle prend sur les distractions futiles et sur le sommeil le temps de l'étude. Ainsi, elle ne danse pas : « Quel plaisir, dit-elle, de sacrifier le temps du repos à une occupation aussi sotte, où tout l'esprit est dans les yeux et les jambes, où enfin l'homme, cette créature raisonnable, n'est plus qu'un automate regardant et sautant[1]. »

Ses qualités d'esprit et de cœur lui procurent des amis qui mettent leur bibliothèque à sa disposition et dont les encouragements et les conseils lui sont fort utiles. Enfin, elle s'habitue de bonne heure à s'élever au-dessus des misères de la vie, à se raidir contre la mauvaise fortune et à chercher des consolations dans l'accomplissement du devoir et dans les joies de l'intelligence.

Retirée dans sa petite chambre comme en un sanctuaire, elle passe des arts aux sciences, de la poésie à la philosophie. « J'avais besoin d'exercer l'activité de mon esprit, d'alimenter mes goûts sérieux ; j'avais besoin de bonheur : je ne pouvais le trouver que dans un grand développement de mes facultés[2]... »

1. Lettre du 18 octobre 1771.
2. *Mémoires*, Edition Dauban, page 62.

Digitized by Google

Fille d'un artiste (son père était graveur et même peintre à l'occasion), elle se trouve en relation avec des peintres et des sculpteurs ; elle connaît particulièrement Greuze et parle à ses amies de deux de ses tableaux les plus célèbres : la *Malédiction paternelle* et la *Jeune fille à la cruche cassée* (1771). Elle fait de la gravure et du dessin, sans toutefois montrer des aptitudes prononcées. L'art qu'elle préfère est la musique : son violon et sa guitare la distraient et la consolent.

Mais la demi-langueur dans laquelle plonge la musique ne lui convient guère. Elle place beaucoup plus haut les plaisirs de la pensée.

Les sciences servent d'aliment à son esprit avide de savoir et de contrepoids à son imagination. « Je me suis jetée, dit-elle, dans l'algèbre et la géométrie[1]. » Au moment de partir pour la campagne, elle emporte son violon et des *Éléments de Géométrie*. Les sciences physiques l'attirent aussi. Elle lit Maupertuis, qui vulgarise la physique et l'astronomie. Dans son enthousiasme, elle le qualifie de « profond génie[2] ! »

Au reste, l'amour de l'étude s'était emparé d'elle dès son enfance. Toute jeune, dit-elle, « la rage d'apprendre me possédait tellement, qu'ayant déterré un traité de l'*Art heraldique*, je me mis à l'étudier[3]. »

Le latin la tente, mais ses progrès sont lents ; elle l'abandonne quelque temps, puis elle s'y remet sous la direction d'un oncle chanoine ; finalement elle y renonce : « C'est une entreprise d'une trop longue haleine ». et, pense-t-elle, de trop peu de profit[4].

Par contre, elle se familiarise assez vite avec la langue italienne ; elle lui consacre ses heures de loisir et a même acheté un *Telémaque* en italien.

1. Lettre du 13 juillet 1773.
2. Lettre du 23 avril 1773.
3. *Mémoires*, 14.
4. Lettre du 31 mai 1778.

Digitized by Google

Mais l'étude des sciences et celle des langues cèdent le pas à la lecture des grands écrivains.

Toute enfant, elle dévore pêle-mêle, outre la *Bible*, une traduction des *Guerres civiles* d'Appien, le *Roman comique* de Scarron, les *Mémoires* de Mlle de Montpensier ; les Récits de voyages, qu'elle aimait passionnément, entre autres ceux de Regnard ; puis le *Plutarque* de Mme Dacier, qu'elle emportait à l'église ; *Candide ;* les *Pensees* de Locke sur l'*Éducation ;* le *Télémaque* et l'*Éducation des Filles* de Fénelon ; la *Jérusalem délivrée ;* — « le tendre Fénelon émut mon cœur et le Tasse alluma mon imagination », dit-elle[1].

Vers l'âge de onze ans, ce fut le tour des ouvrages de piété (la *Philothée* de saint François de Sales; saint Augustin), des traités de mythologie, des lettres de Mme de Sévigné. Un peu plus tard, elle lut l'abbé Pluche, Rollin, Crevier, le P. d'Orléans, Saint-Réal, Vertot, le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet, les *Poésies* de Voltaire, les *Lettres* de Saint Jérôme, Condillac, *Don Quichotte*, Diodore de Sicile, Pascal, Descartes, Montesquieu, les vers badins de Bernis, une *Vie* de Cromwell, la *Maison rustique* et même les Etudes militaires du chevalier de Folard !

Arrive l'adolescence. Une partie de ces ouvrages sont repris et lus plus attentivement. La jeune fille ne manque pas de les analyser et de les juger dans les lettres qu'elle écrit à Sophie Cannet pour que son amie soit au courant de sa vie intellectuelle.

Elle l'entretient donc de l'*Essai sur l'esprit, les mœurs et le caractère des femmes dans les différents siècles*, de Thomas[2] ; des *Lettres* de Cicéron à Atticus, qu'elle trouve « intéressantes par leur rapport avec les affaires d'une république qu'on aime à connaître de plus en plus[3] » ; de Platon, qu'elle lit dans la traduction de M. Dacier, et qui se rap-

1. *Mémoires*, 14-16.
2. Lettre du 28 mars 1772.
3. Lettre du 2 avril 1777.

Digitized by Google

proche, croit elle, du christianisme « par sa morale et son mysticisme » ; de Pascal, qu'elle compare au grand philosophe grec ; de Locke, « le meilleur métaphysicien » qu'elle connaisse et qui la « fait penser[1] » ; de Bayle, dont elle compulse, entre temps, le *Dictionnaire*.

Elle ne lit pas toujours des auteurs aussi graves. La poésie pastorale lui plaît aussi, car elle la considère comme « l'amie des cœurs sensibles... : les *Géorgiques* de Virgile, les *Saisons* de Thomson attachent doucement, plaisent, touchent, sans produire ces grands mouvements qu'il n'est pas toujours à propos d'exciter[2]. »

L'*Iliade* n'est citée qu'en passant, mais M^lle^ Phlipon analyse longuement l'*Enéide*[3]. Elle parle avec éloquence de Young et de Pope, avec attendrissement de « l'aimable Gresset ». Sans être férue de romans, elle avoue cependant avoir lu *Clarisse Harlowe*.

Mais elle revient vite aux auteurs sérieux : « Je me retire avec délices dans ce petit cabinet où Montaigne, Massillon, Bossuet, Rousseau, Fléchier, Helvétius, Voltaire, me tiennent compagnie tour à tour[4] ». Elle trouve un jour sur sa table de travail les *Discours politiques* de Machiavel, l'*Abrégé* de Locke et les *Commentaires* de César, qu'on lui avait apportés en son absence. « La plaisante compagnie pour une jeune fille ! dit-elle. En vérité, de pareils tête-à-tête ne peuvent être avoués qu'à l'amitié. Je le sens si bien, que je suis devenue habile à ôter tout soupçon ; je parle chiffons et bêtises avec une profondeur étonnante[5] ! »

En somme, elle connaissait de l'antiquité : la Bible, Homère, Platon, Plutarque, Virgile, Horace, Cicéron, César ; des littératures étrangères, outre Machiavel et Locke, quelques poètes ou romanciers italiens, espagnols et anglais. Mais, d'une manière générale, les poètes et les auteurs dra-

1. Lettre du 1^er^ juillet 1777.
2. Lettre du 17 décembre 1777.
3. Lettre du 15 mars 1777.
4. Lettre du 29 mars 1777, samedi saint.
5. Lettre du 19 septembre 1777.

Digitized by Google

matiques sont à l'arrière-plan dans ses préoccupations intellectuelles ; les grands tragiques grecs ne sont pas même mentionnés dans ses lettres, non plus que nos auteurs dramatiques du dix-septième siècle. Elle donne la première place aux historiens, aux moralistes, aux philosophes et aux publicistes.

En ce qui concerne ses contemporains, elle passe assez vite sur Buffon, dont elle connaît cependant l'*Histoire naturelle ;* sur Montesquieu et Diderot, quoiqu'elle, ait analysé l'*Esprit des Lois* de l'un et le *Père de famille* de l'autre.

Elle paraît mettre sur le même pied qu'eux : Fontenelle « fort bon pour donner une idée générale du système du monde » ; Helvétius, l'auteur du *Système de la Nature*, dont elle s'inspire pour écrire un petit *Traité du Beau, du Bon et du Vrai*[1].

Elle accorde une particulière estime à deux écrivains aujourd'hui bien oubliés : M. de Paw et l'abbé Raynal.

Corneille de Paw, descendant du grand-pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, et oncle du célèbre baron prussien Anacharsis Cloots, avait publié les *Recherches philosophiques sur les Américains* (1768) et les *Recherches philosophiques sur les Egyptiens et les Chinois* (1774).

Mlle Phlipon partageait la curiosité de son siècle pour les peuples qui se rapprochaient de l'état de nature. Cette curiosité n'avait pas uniquement pour cause la bizarrerie de leurs mœurs et de leurs usages. On voulait surtout savoir si l'état de nature, vanté par Rousseau, avait existé tel que le dépeignait le philosophe genevois. Par exemple, les Américains, lors de la découverte de leur continent, vivaient-ils indépendants, unis et heureux, ou, au contraire, leur sort était-il moralement et matériellement misérable ? Notre jeune philosophe répugne à admettre cette hypothèse : « Ces sauvages, que M. de Paw nous peint en noir, ne se trouvent pas aussi malheureux que nous les jugeons ; le bien et le mal sont relatifs. Il ne suit pas de ce que nous nous trouve-

1. Lettre du 1er septembre 1776.

Digitized by Google

rions à plaindre dans l'état sauvage que les hommes qui y sont nés ne se trouvent pas heureux », dit-elle[1].

Les *Recherches sur les Egyptiens et les Chinois* ramènent son attention sur ce sujet qui la passionne vraiment. « Ma cervelle bout comme la cire sur le feu, écrit-elle ; j'enrage du peu de durée des heures[2] ».

Aussi, nous ne nous étonnons pas trop de son enthousiasme débordant pour l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal. Elle ne connaît pas d'ouvrage « plus fortement écrit... Raynal est un Rubens parmi les écrivains. La plume de feu du divin Jean-Jacques n'est pas plus éloquente ». Elle lui prête « une force de génie, une hardiesse de pensées, communément une justesse de raisonnement qui vous enlève, vous subjugue... Je lui trouve les vrais principes de la bonne morale et des bonnes législations. C'est la subordination. des intérêts particuliers au bien commun, unique ressort d'un bon système moral et d'une sage administration. La bienveillance générale, la tolérance universelle, l'enthousiasme sacré de l'humanité : sentiments justes, nécessaires, et qui seront dans tous les cœurs quand les esprits seront éclairés ». Elle conclut : « Ce livre est propre à hâter la révolution qui s'opère dans les esprits... Il ferait un changement dans ma façon de penser, si ce changement n'avait été fait avant que je le lusse[3] ».

Voltaire n'a pas été étranger à la formation de son esprit. Elle connaît ses travaux historiques, son théâtre et surtout ses écrits de polémique. Elle lui emprunte une bonne partie de ses arguments contre les religions révélées. Elle subit donc l'influence du prodigieux destructeur, mais en s'en défendant, car elle ne l'aime pas.

Elle trouve, dans son *Dictionnaire philosophique*, « d'excellentes choses : les articles *Liberté*, *Beau*, *Vertu*, *Amour-propre*, m'ont présenté des idées qui me sont familières et que j'ai reconnues avec plaisir ».

1. Lettre du 4 septembre 1777.
2. Lettre du 27 octobre 1776.
3. Lettre du 6 décembre 1775.

Digitized by Google

Elle tient son amie au courant des honneurs qui lui ont été rendus à l'Académie française, dont il a été prié « d'accepter la direction par intérim pendant tout le temps qu'il serait à Paris », et au théâtre où il a été couronné. Dans son récit, le manque de sympathie est visible. « Le couronnement de M. de Voltaire s'est fait plus gauchement que je ne vous l'ai rendu. Brizard, l'acteur, porta la couronne de lauriers dans la loge, et la déposa, comme un laquais ferait l'objet de sa commission. Puis, Mme de Villette la plaça sur la tête du vieux génie a plusieurs reprises, parce que M. de Voltaire l'ôtait toujours : il finit effectivement par ne pas la garder... On trouve mal qu'une femme, pour ainsi dire sans nom, fût chargée de couronner publiquement M. de Voltaire, et que celui-ci l'eût souffert ». Elle raconte ensuite que, lors d'une indisposition qu'il eut à son arrivée à Paris, Voltaire se confessa à un chapelain des Incurables[1].

Elle note aussi « que l'*Irène* de Voltaire ne fait pas fortune au théâtre. On la dit faible, décousue, sans chaleur, enfin le pendant d'*Agésilas*[2] ».

Autre nouvelle : Voltaire s'est fait recevoir franc-maçon. « Cette espèce de société est fort en vogue[3]... ».

Son ami, le Genevois Pittet, qui est allé rendre visite à l'illustre écrivain « comme ancienne connaissance », s'entretient de lui avec la jeune fille. « Nous pensons tout à fait de même, dit-elle, sur ce personnage célèbre : nous l'admirons comme poète, comme homme de goût et d'esprit ; mais nous ne lui donnons qu'une autorité très bornée en politique et en philosophie. Nous croyons également qu'il aurait dû continuer à jouir paisiblement de sa gloire dans son château de Ferney, environné de sujets qui l'adorent, plutôt que de venir exposer les ridicules d'un vieillard avide d'encens au milieu d'une foule maligne[4] ».

1. Lettre du 17 avril 1778.
2. Lettre du 31 mars 1778.
3. Lettre du 25 avril 1778.
4. Lettre du 6 mars 1778.

Digitized by Google

Trois écrivains ont exercé une action profonde sur son esprit : Plutarque, Montaigne, Rousseau. Ce sont là ses vrais pères intellectuels.

Créateur d'âmes au seizième siècle, lorsque la traduction d'Amyot l'eut vulgarisé, Plutarque fut de nouveau en honneur au dix-huitième siècle. Par lui, les générations fatiguées de la monarchie absolue entrevirent, embellie, une antiquité républicaine héroïque, dont les misères disparaissaient dans le rayonnement de quelques individualités exceptionnelles. On sait la passion qu'eut pour lui Rousseau enfant. La future Madame Roland l'éprouva plus vive encore. C'est presque le premier livre qu'elle lut. « Je n'oublierai jamais, dit-elle, le carême de 1763 (j'avais alors neuf ans), où je l'emportais à l'église en guise de Semaine sainte. C'est de ce moment que datent les impressions et les idées qui me rendaient républicaine sans que je songeasse à le devenir[1] ».

Sa prédilection pour le sceptique Montaigne étonne tout d'abord. Mais si l'on songe qu'elle aime à se replier sur elle-même pour s'analyser et moraliser, on comprendra son attrait pour un livre aussi riche que les *Essais* en observations sur la nature humaine. « J'ai choisi, dit-elle, Plutarque pour mon maître et Montaigne pour mon ami ; ce dernier n'est pas sans défauts, mais ce nom d'ami dit tout : c'est un homme auquel il faut passer ses fantaisies[2] ».

Si Montaigne n'est qu'un ami dont on ne se dissimule pas les faiblesses, Rousseau est une sorte de demi-dieu.

« Le grand homme qui m'inspire de l'enthousiasme, proclame-t-elle, c'est Rousseau[3] ! » Je l'ai lu très tard, et bien m'en a pris ; il m'eût rendue folle ». Elle avait vingt et un ans, et était abîmée dans la douleur que lui avait causée la mort de sa mère, lorsque l'abbé Legrand lui apporta la *Nouvelle Héloïse*. L'effet produit fut intense. « Rousseau me fit alors

1. *Mémoires*, 66.
2. Lettre du 15 mai 1778.
3. Lettre du 29 février 1776.

Digitized by Google

une impression comparable à celle que m'avait faite Plutarque à huit ans ; il sembla que c'était l'aliment qui me fût propre et l'interprète de sentiments que j'avais avant lui, mais que lui seul savait m'expliquer. Plutarque m'avait disposée pour devenir républicaine ; il avait éveillé cette force et cette fierté qui en font le caractère ; il m'avait inspiré le véritable enthousiasme des vertus publiques et de la liberté » ; Rousseau vint lui ouvrir l'empire du sentiment, de sorte qu'elle apporta dans la Révolution « tout ce qui devait, dit elle, me rendre capable des grands sacrifices et m'exposer à de grands malheurs[1] ».

« ...Ses ouvrages inspirent le goût du vrai, de la simplicité, de la sagesse. Je leur dois ce que j'ai de meilleur. Son génie a échauffé mon âme, je l'ai senti m'enflammer, m'élever et m'ennoblir[2] ».

« Touché du malheur des hommes, il les ramène au vrai, à la nature, à la vertu...[3] »

Elle s'attache à montrer que Rousseau a su faire « adopter et chérir l'idée d'un Dieu puissant et bon, la foi de l'immortalité et la vertu appuyée sur ces puissants mobiles... La foi d'un être puissant et bon était nécessaire à son bonheur. Il sentait d'ailleurs combien cette créance était utile pour le commun des hommes ; il la soutint de tout son pouvoir[4] ».

De même qu'elle s'applique à prouver le déisme de Rousseau, elle explique — et excuse — sa misanthropie[5].

Elle donne à son amie des détails sur le « bon Jean Jacques ». Elle rappelle qu'il a été obligé pendant quelque temps de se faire copiste de musique pour vivre ; mais « il a actuellement un revenu modique et honnête qui lui laisse le loisir de cultiver la botanique... Rousseau a présentement soixante-huit ans... Il sent déjà cette décadence qui met les hommes supérieurs au niveau de tous les autres... Sa mémoire

1. *Mémoires*, 101, 132, 133.
2. Lettre du 21 mars 1776.
3. Lettre du 29 novembre 1777.
4. Lettres des 17 octobre 1777 et 6 octobre 1778.
5. Lettre du 21 mars 1776.

Digitized by Google

faiblit beaucoup ; il n'écrit plus qu'avec une sorte de peine[1]. »

Désirant vivement le voir, elle s'en ouvre à l'obligeant Pittet. Pour lui être agréable, celui-ci la charge de faire à sa place une commission chez Rousseau, avec qui il était en relations. Accompagnée de sa bonne, elle monte au second étage d'une petite maison de la rue Plâtrière, et frappe. « On n'entre pas dans les temples, dit-elle, avec plus de vénération que je n'en avais à cette humble porte ». Au bout d'un instant, l'huis s'entr'ouvre. Elle voit paraître une femme d'environ cinquante ans, coiffée d'un bonnet rond, en grand tablier, qui tient la main sur la serrure, l'air sévère. Le petit dialogue qui s'échange alors entre la femme de Rousseau et Mlle Phlipon est rapporté d'une façon très amusante. Thérèse Levasseur, qui ne lâche pas la porte, lui dit en substance que son mari ne s'occupe plus de rien, et la jeune fille s'en retourne sans avoir pu satisfaire sa curiosité[2].

La mort de Rousseau l'affecte vivement. « J'ai pleuré notre bon Jean-Jacques de la meilleure foi du monde, avec un de ses disciples, petit bossu, petit abbé, qui est tout âme, tout feu, tout esprit, tout savoir[3] ».

Elle a lu, relu et médité toutes ses œuvres, depuis le *Contrat social*, qu'elle ne se « flatte pas d'entendre d'un bout à l'autre », jusqu'aux *Lettres de la Montagne*, qui « contiennent mille vérités intéressantes relatives aux gouvernements[4] ».

Rousseau est bien réellement son bréviaire, selon l'expression qu'elle emploie à plusieurs reprises. Dans ses moments de détresse, lorsque la lecture même la laisse insensible, elle fait une exception pour Jean-Jacques : « l'unique Rousseau me paraît supportable parce qu'il m'aide à

1. Lettres des 21 mars 1776 et 14 janvier 1777.
2. Lettre du 29 février 1776.
3. Il s'agit de l'abbé Bexon (1748-1784), chanoine et chantre de la Sainte-Chapelle, collaborateur de Buffon, et auteur d'une *Histoire de Lorraine* dont il ne parut que le premier volume (1777).
4. Lettres des 21 mars 1776 et 9 août 1776.

Digitized by Google

pleurer avec une certaine douceur[1]. » — « Ah! s'écrie-t-elle, divin Rousseau! Je me retrouve en toi; mais tu m'embellis et tu m'élèves... Tu me fais sentir mon âme!... Assurément, il faut que cet homme ait une magie de style surprenante ou que nos deux âmes soient analogues, pour que je me trouve si parfaitement d'accord avec lui[2]! »

Ce lyrisme n'est pas affecté. L'ardente disciple a adopté avec ferveur les idées du philosophe; elle partage ses sentiments. Elle est donc bien, selon l'expression de Michelet, la fille de Rousseau.

Dans le développement de son esprit, il faut néanmoins faire une petite part à l'action de quelques hommes dont le savoir, le goût, l'expérience, les préférences ou les dédains, exprimés dans la liberté de la conversation, ne manquèrent pas de faire impression sur elle.

Nous avons déjà cité l'abbé Bexon. Ajoutons-y Roland, qui, attiré d'abord par la réputation de maturité d'esprit de M^lle^ Phlipon, entretint avec elle un commerce intellectuel avant de lui demander sa main; il est probable que la gravité naturelle de son caractère vint tempérer les enthousiasmes de la jeune fille et l'habituer à la prudence dans les jugements.

Il en est d'autres qui furent assez avant dans son intimité. D'abord M. de Sévelinge, gentilhomme ruiné, ami des lettres et de la philosophie, qui lui donne d'excellents conseils sur l'art d'écrire, et finit par laisser entendre qu'il « s'ennuyait d'être seul »; puis, M. de Sainte-Lette, qui, après une jeunesse orageuse, avait dû accepter une petite place à la Louisiane et ensuite à Pondichéry; il l'intéressait par sa sensibilité, sa mélancolie et l'expérience recueillie dans son existence mouvementée.

Il y avait aussi M. de Boismorel, que ses idées faisaient,

1. Lettre du 9 août 1776.

2. Tiré de *Mes loisirs*, réflexions et extraits de lectures de M^lle^ Phlipon.

Digitized by Google

dit-elle, traiter de fou par les gens à préjugés, mais qu'elle n'appelle que *le Sage*. Il mit sa bibliothèque à sa disposition et la fit même assister à une séance de l'Académie française. Un commerce plein d'agrément s'établit entre eux, et lorsque *le Sage*, jeune encore, mourut, elle en fut très affligée.

Les relations avec ces hommes spirituels, à l'esprit cultivé, aux manières polies avec une pointe de galanterie délicate, n'étaient pas sans charmes pour Mlle Phlipon. Cependant, celui dont le nom revient le plus souvent sous sa plume, le Genevois Pittet, qu'elle n'appelle que « le philosophe républicain », ne leur ressemble guère. Elle nous le dépeint « grand jusqu'au ridicule, sec et décharné comme Voltaire, dont il a un peu la mine; louchant à désespérer ceux qui cherchent à lire dans ses yeux, mais plein de sens, d'âme et de feu[1] ». A la vérité, s'il pense juste, sa langue est embarrassée; sa lenteur à s'exprimer exaspère parfois la jeune fille; mais comment ne pas pardonner à un homme rude, sans qualités brillantes, mais sincère, droit, instruit, qui connaît personnellement la plupart des écrivains d'alors : Voltaire, dont il a été le voisin à Genève; Raynal à qui il a fourni des matériaux pour son *Histoire philosophique*, et surtout Rousseau, son compatriote, pour qui il professe une vive admiration !

La société de ces hommes distingués est venue compléter, d'une manière fort heureuse le tête-à-tête avec les livres.

On ne saurait trop louer sa méthode de travail. Elle lit beaucoup, ayant d'habitude plusieurs lectures en train, les unes sérieuses, les autres récréatives. Mais surtout, elle lit bien. Au début, sa mère lisait à haute voix, le soir, quelquefois pendant plusieurs heures de suite. La jeune fille vit qu'il lui était impossible de « digérer les choses assez parfaitement ». Aussi, l'idée lui vint « de faire des extraits... Dans mon premier travail du matin, je couchais donc sur le

1. Lettre du 6 mars 1778.

Digitized by Google

papier ce qui m'avait le plus frappée la veille, puis je reprenais le livre pour saisir les liaisons ou pour copier un morceau que je voulais avoir dans son entier. Ce goût devint habitude, besoin et passion[1]... »

« J'aimais, dit-elle encore, à me rendre compte de mes idées : l'intervention de ma plume m'aidait à les éclaircir; lorsque je ne l'employais pas, je rêvais encore plus que je ne méditais ; avec elle, je contenais mon imagination, et je suivais des raisonnements[2] ».

Elle lit donc la plume à la main. Au lieu d'entasser des lectures faites à la hâte d'un œil distrait, et qui ne laissent dans l'esprit que des traces confuses, elle fait de chaque ouvrage intéressant un résumé ou *extrait;* elle s'applique à en dégager le plan, à saisir la pensée de l'auteur, à peser ses raisons et à condenser en quelques pages la substance de tout un volume. Outre que cet effort est profitable à sa culture, elle en tire d'autres avantages : vienne une disette de livres, ses « extraits » lui en tiennent lieu; elle les relit et conduit de nouveau sa pensée dans des contrées déjà visitées, qu'elle explore plus avant.

Elle les communique soit aux philosophes ses amis, soit à ses chères confidentes, provoquant la discussion de ses propres idées. — « Au reste, écrit elle à Sophie Cannet, donne-moi toujours ton résumé (contre le divorce) : j'écoute tout, j'aime à comparer; les communications enrichissent et les discussions éclairent, du moins ordinairement, car il est encore vrai que quelquefois la dispute, en nous forçant de chercher et de créer des raisons, affermit chacun dans son propre sentiment sans corriger ce qu'il pouvait avoir de fautif[3] ».

Combien elle regrette que son sexe lui interdise de s'instruire pleinement! — « Si les âmes étaient préexistantes aux corps, écrit-elle, et qu'il fût permis de choisir celui

1. *Mémoires*, 59.
2. *Mémoires*, 134.
3. Lettre du 29 avril 1777.

Digitized by Google

qu'elles voudraient habiter, je t'assure que la mienne n'aurait pas adopté un sexe faible et inerte, qui reste souvent dans l'inutilité[1] ». — Elle déclare « haïr ces longues jupes qui nous gênent de tant de façons[2] ». — En vérité, je suis bien ennuyée d'être femme; mon esprit et mon cœur trouvent de toutes parts les entraves de l'opinion, les fers des préjugés, et toute ma force s'épuise à secouer vainement mes chaînes. O liberté! idole des âmes énergiques, tu n'es pour moi qu'un nom[3]! »

Elle brûle de s'élancer dans la carrière littéraire, et regrette de disperser ses efforts dans toutes les directions, au lieu de se spécialiser dans un genre. Son ami Sainte-Lette l'en dissuade et lui conseille de laisser agir la nature. — « Nourrissez-vous de ce qui est bon, lui dit-il, l'esprit se déterminera de lui-même ». Elle se décide à suivre ce conseil et cède à la tendance qui l'incline vers les questions morales et politiques.

Dès sa première lettre à Sophie Cannet, son goût pour les choses sérieuses s'affirme. Avec une gaucherie bien explicable à seize ans, elle agite le problème du bonheur. Faut-il chercher le bonheur dans les plaisirs des sens, dans les satisfactions de l'ambition ou dans une austérité chagrine? Non, répond-elle, mais dans la sagesse et l'amitié[4].

Le bonheur? dit-elle encore : la raison aidée de la foi le fait connaître et montre le chemin qui y conduit. — A ce moment, elle est convaincue que si la raison n'a pas « pour guide le flambeau de la foi », les passions peuvent l'obscurcir et même l'aveugler[5].

Mais bientôt un combat se livre dans son âme entre la raison et la foi qui paraissaient jusque-là si bien s'accorder.

1. Lettre du 24 juillet 1774.
2. Lettre du 15 mai 1778.
3. Lettre du 5 février 1776. — « O liberté, que de crimes on commet en ton nom! » murmurera-t-elle en montant à l'échafaud.
4. Lettre du 3 juillet 1770.
5. Lettres du 2 février et du 13 septembre 1771.

Digitized by Google

Pour vaincre le doute, son confesseur lui fit lire les écrits des apologistes chrétiens de l'époque. « Ce qu'il y eut de plus plaisant, raconte-t-elle, c'est que ce fut dans ces ouvrages que je pris connaissance de ceux qu'ils prétendaient réfuter, et que j'y recueillis leurs titres pour me les procurer », de sorte que Voltaire, La Mettrie, d'Argens, d'Holbach, Helvétius et d'autres passèrent entre ses mains[1].

Ce qui l'indispose le plus contre le catholicisme, c'est la menace de la damnation éternelle pour ceux qui, bien souvent par la faute d'autrui, ignorent la vraie religion; c'est la disproportion entre la faute du premier homme et les conséquences effrayantes qu'elle a entraînées; c'est l'existence du mal et sa punition par celui qui, ayant tout créé, en est aussi l'auteur.

Vers la vingtième année, la foi catholique sombre chez la jeune fille. Mais son ardente imagination et les besoins de son cœur lui font repousser l'athéisme. Elle s'arrête à la *Profession de foi du Vicaire savoyard,* de son maître Rousseau, et restera jusqu'à la fin fermement spiritualiste.

En outre, voulant éviter de scandaliser les personnes qui l'entourent, elle leur dissimule l'évolution qui s'est produite en elle. Elle assiste aux offices[2], et continue même de voir son confesseur qui, tantôt semble en avoir pris son parti, tantôt essaie de la ramener à l'Église[3].

Dans le naufrage de sa foi, elle ne s'en tient qu'avec plus de fermeté à des principes sévères de conduite, redoutant avant tout que son affranchissement des dogmes, au lieu d'être considéré comme un effet de sa libre raison, ne paraisse dicté par le désir de supprimer les entraves à ses passions. — « J'ai mes principes faits, dit-elle; je sais ce que c'est que la vertu; j'ai juré dans mon cœur de la suivre toujours, et je sens bien que je lui serai fidèle indépendamment de toute opinion religieuse[4]. »

1. *Mémoires,* 66.
2. « J'ai été aujourd'hui à la messe pour l'édification de mon prochain », écrit-elle le 12 janvier 1782 à son mari (édition Perroud).
3. Lettre du 20 janvier 1777.
4. Lettre du 30 novembre 1776.

Digitized by Google

Et encore : « ... La vertu ne me paraît pas moins aimable ni le vice moins odieux pour être le résultat nécessaire de diverses combinaisons. Quelle que soit la cause de l'un et de l'autre, leur influence sur l'espèce, sur la société et sur les individus n'en est pas moins bien grande et moins digne d'amour et de mépris. Les froides subtilités de la métaphysique auront beau me prouver que les plus nobles efforts de l'héroïsme ne sont que des actes déguisés de l'amour de soi, je n'en trouverai pas ces efforts moins louables; ils m'inspireront toujours de l'admiration et un enthousiasme capable de me les faire imiter dans l'occasion[1]. »

D'ailleurs, à mesure qu'elle réfléchit, elle considère de plus en plus la religion au point de vue social. — « Personne au monde n'est mieux persuadé que moi de la douceur et de la force des idées religieuses pour charmer les maux de la vie. La philosophie ne nous impose que le joug inévitable de la nécessité; la religion applique à toutes nos douleurs le baume de l'espérance; elle les transforme en biens, puisqu'elle en fait des gages des plus grands dont nous puissions jouir; aussi, je n'aurai jamais la cruauté de les arracher à qui que ce soit : il nous faut des songes dorés et des illusions consolantes. Si j'étais législateur d'un peuple nouveau, j'établirais une religion non pour le rendre plus souple, mais pour donner un lien de plus à ses vertus, à son bonheur[2]. »

Elle acquit une connaissance approfondie de l'histoire. Elle l'étudia d'abord pour mieux se connaître elle-même, convaincue qu'elle était de trouver « dans l'histoire des peuples celle du cœur humain... L'homme est l'abrégé du monde; les révolutions de l'univers sont l'image de celles de son âme[3]... »

Envisagée de la sorte, l'histoire finit par la lasser. Elle se borne alors à se faire « un tableau précis des événements,

1. Lettre du 14 avril 1779.
2. Lettre du 25 avril 1778.
3. Lettre du 20 décembre 1771.

Digitized by Google

emprunté à Mézeray, au P. Daniel, à Bossuet et à l'abbé Velly. »

Deux ans plus tard, elle revient à l'histoire, non plus à l'histoire biographique et anecdotique, mais à l'histoire philosophique. Elle laisse de côté Mézeray, dont elle n'a pas le courage d'affronter une seconde lecture, tellement il est sec, et prend l'abbé Velly : « Il a moins de détails politiques que Mézeray; il insiste plus que lui sur les mœurs, les usages; c'est ce qui m'intéresse le plus[1]... » A quoi sert, dit-elle à propos de l'*Histoire de Lorraine* de l'abbé Bexon, à quoi sert le récit des faits éclatants et funestes, la liste vaine et superbe d'une file de souverains, si l'on ne distingue l'influence des événements et celle des gouvernements des princes sur l'esprit des hommes et sur le bonheur des nations[2]?

Mais l'histoire moderne est bien sombre; c'est le récit des crimes heureux et les hommes s'y montrent comme « des méchants ou des marionnettes. » Elle préfère l'histoire de l'antiquité, où elle cherche une source d'exaltation. « J'aime beaucoup les gouvernements, les vertus des Grecs. Après eux, si je passe sous silence les commencements de la République romaine, je ne vois plus cette énergie, cet héroïsme, cet amour de la patrie, auteurs de si grandes choses qu'on chercherait vainement ailleurs... Nos histoires modernes n'offrent pas ces révolutions de peuples entiers agissant et combattant pour la liberté et le bien public. On n'y voit que des sujets qui se tuent et combattent pour l'intérêt des princes[3]... » Aux théories attristantes d'Helvétius plaçant l'intérêt personnel à la base de tous nos actes, elle aimait à opposer les beaux traits de vertu et d'héroïsme des anciens. « Je me passionnais, dit-elle, pour les républiques où je rencontrais le plus de vertus qui excitassent mon admiration et des hommes dignes d'estime; je me persuadais que leur régime était le seul convenable aux uns et autres[4]. »

1. Lettre du 6 décembre 1775.
2. Lettre du 23 janvier 1778.
3. Lettre du 23 janvier 1776.
4. *Mémoires*, 74.

Digitized by Google

Les historiens étaient complétés par les économistes, les jurisconsultes, les publicistes, les géographes. Mlle Phlipon a lu et médité les articles d'économie politique parus dans l'*Encyclopédie;* le *Contrat social*, de Rousseau; *les Devoirs de l'homme et du citoyen,* de Puffendorf; le *Traité du Droit*, de Burlamaqui; l'*Essai sur le Gouvernement civil*, de Locke, et surtout l'ouvrage du Genevois Delolme sur la *Constitution de l'Angleterre.* En géographie, les connaissances fournies par les livres ne lui suffisent pas. Elle aime à questionner les voyageurs : Sainte-Lette la renseigne sur divers Etats de l'Asie et de l'Amérique, et Pittet sur la Russie qu'il a habitée; un Prussien, « gros homme à l'œil gourmand », lui décrit son pays. Ajoutons qu'elle visita l'Angleterre avec son mari en 1784 et la Suisse en 1787. « Avec ces hommes, mes questions et mon atlas, je me fais dans ma tête une géographie historique et politique de l'Europe actuelle[1] ».

L'orientation de son esprit la porte à examiner avec attention les événements qui s'accomplissent de 1770 à la Révolution.

Elle suit d'abord avec intérêt la lutte entre la cour et les Parlements. Elle est du parti de ces derniers, se procure leurs remontrances et applaudit à celles « dont les vérités étaient les plus fortes et le style le plus hardi[2]. » Lorsque les Parlements supprimés sont rétablis, elle dit avec assez de sens : « Les Parlements sont comme de vieilles ruines que l'on vénère encore, mais ils ne sont plus une barrière à l'autorité royale[3]... »

La mort de Louis XV et l'avènement de son successeur ne sont pas l'objet de longs commentaires. Ce n'est pas qu'elle n'ait son mot à dire; mais on traite mieux ces questions « en conférences vocales que par écrit; » le secret de la poste ne lui inspire qu'une confiance très limitée[4].

L'arrivée de Turgot aux affaires lui cause une véritable

1. Lettre du 21 juin 1777.
2. *Mémoires*, 76.
3. Lettre du 4 octobre 1774.
4. Lettre du 7 juillet 1774.

Digitized by Google

joie : « Ah ! s'écrie-t-elle, nous allons être heureux; j'aime à l'espérer[1]. » La guerre des farines, cette émeute qui annonce celles de la Révolution, lui suggère des réflexions qu'elle tait; elles eussent probablement été subversives, si l'on en juge par le mot qui les résume : « J'excuse et je plains! Quand un homme dit : j'ai faim ! C'est un argument terrible, auquel la subsistance seule peut répondre[2]. »

La chute de Turgot la consterne. « On disait tant de bien de cet homme, on espérait tant de ses grandes vues[3]. »

La guerre de l'Indépendance américaine l'intéresse vivement. Sans doute, elle débute par des revers dus à ce que les colons révoltés, d'ailleurs peu disciplinés, sont trahis par les plus riches d'entre eux, qui veulent rester fidèles à la métropole Mais, M^lle^ Phlipon se réjouit à la pensée que si les Anglais ont de meilleures troupes, il leur sera difficile de les faire vivre loin de leur pays; Washington n'a qu'à éviter de livrer de grandes batailles, à temporiser « comme Fabius » pour les épuiser et les détruire en détail. « Je suis bien aise, écrit-elle à son amie, de penser comme toi sur l'importance de cette révolution; je souhaite la liberté de l'Amérique comme une juste vengeance pour la violation du droit naturel dans ce continent[4]... »

A mesure que l'on approche de la Révolution, l'impuissance de la royauté à opérer les réformes nécessaires, l'opposition grandissante entre des institutions vieillies et une opinion publique de plus en plus impérieuse, apparaissent plus nettement à celle qui est devenue M^me^ Roland, et qui vit dans l'avenir : « Plus je vois et j'écoute, écrit elle, mieux je sens que j'ai peu de choses à dire en société; mes opinions et mes sentiments paraîtraient ridicules, outrés[5]... »

Essayons de dégager les conclusions auxquelles avaient

1. Lettre du 16 novembre 1774.
2. Lettre du 17 mai 1775.
3. Lettre du 3 juin 1776.
4. Lettre du 19 septembre 1777.
5. Lettre du 20 janvier 1782.

Digitized by Google

abouti ses lectures, ses causeries, ses méditations et la vue des événements qui s'étaient déroulés sous ses yeux.

Jusqu'à vingt ans, elle s'occupe des individus plutôt que de la société. Puis son horizon s'élargit. « Un nouveau jour a lui dans mon âme... Quoique l'obscurité de ma naissance, de mon nom, de mon état *semble* me dispenser de m'intéresser au gouvernement, je sens que le bien général me touche; ma patrie m'est quelque chose;... je me sens l'âme un peu cosmopolite : un Caraïbe m'intéresse, le sort d'un Cafre me touche; je m'attendris sur le sort de quelques malheureux des antipodes que je n'aurai jamais vus... A mesure que mes idées s'étendent, mon sentiment se généralise. A mes yeux, la première et la plus belle vertu réside dans l'amour du bien public, dans celui des malheureux et dans l'ardeur à les secourir[1]. »

A ses yeux, la méchanceté des hommes vient surtout des erreurs de leur jugement; elle croit donc que « s'ils étaient plus éclairés, ils deviendraient meilleurs[2]. » En particulier, « une meilleure éducation donnée aux femmes, ferait d'elles des épouses plus dociles, des mères plus sages, des maîtresses moins impérieuses et, par conséquent, ferait aussi des hommes plus heureux[3]... »

Mais il n'est pas possible d'établir un mode d'éducation qui ne soit pas un reflet des mœurs publiques, lesquelles dépendent du gouvernement, qui peut les modifier par de bonnes lois.

Sur quelles bases doit reposer le gouvernement? Le moins mauvais est celui qui est en harmonie avec le génie du peuple qui l'a établi; il a pour but de permettre à l'homme de s'unir

1. Lettres des 22 février, 9 mai et 24 juillet 1774.
2. Lettre du 7 juillet 1774.
3. Lettre du 3 mai 1773. — Ces idées, qu'elle exprimait à l'âge de dix-sept ans, se retrouvent dans le discours qu'elle composa quelques années plus tard pour répondre à une question proposée par l'Académie de Besançon : *Comment l'éducation des femmes pourrait contribuer à rendre les hommes meilleurs.* — Ce discours ne fut pas récompensé, non plus qu'aucun de ceux qui avaient concouru.

Digitized by Google

à son semblable « pour trouver des avantages et des secours qui perfectionnent ses facultés et son bonheur... Le bien commun est et doit être le but de toute association... La sociabilité une fois établie, l'avantage du plus grand nombre devient la règle pour juger du meilleur, le fondement du juste. Les degrés de l'utilité publique forment l'échelle sur laquelle on doit mesurer les vertus[1]... »

Ces arguments, tirés du *Contrat social*, ont incliné sa raison à préférer la forme républicaine[2]. Le sentiment l'y entraîne avec beaucoup plus de force.— « On dirait que dans l'éducation que j'ai reçue, que dans les idées que j'ai acquises par l'étude ou avec le secours du monde, tout avait été combiné pour m'inspirer l'enthousiasme républicain, en me faisant juger le ridicule ou sentir l'injustice d'une foule de prééminences et de distinctions. Aussi, je me passionnais pour les réformateurs de l'inégalité; j'étais Agis et Cléomène à Sparte, j'étais les Gracques à Rome. Je soupirais en songeant à Athènes, où j'aurais admiré les beaux-arts sans être blessée par le spectacle du despotisme; je me promenais en esprit dans la Grèce, j'assistais aux Jeux olympiques, et je me dépitais d'être Française... »

Et, plus tard, dans sa prison, elle ajoute mélancoliquement : « Ainsi frappée de tout ce que m'avait offert le beau temps des républiques, je glissais sur les orages dont elles avaient été agitées; j'oubliais la mort de Socrate, l'exil d'Aristide, la condamnation de Phocion. Je ne savais pas que le ciel me réservait pour être témoin d'erreurs pareilles à celles dont ils furent victimes et participer à la gloire d'une persécution du même genre après avoir professé leurs principes[3]. »

Celle qui va jouer un rôle prépondérant dans la tragédie qui couronne le dix-huitième siècle, nous venons de la voir

1. Lettre du 15 avril 1776.
2. Elle avoue d'ailleurs que la République qu'elle rêve, elle la voudrait « constituée comme il n'y en a pas actuellement en Europe ». (Lettre du 4 octobre 1774.)
3. *Mémoire*, 76.

Digitized by Google

se former lentement elle-même par un effort continu. Ne la croyons donc pas lorsqu'elle nous dit qu'elle « travaille aussi peu qu'un capucin. » Ce n'est là qu'une boutade. La vérité est que, depuis son adolescence, elle n'a peut-être pas passé un seul jour sans consacrer quelques heures à la réflexion et à l'étude. Elle n'a visé à l'érudition en aucune matière, préférant de grandes vues générales dans tous les ordres de connaissances à une accumulation de détails oiseux sur l'une d'elles. Elle s'est assimilé la substance du savoir historique, politique, social et moral de son temps.

Les philosophes et les moralistes lui ont appris à se replier sur elle-même et à se faire une conception personnelle du monde et de la vie; les historiens ont déroulé devant ses yeux les annales des peuples, et celui qu'elle préfère, Plutarque, lui a révélé la cité antique, poétisée; avec les publicistes, elle a étudié le présent, l'Europe dans laquelle elle vit, son organisation politique et sociale vieillie, ses inégalités, ses injustices. Elle a rêvé d'une cité meilleure : son système politique est un compromis entre le *Contrat social* et l'*Esprit des lois*, entre les républiques anciennes vues à travers Plutarque, la République de Jean-Jacques et l'organisation positive de l'Angleterre parlementaire et de la Suisse républicaine.

Chez elle, le cœur est à la hauteur de l'esprit. « C'est au feu sacré du sentiment, dit-elle, que naissent les nobles résolutions; le froid et tranquille raisonnement pourra se conduire avec prudence, mais il ne s'élèvera jamais au-dessus de la commune médiocrité; il faut de l'enthousiasme pour être grand ». Un amour profond de l'humanité, de vifs élans de fraternité universelle annoncent déjà les Girondins de la propagande révolutionnaire. « L'union, l'amour universel, voilà ma folie! » écrit-elle en 1776.

Vivant dans le monde des idées, elle n'apportera peut-être pas dans ses rapports avec les hommes toute la souplesse voulue; elle se laissera parfois guider par de fâcheuses préventions. Mais elle a une raison solide, un esprit sincère avec lui-même et affranchi de préjugés, une âme pure et bonne, facile à s'enthousiasmer pour ce qui est grand et beau, ferme

Digitized by Google

et courageuse au point d'être aussi prête à attendre stoïquement la mort qu'à la devancer si elle le juge à propos.

La Révolution arrive. Parmi ses chefs, on n'en voit guère, excepté peut-être Brissot et Condorcet, qui aient des connaissances plus étendues et plus variées, un esprit mieux équilibré que Mme Roland. Aucun n'a l'âme plus haute et mieux trempée. Certains flottent au gré des vents; elle, au contraire, s'est constituée une personnalité qui réagit au lieu de se laisser entamer, et propre à diriger les événements dans la faible mesure où le permettent ces crises qu'on appelle des révolutions.

Digitized by Google

LES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES DE TOULOUSE

CONTRIBUTIONS

A LA PROTOHISTOIRE DE L'EUROPE BARBARE

ET

A l'Histoire de la Gaule Romaine

PAR M. LÉON JOULIN

INTRODUCTION

Des découvertes archéologiques importantes faites dans la région de Toulouse, ont été depuis longtemps l'objet des recherches des érudits. Dans un champ de Vieille-Toulouse, village des hauts coteaux de la Garonne à 5 kilomètres au sud de la ville actuelle, les cultivateurs trouvent dans un sol jonché de tessons d'amphores, des monnaies gauloises dites *à la croix* et de menus objets gallo-romains A Martres-Tolosanes, petite ville située sur les bords de la Garonne à 50 kilomètres au sud de Toulouse, on avait recueilli au dix-septième siècle quelques bustes antiques dans un champ appelé *Chiragan*. Une grande fouille dirigée par Dumège, y avait exhumé en 1828, des sculptures en marbre de toutes sortes : décorations architecturales, ensembles décoratifs, statues et de nombreux bustes d'Empereurs et d'inconnus.

Les solutions admises en 1897 étaient les suivantes. On pensait généralement, comme les Bénédictins du dix-huitième siècle, que Vieille-Toulouse était le premier emplacement de l'agglo-

Digitized by Google

mération toulousaine. Les Volkes Tectosages arrivés dans la région au IIIe siècle av. J.-C., s'y étaient établis, et c'est là qu'était la ville saccagée par Cépion. Toutefois, en 1876, le professeur Barry, dans son mémoire sur *Les Origines de Toulouse*, émettait l'avis qu'une ville commerçante existait sur les bords du fleuve avant la conquête romaine. Il ajoutait qu'aussitôt après la conquête l'oppidum abandonné était devenu une localité de potiers d'amphores, et que les médailles gauloises et les objets que l'on trouvait provenaient des échanges qui s'y faisaient à certains jours de l'année. — Quant aux sculptures de Martres-Tolosanes, les premiers observateurs les avaient rapportées à un grand monument dont les ruines s'élevaient alors au dessus du sol. De son côté, Dumège les attribuait à la décoration des édifices de la ville de *Calagurris*, mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin sur la voie de Toulouse à Dax.

Au premier examen, les deux solutions nous ont paru soulever de graves objections. Pour Vieille-Toulouse, Ch. Robert avait montré que les pièces à la croix rapportées par Barry à des temps voisins de la conquête, pouvaient remonter au IIIe siècle av. J.-C., comme les monnaies de Marseille et celtibériennes avec lesquelles elles se trouvaient. En 1883, quelques années après la publication du mémoire de Barry, on découvrait à Vieille-Toulouse une inscription, la plus ancienne des Gaules, qui mentionnait la réparation d'un édifice en 45 av. J.-C., ce qui faisait supposer l'existence d'une agglomération dans l'ancien oppidum. Enfin, des sondages exécutés en 1897 au lieu dit Saint-Roch du faubourg Saint-Michel à Toulouse, nous faisaient découvrir une grande nécropole préromaine, ce qui montrait que, dès cette époque, il y avait une ville importante sur les bords du fleuve. — En ce qui concerne Martres-Tolosanes, nous constations que, d'après les distances de l'itinéraire Calagurris était située vers Mancioux, à 6 kilomètres au sud de Martres, et que les substructions relevées en 1840 par Vitry et Chambert ne donnaient aucune indication sur la destination des bâtiments au milieu desquels les sculptures avaient été enfouies. De nouvelles fouilles pou-

Digitized by Google

vaient seules donner la solution des deux problèmes. Nous nous sommes décidé à les entreprendre, encouragé par les suffrages de l'Académie qui devaient provoquer les subventions nécessaires des Pouvoirs publics.

Bien que nous ayons eu soin de faire connaître à l'Académie les résultats de nos recherches au fur et à mesure de leur développement, il paraît indispensable de résumer pour nos Mémoires, l'ensemble de ces travaux qui, tout en faisant connaître le haut passé de la région toulousaine, ont fourni des contributions importantes à la protohistoire de l'Europe barbare, en même temps qu'elles éclairent certains chapitres de l'histoire de la Gaule Romaine.

Un index bibliographique indique les ouvrages et les principaux mémoires originaux qui ont servi à nos études. Les textes relatifs à Toulouse n'y sont pas mentionnés : notre confrère, le baron Desazars, vient de les rappeler avec tous les commentaires depuis le seizième siècle, dans son excellent mémoire sur *Toulouse la morte*.

PREMIÈRE PARTIE

ÉPOQUE PROTOHISTORIQUE

I

DÉCOUVERTES DE TOULOUSE ET DE SA RÉGION

1. *La Protohistoire de la région en 1897.*

C'est presque uniquement à Strabon que l'on doit les renseignements sur Toulouse à l'époque préromaine. Ils ne remontent pas au delà de l'établissement des Volkes Tectosages dans la région au commencement du IIIe siècle av. J.-C. Le géographe grec attribue à un essaim de Tectosages

Digitized by Google

partis de Toulouse, le pillage du temple de Delphes et la fondation du royaume d'Ancyre en Asie-Mineure. Il rapporte la révolte des Tectosages alliés de Rome en 107, et la répression suivie du sac de Toulouse l'année suivante. Le philosophe Posidonius, qui paraît avoir visité la région à la fin du IIe siècle, mentionne l'ancienne prospérité de Toulouse et sa décadence après la conquête. Au cours du Ier siècle, les textes font connaître les subsides fournis par la région à Pompée pour la campagne contre Sertorius en Espagne, et le procès intenté à Rome par les Tolosates contre le préteur Fonteius, à l'occasion de droits exorbitants mis à l'importation des amphores vinaires. On sait, enfin, que pendant la guerre de l'Indépendance, Toulouse était la base de Crassus pour la campagne d'Aquitaine. Les découvertes archéologiques faites depuis une trentaine d'années dans une région de vingt lieues autour de Toulouse, qui s'étend de Castres, Albi et Lectoure aux Pyrénées, n'avaient apporté aux textes aucune nouvelle indication, bien que la chronologie des documents préromains de l'Europe barbare eût été déjà établie à la suite des grandes fouilles de l'Italie septentrionale et de l'Allemagne du sud. Les sépultures ouvertes sur différents points de la région par Caraven-Cachin, Piette, Pothier, Sacaze, Cau-Durban, Pontnau et Cabié, avaient été rapportées, tout d'abord aux Gaulois du temps de César, et plus tard aux Tectosages venus au commencement du IIIe siècle. Quant aux vestiges de Vieille-Toulouse, ils étaient attribués, nous l'avons déjà dit, à des temps voisins de la conquête romaine.

2. *Les découvertes archéologiques.*

a). Toulouse, la Ville et ses Faubourgs. (Planche I.)

La Ville. — Dans le sous-sol des quartiers qui longent la haute terrasse de la Garonne entre le Grand-Pont et le Château-Narbonnais, il a été trouvé au dix-huitième siècle et en 1840 des pièces à la croix et des monnaies celtibériennes

Digitized by Google

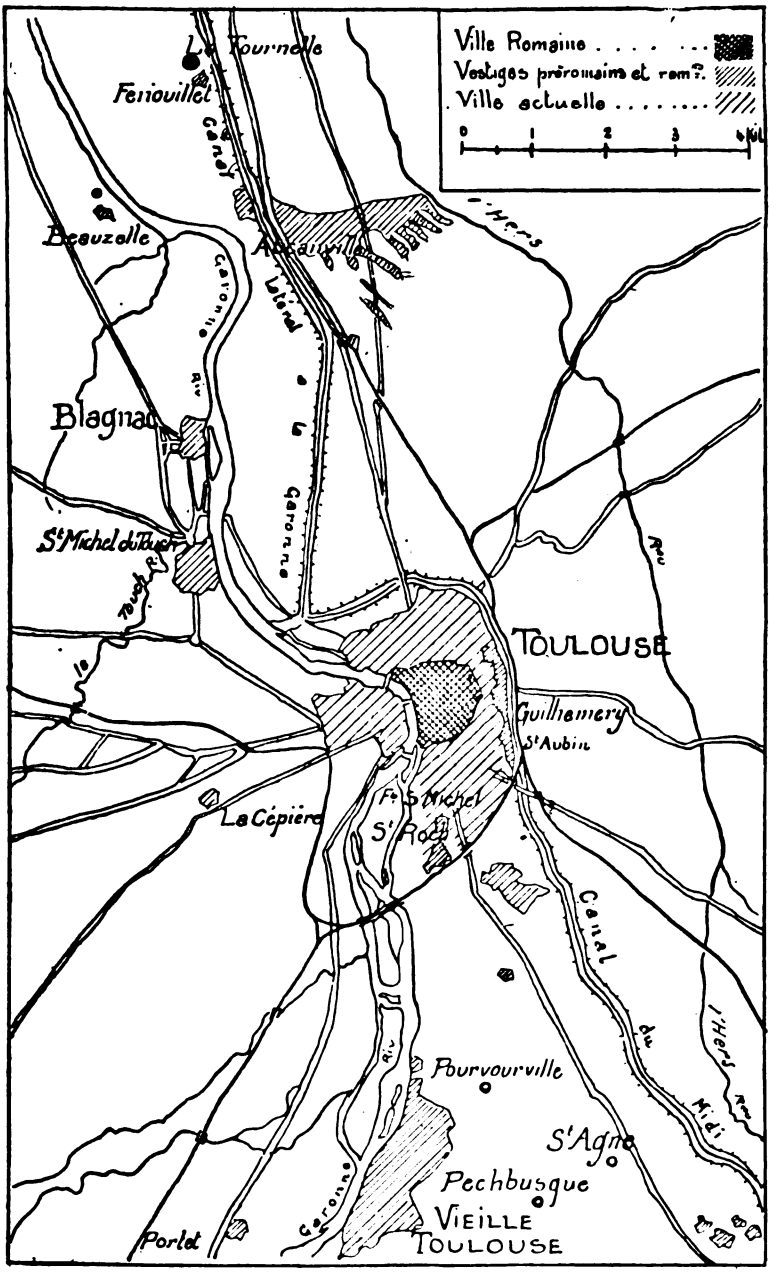

Pl. 1 — TOULOUSE ET SA BANLIEUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

et consulaires. Il y a une dizaine d'années, en creusant un égout dans la rue des Prêtres voisine de la Place des Carmes, on a traversé, au-dessous de la couche romaine, une surface recouverte de cendres et de charbons dans laquelle nous avons vu des poteries préromaines. En suivant les bords de la terrasse au faubourg Saint-Michel, les sondages ont rencontré des couches à débris avec des poteries préromaines. Plus loin, sur la même terrasse qui va s'éloignant du fleuve jusqu'aux pieds des coteaux de Pech-David, on arrive au quartier de Saint-Roch où nous avons découvert une grande nécropole préromaine.

Nécropole de Saint-Roch. — Les sépultures, disséminées sur une surface de 16 hectares, sont creusées dans un terrain argilo-sableux exploité au dix-septième siècle par des briqueteries, ce qui a fait disparaître le tiers des tombes. Une autre portion des terrains a été bâtie, en sorte qu'il ne subsiste que le quart de la surface primitive de la nécropole. Nous avons fouillé cent cinquante tombes dont les sépultures sont toutes à incinération. Comme dispositions, il y en a de deux sortes : de petits puits avec une seule sépulture, et des puits profonds de 2 mètres à 8 mètres, renfermant chacun un plus ou moins grand nombre de sépultures. — Dans les petits puits, le mobilier ne comprend que l'urne funéraire en forme de grande coupe et le plat tronconique qui la recouvre; mais, au milieu du charbon et des os calcinés qu'elle renferme, on voit de petits lingots de bronze provenant des objets fondus dans le bûcher. Les vases de pâte grossière, recouverts d'un enduit d'argile fine lissée, sont décorés de dessins géométriques et cuits au feu réducteur. — Les puits profonds contiennent trois séries de sépultures. Dans les uns, on ne trouve que des vases d'une technique perfectionnée, généralement de couleur sombre. Dans d'autres puits, au-dessus des sépultures avec vases de couleur sombre, il existe des amphores de forme italo-grecque servant d'urnes cinéraires. Ces derniers récipients se rencontrent seuls dans certains puits; mais, comme parmi les amphores, il se trouve quelques tessons

Digitized by Google

de vases de couleur sombre, on en déduit que les amphores ont été déposées dans des puits préalablement vidés de la première série de sépultures. — Comme mobilier, les sépultures avec vases de couleur sombre renferment, outre l'urne cinéraire de formes variées, des vases accessoires ayant contenu des parfums et des offrandes alimentaires; ces dernières ne sont plus représentées que par de nombreux os d'animaux domestiques ou sauvages, des noyaux de fruits, etc. On y rencontre également des ustensiles, des parures en argent, fer et bronze, de grosses perles de verre coloré, des boutons de bronze émaillé, des amulettes, etc. La céramique comprend trois sortes de vases. 1° Des poteries de fabrication locale sont généralement de pâtes assez fines, façonnées au tour, quelques-unes à la main; certaines formes rappellent celles dites *celtiques* de la Gaule orientale; tandis que la plupart sont imitées pour la forme et la décoration de types helléniques. Dans les poteries celtiques il y a deux séries, l'une manifestement antérieure à l'autre. 2° Des poteries sont importées d'Italie et d'Espagne : vases campaniens et poteries peintes ibéro-grecques, qui datent les sépultures des IIIe et IIe siècles av. J.-C. — Dans les tombes à amphores, le mobilier très pauvre, tout entier renfermé dans l'urne, ne contient que de rares parures et un petit os de porc. L'amphore, d'après sa forme, est certainement venue de pays italiques; les sigles de quelques exemplaires la rapportent au Ier siècle av. J. C. — D'après nos fouilles, la nécropole, en admettant qu'elle fût partout semblable à la portion étudiée, pouvait renfermer une quinzaine de mille sépultures en vases de couleur sombre et une quarantaine de mille sépultures à amphores.

b). Banlieue de Toulouse.

Vieille Toulouse (Planche II.) — L'oppidum occupe sur les coteaux de droite de la Garonne au sud de la ville, un vaste rectangle de 200 hectares, limité à l'Ouest par de hauts abrupts, au Nord et au Sud par des talus taillés de main

Digitized by Google

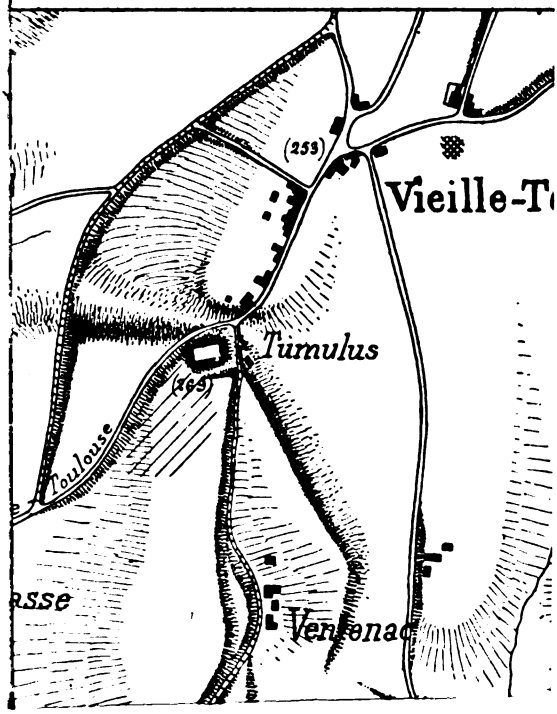

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'homme, et à l'Est par des combes profondes le long desquelles s'échelonnent trois grands ouvrages en terre. Le rectangle est traversé de l'Est à l'Ouest par un ravin profond d'où partent deux longues pentes qui aboutissent, l'une au plateau de la Plaine, sur lequel se trouve la villa de Lanusse, l'autre à celui de Cucurrelle. Les vestiges préromains disséminés dans les différentes parties du grand rectangle, se dénombrent de la manière suivante. Dix-huit couches à débris de quelques décimètres à 2 mètres d'épaisseur, couvrent une surface de 25 hectares. Les quatre couches principales sont situées au lieu dit la Plaine et sur la longue pente qui en descend vers le ravin. Dans toutes les couches, et surtout à la Plaine, on voit des tessons d'amphores italo-grecques, et l'on trouve des vases campaniens, de petits lingots de bronze fondus, de grosses perles de verre bleu et des boutons émaillés, comme à Saint-Roch, ainsi que des pièces à la croix et des monnaies de Marseille, celtibériennes et consulaires. Dans des traînées de cailloux roulés ayant servi à soutenir des chaumières, il y a, avec des débris de cuisine, des restes de clayonnages enduits d'argile qui formaient les murs des habitations. Sur un palier de la pente qui descend au Nord, nous avons trouvé dans le voisinage du lieu où avait été découverte l'inscription dite de Vieille-Toulouse, les fondations d'un édifice et la terrasse péréyée sur laquelle il était placé.

Au-dessous dudit palier, s'étend une nécropole avec des tombes, toutes à incinération, qui sont de trois sortes. 1° Dans de petits puits ou silos, les restes humains amalgamés avec du charbon et de la marne, sont déposés directement sur le sol. D'après le seul objet rencontré, un petit disque de bronze, on serait tenté de rapporter ces sépultures à l'âge du bronze. 2° Des puits moins profonds que ceux de Saint-Roch, ont donné des sépultures semblables à celles de cette nécropole. 3° De très nombreuses sépultures à amphores sont diversement groupées.

En remontant la pente du côté opposé du ravin, on arrive au plateau de Cucurrelle où il y a quelques couches à dé-

Digitized by Google

bris. Sur la pente, on a fouillé des sépultures en puits, et sur la crête qui partant du cavalier, longe la grande combe de l'Est, de nombreuses sépultures à amphores ont été bouleversées assez récemment par un chemin d'exploitation.

Plateau du Cluzel. — A une centaine de mètres de l'oppidum et de l'autre côté du ravin qui le limite au Nord, s'élève un petit plateau isolé de quelques ares, appelé le Cluzel, où, dans des couches à débris très épaisses en certains endroits, on trouve des clayonnages enduits d'argile, des poteries et de nombreux os d'animaux divers. C'est à la partie supérieure d'une des couches, qu'avec des poteries indigènes semblables à celles de Saint-Roch, nous avons recueilli des fragments de vases peints attiques de la fin du v^e^ siècle av. J.-C. ou du commencement du IV^e^. Dans la couche la plus épaisse, nous avons fouillé des sépultures dont les poteries paraissent antérieures aux plus anciennes de Saint-Roch. Sur ce même plateau, il existe des sépultures peu profondes où les restes humains mélangés de charbon et de marne, sont déposés directement sur le sol.

Autres parties de la banlieue. — Des monnaies à la croix ont été recueillies à Pinsaguel au sud de l'oppidum, et sur les coteaux de gauche de la Garonne à la Cépière près de Cugnaux. Au nord de la ville, sur les deux rives du fleuve, à Saint-Michel-du-Touch et à Lalande-Aucamville, il existe des couches à débris avec des poteries semblables à celles de Saint-Roch. Enfin, c'est à Fenouillet près d'Aucamville, qu'a été découvert en 1840, dans une urne cinéraire, l'un des deux trésors gaulois en or du Musée de Toulouse. La forme et la décoration des colliers et des bracelets rapportent nettement ces parures à la deuxième période du 2^e^ âge du fer, appelé La Tène dans la Gaule orientale, c'est-à-dire aux III^e^ et II^e^ siècles av. J.-C.

Digitized by Google

c). Région de Toulouse.

De Toulouse à Albi et à Castres. — Le Tarn au sortir de la région des Causses à Albi, se dirige au Sud Ouest jusqu'à Saint-Sulpice-la-Pointe à 25 kilomètres de Toulouse, où il reçoit l'Agout son principal affluent. Les stations préromaines signalées jusqu'ici se trouvent à Saint-Sulpice, à Gaillac, à Albi et à Castres.

A Saint-Sulpice, une nécropole importante fouillée au lieu dit Gabor, sur le dernier contrefort des coteaux de la rive gauche de l'Agout, a donné lieu aux observations suivantes. Les sépultures sont à incinération dans de petits puits ou silos. Parmi les nombreux vases recueillis, on distingue les urnes et leurs couvercles dont les formes et les décorations géométriques sont semblables à celles des sépultures les plus anciennes de Saint-Roch à Toulouse ; toutefois, ces poteries sont de pâte plus fine, recouvertes d'une engobe et cuites au feu neutre. Dans les mobiliers funéraires on a trouvé des parures en bronze et en fer, torques et bracelets, et des ustensiles, des types de ceux de la deuxième période du Hallstatt dans la Gaule orientale et l'Allemagne du Sud. Sur divers points de la plaine voisine, des couches à débris et des sépultures semblables ont été signalées. Dans la ville même de Saint-Sulpice, il y a des sépultures à amphores, quelques puits funéraires, et l'on a recueilli des médailles, parmi lesquelles une monnaie grecque du IIIe siècle av. J.-C. — En remontant le Tarn, des pièces à la croix et un torques en or ont été recueillis dans l'oppidum de Montans près de Gaillac. On y a également trouvé, probablement dans des sépultures, des poteries parmi lesquelles il y en a des deux séries de Saint-Roch, et d'autres dont la technique et la décoration manifestent une première imitation des types italiques. — Plusieurs stations existent sur les plateaux qui environnent Albi. A La Crouzatié, on a trouvé une centaine de monnaies à la croix. A Lavène et à Puygouzon, des sépultures d'incinération en petits puits creusés dans le roc, ont donné une

Digitized by Google

céramique qui rappelle celles de Saint-Roch ; des parures de la dernière période de l'âge du bronze proviennent de Puygouzon. C'est dans les coteaux à l'ouest d'Albi, que l'on a découvert dans une urne cinéraire un trésor de bijoux gaulois, torques et bracelets, que les formes et la décoration rapportent à la première partie de la Tène dans les régions du Rhin moyen. Enfin, une excavation faite dans l'intérieur d'Albi, a mis au jour des puits funéraires et des poteries qui rappellent la deuxième série de Saint-Roch, ainsi que des sépultures à amphores. — A Castres sur le petit plateau de Saint-Jean, il y a des sépultures à amphores et l'on a recueilli quelques monnaies à la croix. Aux environs de Castres, sur la petite terrasse de Sainte-Foy, route de Mazamet, une nécropole à incinération en petits puits bien alignés, a donné, avec des poteries semblables à celles de Gabor, des épées à antennes et des parures des types de la deuxième période du 1er âge du fer de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud. Une nécropole semblable a été fouillée au plateau de Lacam près de Roquecourbe, à 12 kilomètres au nord de Castres ; on y a trouvé des objets du 1er âge du fer de la Gaule orientale : épées à antennes, fibules, et des poteries parmi lesquelles on voit une coupe peinte de dessins géométriques. Des sépultures à amphores ont été signalées dans le voisinage.

De Toulouse à Bagnères de-Luchon. — Les stations étudiées sont situées, les unes sur les principaux affluents de la Garonne, l'Ariège et le Salat, les autres à Montréjeau et dans une petite vallée voisine de Bagnères de-Luchon. — Sur l'Ariège et dans les régions voisines, des sépultures à amphores sont signalées à Auterive; des monnaies imitées de celle de Rhoda, et des pièces à la croix ont été trouvées à Foix et a Carbonne. Aux pieds du port de Salau, à Bordes-sur-Lez, petit affluent du Salat, on a fouillé une nécropole à incinération dont les sépultures en petits puits sont entourées de cercles de pierres. Les objets recueillis comprennent : 1° de nombreuses poteries de pâte grossière, parmi lesquelles

Digitized by Google

des urnes semblables à celles de Saint-Roch ; 2° des bracelets de bronze à décoration incisée et un bracelet de fer ouvert terminé par des boules, parures caractéristiques du 1er âge du fer de la Gaule orientale. — A Bordes-de-Rivière, près de Montréjeau, localité où la Garonne quitte la région montagneuse, une nécropole à incinération dont les sépultures sont entourées de cercles de pierres, a donné : 1° de nombreux vases dont la forme rappelle celle des plus anciens vases de Saint-Roch ; 2° une pointe de lance en bronze, un arc de fibule, des perles de bronze et des bracelets ouverts terminés par des boules. — Dans la vallée de la Pique, près de Bagnères-de-Luchon, deux nécropoles à incinération avec cercles de pierres, ont été étudiées, l'une à Garin dans la vallée même, l'autre sur le haut promontoire d'Espiaux qui la domine. On y a recueilli des poteries de formes variées, parmi lesquelles de grandes urnes à panse sphérique qui renfermaient des os humains imparfaitement calcinés. Les objets métalliques sont perdus à l'exception d'un bracelet de bronze à décoration incisée et d'un bracelet en fer terminé par des boules. Parmi les poteries de Garin conservées au musée du Mans, il y en a quelques-unes dont la forme rappelle celle du 2e âge du fer de la Gaule orientale, et qui pourraient provenir de sépultures de cet âge méconnues.

Régions à l'Ouest et à l'Est de Toulouse. — Sur les coteaux d'entre Garonne et Gers près de la petite ville de Boulogne-sur-Gesse, des couches à débris renferment des tessons semblables à la céramique la plus ancienne de Saint-Roch. — A Briguemont, sur les coteaux de la Gimone, il a été trouvé un trésor d'un millier de monnaies à la croix avec des symboles variés et quelques légendes en caractères grecs. — A Lectoure sur le Gers des poteries, rappelant les plus anciennes de Saint-Roch, ont été recueillies dans la couche la plus profonde du plateau. — Enfin, à Castelnaudary dans la vallée de l'Hers, il a été trouvé quelques pièces imitées de la monnaie de Rhoda.

Digitized by Google

3. *Classement chronologique des stations et premières indications sur la protohistoire de la région.*

a). Classement chronologique des stations

Les découvertes faites depuis quarante ans dans la région de Toulouse se trouvent classées aujourd'hui en quatre périodes successives, soit par la stratification des couches à débris, soit par des documents parfaitement datés des civilisations supérieures, soit par des objets semblables à ceux de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud; sous réserve pour ces derniers objets, des survivances que l'on pourrait invoquer. Les quatre périodes comprennent : 1° la fin de l'âge du bronze dans l'Europe occidentale; 2° une première période de l'âge du fer de la région antérieure au IV^e^ siècle av. J.-C.; 3° une deuxième période de l'âge du fer de la région postérieure au V^e^ siècle et antérieure au I^er^ ; 4° une période d'un siècle qui commence à la réunion de Toulouse à la Province pour finir à la fondation de l'Empire. Les observations s'accordent à montrer que ces périodes se sont succédées sans interruption.

Fin de l'âge du bronze. — La dernière période de cet âge est représentée dans le Tarn, l'Ariège et la Haute-Garonne par des cachettes de haches à talon et à douilles et par quelques parures, épingles et bracelets. Les sépultures font défaut ainsi que la céramique, à moins que certaines tombes de Vieille-Toulouse ne puissent être quelque jour rapportées à cet âge.

I^re^ Période de l'âge du fer. — Il y a à Toulouse deux agglomérations importantes, dont un oppidum; sur le Tarn et l'Agout quatre oppida; à Saint-Sulpice, Montans et aux environs de Castres, et de petites stations autour d'Albi; sur la Garonne haute et ses affluents, quatre stations, les unes dans la plaine, les autres dans la région montagneuse.

Digitized by Google

Les caractéristiques de la civilisation sont les suivantes. Comme habitations, on trouve des chaumières à plan circulaire ou rectangulaire fermées par des clayonnages enduits d'argile. L'industrie métallique, fer et bronze (armes, parures, ustensiles), reproduit uniquement des types de la 2e période du 1er âge du fer de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud. Il en est de même de la céramique, sous réserve de quelques particularités des différentes stations; la décoration est géométrique. Pour les rites funéraires, l'incinération est exclusivement suivie; et dans les dispositions des tombes, on rencontre l'un ou l'autre des modes observés dans les sépultures du Hallstatt : petits puits ou silos en terre libre ou entourés de cercles de pierres, et probablement des tertres bas. Quant à la composition du mobilier, elle est la même que dans les contrées du Hallstatt.

2e *Période de l'âge du fer.* — Les agglomérations seraient celles de la période précédente, car si l'on en juge par les observations faites à Toulouse, des sépultures de cet âge auraient été méconnues dans plusieurs stations. A Toulouse, la ville des bords du fleuve s'est considérablement accrue. Comme industrie, les mobiliers funéraires et les couches à débris renferment trois sortes d'objets. 1° Les produits indigènes sont des types des deux premières périodes du 2e âge du fer de la Gaule orientale : objets métalliques en fer et en bronze, bijoux en or, céramique, bronze émaillé, grosses perles de verre coloré. 2° Des objets proviennent des pays de civilisation supérieure méditerranéens et de l'Espagne : vases attiques à figures rouges, poteries campaniennes et ibéro-grecques et monnaies. 3° De nombreux objets de fabrication indigène, poteries, bijoux en or, monnaies en argent, sont plus ou moins imités, comme formes et décorations, de produits de pays de civilisation supérieure. Les rites funéraires de la période précédente sont suivis; mais on voit apparaître des sépultures multiples dans des puits profonds, comme il en existe dans le Bolonais à Marzabotto.

Digitized by Google

I^er^ siècle de la conquête romaine. — Les agglomérations sont celles de la période précédente, sous réserve que certaines d'entre elles, notamment dans le Tarn, sont descendues dans les plaines voisines. L'industrie se modifie peu à peu par l'imitation des types italiques, en particulier dans la céramique. Les produits d'Italie, vin et huile, arrivent en abondance dans des amphores; les monnaies romaines de Vieille-Toulouse témoignent de ces importations. Comme rites funéraires, l'incinération est toujours suivie; mais on constate que les mobiliers sont devenus très pauvres, et que l'amphore est employée presqu'exclusivement comme récipient funéraire.

b). Premières indications sur la protohistoire de la Région.

Rapprochés des textes, les documents archéologiques apportent de nouvelles indications sur la protohistoire de la région.

Avant le VI^e^ siècle. — On admet généralement que la Gaule était habitée par des peuples ligures. Dans la région de Toulouse, leur civilisation manifestée par des armes et des parures, serait celle de la 4^e^ période de l'âge du bronze, de l'Europe occidentale, qui a régné du milieu du 2^e^ millénaire au IX^e^ siècle av. J.-C. Si certaines sépultures de Vieille-Toulouse remontent à cette période, le rite de l'incinération aurait été suivi comme dans le centre de la Gaule.

VI^e^ et V^e^ siècles. — Dans cette période qui répond à la 2^e^ partie de l'âge du fer de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale, le travail du fer est connu, et les types des armes et des parures, de la céramique, ainsi que la composition du mobilier funéraire sont ceux des contrées du Hallstatt II de l'Europe centrale; toutefois, le rite de l'incinération, rare dans ces dernières contrées, est exclusivement pratiqué. Presque toutes les agglomérations retrouvées, de

Digitized by Google

nature très variées, paraissent dater de la période. A Toulouse, on ne peut pas dire lequel des deux groupes était le plus important, l'oppidum ou la ville des bords du fleuve. Bien que Toulouse fut une des stations principales de la voie qui conduit de la Méditerranée à l'Océan, il n'a été trouvé aucune trace témoignant de relations avec les colonies phocéennes fondées dès le v^e^ siècle sur le littoral méditerranéen de la Gaule, en dehors des tessons de vases attiques du Cluzel.

IV^e^ III^e^ et II^e^ siècles. — Dès le début de la période, les types métalliques et céramiques du Hallstatt disparaissent; ils sont remplacés par ceux de La Tène, qui caractérisent le 2^e^ âge du fer dans la Gaule orientale. En même temps, le commerce avec les colonies grecques du littoral et la péninsule hispanique est révélé par de nombreuses importations et des imitations faites par les indigènes dans la technique, la forme et la décoration des objets, ainsi que par l'adoption de monnaies aux symboles imités de pièces grecques. Le rite de l'incinération est toujours suivi; le mobilier funéraire, devenu très riche à Toulouse, témoigne de la longue prospérité mentionnée par Posidonius, que l'on peut rapporter aux Tectosages, qui, à partir du III^e^ siècle, ont dominé les régions comprises entre l'Hérault et la Garonne. Les agglomérations sont celles de la période précédente, et l'on constate qu'à Toulouse, la ville commerçante des bords du fleuve est devenue beaucoup plus importante que celle de l'oppidum. On en conclut que c'est là que se sont passés les événements des années 107 et 106 av. J.-C. Les lacs où les habitants mettaient leurs trésors, se trouveraient dans les terrains marécageux qui existent au Sud-Est de la ville actuelle.

I^er^ siècle de la conquête romaine. — Les agglomérations sont celles de la période précédente; toutefois, les habitants des côteaux d'Albi, de Castres et de Saint-Sulpice, sont descendus dans de nouvelles villes fondées dans les plaines

Digitized by Google

voisines. L'oppidum de Vieille-Toulouse est toujours habité ainsi qu'en témoignent les médailles et l'inscription trouvée près de la terrasse où nous avons relevé les fondations de l'édifice réparé en 45 av. J.-C. Cette découverte tranche définitivement la signification du mot SOLARIVM de l'inscription. Les objets recueillis dans différentes stations manifestent de grandes importations de vin et d'huile des pays du midi, ainsi que l'imitation progressive des types industriels italiques. La pauvreté des mobiliers funéraires et l'emploi exclusif des amphores vides comme urnes, peuvent rappeler les crises économiques qui ont suivi la conquête.

En résumé, nos recherches avaient fait connaître des éléments importants des civilisations qui se sont succédé dans la région de Toulouse pendant les six derniers siècles de la protohistoire. Pour la 2e et la 3e de nos périodes nous avions constaté que les types métalliques, céramiques et autres, sont ceux des 1er et 2e âge du fer de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale, mais que le rite de l'incinération était exclusivement suivi. Dans la 3e période, les relations avec les colonies grecques et la péninsule hispanique se manifestent, à Toulouse du moins, par des importations d'objets de luxe et des imitations faites par les indigènes. Dans la dernière période, les types de la Gaule orientale et les imitations d'objets helléniques disparaissent pour faire place à des importations de produits d'Italie et à des imitations des types de l'industrie de ce pays.

Dès 1900, l'étude des collections du Bas-Languedoc et de la région de l'Adour, et les rares documents publiés sur l'Espagne primitive, nous donnaient à penser que tout le sud de la Gaule et la péninsule devaient donner lieu à des observations analogues à celles de la région de Toulouse. Nos prévisions se sont trouvées confirmées par les découvertes faites depuis dix ans dans les deux pays. Nous mentionnerons, pour la région de Marseille et de Nîmes, les travaux de Saint-Venant et les fouilles de Vasseur; et,

Digitized by Google

pour la péninsule, les fouilles de George Bonsor, de Paris et d'Engel en Andalousie, celles de Siret, dans la région d'Alméria, celles de Schulten à Numance, et les fouilles d'Ampurias de la Commission du Musée de Barcelone ; ainsi que la grande enquête conduite par Pierre Paris, en 1903, dans toutes les collections publiques et privées de la péninsule.

Ce premier examen nous a engagé à reprendre l'étude de tous les documents recueillis dans les deux contrées, en visitant les principales stations et les collections publiques et privées. Nous nous proposions de déterminer les éléments caractéristiques des civilisations qui se sont succédé, en faisant la part de toutes les influences qui ont contribué aux diverses époques à transformer les civilisations de peuples de races différentes, jusqu'au moment où la conquête romaine leur a imposé la civilisation gréco-latine. Nous espérions aussi apporter des contributions nouvelles pour résoudre cette question encore discutée par les historiens, celle de l'arrivée des Celtes dans les deux contrées et des conditions dans lesquelles ils s'y sont établis.

II

CONTRIBUTIONS A LA PROTOHISTOIRE DE L'EUROPE BARBARE

A). LE SUD DE LA GAULE ET LA PÉNINSULE HISPANIQUE (Planche III).

1. *La Protohistoire des deux contrées en 1897.*

D'après des textes grecs la Gaule était habitée par des peuples ligures; on sait, du reste, que Marseille a été fondée dans les dernières années du VII[e] siècle sur un territoire ligure. D'autre part, Hécatée, à la fin du VI[e] siècle, dit que, Marseille confine à la Celtique et que Narbonne est un port

Digitized by Google

celtique; ce qui s'accorde avec le texte d'Hérodote qui, au milieu du v^e^ siècle, place les Celtes dans toutes les contrées occidentales de l'Europe. Avienus reproduisant au IV^e^ siècle ap. J.-C., les indications du périple fait au VI^e^ siècle av. J.-C. par le carthaginois Himilcon, ne mentionne pas de Celtes sur le littoral de l'Espagne. La péninsule était occupée par des peuples ibères, qui, au v^e^ siècle, avaient fait des établissements dans la région comprise entre les Pyrénées et le Rhône, ce que la toponymie semble confirmer. Dès le v^e^ siècle avant J.-C., les Phocéens de Marseille avaient fondé de nombreuses colonies sur le littoral méditerranéen de la Gaule et du Nord-Ouest de l'Espagne; tandis que les Carthaginois avaient succédé aux Phéniciens dans leurs comptoirs du Sud-Ouest de la péninsule. Enfin, au III^e^ siècle av. J.-C., les Volkes Tectosages, partis de la rive droite du Rhin, se fixaient entre le Rhône et la Garonne. C'est de la même époque que date la mention de l'existence en Espagne d'un état celtibérien, dont les limites assez mal définies, se seraient étendues, du Nord au Sud, des Pyrénées au Guadiana.

Nous ne parlerons des événements historiques qui se sont passés aux III^e^ et II^e^ siècles av. J.-C. dans les deux contrées que pour rappeler, qu'en traversant le Sud de la Gaule pour se rendre en Italie, Annibal n'a rencontré que des tribus celtiques; ce qui montre qu'à la fin du III^e^ siècle les Celtes dominaient les Ligures et les Ibères de la région. Dans les récits relatifs à la conquête romaine de l'Espagne et du Sud-Est de la Gaule, l'histoire fait connaitre de nombreux éléments des civilisations des peuples des deux contrées; toutefois, l'industrie, le commerce, les rites funéraires étaient complètement inconnus avant les découvertes des dernières années. Ces recherches n'avaient du reste provoqué aucun effort pour réunir dans une synthèse tous les documents mis au jour. En Espagne, on les rapportait à une civilisation ibérique dont les caractéristiques n'étaient pas définies; tandis que la civilisation du Sud de la Gaule était restée innommée.

Digitized by Google

2. *Les Découvertes archéologiques.*

a) Régions du Versant méditerranéen.

Provence, Bas-Languedoc et Roussillon. — Cette vaste région qui s'étend sur 80 lieues de littoral, est limitée au Nord-Est par les Alpes de Provence, au Nord-Ouest par les Cévennes et au Sud par les Pyrénées-Orientales. — A Marseille, on connaît l'emplacement de la ville phocéenne, et l'on a recueilli de nombreux objets, à savoir, des monuments figurés du culte de la grande Déesse phrygienne, des vases grecs peints des VI^e^, V^e^ et IV^e^ siècles, des poteries campaniennes et ibéro-grecques, une nombreuse céramique de fabrication locale, et toute la série monétaire Massaliote ainsi que des pièces de peuples barbares. — Des poteries semblables à celles de Marseille et quelques médailles ont été trouvées dans les couches à débris de petits oppida de la Provence, et dans les stations du littoral, notamment à Montlaurès près de Narbonne et à Castel-Roussillon près de Perpignan. Enfin, au voisinage d'Arles une sépulture à amphores a donné une fibule du 2^e^ âge du fer de la Gaule orientale. — Dans la plaine de Nîmes, des sépultures à incinération en sol plat dans des amphores sont rapportées à la période de La Tène par des fibules et une épée. Près de la ville de Nîmes, une statue de guerrier gaulois mutilée peut être attribuée par la décoration géométrique de la cuirasse à la 1^re^ période de La Tène. Les oppida de Nages près de Nîmes, de Murviel près de Montpellier et d'Ensérune entre Béziers et Narbonne, ont été occupés aux 1^er^ et 2^e^ âge du fer de la contrée d'après les objets recueillis. — Sur le plateau qui s'étend entre les vallées du Gard et du Rhône, de nombreuses sépultures à incinération sous tertres bas, sont rapportées au 1^er^ âge du fer par leur mobilier. — Dans la vallée du Rhône d'Avignon à Bagnols, il a été fouillé plusieurs oppida, quelques-uns avec enceintes, dont les couches à débris ont donné des objets des 1^er^ et 2^e^ âge du

Digitized by Google

celtique; ce qui s'accorde avec le texte d'Hérodote qui, au milieu du Vᵉ siècle, place les Celtes dans toutes les contrées occidentales de l'Europe. Avienus reproduisant au IVᵉ siècle ap. J.-C., les indications du périple fait au VIᵉ siècle av. J.-C. par le carthaginois Himilcon, ne mentionne pas de Celtes sur le littoral de l'Espagne. La péninsule était occupée par des peuples ibères, qui, au Vᵉ siècle, avaient fait des établissements dans la région comprise entre les Pyrénées et le Rhône, ce que la toponymie semble confirmer. Dès le Vᵉ siècle avant J.-C., les Phocéens de Marseille avaient fondé de nombreuses colonies sur le littoral méditerranéen de la Gaule et du Nord-Ouest de l'Espagne; tandis que les Carthaginois avaient succédé aux Phéniciens dans leurs comptoirs du Sud-Ouest de la péninsule. Enfin, au IIIᵉ siècle av. J.-C., les Volkes Tectosages, partis de la rive droite du Rhin, se fixaient entre le Rhône et la Garonne. C'est de la même époque que date la mention de l'existence en Espagne d'un état celtibérien, dont les limites assez mal définies, se seraient étendues, du Nord au Sud, des Pyrénées au Guadiana.

Nous ne parlerons des événements historiques qui se sont passés aux IIIᵉ et IIᵉ siècles av. J.-C. dans les deux contrées que pour rappeler, qu'en traversant le Sud de la Gaule pour se rendre en Italie, Annibal n'a rencontré que des tribus celtiques; ce qui montre qu'à la fin du IIIᵉ siècle les Celtes dominaient les Ligures et les Ibères de la région. Dans les récits relatifs à la conquête romaine de l'Espagne et du Sud-Est de la Gaule, l'histoire fait connaitre de nombreux éléments des civilisations des peuples des deux contrées; toutefois, l'industrie, le commerce, les rites funéraires étaient complètement inconnus avant les découvertes des dernières années. Ces recherches n'avaient du reste provoqué aucun effort pour réunir dans une synthèse tous les documents mis au jour. En Espagne, on les rapportait à une civilisation ibérique dont les caractéristiques n'étaient pas définies; tandis que la civilisation du Sud de la Gaule était restée innommée.

Digitized by Google

2. *Les Découvertes archéologiques.*

a) Régions du Versant méditerranéen.

Provence, Bas-Languedoc et Roussillon. — Cette vaste région qui s'étend sur 80 lieues de littoral, est limitée au Nord-Est par les Alpes de Provence, au Nord-Ouest par les Cévennes et au Sud par les Pyrénées-Orientales. — A Marseille, on connaît l'emplacement de la ville phocéenne, et l'on a recueilli de nombreux objets, à savoir, des monuments figurés du culte de la grande Déesse phrygienne, des vases grecs peints des VI^{e}, V^{e} et IV^{e} siècles, des poteries campaniennes et ibéro-grecques, une nombreuse céramique de fabrication locale, et toute la série monétaire Massaliote ainsi que des pièces de peuples barbares. — Des poteries semblables à celles de Marseille et quelques médailles ont été trouvées dans les couches à débris de petits oppida de la Provence, et dans les stations du littoral, notamment à Montlaurès près de Narbonne et à Castel-Roussillon près de Perpignan. Enfin, au voisinage d'Arles une sépulture à amphores a donné une fibule du 2^{e} âge du fer de la Gaule orientale. — Dans la plaine de Nîmes, des sépultures à incinération en sol plat dans des amphores sont rapportées à la période de La Tène par des fibules et une épée. Près de la ville de Nîmes, une statue de guerrier gaulois mutilée peut être attribuée par la décoration géométrique de la cuirasse à la 1re période de La Tène. Les oppida de Nages près de Nîmes, de Murviel près de Montpellier et d'Ensérune entre Béziers et Narbonne, ont été occupés aux 1er et 2^{e} âge du fer de la contrée d'après les objets recueillis. — Sur le plateau qui s'étend entre les vallées du Gard et du Rhône, de nombreuses sépultures à incinération sous tertres bas, sont rapportées au 1er âge du fer par leur mobilier. — Dans la vallée du Rhône d'Avignon à Bagnols, il a été fouillé plusieurs oppida, quelques-uns avec enceintes, dont les couches à débris ont donné des objets des 1er et 2^{e} âge du

Digitized by Google

fer. — Le long des Basses-Cévennes d'Uzès à Montpellier, on a signalé des oppida de l'âge du fer, et une nécropole importante sur les bords du Causse du Larzac. Une sépulture sous tumulus renfermait une épée à antennes et des parures du 1er âge du fer de la Gaule orientale. — Nous ajoutons que la dernière période du bronze qui a précédé le 1er âge du fer dans la contrée, est représentée par de riches dépôts à Montpellier, et peut-être par les poteries décorées de dessins à incisions profondes des grottes d'Uzès.

Catalogne. — La région qui s'étend du cap Rosas à l'embouchure de l'Ebre, est limitée au Nord par les Pyrénées et à l'Ouest par l'Aragon; ses divisions naturelles sont l'Ampurdan, le petit bassin de la Sègre et les plaines de Barcelone et de Tarragone. — A Ampurias, dans l'Ampurdan, la colonie phocéenne d'Emporion, fondée au ve siècle av. J. C., est représentée par le port, la muraille en gros blocs polygonaux, des habitations en pisé et deux nécropoles, l'une à inhumation dans des cavités creusées dans le roc, l'autre à incinération en petits puits. La ville ibérique d'Indica touchait la ville grecque; on y a retrouvé la partie inférieure d'une enceinte, sur laquelle a été bâtie la muraille en pisé de la colonie romaine. Les objets recueillis dans les fouilles des deux villes et des cimetières, comprennent : 1° des poteries chypriotes, chalcidiennes et attiques à figures noires et rouges, des poteries campaniennes, des alabastres de pâte vitreuse et des amphorisques émaillées; 2° de nombreux vases de fabrication indigène : vases peints ibéro-grecs, poteries de pâtes grises et blanches de formes grecques, des amphores italo-grecques et puniques (?), ainsi que des poteries dites sagontines, premières imitations des types italo-grecs; 3° des vases de pâtes assez grossières, qui rappellent, comme formes et décorations, ceux des deux âges du fer de la région de Toulouse. Des monnaies de la colonie grecque et des pièces celtibériennes complètent la collection. On doit remarquer que les poteries peintes ibéro-grecques n'apparaissent que dans la couche des vases attiques à figures rouges, c'est-à-

Digitized by Google

dire au IVe siècle av. J.-C. — A Péralada près de Figuières, le cimetière à incinération d'un oppidum a fourni des épées à antennes, une pointe de lance et des fibules du 1er âge du fer du Hallstatt. — A Espolla, dernier village espagnol près du col de Banyuls, une nécropole du 1er âge du fer de la région, avec sépultures en sol plat entourées de cercles de pierres et recouvertes de dalles, a donné des vases de pâte grise avec engobes, quelques-uns décorés de dessins incisés, dont un méandre comme à Gabor. — A Gibrella, près d'Olot, il a été recueilli, avec des poteries semblables à celles d'Espolla, un poignard à antennes et des pointes de lances. — L'enceinte romaine de Gérone repose sur des assises de blocs d'appareil polygonal semblables à celles de la muraille d'Emporion. — A San Feliu-de Guixols, petit port à l'embouchure de la rivière de la Ter qui passe à Gérone, on a recueilli dans une nécropole à incinération, en petits puits creusés dans un granite délité, des poteries attiques à figures noires et rouges, des vases de pâte grossière de fabrication locale, des fibules de La Tène et des monnaies celtibériennes. — A Cabrera, sur un petit plateau qui domine la ville de Mataro, une nécropole à incinération en petits puits, a donné de nombreux objets, parmi lesquels des poteries attiques à figures rouges, des sabres grecs *machaera*, des fibules et un umbo de La Tène et des fibules annulaires. La céramique indigène comprend des vases peints ibéro-grecs et de nombreuses poteries de formes helléniques en pâtes noires, grises et brunes. — A 5 kilom. au nord de Barcelone, sur la dernière crête d'une petite chaîne de montagnes qui longe la mer depuis San-Feliu, il existe au lieu dit Puig-Castelar une station importante, entourée d'une enceinte, dont les habitations en pisé rappellent celles d'Emporion. Parmi les objets recueillis, on voit des poteries grossières du 1er âge du fer de la péninsule, les séries de poteries grecques de Cabrera, une fibule de La Tène, un sabre machaera et des pointes de lance en fer. — Des objets semblables ont été trouvés à Olerdola, à 25 kilomètres au sud de Barcelone, dans une nécropole

Digitized by Google

à incinération en petits puits. L'enceinte romaine de la ville repose sur un soubassement en blocs polygonaux. — La célèbre muraille de Tarragone est formée à la partie inférieure d'énormes assises d'un mur cyclopéen. Au dessus, s'élève un mur en matériaux quadrangulaires d'appareil moyen dit *ibérique*, que couronnent des constructions romaines et du Moyen âge. Le parement intérieur est formé de blocs polygonaux. Les deux parements de la muraille de 4^{m} d'épaisseur, comprennent un ouvrage en grandes briques crues.

Bassin de l'Èbre, provinces de Castellon de la Plana et de Valence. — Calaceite est une localité de la province de Teruel située sur la pente occidentale de la partie des monts ibériques qui barre le bassin de l'Èbre à 40 kilomètres de l'embouchure du fleuve. On y a fouillé une station de l'âge du fer dont les habitations rappellent celles de Puig-Castelar. Parmi les objets recueillis, il y a les séries céramiques importées et indigènes des stations du littoral et une stèle décorée en creux d'un cavalier. — En remontant l'Èbre, dans la région de Saragosse, il a été recueilli, avec de grandes jarres peintes comme les vases ibéro-grecs, des poteries semblables à celles du littoral. Une nécropole d'incinération est signalée à Huesca à 60 kilomètres au nord de Saragosse. — Dans la Haute vallée du Jalon, affluent de l'Èbre, qui fait communiquer le bassin de ce fleuve avec ceux du Duero, du Tage, du Guadalaviar et du Sucar, trois nécropoles à incinération très importantes, ont été étudiées. La première à Aguilar de Anguita est nettement rapportée au 1er âge du fer par des poignards à antennes, une lance en fer et des fibules; la seconde en descendant le fleuve, à Arcos, est du 2^{e} âge du fer avec une épée et des fibules de La Tène; la troisième à Calatyud, l'ancienne *Bilbilis*, est également du 2^{e} âge du fer par ses riches mobiliers, qui rappellent ceux des sépultures du même âge à Toulouse. — A 50 kilomètres au nord de Castellon de la Plena, près de la côte, les travaux du chemin de fer d'Almansa à Tarragone ont traversé une nécro-

Digitized by Google

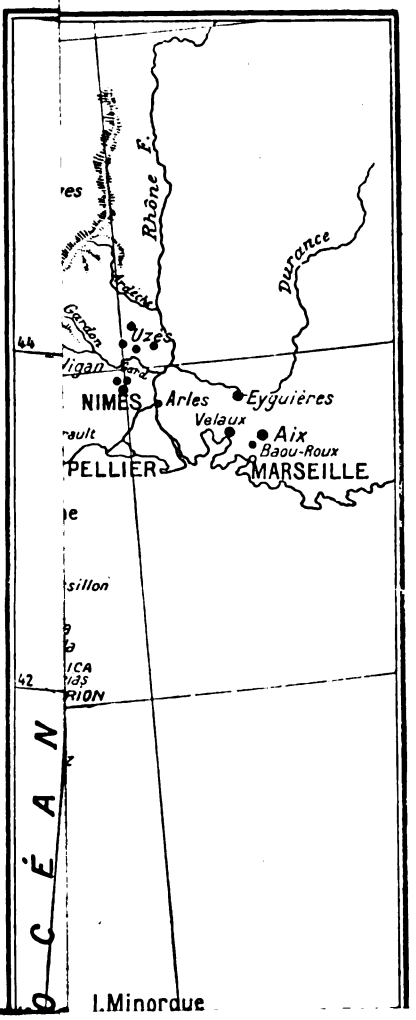

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

pole, que ses mobiliers recueillis à Valence, vases ollaires, bracelets et fibules de bronze et bracelets de fer, paraissent rapporter aux deux périodes de l'âge du fer de la péninsule. — Dans la muraille de Murviedro, l'ancienne Sagonte, il existe des assises en grands matériaux d'appareil polygonal.

Régions d'Alicante et de Murcie, bords du plateau de la Manche à Albacète. — A Javea, près du port de Denia, il a été trouvé dans une urne cinéraire un trésor composé d'un diadème en or et de deux armilla en argent, qui peuvent se rapporter à la période de l'âge du fer postérieure au quatrième siècle. — A Elche, dans les ruines de la ville romaine d'*Ilici*, on a recueilli des poteries attiques à figures rouges, des poteries campaniennes et ibéro-grecques et des monnaies ibériques qui proviennent d'un établissement préromain. C'est dans cette petite localité qu'a été découvert le buste du Louvre dit *la dame d'Elche*. — Les provinces de Valence et d'Alicante sont séparées par un long contrefort des montagnes qui bordent le plateau des Castilles. Les deux pentes très fertiles du contrefort ont été de tout temps habitées, et les vestiges antiques y abondent. A Yékla, sur la pente sud, au Cerro de los Santos, près des ruines d'un sanctuaire, on a trouvé une centaine de statues et de statuettes de prêtresses et d'orantes, une trentaine de statues viriles et cinquante bustes. Toutes ces figures laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'anatomie; sur certaines d'entre elles les yeux et la chevelure rappellent des figures de la Chaldée et de l'art grec archaïque; tandis que des parures de prêtresses se rapporteraient aux arts mycénien et phénicien. Sur la pente nord du contrefort et dans le voisinage d'Albacète, des bustes d'hommes, un taureau à face humaine et des sphinx aux ailes éployées ont été recueillies près de sépultures. — Dans la plaine de Murcie, à Orihuela, l'*orelis* romaine, la grande nécropole de San-Anton renferme des sépultures de tous les âges depuis le néolithique. Dans les tombes de l'âge du fer, il a été recueilli des poteries ibéro-grecques et campaniennes et des amphores cylindriques à petites anses qui rap-

Digitized by Google

pellent les sépultures du 2e âge du fer de la péninsule. Dans trois autres stations de la région, probablement dans des cimetières, il a été trouvé des figures mutilées de taureau et de griffons.

Régions de l'Almanzora et d'Almeria; Malaga. — Près du port de Villaricos se trouvent les vestiges de la colonie carthaginoise qui a précédé celle de Baria fondée par les Romains. La nécropole renferme trois groupes de tombes préromaines. Celles d'inhumation sont nettement puniques. Des sépultures à inhumation et à incinération dans de grandes cryptes avec galeries d'accès, contiennent également des mobiliers puniques. Le troisième groupe est à incinération avec des urnes déposées en terre libre ou entourées de dalles, et des mobiliers où l'on rencontre des objets puniques : œufs d'autruche peints, amulettes égyptisantes, et des vases attiques et campaniens, associés à des armes et des parures des deux âges du fer de la péninsule, épées à antennes et fibules du Hallstatt, sabres machæra, pointes de lances, fibules de La Tène et fibules annulaires. — A Malaga, des couches à débris ont donné de nombreux objets, parmi lesquels des poteries puniques et ibéro-grecques et des médailles préromaines.

b). Régions du Versant océanique.

Bassin de la Garonne. — Ce bassin est limité à l'Ouest, par la mer; au Nord, par les collines du Périgord et les montagnes du Limousin; à l'Est, par des contreforts du Plateau central : collines du Quercy et du Rouergue et montagnes de la Lozère, et au Sud, par les Pyrénées centrales.

Partie inférieure et moyenne. — Des pièces à la croix ont été trouvées à Blaye. Des monnaies gauloises en électron aux environs de Bordeaux, trois épées à antennes et un trésor de pièces à la croix, dans la région de Périgueux. — Dans la Corrèze, on a signalé près de Brive, des sépultures

Digitized by Google

des deux âges du fer. — Sur le plateau du Cantal, entre Saint-Flour et Murat et au col de Neussargues, de nombreuses sépultures sous tumulus ont donné des armes et des parures des deux périodes du Hallstatt de la Gaule orientale, parmi lesquelles trois grandes épées à crans en fer et des objets caractéristiques de La Tène. — A Agen, sur l'oppidum de Bellevue qui domine la ville au Nord, il a été recueilli dans des couches à débris et des puits funéraires, des fibules de La Tène 2 et 3, des bracelets de bronze et des poteries qui rappellent celles de Toulouse. Trois épées à antennes proviennent des sépultures de la région. — Au Mas-d'Agenais, une vaste nécropole à incinération en petits puits ou silos, a fourni des poteries rappelant celles des deux périodes de Toulouse, des vases campaniens et des amphores italo-grecques. — Dans les trois oppida du Lot : Le Puy d'Issolud, Murcens et Luzerche, il a été recueilli des poteries, des amphores italo-grecques et des monnaies gauloises. Murcens était défendu par le mur gaulois dit à trois matériaux. Dans d'autres parties du Lot, on a trouvé des pièces à la croix, une grande épée en fer de la 1re période du Hallstatt et une épée à antennes. — Enfin, dans la Lozère, une sépulture sous tumulus renfermait une grande épée du Hallstatt I.

Partie supérieure. — Nous rappellerons seulement les principales découvertes de cette région, classées par nos recherches en trois périodes : la première, antérieure au quatrième siècle; la seconde, qui comprend les quatrième, troisième et deuxième siècles, et la troisième, le premier siècle de la conquête romaine. — Dans le Tarn, aux environs d'Albi et de Castres, il existe des oppida où la 2e période du Hallstatt et celle de La Tène sont représentées par des objets caractéristiques de ces périodes dans la Gaule orientale. — Trois nécropoles à incinération importantes à Saint-Sulpice-la-Pointe et aux environs de Castres, ont donné des armes, des parures et des poteries caractéristiques de la première période du fer de la région. Un trésor de bijoux gaulois en or de la 2e période du fer de la Gaule orientale provient

Digitized by Google

d'une sépulture des environs d'Albi. — Ce sont les couches à débris de Vieille-Toulouse et les sépultures de Saint-Roch du faubourg Saint-Michel de Toulouse, qui nous ont permis d'établir les caractéristiques des deux âges du fer de la région. — Dans l'Ariège et différentes parties de la Garonne haute, cinq nécropoles à incinération importantes sont classées par leurs mobiliers à la 1re période du fer de la région, avec quelques indications que la 2e période aurait été méconnue dans certaines tombes. Les sépultures sont entourées de cercles de pierres, comme celles du Hallstatt II de l'Italie du Nord.

Bassin de l'Adour. — Ce bassin est limité au Nord par la région des Landes, au Sud par les Basses-Pyrénées. Dans une vaste nécropole à incinérations sous tumulus, qui s'étend sur une trentaine de lieues du plateau de Lannemezan à Dax, les sépultures fouillées à Avezac-Prat et au camp de Ger ont donné les résultats suivants. A Avezac-Prat, les dispositions des tombes reproduisent celles du Hallsttat II de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud; on y trouve les cercles de pierres intérieures au tumulus et des chapes d'argile protégeant les restes humains. La composition du mobilier est également la même : épées à antennes, une lance de fer, parures, fibules, grandes urnes cinéraires avec dessins géométriques et poteries accessoires contenant des offrandes alimentaires.

Région des Cantabres et des Asturies; Galice. — Les bandeaux d'or du Louvre dits de Cacérès, ornés de scènes de guerre et de chasse estampées, auraient été trouvés dans les Asturies d'après les savants espagnols. Le style des figures rappelle l'art du Dipylon, comme cela a été dit, de sorte que l'on pourrait les rapporter à la 1re période du fer de la région. — En Galice, des sépultures sous tumulus ont été signalées à Ortiguera près de la Corogne, et l'on a trouvé une épée à antennes à Vivero, et, sur différents points, des fibules du 1er âge du fer semblables à celles du bassin de l'Adour. —

Digitized by Google

Les Citanias de la région du Minho ont des enceintes de grands matériaux, et l'on y voit de petites habitations à plans circulaires, dont les murs sont formés de dalles. Dans la décoration en creux de portes trapézoïdales et de panneaux, on trouve des tresses, des torsades, des entrelacs, des figures géométriques et des swastikas qui rappellent, avec des motifs Dipyliens, des ornements de l'Étrurie. Une inscription latine sur un tympan montre que les citanias étaient encore habitées à l'époque de la conquête romaine. Parmi les objets recueillis, il y a des fibules annulaires et des fibules au cavalier, ces dernières semblables à celles de Marzabotto dans le Bolonais.

Bassin du Duero. — Numance était située presqu'aux sources du Duero, fleuve dont le cours est de 150 lieues. Des fouilles récentes ont mis au jour les substructures de la célèbre ville celtibérienne et celles du municipe romain bâti sur ses ruines, en même temps que le plan des camps de Scipion. Dans la couche celtibérienne, on a trouvé quelques armes, des fibules de La Tène 1 et 2, des fibules annulaires et des poteries qui sont de trois sortes. Les unes rappellent la céramique du bronze; d'autres sont celtiques de formes et de décorations; la troisième série comprend de nombreux vases ibéro-grecs peints en noir ou à l'ocre de sujets très variés. Il n'a été trouvé dans cette couche ni poteries grecques et campaniennes, ni amphores italo-grecques; tandis qu'on rencontre les dernières dans les camps de Scipion et dans la ville romaine.

Bassins du Tage et du Guadiana. — Près de l'embouchure du Tage, à Alcacer do Sal, la *Salicia* romaine, une nécropole d'incinération explorée il y a longtemps déjà, a donné des mobiliers qui se rapportent aux deux périodes de l'âge du fer : épées à antennes, lances et sabres grecs machaera, torques, bracelets et des monnaies grecques et ibériques. — Le musée de Madrid possède des bracelets et des figurines en bronze et en os qui proviennent de la région. — Près de l'embouchure du Guadiana, des sépultures d'inhumation sous tumulus avec cistes ont fourni des mobiliers

Digitized by Google

qui semblent indiquer que les unes sont de l'âge du bronze, les autres du 1er âge du fer de la contrée.

Bassin du Guadalquivir. — A Carmona en amont de Séville, la rive gauche du Guadalquivir est longée par une chaîne de collines appelées les Alcores, derrière laquelle, du côté opposé au fleuve, s'étend la plaine fertile de la Véga. Les populations qui se sont succédé depuis l'époque néolithique jusqu'à la domination romaine, ont laissé leurs sépultures sur les bords des collines, et voici les observations auxquelles ont donné lieu les nécropoles de l'âge du fer disséminées sur une trentaine de kilomètres en amont et en aval de Carmona. 1° Des sépultures à incinération sous tumulus sont rapportées par les mobiliers à l'âge du bronze. 2° Des sépultures à incinération sous tumulus ou sous tertres, quelques-unes avec la fosse de crémation, reproduisent des dispositions des tumulus de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud. On y a trouvé une grande fibule-arbalète en argent et des plaques de ceinturon de la 2e période du Hallstatt, des lames d'ivoire gravées au trait de scènes de chasse empruntées à la vie de l'Orient que l'on a attribuées à l'industrie punique, et des vases de couleur sombre de formes celtiques ornés de dessins géométriques. 3° Dans des sépultures à incinération, en sol plat, on a recueilli des bracelets ouverts terminés par des boules et une fibule serpentiforme du Hallstatt II, des lames d'ivoire gravées, des poteries puniques et ibéro-grecques, et des poteries de formes celtiques, décorées de dessins géométriques comme les vases du sud de la France. 4° Des sépultures à incinération sont nettement romaines. En résumé, une première période du fer est largement représentée dans les sépultures des Alcores; une deuxième l'est incontestablement dans nombre de tombes, peut-être adventices, qui n'ont pas été distinguées, notamment dans celles où l'on a trouvé des poteries ibéro-grecques. — A Osuna, l'ancienne *Ursao* romaine, située à 75 kil. au sud de Carmona, trois groupes de monuments sculptés, la plupart préromains, ont été étudiés, savoir : 1° Sur quatre

Digitized by Google

décorations architecturales, on voit quelques motifs, tresses et torsades, des citanias du Minho, et un chapiteau grec ou gréco-romain. 2° Des fragments de quatre frises provenant d'édifices, représentent des scènes de guerre où des combattants sont costumés à la grecque, et une cérémonie religieuse, avec un prêtre, une prêtresse et une joueuse de double flûte grecque. Des animaux, bélier, mouton, cheval et taureau sont figurés en relief ou en haut-relief. Comme au Cerro de los Santos l'anatomie des sujets laisse beaucoup à désirer. — A Almedinilla, village situé à 35 kil. au sud de Cordoue, de très nombreuses sépultures à incinération en sol plat fouillées sans méthode, ont fourni des sabres machaera aux poignées finement décorées de motifs helléniques, des outils, des parures, et une céramique composée de poteries indigènes carénées, de vases ibéro-grecs peints, et de poteries noires ou grises de formes grecques. qui rapportent la nécropole au 2e âge du fer de la contrée.

3. *Classement chronologique des Stations et nouvelles indications sur la protohistoire des deux contrées.*

a) Classement chronologique des Stations.

Les découvertes de l'âge du fer faites dans la vaste contrée qui comprend la Gaule du Sud et la péninsule hispanique, se classent en quatre périodes successives caractérisées par des éléments de civilisations semblables à ceux de la région de Toulouse; à savoir : la fin de l'âge du bronze; un 1er âge du fer antérieur au IVe siècle; un 2e âge du fer aux IVe et IIIe siècles, qui se maintient au IIe dans certaines régions, et les premiers temps de la conquête romaine dans presque toutes les parties des deux contrées.

Fin de l'âge du bronze. — Des dépôts de bronze des régions du Gard et de l'Hérault, et nombre d'objets isolés trouvés dans le sud de la France et dans le nord de l'Espagne se rapportent à la dernière période du bronze des contrées

Digitized by Google

occidentales de l'Europe. On doit y joindre les sépultures à incinération sous tumulus du Guadiana et des Alcores, peut-être certaines sépultures de Vieille-Toulouse et, vraisemblablement, les poteries avec décors profondément incisés des grottes du Gard et de la Catalogne, ainsi que quelques poteries de Numance.

1re Période du fer, antérieure au IVe siècle. — Une première subdivision qui n'existe pas à Toulouse, est formée par les stations qui jalonnent les bords ouest du Plateau central dans le Cantal, le Lot, l'Aveyron et la Lozère. Dans des sépultures à incinération sous tumulus, on a trouvé six exemplaires de la grande épée de fer à crans, des parures et des ustensiles, caractéristiques de la période du Hallstatt I dans la Gaule orientale, qui est antérieure au sixième siècle. — La 2e subdivision est caractérisée par des sépultures à incinération dont les dispositions reproduisent l'un ou l'autre mode des contrées du Hallstatt, et des mobiliers qui renferment des armes, des parures, des fibules et des types céramiques de la 2e période du 1er âge du fer de ces contrées. C'est donc aux sixième et cinquième siècles que tous ces documents doivent être attribués comme dans la région de Toulouse. Jusqu'ici, en effet, aucune observation ne permet d'admettre que les types industriels du Hallstatt se soient maintenus au-delà du cinquième siècle, dans certaines régions. Quant à la répartition des stations, villes, oppida, et lieux de trouvailles, qui semblent avoir été presque tous créés au commencement de la période, voici ce que l'on observe. On les rencontre surtout dans les régions des deux contrées où les populations actuelles sont les plus denses en raison de la fertilité du sol et de l'exploitation d'autres richesses naturelles, sur les grandes voies du commerce et sur le littoral. Dans la Gaule du sud, elles sont échelonnées dans les vallées et jusque dans les régions montagneuses, et deux villes de commerce et de transit, Narbonne et Toulouse, existent déjà. Dans la péninsule on les trouve en Galice, dans les riches plaines qui longent le littoral méditerranéen

Digitized by Google

et dans les grandes vallées du Tage et du Guadalquivir. Sur le vaste plateau des Castilles, les seules stations connues sont situées dans les régions de Soria et de Calatayud, c'est-à-dire, pour la deuxième région, dans la vallée qui fait communiquer le bassin de l'Èbre avec ceux du Duero, du Tage et du Guadalquivir.

2e *Période du fer, postérieure au Ve siècle.* — La période est caractérisée dans toutes les régions comme à Toulouse, par une transformation complète de l'industrie et du commerce. Les types du 1er âge du fer, armes, parures, céramique, sont remplacés par ceux des deux premières périodes du 2e âge du fer, dit de La Tène dans la Gaule orientale et l'Allemagne du Sud-Ouest. Toutefois, ces objets se trouvent mélangés, dans les régions du littoral méditerranéen notamment, avec des produits variés, armes, parures, céramique importés des pays de civilisations supérieures, et d'autres objets imités ou inspirés des modèles étrangers. On constate également, qu'à partir du troisième siècle, les peuples du littoral adoptent la monnaie dont les symboles sont imités de ceux des pays grecs ou puniques. Dans certaines régions du littoral voisines de colonies grecques, on constate des imitations dans les enceintes des villes, les édifices et les habitations, ainsi que dans les objets de l'industrie, armes, parures et céramique. La décoration des vases peints ibéro-grecs se compose presque uniquement de motifs helléniques, le plus souvent maladroitement interprétés. L'imitation s'élève parfois jusqu'à des œuvres plastiques. Dans toutes ces transformations, les rites funéraires n'ont pas changé; mais la richesse des mobiliers témoigne de la prospérité croissante des deux contrées. Les agglomérations sont les mêmes que dans la période précédente, sous la réserve que celles des Pyrénées centrales ont presque entièrement disparu, et que certaines villes ou stations se sont considérablement accrues.

4e *Période.* — Cette période répond à la conquête romaine au deuxième siècle de la péninsule hispanique et d'une par-

Digitized by Google

tie de la Gaule du Sud. Les rites funéraires n'ont pas changé, mais les couches à débris et les mobiliers des sépultures révèlent une grande importation de produits italiques, et l'imitation progressive par l'industrie indigène des types gréco-romains, non seulement dans les régions conquises, mais encore, pour la Gaule, dans celles qui devaient rester indépendantes jusqu'à la soumission définitive du pays. On constate également dans les deux contrées l'abandon de la plupart des stations situées sur des hauteurs et la fondation de villes dans les plaines voisines.

b). Nouvelles indications sur la protohistoire des deux contrées.

Rapprochées des informations des textes, les découvertes archéologiques faites depuis une quarantaine d'années dans le Sud de la France et dans la péninsule hispanique conduisent aux interprétations suivantes.

VIII^{e} *et VII*^{e} *siècles.* — Au début de l'époque protohistorique, huitième siècle, le sud de la Gaule est habité par des peuples ligures et la péninsule par les Ibères. Une industrie métallique qui paraît commune aux deux contrées, est représentée par les armes et les parures de la dernière période du bronze de l'Europe occidentale; des sépultures à incinération sous tumulus ou en sol plat, trouvées à l'embouchure du Guadiana, celles d'Orihuela (prov. de Murcie) et peut-être les plus anciennes de Vieille-Toulouse, pourraient être rapportées à cette époque. Le seul événement politique révélé, c'est qu'à la fin de la période il y avait déjà sur les bords du Plateau central de la France, qui s'étendent du Cantal à la Lozère, un peuple armé de la grande épée de fer Hallstattienne, qui ensevelissait ses morts sous des tumulus avec des mobiliers composés de la même manière que ceux de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale.

VI^{e} *et V*^{e} *siècles.* — L'industrie de l'âge du bronze a entièrement disparu. Elle est remplacée par celle de la

Digitized by Google

deuxième période du Hallstatt, avec quelques particularités des parures et des poteries, différant parfois d'une région à l'autre comme dans l'Allemagne du Sud et les contrées environnantes. Les objets recueillis ne témoignent d'aucune influence des colonies grecques et puniques en relations avec les peuples du littoral méditerranéen, si l'on excepte des enceintes de places de refuge et quelques objets de luxe importés. Le rite de l'incinération suivi exclusivement dans les deux contrées, serait un legs de l'âge du bronze. Avec les modifications de l'industrie, on constate partout la création de nombreux établissements de toute nature, militaires, agricoles, pastoraux, commerciaux et maritimes. Certaines agglomérations sont particulièrement importantes, notamment celles du bassin de l'Adour et du Haut-Jalon, en Espagne.

Sur l'origine de cette transformation uniforme de la civilisation de deux peuples de race différente, on avait pensé, quand il ne s'agissait que de trouvailles faites dans la Gaule du Sud-Ouest, à une transmission par des industriels et des commerçants venus des pays où le travail du fer était pratiqué. Aujourd'hui, en présence des découvertes faites dans toutes les régions des deux contrées, cette opinion ne peut plus être soutenue, et reprenant les textes d'Hécatée et d'Hérodote et le passage d'Avienus qui fait arriver les Celtes dans l'est de la Gaule au septième siècle, on est conduit à admettre qu'à la fin du même siècle, les Celtes déjà fixés sur les bords du Plateau central, chez lesquels la civilisation du Hallstatt II a remplacé celle du Hallstatt I, sont descendus dans les plaines du Sud-Ouest de la Gaule et dans la péninsule, dont ils ont dominé les populations par la supériorité de leur armement, et probablement de leur état social et politique. Avec de faibles contingents établis dans des positions défensives, ils ont pu faire de nombreuses stations pour l'exploitation des richesses naturelles des deux pays. Cette domination n'aurait pas du reste empêché les luttes des différents peuples entre eux, et notamment l'établissement des Ibères entre les Pyrénées et le Rhône au cinquième siècle.

Digitized by Google

IV^e et III^e siècles. — Les stations de la période précédente sont conservées, mais l'importance de quelques-unes a beaucoup diminué. Dès le commencement du quatrième siècle, peut-être avant, l'industrie des deux contrées subit la transformation qui s'est produite à la même époque dans la Gaule orientale et l'Allemagne du Sud-Ouest. Tous les types du Hallstatt disparaissent et sont remplacés par ceux de La Tène. En même temps, l'influence des colonies grecques sur les mœurs et les habitudes des peuples du littoral méditerranéen, est révélée par de nombreuses importations d'objets de luxe et les imitations faites par les indigènes dans les habitations et les ornements des villes, l'industrie et la décoration des objets. Dans certaines régions, des monuments figurés où l'inhabileté des barbares se trahit par des défauts d'anatomie et des stylisations empruntées à des civilisations disparues, rappellent des luttes des peuples barbares entre eux et des sanctuaires vénérés comme ceux de la Grèce, ainsi que des sépultures gardées par des animaux fantastiques de l'art grec orientalisant. Les rites funéraires ne sont pas modifiés.

Sur les origines de la transformation de la civilisation des deux contrées au IV^e siècle, on ne peut plus invoquer la domination d'un peuple étranger. Les peuples du sud de la Gaule et de la péninsule se sont affranchis; ce dont témoignent, pour l'Espagne, les textes qui font connaître l'existence au troisième siècle, d'un état celtibérien dont les limites mal définies ne paraissent pas dépasser l'Aragon et les Castilles, et, pour la Gaule, le fait que les tribus dont le territoire a été traversé par l'armée d'Annibal, étaient toutes celtiques, et que c'est à cette époque que le Druidisme a été introduit en Gaule. La domination des Celtes de la Gaule orientale avait donc pris fin; mais les longues relations politiques et commerciales avec les peuples des contrées où la civilisation de La Tène a été créée, a suffi pour produire une transformation semblable dans le Sud de la Gaule et dans la péninsule. Toutefois, le voisinage des colonies grecques a donné un caractère tout particulier à la civilisation de

Digitized by Google

La Tène sur le littoral méditerranéen, en provoquant de nombreuses imitations dans l'installation des villes barbares, l'industrie, le commerce, l'art et la décoration, et jusque dans l'adoption de pratiques des cultes helléniques. Il n'y a donc pas eu de civilisations particulières à chacune des deux contrées; mais des adaptations différentes de la civilisation de La Tène, notamment dans les régions du littoral.

II^e^ et I^er^ siècles. — Les récits relatifs à la seconde guerre punique à la fin du troisième siècle, et à la conquête romaine de l'Espagne et du Sud-Est de la Gaule au deuxième, ont fait connaître quelques détails sur les mœurs et les coutumes des peuples des deux contrées. Les fouilles récentes de Numance et d'Ampurias apportent de nombreuses précisions sur des éléments de leurs civilisations; en même temps que les découvertes faites dans toutes les parties des deux contrées, notamment sur le littoral méditerranéen, montrent les transformations que la domination romaine a apportée dans l'industrie des peuples barbares par l'imitation progressive des types gréco-romains. On constate en outre que ces transformations se sont fait sentir dans la Gaule du Sud sur les régions voisines de la Province, qui devaient rester indépendantes jusqu'à la soumission de la Gaule.

En résumé, nos recherches dans la Gaule du Sud et la péninsule hispanique ont fait connaître de nombreux éléments des civilisations qui se sont succédé dans ces pays aux diverses périodes de la protohistoire. Ces éléments sont semblables à ceux des civilisations contemporaines de la Gaule orientale et de l'Allemagne du Sud, sous la réserve des particularités signalées dans les régions du littoral méditerranéen en contact avec les colonies helléniques et puniques. Cette dernière constatation déjà faite dans d'autres régions du littoral de la Méditerranée et du Pont-Euxin, nous a engagé à reprendre l'étude des documents recueillis dans les autres contrées de l'Europe barbare. C'est ainsi que

Digitized by Google

nous avons été conduit à réunir dans une synthèse, — la première qui ait été présentée, — l'ensemble des découvertes archéologiques, qui, depuis 50 ans, forment une nouvelle branche des sciences auxiliaires de l'Histoire. Le chapitre que l'on va lire expose cette synthèse avec le résumé des principaux faits qui l'appuient.

B). L'EUROPE BARBARE DANS SON ENSEMBLE.

1. *La protohistoire en 1897.*

L'interprétation de textes parfois très obscurs et les études de linguistique du siècle dernier ont fait connaître la répartition des races et des peuples au VIII[e] siècle av. J.-C. Mais ce n'est guère qu'à partir de l'époque où quelques-uns de ces peuples ont été en contact avec les nations supérieures du bassin méditerranéen, que certains traits de leurs civilisations apparaissent. Pour l'Espagne et la Gaule en particulier, les renseignements des historiens et des géographes ne remontent pas au delà de la conquête romaine. Or, de 1860 à 1897, les découvertes archéologiques faites dans l'Italie centrale et septentrionale et dans l'Allemagne du Sud et la Gaule de l'Est ont fourni à la protohistoire des contributions importantes, que l'on peut résumer ainsi pour chacune des quatre périodes de deux siècles qui répondent aux phases principales de l'histoire des civilisations supérieures.

Aux huitième et septième siècles, les industries de l'Europe occidentale sont celles du dernier âge du bronze des divers pays. On constate toutefois, qu'en Italie, les colonies grecques du littoral importent déjà des objets de luxe qui provoquent des imitations chez les indigènes, et que dans l'Allemagne du Sud, le travail du fer s'est assez développé pour reproduire la grande épée à crans de bronze de la période précédente. Les rites funéraires subissent en même temps des modifications dans ce dernier pays.

Digitized by Google

Aux sixième et cinquième siècles, les industries des pays septentrionaux n'ont pas subi de changements. Celles des contrées occidentales, Gaule du Sud et péninsule hispanique ne sont pas connues. En revanche, en Italie et dans l'Allemagne du Sud, le fer et le bronze laminé devenus d'un usage commun, ont amené un développement considérable de l'industrie. En Étrurie, l'imitation des modèles helléniques est presque générale dans les constructions, les objets usuels, l'art et la décoration ; tandis que, dans la région Cispadane les indigènes fabriquent avec le fer et le bronze laminé de nouveaux types d'armes, de parures et d'ustensiles. — Dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale, une industrie, dite *de Hallstatt*, est créée, que caractérisent des types uniformes d'armes, de parures et d'ustensiles, les uns semblables à ceux de la période précédente, les autres nouveaux.

En admettant l'interprétation du texte d'Avienus qui fait arriver les Celtes dans la Gaule orientale au VII^e^ siècle av. J.-C., ces découvertes appuyaient l'opinion de certains historiens, qui pensaient que les Hyperboréens de l'Allemagne du Sud étaient Celtes, et qu'un grand empire qui, d'après Hérodote, comprenait toutes les contrées occidentales, avait été fondé par eux au sixième siècle. Les autres événements politiques révélés par ces découvertes se rapportent à l'influence que le commerce grec exerce sur les industries italiques, et des relations commerciales auxquelles est généralement attribuée le présence de quelques objets Hallstattiens dans la Gaule du Sud et les contrées à l'Est des Alpes. Les origines de la civilisation du Hallstatt restent inconnues.

Aux quatrième et troisième siècles, les industries des contrées septentrionales et du Nord-Ouest ne sont pas modifiées. Celles des pays occidentaux, Gaule du Sud et péninsule hispanique, sont rapportées à des civilisations particulières à ces pays dont les éléments caractéristiques n'ont pas encore été déterminés. Dans la Gaule orientale et l'Allemagne du

Digitized by Google

nous avons été conduit à réunir dans une synthèse, — la première qui ait été présentée, — l'ensemble des découvertes archéologiques, qui, depuis 50 ans, forment une nouvelle branche des sciences auxiliaires de l'Histoire. Le chapitre que l'on va lire expose cette synthèse avec le résumé des principaux faits qui l'appuient.

B). L'EUROPE BARBARE DANS SON ENSEMBLE.

1. *La protohistoire en 1897.*

L'interprétation de textes parfois très obscurs et les études de linguistique du siècle dernier ont fait connaître la répartition des races et des peuples au VIII[e] siècle av. J.-C. Mais ce n'est guère qu'à partir de l'époque où quelques-uns de ces peuples ont été en contact avec les nations supérieures du bassin méditerranéen, que certains traits de leurs civilisations apparaissent. Pour l'Espagne et la Gaule en particulier, les renseignements des historiens et des géographes ne remontent pas au delà de la conquête romaine. Or, de 1860 à 1897, les découvertes archéologiques faites dans l'Italie centrale et septentrionale et dans l'Allemagne du Sud et la Gaule de l'Est ont fourni à la protohistoire des contributions importantes, que l'on peut résumer ainsi pour chacune des quatre périodes de deux siècles qui répondent aux phases principales de l'histoire des civilisations supérieures.

Aux huitième et septième siècles, les industries de l'Europe occidentale sont celles du dernier âge du bronze des divers pays. On constate toutefois, qu'en Italie, les colonies grecques du littoral importent déjà des objets de luxe qui provoquent des imitations chez les indigènes, et que dans l'Allemagne du Sud, le travail du fer s'est assez développé pour reproduire la grande épée à crans de bronze de la période précédente. Les rites funéraires subissent en même temps des modifications dans ce dernier pays.

Digitized by Google

Aux sixième et cinquième siècles, les industries des pays septentrionaux n'ont pas subi de changements. Celles des contrées occidentales, Gaule du Sud et péninsule hispanique ne sont pas connues. En revanche, en Italie et dans l'Allemagne du Sud, le fer et le bronze laminé devenus d'un usage commun, ont amené un développement considérable de l'industrie. En Étrurie, l'imitation des modèles helléniques est presque générale dans les constructions, les objets usuels, l'art et la décoration ; tandis que, dans la région Cispadane les indigènes fabriquent avec le fer et le bronze laminé de nouveaux types d'armes, de parures et d'ustensiles. — Dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale, une industrie, dite *de Hallstatt*, est créée, que caractérisent des types uniformes d'armes, de parures et d'ustensiles, les uns semblables à ceux de la période précédente, les autres nouveaux.

En admettant l'interprétation du texte d'Avienus qui fait arriver les Celtes dans la Gaule orientale au VII^e^ siècle av. J.-C., ces découvertes appuyaient l'opinion de certains historiens, qui pensaient que les Hyperboréens de l'Allemagne du Sud étaient Celtes, et qu'un grand empire qui, d'après Hérodote, comprenait toutes les contrées occidentales, avait été fondé par eux au sixième siècle. Les autres événements politiques révélés par ces découvertes se rapportent à l'influence que le commerce grec exerce sur les industries italiques, et des relations commerciales auxquelles est généralement attribuée le présence de quelques objets Hallstattiens dans la Gaule du Sud et les contrées à l'Est des Alpes. Les origines de la civilisation du Hallstatt restent inconnues.

Aux quatrième et troisième siècles, les industries des contrées septentrionales et du Nord-Ouest ne sont pas modifiées. Celles des pays occidentaux, Gaule du Sud et péninsule hispanique, sont rapportées à des civilisations particulières à ces pays dont les éléments caractéristiques n'ont pas encore été déterminés. Dans la Gaule orientale et l'Allemagne du

Digitized by Google

Sud-Ouest au contraire, la civilisation du Hallstatt a fait place à celle de *La Tène*, dont les types d'armes, de parures et d'ustensiles et les usages funéraires diffèrent de ceux de la période précédente. Les mêmes éléments, rencontrés dans l'Italie du Nord et dans l'Illyrie Nord-Ouest, sont rapportés aux établissements gaulois faits dans ces contrées aux quatrième et troisième siècles d'après les textes. Sur les origines de la civilisation de La Tène, il n'a, du reste, été fait aucune hypothèse plausible. Nous devons ajouter que quelques poteries attiques, trouvées dans la Gaule orientale, témoignent de relations commerciales avec les colonies grecques du littoral.

Aux deuxième et premier siècles, les industries des contrées septentrionales ne paraissent pas notablement modifiées, à l'exception des îles bretonnes où une invasion belge a introduit la civilisation de La Tène au commencement du deuxième siècle. — Avec la domination de Rome sur l'Italie entière, disparaissent les types hellénisés de l'industrie des régions centrale et méridionale, que remplacent les produits gréco-romains. — En Gaule, les fouilles d'Alésia et de Bibracte révèlent de nombreux éléments des civilisations de ces régions dans la première moitié du premier siècle; elles apportent en même temps des précisions sur les moyens mis en œuvre dans la guerre de l'Indépendance. — On admet d'ailleurs qu'aussitôt après la conquête les industries des contrées barbares se sont transformées en imitant les types italiques.

En résumé, les découvertes archéologiques antérieures à 1897, avaient fait connaître, avec la chronologie des documents recueillis en Italie et dans l'Allemagne du Sud, l'influence des colonies helléniques sur de nombreux éléments de la civilisation des Etrusques. Quant aux transformations de l'industrie de l'Italie septentrionale aux septième et sixième siècles, et celles de l'Allemagne du Sud et de la Gaule de l'Est, aux sixième et quatrième siècles, elles étaient attribuées aux efforts des indigènes, favorisés dans les dernières

Digitized by Google

contrées du moins, par de nombreux gisements de fer. D'ailleurs, aucun événement politique n'avait été rattaché à ces modifications des industries barbares, en dehors des relations commerciales de l'Italie avec les pays grecs dès le huitième siècle, et de quelques contrées situées à l'Est et à l'Ouest des Alpes, avec les peuples de l'Allemagne du Sud. On avait constaté en outre, que les industries des contrées septentrionales n'avaient pas subi de changements notables aux diverses périodes de la protohistoire.

2. *La protohistoire de l'Europe barbare d'après les découvertes archéologiques récentes.*

C'est seulement en 1900 que Montelius a publié un mémoire résumé sur les caractéristiques des diverses périodes de l'*âge du fer en France et dans les autres pays celtiques*, qui devait servir de guide aux archéologues. C'est précisément à ce moment que nous venions de faire les découvertes qui avaient classé les différents gisements du Sud-Ouest de la France, en même temps qu'elles avaient montré l'importance de la céramique pour déterminer l'âge d'une station quand les éléments métalliques font défaut. Nos études ont été poursuivies dans le Sud-Est de la France et dans la péninsule hispanique; ce sont ces nouveaux documents qui nous ont aidé à tracer pour les diverses périodes de la protohistoire le tableau des transformations des civilisations barbares.

VIII[e] ET VII[e] SIÈCLES

Peuples supérieurs et peuples barbares. — En laissant de côté l'Égypte et l'empire Assyrien, les Grecs et les Phéniciens sont les seuls peuples supérieurs en relations avec les barbares pendant la période. Des cités grecques de la métropole partent déjà de nombreuses colonies pour le littoral de l'Asie Mineure et du Pont-Euxin et les côtes de l'Italie méridionale et de la Sicile. Quant aux Phéniciens, leurs vaisseaux continuent à

Digitized by Google

parcourir les rivages de la Méditerranée, de l'Océan Atlantique, de la mer du Nord et de la Baltique.

Des textes grecs et les travaux des linguistes du siècle dernier, ont fait connaître la répartition des races et des peuples barbares au commencement du huitième siècle. Les Scythes occupent le grand steppe qui s'étend de la mer Caspienne aux Carpathes; les Thraco-Illyriens, le nord de la péninsule des Balkans; les Ombriens, l'Italie, à l'exception de Toscane habitée par les Etrusques d'une origine encore discutée. Les Hyperboréens répandus au nord des Alpes comprennent, d'après les linguistes, des Celtes dans l'Allemagne du Sud et des Germains dans l'Allemagne du Nord et la Scandinavie. Les Ligures sont en Gaule, les Ibères en Espagne et les Bretons en Angleterre. Les seules indications que l'on ait sur les civilisations de ces peuples, sont celles-ci. Les Scythes connaissaient le travail du fer dès le huitième siècle, et, au septième, ils ont ravagé pendant trente ans toutes les parties de l'Empire Assyrien en décadence; en Occident, leurs incursions se sont avancées jusqu'à l'Elbe. C'est, du reste, aux recherches archéologiques des trente dernières années que l'on doit l'attribution à la période de nombreux éléments des civilisations barbares restés inconnus jusqu'alors.

Caractéristiques des civilisations des peuples barbares. — Au commencement du huitième siècle, la civilisation de l'âge du bronze existe encore dans toutes les contrées. Dans quelques pays on rencontre des armes et des parures plus ou moins apparentées à la civilisation mycénienne. — En Etrurie, la plupart des villes confédérées ont été retrouvées avec leurs enceintes. Les sépultures à incinération en petits puits de l'âge du bronze ont disparu; elles sont remplacées par l'inhumation dans des fosses ou de grandes chambres. Les mobiliers funéraires renferment trois sortes de produits : des objets de fabrication indigène qui montrent que le travail du fer est encore très restreint; des vases grecs peints importés des colonies du littoral et des imitations de ces vases faites dans le pays. — Dans la région cispadane qui s'étend des Apen-

Digitized by Google

nins à l'Adriatique, la civilisation est différente. De grandes agglomérations existent à Bologne et dans le voisinage. Les sépultures à incinération en petits puits sont celles de l'âge du bronze. Les mobiliers comprennent : l'urne, d'une forme particulière, en poterie ou en bronze, des objets en bronze, parures, ustensiles et poteries, décorés de motifs géométriques Dipyliens. Sur des vases de bronze laminé, on voit estampées des scènes de la vie publique ou privée, et des figures d'animaux fantastiques de l'art grec orientalisant. — Une autre civilisation particulière est représentée par la nécropole de Novilara, dans la région d'Ancône, où, parmi des objets indigènes, on en voit quelques-uns inspirés de ceux des pays grecs. — Enfin, dans l'Istrie et la Carniole, voisines de la péninsule, des sépultures à incinération renferment avec des objets de types particuliers à la région, des armes et des parures manifestement importées de pays grecs ou d'Italie, ou imités, parmi lesquelles des vases en bronze laminés avec des décors estampés qui rappellent ceux de la Cispadane.

Dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale, de nombreuses nécropoles et des sépultures isolées sous tumulus, à inhumation et à incinération, ont été fouillées. On y rencontre trois sortes d'objets : 1° des armes, parures et ustensiles de la dernière période du bronze; 2° des épées et couteaux des mêmes types, mais exécutés en fer forgé dans une seconde subdivision de la période; 3° quelques ustensiles venus de pays italiques. En même temps, les rites funéraires de l'âge du bronze sont modifiés par une proportion plus grande d'incinérations et par la composition du mobilier, qui, dans les tombes d'hommes de la seconde subdivision, renferme toujours des armes. Cette civilisation est désignée sous le nom de Hallstatt I.

Aucun changement ne s'est produit dans les contrées septentrionales et dans les pays occidentaux, îles bretonnes, Gaule du Nord-Ouest et du Sud et péninsule hispanique, où l'industrie et les usages funéraires sont ceux de la dernière période de l'âge du bronze.

Digitized by Google

Événements politiques révélés ou éclairés par les découvertes. — C'est certainement aux indigènes utilisant le bronze laminé dont l'emploi a pu leur être donné par les Grecs, que sont dus la plupart des nouveaux types industriels de l'Etrurie et de Cispadane. Mais le plus grand effort accompli dans la période est celui des Celtes de l'Allemagne du Sud qui ont réalisé le travail du fer au point de reproduire la grande épée à crans de l'âge du bronze. Les relations avec les colonies grecques du littoral, ont fait connaître aux peuples italiques, notamment aux Etrusques, des modèles qui ont été imités, et dont les motifs empruntés, les uns au Dipylien, les autres à l'art grec orientalisant et à l'art archaïque, ont servi à décorer les objets de luxe de travail indigène.

Nous avons déjà dit que, d'après l'interprétation de quelques vers d'Avienus, des tribus celtiques parties du littoral de la mer du Nord, se sont établies au VII^e^ siècle av. J.-C. dans la Gaule orientale. D'un autre côté, un texte d'Hécatée peut indiquer qu'au commencement du V^e^ siècle av. J.-C. les Celtes étaient descendus jusqu'au voisinage de Marseille que les Phocéens venaient de fonder. L'interprétation est contestée; or, les sépultures Halstattiennes I découvertes sur les bords du Plateau central appartenant au bassin de la Garonne semblent la confirmer. Nous ajoutons que la disparition au septième siècle, de tous les éléments de la civilisation du bronze dans la Gaule orientale et le Plateau central, peut témoigner que les Celtes y dominaient les populations ligures au milieu desquelles ils s'étaient établis. — Il n'en a pas été de même des incursions des Scythes dans l'Europe occidentale; elles n'ont laissé d'autres vestiges que des sépultures avec mobiliers très pauvres en Transylvanie et quelques riches parures dans le Brandebourg.

V^e^ ET VI^e^ SIÈCLES (planche IV).

Peuples supérieurs et peuples barbares. — L'organisation politique des Villes de la Grèce est terminée et leurs populations augmentées se répandent dans de nouvelles colonies sur le littoral du Pont-Euxin et de la Méditerranée.

Digitized by Google

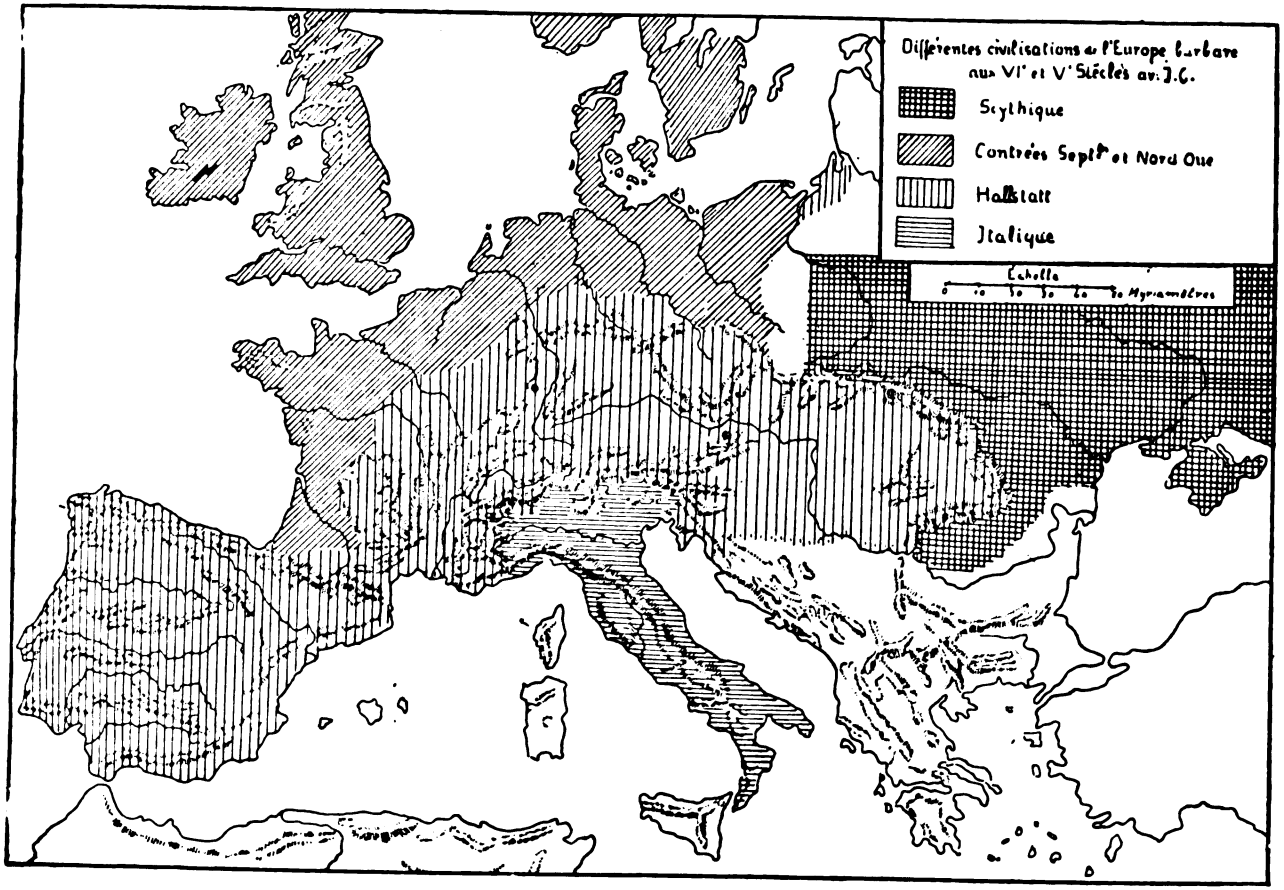

Pl. IV. — Europe barbare. — Différentes civilisations aux VIe et Ve siècles av. J.-C.

Digitized by Google

Digitized by Google

La prise de Tyr par les Assyriens porte un coup fatal au commerce phénicien, auquel Carthage succéde dans le bassin occidental de la Méditerranée. Au commencement du cinquième siècle les Carthaginois alliés aux Étrusques tentent d'empêcher les Grecs de l'Italie méridionale et les Phocéens de Marseille de développer leur commerce avec les barbares de la Gaule et de l'Espagne. Une défaite navale les rejette sur le littoral Sud-Ouest de l'Espagne, tandis que les Phocéens créent de nombreuses colonies de Nice au cap Nao près d'Alicante. A la même époque, les Perses veulent asservir les colonies helléniques de l'Asie Mineure et la Grèce elle-même; tous leurs efforts viennent échouer contre le patriotisme éclairé des Villes libres de la Grèce.

Les peuples des contrées barbares sont ceux de la période précédente; mais des groupements politiques se sont modifiés. D'après le texte d'Hérodote déjà cité, les Celtes occupent tout l'occident de l'Europe, c'est-à-dire la Gaule et l'Espagne; cette conclusion est contestée par quelques historiens. Au commencement du cinquième siècle, les Étrusques, dont la civilisation est très avancée, dominent la région Cispadane et l'Italie du Nord ainsi que la Campanie.

D'autre part, au cinquième siècle, des peuples ibères font des établissements en Gaule dans la région comprise entre le Rhône et les Pyrénées. Un passage de Tite-Live, qui n'est plus généralement admis, place au commencement du sixième siècle, l'expédition des Gaulois en Italie et la prise de Rome. Quant aux Scythes, et aux Thraco-Illyriens, Hérodote donne de nombreux détails sur la civilisation de ces peuples; mais il laisse de côté nombre d'éléments que l'archéologie devait faire connaître.

Caractéristiques des civilisations des différents peuples barbares. — En Italie, les Étrusques ont une civilisation très avancée due en partie à des emprunts faits à la civilisation hellénique. En effet, si dans les chambres funéraires on trouve des objets d'une industrie locale, il en est beaucoup

Digitized by Google

d'autres importés des pays grecs ou imités de types helléniques. La même influence se manifeste dans l'architecture, les arts décoratifs et même la plastique, où, du reste, on constate degrés d'adaptation plus ou moins grandes. — Dans la Cispadane au contraire, l'industrie a conservé les types métalliques de la période précédente; c'est seulement au cinquième siècle que l'imitation des poteries helléniques commence, en même temps que les sépultures à incinération dans de petits puits sont remplacées par l'inhumation dans des fosses.

Dans la grande zone périphérique à la Méditerranée qui s'étend des Carpathes aux colonnes d'Hercule, à laquelle il faut ajouter une bande de l'Allemagne Nord-Est et le nord de l'Italie, les civilisations des différents peuples font place à une civilisation uniforme que l'on désigne sous le nom de Hallstatt II. Ses éléments uniformes se rapportent à l'industrie, à la décoration et aux rites funéraires. 1° Pour l'industrie, le fer et le bronze sont devenus d'un usage commun. Les produits comprennent des épées, des fibules et des ustensiles, imités de types italiques, avec une part laissée à l'adaptation qui peut varier d'une contrée à l'autre. Il en est de même de la céramique. Quant à la décoration, ses motifs sont géométriques. On rencontre en outre, surtout dans l'Allemagne du Sud, des parures et des ustensiles importés des pays italiques et helléniques. D'autre part, les types les plus nombreux et variés de parures et d'ustensiles se trouvent dans ce pays, qui était presque le seul en relation avec l'Italie dès la période précédente. 2° Pour les usages funéraires, voici ce que l'on observe. Chaque contrée a conservé les rites de la période précédente sous le rapport des dispositions de la sépulture et de l'état des restes humains; dans l'Allemagne du Sud et la Gaule orientale, les tumulus et les tertres ont des proportions variables d'inhumés et d'incinérés. Dans les pays du Sud, l'incinération est exclusivement employée avec de petits puits en terre libre ou entourés de cercles de pierres; on rencontre toutefois des tumulus. En revanche, la composition du mobilier est devenue uni-

Digitized by Google

forme : parures et ustensiles, armes dans les tombes d'hommes, offrandes alimentaires et amulettes. — Comme les agglomérations de l'âge du bronze ne sont généralement pas connues, on peut admettre que les nombreux établissements de toute nature étudiés dans les différentes contrées datent de la période, en remarquant que des places de refuge du littoral méditerranéen ont des enceintes imitées des colonies grecques voisines, et que, dans ces régions, on rencontre quelques menus objets helléniques, notamment des poteries.

Les sépultures de la Russie méridionale ont fait connaître l'industrie des peuples Scythes et leurs coutumes funéraires. Mais jusqu'ici c'est seulement à partir du quatrième siècle que des objets grecs datent les riches mobiliers recueillis. — L'industrie des contrées septentrionales, Allemagne du Nord et Scandinavie, des Iles bretonnes et de la Gaule Nord-Ouest ne paraît pas modifiée; le bronze fondu y est toujours le seul métal en usage.

Événements politiques révélés ou éclairés. — Comme dans la période précédente, les transformations des civilisations barbares reconnaissent trois causes, l'effort des indigènes, les relations commerciales, notamment avec les peuples des civilisations supérieures, et la domination de certains peuples sur d'autres.

En Italie, l'influence des colonies grecques sur l'Etrurie est considérable. Elle se manifeste dans les constructions, l'industrie, les arts décoratifs et jusque dans la plastique. Par leur domination sur la Cispadane au cinquième siècle, les Etrusques y transmettent l'influence hellénique qui apparaît dans la décoration des objets, surtout dans la céramique. On constate en même temps, l'imitation des rites funéraires de l'Etrurie par la substitution de l'inhumation à l'incinération.

C'est dans l'Allemagne du Sud que les types métalliques de la civilisation du Hallstatt II ont été créés. Cette contrée était, en effet, presque la seule des contrées barbares en

Digitized by Google

relations de commerce avec l'Italie dès la période précédente. Quant à la transmission des nouveaux types aux contrées situées à l'Est et à l'Ouest du massif alpin, on avait pensé tout d'abord, lors des premières découvertes de la Gaule du Sud, à des relations commerciales. Or, la constatation que dans cette contrée comme dans les autres pays hallstattiens, tous les éléments des civilisations du bronze ont disparu pour faire place, non seulement aux nouveaux types métalliques, mais encore à ceux de la céramique et à l'adoption de certains rites funéraires de l'Allemagne du Sud, ne permet plus de soutenir cette opinion. On est donc obligé d'invoquer la domination des Celtes sur toutes ces contrées aux sixième et cinquième siècles. C'est ce que pensent depuis longtemps des historiens qui s'appuient, pour les contrées occidentales sur les textes d'Hécatée et d'Hérodote, et pour les contrées orientales sur les travaux de linguistique et la toponymie, confirmés aujourd'hui par les découvertes archéologiques.

Quant aux Germains, qu'un texte du troisième siècle présente affranchis de la longue domination des Celtes, que les études linguistiques avaient du reste mis au jour, ce serait le genre de vie de ces peuples sylvicoles qui les aurait tenus en dehors de la civilisation Hallstattienne II.

On doit remarquer que la domination des Celtes sur les contrées auxquelles ils ont imposé leur civilisation, en a fait les intermédiaires du commerce des peuples supérieurs de la Méditerranée avec les Barbares. A l'Est des Alpes, les Celtes tiennent la grande voie de l'Adriatique à la Baltique; à travers les Alpes, tous les passages qui conduisent d'Italie dans les régions du Haut-Danube et du Rhin; sur le littoral de la Gaule et de l'Espagne, ils sont en contact avec Marseille et ses colonies.

On peut attribuer à un état social et politique avancé, succédant à la période où les Celtes avaient réalisé le travail du fer, la création d'une industrie qui leur a permis de dominer toutes les contrées où régnait la civilisation du bronze, en même temps qu'ils y ont fait des établisse-

Digitized by Google

ments de toute nature pour l'exploitation des richesses naturelles.

IVe ET IIIe SIÈCLES (planche v).

Peuples supérieurs et peuples barbares. — Des changements considérables se produisent chez les peuples de civilisation supérieure du bassin de la Méditerranée et dans le monde barbare. Tandis que les conquêtes d'Alexandre répandent la civilisation hellénique jusqu'à l'Indus, l'Hindou-Kouch et l'Oxus, et que les Grecs se déchirent dans des luttes intestines, le peuple Romain au centre de l'Italie s'élève par les armes, soumet toute la péninsule et finalement abat toute la puissance de Carthage. Les textes montrent qu'au commencement du quatrième siècle les peuples du Nord-Ouest de la péninsule des Balkans et des contrées occidentales sont devenus indépendants. Ceux de la Gaule réunis dans la confédération des Bituriges, essaiment au commencement du quatrième siècle en Italie et dans l'Allemagne du Sud. En Italie, les tribus gauloises, après avoir défait les Étrusques et les Romains et s'être avancés jusqu'à Rome, se fixent dans l'Italie du Nord et la Cispadane au milieu des poputations étruscisées de la période précédente. Au commencement du troisième siècle, les Volkes, tribus celtiques, chassés de la rive droite du Rhin par les Germains révoltés, se dirigent, les uns dans le Sud de la Gaule où elles font des établissements entre le Rhône et la Garonne; les autres vers l'Est. Parmi ces dernières, les unes se fixent en Illyrie; tandis que d'autres, descendant jusqu'en Grèce où elles pillent le temple de Delphes, remontent ensuite en Thrace et passent en Asie Mineure où elles fondent le royaume des Galates.

Pendant toute la période, les relations commerciales avec les peuples barbares se font dans le bassin oriental de la Méditerranée par les villes grecques de l'Asie Mineure pour la Scythie et les autres régions du Pont-Euxin, et dans le bassin occidental par les Grecs de l'Italie méridionale, de la Sicile et de Marseille, et par Carthage

Digitized by Google

Caractéristiques des civilisations des différents peuples barbares. — Dans les régions de l'Italie septentrionale et centrale occupées par des tribus gauloises, on rencontre des nécropoles dont les sépultures sont entièrement semblables à celles de la Gaule orientale de la même période. Toutefois, parmi les objets des mobiliers, il y en a quelques-uns qui sont étrusques et romains. Les civilisations des peuples de l'Italie méridionale dans la période précédente, sont presque inconnues; en sorte, qu'il n'est pas possible de dire les premières transformations que la conquête romaine leur a fait subir. Cependant, des poteries peintes avec personnages trouvées en Messapie voisine de l'Apulie, peuvent témoigner de l'influence des Villes grecques sur les habitudes de ces peuples.

Dans toutes les contrées Hallsttattiennes de la période précédente, les types du Hallstatt disparaissent au commencement du quatrième siècle, et peut-être avant d'après certains documents. Les armes, parures et ustensiles font place aux types d'une nouvelle industrie, dite de La Tène, dont les caractères sont les suivants. Les armes se rapprochent de celles des peuples grecs; l'épée est devenue une arme de taille et le bouclier est adopté. Les parures et les fibules en particulier, ont des formes nouvelles. Il en est de même de la céramique, avec les différences qu'elle présente suivant les contrées et les régions. Les motifs de la décoration sont pour la plupart empruntés à l'ornementique grecque. Les rites funéraires de la Gaule orientale sont entièrement changés; l'inhumation et les sépultures dans des fosses ont remplacé l'incinération et les tumulus; les autres contrées ont conservé leurs usages funéraires. Les régions littorales de la Gaule et de l'Espagne, en contact avec les colonies grecques et puniques, présentent des particularités. Avec les objets de La Tène, on y rencontre : 1° des armes, des parures et des vases importés des pays grecs et quelques objets puniques; 2° des séries céramiques imitant les poteries de la Grèce comme technique et décorations peintes de motifs inspirés de l'art archaïque, du grand art et de l'art hellénistique. Dans cer-

Digitized by Google

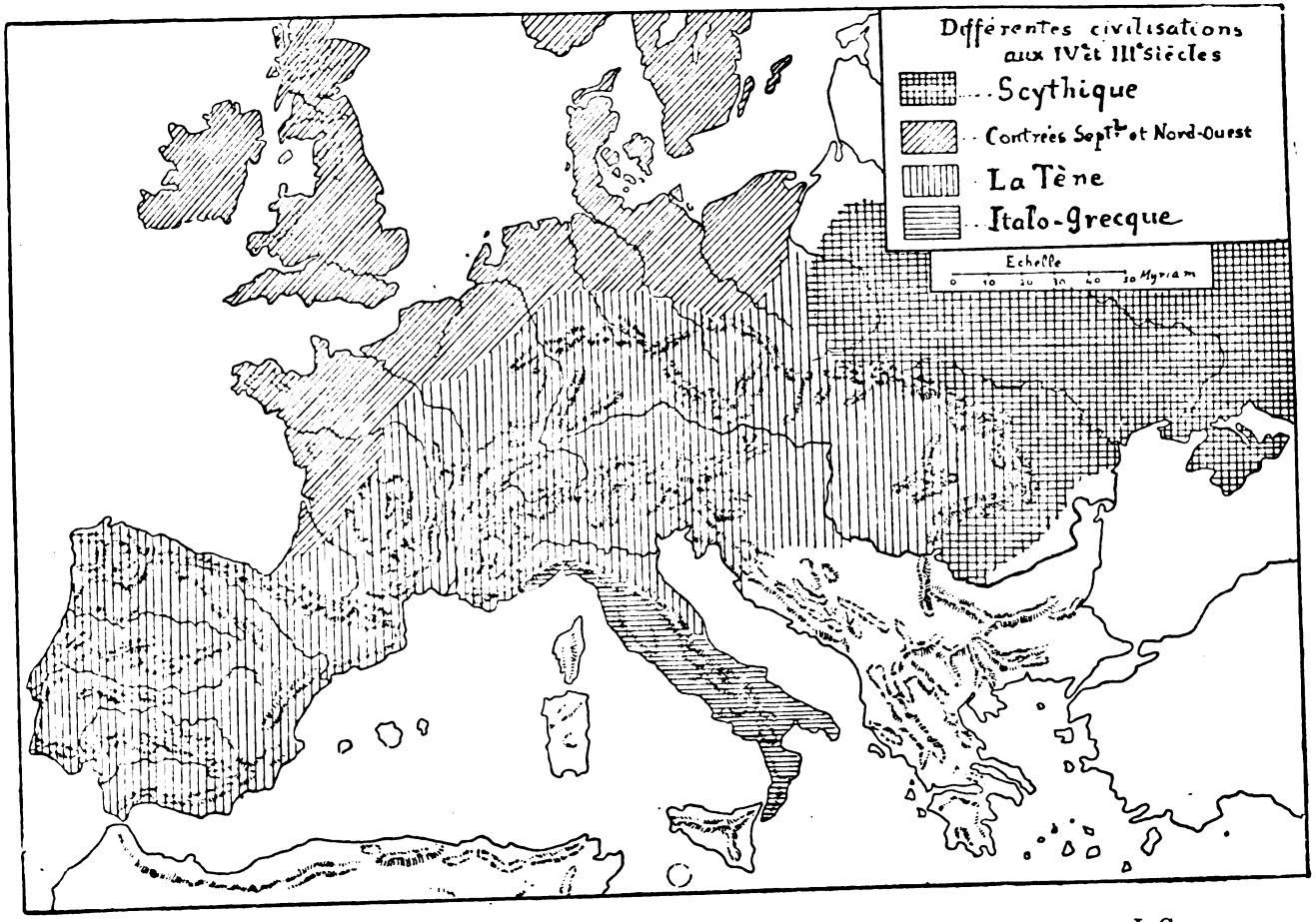

Pl. V. — Europe barbare. — Différentes civilisations aux IVe et IIIe siècles av. J.-C.

Digitized by Google

Digitized by Google

taines régions l'imitation s'élève jusqu'à la plastique, et des œuvres, souvent maladroites, révèlent, les unes des pratiques religieuses qui rappellent celles de la Grèce, les autres des guerres entre peuples voisins. Pour faciliter les échanges avec les pays grecs, la monnaie est adoptée dès le troisième siècle, aussi bien dans les régions du Danube moyen qu'en Gaule et en Espagne; les types et les symboles sont imités de pièces grecques.

Bien que l'on rencontre quelques objets de La Tène dans l'Allemagne du Nord et la Scandinavie, l'industrie de ces pays et celle des îles bretonnes ne paraissent pas sensiblement modifiées, et le bronze fondu continue à être le seul métal en usage. — Chez les Scythes sédentaires du Pont-Euxin au contraire, de riches mobiliers funéraires montrent que l'influence hellénique a transformé les mœurs et les habitudes. Cette influence se manifeste par des importations d'objets de luxe et des décorations d'armes et de parures barbares faites par des Grecs ou par des indigènes formés par eux. Comme sur le littoral de l'Espagne, des documents semblent montrer que des divinités du Panthéon hellénique sont honorées par des Scythes.

Événements politiques révélés ou éclairés. — Les transformations des civilisations barbares sont dues aux mêmes causes que dans la période précédente : l'effort du travail barbare secondé par les relations commerciales avec les peuples des civilisations supérieures et la domination de certains peuples.

On peut rapporter à la première cause la création des types industriels de La Tène, création qui s'est manifestement faite dans la Gaule orientale et l'Allemagne du Sud-Ouest, d'où sont parties les expéditions du commencement du quatrième siècle dans les contrées méridionales. L'armement qui se rapproche de celui des peuples grecs et italiques devait permettre les luttes que les tribus envahissantes allaient soutenir. L'imitation a été facilitée par les relations avec les colonies du littoral de la Gaule, et elle s'est produite non seulement

Digitized by Google

dans les différentes branches d'industrie, mais aussi dans la décoration des objets. Il reste maintenant à dire la cause de la transformation simultanée de la civilisation des autres contrées Hallsttatiennes. Nous pensons qu'elle est due au lien politique qui les avait unies sous la domination de celles de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale pendant la période précédente. Les relations des régions littorales de la Gaule et de l'Espagne avec les colonies grecques et puniques expliquent le caractère particulier que la civilisation de La Tène y a pris. Par contre, on doit remarquer que la longue domination des Gaulois dans l'Italie du Nord et centrale n'a influencé en rien la civilisation très avancée des peuples au milieu desquels ils se sont établis.

IIe ET Ier SIÈCLES

Rome, maîtresse de l'Italie entière, conquiert successivement la Grèce, l'Asie Mineure et l'Égypte, et, dans les contrées barbares, l'Espagne, l'Illyrie, la Gaule et les régions de l'Allemagne du Sud jusqu'au Danube. Les transformations industrielles que ces conquêtes ont amenées sont les suivantes. En Italie, l'industrie gréco-romaine a remplacé partout les produits hellénisés de la période précédente, à l'exception des stations gauloises de la Cispadane et des vallées alpines qui conservent leurs mœurs et leurs habitudes au milieu des colonies romaines. Dans les pays barbares, les effets de la conquête diffèrent suivant les contrées. En Espagne et dans la Province romaine de la Gaule, les éléments caractéristiques de La Tène disparaissent, et l'on constate l'imitation progressive des types italiques à la suite de nombreuses importations. En Gaule, l'influence de l'industrie italique se fait sentir même dans les régions indépendantes voisines de la Province, notamment en Aquitaine et chez les Éduens. En Espagne et dans la Gaule du Sud, les agglomérations des hauteurs sont remplacées par des villes fondées dans les plaines voisines. — C'est, on le sait, une invasion belge qui a apporté la civilisation de La Tène dans les îles bretonnes au commencement du deuxième siècle. — Dans les contrées au

Digitized by Google

Nord du Danube qui devaient rester indépendantes, notamment en Hongrie et en Transylvanie, la civilisation de La Tène se maintiendra jusqu'aux grandes migrations des peuples aux IIIe et IVe siècles ap. J.-C.

RÉSUMÉ

Les vestiges recueillis dans la moitié occidentale de l'Europe, qui sont attribués à la dernière période du bronze des diverses contrées, donnent les indications suivantes sur les civilisations des peuples barbares au début de l'époque protohistorique, VIIIe siècle av. J.-C. Le bronze à l'état fondu est le seul métal employé; mais, si l'on rencontre partout des armes et des ustensiles presque uniformes, certaines contrées se distinguent par des armes et des ustensiles et des décorations particulières. En Scandinavie et en Hongrie, ces objets témoignent d'une industrie très développée, et en Italie de relations déjà anciennes avec l'Orient méditerranéen.

La plupart des préhistoriens admettent que les civilisations des diverses contrées sont restées à peu près sans changements pendant le demi-millénaire qui précède l'époque protohistorique. Or, les recherches archéologiques faites depuis cinquante ans, ont montré que cette longue immuabilité cesse dès que le peuple formé dans la péninsule hellénique, substitue son action à celle des Phéniciens dans les relations avec les barbares des contrées baignées par le Pont-Euxin et la Méditerranée. C'est, en effet, en grande partie à l'activité des Villes grecques et de leurs colonies que sont dues les transformations des civilisations barbares. Cela n'exclut pas d'ailleurs les efforts de quelques-uns de ces peuples, soit dans l'invention de procédés techniques, soit dans l'adaptation d'éléments empruntés aux civilisations supérieures de la Méditerranée. Comme de nos jours, dans les différentes parties du monde, ces transformations reconnaissent deux causes principales, le commerce et la domination de certains peuples. Plusieurs contrées n'ont pas obéi à cette loi de l'influence des civilisations supérieures. Les Scandinaves ont été préservés

Digitized by Google

Les découvertes archéologiques faites ces dix dernières années dans le Sud de la France et en Espagne, apportent de nouvelles précisions sur les civilisations qui se sont succédé dans l'Europe barbare. Elles étendent considérablement le domaine de certaines d'entre elles, en même temps qu'elles révèlent des événements importants que les textes ne mentionnaient pas. C'est ainsi qu'elles éclairent la grande

Digitized by Google

lutte de la Civilisation pendant la longue période qui s'est écoulée depuis les premiers renseignements recueillis par les Grecs jusqu'à la fondation de l'Empire romain.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEMAGNE. — Tischler, *Ostpreussische Grabhügel*, Königsberg, 1888. — Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, Leroux, 1894. — Naue, *L'époque du Hallstatt en Bavière*, *Rev. arch.*, 1895. — Hœrnes, *Die Hallstattperiode*, Brunswick, 1905. — Schliz, *Die Gallische Bauernhöfe der Früh-Latène Zeit*, Stuttgart, 1906. — Reinecke, *Zür Kenntniss der Latène Denkmäler der zone Nordcärts der Alpen*, Mayence, 1902.

AUTRICHE-HONGRIE. — V. Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*, Vienne, 1886. — Hœrnes, *Die Hallstattperiode*, Brunswick, 1905. — Pic, *Prähled Céisce Archeologie*, Prague, 1908. — Radimsky, *Die Nekropole von Jezerine*, Vienne, 1895.— Pic, *Description des objets recueillis à Stradonic*, Prague, 1903. — Hœrnes, *L'époque de la Tène en Bosnie*, Paris, Marétheux, 1900. — Kovács, *Le cimetière de l'époque de la Tène d'Apahida*, Kolosvár, 1911.

FRANCE. — Montelius, *La chronologie préhistorique en France et dans d'autres pays celtiques*. Paris, Masson, 1900. — Déchelette, *Manuel d'archeologie celtique et gallo-romaine*, Paris, Picard, 1909. — Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, Paris, Leroux, 1889. — Jullian, *Histoire de la Gaule*, Hachette, 1904. — Piette et Sacaze, *Les tumulus d'Avezac-Prat*, Paris, 1877. — Général Pothier, *Les tumulus du plateau de Ger*, Paris, Champion, 1900. — Pontnau et Cabié, *Cimetière gaulois découvert à Saint-Sulpice (Tarn)*, Albi, 1900. — Joulin, *Les stations antiques des coteaux de Pech-David*, *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 1902; *Les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne*, *Rev. arch.*, 1907; *Les sépultures des âges protohistoriques dans le Sud-Ouest de la France*, *Rev. arch.*, 1912; *Les âges protohistoriques dans le Sud de la France et dans la péninsule hispanique*, *Rev. arch.*, 1909-1910; *Les âges protohistoriques dans l'Europe barbare*, *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, 1915. — Vasseur, *Fouilles du Baou-Roux*, Marseille, 1903; *Fouilles du fort Saint-Jean à Marseille* (inédit). — Bulliot, *Nombreux mémoires sur l'oppidum du Mont-Beuvray*. — Déchelette, *L'oppidum du Mont-Beuvray*, 1904. — De Saint-Venant, *Les derniers Arécomiques*, *Bulletin archéologique du*

Digitized by Google

Comité, 1897. — U. Dumas, *Époque Hallstattienne*, *Bull. de la Soc. d'études des Sc. Nat. de Nîmes*, 1905.

ITALIE. — Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, Leroux, 1892. — Montelius, *Les civilisations primitives de l'Italie*, Stockholm, 1895-1905. — Martha, *L'art étrusque*, Paris, 1878. — Pottier, *Vases antiques du Louvre*, Paris, Hachette, 1901.

PÉNINSULE HISPANIQUE. — Siret, *Questions de chronologie et d'ethnographie ibérique*, Paris, Geuthner, 1913; *Villaricos y Herrerias*, *Mem. de la R. Acad. de la Historia*, Madrid, 1908. — P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, Paris, 1903.— Commission du Musée de Barcelone, *Fouilles d'Ampurias*. — Puig y Cadafalch, *Etude topographique d'Emporion*, *Annuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, Barcelone, 1909-1913. — Rubio de la Serna, *Noticia di una necropolis anteromana*, *Mem. de la R. Acad. de la Historia*, Madrid, 1888. — Albertini, *Fouilles d'Elche*, *Bull. hispan.*, Bordeaux, 1906-1907. — Engel et Paris, *Fouilles à Almedinilla*, *Rev. arch.*, 1906; *Une forteresse ibérique à Osuna*, *Arch. des Miss. Scientif. et Litt.*, 1906. — G. Bonsor, *Les colonies préromaines de la vallée du Bétis*, *Rev. arch.*, 1899. — Schulten, *Numantia*, *Abhandl. d. k. k. Gesellschaft der Wissench. zü Göttingen*; *Ausgrabungen in Numantia*, *Sonderabd. d. k. d. arch. Inst.* — Botet y Ciso, *Noticia historica y arqueologica de la antigua citad de Emporion*, 1879. — Avilez, *Espolla y Colera*, *Bulletin de la Real Acad. de la Historia*, 1890. — Hurtebise, *Descubrimiento de una antigua Necropolis en San Feliu de Guixols*, *Revista de Archivos*, *Bibliotecas y Museos*, 1905.— De Sagarra, *Descrubimiento arqueologichs de Puig-Castilar*, *Bol. de la Real Acad. de Buenas Letras de Barcelona*, 1906. — Melida, *Las Esculturas de Cerro de los Santos*, *Revista de Archivos*, *Bibliotecas y Museos*, 1906. — Mis de Cerralba, *Les Nécropoles du Haut Jalon*, communication inédite. — Cte de Samitier, *La Nécropole de Calatayud*, communication inédite.

RUSSIE. — Kondakof, Tolstoï et S. Reinach, *Antiquités de la Russie méridionale*, Paris, Leroux, 1902.

ÉTATS SCANDINAVES. — Sophus Muller, *L'Europe préhistorique*, Paris, Lamarre, 1907; *Debuts et première évolution de la civilisation du bronze en Danemark*, Copenhague, 1910.

SUISSE. — Viollier, *Essai sur les rites funéraires en Suisse des origines à la conquête romaine*, Paris, Leroux, 1911; *Les sépultures du second âge de fer sur le plateau suisse*, 1916.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

ÉPOQUE ROMAINE

I.

DÉCOUVERTES DE LA RÉGION DE TOULOUSE

1. La région dans son ensemble.

La ville de Toulouse. — L'enceinte romaine dont la partie sud a été conservée jusqu'au milieu du siècle dernier, est encore représentée par d'importants témoins. Elle suivait la ligne des boulevards du Château Narbonnais jusqu'aux deux tiers du boulevard Carnot, où elle faisait un angle brusque en se dirigeant vers le donjon du Capitole et de là au pont Saint-Pierre[1]. Une fouille récente nous a permis d'étudier la construction des murs et d'une tour. La maçonnerie est en cailloux roulés avec parements de petit opus et des chaînes de grandes briques de distance en distance; ce qui ne répond pas à la description qu'à faite Ausone qui la désigne comme étant entièrement en briques. — Des décorations architecturales en marbre de grands édifices ont été recueillies à diverses reprises au Moulin du Château et dans le lit du fleuve. Des substructions, avec aires recouvertes de mosaïques, existent sous la place des Carmes. — Un sarcophaphe sculpté et un autel avec figures ont été trouvés sur la place Saint-Étienne; de nombreux menus objets et des médailles du haut et du bas Empire, dans les fouilles de la

1. Le périmètre indiqué sur la planche I est celui de la ville du Moyen-Age, qui dans sa partie Nord, quartier Saint-Sernin, était plus étendue que celle de l'époque romaine

Digitized by Google

rue de Metz prolongée, et une patère en argen ornée, dans le voisinage de l'ancien Marché couvert. — En dehors de la ville, dans le faubourg Saint-Michel au lieu dit Saint-Roch, il existait un cimetière gallo-romain, d'où proviennent un sarcophage et des inscriptions païennes et chrétiennes. On a également trouvé des urnes cinéraises, des sarcophages et des inscriptions au faubourg Guilheméry à l'ouest de la ville, lors de l'abandon du cimetière Saint-Aubin. — Sur la rive gauche de la Garonne, au faubourg Saint-Cyprien, il a été signalé des inscriptions et des médailles du haut et du bas Empire; enfin, dans le lit du fleuve à la suite de la rupture d'un barrage au dix-septième siècle, des substructions importantes ont été attribuées à un temple.

Banlieue de Toulouse. — Nous avons relevé dans l'oppidum de Vieille-Toulouse au lieu dit La Plaine, sur plusieurs hectares d'une terre noircie par le charbon et la cendre, des substructions romaines importantes avec des aires formées de très petites briques posées de champ. Les monnaies recueillies s'échelonnent jusqu'à Constantin. — A l'Ouest de la ville, dans la vallée de l'Hers, entre la barrière de Montpellier et la petite ville de Castanet, il existe de nombreuses couches à débris romaines, dont une importante à Rangueil, une villa à Bellevue, et des substructions et des sépultures sur le plateau qui domine Castanet. — Au Nord de la ville, sur la rive droite de la Garonne, nous avons reconnu à Lalande-Aucamville, des substructions romaines avec quelques débris de sculptures en marbre, près desquelles il y avait des sépultures à incinération. Sur la rive gauche, entre Saint-Michel-du-Touch et Blagnac, les ruines imposantes de l'amphithéâtre de la Flambère s'élèvent au milieu de larges couches à débris, et sur le promontoire de Saint-Michel, on voit les substructions d'un édifice important. On a trouvé également des aires en mosaïque, une inscription, un sarcophage, un petit buste, des médailles et de menus objets parmi lesquels des poteries samiennes.

La région au Sud de Toulouse. — En remontant la

Digitized by Google

vallée de la Garonne de Toulouse à Bagnères-de-Luchon, les vestiges de l'époque romaine sont particulièrement nombreux. Entre Toulouse et Boussens, les distances portées sur l'itinéraire d'Antonin nous ont permis de situer les stations de la voie de Toulouse à Dax : *Vernosolis* à Ox, *Aquae-Siccae* à Lafitte-Vigourdane, et *Calagurris* à Mancioux à deux kilomètres au delà de Boussens. — Dans la plaine de Muret, à Seysses, Fontarabie, Marquefave, Le Fauga et Saint-Julien, on a signalé des villas et des mosaïques. A Martres-Tolosanes, sur les bords du fleuve, s'élevait la fastueuse villa que nous avons découverte, entourée de villas secondaires et de vici. A Boussens, nous avons reconnu plusieurs villas et des sépultures. — Entre Boussens et Montréjeau, dans la région pittoresque des petites Pyrénées de l'Ariège, les vestiges gallo-romains, villas et vici, forment une chaîne presque continue. Des sépultures, des sculptures et une trentaine d'inscriptions funéraires ont été recueillies, notamment à Ardiège. — Entre Montréjeau et Luchon, à Saint-Bertrand-de-Comminges, l'ancien *Lugdunum Convenarum*, d'importantes décorations en marbre d'édifices publics, des mosaïques et quelques bustes-portraits ont enrichi le Musée de Toulouse. — A Marignac, un cippe du deuxième siècle rappelle l'époque où les carrières de marbre de Saint-Béat ont atteint tout leur développement. A Bagnères-de-Luchon, des inscriptions votives et des autels aux Nymphes bienfaisantes témoignent de la première période de la station thermale. — Sur les affluents de droite de la Garonne, il existe des couches à débris à Auterive et à Lézat. A Saint-Lizier sur le coteau de la rive droite du Salat, l'enceinte de la cité de *Consorani* est en partie conservée, et l'on a trouvé des inscriptions et quelques bustes-portraits.

La région à l'Est de Toulouse. — Des couches à débris sont signalées sur les coteaux de la Garonne à Saint-Rustice et à Grisolles; une mosaïque du Musée de Toulouse provient de Saint-Rustice. — En remontant la vallée du Tarn, il a été trouvé des poteries samiennes et des monnaies à Saint-

Digitized by Google

Sulpice-la-Pointe. A Montans, des poteries de technique et de formes variées imitées de types italiques proviennent de l'atelier installé dans cette localité après la conquête. A Albi, les terrassements du marché Saint-Julien ont traversé la couche romaine, et il a été recueilli des poteries. Enfin, à Lasgraisses, il y avait une villa dans le voisinage du lieu où a été découvert l'un des Trésors gaulois en or du Musée de Toulouse. — Dans la vallée de l'Agout, une villa importante est signalée à Giroussens, et un vicus sur le plateau de Lacam, près de la petite ville de Roquecourbe.

La région à l'Ouest de Toulouse. — Dans le pays fertile d'entre Garonne et Gers, se trouvent les substructions d'une villa importante à Montmaurin, dans la vallée de la Save, à 30 kilomètres de Martres-Tolosanes. — A Lectoure, l'ancienne cité des Lactorates, il existe des couches à débris romaines sur le plateau de la ville et dans le faubourg de Pradolin situé dans la vallée. C'est en démolissant un mur, élevé sous la menace des invasions barbares, qu'on a trouvé vingt-quatre autels tauroboliques qui rappellent des sacrifices à la grande Déesse.

2. *Les Villas et les Vici de la plaine de Martres-Tolosanes; la décoration de la Villa de Chiragan.*

a). Les Villas et les Vici.

Les fouilles que nous avons conduites de 1897 à 1899, ont donné la solution du problème posé depuis le dix-septième siècle par des découvertes accidentelles de sculptures antiques importantes faites dans un champ du quartier de Chiragan, à savoir la nature des établissements qui répondaient à de nombreuses ruines gallo-romaines signalées depuis longtemps sur divers points de la vallée de la Garonne en cet endroit.

Dans les nouvelles fouilles on a relevé les plans de quatre villas à Chiragan, Bordier, Sana et Goulieu, et de deux vici,

Digitized by Google

l'un à Saint-Cizy près de Cazères, l'autre à Tuc-de-Mourlan, près de Boussens, et reconnu plusieurs autres villas et des habitations isolées.

Grande Villa de Chiragan. — Cette villa se distingue par la grandeur et l'importance de ses constructions et par la richesse de sa décoration sculpturale. Les quatre-vingts bâtiments, groupes de bâtiments et ouvrages, qui couvrent près de 3 hectares, sont répartis sur trois lignes parallèles dans un enclos de 16 hectares compris entre la Garonne et la voie de Toulouse à Dax. Un premier praetorium de dimensions assez restreintes, a été construit sous Auguste; il a été rebâti probablement sous Trajan. Par ses dispositions générales, le deuxième état rappelle la maison de Diomède à Pompéï. Des agrandissements considérables qui ont porté la surface bâtie au tiers de la villa d'Hadrien, et une décoration sculpturale fastueuse datent des Antonins. Dans ce troisième état, il y avait cent cinquante salles, chambres et réduits dans la villa Urbana. On trouve des remaniements jusque sous les Constantins. La villa Rustica comprend les logements des ouvriers, les écuries, les *fabricae* et le *fructuarium*.

L'étude des constructions des différentes époques de la villa Urbana a donné lieu à des observations intéressantes. Le type classique du petit *opus* employé exclusivement tout d'abord, disparaît peu à peu par la substitution aux moëllons calcaires des matériaux du pays, les cailloux roulés de la Garonne. Comme à Pompéi et à la villa d'Hadrien, la décoration consiste surtout en stucs et en placages.

On a recueilli de nombreux éléments architectoniques : colonnes, pilastres, frises ayant servi à la décoration des façades et des intérieurs. Les revêtements et les dallages sont en marbres de la région. Suivant l'époque, les mosaïques, quelques-unes en place, sont formées de grains de différentes grosseurs en calcaires ou en marbres colorés, de smaltes et de verre doré. Enfin, on a trouvé, avec des monnaies et des objets usuels en bronze, os, terre cuite et ivoire, de très

Digitized by Google

par l'éloignement des centres de rayonnement et les longues traditions d'un état social et politique avancé. Le genre de vie des Germains sylvicoles de l'Allemagne du Nord et des Scythes nomades les a tenus également en dehors du mouvement.

Dans l'état actuel des découvertes, trois races ou peuples apparaissent comme les principaux auteurs des transformations successives des civilisations de la grande zone, qui s'étend de la mer Noire aux colonnes d'Hercule.

1° Les Grecs qui, après avoir adopté, en les modifiant suivant leur génie, tous les progrès accomplis dans les grands empires asiatiques, créent en trois siècles cette admirable civilisation dont certains éléments portés par leurs colonies, transforment tout d'abord les habitudes des peuples italiques et de ceux du littoral de la mer Noire, et pénètrent de plus en plus les civilisations barbares voisines du bassin occidental de la Méditerranée.

2° Les Celtes qui, après avoir réalisé le travail du fer dès le septième siècle, sans toutefois changer les formes de l'âge du bronze, s'inspirent, dans la période suivante, de types des industries plus ou moins hellénisées des peuples italiques, pour créer successivement les civilisations de Hallstatt et de La Tène qu'ils répandent par la domination d'abord, puis par le commerce, dans les différentes contrées à l'Est et à l'Ouest du massif alpin.

3° Rome, en soumettant toutes les contrées de la zone périphérique à la Méditerranée, leur impose, avec ses fortes institutions politiques, les arts industriels gréco-romains que les régions hellénisées de l'Italie ont dû créer pour satisfaire à la sévérité du génie romain.

Les découvertes archéologiques faites ces dix dernières années dans le Sud de la France et en Espagne, apportent de nouvelles précisions sur les civilisations qui se sont succédé dans l'Europe barbare. Elles étendent considérablement le domaine de certaines d'entre elles, en même temps qu'elles révèlent des événements importants que les textes ne mentionnaient pas. C'est ainsi qu'elles éclairent la grande

Digitized by Google

lutte de la Civilisation pendant la longue période qui s'est écoulée depuis les premiers renseignements recueillis par les Grecs jusqu'à la fondation de l'Empire romain.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEMAGNE. — Tischler, *Ostpreussische Grabhügel*, Königsberg, 1888. — Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, Leroux, 1894. — Naue, *L'époque du Hallstatt en Bavière*, *Rev. arch.*, 1895. — Hœrnes, *Die Hallstattperiode*, Brunswick, 1905. — Schliz, *Die Gallische Bauernhöfe der Früh-Latène Zeit*, Stuttgart, 1906. — Reinecke, *Zür Kenntniss der Latène Denkmäler der zone Nordwärts der Alpen*, Mayence, 1902.

AUTRICHE-HONGRIE. — V. Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*, Vienne, 1886. — Hœrnes, *Die Hallstattperiode*, Brunswick, 1905. — Pic, *Prähled Céisce Archeologie*, Prague, 1908. — Radimsky, *Die Nekropole von Jezerine*, Vienne, 1895.— Pic, *Description des objets recueillis à Stradonic*, Prague, 1903. — Hœrnes, *L'époque de la Tène en Bosnie*, Paris, Maretheux, 1900. — Kovács, *Le cimetière de l'époque de la Tène d'Apahida*, Kolosvár, 1911.

FRANCE. — Montelius, *La chronologie préhistorique en France et dans d'autres pays celtiques*, Paris, Masson, 1900. — Déchelette, *Manuel d'archeologie celtique et gallo-romaine*, Paris, Picard, 1909. — Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, Paris, Leroux, 1889. — Jullian, *Histoire de la Gaule*, Hachette, 1904. — Piette et Sacaze, *Les tumulus d'Avezac-Prat*, Paris, 1877. — Général Pothier, *Les tumulus du plateau de Ger*, Paris, Champion, 1900. — Pontnau et Cabié, *Cimetière gaulois découvert à Saint-Sulpice (Tarn)*, Albi, 1900. — Joulin, *Les stations antiques des coteaux de Pech-David*, *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 1902; *Les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne*, *Rev. arch.*, 1907; *Les sépultures des âges protohistoriques dans le Sud-Ouest de la France*, *Rev. arch.*, 1912; *Les âges protohistoriques dans le Sud de la France et dans la péninsule hispanique*, *Rev. arch.*, 1909-1910; *Les âges protohistoriques dans l'Europe barbare*, *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, 1915. — Vasseur, *Fouilles du Baou-Roux*, Marseille, 1903; *Fouilles du fort Saint-Jean à Marseille* (inédit). — Bulliot, *Nombreux mémoires sur l'oppidum du Mont-Beuvray*. — Déchelette, *L'oppidum du Mont-Beuvray*, 1904. — De Saint-Venant, *Les derniers Arécomiques*, *Bulletin archéologique du*

Digitized by Google

Comité, 1897. — U. Dumas, *Époque Hallstattienne*, *Bull. de la Soc. d'études des Sc. Nat. de Nîmes*, 1905.

ITALIE. — Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, Leroux, 1892. — Montelius, *Les civilisations primitives de l'Italie*, Stockholm, 1895-1905. — Martha, *L'art étrusque*, Paris, 1878. — Pottier, *Vases antiques du Louvre*, Paris, Hachette, 1901.

PÉNINSULE HISPANIQUE. — Siret, *Questions de chronologie et d'ethnographie ibérique*, Paris, Geuthner, 1913; *Villaricos y Herrerias*, *Mem. de la R. Acad. de la Historia*, Madrid, 1908. — P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, Paris, 1903. — Commission du Musée de Barcelone, *Fouilles d'Ampurias*. — Puig y Cadafalch, *Etude topographique d'Emporion*, *Annuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, Barcelone, 1909-1913. — Rubio de la Serna, *Noticia di una necropolis anteromana*, *Mem. de la R. Acad. de la Historia*, Madrid, 1888. — Albertini, *Fouilles d'Elche*, *Bull. hispan.*, Bordeaux, 1906-1907. — Engel et Paris, *Fouilles à Almedinilla*, *Rev. arch.*, 1906; *Une forteresse ibérique à Osuna*, *Arch. des Miss. Scientif. et Litt.*, 1906. — G. Bonsor, *Les colonies préromaines de la vallée du Bétis*, *Rev. arch.*, 1899. — Schulten, *Numantia*, *Abhandl. d. k. k. Gesellschaft der Wissench. zü Göttingen*; *Ausgrabungen in Numantia*, *Sonderabd. d. k. d. arch. Inst.* — Botet y Ciso, *Noticia historica y arqueologica de la antigua citad de Emporion*, 1879. — Avilez, *Espolla y Colera*, *Bulletin de la Real Acad. de la Historia*, 1890. — Hurtebise, *Descubrimiento de una antigua Necropolis en San Feliu de Guixols*, *Revista de Archivos*, *Bibliotecas y Museos*, 1905. — De Sagarra, *Descrubimiento arqueologichs de Puig-Castilar*, *Bol. de la Real Acad. de Buenas Letras de Barcelona*, 1906. — Melida, *Las Esculturas de Cerro de los Santos*, *Revista de Archivos*, *Bibliotecas y Museos*, 1906. — Mis de Cerralba, *Les Nécropoles du Haut Jalon*, communication inédite. — Cte de Samittier, *La Nécropole de Calatayud*, communication inédite.

RUSSIE. — Kondakof, Tolstoï et S. Reinach, *Antiquités de la Russie méridionale*, Paris, Leroux, 1902.

ÉTATS SCANDINAVES. — Sophus Müller, *L'Europe préhistorique*, Paris, Lamarre, 1907; *Debuts et première évolution de la civilisation du bronze en Danemark*, Copenhague, 1910.

SUISSE. — Viollier, *Essai sur les rites funéraires en Suisse des origines à la conquête romaine*, Paris, Leroux, 1911; *Les sépultures du second âge de fer sur le plateau suisse*, 1916.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

ÉPOQUE ROMAINE

I.

DÉCOUVERTES DE LA RÉGION DE TOULOUSE

1. La région dans son ensemble.

La ville de Toulouse. — L'enceinte romaine dont la partie sud a été conservée jusqu'au milieu du siècle dernier, est encore représentée par d'importants témoins. Elle suivait la ligne des boulevards du Château Narbonnais jusqu'aux deux tiers du boulevard Carnot, où elle faisait un angle brusque en se dirigeant vers le donjon du Capitole et de là au pont Saint-Pierre[1]. Une fouille récente nous a permis d'étudier la construction des murs et d'une tour. La maçonnerie est en cailloux roulés avec parements de petit opus et des chaînes de grandes briques de distance en distance; ce qui ne répond pas à la description qu'à faite Ausone qui la désigne comme étant entièrement en briques. — Des décorations architecturales en marbre de grands édifices ont été recueillies à diverses reprises au Moulin du Château et dans le lit du fleuve. Des substructions, avec aires recouvertes de mosaïques, existent sous la place des Carmes. — Un sarcophaphe sculpté et un autel avec figures ont été trouvés sur la place Saint-Étienne; de nombreux menus objets et des médailles du haut et du bas Empire, dans les fouilles de la

1. Le périmètre indiqué sur la planche I est celui de la ville du Moyen-Age, qui dans sa partie Nord, quartier Saint-Sernin, était plus étendue que celle de l'époque romaine

Digitized by Google

rue de Metz prolongée, et une patère en argen ornée, dans le voisinage de l'ancien Marché couvert. — En dehors de la ville, dans le faubourg Saint-Michel au lieu dit Saint-Roch, il existait un cimetière gallo-romain, d'où proviennent un sarcophage et des inscriptions païennes et chrétiennes. On a également trouvé des urnes cinéraises, des sarcophages et des inscriptions au faubourg Guilheméry à l'ouest de la ville, lors de l'abandon du cimetière Saint-Aubin. — Sur la rive gauche de la Garonne, au faubourg Saint-Cyprien, il a été signalé des inscriptions et des médailles du haut et du bas Empire; enfin, dans le lit du fleuve à la suite de la rupture d'un barrage au dix-septième siècle, des substructions importantes ont été attribuées à un temple.

Banlieue de Toulouse. — Nous avons relevé dans l'oppidum de Vieille-Toulouse au lieu dit La Plaine, sur plusieurs hectares d'une terre noircie par le charbon et la cendre, des substructions romaines importantes avec des aires formées de très petites briques posées de champ. Les monnaies recueillies s'échelonnent jusqu'à Constantin. — A l'Ouest de la ville, dans la vallée de l'Hers, entre la barrière de Montpellier et la petite ville de Castanet, il existe de nombreuses couches à débris romaines, dont une importante à Rangueil, une villa à Bellevue, et des substructions et des sépultures sur le plateau qui domine Castanet. — Au Nord de la ville, sur la rive droite de la Garonne, nous avons reconnu à Lalande-Aucamville, des substructions romaines avec quelques débris de sculptures en marbre, près desquelles il y avait des sépultures à incinération. Sur la rive gauche, entre Saint-Michel-du-Touch et Blagnac, les ruines imposantes de l'amphithéâtre de la Flambère s'élèvent au milieu de larges couches à débris, et sur le promontoire de Saint-Michel, on voit les substructions d'un édifice important. On a trouvé également des aires en mosaïque, une inscription, un sarcophage, un petit buste, des médailles et de menus objets parmi lesquels des poteries samiennes.

La région au Sud de Toulouse. — En remontant la

Digitized by Google

vallée de la Garonne de Toulouse à Bagnères-de-Luchon, les vestiges de l'époque romaine sont particulièrement nombreux. Entre Toulouse et Boussens, les distances portées sur l'itinéraire d'Antonin nous ont permis de situer les stations de la voie de Toulouse à Dax : *Vernosolis* à Ox, *Aquae-Siccae* à Lafitte-Vigourdane, et *Calagurris* à Mancioux à deux kilomètres au delà de Boussens. — Dans la plaine de Muret, à Seysses, Fontarabie, Marquefave, Le Fauga et Saint-Julien, on a signalé des villas et des mosaïques. A Martres-Tolosanes, sur les bords du fleuve, s'élevait la fastueuse villa que nous avons découverte, entourée de villas secondaires et de vici. A Boussens, nous avons reconnu plusieurs villas et des sépultures. — Entre Boussens et Montréjeau, dans la région pittoresque des petites Pyrénées de l'Ariège, les vestiges gallo-romains, villas et vici, forment une chaîne presque continue. Des sépultures, des sculptures et une trentaine d'inscriptions funéraires ont été recueillies, notamment à Ardiège. — Entre Montréjeau et Luchon, à Saint-Bertrand-de-Comminges, l'ancien *Lugdunum Convenarum*, d'importantes décorations en marbre d'édifices publics, des mosaïques et quelques bustes-portraits ont enrichi le Musée de Toulouse. — A Marignac, un cippe du deuxième siècle rappelle l'époque où les carrières de marbre de Saint-Béat ont atteint tout leur développement. A Bagnères-de-Luchon, des inscriptions votives et des autels aux Nymphes bienfaisantes témoignent de la première période de la station thermale. — Sur les affluents de droite de la Garonne, il existe des couches à débris à Auterive et à Lézat. A Saint-Lizier sur le coteau de la rive droite du Salat, l'enceinte de la cité de *Consorani* est en partie conservée, et l'on a trouvé des inscriptions et quelques bustes-portraits.

La région à l'Est de Toulouse. — Des couches à débris sont signalées sur les coteaux de la Garonne à Saint-Rustice et à Grisolles; une mosaïque du Musée de Toulouse provient de Saint-Rustice. — En remontant la vallée du Tarn, il a été trouvé des poteries samiennes et des monnaies à Saint-

Digitized by Google

Sulpice-la-Pointe. A Montans, des poteries de technique et de formes variées imitées de types italiques proviennent de l'atelier installé dans cette localité après la conquête. A Albi, les terrassements du marché Saint-Julien ont traversé la couche romaine, et il a été recueilli des poteries. Enfin, à Lasgraisses, il y avait une villa dans le voisinage du lieu où a été découvert l'un des Trésors gaulois en or du Musée de Toulouse. — Dans la vallée de l'Agout, une villa importante est signalée à Giroussens, et un vicus sur le plateau de Lacam, près de la petite ville de Roquecourbe.

La région à l'Ouest de Toulouse. — Dans le pays fertile d'entre Garonne et Gers, se trouvent les substructions d'une villa importante à Montmaurin, dans la vallée de la Save, à 30 kilomètres de Martres-Tolosanes. — A Lectoure, l'ancienne cité des Lactorates, il existe des couches à débris romaines sur le plateau de la ville et dans le faubourg de Pradolin situé dans la vallée. C'est en démolissant un mur, élevé sous la menace des invasions barbares, qu'on a trouvé vingt-quatre autels tauroboliques qui rappellent des sacrifices à la grande Déesse.

2. *Les Villas et les Vici de la plaine de Martres-Tolosanes; la décoration de la Villa de Chiragan.*

a). Les Villas et les Vici.

Les fouilles que nous avons conduites de 1897 à 1899, ont donné la solution du problème posé depuis le dix-septième siècle par des découvertes accidentelles de sculptures antiques importantes faites dans un champ du quartier de Chiragan, à savoir la nature des établissements qui répondaient à de nombreuses ruines gallo-romaines signalées depuis longtemps sur divers points de la vallée de la Garonne en cet endroit.

Dans les nouvelles fouilles on a relevé les plans de quatre villas à Chiragan, Bordier, Sana et Coulieu, et de deux vici,

Digitized by Google

l'un à Saint-Cizy près de Cazères, l'autre à Tuc-de-Mourlan, près de Boussens, et reconnu plusieurs autres villas et des habitations isolées.

Grande Villa de Chiragan. — Cette villa se distingue par la grandeur et l'importance de ses constructions et par la richesse de sa décoration sculpturale. Les quatre-vingts bâtiments, groupes de bâtiments et ouvrages, qui couvrent près de 3 hectares, sont répartis sur trois lignes parallèles dans un enclos de 16 hectares compris entre la Garonne et la voie de Toulouse à Dax. Un premier praetorium de dimensions assez restreintes, a été construit sous Auguste; il a été rebâti probablement sous Trajan. Par ses dispositions générales, le deuxième état rappelle la maison de Diomède à Pompéï. Des agrandissements considérables qui ont porté la surface bâtie au tiers de la villa d'Hadrien, et une décoration sculpturale fastueuse datent des Antonins. Dans ce troisième état, il y avait cent cinquante salles, chambres et réduits dans la villa Urbana. On trouve des remaniements jusque sous les Constantins. La villa Rustica comprend les logements des ouvriers, les écuries, les *fabricae* et le *fructuarium*.

L'étude des constructions des différentes époques de la villa Urbana a donné lieu à des observations intéressantes. Le type classique du petit *opus* employé exclusivement tout d'abord, disparaît peu à peu par la substitution aux moëllons calcaires des matériaux du pays, les cailloux roulés de la Garonne. Comme à Pompéi et à la villa d'Hadrien, la décoration consiste surtout en stucs et en placages.

On a recueilli de nombreux éléments architectoniques : colonnes, pilastres, frises ayant servi à la décoration des façades et des intérieurs. Les revêtements et les dallages sont en marbres de la région. Suivant l'époque, les mosaïques, quelques-unes en place, sont formées de grains de différentes grosseurs en calcaires ou en marbres colorés, de smaltes et de verre doré. Enfin, on a trouvé, avec des monnaies et des objets usuels en bronze, os, terre cuite et ivoire, de très

Digitized by Google

nombreux et importants débris de la décoration sculpturale dans des amas de décombres, quelques-uns considérables. Ces nouvelles découvertes ont augmenté très notablement les collections déjà réunies au Musée de Toulouse.

Les villas secondaires. — Les villas de Bordier, Sana, Conlieu, d'importance moyenne ou petite, ont été construites sous les Antonins. Sana était orné de nombreuses colonnes de marbre et de mosaïques. On n'y a pas trouvé de sculptures.

Les Vici. — Le vicus de Saint-Cizy est formé d'une agglomération d'habitations séparées. D'après la surface occupée par les substructions, il pouvait avoir une population de 7 à 800 habitants, qui cultivaient la plaine comprise entre la première terrasse de la Garonne et le fleuve. Le sacellum de cette communauté rurale a été retrouvé sous une chapelle bâtie sur un monticule voisin. Le cimetière à incinération, où l'on a recueilli quelques inscriptions, et le cimetière à inhumation dans des sarcophages de marbre ou de pierre, quelques-uns ornés, témoignent de l'aisance des habitants. 12.000 monnaies en argent, potin et bronze, dont trois trésors, sont sortis depuis quinze ans de cette station. — Le vicus de Tuc de Mourlan était de proportions beaucoup moindres; les maisons plus petites ne pouvaient contenir qu'une famille, soit 120 habitants pour le vicus. D'après les médailles, les deux vici ont été habités d'Auguste à Théodose.

b). La Décoration sculpturale de la Villa de Chiragan.

Cette décoration comprend tous les genres cultivés pendant la période des premier et deuxième siècles de l'Empire : ornements architectoniques; grands ensembles ornant des surfaces murales ou des entre-colonnements; statues reliefs, petits groupes à sujets mythologiques et religieux, politiques, de genre et d'animaux; enfin, un nombre considérable de bustes-portraits. L'étude d'ensemble de cette étonnante

Digitized by Google

collection de sculptures ne pouvait être faite que l'orsqu'on a su qu'elle ornait une grande villa. Jusqu'en 1897, on supposait, en effet, qu'elle provenait d'un atelier de sculpteur de Calagurris qui employait les marbres des carrières voisines. Dès que nous avons relevé le plan de la Villa, nous avons pu distribuer dans ses différentes parties, les sculptures retrouvées. La détermination de nombreux sujets par des rapprochements avec des œuvres connues, s'est alors imposée, ainsi que celle des époques auxquelles les divers groupes de sculptures ont été exécutées. Ce sont les résultats de ces recherches accompagnées de la mise en état d'exposition des objets et de leur installation dans une grande salle du Musée de Toulouse, que nous devons rappeler ici.

Sculptures architectoniques. — La décoration des grands pilastres et frises se rapporte à trois types. 1° Des pilastres, de 1^{m} et 0^{m}60 de largeur, sont ornés de rinceaux de feuilles d'acanthe avec fleurons et vrilles, à grand relief, sur lesquelles sont posés des oiseaux et des insectes. Les compositions rappellent les décorations classiques de la meilleure époque; mais l'exécution, notamment le travail des surfaces, laisse à désirer. Sur une frise le lierre remplace l'acanthe. 2° Les rinceaux des deux pilastres de 0^{m}65 de largeur, nous reportent, par leur relief discret, à la frise encadrant la porte du temple d'Auguste à Ancyre, qui date du commencement du premier siècle; toutefois, la composition dont certains détails rappellent des frises picturales de Pompéï, est moins heureuse. 3° Sur deux autres pilastres, nous voyons un exemple de ces larges feuilles d'acanthe aplaties et imbriquées qui sortent d'une touffe placée à la partie inférieure. Ces sculptures représentent huit portiques ou encadrements de 10 à 5^{m} de hauteur. Elles sont toutes en marbre des Pyrénées, des carrières d'Arguenos; elles ont donc été faites sur place et datent de la seconde moitié du deuxième siècle, lors de l'agrandissement de la villa primitive. — Parmi les débris des décorations de petits intérieurs, nous signalerons des pilastres et des colonnettes cannelées en marbre, des colon-

Digitized by Google

nettes de serpentine et d'albâtre oriental, et deux frises ornées de dessins géométriques comme dans certaines peintures de Pompéï. On a également recueilli un grand vase décoratif en marbre, les fragments d'un vase en albâtre oriental et de trois vasques en bleu turquin d'Italie.

Ensembles décoratifs. — Ces ensembles, presque tous en marbre de Saint-Béat et par conséquent faits sur place, rappellent des œuvres sculpturales ou picturales connues. Les grands médaillons des Dieux, destinés à être placés à une assez grande hauteur, sont une composition banale comme celle des fresques-médaillons représentant les Dieux des jours de la semaine dans un intérieur de Pompéï. — Les sept travaux d'Hercule retrouvés, grandeur de deux tiers nature, se rapprochent comme composition des fresques du péribole d'un temple de Pompéï; comme exécution, l'exagération des attitudes et des saillies musculaires et osseuses montrent ce qu'étaient devenues les traditions lointaines des écoles asiatiques entre les mains de praticiens fort habiles, mais ignorant l'anatomie et travaillant sans modèle. — Deux séries de masques bachiques en marbres d'Italie qui servaient d'appliques dans des intérieurs, sont de bon style. — Enfin, une plaque de 18 masques scéniques de travail grec est un *ex-voto* consacré dans un temple de Bacchus par un chorège vainqueur dans un concours scénique. — La présence d'Esculape et de Mithra parmi les dieux du Panthéon gréco-romain, l'évidement des yeux de toutes les figures et certains détails de vêtements et d'armures rapportent toutes ces sculptures au deuxième siècle.

Statues, têtes, torses, bas-reliefs, groupes. — Cent quinze sculptures représentant des sujets les plus variés. Toutes du meilleur style, elle sont pour la plupart du deuxième siècle. De nombreux menus débris augmenteraient le chiffre des pièces de plus de moitié. Presque toutes ces sculptures sont en marbres grecs ou d'Italie; elles ont donc été apportées de Rome ou des grands centres artistiques de l'Empire. En

Digitized by Google

général, ce sont des copies, des réductions, des imitations, des rappels d'œuvres connues, quelques-unes célèbres, du grand art, de l'art hellénistique et de l'art romain. Les sujets se classent de la manière suivante. Le panthéon gréco-romain a une trentaine de pièces grandeur nature, demi-grandeur ou figurines, parmi lesquelles une copie de la Vénus de Cnide, une Minerve et des réductions de la Minerve de Velletri et de l'Hercule attribué à Lysippe. Le mythe de Bacchus compte vingt-six sujets. Les Divinités égyptiennes comprennent : une Isis polychrôme de style romain, un Jupiter-Sérapis hellénistique et un Harpocrate grec; les cultes de Mythra et d'Adonis, deux pièces; Esculape et Hygie, trois pièces. Un charmant petit bas-relief représente l'enlèvement de Proserpine; un autre, celui de Ganymède. On compte, en outre, trois reliefs avec figures de philosophes et d'orateur, Socrate et Démosthène; un barbare supplicié, des provinces vaincues aux pieds d'un Empereur; une dizaine de sculptures de genre; enfin, quinze figurines ou groupes d'animaux.

Bustes-portraits. — Soixante-treize bustes d'hommes, de femmes et d'enfants, la plupart en marbres grecs ou d'Italie, sont venus de Rome ou des grands centres artistiques de l'Empire. Faits du vivant des personnages, ces portraits reflètent les variations du goût et les différences d'exécution pendant une période de près de trois siècles. Ils représentent des empereurs, des membres des maisons divines et des inconnus. Dix-huit bustes d'empereurs ou de Césars, quelques uns doubles et quadruples, mais de types différents pour le même personnage, se succèdent d'Auguste à Volusien (?), Un certain nombre de portraits rappellent des bustes des grandes collections. Les portraits d'inconnus, quelques-uns remarquables, ont été classés chronologiquement d'après le mode de représentation des yeux, de la chevelure et de la barbe; pour les femmes, d'après la coiffure.

En terminant, nous dirons que la décoration sculpturale

Digitized by Google

de la villa de Chiragan dépasse tout ce que l'on a trouvé jusqu'ici dans le même lieu, en dehors de Rome. Un pilastre qui ornait la façade d'un vaste bâtiment de la villa Urbana a des dimensions qui le rapprochent de ceux des plus grands temples élevés sous les Antonins. Si les statues, statuettes, figurines et groupes rappellent l'ornementation bien moins variée des intérieurs les plus riches de Pompéï, les monuments publics ont seuls donné des ensembles décoratifs comparables aux médaillons des Dieux et aux travaux d'Hercule, et l'on n'a pas rencontré, même dans les grandes villas des environs de Rome, une collection de portraits répondant à une période aussi longue.

II

CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE DE LA GAULE ROMAINE

Les découvertes archéologiques faites dans la région de Toulouse, fournissent d'importantes contributions à l'histoire de la Gaule romaine, en faisant connaître de nombreux éléments de la civilisation aux diverses périodes de l'ère impériale.

Agglomérations. — La région comprenait quatre cités de peuples : Toulouse, Saint-Lizier, Saint-Bertrand-de Comminges et Lectoure; au moins trois villes : Castres, Albi et Saint-Sulpice-la-Pointe, et de nombreuses villas dans les vallées et sur les coteaux.

Toulouse, d'une superficie de 80 hectares, la quinzième des *villes illustres* d'après Ausone, pouvait avoir 50.000 habitants. Autour d'elle, s'étendaient quatre colonies, que nos recherches placent à Saint-Cyprien, Saint-Michel-du-Touch, Lalande-Aucamville et Saint-Roch-Rangueil, en s'écartant du sens attribué à l'un des vers d'Ausone qui les mentionne. Il y avait des villas dans l'ancien oppidum de Vieille-

Digitized by Google

Toulouse, des vici dans la vallée de l'Hers et à Castanet et sur les coteaux de gauche du fleuve à Lardenne. L'étude des bâtiments de Chiragan rapporte au 1er siècle ap. J.-C., la construction de la muraille de Toulouse, — qui rappelle celles d'Arles et d'Aoste bâties à la même époque, — et au deuxième siècle, sous les Antonins, la décoration des édifices publics de Toulouse et de Saint-Bertrand-de-Comminges. D'autre part, les médailles trouvées dans l'amphithéâtre de la Flambère, s'accordent avec le plan tout particulier de l'ouvrage pour attribuer sa construction au premier siècle.

Nous avons vu que de Toulouse à Bagnères-de-Luchon, la vallée de la Garonne était jalonnée de nombreux villages et villas. Parmi ces dernières, à l'extrémité de la Province Narbonnaise, se trouvait le grand domaine de Chiragan entouré de villas et de vici. Les bâtiments d'exploitation de cette villa répondent à 1.000 hectares de terres arables. En comprenant les villas et les vici qui l'entourent sur une quarantaine de kilomètres carrés, on peut évaluer la population de cette partie de la vallée de la Garonne à 2.500 âmes, la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui.

Les personnes. — Les catégories sociales des habitants de la région, maîtres, affranchis et esclaves, fonctionnaires publics et municipaux, officiers et soldats, apparaissent dans les 450 inscriptions votives ou funéraires recueillies, qui forment le 1/6e de celles de la Gaule entière. On y rencontre des noms romains et gaulois, parfois associés par des unions entre les deux races. Sur un piédouche de la villa de Chiragan est inscrit le nom d'une famille qui a occupé de hauts emplois dans différentes contrées sous les Antonins. Cela nous a fait supposer que la fastueuse villa avait été l'une des résidences des procurateurs de la Narbonnaise. Il faut remarquer, en effet, que, bien que située sur la rive gauche de la Garonne, Martres-Tolosanes dépendance de l'évêché de Rieux, appartenait au diocèse de Toulouse et, par conséquent, à la Civitas Tolosa sous les Constantins, et non pas à l'Aquitaine comme on l'admet généralement.

Digitized by Google

Industrie et commerce. — L'enceinte de Toulouse a exigé 150.000 mètres cubes de maçonneries diverses. Ce chiffre permet de juger de l'importance des travaux exécutés dans la région aux deux premiers siècles de l'Empire. Nous savons, d'autre part, que dans un pays privé de matériaux de grand appareil, ce sont les marbres de Saint-Béat qui, exploités seulement au deuxième siècle, ont permis de décorer les édifices publics et les riches habitations. La céramique occupe une large place dans les débris recueillis. On y trouve des vases samiens provenant des trois ateliers de la Gaule du Sud-Ouest, et, en particulier, de celui de Montans, aux types si variés. Les poteries d'usage domestique comprennent des dolium, des amphores dont la forme diffère des types italo-grecs, des bassins et des poteries très grossières. A Chiragan, et dans d'autres gisements, on retrouve de riches matériaux qui provenaient des contrées les plus éloignées de l'Empire. Enfin, les trésors enfouis dans la plaine de Martres, composés presque uniquement de petites pièces d'argent faible de l'Anarchie militaire, des Empereurs illyriens et des Constantins, représentent la circulation monétaire au quatrième siècle.

Art et décoration. — La décoration architecturale de Chiragan est inspirée à la fois des compositions sévères du premier siècle et de motifs empruntés à l'ornementique pompéienne. D'autre part, les figures qui ornaient les intérieurs reproduisent, le plus souvent à échelle réduite, celles de la villa d'Hadrien; toutefois, à Chiragan, les images religieuses sont complétées par les Divinités orientales en honneur aux deuxième et troisième siècles, et les bustes-portraits se répartissent sur une centaine d'années de plus qu'à Tibur. Le fait que ces sculptures sont presque toutes du deuxième siècle, conduit à attribuer à la Renaissance antonine la plus grande partie des épaves recueillies dans les bassins du Rhône et de la Garonne, et qui comprennent, l'Orateur en bronze de Coligny, la Vénus de Vienne, le Diadumène de Vaison, la Vénus de Nimes, les bustes de Béziers, le Discobole de Car-

Digitized by Google

cassonne et la Vénus d'Agen. Chiragan doit, du reste, être considéré comme le type de ces grands domaines du Midi de la Gaule que Sidoine Apollinaire décrivait au cinquième siècle. Quoi qu'il en soit, si les compositions de Chiragan en marbre des Pyrénées ont été exécutées sur place par des praticiens étrangers à la région comme les ouvriers mosaïstes, toutes les autres figures, statues, statuettes et reliefs sont venues des centres artistiques de l'Empire, où se faisaient les copies et les réductions d'œuvres du grand art, de l'art hellénistique et de l'art gréco-romain, que réclamait la culture de l'aristocratie; tandis que des productions locales, le plus souvent de médiocre valeur, ainsi qu'en témoignent les bustes d'Ardiège et de Saint-Lizier, satisfaisaient le besoin d'imitation des classes moyennes peu éclairées.

Religion. — Les inscriptions funéraires et votives, qui mentionnent des noms de divinités, se rapportent à toute la période impériale. Sur 67 noms, quelques-uns reproduits un grand nombre de fois, on rencontre plusieurs grands Dieux, 18 Dieux romains ou romanisés, la grande Déesse et des génies locaux, sources, fontaines, montagnes, au nombre de 50; les cultes d'Isis et de Mithra sont représentés par quelques unités. Dans la décoration de Chiragan, les divinités locales font défaut; mais on y trouve les images de tous les cultes professés aux deux premiers siècles de l'Empire. Les médaillons d'un même ensemble comprennent les grands Dieux gréco-romains, des Dieux secondaires, Esculape, Hygie et Hercule, les Divinités orientales et Cybèle, avec la triade égyptienne, et des compositions se rapportant aux philosophes grecs. Ces figures reflètent les idées de syncrétisme de la haute société romaine sous les Antonins et les Sévères. A la même période se classent les cérémonies tauroboliques rappelées par les inscriptions de Lectoure. — Quelques-unes des douze inscriptions chrétiennes de la région se rapportent aux deux derniers siècles de l'Empire.

Sépultures. — Des cimetières des deux rites ont été trou-

Digitized by Google

vés à Toulouse et dans d'autres stations; les mobiliers des sépultures à incinération n'ont pas été recueillis. A Martres et à Saint-Cizy, les mobiliers des sépultures à incinération étaient relativement pauvres quand on les compare à ceux de l'époque préromaine. Dans les deux localités, nous avons retrouvé la petite nécropole des enfants morts avant que les dents fussent percées, qui, d'après une loi romaine devaient être inhumés. Les petits squelettes accompagnés de jouets sont déposés dans de grands cylindres de poteries fermés par une pierre. — De nombreux sarcophages en marbre, païens et chrétiens, quelques-uns ornés, ont été recueillis à Toulouse, dans la plaine de Martres et dans d'autres localités.

Événements politiques. — La destruction violente de la villa de Chiragan par le fer et par le feu, est attestée par le mode de fragmentation des sculptures, par la patine qui recouvrait certains bustes, et la cachette remplie de cendres où nous avons découvert de très nombreux débris. D'autre part, les grains de mosaïque de verre doré, recueillis dans une salle qui fait partie des derniers remaniements de la villa, semble indiquer que l'établissement n'avait subi aucun dommage lors de la grande invasion du troisième siècle et des troubles des Bagaudes. C'est à l'invasion des premières années du cinquième siècle, et au passage des Vandales se rendant en Espagne, après avoir pillé toute la banlieue de Toulouse, et saccagé Saint-Bertrand-de-Comminges d'après une tradition populaire, que nous attribuons la destruction des villas et des vici de la plaine de Martres-Tolosanes. Toulouse a été préservée par l'enceinte qui avait été élevée au premier siècle dans la crainte d'une nouvelle invasion Germaine.

BIBLIOGRAPHIE

Roschach, *Catalogue du Musée de Toulouse*, 1866. — De Sevin, *L'amphithéâtre de la Flambère à Toulouse, Mém. Soc. Arch. du Midi de la France*, 1897. — Julien Sacaze, *Inscriptions anti-*

Digitized by Google

ques des Pyrénées, 1892. — Lebègue, *Bull. arch. du Comité des monuments hist.*, 1891; *Notice sur les familles de Martres, Rev. des Pyrénées*, 1891. — L. Joulin, *Quelques fouilles à Toulouse, Bull. Soc. Arch. du Midi de la France*, 1897; *Les Etablissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes, Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres de Paris*, tom. XI, 1re partie, 1901; *La salle des Antiques du Musée de Toulouse, Mém. Acad. des Sciences, Inscr. et Belles-Lettres de Toulouse*, 1904; *Les quatre fouilles de Martres-Tolosanes, Bull. de la Soc. Arch. du Midi de la France*, 1906; *Les Etablissements antiques du bassin supérieur de la Garonne, Revue archéologique*, 1907.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES EAUX-BONNES

ÉTABLISSEMENTS ET SOURCES

Leur Avenir Médical

PAR M. F. GARRIGOU

La station thermale est située dans la vallée d'Ossau, à 40 kilomètres de Pau. Elle est bâtie à 750 mètres d'altitude au pied du pic du Ger, au confluent du *Valentin* et de la *Sourde*, dont les eaux vont se jeter dans le gave d'Ossau, tout près de Laruns.

Bien que très anciennement connues, la réputation des Eaux-Bonnes ne s'affirme qu'à partir du seizième siècle, surtout à l'époque des guerres d'Italie. De nombreux béarnais, blessés à Pavie (1525), furent guéris de leurs blessures par les eaux sulfureuses des Eaux-Bonnes, d'où le nom d'*eaux des arquebusades*, qu'elles conservèrent plus de deux cents ans.

C'est dans la seconde moitié du dix-huitième siècle que les Eaux-Bonnes virent leur renommée s'étendre pour toute la France et jusqu'à l'étranger, grâce aux Bordeu, qui donnèrent une autre direction à leur emploi, en les appliquant à la guérison des maladies des voies respiratoires. Aussi, Théophile de Bordeu, le plus grand de cette illustre famille de médecins, a-t-il pu écrire dans une de ses fameuses lettres à Mademoiselle de Sorbério : « C'est à nous que sont dûs l'usage inté-

Digitized by Google

« rieur des Eaux-Bonnes, leur application aux maladies de « poitrine et l'heureuse célébrité qu'elles ont acquises. »

La tradition fut continuée au dix-neuvième siècle par une série d'habiles médecins: Darralde, Andrieu, Guéneau de Mussy, Pidoux, Leudet, Cazaux, etc., en sorte que ces eaux furent de plus en plus réservées au traitement et à la prophylaxie des affections chroniques de la poitrine, surtout à la phtisie.

La station thermale comprend deux établissements et un pavillon, alimentés par neuf sources, dont huit sont thermales.

I. — Le grand Établissement ou grands Thermes.

Cet établissement, reconstruit en 1846, agrandi en 1866, est parfaitement aménagé, il renferme des installations tout à fait modernes pour bains, douches de tout ordre, gargarismes, pulvérisations, irrigations et pédiluves. Il est alimenté par sept sources dont la plupart ont été captées et aménagées, sous la direction de l'ingénieur François, par l'ingénieur Louis Martin (élève du Lycée de Toulouse).

Elles émergent au pied d'un rocher conique de nature calcaire dolomitique, que l'on désigne sous le nom de *butte du Trésor* et elles se trouvent réparties sur un espace très resserré et à quelques mètres de distance les unes des autres.

Source Vieille. — La plus importante est la *Source Vieille* ou source de *la Buvette.*

C'est la seule utilisée pour la boisson et pour l'exportation, elle alimente exclusivement les douches pharyngiennes, les douches nasales et les gargarismes. Cette source est la vraie richesse de la station ; c'est sur elle que repose la renommée des Eaux-Bonnes. Elle émerge de bas en haut d'une fissure de rocher calcaire ; elle se trouve dans la cour qui est derrière l'établissement thermal, à un mètre seulement de la

Digitized by Google

fenêtre qui éclaire les abords de la buvette. Le griffon se présente ainsi dans une roche encaissante très compacte et le captage en a été facile au moyen d'une colonne d'ascension noyée dans un massif de béton, ayant environ 1m60 de profondeur. Le robinet de la buvette est en communication immédiate avec le haut de la colonne d'ascension et le trop-plein des eaux de la source est dirigé, par le moyen de deux tuyaux latéraux, soit vers l'embouteillage, soit dans un petit bassin *D*, destiné aux douches pharyngiennes et nasales.

La colonne d'ascension a environ huit centimètres de diamètre et est fermée par une triple couverture ; deux disques de marbre reposent sur des gradins ménagés dans les parois de la colonne.

La *Source Vieille* débite 7 litres 428 par minute, l'écoulement total se faisant par le double robinet en platine de la buvette ; sa température est de 32°75 au griffon et de 32° à la buvette. Par une disposition heureuse, la buvette se trouve placée à environ un mètre de distance du griffon. Aussi les malades reçoivent-ils une eau qui n'a pas subi la moindre altération dans son trajet.

La *Source Inférieure* ou source ancienne sort également du rocher calcaire vers la partie centrale de la même cour ; elle résulte de la réunion de plusieurs griffons voisins et a été captée au moyen d'un empâtement général en béton de ciment qui prolonge celui de la colonne d'ascension de la *Source Vieille*. Un canal horizontal ménagé dans le massif conduit les eaux de la source inférieure dans un réservoir *C D*, où elles se mélangent avec le trop-plein de la source vieille, pour servir à l'administration des bains.

Le débit de la source inférieure est de 4 litres par minute et la température au griffon est de 30°50.

La *Source Supérieure* est au bout de la cour où se trouvent les deux sources qui précèdent et son griffon existe à la base de l'escarpement rocheux de la butte du Trésor, dans une petite niche cintrée au fond de laquelle est établi la banquette qui recouvre l'enchambrement de captage de cette source. Sa température est de 28°20 au griffon et le débit est de

Digitized by Google

1 litre 63 par minute. Elle est amenée par un tuyau de plomb dans le bassin *A*.

La *Source de 1867*, découverte en 1865 lors de l'exécution des travaux d'agrandissement, a été autorisée par arrêté ministériel du 18 septembre 1867 ; elle est peu importante. Elle sort également d'une fissure de l'escarpement calcaire de la butte du Trésor, à une faible distance au nord de la *Source Supérieure*. Elle débite 0 litre 60 par minute et elle est conduite par un tuyau en plomb dans le bassin *A*. Sa température est de 19°.

La *Source Nouvelle*, qui a été aussi désignée sous le nom de *Source contre le rocher*, sort d'une fissure du calcaire au niveau du mur qui sépare la cour du lieu où l'on fait l'embouteillage de la *Source Vieille*.

Son griffon est entouré d'un bassin en pierre bétonnée, et l'eau en est conduite, par une tuyauterie en plomb, dans le bassin *E*. Cette source débite 3 litres 742 par minute et sa température, qui est de 28°31 au griffon, n'est plus que de 27°50 à l'arrivée dans le bassin.

En dehors de ces cinq sources, qui se trouvent dans la cour à la base de la butte du Trésor, il existe encore deux autres sources dont les griffons sont situés sur l'emplacement même des bâtiments des Thermes, mais dans le sous-sol et, par conséquent, à un niveau un peu inférieur.

La première, qui est dénommée *Source d'En-Bas*, sort aussi du rocher calcaire, sous le sol de la salle des gargarismes, à 3 mètres en avant et à l'ouest du mur derrière l'Établissement thermal.

Cette source, captée comme les précédentes, au moyen d'un massif de béton empâté sur le rocher, est dirigé latéralement dans la direction de la cour d'arrière et se déverse dans le bassin *A*. Sa température est, au griffon, de 32° et de 30° à l'arrivée dans le bassin.

Son débit est de 5 litres 50 par minute. Elle sert exclusivement à l'administration des bains.

La seconde source, dénommée *Source du Promenoir*, prend également naissance dans le sous-sol des Thermes,

Digitized by Google

sous l'un des cabinets de bains qui sont à l'est du promenoir couvert, et elle a été captée de même, au moyen d'un massif de béton s'étendant sous le dallage. Un tuyau en plomb conduit l'eau de cette source dans un grand bassin rectangulaire, construit sous le sol du promenoir couvert. Elle sert à l'administration des bains. Sa température, à l'arrivée du réservoir, est de 28° et son débit s'élève à 4 litres 150 par minute.

Cette source a été découverte en 1863 par l'ingénieur des mines de Pau, Louis Martin, c'est lors des fouilles exécutées pour la construction des bains qui sont à l'est du promenoir couvert, auquel on a donné aujourd'hui le nom de salle Pidoux.

Nous donnons ci-dessous l'énumération des sources et des réservoirs où elles se rendent :

DÉNOMINATIONS	RÉSERVOIRS
Source vieille ou de la buvette...	*D'* et *C D*
Source inférieure ou ancienne ...	*C D*
Source nouvelle.....	*E*
Source supérieure.....	*A B*
Source d'En-Bas.....	*A B*
Source du Promenoir	*F*
Source de 1867.....	*A B*

Il existe, comme on le voit dans ce tableau, sept réservoirs : *A*, *B*, *C*, *D*, *D'*, *E*, *F*, dont les rôles sont les suivants :

1° Réservoirs *A* et *B* communiquent entre eux et ne constituent qu'un réservoir unique; il en est de même de *C* et *D*, ce qui réduit à cinq le nombre des réservoirs distincts;

Digitized by Google

2° Le réservoir D' est alimenté par le trop-plein de la *Source Vieille*. Une conduite de plomb amène les eaux à la chaufferie où elles sont utilisées pour les douches nasales et pharyngiennes;

3° Les autres réservoirs forment deux groupes :

a). Le groupe des réservoirs *C*, *D*, *E* placés au niveau supérieur et qui desservent les bains et douches.

Actuellement, le bassin *E* est alimenté uniquement par la *Source Nouvelle*; et les réservoirs *C* et *D* par le trop-plein de la *Source Vieille* et de la *Source Inférieure*. En outre, une pompe Worthington élève, dans les bassins *C* et *D*, les eaux des réservoirs inférieurs *A*, *B*, *F*;

b). Le réservoir *A-B* qui est alimenté par la Source d'En-Bas et la Source de 1867, et le réservoir *F* qui reçoit les eaux de la Source du Promenoir.

II. — Établissement d'Ortech ou des Néo-Thermes.

Le second Établissement thermal des Eaux-Bonnes est désigné sous le nom d'Établissement d'Ortech ou des Néo-Thermes. Il se trouve situé au nord et à une assez grande distance des grands thermes, sur la rive gauche du torrent le Valentin. Il a été construit en 1867 sur l'emplacement de plusieurs naissants d'eau minérale, d'une température variable de 20 à 23 degrés et qui tous sortent de la roche calcaire.

Ces filets d'eau minérale ont été captés par l'ingénieur Louis Martin, dans le soubassement de l'établissement, au moyen d'un radier général en béton, qui repose sur le rocher.

Ils constituent deux centres de griffons distincts, dont le plus important est situé près de la Buvette qu'il alimente au moyen d'un tuyau en plomb adapté à la colonne établie sur le point d'émergence. Le trop-plein de la source est conduit dans un réservoir voisin et à proximité du deuxième griffon

Digitized by Google

qui y déverse également ses eaux, mais sans présenter de buvette spéciale.

La réunion de ces deux griffons constitue la *Source d'Ortech*, qui débite 14 litres par minute et est administrée en boisson, en bains et en douches. La *Source d'Ortech* accuse, à la buvette, une température de 22 degrés.

L'installation balnéaire comporte, en sus de la buvette, une salle de bains douches dans le soubassement de l'établissement et au rez-de-chaussée des cabines de bains avec déshabilloirs.

III. — Le pavillon de la *Source Froide* ou du *Bois*.

Une petite construction, très simple, sous forme de chalet, abrite la buvette d'une autre source dite *Source Froide* ou du *Bois*.

Elle est située à une distance d'environ 100 mètres des grands Thermes, vers l'entrée du ravin désigné sous le nom de Coume d'Aas,

Cette source sort d'une faille très nettement apparente au milieu de bancs calcaires, dirigés de l'Est à l'Ouest et inclinés de 70 degrés vers le Nord. Ces roches, rugueuses au toucher et d'un aspect noirâtre ou gris bleuâtre, sont de nature dolomitique et elles renferment dans le voisinage de la faille des imprégnations de chaux carbonatée blanche. Le captage de la *Source Froide* a été exécuté en poussant une galerie de 6 mètres environ de largeur, suivant la direction de cette faille qui se trouve, d'ailleurs, parallèle à la direction des strates calcaires. Les eaux minérales, suintant sur les parois de cette galerie, sont recueillies dans un canal maçonné et cimenté les conduisant au robinet qui constitue la buvette.

La *Source Froide* débite 6 litres par minute et la température est de 12°80 seulement, ce qui explique sa dénomination.

Telle est l'énumération des ressources minérales de la Sta-

Digitized by Google

tion thermale des Eaux-Bonnes; le débit journalier des sources est de 70.000 litres.

L'eau minérale est surtout utilisée pour la boisson. Dans certains cas on lui associe les divers procédés balnéaires : bains, douches, pédiluves, irrigations, pulvérisations, gargarismes, etc. L'exportation des eaux est considérable.

AVENIR DES EAUX-BONNES

L'étude du principe sulfuré de la *Source Vieille*, arrivée au bassin, faite par Louis Martin, permet d'envisager l'avenir des Eaux-Bonnes d'une manière des plus avantageuses, au point de vue de la transformation de la station et du retour à sa réputation primitive d'eau d'arquebusade.

Martin a très nettement dit que la *Source Vieille* n'émet pas de l'acide sulfhydrique ou, du moins, qu'il s'en dégage des quantités insignifiantes, puisque dans le réservoir, *parfaitement à l'abri de l'arrivée de l'air,* tout le sulfure passe à l'état de bisulfure, ainsi que l'a prouvé le savant ingénieur chimiste.

Comme je l'ai prouvé moi-même, par la découverte du soufre bleu de Woler, en 1876, à la voûte du réservoir, par places à peine appréciables, j'ai démontré que ce ne sont que des traces insignifiantes, quoique existant en réalité, qui se manifestent sous l'influence de *traces* d'oxygène.

Des constatations de Martin et des miennes, on peut tirer une conclusion bien intéressante au point de vue de l'avenir de toutes les sources des Eaux-Bonnes, et probablement de beaucoup d'autres eaux sulfurées.

En amenant ces eaux sulfurées dans des réservoirs *parfaitement clos,* ces eaux contenant primitivement du monosulfure de sodium peuvent, sous l'influence d'une décomposition *très lente* du monosulfure, se transformer comme la *Source Vieille* en eaux bisulfurées, et probablement acquérir,

Digitized by Google

pour la cicatrisation des plaies par armes à feu, des propriétés nouvelles cicatrisantes.

Barèges (bisulfurées), peut guérir ces plaies.
Eaux-Bonnes (bisulfurées), peuvent guérir ces plaies.
Artias (Val d'Aran) (bisulfurée), peut guérir ces plaies.
Luchon, dégage de l'H^2S, pas de formation de bisulfure.
Ax, dégage aussi de l'H^2S, pas de bisulfure.

Il faut étudier à ce point de vue les autres sources des Pyrénées[1].

C'est ce que nous ferons dans un prochain mémoire hydrologique.

1. M. Abadie-Tourné m'a fourni quelques indications au sujet de cet article.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

ALGUES D'EAU DOUCE ET L'AQUICULTURE

PAR J. COMÈRE

J'ai déjà publié, il y a quelques années, une petite note sur l'Utilité des Algues dans l'élevage et l'alimentation des poissons[1]. Depuis cette époque, relativement éloignée, j'ai pu faire de nouvelles observations et recueillir d'assez nombreux documents qui me permettent de présenter aujourd'hui, d'une manière un peu plus complète, le rôle utile et complexe que jouent les Algues d'eau douce dans nos stations aquatiques et, par suite, dans l'industrie piscicole.

Il n'est pas besoin de faire ressortir les avantages et les résultats si importants déjà obtenus et à obtenir, au point de vue économique, de la mise en valeur de nos lacs et de nos cours d'eau par les procédés de la pisciculture et de l'aquiculture, lorsque l'on sait que nous possédons, en France, 110.000 hectares d'étangs, 20,000 hectares de lacs et que les cours d'eau viennent ajouter à cette superficie, déjà considérable, un appoint assez difficile à évaluer en totalité, mais qui, en ce qui concerne la partie des fleuves et rivières dans lesquels le droit de pêche appartient à l'État, représente une étendue de 40.000 hectares. Nous pouvons ajouter qu'au point de vue particulier de l'alimentation, le poisson constitue une nourriture des plus saines, possédant d'éminentes qualités

1. J. Comère, *De l'Utilité des Algues dans l'élevage et l'alimentation des poissons à propos de la florule de l'Étang de la Pujade.* — *Bull. Soc. hist. nat.* Toulouse, t. XXXVII, 1904, pp. 61-68.

Digitized by Google

nutritives et un des rares produits que l'industrie ne soit pas parvenue à falsifier.

Malheureusement, l'homme, qui aurait tout intérêt à protéger et à perpétuer la reproduction des espèces de poissons comestibles, semble s'appliquer à détruire les ressources que la Nature réserve à ses besoins journaliers et, sans autre préoccupation que le gain du moment présent, insouciant du lendemain, le maraudeur ravage d'une façon stupide et criminelle les stations aquatiques par le braconnage intensif diurne et nocturne, par la pêche en temps prohibé et durant la période du frai. A ces pratiques si néfastes, viennent s'ajouter les déprédations commises sur les œufs et les jeunes alevins par les poissons adultes et les autres animaux aquatiques, l'indulgence trop grande de la justice à l'égard des malfaiteurs et l'insuffisance des moyens de surveillance ainsi que du nombre des agents chargés de faire respecter les lois et règlements relatifs à la protection du poisson.

Dans ces conditions, l'application rationnelle des procédés de la pisciculture et de l'aquiculture intervient d'une manière des plus utiles pour remédier à la crise à laquelle nous venons de faire allusion.

Après cette digression, utile à l'exposé du sujet que je me propose de traiter, il me sera permis de distinguer aussi, dans les méthodes d'exploitation piscicole des stations aquatiques, les procédés de la pisciculture et ceux de l'aquiculture.

J'estime que, tandis que l'on doit considérer la pisciculture comme la science de l'élevage artificiel du poisson, présentant des rapports avec l'aviculture de nos fermes, l'aquiculture constitue plus particulièrement la science de la culture méthodique des eaux, en quelque sorte une agriculture spéciale, ayant pour objet la mise en valeur des terrains aquatiques dans des conditions comparables à celles mises en pratique par l'agriculture terrestre dans l'exploitation raisonnée et productive de nos champs.

Dans cet ordre d'idées, il me semble que l'on s'est, jusqu'à présent, surtout préoccupé de l'élevage et du repeuple-

Digitized by Google

ment des cours d'eau, des étangs et des lacs par l'immersion de nombreux alevins, sans tenir assez compte des conditions biologiques dans lesquelles ils se trouvaient placés, surtout au point de vue de leur nourriture ultérieure et de leur défense contre leurs trop nombreux ennemis. Le plus souvent, le pourcentage des pertes subies à la suite des réempoissonnements doit atteindre un chiffre trop élevé.

Il résulte de ces considérations que si l'agriculteur a un grand intérêt à connaître la composition chimique du sol qu'il se propose d'exploiter utilement et l'action des agents extérieurs sur ses futures récoltes; l'aquiculteur, de son côté, a un besoin urgent d'être au courant de l'influence exercée par les divers facteurs qui déterminent l'évolution vitale des habitants des milieux aquatiques et le bon aménagement des stations qu'il se propose d'exploiter. L'analyse biologique complète d'un lac ou d'un étang devient ainsi comparable à l'analyse d'un sol cultivable et à la connaissance des variations météorologiques et saisonnières qui règlent les phases de la végétation des plantes utiles.

Comme les Phanérogames aquatiques, les Algues jouent un rôle multiple et prédominant dans les milieux où peut s'exercer l'industrie piscicole et plus particulièrement dans les lacs et les étangs aménagés en vue d'un élevage intensif.

L'action exercée par les Algues dans les stations aquatiques doit être étudiée sous plusieurs point de vue. Ces Thallophytes jouent, en effet :

Un rôle protecteur;

Un rôle épurateur ;

Et un rôle nutritif.

Au point de vue protecteur, nous pouvons constater que leur action est complexe, car les Algues peuvent servir tout à la fois de supports aux œufs collants de beaucoup d'espèces, d'abris à l'ombre pour les poissons et de refuge aux alevins.

Ce sont surtout les Cyprinides qui déposent leurs œufs sur les plantes aquatiques. Ainsi, par exemple, le Gardon fraie surtout à la surface de l'eau sur les *Myriophyllum*. La Tanche pond au fond et sur les *Chara*, tandis que la Carpe

Digitized by Google

choisit les massifs herbeux, surtout la Fétuque flottante (*Glyceria fluitans*, R. Br.). Les Algues filamenteuses, qui se développent abondamment au milieu de ces herbes dulciaquicoles, ne peuvent donc, dans ce cas, qu'augmenter l'étendue des frayères au moment de la reproduction. Les filaments entrelacés des *Cladophora*, des *Zygnema*, des *Spirogyra* et des *Œdogonium* offrent, de plus et plus tard, une retraite sûre aux jeunes poissons à leur sortie de l'œuf et préservent une partie des alevins de la destruction opérée par les adultes et les animaux carnassiers.

Au moment des grandes chaleurs de l'été, la flore aquatique empêche le réchauffement excessif de l'eau et les poissons s'abritent de l'action trop intense des rayons solaires sous les touffes des grandes Algues vertes. Il m'a été donné ainsi de constater que dans certains étangs, dont la disposition des bords et le défaut d'inclinaison des rives ne permettaient pas un développement suffisant des végétaux cryptogames et phanérogames aquatiques, une mortalité considérable sévissait dans nos contrées parmi les habitants des pièces d'eau peu profondes, au moment des grandes chaleurs, surtout lorsque, de plus, l'ombrage des arbres riverains faisaient défaut.

Le rôle épurateur des Algues est plus complexe. Ces Thallophytes contribuent efficacement à l'assainissement de l'eau, en absorbant les matières organiques solubles, en augmentant l'aération du milieu par leur assimilation et en retenant à leur surface les Bactéries.

On peut apprécier le degré de pureté des milieux aquatiques par l'examen de la florule des Algues qui les peuplent. D'une manière générale, la présence des Algues vertes, surtout des formes supérieures en organisation, et des Diatomées, indique que l'eau est relativement pure et favorable à l'élevage du poisson; tandis que celle des Myxophycées, surtout en trop grand nombre, est l'indice certain de la pollution plus ou moins grande du milieu. Mais leur présence n'est pas aussi fâcheuse lorsqu'il existe en même temps beaucoup de Chlorophycées et de Diatomées.

Digitized by Google

J'estime, d'accord en cela avec un grand nombre d'algologues, que l'on ne doit ranger aujourd'hui dans le grand groupe des Algues que les organismes holophytes pourvus de chlorophylle et capables, en conséquence, de décomposer, sous l'influence de la radiation solaire, l'acide carbonique dissous dans le milieu au sein duquel ils vivent, en dégageant l'oxygène. Les *Beggiatoa*, les *Leptothrix*, les *Hypheothrix*, etc., qui ont constitué, avec d'autres Bactériacées sans chlorophylle, une section spéciale des Myxophycées, doivent être placés dans une famille aquatique de la classe des Champignons. Ces plantes sont de véritables parasites saprophytes et vivent aux dépens des composés complexes qui leur sont fournis, soit par les végétaux-supports ou les corps en décomposition, sur lesquels elles vivent, soit par les eaux contenant des matières organiques en solution et impropres à l'alimentation, dans lesquelles elles se développent.

Dans certains étangs naturels ou artificiels, d'étendue plus ou moins restreinte et de faible profondeur, qui servent à l'élevage de certains Cyprinides, de la Carpe en particulier, la flore aquatique est constituée le plus souvent par de petites Algues chlorophycées unicellulaires qui communiquent à l'eau une couleur verte caractéristique et jouent, comme nous le verrons plus loin, un rôle important dans l'alimentation du poisson. Il arrive souvent que, par suite de l'apport d'eaux polluées et aussi par l'accumulation d'une trop grande quantité des aliments mis à l'eau pour la nourriture artificielle, la composition de cette florule microscopique subit de profondes modifications et des Myxophycées et même, ce qui est encore plus dangereux, des Myxomycètes font leur apparition. Ce changement des conditions de milieu, qui est indiqué par la variation, parfois très rapide, de la coloration superficielle des étangs d'élevage, peut avoir des conséquences très graves et amener la mortalité progressive des habitants des pièces d'eau. Une surveillance active des conditions biologiques des stations aquatiques permet de remédier, en supprimant les causes de la pollution du milieu, à ces inconvénients accidentels.

Digitized by Google

Nous arrivons maintenant à l'examen du rôle nutritif joué par les Algues. Ce rôle qui doit être examiné, suivant les circonstances, sous les deux points de vue direct et indirect, mérite d'être étudié tout particulièrement. Les Poissons s'alimentent, en effet, soit directement, en se nourrissant des végétaux aquatiques, soit le plus souvent indirectement, en faisant la chasse aux animaux qui vivent d'Algues ou d'autres productions végétales.

Les Poissons d'eau douce peuvent ainsi se diviser en poissons carnivores, comme la plupart des Salmonides, et en poissons à alimentation mixte. Ces derniers sont très nombreux, surtout dans le groupe important des Cyprinides. Les espèces purement herbivores sont plutôt très rares. C'est surtout la conformation de la bouche et du système dentaire qui détermine le mode d'alimentation des habitants de nos terrains aquatiques.

Au premier abord, il semble qu'il serait assez facile, par l'examen microscopique du contenu de l'appareil digestif des poissons, de déduire leur mode de nourriture; mais, chez la plupart, le travail de la digestion est tellement rapide que, si l'examen des viscères n'a pas lieu immédiatement après que les animaux ont été retirés de l'eau, il devient très difficile de distinguer la nature des matières ingérées, à la suite de l'abondance du suc gastrique et de son activité. La chose est plus facile en ce qui concerne la présence des Diatomées, dont les valves siliceuses sont inattaquables par les acides des liquides digestifs.

Il résulte cependant de diverses observations qu'il n'existe qu'un très petit nombre de poissons exclusivement herbivores, qu'une grande partie d'entre eux recherchent une nourriture mixte, surtout animale, et plus spécialement des matières molles ou en voie de décomposition plus faciles à ingérer. Les carnivores exclusifs sont moins nombreux.

Parmi nos espèces les plus communes, la Carpe se nourrit ainsi un peu de tout, d'Algues, d'Insectes, de frai de poisson, de détritus de toute espèce contenus dans l'eau et dans la vase. Le Barbeau a les mêmes préférences et, comme la Tan-

Digitized by Google

che, la Brème et, en général, les espèces de fond, il ne dédaigne pas les matières animales et végétales en décomposition.

Sans insister sur les mœurs carnassières du Brochet, de la Perche et des Salmonides, j'ajouterai que, pour ma part, j'ai constaté que les Cyprinides avalaient gloutonnement les Algues qui tapissent le fond des bassins de nos jardins publics et, sur le bord du canal du Midi, les jeunes alevins du Gardon se nourrissent des microorganismes aquatiques épiphytes. Les Chinois, maîtres pisciculteurs, qui élèvent dans leurs viviers de nombreux poissons, surtout des Cyprinides, leur donnent en pâture dans le jeune âge, des Algues et autres herbes aquatiques hachées très menu et mêlées à des coquilles d'œuf durcies dans le sel. Les têtards de la Grenouille commune se nourrissent presque exclusivement des grandes Algues filamenteuses et ceux de la très remarquable grenouille africaine (*Dactylethra lævis*, Cuv.), s'alimentent uniquement d'Algues des groupes inférieurs. M. Gadeceau a aussi reconnu que, dans le lac de Grand-Lieu, certains poissons, surtout la Carpe, le Gardon, la Tanche et la Brème broutaient les Characées et les *Myriophyllum*[1].

MM. H. et A. Marcailhou d'Aymeric[2] ont constaté dans leurs recherches dans les lacs de la Haute-Ariège que les *Subularia aquatica* L. et les *Isoetes Brochoni* Motelay et *lacustris* L. ne se trouvaient que dans les lacs poissonneux. Les auteurs s'étaient demandé si la matière amylacée des

1. E. Gadeceau. — *Les Poissons et les Plantes*. La Nature, 1909, 1er sem , p. 370; *Le Lac de Grand-Lieu*, monographie phytogéographique, A. Dugas et Cie, Nantes, 1907. — Cfr. *etiam :* M. Suster. *Contributo allo studio delle sostanze nutrimenti dei Pesci del Benaco*, Trento, 1898, G. Zippel, 8o, p. 12. — A. Forbes. *Studies of the Food of Fresh. Water Fisches*, Bull. of the Illinois Labor. of. nat. Hist., vol. I et II. — G. B. de Toni, *Degli studi intorno agli alimenti die Pesci*. Nuova Notarisia, Gennaio, 1899, p. 21.

2. H. et A. Marcailhou d'Aymeric. *Les Subularia aquatica* L., *les Isoetes Brochoni* Motelay *et lacustris* L. *dans les lacs du Bassin de la Haute-Ariège et du Bassin limitrophe du Lanoux*. Revue botanique, septembre 1894.

Digitized by Google

spores des *Isoetes* ne servait pas indirectement à la nourriture des Salmonides en alimentant les petits animaux dont ils avaient constaté la présence dans les intestins des truites. Rien n'est plus exact que cette supposition et il est parfaitement possible d'admettre aussi que les poissons, en faisant une chasse aux animalcules, Crustacés, Rotifères, etc., au milieu des touffes d'*Isoetes* qui tapissent le fond des lacs, puissent accidentellement absorber quelques menus fragments de ces plantes.

Le rôle nutritif indirect joué par les Algues d'eau douce est d'une importance encore plus grande que le rôle nutritif direct. Ces plantes servent de nourriture aux Mollusques, Rotifères, Crustacés et autres animaux qui vivent sur ces végétaux; ceux-ci deviennent ensuite la proie des poissons.

Le Plancton, ou matière pélagique flottante, contribue aussi, pour une part considérable, à l'alimentation des hôtes de nos lacs et de nos étangs. Dans les eaux marines, il détermine, par son abondance ou sa rareté, les conditions de la présence ou de l'absence des poissons migrateurs, dont la valeur économique est si grande pour nos pêcheries et il sert aussi à la nourriture d'autres espèces.

Le Plancton est formé d'organismes soit végétaux, soit animaux et souvent de composition mixte. Dans les eaux douces, ce sont plus particulièrement les formes unicellulaires appartenant aux groupes des Diatomées, des Volvocinées, des Protococcoïdées et des Myxophycées qui entrent dans la composition du Plancton végétal, ou Phytoplancton. Tous ces organismes sont particulièrement adaptés à la vie flottante par la présence de vacuoles aérifères, de gouttelettes d'huile, de mucilages abondants, etc., et par l'augmentation de leur surface de sustentation, due à la présence d'appendices divers, de longues soies, du groupement des microphytes en chaînes continues, etc. La composition et la proportion du Plancton végétal sont modifiées très sensiblement au cours des diverses périodes saisonnières et aussi par les variations climatériques, par la composition chimique et la profondeur des stations aquatiques.

Digitized by Google

Le Plancton animal, ou Zooplancton, est surtout constitué par des Protozoaires, des Rotifères et des Crustacés de petite taille. Ces organismes minuscules dévorent les protophytes qui entrent dans la composition du Plancton végétal et sont à leur tour dévorés par les Poissons.

Bien que les Algues et les petits animaux, qui composent la matière pélagique, soient d'une taille infime, ces êtres forment par leur réunion, en quantités souvent prodigieuses, des masses alimentaires qui, dans les grands lacs, peuvent s'évaluer en mètres cubes, au cours de certaines saisons.

Les Algues deviennent ainsi un des plus puissants moyens que possède la Nature pour préparer la vie supérieure, et leurs formes inférieures constituent le principal intermédiaire dans l'échange des substances entre la matière inorganique et la manière organique. Nos Thallophytes aquatiques assimilent, en effet, au moyen de leur chlorophylle, les matériaux contenus à l'état de dissolution dans le milieu où elles vivent et elles élaborent, sous l'action de la lumière, des produits nutritifs en partant des substances inorganisées. Le cycle vital s'établit ainsi sans interruption du Phytoplancton microscopique, ou Plancton producteur, aux animaux aquatiques, par l'intermédiaire du Zooplancton, ou Plancton consommateur.

La valeur nutritive du plancton, en raison de sa composition spéciale est relativement élevée, si on la compare à celle des productions terrestres utilisées dans l'alimentation des animaux. Elle varie nécessairement avec les saisons et les phases de développement des microrganismes qui constituent la matière flottante. Dans certaines périodes, les petits animaux prédominent, alors que les Algues pélagiques, et plus particulièrement les Diatomées, sont plus abondantes dans la composition du Plancton, au cours d'autres phases saisonnières.

Il résulte de ces considérations que l'aquiculteur a un grand intérêt à connaître, d'une manière aussi complète que possible, les conditions biologiques des eaux dans lesquelles

Digitized by Google

il se propose de pratiquer un élevage piscicole intensif. En connaissant le mode de vie de telle ou telle autre espèce de poissons, il pourra, en examinant la nature de la flore et de la faune aquatiques, apprécier, au préalable, quelles sont les espèces qu'il lui convient le mieux d'élever. Il devra aussi chercher d'une manière naturelle ou artificielle à accroître la quantité d'aliments destinés à être donnés en nourriture aux habitants des stations aquatiques en vue d'augmenter leur nombre et, par suite, la valeur économique de son exploitation.

Pour arriver à d'utiles résultats et rendre les eaux plus riches et plus peuplées de poissons, il importe donc de pratiquer d'une manière particulière l'étude des Algues qui jouent un rôle actif dans l'économie de la vie aquatique. Ces plantules servent, en effet, d'aliments aux myriades de petits animaux indispensables à l'existence des espèces rémunératrices des stations dans lesquelles on se propose de pratiquer l'élevage. On a constaté qu'il existe des rapports très directs entre les proportions du Plancton, la valeur économique des milieux aquatiques et les causes éventuelles de leur infériorité productive.

Les procédés modernes de la biologie lacustre permettent de mesurer assez exactement les proportions de matière pélagique mise à la disposition des habitants de nos lacs et de nos étangs pour leur nourriture directe et indirecte. Au moyen de pêches au filet de soie faites, dans des conditions techniques spéciales, à la surface des eaux et aussi à diverses profondeurs, on évalue, d'une manière satisfaisante, la mesure quantitative du Plancton.

Dans les milieux de dimensions plus restreinte et surtout dans les bassins d'élevage artificiel, il est encore plus facile, par les mêmes méthodes, de se rendre un compte plus exact des qualités nutritives des eaux, les formations aquatiques de petite superficie relative étant, en général, peuplées de petites espèces de Protococcoïdées, qui communiquent à la surface liquide une couleur verte intense et servent à l'élevage des Cyprinides, en particulier de la Carpe. M. Einar

Digitized by Google

Naumann[1], savant algologue suédois, s'est particulièrement occupé de ces végétations colorées et a trouvé moyen de dénombrer le nombre des organismes de ce Nanoplancton, contenus sur une surface déterminée, en employant des procédés micrographiques et microphotographiques analogues à ceux qui servent, dans les recherches histologiques, à mesurer le nombre des globules sanguins.

Par l'utilisation de ces méthodes d'évaluation de la proportion du Plancton contenu dans un volume d'eau déterminé, il devient ainsi possible d'établir une sorte d'équilibre biologique entre la quantité de nourriture mise à la disposition des habitants des stations aquatiques et le nombre de ces derniers. En cas d'insuffisance, on peut avoir recours à une alimentation supplémentaire artificielle qui peut être obtenue par des moyens variés. Ces procédés sont d'un usage plus pratique dans les milieux artificiels, dans les bassins d'élevage, que dans les grands lacs et les étangs de vaste superficie. Dans ce dernier cas, il est cependant possible de favoriser le développement de la matière nutritive en essayant d'augmenter l'intensité de la végétation microphytique et par suite la proportion de la faune microscopique. Ce but peut être atteint, soit en acclimatant de nouvelles plantes hydrophytes et des Algues dans les stations d'élevage, soit en déterminant, par un emploi judicieux d'engrais solubles, une végétation plus intense des Algues qui habitent déjà ces formations aquatiques. Il peut être fait ainsi, en quelque sorte, une application à l'aquiculture des procédés de l'agriculture terrestre.

Dans certains pays du Nord de l'Europe, on a, dans cet ordre d'idées, amené dans des bassins d'élevage de grande surface des eaux d'égout provenant des agglomérations urbaines et ne contenant pas de matières résiduaires industrielles. Sur le point d'arrivée des liquides évacués, cet apport

1. Einar Naumann. *Euglena sanguinea, såsom ett exempell på våra dammars planktonproduction* : Sartryck ur skrifter utgifna af södra sveriges fiskeriforening, 1914, nº 12.

Digitized by Google

détermine une production abondante d'Algues protococcoïde qui servent ensuite de nourriture à d'innombrables crustacés et autres animalcules que les poissons absorbent avec avidité. Il me sera peut être permis de citer aussi, à titre documentaire, bien qu'un peu étrangères à notre sujet, les curieuses expériences du Dr H. F. Moore[1], du Bureau des Pêcheries américaines, sur l'alimentation artificielle des huîtres. Le Dr Moore, en répandant dans une petite baie, où se pratiquait l'élevage des huîtres, certains engrais commerciaux en proportion convenable, avait provoquée une abondante végétation de Diatomées. Les huîtres, mises à l'eau, dans les conditions voulues, se sont rapidement engraissées, tandis qu'elles ne prospéraient pas, ou étaient de qualités plus inférieures, sur les points ou les Diatomées étaient moins abondantes. Des déductions utiles à l'industrie piscicole peuvent être fournies par ces essais intéressants.

Sous un autre point de vue également très utile à considérer, nous pouvons enfin constater que la présence des Algues dans les grandes stations aquatiques naturelles apporte, en plus de leur utilité pour l'industrie piscicole, des avantages considérables par l'aménagement des terrains aquatiques. S'il est utile de conserver ces végétaux flottants et sans racines, il est absolument nécessaire, si l'on veut éviter leur envahissement progressif et le complément inévitable et incessant qui en résulte, de débarrasser dans la mesure du possible, au moins en partie, en temps voulu et d'une manière rationnelle, les lacs et les étangs, des phanérogames et de certains cryptogames, en particulier des Sphagnum. Les phanérogames aquatiques sont les plus généralement pourvus de rhizomes qui, par leurs entrelacements inextricables et leur envahissement annuel, font diminuer progressivement l'étendue des nappes aquatiques, tandis que les Sphagnum et les plantes de la même catégorie biologique se répandent activement, absorbent l'eau comme une

1. La Nature. *Alimentation artificielle des huîtres.* 4 novembre 1905, p. 362.

Digitized by Google

éponge et exhaussent le terrain par leurs dépôts. Les Algues filamenteuses et flottantes ne présentent pas ces inconvénients.

Malgré le caractère forcément succinct de cette étude sommaire, j'ai essayé de démontrer, une fois de plus, que l'Algologie n'était pas une science purement spéculative et que l'emploi de ses méthodes présentait une très grande importance au point de vue de la mise en valeur rationnelle et productrice de nos lacs, de nos étangs et de nos cours d'eau. Si, au début de leurs recherches, les adeptes de l'étude des infiniments petits ont été considérés, surtout par un certain public qui ne voit que le succès final et pratique et ignore le point de départ, comme une classe d'observateurs ne s'occupant que de questions abstraites, mystérieuses et même fantaisistes, nous devons cependant reconnaître que le résultat de leurs études longues et désintéressées est devenu susceptible finalement de nombreuses applications économiques et utilitaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE

(*Suite*).

122. — RUE DES CHAPELIERS.

(Aujourd'hui rue de Languedoc.)

La rue des Chapeliers, autrefois très étroite et tortueuse, fut élargie en partie, sur le côté ouest, dans la seconde moitié du siècle dernier; plusieurs maisons, nos 35, 37 et 39 eurent alors leurs façades portées en arrière, selon le plan d'alignement de 1832, abandonné en 1899, lors du percement de la rue de Languedoc, qui emporta toutes les maisons du côté est. Sur le côté ouest il ne reste aujourd'hui qu'une seule des anciennes façades intacte, c'est celle du n° 43 qui est en corondage; toutes les autres qui n'ont pas été portées à l'alignement sont de la fin du XVIIIe s. ou du commencement du dernier siècle, ou ont été remaniées à cette époque.

Cette rue n'a jamais eu de désignations bien assises; dès le commencement du XIVe s. nous la voyons désignée *rue des Chapeliers*[1] : *car. Capelleriorum* (1313), *rue des Capellas* (1354), *car. des Capeliers* (c. 1458), *rue des Quape-*

1. Les actes du XIVe et XVe s. portant *car. Capelleriorum*, ou *rue des Capelas*, ont été attribués à tort à la *rue des Prêtres*, qui ne prit ce nom « rue des Capelas », qu'au commencement du XVIIe s., après l'établissement, dans cette rue, de deux maisons des Prêtres de la Douzaine de l'église de la Dalbade.

Digitized by Google

liers (1588). Au XV^e^ s., tandis que cette première dénomination tend à disparaître peu à peu, une nouvelle apparaît, c'est *rue des Ugnères*, qui devient, au XVII^e^ s., *rue des Ugnères-Vieux*, et que les scribes de l'époque, écrivent de toutes façons : *Car. des Onheras*, *car. dels Onheyras*, *car. des Unheyres* (1458), *car. Unctorum* (1466), *car. des Unhieyres* (1476), *rue des Unyeres*, *Hunyeres*, *Honyeres* (c. 1550), *rue des Ugnères* (1571). — Au XVI^e^ s., *rue des Vgnères-Vieux* (c. 1679).

Le nom de rue des Chapeliers lui venait des nombreux artisans de cette corporation qui l'habitaient, comme celui de rue des Ugnères, des marchands d'huile, de graisse et de suif, qui y tenaient autrefois leurs boutiques.

Entre temps et déjà dès le XV^e^ s., on trouve deux autres dénominations, *rue Sesquières* ou *rue Sesquières-nove*, et *rue de Roaix* ou *rue de l'Olm de Roaix*, mais elles ne sont guère à retenir, elles ne lui venaient que par extension, en raison de la proximité de la rue Sesquière-nove (= rue Maltache), et de la place de Rouaix : *Car. de Roaxio* (1369), *rue des Sesquieres* (1398), *car. de l'holm de Roays* (1450), *car. Ulmi de Roaxio* (1470), *rue de Roaxio, sive des Unhyeres* (1476), *rue Sesquieres-noves, sive des Unhieyres* (1503), *rue de Royaix, sive des Hunyères* (1550), *rue de Roays* (Plan de Jouvin de Rochefort, 1677).

Les graveurs des anciens plans de Toulouse de la fin du XVIII^e^ s., n'ont pas compris le nom de *Ugnères*, et l'ont altéré : *Rue des Egueres-Vieux* (Plan Chalmandrier, 1774) et *rue Eguyeres vieils* (Plan Dupain-Triel, 1780); le plan cadastral Grandvoinet désigne cette rue « *rue Agnères* ». Le tableau du 6 floréal lui donna le nom de *rue des Amis du Peuple*, qu'elle ne garda que quelques jours, pour reprendre son plus ancien nom, rue des Chapeliers.

Une pierre placée dans la seconde moitié du XVIII^e^ s., sur la maison n° 33 (ancien n° 7), angle de la rue Maltache, porte gravée l'inscription RUE VGNERES VIEUX.

La population de ce quartier fut toujours très mélangée; au XVI^e^ s. on y trouvait des notaires, des gens de lois, et

Digitized by Google

beaucoup de chapeliers; au XVII^e^ et XVIII^e^, la rue fut complètement envahie par des artisans, surtout des chapeliers et des tailleurs d'habits, au milieu desquels se trouvaient quelques conseillers au Parlement et plusieurs capitouls. A la fin du XVIII^e^ s. et au siècle dernier, il y eut la *Poste aux lettres* et la *Recette générale*, et, en 1910, la Caisse d'Épargne y a fait construire son hôtel.

Comme monument, on y remarquait encore il y a quelques années, le bel *Hôtel de Pins*, bijou de la Renaissance toulousaine, emporté par la nouvelle rue de Languedoc, et dont il ne reste que quelques arcades édifiées au fond de la cour du nouvel immeuble (n° 46, ancien n° 16).

Sur le côté ouest, on trouvait parmi les propriétaires notables :

Au n° 27[1] (ancien n° 1, reconstruction du XIX^e^ s.), en 1550, le notaire *Louis Guyrondat;* en 1583, *Pierre Gaulenc*, libraire; en 1603, le procureur *Étienne Daydé;* en 1679, un autre procureur *Antoine Miau*, puis son fils *Jean Demiau*, et, en 1715, *Paul-René Dubotin*, avocat et docteur agrégé à la Faculté de droit.

Au n° 29 (ancien n° 3, construction du XVII^e^ s., remaniée), en 1550, *Bernard Dupuy*, référendaire en la chancellerie; en 1601, *Jean Guibert de Costa*, conseiller magistrat-présidial; en 1675, *Pierre de Costa*, avocat et capitoul en 1675-76; et, en 1760, *François-Bonnaventure de Blancone*, comme héritier de *D^lle^ Thérèse de Costa.*

Au n° 31 (ancien n° 5), dès 1533 le docteur-régent de l'Université, *Antoine Guibert de Costa*, ou, *de La Coste*, conseiller au Parlement (1569-1591). Les membres de la famille *de Costa*, se dénomment indifféremment sur tous les actes : *Guibert de Costa, Guibert de La Coste*, ou simplement *de Costa.*

Au n° 33 (ancien n° 7), qui porte l'inscription gravée sur pierre « *Rue Vgnères-Vieux* », habitait, en 1720, l'avocat *Pierre de Miremont*, co-seigneur de Daumazan, capitoul en 1718 et 1730-31, qui acheta en 1730 l'hôtel de la rue Pharaon (n° 21) où se trouve la tour gothique de Noel Role; la maison appartenait à sa femme, *D^lle^ Pierrette de Carbonel*, qui la revendit en 1734.

Au n° 37 (ancien n° 11)[2], en 1588, le peintre *François Moynier*, qui signait « F. MONE ».

---

1. N^os^ 27 à 33. — A. M. — Cad., Saint-Barthélemy, 1550, 1571, 1679, 4^e^ m.

2. N^os^ 35 à 43. — A. M. — Cad., Saint-Barthélemy, 1550, 1571, 1679, 2^e^ m.

Digitized by Google

Au nº 39, en 1550, *Arnaud de Gavaret*, seigneur de Lévy ; en 1571, *Jean de Melet*, conseiller aux requêtes du Parlement (1558-1586), mort en 1599, qui avait épousé *Dlle Antoinette de Caulet-Cadars ;* puis, *François de Melet*, marié à *Dlle Louise de Maussac*, et, en 1659, *Guillaume de Melet*, conseiller aux requêtes en 1655 qui fit reconstruire l'hôtel ; en 1730, l'immeuble passa à Messire *Jacques-Marie Davizard*, écuyer, comte de Saint-Girons, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et lieutenant-colonel des carabiniers, mort en 1782.

Au nº 41, en 1533, *André de Burta*, conseiller au sénéchal ; vers 1550, son fils le docteur *Astorg de Burta*, conseiller au sénéchal et capitoul en 1545-46, dont Abel et Froidefond ont fait « *Hector Labarthe* », dans leurs listes capitulaires ; puis, le fils de ce dernier, *Dominique de Burta*, juge de Lautrec ; en 1602, *Jean Vayssière*, juge et magistrat-présidial ; en 1609, *Laurent de Melet*, conseiller aux requêtes du Parlement (1575-1617), marié en premières noces à *Guillemette de Cadillac*, et en secondes noces à *Marie de Petit ;* en 1630, sa fille *Marie de Melet*, mariée au susdit *Jean Vayssière*, et, en 1679, *Alexis Lages de Vayssière*, avocat.

Au nº 43, en 1550, *Martin Rossect*, docteur-régent.

Sur le côté est[1], la nouvelle construction de la *Caisse d'Épargne*, nº 42, a absorbé cinq maisons de l'ancienne rue des Chapeliers, nos 2 à 10. Le nº 6, appartenait en 1734 à *Jean de Saint-Martin*, marchand capitoul en 1724 ; en 1751, il vendit cette maison et acheta un autre immeuble rue Didière (= R. du Coq-d'Inde, nos 7 et 9). Le grand hôtel nº 10 appartenait, en 1550, à *François de Nupces*, conseiller au Parlement (1521-1554), marié à *Dlle Catherine Dupuy*, François de Nupces, fut le premier conseiller qui, au moment de jurer sur les Évangiles qu'il n'avait pas acheté son office, avoua avoir prêté au Roi 4.000 livres, ce qui était une forme d'achat détourné. En 1660, l'immeuble passa à *Bertrand de Nupces*, sieur de Florentin, conseiller au Parlement (1660-1694), marié à *Dlle Marguerite de Caulet*, qui hérita de l'hôtel en 1694. Les portraits de ces deux conseillers se trouvent sur le manuscrit des Parlementaires du Musée Saint-Raymond (fº 17 vº et 20 vº).

La nouvelle construction, nº 44, a absorbé deux hôtels, les nos 12 et 14, qui appartenait, dès 1533, à *Guillaume Fabry*, conseiller au Parlement (1543-1571), qui en louait une partie, en 1546, au peintre *Raymond Moynier*.

Après le nº 46 (Hôtel de Pins), la rue se confondait avec la place Rouaix et se terminait par trois maisons, nos 18, 20 et 22, qui ont disparu dans le percement de la rue de Languedoc. Au nº 18 se trouvait,

1. Nos 42 à 46. — A. M. — Cad., Saint-Barthélemy, 12e m., 1550 et 1571 ; 13e m., 1679.

Digitized by Google

en 1679, l'avocat *Antoine Gounin;* en 1707, un autre avocat *Simon Maudois,* et en 1777, l'apothicaire *La Roture.* Le nº 20 appartenait en 1680 à *André de Royer,* sieur d'Ustillon, avocat et capitoul en 1678-79, marié à *Dlle Thérèse de La Martine.*

La dernière maison, nº 22, doit attirer notre attention, elle fut le berceau de la famille des *de Purpan, seigneurs de Vendine,* qui nous a laissé sur la route des vieilles arènes romaines, la fontaine de ce nom, que tous les toulousains connaissent. La maison appartenait en 1550 au chirurgien *Béal;* en 1571, à *Vital Dupont,* et en 1590, à *François Purpan,* l'un et l'autre mtres chirurgiens; en 1634, à *Pons-François Purpan,* docteur régent ès Arts en l'Université; en 1679, à noble *Antoine de Purpan,* seigneur de Vendine, et, en 1694, à son frère *Pierre de Purpan,* avocat au Parlement. En 1744 elle appartenait à *Dame Raymonde Miramonde de Rey,* épouse de Me de *Cazalès,* conseiller à la cour des Aides de Montauban.

Les conseillers suivants ne sont pas inscrits sur les cadastres, n'étant pas propriétaires, mais sont portés sur les rôles du Parlement, comme habitant la rue des Chapeliers.

De 1685 à 1696, *Jean Guibal de Lasfaille,* conseiller au Parlement (1675-1690).

De 1706 à 1759, *Joseph Gaspard de Maniban,* cons. Parl. 1706, Président 1714, premier Président (1722-1762).

De 1722 à 1733, *François de Pins,* marquis de Montbrun, cons. Parl. (1722-1733), mort en 1767.

De 1732 à 1742, *Bertrand-Bernard de Boyer-Drudas,* cons. Parl. (1718-1793), marié à *Dlle Marthe de Cambon,* sœur de l'évêque de Mirepoix.

De 1742 à 1750, *Pierre de Lassus,* cons. Parl. (1739-1758).

123. — La Caisse d'Épargne.

(Rue de Languedoc, nº 42.)

La succursale de la Caisse nationale d'Épargne, autorisée à Toulouse par ordonnance du 12 mai 1830, commença ses opérations le 20 mai 1832 dans ses bureaux installés tout d'abord à l'ancien hôtel de la Bourse des Marchands, place de la Bourse, nº 19; quelques années après elle fut transférée rue Boulbonne, nº 16, puis, en 1854, à l'angle de la rue des Arts, nº 22, et en 1866 dans la maison attenante, rue Cantegril, nº 2.

En 1881, elle fit construire pour ses bureaux, rue Rigue-

Digitized by Google

pels, n° 20, un immeuble qui va bientôt disparaître pour le dégagement de la cathédrale, et, en 1909, son nouvel hôtel de la rue de Languedoc, dans lequel elle s'installa en 1910.

L'institution de la Caisse d'Épargne fut fondée à Paris en 1818. La succursale de Toulouse, quoique fonctionnant depuis 1832, ne fut érigée en succursale de plein exercice que le 1er mai 1890.

124. — L'Hôtel de Pins.

(Rue de Languedoc, n° 46.)

L'ancien Hôtel de Pins a disparu[1]. De ce joyau de la première Renaissance toulousaine, il ne reste que quelques arceaux de la double galerie de la cour, qui ont été reconstitués, au devant de la façade intérieure, avec les médaillons qui les ornaient; les autres ont été, en partie, réédifiés dans la cour de l'hôtel Thomas, rue Saint-Étienne, n° 10.

Construit vers 1528, par *Jean de Pins*, l'hôtel fut complété par le corps de logis en lisière sur la rue, que fit élever *Jean de Nolet*, en 1542-1546. Malgré la similitude de ces deux constructions, leurs matériaux peuvent facilement être dissociés dans les nouvelles réédifications :

1° Construction de *Jean de Pins*, vers 1528 : galerie sud, sept arceaux aux archivoltes sans sculptures, ayant l'aspect classique de la première Renaissance, surmontés de doubles arcades où l'empreinte gothique se révèle encore par les moulures des arcs qui pénètrent dans celles des pilastres. Dans les écoinçons, médaillons à encadrements circulaires, présentant des profils imités de l'antique au rez-de-chaussée, et des bustes projetés en avant d'une très belle facture et dans le style de François Ier, à l'angle est du rez-de-chaussée[2] et au 1er étage. Parmi ces derniers, l'écusson aux armes

1. Nous avons donné une étude détaillée de cet hôtel, avec les documents extraits des Archives, dans le *Bull. Société Archéolog.*, 1916, pp. 259 à 268.

2. Ce médaillon d'angle se trouve aujourd'hui chez M. Thillet, architecte, qui a fait la réédification de la rue de Languedoc.

Digitized by Google

de Jean de Pins : *De gueules à trois pommes de pin d'or posées 2 et 1*, martelé à l'époque de la Révolution.

Une partie de cette construction a été fidèlement reconstituée dans la rue de Languedoc, mais les arceaux inférieurs proviennent de la galerie ouest de *Jean de Nolet*, on les reconnaît à leurs archivoltes à caissons. Trois de ces arceaux sont l'œuvre du bail à besogne passé à *Nicolas Bachelier*, le 20 juillet 1542[1];

2° Construction de *Jean de Nolet*, 1542-1546 : galerie ouest, arceaux aux archivoltes à caissons; dans les écoinçons, médaillons entourés de la couronne de rose enrubannée, emblématique des armes de Nolet, et présentant des profils Renaissance. Trois de ces médaillons, intercalés entre ceux de la galerie de Pins, dont un, portant les armoiries de Jean de Nolet : *D'azur à deux palmes d'or posées en sautoir, sommées d'une couronne de roses au naturel posée en fasce, enrubannée d'argent et accompagnée de trois étoiles du même, posées deux en chef et une en pointe.* Dans l'angle des deux galeries, médaillon d'angle avec buste, entouré de la couronne.

Au 1er étage, fenêtres, jadis à croisillons, et à la partie supérieure de l'édifice, gargouilles et fenêtres bâtardes de Nicolas Bachelier (bail du 22 mars 1545 (= 1546 n. st.)[2], disparues depuis la démolition, mais qu'on retrouve sur les anciennes photographies, avec leurs vases de fleurs, dont Malafosse avait noté la ressemblance avec celui qui surmonte encore le porche de l'hôtel de la rue Ninau.

Dans la cour de l'hôtel de la rue Saint-Étienne, on a réédifié six arcades provenant de la galerie de Pins et deux aux archivoltes à caissons de la galerie Nolet, avec six

1. Arch. not. — Lobeyrie, not., reg. intitulé : *Vita*, n° 52, f° 33 v°. — Acte découvert par l'abbé Lestrade, résumé dans *Bull. Société arch.*, 1898-99, p. 14. — Texte in-extenso dans H. Graillot : N. Bachelier, 1915, p. 211.

2. Arch. not. — Lobeyrie, not. Reg. 69, 22 mars 1545, f° 90. — Acte découvert par Macary, résumé dans *Bull. Société arch.*, 1898, p. 162. — Texte in-extenso dans H. Graillot : N. Bachelier, 1915, p. 259.

Digitized by Google

des médaillons à profils Renaissance entourés de la couronne. Sur les corniches, on a placé quatre des gargouilles de N. Bachelier, qu'on croyait perdues. Deux autres de ces médaillons, l'un avec profil, l'autre avec le blason de Nolet, ont été encastrés sous la galerie de la rue de Languedoc.

La présence du blason de Jean de Pins, martelé à l'époque de la Révolution, mais où l'on reconnaît encore les trois pommes de pin, détruit la légende qui attribuait à Nolet la substitution de ses armoiries à celles de l'évêque, légende qui a encore été amplifiée en ces derniers temps.

Jean de Pins, le célèbre évêque de Rieux, fils de *Gaillard de Pins* et *Charlotte Vital* (épouse du second lit)[1], fut conseiller au Parlement de Toulouse en 1509, sénateur de Milan en 1515, ambassadeur à Venise en 1516, et ambassadeur à Rome en 1520. On le trouve siégeant au Parlement en 1509, 1511, 1516, 1523 et 1524[2]; en 1522, il était pourvu de l'évêché de Rieux et mourut le 1er novembre 1537. Ce fut un des personnages toulousains les plus considérables du XVIe s., comme écrivain, comme évêque et comme ambassadeur.

En 1520, il apparaît sur les registres des tailles comme propriétaire de l'immeuble et successeur immédiat de « *Mons. Doblety*, syndic », qui en fut possesseur de 1511 à 1519; mais de 1520 à 1527, il ne figure que comme propriétaire, la maison étant habitée par ses neveux, les héritiers de *Jean de Pins*, seigneur de Montbrun, viguier de Toulouse en 1492, mort le 16 janvier 1514. De 1528 à 1537, ses neveux n'y figurent plus, et l'on trouve seulement « Mons. de Rieux ». C'est donc vers 1528 qu'il dut faire construire l'hôtel.

Après sa mort, selon acte passé le 23 octobre 1537 devant Me Lobeyrie, notaire, il y eut division de l'immeuble entre ses neveux héritiers qui étaient :

1° *Jean de Pins*, écuyer, seigneur de Montbrun, capitoul en 1545-46, qui avait épousé *Dlle Louise de Guers*, et mourut

1. D'après J. Villain : *La France moderne*, t. I, p. 375. — La Bibliographie toulousaine donne *Clermonde Samon*.

2. Fleury-Vindrey : *Les Parlementaires du XIVe s.*, p. 186.

Digitized by Google

pendant l'exercice de son capitoulat, victime de son dévouement pour les pestiférés;

2° *Hector de Pins*, frère de Jean, seigneur du Bourg, homme d'arme de la compagnie du bâtard de Savoie, marié, en 1525, à *D^lle Jeanne de Cordoue*, dame du Bourg, et père de *Hérard de Pins*, conseiller au Parlement (1558-1598), dont nous avons mentionné l'hôtel, rue Pharaon (n° 41);

3° *René de Pins*, leur cousin, seigneur de Pins, gouverneur du Château-Narbonnais, en 1510, et viguier de Toulouse, qui avait épousé en premières noces, en 1506, *D^lle Gaillarde de Vabre;* en secondes noces, en 1523, *D^lle Marguerite de Voisin*, sa cousine germaine, et mourut en 1540.

Jean de Pins, principal propriétaire, et Hector, habitèrent seuls l'hôtel, mais, en 1542, ils furent obligés de s'en dessaisir afin de constituer la somme de 11.500 livres, léguée par l'évêque de Rieux, pour le mariage de ses nièces, et, le 7 juillet[1], l'immeuble était vendu à noble *Jean de Nolet*, marchand, bourgeois de Toulouse, fils de *Catherine Assolent* et de *Jean de Nolet*, le capitoul de 1500-1, qui avait acquis une grosse fortune en tenant boutique, dès 1512, dans ses maisons de la rue des Grazaliers (= rue des Tourneurs, n^os 21 et 23).

Devenu propriétaire de l'hôtel, *Jean de Nolet* le fit aussitôt restaurer et agrandir par la construction du corps de logis en lisière sur la rue (galerie ouest), dont il confia le bail à besogne, par acte du 20 juillet 1542, à *Nicolas Bachelier*, et où il fit établir un comptoir ou boutique sur cave et un passage d'entrée sur la rue, le tout voûté avec ses armoiries aux clefs pendantes des voûtes.

Le 22 mars 1545 (= n. st.), par nouveau bail passé encore à *Nicolas Bachelier*, il fit achever la construction et édifier les fenêtres bâtardes et les gargouilles en forme de mufles de lions que nous avons mentionné plus haut.

Après la mort de Jean de Nolet, en 1551, l'hôtel passa indivis à ses héritiers, parmi lesquels son fils, *Jacques de*

1. Arch. nat. — Lobeyrie, not. — Reg. 54, f° 100 à 106.

Digitized by Google

Nolet, conseiller au Sénéchal. En 1570, les Nolet abandonnèrent l'hôtel de la rue des Hunheyres; on les retrouve plus tard dans la rue des Augustins (= rue des Arts, n° 7), et notamment en 1670, époque où *M. de Nolet*, trésorier général de France, réunissait dans ses salons les *Lanternistes*, qui venaient de se reconstituer.

En 1571, l'immeuble fut acheté par *Pierre de Cheverry*, général des finances, et passa, en 1588, à son fils, *Charles de Cheverry*, chevalier et baron de Saint-Michel de Lanes, trésorier et président du Bureau des finances en Languedoc.

Pierre de Cheverry, que les scribes de l'époque désignent ordinairement « le général Cheverry », était fils de *Jeanne de Lancefoc* et de *Jean Cheverry*, capitoul en 1535-36 qui a été omis par tous les annalistes dans leurs listes capitulaires annuelles; Lafaille l'a seulement cité dans sa liste alphabétique. Il épousa en premières noces, en 1553, *Dlle Raymonde de Marion*, et en secondes noces, en 1559, *Dlle Bourguine de Dufaur*, fille du Président au Parlement *Michel Dufaur* et d'*Éléonore de Bernuy;* sa sœur, *Peyronne*, épousa le capitoul *Pierre d'Assézat*.

En 1604, il y eut division de l'immeuble; ses dépendances ayant issues sur la rue Bouquières, passèrent à *Jacques Dufaur-Tarabel*, docteur et avocat, capitoul en 1600 et 1610, et à *Guiraud de l'Hôpital*. *Charles de Cheverry* garda seulement le bel hôtel de la rue des Hunheyres, qui, plus tard, fut réuni aux immeubles des Dufaur-Tarabel et passa par alliance aux *Maniban*.

Nous y trouvons, en 1665, *François-Lancelot de Maniban-Cazaubon*, conseiller au Parlement (1665-1715), fils de l'avocat général *Thomas de Maniban* et de *Jeanne-Toinette Dufaur-Tarabel;* en 1670, *Jean-Guy de Maniban*, avocat général en 1654 et président à mortier de 1683 à 1707, puis l'avocat *Jean-Baptiste de Livry*, capitoul en 1748, comme mari de *Dame Christine de Maniban*, laquelle, devenue veuve, vendit ses immeubles par acte du 8 février 1767 (Monna, notaire) à *Louis-Emmanuel de Cassaignau de Saint-Félix*, conseiller au Parlement en 1755. Au moment de la Révolution, ce dernier ayant émigré, ses biens furent saisis[1], et l'on installa dans l'hôtel la *Poste aux lettres* et plus tard la *Recette générale*.

---

1. L'hôtel fut estimé 88,686 livres (H. Martin).

Digitized by Google

125. — La Poste aux lettres.

(Jadis, rue de Languedoc, n° 46.)

La Poste aux lettres fut installée en 1795 à l'ancien Hôtel de Pins, rue des Chapeliers, dans les locaux du « ci-devant Saint-Félix », dont les biens avaient été saisis comme émigré.

On la désignait alors « Poste aux lettres » pour la distinguer de la Poste aux chevaux qu'on appelait simplement « La Poste ».

En 1804, elle fut transférée rue Sainte-Ursule, n° 13, dans l'ancien couvent des Ursulines, et resta dans ce local jusqu'en 1889. Depuis 1890, tous les services réunis des Postes et Télégraphes fonctionnent dans le nouvel hôtel construit rue de la Poste.

126. — La Recette générale.

(Jadis, rue du Languedoc, n° 46.)

La Recette générale, ou Trésorerie générale, fut installée vers 1813 dans l'ancien Hôtel de Pins, rue des Chapeliers. Elle y resta jusqu'en 1873, puis alla s'établir de 1874 à 1879, rue des Tètus, n° 9; de 1880 à 1890, rue Saint-Antoine-du-T, n° 1, et de 1891 à 1901, rue Malaret, n° 39. Sa course vagabonde s'est arrêtée depuis 1902, rue des Arts. n° 16.

127. — Place Rouaix.

La place Rouaix, dont le côté nord a été éventré, en 1873, par la rue Alsace, a eu toutes ses maisons du côté est emportées, en 1900, par le percement de la nouvelle rue de Languedoc, et aujourd'hui se confond presque avec cette dernière.

Depuis près de huit siècles, elle porte le même nom qu'elle

Digitized by Google

doit à l'ancienne maison ou palais de la famille Roaix, qui obtint cinquante-six fois les honneurs du capitoulat de 1158 à 1536. Le plus ancien document que nous possédons dans nos archives, sur la topographie de notre ville (1180), cité la place Roaix, *plana Roaicencium*[1], et la chronique de Guillaume de Puylaurens, chapelain du comte Raymond (chap. XXIV), dit que, lorsqu'en 1215 Raymond VI livra le Château-Narbonnais au cardinal-légat, il s'en alla loger à la maison de Roaix. Sur les anciens titres latins on trouve : *Apud Roays* (1326), *platea Roacii* (1362), *platea de Roaxio* (1377).

Les Roaix furent, sans doute, au nombre des bienfaiteurs des Carmes, lorsqu'en 1265 ces religieux firent construire leur couvent sur la place qui en a conservé le nom; on possède à l'Institut catholique un chapiteau de colonne de leur cloître, qui porte le blason de cette famille : *De gueules à trois fasces d'hermine*[2]. Cependant, certains d'entre eux embrassèrent l'hérésie des Albigeois; *Étienne de Roaix* fut condamné par sentence du 16 avril 1246 à la prison perpétuelle, comme hérétique, avec la *Dame Assalit*, femme de *Raymond de Castelnau; Alaman de Roaix*, fut également condamné pour la même cause, le 19 janvier 1248, et la maison de *Jean de Roaix*, que le Chapitre de Saint-Étienne vendit 800 florins d'or, en 1362, aux religieux de la Trinité, provenait sans doute de biens confisqués pour cause d'hérésie.

En 1550, *Danyen de Royaix*, doyen de Saint-Félix, avait encore une maison sur cette place au n° 1), et le capitoul *Achille de Royaix*, seigneur de Belpech, un grand immeuble à l'entrée de la rue de la Trinité (nos 10 et 16), où le sieur *Pierre Vidalent* tenait l'hostellerie à l'*enseigne de Saint-Martin*.

La lettre O se prononçant *OU*, en roman toulousain, on

1. A. M. — Cartulaire du Bourg, XIX. — Règlement des Capitouls pour l'écoulement des eaux (1180).

2. A. M. — Blason sur la miniature de 1368 des Annales manuscrites.

Digitized by Google

écrivait *Roaix* pour *Rouaix*, comme Tolose pour Toulouse, et Godoly pour Goudouly; mais, dès le commencement du XVII^e^ s., on voit apparaître *place Rouaix*. Entre temps, on trouve quelques variantes, telles que : *Plassa de l'Om de Roys* (c. 1458), *place de l'Olm de Roaix* (1520), parce qu'il y avait un orme sur cette place; ou encore, *place des Ognères* (1486) ou *place des Vgnères*, parce qu'elle n'était que le prolongement de la rue de ce nom. Le tableau du 6 floréal an II, lui donna le nom éphémère de *place Marat*.

La place Rouaix était autrefois, et se trouve encore sur le point culminant de la ville (146 mètres d'altitude), au milieu de l'arête nord-sud de partage des eaux. Le Règlement des Capitouls de 1180, ordonna que, de cette place, les eaux seraient dirigées, d'une part à l'Est, vers le cloître de Saint-Étienne, c'est-à-dire dans les fossés de la porte Saint-Étienne; tandis qu'à l'Ouest, du côté des Carmes, elles s'écoulaient vers la Garonne; et au Nord, du côté des Puits-Clos et de Saint-Rome, vers la « Porterie », c'est-à-dire dans les fossés nord de la cité (côté nord de la place du Capitole).

C'est sur cette place que se tenait, dès le commencement du XVII^e^ s., le *Marché aux herbes*, qui fut transféré le 27 nivôse an II (17 janvier 1794), sur la place de la Liberté (= place du Capitole), puis, rétabli place Rouaix peu après, et transféré à nouveau place des Carmes, en 1813, par arrêté du 15 avril.

Les maisons du côté est et nord ont disparu; dans celles du côté ouest, qui ont été reconstruites au siècle dernier, on trouvait :

Au n° 1[1], en 1550, *Danyen de Roaix*, doyen de Saint-Félix, un des derniers représentants de cette illustre famille.

Au n° 2, en 1546, le docteur *Pierre Dufaur;* en 1571, *Jean Gautier* et *Antoine Butin*, apothicaires; en 1617, *Laurent de Melet*, conseiller au Parlement (1575-1617), que nous avons déjà trouvé en 1609 au n° 41 de la rue des Chapeliers, et, vers 1679, *Jean-Georges de Caulet*, écuyer, seigneur de Cadars, capitoul en 1664-65. En 1729, cet immeuble fut joint au couvent des Pères Trinitaires.

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 2^me^ m., 1550, 1571, 1679.

Digitized by Google

Le n° 3 fut acquis, en 1614, par *Pons-François Purpan*, docteur-régent de la Faculté de médecine, qui possédait aussi le n° 22 de la rue des Chapeliers; il passa, en 1669, à *Dlle Françoise de Trebosc*, veuve de *Pierre Purpan*, avocat à la Cour, et à son fils, *Jean de Purpan*, alors « escolier ».

Le n° 4 appartenait, en 1550, à *Pierre de Nos*, docteur-régent, seigneur de Vigoulet[1]; en 1571, à son fils *Pierre de Nos*, conseiller au Parlement (1558-1584), qui fut proscrit comme religionnaire en 1562, reprit sa charge en 1565, et épousa *Dlle Marie de L'Hôpital*. En 1590, l'immeuble passa au fils de ce dernier, *François de Nos*, qui fut conseiller au Parlement en 1633.

Les conseillers suivants, n'étant pas propriétaires à la place Rouaix, ne sont pas portés sur le cadastre, mais figurent sur les rôles du Parlement comme habitant cette place :

De 1686 à 1693, *Jean-François de Borista*, conseiller au Parlement (1686-1725), marié à *Dlle Claire de Saget*, fille du marchand *Luc Saget;*

De 1698 à 1703, *Jean Guichard d'Escorbiac*, cons. Parl. (1689-1714);

De 1698 à 1712, *Guillaume de Vic*, cons. Parl. (1696-1753);

De 1718 à 1724, *Bernard-Bertrand de Boyer-Drudas*, cons. Parl. (1718-1793), marié à *Dlle Marthe de Cambon*, sœur de l'Évêque de Mirepoix.

128. — La Fontaine de la place Rouaix.

La fontaine qui orne cette place, et qui n'a de remarquable que son imitation de toiture toulousaine en tuiles canal, est l'œuvre de l'architecte Raynaud, le concurrent évincé par Vitry, pour la fontaine de la place de la Trinité, qui dressa, avec son collègue Bonnal, le plan de l'hôtel de la Bourse.

Les habitants du quartier fournirent la somme de 1.000 francs, et le Conseil, par délibération du 16 juillet 1827, approuva son érection et vota le crédit supplémentaire. Le 19 janvier 1828 elle était terminée, et avait coûté 2.399 fr. 50.

1. Sa fille, *Dlle Anne de Nos*, épousa, le 1er juin 1572, noble *Pierre de Rabastens*, seigneur de Colomiers, capitoul en 1578, 1607, 1621, mort au siège de Montauban, à la tête de 300 Toulousains, septembre 1622.

Digitized by Google

129. — Rue et place de la Trinité.

Depuis que la place actuelle de la Trinité a été créée au dépens d'un groupe de quatre maisons qui ont été démolies et rasées en 1820, la longueur de la rue a été considérablement réduite. Elle s'étendait autrefois de la rue des Marchands à la place Rouaix et ne comprend plus aujourd'hui que quelques immeubles, tandis que l'ancien numérotage des maisons a subsisté sur tout le côté nord de la place et de la rue.

Le groupe de maisons disparues formait, sur le côté ouest de la place actuelle, une rue qui n'était que le prolongement de la rue des Filatiers, et sur le côté sud, une ruelle, la *rue des Semaliers*. L'étroit carrefour formé par la rencontre de cette dernière rue avec celle de la Trinité, était alors ce qu'on appelait la place de la Trinité.

Le côté nord de la place et de la rue de la Trinité appartenait au capitoulat de la Pierre; le côté sud et le moulon disparu, au capitoulat de Saint-Barthélemy, et le côté ouest de la place, au capitoulat du Pont-Vieux.

Aux XIV^e^ et XV^e^ s., la rue de la Trinité porta simultanément plusieurs noms; *rue de la Trilhe* « *car. de la Trilla* » (1359), noms qu'on donnait plus particulièrement à la rue du Pont (aujourd'hui rue de Metz), et par extension, parfois, à la rue des Marchands; *rue des Sarraliers,* ou *rue des Serruriers* « *car. Sarralheriorum aliter de la Trilha* » (1439); *car. des Sarrallés* ou *Sarralhiers* (cad. 1458); *rue des Ferroniers* « *car. Ferraterriorum* » (1376); *as Ferratiers près la Peyras* (1365), *rue des Ferratiers* (1403); désignations qu'elle devait aux serruriers et aux ferronniers qui l'habitaient et avaient leur confrérie à l'*église Saint-Victor* ou de la Trinité; *rue des Fléssadiers* « *car. Flassadieriorum* » (1369), nom qui lui venait des *fléssadiers* ou *flassadiers*, fabricants de couvertures de lit en laine (fléssado) qui l'habitaient; *rue Saint-Victor* « *car^a^ Sancti-Victoris, alias*

Digitized by Google

Sarralheriorum » (1439) et *rue de la Sainte-Trinité* « *car. Sanctæ-Trinitatis* » (1463), du nom de l'église des Trinitaires. A partir du XVI^e^ siècle, ces diverses appellations s'éteignent peu à peu, et tandis que les pagellateurs du capitoulat de la Pierre la désignent, dès 1550, rue de la Trinité, ceux du capitoulat de Saint-Barthélemy lui conservent, jusqu'au XVIII^e^ s., le nom de *canton des Sarraliers*. Sur le tableau du 6 floréal, le peintre-vitrier Vergnes, la baptisa *rue du Contrat-Social*.

L'ancien carrefour ou place de la Trinité était appelé au XIV^e^ s. *place de la Trille de Roaix* et reçut dans la suite les mêmes désignations que la rue de la Trinité.

La petite ruelle qui longeait le côté sud de la place, s'appela toujours la *rue des Sémaliers*, ou fabricants de comportes (sémales), canton des Sémaliers (1550); *canton de Sémalières* (1570), que les graveurs des plans de Toulouse du XVIII^e^ s. ont transformé en *rue des Semailles*. Le tableau du 6 floréal, la dénomma *rue Célébrité*. Le côté ouest de la place conserva toujours le nom de rue des Filatiers.

Sur l'ancienne place se trouvait un puits, qui a disparu depuis l'édification de la *fontaine Vitry*, sur le sol de l'ancien moulon. Sur l'emplacement de l'église et de l'ancien couvent de la Trinité, on a élevé au début du siècle dernier le grand immeuble n^os^ 8 et 8 *bis*, et la dernière maison des Roaix qui abritait l'*Hôtellerie de Saint-Martin*, a fait place à la belle construction de la maison Yarz, au n° 10.

A part la maison en corondage, n° 23, toutes les façades ont été remaniées ou reconstruites au XVIII^e^ s., ou au siècle dernier. Il reste au n° 6 une façade Louis XV avec balcons en fer forgé, et dans la cour, un bel escalier avec ses galeries latérales en boiserie, de l'époque de Louis XIII, et une margelle de puits Renaissance, surmontée de l'encorbellement en trompe d'une tourelle disparue; au n° 19, dans la cour, une tour Renaissance remaniée, et sur la rue une façade Louis XV, avec ses balcons en ferronnerie, datés 1748; au n° 21, une tour gothique avec sa vis d'escalier en bois, et, au n° 15, une élégante façade Louis XVI, remaniée. Sur le côté

Digitized by Google

ouest, au n° 57, une façade de 1830, imitée de l'École italienne.

Au XVI^e^ s., la population de ce quartier avait complètement changé, les serruriers, ferronniers, fléssadiers et sémaliers avaient tous disparu, on n'y trouvait plus que des marchands, qui devaient y faire fortune, car nombre d'entre eux entrèrent dans le capitoulat.

Sur le côté nord[1], la première maison, n° 1, formant l'angle de la rue des Changes, appartenait, dès le XV^e^ s., aux Bailles de la *Table du pain béni de l'église Saint-Étienne;* sa façade fut reculée par les soins des capitouls en 1666, pour élargir la rue. Dans les maisons suivantes on trouvait :

Au n° 5, en 1548, *Jean Vidal,* marchand, capitoul en 1520-21 ; en 1571, *Loys de Paucy*, marchand, puis son fils, *Nicolas de Paucy*, conseiller au Parlement (1673-1700) qui fit reconstruire la belle façade de l'ancien hôtel de la Belle-Paule (Paule de Viguier), rue de Languedoc, 16; en 1695, *Pierre Amieux,* marchand, capitoul en 1701 et prieur de la Bourse en 1715, puis son fils *Claude Amieux*, sieur de Montbrun, capitoul en 1712 et prieur de la Bourse en 1708; en 1749, *Jacques-Philippe Vialar*, marchand, co-seigneur de Cugnaux, capitoul en 1729.

Au n° 7, construction du XIX^e^ s., sur l'emplacement de trois maisons; en 1477, *Mérigot del Fossat*, marchand, dont le fils fut capitoul; vers 1530, *Eustache Imbert*, docteur et conseiller au Sénéchal, capitoul en 1536-37; vers 1560, *Pierre de Régans*, dont un ancêtre dut laisser son nom à la rue des Régans ; en 1571, le notaire *Pierre Balaroti*, et, en 1619, *Pierre Marcillac*, autre notaire.

Au n° 11, en 1638, *Pierre Soutèrène*, marchand, capitoul en 1645-46 et 1655-56, puis son fils, *Claude Soutèrène,* capitoul en 1677-78, marié à *D^lle^ Anne de Bellot*, et, en 1788, l'abbé *Bellot,* membre de l'Académie des sciences.

Au n° 15, en 1650, *Jacques André,* marchand, capitoul en 1659-60, dont le portrait, par Antoine Durand, se trouve au musée Saint-Raymond, sur les miniatures de 1660, arrachées aux Annales manuscrites.

Au n° 17, en 1571, le Procureur général *Claude de Saint-Félix*, que nous retrouvons au n° 19, et, en 1655, *Jean Dupont*, marchand cotonnier, capitoul en 1674-75, marié à *D^lle^ Marie d'Azemar.*

Au n° 23, en 1679, *Jean-Baptiste Galignol*, avocat, capitoul en 1687-88.

Au n° 25, en 1757, *Marc Derrey*, marchand, capitoul en 1754 et prieur de la Bourse en 1759.

---

1. Maisons n^os^ 1 à 27. A. M. — Cad. La Pierre, 9^e^ m., 1550 et 1571, 8^e^ m., 1679.

Digitized by Google

Sur le côté sud[1], au nº 8, formant l'angle de la rue des Filatiers, et reconstruites depuis peu d'années; vers 1560 *Arnaud Ségla*, marchand, capitoul en 1565-66, puis son fils, *Guillaume de Ségla*, conseiller au Parlement en 1593, président aux Enquêtes (1618-1621), marié en premières noces à *Dlle Marie de Malenfant*, en secondes noces à *Dlle Anne de Benoit*, et, en troisièmes noces à *Dlle Marguerite de Cubiera*, veuve de *Roger de Castelnau-Servies*. Ce magistrat eut douze enfants, si ce n'est plus, dont onze du second lit et un du troisième.

Aux nos 10 et 12, jadis réunis: en 1546, *Bernard de Guerre;* en 1571, noble *Valery de Cabassé*, docteur, marié en 1569 à *Dlle Jacquette de Guerre;* vers 1575, *Guillaume Roux*, seigneur de Pouvourville, second mari de Jacquette de Guerre; en 1587, *Me Pierre Carrière*, conseiller au présidial, troisième mari de Jacquette de Guerre, et, vers 1620, *Antoine de Cabassé*, chanoine, qui légua l'immeuble, en 1622, aux religieux du couvent de la Trinité.

Au nº 6 (1re maison de la rue de la Trinité), en 1533, le docteur *Petit*; en 1550, *Pierre Rabaudy*, marchand, puis son fils, *Pierre Rabaudy*, conseiller du Roi et viguier de Toulouse; en 1637, *François Lanusse*, marchand, capitoul en 1668-69, puis son fils *Antoine Lanusse*, capitoul en 1679-80.

C'est sur le sol des immeubles nos 10 et 16 que se trouvaient encore, au XVIe s. la dernière maison des Roaix, où se tenait l'auberge à l'*enseigne de Saint-Martin;* entre 1533 et 1570 elle appartenait à *Achille de Roaix*, seigneur de Belpech, capitoul en 1536-37.

Sur le côté ouest[2], la maison nº 57, reconstruite vers 1830, probablement par Vitry, et ornée de statues, appartenait, au commencement du XVe s. à *Simon Plasensac*, marchand, capitoul en 1532-33, dont nous avons le portrait sur la miniature des Annales manuscrites de 1533; en 1581, à *Pierre Noël*, marchand, capitoul en 1595-96, puis à son fils *Jean de Noël*, écuyer, qui la vendit en 1624 au marchand *Claude Du Conseil*, capitoul en 1630-31, dont le portrait, peint par Chalette, se trouve sur la miniature des Annales de 1630; elle passa vers 1660 au fils de ce dernier, *Jacques Du Conseil*, capitoul en 1669-70 et 1684-85, puis au marchand *Jean Charlary*, capitoul en 1687-88, qui la vendit, en 1748, à noble *Jean de Prévost*, seigneur et baron de Fenouillet, lequel la légua en 1759 à son neveu *Jean de Prévost*, avocat au Parlement, capitoul en 1746 et 1751.

Le nº 59, reconstruit à l'alignement au commencement du siècle dernier, appartenait, en 1550, au marchand *Amadieu de La Forcade*,

---

1. Place de la Trinité nº 8, 10 et 12, et rue de la Trinité nos 6 à 16. — A M. Cad. Saint-Barthelemy, 2e m, 1550, 1571 et 1679.

2. Nos 55 — 59. A. M. Cap. Pont-Vieux, 1er m., 1550, 1571 et 1679.

Digitized by Google

capitoul en 1527-28 et 1544-45; en 1586, à *François André*, marchand, marié à *Dlle Marie de La Forcade*, nommé capitoul le 5 mai 1595, en remplacement de *François Borie*, déchargé, et continué en 1595-96; en 1632, son fils *François-André*, seigneur de Servolles, capitoul en, 1621-22, marié à *Dlle Jeanne Du May*, hérita de la maison qui passa, vers 1679 à *Paul André*, écuyer, seigneur de la Geyre, capitoul en 1661-62. En 1738, elle fut achetée par le marchand *François-Gaspard Manent* et passa, dans la suite, à son fils *David Manent*, avocat et écuyer, capitoul de 1786 à 1790. Ce dernier fut arrêté comme suspect le 3 floréal et jeté à la prison des Carmélites, puis élargi quelques temps après.

Les maisons formant le moulon démoli en 1820, portaient la suite des numéros de la rue des Filatiers[1]. Au nº 58, on trouvait, en 1546, le marchand *Loys Lagarde*, seigneur du Tel et du Plan, capitoul en 1538-39, puis son neveu *Jacques de Queirats*, co-seigneur d'Auzeville, capitoul en 1651-52 et 1652-53, et chef du Consistoire en 1663-64, dont le portrait, peint par Antoine Durand, se trouve sur la miniature des Annales de 1651, et le blason *De gueules à 3 losanges d'or posé 2 et 1, accompagnés en chef d'un soleil du même*, dans la cour Henri IV, au Capitole, où il a été indûment placé en 1873, au lieu et place de celui de *Jean de Verger*, capitoul en 1606. La maison passa en 1679 à son fils *noble Jean de Queirats*, écuyer, et, en 1694, au marchand *Bernard Auriol*, capitoul en 1692-93 et 1702-3.

Au nº 60, on trouvait, en 1533, le marchand *Simon Cavalier*, capitoul en 1514-15, sous le nom de *Simon Chevalier*, et, en 1571, *Jean de Lamamye*, conseiller du roi à la Cour.

Au nº 62, en 1571, *Georges Cavalier*, docteur et avocat à la Cour, et en 1656, *Guillaume Martel*, marchand, capitoul en 1660-61.

130. — La prétendue maison de Nicolas Bachelier.

Dumège a décrit une maison de Nicolas Bachelier, située sur la place de la Trinité à côté du couvent des Trinitaires[2].

Rien ne manque à cette description faite d'après une esquisse de l'ingénieur Lebrun, et un manuscrit qui aurait été trouvé dans les papiers de Cammas. Avec un luxe inouï de précisions, il énumère les détails des sculptures, les inscriptions lapidaires de la cour, les trois bustes des frères

1. Nº 58 à 62. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 1er m., 1550, 1571 et 1679.

2. *Mém. Soc. Archéologique*, t. IV. pp. 209-238. Une planche.

Digitized by Google

Bachelier avec leurs inscriptions circulaires, la porte aux élégantes colonnes torses, le puits, une merveille de ferronnerie, et le figuier et la treille qui ombrageaient l'atelier du maître. Mais, lorsqu'en 1841 il publiait son travail et le dessin de Lebrun, maison, manuscrits et détenteurs de ces précieux documents, tout avait disparu.

Cependant, l'examen des cadastres et registres des tailles prouve que cette maison n'a jamais existé que dans l'imagination de Dumège qui, à ce sujet, a été un mystifié ou un mystificateur[1].

131. — La Maison du Capitoul Viallar.

Tour del Fossat, Capitoul.

(Rue de la Trinité, nº 19.)

L'hôtel style Louis XV, de la rue de la Trinité (nº 19), a été attribué au capitoul *Jean Dupont*[2], qui ne l'a jamais possédé, et acheta seulement en 1673, 6 cannes 3 pans de terrain (20 m. c.) à *Estienne Serre*, propriétaire de l'immeuble[3], pour agrandir sa maison située à côté (nº 17).

L'hôtel actuel ne fut construit que soixante quinze ans plus tard, par les deux marchands associés *Gérauld* et *Viallar*, qui firent placer les balcons en fer forgé de la façade, datés 1748.

Dans la cour s'élève une tour de 26 m. de hauteur, dont le sommet est visible de la place de la Trinité, et qui cependant n'a pas préoccupé nos historiens du vieux Toulouse; personne n'a cherché à la classer. Il est vrai que son style est déconcertant par le fait des remaniements successifs qui ont défiguré l'œuvre primitive, et nous serions même presque dans l'indécision de l'attribuer à *Étienne du Fossat*, ou à *Claude de Saint-Félix*.

1. *Bull. Soc. Archéologique*, 1917. — Chalande : « La fin d'une Légende. »
2. Lahondès. *Express du Midi*, 28 juin 1908.
3. A. M. — Cad. *La Pierre*, 1679, 8e m., art. 14.

Digitized by Google

Cette tour hexagonale contient la vis d'escalier, composée de 70 dalles de pierre et haute de 12 mètres, éclairée par cinq fenêtres, remaniées, dont les accoudoirs semblent accuser l'époque de Henri IV, tandis que la gouttière en forme de gaîne, qui se déroule autour de l'axe pour recevoir la corde servant de rampe, indique le style Henri II.

Cette première construction fut surélevée, après coup, de deux étages, le premier hexagonal, construit sans doute au commencement du XVII^e^ s. par *Claude de Saint-Félix*, et le second, circulaire, sous Louis XV, par Viallar. La terrasse qui couronnait l'édifice a été remplacée par la toiture conique actuelle, au commencement du siècle dernier.

On remarque, dans la cour, la porte en fer forgé du XVIII^e^ s. de la tour et un puits sans élégance et sans style, avec sa margelle et son montant en ferronnerie.

Pendant toute la première moitié de XVI^e^ s., l'immeuble resta la propriété de la famille del Fossat (on prononçait : del foussat), qui, au XV^e^ s., possédait non loin de là une maison, dans la rue des Sarraliers (= place de la Trinité, n° 7); c'était en 1477, *Mérigot del Fossat*, marchand.

Nous y trouvons[1] en 1505, *Jean del Fossat*, marchand; en 1512, *Mons. Guilhem del Fossat*; en 1521, *Mons. Guilhem del Fossat*, borgès, qui était seigneur de Rébigue et prit le titre de bourgeois, ayant été capitoul en 1508-9; en 1530, *Mons. del Fossat*, seigneur de Rébigue; en 1540 *Mons. de Rébigue*, et, en 1550, *sire Estienne du Fossat*, seigneur de Rébigue[2].

Etienne du Fossat, qui, sans doute, fit construire la tour, épousa, en 1525, *D^lle^ Jeanne de Lancefoc*, fille de *Simon de Lancefoc*, le capitoul de 1519-20.

Vers 1571, l'immeuble passa, ainsi que la maison à côté (n° 17), à *Claude de Saint-Felix*, qui habitait son hôtel de la rue Saint-Rémésy, n° 11 (Hôtel Hébrard). — *Claude de Saint-Félix*, sieur de Varennes, conseiller au Parlement en 1566, procureur général en 1570, président en 1598, avait épousé, en premières noces, *D^lle^ Françoise Hébrard*, en secondes noces, *Anne de Foix-Rabat*, et mourut en 1611.

L'hôtel passa dans la suite à divers marchands, d'abord à *Etienne*

1. A. M. — Reg. des Tailles : *La Pierre*, 4^e^ diz. 1505 à 1550.

2. A. M. — Cad. *La Pierre*, 1550, 9^e^ m, art. 13, f° 112. — 1571, 9^e^ m, art. 16, f° 54.

Digitized by Google

Serres, puis, en 1679, à *Arnaud Sabatier*[1], et, en 1728, à *Gérauld* et *Viallar*, associés; *Jacques Philippe Viallar*, co-seigneur de Cugnaux, capitoul en 1729, possédait aussi la maison attenante ayant façade sur la rue des Tourneurs (aujourd'hui nos 15 et 17). ces deux immeubles furent vendus en 1777 au Trésorier de France, *Raymond Descoffres*.

132. — La Tour de Pons Imbert.

Capitoul en 1510.

(Rue de la Trinité no 21.)

La façade du n° 21 de la rue de la Trinité cache une tour dans laquelle on pénètre par le corridor d'entrée, mais qui n'est visible que de la cour du no 9 de la rue des Tourneurs, et n'a jamais été signalée.

Cette tour hexagonale, avec cinq étages de fenêtres remaniées, sauf la première qui a conservé son encadrement au biseau gothique, a été surmontée d'un étage qui a remplacé l'ancienne terrasse, et d'un toit en auvent en tuiles canal. La vis de bois de l'escalier qui existe encore, a supporté allègrement ses quatre siècles d'existence, mieux que les dalles de pierre de la plupart des autres tours toulousaines.

A la fin du xve s., le corps de logis en arrière (rue des Tourneurs, no 9) était relié à la tour de la rue de la Trinité par une coursière supportée par des consoles de pierre, qui longeait le côté est de la cour. Ce corps de logis de la rue des Tourneurs a conservé au rez-de-chaussée ses voûtes à liernes de la fin du xve s., et son corridor à cinq travées de voûtins à quatre arêtes, dont nous reparlerons en parcourant cette dernière rue.

L'immeuble appartenait à *Pons Imbert*, marchand, qui fut capitoul en 1510-11 et 1524-25, et dont nos derniers auteurs toulousains ont fait Pierre Imbert.

Les Registres des tailles[2] nous donnent en 1505, *Poncet Imbert*;

1. A. M. — Cad. *La Pierre* 1679, 8e m, art. 14.
2. A. M. — Registres des Tailles, *La Pierre*, 4e diz.

Digitized by Google

en 1512, *Mons. Pons Imbert;* en 1521, *Mons. Pons Imbert, borgès;* et en 1548, les héritiers de *Mons. Imberti.*

En 1571, l'immeuble passa à la fille de *Pons Imbert*, *Dlle Antoinette Imberte*[1], veuve de noble *Antoine Boscredon*, bourgeois, seigneur de Roquetaillade, qui fut capitoul en 1543-44 et 1551-52, et au cours de sa charge, condamné par coutumace, par ses propres collègues, à être dégradé publiquement et à l'amende de 300 livres, comme coupable de concussion. Le portrait de ce capitoul, par Serve Cornoaille, se trouve sur la miniature de 1543 des Annales Manuscrites, et son blason surmontait jadis la porte du Grand Consistoire, démolie en 1880 (Ébelot, maire).

Dans la suite, l'immeuble eut pour propriétaires : en 1590, *Sire Pierre d'Assézat*, marchand; en 1669, l'avocat à la cour *Jacques Vianes*, marié à *Dlle Marie-Françoise de Serrat;* en 1679, son fils *Jean Vianes*[2]; en 1695, *Jean Paraire*, marchand, capitoul en 1693-94, qui, à la suite de mauvaises affaires, fut obligé d'abandonner son immeuble à ses créanciers; en 1728, *Antoine Baurens*, marchand, et, en 1769, *André Delmas.*

133. — Église et Couvent de la Trinité.

Les Religieux de la Trinité, ordre institué le 28 janvier 1198, par Jean de Matha et saint Félix de Valois, et voué par leurs fondateurs au rachat des captifs, étaient appelés également *Trinitaires* ou *Mathurins*, parce qu'ils possédaient à Paris une église sous la vocable de Saint-Mathurin. Ces religieux s'établirent à Toulouse au début du XIIIe s., et s'installèrent hors les murs, près le château Narbonnais, *in pede Castri-Narbonensis* (acte de 1237). En 1355, ils étaient au nombre de cinquante, quand leur monastère déjà florissant, fut détruit lors du passage dévastateur du Prince Noir.

En 1359, ils obtinrent permission de venir s'établir en ville et achetèrent une maison rue de la Treilhe (= rue de la Trinité), puis, par acte du 23 janvier 1362, « le Chapitre de Saint-Estienne leur bailla, l'église Sainct-Victor, et, outre ce,

1. A. M. — Cad. *La Pierre*, 1571. — 9e m. art. 17, fo 54.
2. A. M. — Cad. *La Pierre* 1679, 8e m., art. 15.

Digitized by Google

leur vendit la maison qui avait appartenu au seigneur de Roaix (Jean), pour le prix de 800 florins d'or ». (Catel.)

L'*Église Saint-Victor*, ou église *Saint-Victor des Sarralhiers*, « *Sancti Victoris Sarralheriorum* », ou église *Saint-Victor des Sémaliers*, « *Sancti Victoris Semolariis* » (1337)[1], dénominations qui lui venaient de la *Confrérie des Sarraliers* (serruriers) qui s'y réunissait, ainsi que la *Corporation des sémaliers* (fabricant de comportes = sémales), était située sur le sol des maisons n° 8 et 8 *bis* de la rue de la Trinité.

En 1463, le nouveau monastère fut encore ruiné par le terrible incendie du 7 mai, qui ravagea les trois quarts de la ville; tous les titres de rente et de biens-fonds furent perdus dans le désastre, et les religieux presque réduits à la mendicité, relevèrent péniblement les ruines de leur couvent. Ils firent reconstruire le cloître avec des chambres au-dessus, et une petite chapelle provisoire. Plus tard, aidés de la charité publique, ils firent réédifier leur église qui fut consacrée le 27 avril 1511, sous la vocable de la Sainte-Trinité.

En 1524, le Sénéchal de Toulouse, ayant fait reconstituer leurs titres de rentes, leur fortune s'accrut rapidement; en 1597, ils acquirent l'immeuble du capitoul *Achille de Roaix*, de 1285 cannes, joignant leur maison, et, en 1729, celui du capitoul *Jean-Georges de Caulet*, de 732 mètres carrés qui avaient issue sur la place Rouaix (n° 2). A la veille de la Révolution, leur couvent occupait une superficie de 5.062 mètres carrés.

En 1790, leur ordre fut supprimé comme tous les autres ordres religieux et leurs biens vendus comme biens nationaux. L'église en bordure sur la rue de la Trinité, sur le sol des maisons n° 8 et 8 *bis*, et le cloître situé en arrière, près du cimetière, furent achetés par les citoyens Lamarque et Jérôme Bories, négociants associés.

En 1798, l'église menaçant ruine, l'administration obligea les propriétaires à la réparer ou à la démolir, ce qui fut fait.

1. Arch. dép. — E. 458, Trinitaires. — 1337.

Digitized by Google

134. — La Fontaine Vitry.

(Place de la Trinité.)

Le projet des fontaines publiques, élaboré en 1824, comportait des monuments sur la place de la Trinité, la place Bourbon (= place des Carmes) et la place Royale (= place du Capitole). La fontaine de la place de la Trinité seule fut exécutée.

Quatorze concurrents présentèrent au concours des projets qui n'ont pas été conservés dans nos archives; celui de *Urbain Vitry*, ingénieur de la ville, eut la préférence, et la fontaine fut inaugurée le 4 novembre 1826.

Si Urbain Vitry fut l'auteur du devis et l'architecte de la construction, il n'en eut pas, croyons-nous, l'idée première. Son projet ne fut déposé que le 15 février 1825; or, dès le 31 août 1824, l'architecte *Barthe, de l'Aude*, fils du géomètre *Barthe*, de Toulouse (rue du Taur, 71), présenta un projet avec trois modifications, accompagnées de plans, coupes, élévations, détails et devis estimatifs, et, dans une lettre conservée au dossier, il donne l'estimation de « la fonte du bronze des sirènes, 1 fr. 50 la livre, ancien poids »[1].

Ces sirènes de bronze, œuvre du statuaire *Romagnesi*, ont été fondues aux ateliers de Vernière[2], et les marbres taillés par *Layerle-Capel*, proviennent des carrières de Saint-Béat. La vasque inférieure, jadis en pierre, a été refaite en marbre gris en 1903.

La ville de Perpignan possède sur l'une de ses places, une copie de cette fontaine.

1. A. M. — Liasse, 242.
2. A. M. — Délibérations. — 6 mai 1826.

Digitized by Google

135. — Rue Maltache.

La rue Maltache, ou plutôt *rue de la Male tache*, n'apparaît qu'au commencement du XVII^e^ s., sur le plan Tavernier de 1631; auparavant c'était la *rue Sesquières* ou *Cesquières*, nom qui lui venait des rempailleurs de chaises *(sesquiers)* qui habitaient cette rue, et employaient pour leur industrie les longues feuilles de la plante aquatique appelée *sesque* (sesco)[1].

Nous avons eu plusieurs rues de ce nom; la rue du Coq-d'Inde l'a porté du XIII^e^ s. à la fin du XV^e^; mais elle était désignée plus particulièrement rue Sesquières-Vieilles, et la rue des Quatre-Billards, ancienne rue Nove, qui débouchait dans la rue Maltache, était appelée par extension, rue de Sesquières-Nove. Plus tard, au XVIII^e^ s., l'ancienne rue des Bordes, près des Hauts-Murats, prit le nom de rue Sesquières, d'un de ses habitants, le capitoul *Tolosamy de Lasesquière*, qui avait son hôtel au n° 14. Elle a conservé cette désignation jusqu'à nos jours.

Nous trouvons sur les anciens titres latins: *car. de Cesqueriis* (1278), *car. Sesqueriis prope Carmelitas* (1503); *car. des Sesquierarum* (1515); sur les manuscrits en roman: *car. de Sesquieras* (1407); *car. de Sesquieras vieillas, darrè les Carmes* (1458); *car. de Sesquieras al cap des Filatiers près dels Carmes* (1458); et sur les textes français, *rue Cesquières* (1464); *rue de la Male tache* (1631), *rue de Sesquières à présent de Maletache* (c. 1679); *rue Maletache* (1746). Les graveurs des anciens plans de Toulouse ont déformé son nom, on trouve : *rue Maltachio*, (pl. Jouvin de Rochefort), *rue Sesquié* (pl. Chalmandrier), et *rue Sessonnières* (pl. Vitry). Le tableau du 6 floréal porte *R. Courage*.

D'après Dumège, le nom de Maletache « venait des fripiers ou dégraisseurs, nommés vulgairement *Male-tache* ». Si

1. *Dins un panié dubert tressat ambé des sesco.* — L. Vestrepain.

Digitized by Google

cette désignation avait été appliquée à ces artisans, on aurait appelée la rue : rue des Maletaches au lieu de *rue de la Male-tache*, qui était le nom donné à la préparation qui servait pour le dégraissage : c'était la male-tache pour dégraisser, et non le dégraisseur; Régnier, en parlant de chausses salies, dit :

..... Et le fripier Martin,
Avec sa male-tache y perdit son latin.

Et, dans la satire de la Ronce, sur les bas de soie, citée aussi par Dumège, on lit :

Où le crieur de male-tache
A bien perdu tout son latin.

Enfin, le registre des tailles de *Saint-Barthélémy* de 1530 porte : « *Pierre Pellisson*, dict *Male-tache* »; si c'eut été un nom de métier, on trouverait : « dict le Male-tache ».

Cette rue a toujours été habitée par une population très mélangée; le n° 3, appartint presque toujours à des parlementaires, ailleurs on trouvait des prêtres dans une maison d'obit, des gens de lois, et beaucoup d'artisans. Au n° 7, il y avait un four qui existait déjà au XI^e^ s. et était alors un four comtal.

C'est dans cette rue, à l'angle de celle de l'Arc des Carmes, aujourd'hui rue de Languedoc, que prit naissance le vaste incendie du 7 mai 1463, qui détruisit les trois quarts de la ville.

Toutes les façades ont été reconstruites au XVIII^e^ s. ou au siècle dernier, sauf celle en corondage du n° 2, et n'offrent rien de remarquable; on trouve au n° 10 une imposte en fer forgé; au n° 3, sur la clef d'arc d'un portail monumental, un blason « de gueules à la tour d'argent » qui date seulement du siècle dernier, et au n° 20, une facade art nouveau, reconstruite en 1899, qui porte ingénieusement sa date de construction.

Parmi les principaux propriétaires, on trouvait sur le côté nord[1] : au n° 1, maison qui a été démolie vers 1885 et réunie au n° 3, en 1733,

1. N^os^ 1 à 5. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 3^e^ m., 1550, 1571 et 1679.

Digitized by Google

Jean Daguin, écuyer, conseiller du roi, greffier au bureau des finances, capitoul en 1706 et 1730, et conseiller au Parlement en 1735, fils de *Nicolas Daguin*, le capitoul de 1705, et, en 1755, *Joseph-Guillaume Gravier*, greffier garde-sac au Parlement.

Au n° 3, vers 1540, *Guaston Dupin*, marchand ; en 1556 son fils, *Gaston Dupin*, capitoul en 1556-57, compris dans la nomination du Parlement du 13 mai 1562 en remplacement des capitouls de 1561-62 cassés en raison des troubles des Huguenots, et nommé de nouveau en 1573-74. (Son portrait, par Arnaud Arnaud, se trouve sur la *Miniature des Annales* de 1562) ; en 1580, son fils, *Louis Dupin*, conseiller au Parlement (1575-1592), propriétaire en vertu de son pacte de mariage avec *Dlle Jeanne d'Ouvrier ;* en 1616, *François de Caulet*, seigneur de Cadars, Grand Maître des Eaux et Forêts, puis son fils, *Jean de Caulet*, même fonction ; en 1664, *Antoine de Comère*, conseiller au Parlement, (1627-1657) ; en 1670, *Pierre-François de Comère*, seigneur de Villeraye, conseiller au Parlement (1671-1693), marié à *Dlle Renée de Sabatery*, et, en 1745, *Michel de Cantalauze*, seigneur de Lagarde, conseiller au Parlement (1740-1776), dont la famille possédait encore l'hôtel après la Révolution.

Au n° 5 (réuni au n° 3), en 1759, *Marc-Antoine Crozes*, seigneur de Gaye-Marie, capitoul en 1758.

Au n° 9[1], en 1718, le notaire *Antoine Tisseyre*.

Au n° 11, en 1550, le peintre *Jean Godoffre*.

Au n° 13, en 1550, *François Lacroix*, huissier au Palais ; en 1606, *Augustin Cabanac*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1597-98, marié à *Dlle Marguerite d'Ouvrier*, et, en 1617, son fils *Jean-Jacques de Cabanac*, prêtre et docteur en théologie.

Sur le côté sud[2], au n° 4 (maison d'Obit), en 1788, l'*abbé Legris*, astronome, membre de l'Académie des Sciences de Toulouse.

Au n° 8, en 1679, le notaire *Nicolas Bouzeran*.

Au n° 10, en 1571, le licencié *Bertrand Boyer ;* en 1603 *Jean de Verdiguier*, seigneur de Paulac, capitoul en 1602-3, dont le blason a été restitué dans la cour Henri IV, au Capitole ; en 1640, *Jean-Pierre Baynaguet*, substitut aux requêtes du Palais ; en 1642, *Jean Rachotin*, procureur au Parlement ; en 1679, son fils, *Gilles Rachotin*, avocat, et, en 1771, *Joseph Dèzes*, écuyer, capitoul en 1774.

Au n° 12, en 1630, le docteur en médecine *Simon de Astres*, et, en 1768, *Claude Roques*, procureur au Parlement.

Au n° 14, en 1755, le notaire *Cabissol*.

1. n° 7 à 13. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 2me m., 1550, 1571 et 1679.

2. n° 2 à 20. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy. 4me m., 1550, 1571 et 1679.

Digitized by Google

Au nº 16, en 1550, le notaire *François Vinyaux*, et, en 1621, *Jean Loustalet*, mᵉ chirurgien.

Au nº 20, en 1550, *Bernard Dupin*, référendaire en la Chancellerie; en 1679, *Pierre de Costa*, capitoul en 1676, et, en 1739, *Antoine de Costa*, écuyer.

136. — Incendie de la Ville, du 7 mai 1463.

L'incendie du 7 mai 1463, que la plupart des auteurs ont daté de 1462, fut le plus grand embrasement qu'on ait jamais vu à Toulouse. Le feu prit vers les dix heures du soir, dans la maison d'un boulanger, située à l'angle de la rue de l'Arc-des-Carmes (= rue de Languedoc) et de la rue Sesquières (= rue Maltache); activé par le vent d'autan qui soufflait en violentes rafales, il réduisit en cendres les trois quarts de la ville et ne s'arrêta qu'au bout de onze à douze jours, après avoir tout détruit sur son passage, jusqu'aux quartiers du Taur, des Cordeliers et du Bazacle.

Presque toutes les maisons étaient alors construites en torchis ou pans de bois, avec chaque étage en saillie, constituant ainsi un aliment facile à l'incendie et presque impossible à éteindre, mais malgré l'étendue du désastre on persista encore longtemps à élever des constructions semblables.

L'Hôtel-de-Ville fut ruiné et perdit beaucoup de titres dans la catastrophe, la flèche des Augustins fut abattue et 7.064 maisons, parmi lesquelles plusieurs autres églises et monastères, ainsi qu'un grand nombre de tours, devinrent la proie des flammes.

Bientôt, le bruit s'étant répandu que les catalans qui habitaient les faubourgs de la ville étaient les auteurs de l'incendie, le peuple voulut aller les massacrer, mais le juge d'appeaux, pour prévenir l'émeute, les fit tous enfermer, sous prétexte de les juger, et ne les fit remettre en liberté que quelques jours après, lorsque le calme se fut rétabli à la nouvelle que le boulanger, chez qui le feu avait pris, et sa femme, avaient été condamnés à être pendus sur la place du Salin.

Cependant, au dernier moment, le roï Louis XI, qui venait

Digitized by Google

d'arriver à Toulouse et logeait à la Trésorerie, ayant vu de sa fenêtre les préparatifs de l'exécution et la foule qui se pressait pour voir le spectacle, s'informa de la cause et fit grâce aux deux malheureux. L'historien N. Bertrandy, qui relate ces faits, ajoute qu'ils moururent quelques jours après, de la frayeur qu'ils avaient eu.

Le 28 mai, Louis XI, pour soulager la misère de la ville et la dédommager de ses pertes, lui accorda une exemption de taille de cent ans.

Si ce vaste incendie fut le plus désastreux, ce ne fut cependant pas le dernier qui ravagea des quartiers entiers de notre ville; celui de la rue Serminières (= rue Saint-Rome) de 1523, dévora 80 maisons, et celui de la rue des Filatiers de 1539, 30 maisons. En 1550, au quartier des Grazaliers (= rue des Tourneurs), 200 maisons furent réduites en cendres et, en 1672, au faubourg Saint-Michel, près de 300 maisons furent détruites.

Après chaque grand incendie, le zèle des Capitouls se réveillait et ils ne manquaient pas de publier des ordonnances pour prévenir de nouveaux malheurs. En 1476, on décida de placer des veilleurs sur les trois plus hauts clochers, pour faire sonner le tocsin en cas d'alarmes; en 1509, on ordonna de faire retrancher toutes les toitures en auvent, et après l'incendie de 1523, de la rue Serminières, on renouvela cette ordonnance qui n'avait pas été exécutée et qui resta encore lettre morte.

En 1530, on ordonna aux propriétaires de ne plus construire avec des étages en saillie.

En 1540 et 1550, après les désastres de la rue des Filatiers et des Grazaliers, on renouvela les anciennes ordonnances, et cette dernière année un nouveau règlement obligea les particuliers à construire les murs de séparation des maisons, en briques et surplombant les toits. Le même règlement confirmait particulièrement le droit qu'avaient les Capitouls de faire abattre les maisons non atteintes par le feu, pour en empêcher le progrès.

En 1555, on interdit aux propriétaires les constructions

Digitized by Google

en pans de bois, mais, il en fut de cette ordonnance comme de toutes les autres, au bout de quelques années elle était oubliée, et il faut arriver en 1733, pour voir paraître l'obligation de ramoner les cheminées.

Quant aux moyens d'éteindre les incendies, on ne connaissait, au XV^e^ s., que celui d'abattre tout ce qui brûlait. Au commencement du XVI^e^ s. on institua les « *Jurats del foc* », charpentiers et maçons qui étaient chargés de combattre le le feu, et qui, en compensation, ne payaient pas les taxes.

En 1548, on vit apparaître des engins spéciaux; les Capitouls de cette année firent faire 24 seaux en cuir bouilli, 12 seaux en bois cerclé de fer, 6 échelles de trois cannes (= 5^m^40), 24 crampons en fer, montés sur de longues barres de bois, 2 longues cordes avec crampons de fer, pour atteindre le sommet des maisons pour les abattre et « 12 seringues en laiton », pour lancer l'eau. En 1687 on fit faire 100 seaux en cuir bouilli et l'on augmenta le nombre des seringues en laiton.

137. — Rue des Quatre-Billards.

La rue des Quatre-Billards, qui doit son nom au *Café des Quatre-Billards* qui est mentionné, en 1761, dans les interrogatoires de l'affaire Calas, s'appelait dès le XIII^e^ s. la *rue Neuve* ou *Sesquières-Neuve*, en raison de sa proximité avec la rue Sesquières (= rue Maltache). On trouve sur les anciens actes latins : *car. de Cesqueriis novis* (1278) ou *Sesqueriis novis* (1326); *car. novo prope petram sanctorum Petri et Geraldi* (1423); *car. novo prope Peyras* (1458). Sur les textes en roman : *car. Sesquieras novas* (c. 1458). Sur les cadastres : *carreyron appelé carrière Nove* (1550) *rue appelée carrière Neuve*, et *rue Neuve* (1679), et sur les plans de Toulouse du XVIII^e^ s., *rue Nove*. Le tableau du 6 floréal lui donna le nom de *rue Décence*, et après la Révolution elle prit celui de rue des Quatre-Billards, qu'elle porte encore.

Toutes les petites maisons du côté nord de cette rue étaient des écuries ou étables appartenant aux propriétaires voisins,

Digitized by Google

les autres immeubles étaient les issues des maisons des rues des Filatiers, des Chapeliers et Maltache.

On remarque au fond de la rue, au n° 11, sur la clef d'arc, la date de construction 1709, de cette maison, qui appartenait alors à *Alexis Lages de Vayssières*, et avait façade rue des Ugnères (= rue de Languedoc, n° 11).

Sur la clef d'arc du portail du n° 1, qui fut toujours une dépendance du n° 3 de la rue Maltache, on voit encore le blason des *Comère*, qu'on oublia de détruire à l'époque de la Révolution. Dans la cour, derrière le portail, se trouvait jadis un puits qui a été fermé et dont la margelle a été rasée, mais il reste encore, adossé à la muraille, les sculptures supérieures de la Renaissance, d'un beau style; l'armature en fer forgé existait encore en 1907, reléguée dans la cave de la maison.

138. — Place des Carmes.

Le sol de la place des Carmes était occupé autrefois par le couvent des religieux de ce nom, qui était environné de quatre rues; ce n'est qu'en 1808 que l'église et le couvent furent démolis et la place dégagée. La nouvelle place prit alors naturellement le nom de ces religieux, place des Carmes, puis, avec les changements de régimes, elle reçut successivement les noms de *place Bourbon*, en 1815; *place d'Orléans*, en 1831; *place de la République*, en 1848 (6 mars); *place des Carmes*, en 1852; *place de la République*, en 1871, et reprit peu de temps après celui de place des Carmes, qui, espérons-le, lui restera désormais.

La rue qui longeait le côté ouest de la place actuelle s'appelait, d'une manière générale, avec la rue Pharaon et la rue des Filatiers, la *Grand'Rue*, mais comme elle se trouvait devant le portail de l'église du couvent, elle portait plus particulièrement le nom de *rue des Carmes*, « *car*[a] *Carmeli* » (1328); *car. dels Carmes* (1326); *rue des Grands-Carmes* (1419), et au XVI[e] s., *rue du Couvent des Carmes*.

Digitized by Google

Sur le tableau du 6 floréal, ce fut la *rue Liberté*, comme suite de la rue Pharaon.

L'étroite ruelle qui longeait l'église et le couvent au nord, prit dès l'origine le nom de cette église, *rue de N.-D. du Montcarmel* ou *rue du Carmel;* on trouve sur les anciens actes du Fonds de Malte : *car. Beate Marie Montis Karmeli* (1286); *car. de Carmelo* (1293); *car. Beate Marie de Monte-Carmels* (1306); *car. B. M. de novo Carmelo* (1323); car. *Carmeli* (1372); car. *Carmelitarum* (1437) Dans le milieu du XIV^e^ s., elle prit aussi le nom de rue des Jouglars (1358), que portait alors la rue du Canard, dont elle n'était que la continuation, et jusqu'à la Révolution ces deux désignations furent employées indifféremment, mais peu à peu, la première fut oubliée et remplacée par la seconde. On trouve sur les cadastres : *rue des Jotglars* (1550); *rue des Jouglars* et *rue du Jougla* (1571); *rue des Jouglars* et *rue de Jouglardi ou Notre-Dame* (1679); *rue des Jouglards, dite du Mont-Carmel.* Au tableau du 6 floréal, ce fut la *rue Solon.*

A l'est, le couvent était limité par la *rue de Guilhem-Bernard-Paraire*, qui se continuait jusqu'à la rue des Chapeliers, mais les religieux ayant jeté sur cette ruelle, un arceau pour faire communiquer leur couvent avec des immeubles qu'ils possédaient de l'autre côté de la rue, elle prit, dès le XVI^e^ s., le nom de *rue de l'Arc des Carmes*, que l'on retrouve sur tous les cadastres, conjointement avec l'ancienne dénomination. Au tableau du 6 floréal, ce fut la *rue d'Émile.*

La rue qui longeait le cloître, sur le côté sud de la place actuelle et dans laquelle s'ouvrait la petite porte de la *Chapelle du Crucifix*, dépendant du couvent, s'appela au début, vers la fin du XIII^e^ s., la *rue du Juif provensal;* au XIV^e^, la *rue du Provensal;* au XV^e^, la *rue du Crucifix*, et au XVII^e^, *rue de la Petite porte des Carmes* et *rue du Cloître des Carmes.* Les nouvelles désignations s'employèrent toujours indifféremment avec les anciennes. Sur les textes latins des Fonds de Malte et de Saint-Sernin, on trouve : *Carraria Provensal judei* (1282); *car^a^ Provincialis judei* (1290); *car. de Provensal de retro Carmelum* (1364); *car.*

Digitized by Google

Provincialis (1371); *car. vocata Provensal* (1391); et sur les textes français ou roman : *rue Provensal aliter du Crucifix* (1447); *car. del Provensal, costo la gleiza des Carmes* (c. 1458); *rue du Crucifix, aultrement appelée del Provensal* (c. 1478); *canton du Crucifix dit lou Provensal* (c. 1571); *rue de la Petite porte des Carmes* (grand plan Jouvin de Rochefort, 1676); *rue du Cloitre des Carmes* (c. 1679); *rue du Provensal*, à présent *rue de la Petite porte des Carmes* (c. 1679); *rue du Crucifix* (manuscrit Barthès, 1749). Sur le tableau du 6 floréal, on trouve : *rue de l'Agilité.*

Du XV^e^ au XVIII^e^ s., la population de ce quartier ne changea guère; en face de la porte de l'église, dans la Grand'Rue, on trouvait principalement de petits marchands et des artisans; au XVII^e^ et XVIII^e^ s., cette partie fut complètement envahie par des orfèvres.

Dans la rue de l'Arc des Carmes on trouvait des gens de lois, des marchands, et la fameuse *auberge du Chapeau noir* (en 1545 au n° 28), et dans les deux autres ruelles, généralement des gens de lois.

Presque toutes les maisons ont eu leurs façades reconstruites vers 1808. On remarque à l'angle de la maison n° 16, datée 1821, une figure de Christ sculptée, encastrée dans la muraille et provenant probablement du couvent des Carmes; au n° 19, dans la cour, sur la clef d'arc du passage, la date de 1583, deux fenêtres à meneaux de la Renaissance, et un bel escalier à rampes droites avec balustres en boiserie, plafonds à poutrelles Henri II et portes avec heurtoirs à chaque étage; au n° 20, des balcons et une imposte de porte en fer forgé et au n° 38 (côté sud), dans la cour, deux fenêtres à croisillons et une porte Louis XV, datée 1725.

De 1266 à 1808, la place fut occupée par les constructions du couvent des Grands-Carmes, monastère de Sainte-Marie du Mont-Carmel, et son église, dont le porche de 10 mètres de largeur, s'ouvrait dans la Grand'Rue (côté ouest), en face du n° 9 actuel. La chapelle du Mont-Carmel qui longeait le côté Nord, avait son entrée en face du n° 17, et le cloître,

Digitized by Google

en lisière sur le côté sud, avait une petite porte en face du n° 40. Une autre porte s'ouvrait à l'angle des rues d'Aussargues et du Vieux-Raisin, et l'arceau jeté sur la rue de l'Arc des Carmes (côté est), se trouvait en face de l'angle de la nouvelle maison isolée construite à l'entrée de la rue Ozenne.

Au XIV^e^ s., il y avait, proche de la porte de l'église, une *Recluse*. Le testament d'*Arnaud d'Avignonet*[1], du 23 mars 1398, mentionne un legs fait à *Sorori Johanne, recluse conventus carmeli Tholose*.

En 1791, en vertu de la loi du 9 octobre, le monastère devint propriété nationale, et l'église fut érigée en paroisse (paroisse Saint-Exupère); au commencement de 1794 elle fut aménagée pour y célébrer les *Fêtes de la Raison*, qui avaient été inaugurées un an avant à l'église Saint-Étienne, et à la fin de la même année, *le Temple de la Raison* était de nouveau transféré dans la cathédrale.

En 1795, le 19 juillet, l'église fut rendue au culte, et, dans le couvent, on installa une salle de danse qui fut fermée le 30 thermidor an V (=18 août 1797), à cause des bagarres qui s'y produisaient.

Le 14 mars 1799 (24 ventôse an VII), l'église et le monastère, vendus aux enchères, furent achetés au prix de 90.000 francs, par un certain *Lefranc de Pompignan*, qu'il ne faut pas confondre avec le poète de ce nom, le Président à la Cour des aides de Montauban, mort en 1784; mais peu de temps après, l'acquéreur se trouvant dans l'impossibilité de payer, obtint de rétrocéder ces immeubles à la Nation, sans dépens.

En 1801, sur le rapport de l'Administration du Domaine, le Ministre décida la conservation de l'église pour le culte, et l'aliénation des immeubles du couvent ; et, en 1803, le Conseil municipal émit l'avis de les acquérir pour y établir une promenade et des fontaines; mais le temps passait, rien ne se faisait, et, faute d'entretien, les bâtiments menaçaient ruines.

1. Arch. dép. — H. Daurade, n° 62.

Digitized by Google

Après rapports des experts, le Maire, *Picot de Lapeyrouse*, ordonnait la démolition de la chapelle du Mont-Carmel qui allait s'effondrer, et le bail fut passé pour le prix de 10.000 fr. Enfin, le 29 novembre 1807, l'église et le couvent étaient vendus à la ville pour la somme de 66.000 francs, et peu de temps après tout était démoli.

De 1808 à 1845 les projets les plus divers furent mis à l'étude : En 1813, on installe sur la place le *marchés aux herbes*, qui était auparavant sur la place Rouaix ; en 1815, un plan d'alignement, comportant des façades uniformes et badigeonnées de la même couleur est imposé aux propriétaires, par arrêté du Préfet du 1er avril ; il ne fut approuvé par le Conseil municipal que le 9 juillet 1823 et ne fut jamais mis à exécution.

En 1815 encore, on projette d'élever sur la place, par souscription, une statue équestre de Henri IV ; on n'y donne pas suite.

En 1824, comme on construisait le Château-d'Eau, et que la ville allait enfin avoir des fontaines, on met au concours des fontaines monumentales pour les places Bourbon (place des Carmes), Royale (place du Capitole) et de la Trinité.

En 1825 la fontaine monumentale est abandonnée et, par délibération du 12 mai, on décide la construction d'un marché-couvert. En 1826 on revient à la fontaine : le projet du sculpteur *Thiéry* est adopté, mais le 2 mai 1827 on craint que les 50.000 francs de crédit ne soient dépassés et on le renvoi à l'examen de l'architecte *Laffon ;* en attendant, on mettra un simple jet d'eau ; puis, sans attendre le rapport, le Conseil, par délibération du 7 août, adopte le projet de l'architecte *Eudel*, pour un marché-couvert, dont le devis s'élève à 262.000 francs.

En 1830, il n'y a encore rien de fait, on apporte seulement des modifications au projet Eudel. En 1833, toujours même situation, la place est encore encombrée d'échoppes, que maintes fois on a ordonné de faire enlever ; par une nouvelle délibération on décide la construction du marché. Enfin, en 1845, on construit un bassin et on inaugure, le 2 avril,

Digitized by Google

le jet d'eau que nous avons vu jusqu'en ces dernières années.

Après avoir lancé sa gerbe pendant 44 ans, le jet d'eau fut condamné, et, en 1889, on adopta les plans du marché couvert actuel, qui fut livré au public le 1er juillet 1892. Il avait fallu 67 ans pour passer de l'élaboration du projet à sa réalisation.

Les quatre candélabres, qui ornent les angles de la place, étaient autrefois sur la place du Capitole et sont sortis des ateliers du fondeur toulousain *Olin*.

Parmi les propriétaires notables on trouvait : sur le côté ouest (Grande rue des Carmes)[1] au nº 3, en 1550, le marchand orfèvre *Jean Bollé*, qui fut capitoul en 1547-48 et 1571-72 ; en 1584, *Charles Goutoulas*, marchand, nommé capitoul en 1585 en remplacement de *Gilles de la Motte*, décédé en cours d'exercice, et en 1683, l'avocat au Parlement *Jean de Vidal*.

Au nº 4, à la première des quatre maisons qui ont été reconstruites sous ce numéro, au XIXe s., en 1642 le maître orfèvre *Bernard Bruchon*, qui cisela en 1643 la châsse d'argent de sainte Catherine de l'église de la Dalbade.

Au nº 9, en 1679, le docteur en médecine *Jean-Louis Lecoq* ; en 1728, *Pierre-Nicolas de Laporte*, référendaire en la chancellerie, capitoul en 1733 et chef du Consistoire en 1745 et 1746.

Au nº 11, en 1540, *Jean Beneseyte* ou *Benezit*, capitoul en 1542-43 ; en 1658, *Jacques-François de Mondran*, chevalier et trésorier général de France, puis, *Guillaume de Mondran*, également trésorier général, qui possédait les deux autres maisons suivantes, et, en 1744, *Louis de Mondran*.

Au nº 14, en 1478, *Pierre Hodierne*, apothicaire et monnayeur, capitoul en 1491.

Sur le côté nord (rue du Mont-Carmel ou des Jouglars)[2], au nº 16, maison reconstruite en 1821, après l'incendie du 8 mai ; en 1786, *Jean Goffres*, marchand de grains, dont la famille conserva la propriété de l'immeuble et le même commerce pendant cent ans.

Au nº 17, en 1679, le conseiller au Sénéchal *N... Lacombe*.

Au nº 18, en 1550, le licencié *François Roquette* ; en 1635, l'huissier au Parlement *Nicolas Ponties*, et, en 1679, son fils *Jean Ponties*, avocat.

---

1. Nos 3 à 15. — A. M. — Cad. Dalbade, 3e m., 1478, 1550, 1571 et 1679.

2. Nos 16 à 24. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 4e m., 1550, 1571 et 1679.

Digitized by Google

Au nº 19, maison datée 1583, sur la clef d'arc de la cour ; en 1550, *Claude Chomier*, bazochien, et *Bérenguier Pélatz*, licencié ; vers 1560, *Jean Génelard*, docteur et avocat au Parlement ; en 1577, *Jean de Verdiguier*, avocat à la cour, capitoul en 1602-3, qui fit reconstruire l'hôtel en 1583, et dont le blason se trouve dans la cour Henri IV au Capitole ; en 1657, son fils *Hiérosme de Verdiguier*, écuyer, qui vendit à *Noël-Étienne de Soleilhavolp*, écuyer, capitoul en 1691.

Au nº 21, en 1571, *Jean Gautier* et *Antoine Butin*, apothicaires.

Au nº 22, en 1601, *Jean-Guibert de Costa*, magistrat au Présidial ; en 1670, *Pierre de Costa*, capitoul, chef du Consistoire en 1675-76, puis, *Dlle Thérèse de Costa*, qui délaissa par testament en 1760 à *Dlle Françoise-Bonaventure de Blanconne*.

Au nº 23, en 1739, *Antoine de Costa*, écuyer, fils de *Pierre*, le capitoul de 1675-76.

Au nº 24, en 1533, le notaire *Hilaire Lobeyrie ;* en 1571, *Étienne Grandon*, notaire ; en 1605 *Paul Gallan*, procureur à la Cour ; en 1611, *Guy Godin*, apothicaire, et, en 1679, son fils *Pierre Goudin*, également apothicaire.

Sur le côté est, ancienne rue de l'Arc des Carmes[1], toutes les maisons ont été absorbée par le percement des rues de Languedoc et Ozenne. C'est dans la deuxième maison après la rue du Canard, nº 26, que vécut, de 1513 à 1542, *Sebastien Bourguereau*, maître maçon, qui construisit la fameuse tour de la vis de l'Hôtel-de-Ville ; en qualité de maçon, il était aussi, comme on disait alors, *Jura del foc*, c'est-à-dire, sapeur en cas d'incendie, et, pour ce motif, exempté des tailles ; on trouve au registre des cotisations, en marge de l'article le concernant : *privilegiatus quia ad incendia deputatus* (1528). On ne pouvait pas, à cette époque, désigner sa fonction du qualificatif de sapeur-pompier, les pompes à incendies n'étant pas inventées ; c'est en 1548 que nous voyons apparaître à Toulouse les premiers appareils de ce genre, les capitouls de cette année firent faire pour les incendies « 24 seaux en cuir bouilli et *12 seringues en laiton.* »

On trouvait dans la même maison, en 1546, le procureur *Pierre Raffanely ;* en 1589, *Ramond Bordes*, docteur et avocat à la Cour, et en 1778, le trésorier de France, *Raymond Descoffre*.

Dans la maison suivante (ancien nº 27), en 1546, le notaire *Nicolas Raffanely* ; en 1571 le procureur *Étienne Gabourde*, et en 1703 *Joseph-Marie Le Causer-Douson de Villepassan*, baron du dit lieu, seigneur de Castignan et Lenquière, conseiller au Parlement (1691-1704.)

Au nº 28, en 1528, le docteur-médecin *Sapartha* ; en 1620, *François*

1. Nos 25 à 35. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 10e m., 1550 et 1571 ; 12e m., 1679.

Digitized by Google

de Sarrieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et *Mathieu Escourbiac*, secrétaire du Roi.

Aux nos 29, 30 et 31, étaient les trois maisons d'obit des religieux Carmes, qui étaient réunies au couvent par un arc jeté sur la rue. Le no 30 appartenait, en 1785, au sculpteur *Dominique Roucaud* aîné.

Le no 33 appartenait, vers 1540, au médecin *Jacques Servienti*, marié à *Dlle Jeanne de Belesta*, et passa, vers 1570, à *Jean de Boissonnade*, licencié.

Au no 34 on trouvait, en 1729, *Joseph de Comynihan*, avocat, écuyer, capitoul en 1719, chef du Consistoire en 1728, 1729 et 1740, et subdélégué de l'Intendant du Languedoc, en 1729.

Au no 35, en 1513, *Salvy de Fontes*, bachelier, dit le juge de Naples; en 1533, *Pons de Podio-muxi* ou *Pons de Puylamouche*, procureur au Sénéchal, et en 1571 son fils *Guillaume de Podiomusse*, praticien.

Sur le côté sud (rue du Provensal ou du Crucifix)[1], on trouvait : Au no 36, maison reconstruite en 1908, qui avait issue rue du Vieux-Raisin (no 23), en 1533 *Antoine Forgia*, procureur au Parlement, qui avait, comme locataire, le peintre *Merlas* ou *Merles;* en 1550, *Jean de Forgia*, conseiller au sénéchal et référendaire en la chancellerie; en 1571, *Léonard de Cazes*, conseiller au Sénéchal; en 1614, *Guillaume Potavin*, procureur au Parlement; en 1655, *Pierre de Salles*, avocat, capitoul en 1674-75; vers 1710, *Isaac Bonhomme-Dupin*, écuyer, capitoul en 1741, puis son fils, *Pierre-Jean-Baptiste Bonhomme-Dupin*, conseiller à la 1re chambre des enquêtes du Parlement (1767-1790), qui acheta son office 45.000 livres, plus 1.000 livres d'épingles.

Au no 38, qui avait issue rue du Vieux-Raisin (no 19), vers 1533, *Raymond Sabatier* (ou *Sabatery*), sr de Roquerlan et Fontbauzard, procureur général au Parlement (1523-1538), marié en première noces à *Dlle Antoinette de Nupces*, et en seconde noces à *Dlle Claire de Saint-Martin;* en 1550, son fils *Gabriel Sabatier* dit *Saint-Martin*, seigneur de Roquerlan, conseiller au Parlement (1558-1599), marié à *Dlle Jeanne de Pontac;* en 1679, *Pierre-François de Comère*, conseiller au Parlement (1671-1694), marié à *Dlle Renée de Sabatery*, et, en 1695, *François d'Aldéguier*, trésorier général de France en la Généralité de Toulouse, qui dut faire reconstruire l'hôtel qui porte encore, sur une porte de sa cour, la date de 1725.

Au no 39, en 1571 *Guillaume Guerguy*, apothicaire, marié à dame *Catherine de Sendraith;* vers 1580, *David de Mourgues*, contrôleur de la Foraine de Toulouse; en 1587, son fils, noble *Guillaume de Mourgues*, écuyer; en 1631, *Salomon Ortet*, apothicaire, capitoul en

1. Nos 36 à 42. — A. M. Cad. Saint-Barthélémy, 5e m., 1550 et 1571. — 6e m., 1679.

Digitized by Google

1614-15; en 1642, son fils, noble *Guillaume Ortet;* en 1690, *Jean de Géraud*, avocat à la cour; en 1725, *Jacques Roujaux*, greffier au Présidial, et son locataire *Charles-François Francain*, avocat et écuyer, capitoul en 1745; en 1774, *Pierre-Marie-Louis Fajole*, seigneur de Clarac et Puylausic, conseiller au Parlement en 1760 et conseiller honoraire en 1782, marié à *Dlle Anne-Françoise-Hélène de Théron*, et, en 1788, *François-Bernard-Marie de Fajole de Giscaro*, conseiller au Parlement en 1788, qui acheta sa charge 29.000 livres.

Le nº 40 dépendait du vaste immeuble de la rue Pharaon nº 42. En 1858, il devint l'entrée de la chapelle de l'établissement des *Petites Sœurs des Pauvres* qui fut revendue en 1866. La maison fut reconstruite peu de temps après.

Le nº 41, fit partie, jusqu'en 1663, de l'immeuble qui avait façade rue Pharaon nº 52 (voir : Tour Olivier Pastoureau, rue Pharaon). En 1663, il y eut partage, et la maison en façade sur la rue du Crucifix (place des Carmes) passa à *Dlle Madeleine d'Orgueil*, veuve d'*Olivier Pastoureau*, conseiller au Sénéchal, et, en 1768, à *Jean-Louis Teissier*, ancien greffier au Parlement. C'est dans cette maison qu'habitait et que fut assassiné, le 15 août 1815, le *général Ramel.*

Pour le nº 42, voir : rue Pharaon nº 56.

139. — L'Assassinat du Général Ramel.

La place des Carmes fut le théâtre d'un drame qui s'y déroula le 15 août 1815. Victime de son devoir et de rancunes politiques, le général Ramel, commandant le département de la Haute-Garonne, fut assassiné vers neuf heures du soir, dans sa maison, par une bande de sicaires, en présence de la force armée concentrée sur la place, qui ne fit rien pour sa défense, rien pour arrêter les assassins.

Nous ne donnerons pas les détails de ce drame, dont on peut trouver le récit, parfois étrangement défiguré, dans divers ouvrages[1], tandis que le journal de l'époque *(Journal de la Haute-Garonne* (18 août 1815), se contente de signaler seulement « que le général Ramel et un volontaire

1. Voir : *Histoire de Toulouse*, par d'Aldéguier, t. IV, p. 667 et suiv. — *1815*, par Henry Houssaye, t. III, p. 473 et suiv. — *La Terreur blanche*, par Ernest Daudet, p. 261 et suiv. — *L'Assassinat du général Ramel*, par Eydoux, 1905.

Digitized by Google

royal ont été victimes d'un mouvement populaire dont il a été impossible de connaître les causes. » Nous nous abstiendrons également de toutes appréciations et ne lèverons pas le voile mystérieux de la procédure qui suivit, la date de l'événement étant encore trop rapprochée; nous nous bornerons à préciser que la maison du général Ramel était celle qui porte le n° 41 de la place des Carmes; que les officiers qui se rendirent auprès de lui, après sa première blessure, se retirèrent en escaladant le mur qui existe encore au fond de la cour de la maison n° 52 de la rue Pharaon; que les meneurs de l'émeute se réunirent, d'après les pièces du procès, d'abord à l'auberge de la Cave, hors la porte Arnaud-Bernard, puis au café du Globe, chez le sieur Dubacq, rue Pharaon, n° 54, et, d'après la tradition orale, à l'auberge du Griffon d'or, rue des Prêtres, n° 16; que le maire de Villèle n'arriva sur les lieux, avec une compagnie de gardes nationales, qu'à onze heures et demie, et que le général Pérignon, averti à neuf heures et demie, ne s'y rendit que vers minuit.

Nous rappellerons aussi que, d'après la tradition locale, le principal témoin du drame fut récompensé de son mutisme par le don de l'hôtel connu dans notre ville sous le nom d'*Hôtel du Silence,* et que la tardive instruction du procès dans lequel dix-huit individus furent inculpés, conduisit, deux ans après, six accusés devant la Cour prévôtale de Pau. Comme épilogue, sur ces six accusés, quatre furent acquittés et deux condamnés à cinq ans de réclusion pour « coups et blessures graves ayant occasionné une incapacité de travail pendant plus de quinze jours! » Les accusés furent défendus avec talent par MM. Dubernard, Tajan et Carles, avocats de Toulouse[1].

1. M. A. Pons-Deviers, conseiller à la Cour d'appel de Pau, qui a étudié la procédure de cette affaire sur les pièces originales, a bien voulu nous communiquer les résultats de son étude, dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici tous les intéressants détails.

Digitized by Google

140. — Les Grands Carmes.

L'église et le couvent des Carmes occupaient tout le grand quadrilatère de la place des Carmes actuelle. Le monastère avait aussi des dépendances dans le moulon situé entre la rue d'Aussargues et la rue du Canard; c'est dans ces dépendances qu'on avait relégué les communs; un arc jeté sur la voie publique permettait de s'y rendre sans sortir dans la rue.

Les religieux Carmes, qui prétendaient que leur Ordre avait été fondé par les prophètes Élie et Élisée, cénobites du Mont-Carmel, en Syrie, vinrent s'établir dans la première moitié du XIII^e^ s. au faubourg Saint-Michel, à la *chapelle Notre-Dame-du-Férétra, Ecclesiæ beatæ Mariæ de Feretrario*, qui existe encore assez délabrée, et ne sert plus que de grange, dans le quartier qui a gardé depuis l'époque romaine le nom de *Férétra*. Cette chapelle fut construite sur l'emplacement de l'ancien cimetière romain. Les *Feralia* ou *Feretralia* étaient des fêtes qu'on célébrait chaque année en l'honneur des morts, et dont nos *Fénétras* ne sont qu'une réminiscence.

D'après Catel, plusieurs habitants de Toulouse, désirant les voir installer dans la ville, obtinrent du comte Raymond le Jeune, par licence donnée le 11 juin 1242, la permission d'acheter à des juifs certaines maisons de la rue Joutx-Aigues, pour les y loger. Quelques années après, ces religieux obtinrent du pape Clément IV (1265-1268), permission de se retirer en ville, grâce à un attestatoire des Capitouls de l'an 1264. Ils firent aussitôt construire leur église, qui fut consacrée, en 1270, sous le vocable de *Sainte-Marie-du-Mont-Carmel : Ecclesia beate Marie de Monte Carmelo* (1275).

Au XIV^e^ s., le couvent prit le nom de : *Hôpital de Saint-Eutrope* ou *Couvent du Mont-Carmel : Hospitalis sancti Eutropii dicti conventus de Monte-Carmelo* (1398). Plus

Digitized by Google

tard, on le désigna seulement *Couvent et église des Carmes*, et au XVII[e] s., les *Grands Carmes*, pour distinguer ces religieux des *Carmes déchaussés*, qui vinrent s'établir hors la Porte-Montgaillard, en 1622.

En 1624 on construisit, sur le côté nord de l'église, une petite chapelle que *Gabriel Vendages de Malapeyre*, conseiller à la Cour du Présidial, fit démolir, en 1671, pour édifier la nouvelle chapelle, qui fut consacrée à Notre-Dame du Mont-Carmel le 8 mai 1678[1]. Il nous reste au Musée deux tableaux de cette chapelle : la « Conception », de *Jean de Troy*, et la « Présentation de la Vierge », de *Lafosse*.

En 1808, l'église, la chapelle du Mont-Carmel et les divers bâtiments du couvent furent démolis; le vaste cloître, aux sveltes colonnettes de marbre géminées, soutenant les arcades du plus beau style, qui abritait de nombreuses pierres tombales avec inscriptions, et sa galerie supérieure aux fenêtres ogivales, ornées de petites colonnes, tout fut détruit. Les débris ont été dispersés ou perdus; on retrouve, ça et là, au Musée, quelques chapiteaux de la galerie supérieure et deux pierres tombales, l'une de *Pierre Cuguron*, notaire (13...), l'autre de *Guillaume-Jean de Montastruc* (1360), et, à l'Institut catholique, deux colonnes jumelles et un chapiteau, donnés par M. de Sahuqué; les chapiteaux des colonnes portent : l'un le blason des *Prohengues*, famille capitulaire, l'autre celui des *Roaix*, famille qui a eu cinquante-six fois les honneurs du capitoulat. Quelques autres chapiteaux sont allés échouer au château de Fourquevaux et au château de Canté, près de Saverdun.

Nous ne serions pas éloigné de croire que les deux fenêtres géminées, surmontées d'une ouverture en quarte-feuilles, réédifiées dans le jardin de l'ancien hôtel d'Aldéguier (rue de la Dalbade, n° 29), et celle, toute semblable, réédifiée dans la cour du n° 42 de la rue Pharaon, proviennent les unes et les autres de l'ancien couvent des Carmes.

1. M. Desazars de Montgailhard a donné une description très détaillée de cette chapelle, d'après une plaquette de 1692, dans : *Mem. Société archéologique*, t. XV, p. 124-160.

Digitized by Google

C'est près de l'entrée de la chapelle de Notre-Dame de l'Espérance, qui s'ouvrait sur le cloître, que se trouvait la peinture à fresque représentant Charles VI à cheval, entouré de ses gentilshommes, égaré dans la forêt de Bouconne, dont le croquis se trouve au musée Saint-Raymond. On sait que, pour se tirer du danger, ce prince se voua à la Vierge de Notre-Dame de l'Espérance.

C'est dans cette même chapelle que fut enseveli, en 1639, le poète Goudouly[1], dont les restes furent transférés, le 14 juillet 1803, dans l'église de la Daurade.

Les *Confréries de la Fraternité de Saint-Crépin* et celle de *Notre-Dame de l'Espérance*, ou des lanassiers, drapiers et brodeurs, avaient leurs chapelles dans l'église des Carmes.

141. — Rue des Régans.

La *rue de Régans*, et non *des Régans*, figure, dès le XIII^e^ s., sur les nombreux registres du Fonds de Malte, et, dès le XIV^e^, sur ceux de Saint-Sernin, des Trinitaires et de Saint-Étienne. Nous trouvons sur les titres latins : *Car^a^ de Reganos* (1286), *car. Reganorum* (1304); sur les titres romans ou français : *car. dels Réganhs* (1300), *car. vocata de Regans* (1326), *car. dels Regans* (1328), *car. de Régans* (1369), *rue des Régans* (1413); sur les registres

1. *Pierre Goudouly*, selon l'acte de baptême du poète toulousain, du 14 juillet 1580, et sa signature, en 1608, sur le Livre-Vert des Jeux-Floraux (f° 163). — *P. Goudouly* ou *Godoly*, selon les nombreux actes administratifs des registres de l'Hôtel-de-Ville. — *P. Goudelin*, selon l'orthographe que le poète adopta dès 1617, pour les éditions de ses œuvres, après avoir signé *Godolin*, en 1609, sur le Livre-Vert (f° 167v°), orthographe consacrée par l'Académie des Jeux-Floraux, en 1808, pour l'inscription de l'église de la Daurade et la variante *Goudely* dans diverses pièces des premières éditions de ses œuvres. — Enfin, *Goudouli* (avec l'*i* final, au lieu de l'*y* de la Renaissance), invention du XX^e^ s., inaugurée pour l'inscription placée, en 1914, sur son monument. — (Voir : J. Chalande : *Revue historique de Toulouse*, 1914, p. 361).

Digitized by Google

de pagellation ou cadastre de 1458, 1550, 1571 et 1679, *rue de Régans*, ainsi que sur le plan de Toulouse de Melchior Tavernier de 1631, et celui de Saget de 1750. Le graveur du plan Jouvin de Rochefort (1677) a inscrit *rue de Régance*, et les plans de Dupain-Triel (1780) et de Chalmandrier (1787), nous apportent la désignation au pluriel : *rue des Régans*. Le tableau du 6 floréal a donné à cette rue le nom de *rue la Valeur*, qu'elle n'a pas conservé, et depuis que des plaques officielles ont été apposées elle a repris celui de *rue des Régans*, au pluriel.

Les chercheurs d'étymologies ont donné au nom de cette rue des origines bien différentes, l'un, le fait venir des « Régens », de l'École des Régens conventuels, dirigée par les religieux Carmes, qui auraient été dans cette rue, mais qui n'y ont jamais été, et si telle était son origine, le roman languedocien nous aurait transmis *Régens* et non *Régans;* d'autres, l'ont fait dériver de *regaous*, gens de loi, qui, après la réunion du comté à la couronne, se seraient groupés dans cette rue; enfin, on a proposé « regain », foin d'automne, qui repousse après la première fauchaison; mais dans ce jeu des hypothèses étymologiques, l'on peut aller fort loin et toutes les fantaisies sont permises.

Nous avons à retenir seulement qu'à l'origine ce n'était pas la rue *des* Régans, déformation qui n'apparaît que sur les registres des communautés et qu'on ne trouve jamais sur les livres de pagellation ou les cadastres, mais rue *de* Régans, nom qui lui venait d'un considérable habitant du lieu, très probablement *Ramond-Pierre Régans*, dont nous avons trouvé le testament du 8 juin 1212, révélé par une charte de 1228[1], et par lequel il fait de nombreux dons aux églises, aux couvents, aux ponts et aux Recluses de la ville.

La rue des Régans, jadis étroite et tortueuse, a complètement changé d'aspect depuis quelques années, par les alignements et le percement de la rue du Languedoc qui lui a enlevé ses dernières maisons. Dès le XV^e^ s., elle fut habitée par

1. Arch. dép. — Toulouse, E 501. — Charte de 1228.

Digitized by Google

des parlementaires et de nombreux procureurs, quelques artisans seulement occupaient des maisons sur le côté nord, comme propriétaires ou locataires.

Presque toutes les façades ont été plus ou moins profondément remaniées; on remarque encore, sur le côté nord, de petites portes du XVIII^e^ s. aux n^os^ 3 et 15; un meneau de fenêtre Louis XIII au n° 9; des balcons en fer forgé au n° 7; et dans la cour du n° 15, dépendant autrefois du n° 17, un linteau de porte portant un écusson fruste, avec deux lions affrontés pour supports. Sur le côté sud, au n° 4, une maison en corondage, et, au n° 8, le grand hôtel de Boissy, du XVII^e^ s., avec son portail monumental en retrait de la façade, pour permettre l'entrée des carrosses, et sa boiserie qui a conservé son imposante serrure.

Les principaux propriétaires de cette rue étaient :

Sur le côté nord[1], au n° 3, en 1550, le licencié *Antoine Rotundi;* en 1571, son fils, le docteur *Jacques Rotundi;* en 1656, *Marc-Antoine Guilleminet,* procureur au Parlement; en 1679, son fils, *Anne Guilleminet,* conseiller au Sénéchal, et, en 1769, *Jean Dastugue,* avocat au Parlement.

Au n° 5, vers 1560, le procureur à la Cour *Paul Servan;* puis, *Antoine Barrau,* autre procureur; en 1598, *Jacques Chaubard,* aussi procureur, marié à *D^lle^ Marguerite de Mestres,* et, vers 1670, le marchand cotonnier *noble Jean Dupont,* capitoul en 1674-75, marié à *D^lle^ Marie d'Azemar.*

Au n° 9, en 1550, le docteur en droit *Géraud Michaelis,* marié à *D^lle^ Jeanne de Médecin;* en 1571, le docteur *Gilles Régallis,* et, en 1771, *Joseph Dezes,* écuyer, capitoul en 1774.

Au n° 11, en 1550, le licencié *François de Saint-Pierre,* marié à *D^lle^ Isabeau de David;* vers 1670, le procureur au Parlement *Jean Bétou;* en 1683, son fils, *Gabriel Bétou,* aussi procureur, et, en 1713, *Guillaume-Joseph Cortade,* licencié en droit, propriétaire par transaction avec *Guillaume Cortade-Bétou,* le capitoul.

Au n° 13, en 1533, *noble Armand Rigaud,* écuyer, seigneur de Greffeille, capitoul en 1523-24; en 1571, son fils, *Pierre Rigaud,* écuyer et seigneur du même lieu; en 1579, *Jean Clauzel,* 1^er^ huissier à la Chambre des Enquêtes; en 1603 (comme locataire), *Pierre Lafont,* greffier et secrétaire des Capitouls, marié à *D^lle^ Marguerite de Gential;* en 1611, *Arnauld Lafont,* procureur au Parlement, marié à

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 5^e^ m., 1550 et 1571; 6^e^ m., 1679.

Digitized by Google

Dlle Yrlande de Clausel; en 1639, le fils de ce dernier, *François Lafont*, docteur et avocat à la Cour, et, vers 1763, *Pierre-Marie de Reversac de Celez de Marsac*, conseiller au Parlement (1763-1787). En 1858, la maison fut achetée par les *Petites Sœurs des Pauvres*, qui la revendirent en 1866.

Au nº 15, était la maison de l'obit, qui fut occupée au XVIIIe s. par la *Congrégation des Frères Cordonniers*, congrégation qui fut réorganisée dans le milieu du XVIIe s. par le chanoine de Saint-Étienne, *Gabriel de Ciron*.

Au nº 17, en 1533, *Nicolas Bertrandi*, procureur au Sénéchal; en 1546, *Nicolas Bertrandi*, capitoul en 1539-40, conseiller-clerc au Parlement en 1540, président en 1548, mort la même année sans avoir siégé comme président; il avait épousé *Dlle Antoinette Jourdain de Pelause;* en 1548, *Jean Bertrand*, son fils, conseiller au Parlement en 1552, président en 1570, mort en 1594, qui avait épousé *Dlle Marie de Castelnau;* en 1595, le fils du susdit, *Tristan Bertrand*, conseiller en 1599, mort en 1634, qui avait épousé *Dlle Louise de Bruyeres*, dame de Chalabre; en 1629, *Dlle Marie de Bertrand*, fille de ce dernier, mariée en 1629 à *Jean-François Du Faur*, seigneur et baron de Saint-Jory, conseiller au Parlement en 1629, décédé en 1645; en 1656, *François Foulquet*, procureur au Parlement, par achat à Marie de Bertrand; en 1669, *François de Gabiolle*, docteur et avocat à la Cour, et, en 1758, *Pierre-Antoine Viveille*, bourgeois. C'est dans l'ancienne cour de cette maison, dépendant aujourd'hui du nº 15, que se trouve le linteau de porte présentant deux lions affrontés soutenant un écusson.

La maison nº 19, à moitié absorbée par la rue de Languedoc et reconstruite ces dernières années, appartenait, en 1533, à *Jean Burnet*, qui la vendit, en 1547, au fameux avocat *Jean de Teronde*, capitoul, qui eut la tête tranchée sur la place Saint-Georges (Voir : rue de Languedoc, nº 15). *Jean Burnet* acheta alors et termina l'*hôtel Berenguier-Maignier* (rue de Languedoc, nº 36).

Sur le côté sud[1], la petite maison nº 6 fut laissée par obit, en 1761, à Me *Fornic des Moulins*, clerc tonsuré, par *Jean-Antoine Destadens*, écuyer, capitoul en 1731. Saisie comme bien national au moment de la Révolution, elle fut achetée par *Raymond Castan*, arpenteur.

Après l'hôtel Boissy, le nº 10 a remplacé quatre petites maisons qui appartenaient : la première, en 1679, à *Antoine Morandy*, procureur au Parlement; la seconde, en 1670, à *Étienne Milhau*, autre procureur; la troisième, en 1571, à *Jean Reynier*, avocat; vers 1600, à *Jean Vernieles*, procureur, et, vers 1660, à *François Lafont*, avocat; la quatrième, en 1550, au notaire *Guillaume Barrière;* en 1571, à son

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 6e m., 1550 et 1571; 7e m., 1679.

Digitized by Google

fils, même prénom, procureur au Sénéchal; en 1611, à *Jacques Vernietes*, procureur au Parlement; en 1632, à *Guillaume Laurens*, greffier à la Cour du Viguier, et, en 1679, à *Jean Souliac*, autre procureur.

Dans les maisons suivantes, aujourd'hui disparues et remplacées par celle qui forme l'angle, on trouvait : au n° 14, en 1540, *Guillaume Goudaith*, procureur au Parlement; en 1550, son fils, *Blaise Goudaith*, licencié; en 1571, *Pierre Boyer*, bachelier ès droits; vers 1600, *Antoine Du Mas*, procureur, et, en 1630, *Bernard Du Bourg*, autre procureur. — Au n° 16, toute une suite de procureurs; en 1550, *André Carrière*; en 1572, *Jean Du Mas*, capitoul en 1592-93; en 1574, *Jacques Peyrac*; en 1598, *Antoine Vaisse*; en 1621, *Jean Sentenac*; vers 1660, *François Rodes*, et, en 1704, *Jean-Bernard Gottes*. — Au n° 18, deux autres procureurs : *Jean Dubuc*, en 1679, et *Jean Fournier*, vers 1730.

Les conseillers suivants ne figurent pas comme propriétaires sur les cadastres, mais sont portés sur les rôles du Parlement comme habitant cette rue :

De 1732 à 1733, *André-Joseph de Balza*, baron de Firmy, conseiller au Parlement (1727-1754).

De 1696 à 1711, *Guillaume d'Eygua* (ou d'*Aigua*), cons. Parl. (1693-1730).

De 1672 à 1675, *Jacques de Ferrand*, cons. Parl. (1672-1699), marié à *Dlle Françoise de Paucy*.

De 1749 à 1751, *Christophe-Suzanne de Lamothe*, cons. Parl. (1743-1759).

De 1675 à 1679, *Jean de Rolland*, cons. Parl. (1670-1679).

De 1672 à 1684, *Jean des Vignes*, cons. Parl. (1672-1684).

142. — Hôtel Boissy.

(Rue des Régans, n° 8.)

L'hôtel du capitoul *Jean de Boissy*[1], dont la grande porte cintrée, surmontée d'un cartouche de pierre sculpté, s'ouvre au n° 8 de la rue des Régans, offre un type très caractérisé des riches demeures toulousaines de la fin du XVIIe s. Un large et haut passage voûté donne accès à une vaste cour

1. Lahondès a donné, comme propriétaire de cet hôtel, « Louis de Boissi, avocat », personnage inconnu. (*Express*, 24 octobre 1909.)

Digitized by Google

régulière, où les carrosses pouvaient décrire leurs courbes avec aisance. C'était le grand siècle, l'architecture est simple, mais tout est grand, régulier et symétrique; trop symétrique même : « l'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

Avant sa construction, il y avait là de grands jardins qui appartenaient[1], en 1550, au propriétaire de l'immeuble de la rue Pharaon, qui porte aujourd'hui les nos 26 et 28. C'était Messire *Jean de Lagriffoul*, dit *de l'Hopital*, seigneur de Lagriffoul (fils de *Jean de Lagriffoul* et *d'Izaure de l'Hopital*), marié à *Dlle Bourguine de Nogerolles*, et conseiller au Parlement (1521-1552), dont nous avons le portrait sur le manuscrit des Parlementaires du musée Saint-Raymond (fo 67). En 1552, il résigna son office en faveur de son fils, encore du même prénom, et lui légua son immeuble.

Jean de Lagriffoul-l'Hopital (fils), fut reçu au Parlement en 1552, épousa en 1554 *Dlle Madelaine de Bernuy*, embrassa la religion réformée, fut député par les Huguenots pour obtenir l'Édit de pacification, en quoi il réussit, passa après 1572 à la Chambre de l'édit de Castres, et fut pourvu d'un office de président, mais mourut subitement la veille du jour de son installation.

L'immeuble passa ensuite, en 1583, à *François d'Astorg*, secrétaire du roi, contrôleur de la chancellerie de Languedoc, marié à *Dlle Marie de Durand*, et fils de *Jean d'Astorg*, le capitoul de 1567; et, en 1584, à *Antoine Guibert de Costa* (ou *de Lacoste*), docteur régent de l'Université, et conseiller au Parlement de 1569 à 1609, qui le légua à son fils, *Gabriel Guibert de Costa*, qui fut capitoul en 1629-30 et dont nous avons le portrait (peint par J. Chalette), sur la miniature des Annales manuscrites de 1630. Ce dernier le vendit, en 1611, à *Jean Gaubert* (ou *Guibert*) *de Caminade*, procureur général au Parlement en 1598, président de 1611 à 1637, qui avait épousé *Dlle Jeanne de Saint-Félix*, et qui habitait son hôtel de la rue Donne-Corail, connu sous le nom de « Hôtel Mansencal ».

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550, 6e m., art. 4. — 1571, 6e m., art. 2. — 1679, 7e m., art. 38.

Digitized by Google

En 1637, son fils *Philippe de Caminade*, conseiller aux requêtes en 1632, président à mortier en 1637, en l'office de son père, hérita de l'hôtel et mourut le 30 octobre 1653, victime de la peste, après une vie laborieuse, comme légiste et comme lettré; Doujat le désignait « *le grand Caminade la flou des brabes moundis*, » et Goudouly lui dédia sa troisième fleurette. Les portraits du père et du fils se trouvent sur le Manuscrit des Parlementaires du musée Saint-Raymond (f^os^ 242 et 243).

En 1657, *Guillaume de Vézian*[1], marié à *D^lle^ Guillaumette de Bourse*, conseiller au Parlement en 1633, mort en 1676, qui possédait l'hôtel attenant par derrière, donnant en façade sur la rue Guilhem-Bernard Paraire (= rue de Languedoc, n° 9), devint propriétaire de l'immeuble, qui fut acheté, après sa mort, par l'avocat au Parlement *Jean de Boissy*.

Jean de Boissy, capitoul en 1671-72, dut faire aussitôt construire l'hôtel qui existe encore, et qui passa, en 1708, à son fils *Pierre de Boissy*, conseiller aux enquêtes du Parlement (1690 1732), puis, en 1732, au fils de ce dernier *Pierre-Étienne de Boissy*, conseiller au Parlement la même année, puis conseiller honoraire.

Vers 1830, l'hôtel fut acheté par les *Religieuses du S. N. de Jésus*.

143. — Le Couvent du S. N. de Jésus.

(Rue des Régans, n° 8.)

Les Religieuses du S. N. de Jésus furent autorisées, par ordonnance royale du 17 janvier 1827, à fonder une maison de leur ordre dans la ville de Toulouse, pour l'enseignement des jeunes filles.

Elles s'établirent d'abord dans la grande rue Nazareth, et

1. Guillaume de Vézian, possédait aussi un vaste immeuble à Saint-Cyprien, près du *Portail de Taillefer*.

Digitized by Google

peu après achetèrent l'hôtel Boissy, rue des Régans, dans lequel elles installèrent leur maison d'enseignement, et un autre immeuble dans la rue du Vieux-Raisin (n° 13), où elles firent construire leur chapelle, qui a été démolie en 1912.

Ces religieuses ont été dispersées par la nouvelle loi, et leur maison désaffectée en 1905.

144. — Rue et impasse du Canard.

On a voulu tirer l'origine du nom de rue du Canard, d'une auberge qui n'a jamais existé; il provient tout simplement de la déformation de l'ancien nom de la petite ruelle qui est devenue l'impasse du Canard, et qui s'appelait au XVI^e^ s. la *Car. del Bracoal dite de Carre Cagnard* (*Cagnar* ou *Cagnart*), c'est-à-dire, du coin ou carrefour de Cagnard.

La famille Cagnard dut posséder là, un immeuble à cette époque; nous retrouvons, vers 1580, *Micheau de Cagnard*, conseiller au Sénéchal, propriétaire rue d'Astorg (n° 24), d'un autre vaste immeuble qui fut revendu en 1641, par noble *Jean de Cagnard*, écuyer.

La désignation « R. du Canard », n'apparaît qu'à la fin du XVII^e^ s., auparavant c'était la *rue des Jouglars*, ou *de Jouglars*, nom qui s'appliquait également à la ruelle qui longeait le côté nord du couvent des Carmes. On trouve sur les anciens actes *Carraria que dicitur dels Joclars* (1303), *car. Joculatorum prope affachatorum* (1325); sur le registre de pagellation de 1458, car. de *Joglar, ou des affachadors* (à cette époque, la rue Merlane et la rue Mage, s'appelaient rue des Affachoirs ou Affachadous); sur les cadastres de 1550, 1571 et 1679, on trouve : *rue des Jotglairs* (*Joglars*, *Joglas*, *Jouglars*, ou *Jouglart*), et rue de Jouglars ou du Canard (1679).

On a fait dériver aussi le nom de *Jouglars* (dont *Joculatorum* n'est que la traduction et non l'origine) de Jongleurs, « rue des Jongleurs » »; nous croyons qu'il provient plutôt

Digitized by Google

C'est près de l'entrée de la chapelle de Notre-Dame de l'Espérance, qui s'ouvrait sur le cloître, que se trouvait la peinture à fresque représentant Charles VI à cheval, entouré de ses gentilshommes, égaré dans la forêt de Bouconne, dont le croquis se trouve au musée Saint-Raymond. On sait que, pour se tirer du danger, ce prince se voua à la Vierge de Notre-Dame de l'Espérance.

C'est dans cette même chapelle que fut enseveli, en 1639, le poète Goudouly[1], dont les restes furent transférés, le 14 juillet 1803, dans l'église de la Daurade.

Les *Confréries de la Fraternité de Saint-Crépin* et celle de *Notre-Dame de l'Espérance*, ou des lanassiers, drapiers et brodeurs, avaient leurs chapelles dans l'église des Carmes.

111. — Rue des Régans.

La *rue de Régans*, et non *des Régans*, figure, dès le XIII[e] s., sur les nombreux registres du Fonds de Malte, et, dès le XIV[e], sur ceux de Saint-Sernin, des Trinitaires et de Saint-Étienne. Nous trouvons sur les titres latins : *Car[a] de Reganos* (1280), *car. Reganorum* (1304); sur les titres romans ou français : *car. dels Réganhs* (1300), *car. vocata de Regans* (1326), *car. dels Regans* (1328), *car. de Régans* (1369), *rue des Regans* (1413); sur les registres

1. *Pierre Goudouly*, selon l'acte de baptême du poète toulousain, du 14 juillet 1580, et sa signature, en 1608, sur le Livre-Vert des Jeux-Floraux (f° 163). — *P. Goudouly* ou *Godoly*, selon les nombreux actes administratifs des registres de l'Hôtel-de-Ville. — *P. Goudelin*, selon l'orthographe que le poète adopta dès 1617, pour les éditions de ses œuvres, après avoir signé *Godolin*, en 1609, sur le Livre-Vert (f° 163), orthographe consacrée par l'Académie des Jeux-Floraux, en 1818, pour l'inscription de l'église de la Daurade et la [illegible] dans diverses pièces des premières éditions de ses œuvres. [illegible] au lieu de l'y de la Renaissance [illegible] pour l'inscription placée en [illegible] : Voir J. [illegible], *Revue historique* [illegible], p. 1

de pagellation ou cadastre de 1458, 1550, 1571 et 1679, *rue de Régans*, ainsi que sur le plan de Toulouse de Melchior Tavernier de 1631, et celui de Saget de 1750. Le graveur du plan Jouvin de Rochefort (1677) a inscrit *rue de Régance*, et les plans de Dupain-Triel (1780) et de Chalmandrier (1787), nous apportent la désignation au pluriel : *rue des Régans*. Le tableau du 6 floréal a donné à cette rue le nom de *rue la Valeur*, qu'elle n'a pas conservé, et depuis que des plaques officielles ont été apposées elle a repris celui de *rue des Régans*, au pluriel.

Les chercheurs d'étymologies ont donné au nom de cette rue des origines bien différentes, l'un, le fait venir des « Régens », de l'École des Régens conventuels, dirigée par les religieux Carmes, qui auraient été dans cette rue, mais qui n'y ont jamais été, et si telle était son origine, le roman languedocien nous aurait transmis *Régens* et non *Régans;* d'autres, l'ont fait dériver de *regaous*, gens de loi, qui, après la réunion du comté à la couronne, se seraient groupés dans cette rue; enfin, on a proposé « regain », foin d'automne, qui repousse après la première fauchaison; mais dans ce jeu des hypothèses étymologiques, l'on peut aller fort loin et toutes les fantaisies sont permises.

Nous avons à retenir seulement qu'à l'origine ce n'était pas la rue *des* Régans, déformation qui n'apparaît que sur les registres des communautés et qu'on ne trouve jamais sur les livres de pagellation ou les cadastres, mais rue *de* Régans, nom qui lui venait d'un considérable habitant du lieu, très probablement *Ramond-Pierre Régans*, dont nous avons trouvé le testament du 8 juin 1212, révélé par une charte de 1228[1], et par lequel il fait de nombreux dons aux églises, aux couvents, aux ponts et aux Recluses de la ville.

La rue des Régans, jadis étroite et tortueuse, a complètement changé d'aspect depuis quelques années, par les alignements et le percement de la rue du Languedoc qui lui a enlevé ses dernières maisons. Dès le XV^e^ s., elle fut habitée par

1. Arch. dép. — Toulouse, E 501. — Charte de 1228.

Digitized by Google

des parlementaires et de nombreux procureurs, quelques artisans seulement occupaient des maisons sur le côté nord, comme propriétaires ou locataires.

Presque toutes les façades ont été plus ou moins profondément remaniées; on remarque encore, sur le côté nord, de petites portes du XVIII[e] s. aux n[os] 3 et 15; un meneau de fenêtre Louis XIII au n° 9; des balcons en fer forgé au n° 7; et dans la cour du n° 15, dépendant autrefois du n° 17, un linteau de porte portant un écusson fruste, avec deux lions affrontés pour supports. Sur le côté sud, au n° 4, une maison en corondage, et, au n° 8, le grand hôtel de Boissy, du XVII[e] s., avec son portail monumental en retrait de la façade, pour permettre l'entrée des carrosses, et sa boiserie qui a conservé son imposante serrure.

Les principaux propriétaires de cette rue étaient :

Sur le côté nord[1], au n° 3, en 1550, le licencié *Antoine Rotundi;* en 1571, son fils, le docteur *Jacques Rotundi;* en 1656, *Marc-Antoine Guilleminet*, procureur au Parlement; en 1679, son fils, *Anne Guilleminet*, conseiller au Sénéchal, et, en 1769, *Jean Dastugue*, avocat au Parlement.

Au n° 5, vers 1560, le procureur à la Cour *Paul Servan;* puis, *Antoine Barrau*, autre procureur; en 1598, *Jacques Chaubard*, aussi procureur, marié à *D[lle] Marguerite de Mestres*, et, vers 1670, le marchand cotonnier *noble Jean Dupont*, capitoul en 1674-75, marié à *D[lle] Marie d'Azemar*.

Au n° 9, en 1550, le docteur en droit *Géraud Michaelis*, marié à *D[lle] Jeanne de Médecin;* en 1571, le docteur *Gilles Régallis*, et, en 1771, *Joseph Dezes*, écuyer, capitoul en 1774.

Au n° 11, en 1550, le licencié *François de Saint-Pierre*, marié à *D[lle] Isabeau de David;* vers 1670, le procureur au Parlement *Jean Bétou;* en 1683, son fils, *Gabriel Bétou*, aussi procureur, et, en 1713, *Guillaume-Joseph Cortade*, licencié en droit, propriétaire par transaction avec *Guillaume Cortade-Bétou*, le capitoul.

Au n° 13, en 1553, *noble Armand Rigaud*, écuyer, seigneur de Greffeille, capitoul en 1523-24; en 1571, son fils, *Pierre Rigaud*, écuyer et seigneur du même lieu; en 1579, *Jean Clauzel*, 1[er] huissier à la Chambre des Enquêtes; en 1603 (comme locataire), *Pierre Lafont*, greffier et secrétaire des Capitouls, marié à *D[lle] Marguerite de Gential;* en 1611, *Arnauld Lafont*, procureur au Parlement, marié à

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 5[e] m., 1550 et 1571; 6[e] m., 1679.

Digitized by Google

Dlle Yrlande de Clausel; en 1639, le fils de ce dernier, *François Lafont,* docteur et avocat à la Cour, et, vers 1763, *Pierre-Marie de Reversac de Celez de Marsac,* conseiller au Parlement (1763-1787). En 1858, la maison fut achetée par les *Petites Sœurs des Pauvres,* qui la revendirent en 1866.

Au nº 15, était la maison de l'obit, qui fut occupée au XVIIIe s. par la *Congrégation des Frères Cordonniers,* congrégation qui fut réorganisée dans le milieu du XVIIe s. par le chanoine de Saint-Étienne, *Gabriel de Ciron.*

Au nº 17, en 1533, *Nicolas Bertrandi,* procureur au Sénéchal; en 1546, *Nicolas Bertrandi,* capitoul en 1539-40, conseiller-clerc au Parlement en 1540, président en 1548, mort la même année sans avoir siégé comme président; il avait épousé *Dlle Antoinette Jourdain de Pelause;* en 1548, *Jean Bertrand,* son fils, conseiller au Parlement en 1552, président en 1570, mort en 1594, qui avait épousé *Dlle Marie de Castelnau;* en 1595, le fils du susdit, *Tristan Bertrand,* conseiller en 1599, mort en 1634, qui avait épousé *Dlle Louise de Bruyeres,* dame de Chalabre; en 1629, *Dlle Marie de Bertrand,* fille de ce dernier, mariée en 1629 à *Jean-François Du Faur,* seigneur et baron de Saint-Jory, conseiller au Parlement en 1629, décédé en 1645; en 1656, *François Foulquet,* procureur au Parlement, par achat à Marie de Bertrand; en 1669, *François de Gabiolle,* docteur et avocat à la Cour, et, en 1758, *Pierre-Antoine Viveille,* bourgeois. C'est dans l'ancienne cour de cette maison, dépendant aujourd'hui du nº 15, que se trouve le linteau de porte présentant deux lions affrontés soutenant un écusson.

La maison nº 19, à moitié absorbée par la rue de Languedoc et reconstruite ces dernières années, appartenait, en 1533, à *Jean Burnet,* qui la vendit, en 1547, au fameux avocat *Jean de Teronde,* capitoul, qui eut la tête tranchée sur la place Saint-Georges (Voir : rue de Languedoc, nº 15). *Jean Burnet* acheta alors et termina l'*hôtel Berenguier-Maignier* (rue de Languedoc, nº 36).

Sur le côté sud[1], la petite maison nº 6 fut laissée par obit, en 1761, à Me *Fornic des Moulins,* clerc tonsuré, par *Jean-Antoine Destadens,* écuyer, capitoul en 1731. Saisie comme bien national au moment de la Révolution, elle fut achetée par *Raymond Castan,* arpenteur.

Après l'hôtel Boissy, le nº 10 a remplacé quatre petites maisons qui appartenaient : la première, en 1679, à *Antoine Morandy,* procureur au Parlement; la seconde, en 1670, à *Étienne Milhau,* autre procureur; la troisième, en 1571, à *Jean Reynier,* avocat; vers 1600, à *Jean Vernietes,* procureur, et, vers 1660, à *François Lafont,* avocat; la quatrième, en 1550, au notaire *Guillaume Barrière;* en 1571, à son

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 6e m., 1550 et 1571; 7e m., 1679.

Digitized by Google

fils, même prénom, procureur au Sénéchal; en 1611, à *Jacques Vernietes*, procureur au Parlement; en 1632, à *Guillaume Laurens*, greffier à la Cour du Viguier, et, en 1679, à *Jean Souliac*, autre procureur.

Dans les maisons suivantes, aujourd'hui disparues et remplacées par celle qui forme l'angle, on trouvait : au nº 14, en 1540, *Guillaume Goudaith*, procureur au Parlement; en 1550, son fils, *Blaise Goudaith*, licencié; en 1571, *Pierre Boyer*, bachelier ès droits; vers 1600, *Antoine Du Mas*, procureur, et, en 1630, *Bernard Du Bourg*, autre procureur. — Au nº 16, toute une suite de procureurs; en 1550, *André Carrière;* en 1572, *Jean Du Mas*, capitoul en 1592-93; en 1574, *Jacques Peyrac;* en 1598, *Antoine Vaisse;* en 1621, *Jean Sentenac;* vers 1660, *François Rodes*, et, en 1704, *Jean-Bernard Gottes*. — Au nº 18, deux autres procureurs : *Jean Dubuc*, en 1679, et *Jean Fournier*, vers 1730.

Les conseillers suivants ne figurent pas comme propriétaires sur les cadastres, mais sont portés sur les rôles du Parlement comme habitant cette rue :

De 1732 à 1733, *André-Joseph de Balza*, baron de Firmy, conseiller au Parlement (1727-1754).

De 1696 à 1711, *Guillaume d'Eygua* (ou d'*Aigua*), cons. Parl. (1693-1730).

De 1672 à 1675, *Jacques de Ferrand*, cons. Parl. (1672-1699), marié à *Dlle Françoise de Paucy*.

De 1749 à 1751, *Christophe-Suzanne de Lamothe*, cons. Parl. (1743-1759).

De 1675 à 1679, *Jean de Rolland*, cons. Parl. (1670-1679).

De 1672 à 1684, *Jean des Vignes*, cons. Parl. (1672-1684).

142. — Hôtel Boissy.

(Rue des Régans, nº 8.)

L'hôtel du capitoul *Jean de Boissy*[1], dont la grande porte cintrée, surmontée d'un cartouche de pierre sculpté, s'ouvre au nº 8 de la rue des Régans, offre un type très caractérisé des riches demeures toulousaines de la fin du XVIIe s. Un large et haut passage voûté donne accès à une vaste cour

1. Lahondès a donné, comme propriétaire de cet hôtel, « Louis de Boissi, avocat », personnage inconnu. (*Express*, 24 octobre 1909.)

Digitized by Google

régulière, où les carrosses pouvaient décrire leurs courbes avec aisance. C'était le grand siècle, l'architecture est simple, mais tout est grand, régulier et symétrique; trop symétrique même : « l'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

Avant sa construction, il y avait là de grands jardins qui appartenaient[1], en 1550, au propriétaire de l'immeuble de la rue Pharaon, qui porte aujourd'hui les nos 26 et 28. C'était Messire *Jean de Lagriffoul*, dit *de l'Hopital*, seigneur de Lagriffoul (fils de *Jean de Lagriffoul* et *d'Izaure de l'Hopital*), marié à *Dlle Bourguine de Nogerolles*, et conseiller au Parlement (1521-1552), dont nous avons le portrait sur le manuscrit des Parlementaires du musée Saint-Raymond (fo 67). En 1552, il résigna son office en faveur de son fils, encore du même prénom, et lui légua son immeuble.

Jean de Lagriffoul-l'Hopital (fils), fut reçu au Parlement en 1552, épousa en 1554 *Dlle Madelaine de Bernuy*, embrassa la religion réformée, fut député par les Huguenots pour obtenir l'Édit de pacification, en quoi il réussit, passa après 1572 à la Chambre de l'édit de Castres, et fut pourvu d'un office de président, mais mourut subitement la veille du jour de son installation.

L'immeuble passa ensuite, en 1583, à *François d'Astorg*, secrétaire du roi, contrôleur de la chancellerie de Languedoc, marié à *Dlle Marie de Durand*, et fils de *Jean d'Astorg*, le capitoul de 1567; et, en 1584, à *Antoine Guibert de Costa* (ou *de Lacoste*), docteur régent de l'Université, et conseiller au Parlement de 1569 à 1609, qui le légua à son fils, *Gabriel Guibert de Costa*, qui fut capitoul en 1629-30 et dont nous avons le portrait (peint par J. Chalette), sur la miniature des Annales manuscrites de 1630. Ce dernier le vendit, en 1611, à *Jean Gaubert* (ou *Guibert*) *de Caminade*, procureur général au Parlement en 1598, président de 1611 à 1637, qui avait épousé *Dlle Jeanne de Saint-Félix*, et qui habitait son hôtel de la rue Donne-Corail, connu sous le nom de « Hôtel Mansencal ».

1. A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550, 6e m., art. 4. — 1571, 6e m., art. 2. — 1679, 7e m., art. 38.

Digitized by Google

En 1637, son fils *Philippe de Caminade*, conseiller aux requêtes en 1632, président à mortier en 1637, en l'office de son père, hérita de l'hôtel et mourut le 30 octobre 1653, victime de la peste, après une vie laborieuse, comme légiste et comme lettré; Doujat le désignait « *le grand Caminade la flou des brabes moundis*, » et Goudouly lui dédia sa troisième fleurette. Les portraits du père et du fils se trouvent sur le Manuscrit des Parlementaires du musée Saint-Raymond (f^os^ 242 et 243).

En 1657, *Guillaume de Vézian*[1], marié à *D^lle^ Guillaumette de Bourse*, conseiller au Parlement en 1633, mort en 1676, qui possédait l'hôtel attenant par derrière, donnant en façade sur la rue Guilhem-Bernard Paraire (= rue de Languedoc, n° 9), devint propriétaire de l'immeuble, qui fut acheté, après sa mort, par l'avocat au Parlement *Jean de Boissy*.

Jean de Boissy, capitoul en 1671-72, dut faire aussitôt construire l'hôtel qui existe encore, et qui passa, en 1708, à son fils *Pierre de Boissy*, conseiller aux enquêtes du Parlement (1690 1732), puis, en 1732, au fils de ce dernier *Pierre-Étienne de Boissy*, conseiller au Parlement la même année, puis conseiller honoraire.

Vers 1830, l'hôtel fut acheté par les *Religieuses du S. N. de Jésus*.

143. — Le Couvent du S. N. de Jésus.

(Rue des Régans, n° 8.)

Les Religieuses du S. N. de Jésus furent autorisées, par ordonnance royale du 17 janvier 1827, à fonder une maison de leur ordre dans la ville de Toulouse, pour l'enseignement des jeunes filles.

Elles s'établirent d'abord dans la grande rue Nazareth, et

1. Guillaume de Vézian, possédait aussi un vaste immeuble à Saint-Cyprien, près du *Portail de Taillefer*.

Digitized by Google

peu après achetèrent l'hôtel Boissy, rue des Régans, dans lequel elles installèrent leur maison d'enseignement, et un autre immeuble dans la rue du Vieux-Raisin (n° 13), où elles firent construire leur chapelle, qui a été démolie en 1912.

Ces religieuses ont été dispersées par la nouvelle loi, et leur maison désaffectée en 1905.

144. — Rue et impasse du Canard.

On a voulu tirer l'origine du nom de rue du Canard, d'une auberge qui n'a jamais existé; il provient tout simplement de la déformation de l'ancien nom de la petite ruelle qui est devenue l'impasse du Canard, et qui s'appelait au XVI^e^ s. la *Car. del Bracoal dite de Carre Cagnard* (*Cagnar* ou *Cagnart*), c'est-à-dire, du coin ou carrefour de Cagnard.

La famille Cagnard dut posséder là, un immeuble à cette époque; nous retrouvons, vers 1580, *Micheau de Cagnard*, conseiller au Sénéchal, propriétaire rue d'Astorg (n° 24), d'un autre vaste immeuble qui fut revendu en 1611, par noble *Jean de Cagnard*, écuyer.

La désignation « R. du Canard », n'apparaît qu'à la fin du XVII^e^ s., auparavant c'était la *rue des Jouglars*, ou *de Jouglars*, nom qui s'appliquait également à la ruelle qui longeait le côté nord du couvent des Carmes. On trouve sur les anciens actes *Carraria que dicitur dels Joclars* (1303), *car. Joculatorum prope affachatorum* (1325); sur le registre de pagellation de 1458, car. de *Joglar, ou des affachadors* (à cette époque, la rue Merlane et la rue Mage, s'appelaient rue des Affachoirs ou Affachadous); sur les cadastres de 1550, 1571 et 1679, on trouve : *rue des Jotglairs* (*Joglars*, *Joglas*, *Jouglars*, ou *Jouglart*), et rue de Jouglars ou du Canard (1679).

On a fait dériver aussi le nom de *Jouglars* (dont *Joculatorum* n'est que la traduction et non l'origine) de Jongleurs, « rue des Jongleurs » »; nous croyons qu'il provient plutôt

Digitized by Google

de la famille de Jouglard, qui, par déformation, est devenue Jougla. *Bernard de Jotglars*, ou *Bernard de Jouglard,* fut conseiller au Parlement en 1524-1528.

On trouve sur le plan Tavernier de 1631 *rue de Mersares*, nom que nous n'avons retrouvé sur aucun autre document et qui doit provenir d'une erreur du graveur, qui a probablement voulu inscrire rue de Merlanes; la famille du conseiller *Merlanes*, habitait en effet le n° 6 de cette rue, et laissa son nom à l'ancienne rue Bordalèze, qui lui faisait suite (aujourd'hui rue Merlanes). Les autres anciens plans de Toulouse portent rue du Canard.

L'impasse ou cul-de-sac du Canard faisait communiquer, autrefois, la rue du Canard avec la rue d'Aussargues, et partagea souvent, avec cette dernière, les dénominations de *rue du Four d'Aussargues* et de *canton del Brocal.* Ce dernier nom a été écrit avec de nombreuses variantes, sur les divers registres des cadastres, ce qui indique que ceux qui l'écrivaient n'en connaissaient déjà plus l'origine.

On trouve : *Car. de Bracoat* (1458); *car. Bracoal dite de Carrecagnar*, ou *de Carre-Cagnare; à Brocal* (1550); *Al Brocal,* et *car del Bracoal* (1571); *car. de Braconart, Braconard, Brocanard, Brocal, Broqual* (1679). Il est difficile de reconnaître, sous ces diverses formes, l'origine qu'on a voulu lui donner « Bruyère » (brouc, en languedocien).

Sur le texte imprimé original, du changement des noms des rues, du 6 floréal, la rue du Canard devient la *rue de la Bastille*, et l'impasse, le *cul-de-sac de l'Obuse,* mais ces deux rues ont été omises sur le grand tableau.

Dans le cul-de-sac, il n'y avait que des dépendances des immeubles ayant façades sur les rues voisines. C'est sur le côté est, dans l'immeuble de Saint-Félix, que se trouvait le *Four d'Aussargues*, qui laissa son nom à l'ancienne rue de Pe-boyer (rue d'Aussargues, aujourd'hui).

Dans la rue du Canard, la population était très mélangée, de grands immeubles de parlementaires des rues Mage, Bouquières et des Chapeliers, y avaient leurs issues, et là, des locaux étaient donnés à louage à des gens de petits métiers;

Digitized by Google

les procureurs y étaient très nombreux, comme dans tout le quartier.

Sur le côté nord, les maisons nos 1, 3 et 5, ont été absorbées par la nouvelle construction de la Caisse d'Épargne. Le n° 5, faisant partie de l'hôtel de Nupces, en façade sur la rue des Chapeliers (n° 10), et les nos 10 et 12 dépendaient des nos 11 et 13 de la place Mage.

On remarque à l'ancien n° 5, une petite porte du XVIIIe s.; au n° 7, une porte monumentale Louis XVI, avec sa grande ferronnerie de l'imposte, et, un peu plus loin, un couvercle de sarcophage qui sert de borne à l'hôtel; au n° 8, une autre porte monumentale du XVIIe s., avec sa ferronnerie de l'imposte, et, sur la clef de l'arc, le blason martelé des *Vendage de Malepeyre*, surmonté d'un casque. Il reste encore des balcons en fer forgé aux nos 7 et 11.

C'est dans cette rue, au n° 3, aujourd'hui absorbé par la construction de la Caisse d'Épargne, que vécut et mourut le capitoul *Charles Laganne*, généreux bienfaiteur de la ville, qui légua 50.000 livres, pour la création des fontaines publiques, qui furent inaugurées le 4 novembre 1826. Jusqu'alors, la population n'avait eu pour s'alimenter que l'eau contaminée des puits, ou celle puisée à même dans la Garonne.

Parmi les principaux propriétaires on trouvait : sur le côté nord[1], au n° 1 (disparu), en 1571, *Hugues Binel*, procureur à la Cour; en 1590, *Pierre Délié*, huissier; en 1632, l'ancien trésorier de la ville *Nicolas David*, et, en 1679, l'avocat *Antoine Dugourg*.

Au n° 3 (disparu), en 1571, *Jean Génelard*, huissier; vers 1590, *Hugues Binel*, procureur; en 1617, *Laurens Bruel*, ancien procureur; en 1733, *Pierre-Léon Laganne*, procureur au Parlement, et, en 1756, noble *Charles Laganne*, avocat, procureur du roi en la ville, Sénéchal et Présidial, capitoul en 1753 et, plus tard, Syndic de la ville, dont le blason se trouve sur l'un des balcons de la façade du Capitole. Après la Révolution, l'hôtel appartenait à sa veuve, dame *Anne-Henriette de Carrière d'Aufrery*.

Au n° 7, en 1571, *Martin Rossel*, docteur régent de l'Université; en 1633, son fils, *Henri de Rossel*, docteur et avocat à la cour; en 1679,

1. Nos 1 à 19. — A. M. — Cad. Saint-Barthélemy, 12e m., 1550 et 1571. — 13e m., 1679.

Digitized by Google

noble *Paul-François de Rossel*, écuyer, et, en 1709, *Jean-Pierre Caussade*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1702; en 1717, *Antoine Caussade*, conseiller au Parlement (1717-1722), président en 1737. Dans la suite l'hôtel fut réuni au grand immeuble de la rue Bouquières (n° 8), qui passa successivement à *Jean-Guy de Maniban-Casaubon*, écuyer, à sa veuve *Catherine-Cécile de Roux*, à *François de Roux*, marquis de Sainte-Colombe, conseiller d'honneur au Parlement, et à *Jean-François de Roux*, marquis de Puivert, président au Parlement (voir r. Bouquières, n° 8).

Au n° 9, en 1571 *Jean Maurel*, conseiller au Sénéchal; vers 1600, *Louis Rabaudy*, marchand; en 1626, *Jean Mauricy*, procureur au Parlement, et, en 1679, *Bernard Ramaudy*, autre procureur.

Au n° 11, en 1511, *Tristan Burnet* (ou *Brunet*), greffier au Sénéchal; en 1597, *Jean Burnet*, vicaire général de l'abbé de Moissac, et, en 1739, *Jean-Louis Maduron*, doyen des avocats.

Au n° 13, en 1679, *Martin Gausselin*, procureur au Parlement; en 1709, *Joseph Planet*, procureur, capitoul en 1700; et, en 1750, *François-Albert Mercadier*, autre procureur.

Au n° 15, en 1550, *Arnaud Pelapoix*, bourgeois, capitoul en 1586-87, marié à *Dlle Jacquette Ferrier*; en 1618, noble *Antoine Ferrier*, bourgeois, capitoul en 1619-20; et en 1621 *Ménard Molinier*, commis à la garde des sacs du greffe des requêtes du Palais.

Au n° 17, en 1571 *Jean Marnier*, docteur, et, vers 1600, *Pierre Gatignol*, procureur.

Au n° 19, en 1679, le notaire *Guillaume Cazarguil*, et, vers 1710, *Honoré-Raymond Bégué*, avocat au Parlement et capitoul en 1704.

Sur le côte sud[1] : Au n° 2 (reconstruit en 1907), en 1520, maître *N. Fortes*, juge de Villelongues; en 1539, *Hugue Rahou*, licencié, et plus tard docteur; en 1603, *Pierre Rahou*, docteur et avocat à la Cour, capitoul en 1587-88, 1592-93, 1599-1600, 1607-8 et 1616-17; en 1647, *Mathieu Bouzinac*, procureur au Parlement; en 1679, *Jacques Bouzignac*, écuyer; vers 1700, *François de Rabaudy*, seigneur de Montoussin, et, en 1718, *Jean-François Delors*, écuyer, docteur en médecine, capitoul en 1718,

Au n° 4, en 1754, le sr *Souquet*, de Baziège, « musicien de la chapelle de musique du Chapitre de Saint-Sernin », et, en 1770, *Pierre-Toussaint Sanson*, avocat, fils d'*Antoine Sanson*, cocher.

Au nos 6 et 8 (séparés par le cul-de sac)[2], en 1533, *Raymond Merlanes*, conseiller au Parlement (1519-1541), marié à *Dlle Marie-Fran-*

1. Nos 2 à 6. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 10e m., 1550 et 1571. — 11e m., 1679.

2. Nos 8 à 12. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 11e m., 1550 et 1571. — 12e m., 1679.

Digitized by Google

çoise de Seguin; en 1571, noble *François de Merlanes;* en 1611, *Gabriel de Vezian*, conseiller au Parlement (1593-1617), marié à *Dlle Marguerite de Paulo* (ou *Paulhe*), et, en 1634, *Jean de Vendage Malepeyre*, conseiller au Sénéchal. C'est ce dernier qui fit construire, de ses deniers, avec un luxe inouï, la chapelle de N.-D. du Mont-Carmel, à côté de l'église des Carmes.

Les conseillers suivants ne sont pas portés au cadastre, n'étant pas propriétaires, mais figurent sur les rôles du Parlement, comme habitant cette rue.

De 1680 à 1689, *Jean d'Eygna* (*Daigna* ou *Deigna*), conseiller au Parlement (1680-1694).

De 1684 à 1696, *Christophe de Maynard*, baron de Ségoufiel, conseiller au Parlement (1676-1696).

De 1698 à 1711, *Raymond d'Aussaguel de Lasbordes*, conseiller au Parlement (1689-1726), marié à *Dlle Catherine de Boutaric.*

De 1753 à 1759, *Jérôme-François Dufaur*, comte de Pibrac, conseiller au Parlement (1743), marié à *Dlle de Foucaud*, locataire au n° 7.

145. — Rue d'Aussargues.

La rue d'Aussargues doit son nom au four public qui était dans les dépendances du vaste immeuble de Saint-Félix, sr d'Aussargues; immeuble qui avait large façade sur la rue Mage (n° 3) et dont le mur de clôture s'étendait sur tout le côté nord de la rue actuelle et le long de la petite ruelle où était le four appelé « *Four d'Aussargues* ». Cette ruelle, fermée au XVIIIe s., est devenue le cul-de-sac du Canard.

Raymond de Saint-Félix, sr d'Aussargues, né en 1539, conseiller au Parlement (1570-1605), fils de *François de Saint-Félix* et de Dame *Antoinette de Puybusque;* marié en premières noces (13 janvier 1572), à *Dlle Héléonore du Faur*, de Saint-Jory, en secondes noces (lic. octobre 1581) à *Dlle Jeanne de Lescure*, et, en troisièmes noces (lic. 28 novembre 1600), à *Dlle Anne de Mauléon*, veuve de *Jean de Saint-Jean-Honnoux*, acquit l'immeuble en 1594.

Auparavant, cette rue s'appelait, *rue de Pierre-Boyer*, et, par déformation, *rue de Péboyer*, nom qui apparaît sur

Digitized by Google

les titres latins dès le XII^e^ s.; *car. Petri-boerii* (1284), *car. Petro-boerio* (1339), et qui lui venait sans doute d'un propriétaire du lieu. Dumège (*Institution*, t. IV, p. 489), dit : « ce nom paraît dix fois dans les listes capitulaires et c'est peut-être l'un de ces magistrats qui l'ont porté, qui l'avait donné à cette rue. » Mais, le premier *Boyer*, capitoul (*Antoine Boyer*), n'apparaît qu'en 1545, trois siècles trop tard; notre *Pierre Boyer*, n'a donc jamais été capitoul.

Ce nom Péboyer, a été souvent altéré, on trouve, *car. de Pech Boyer* (1570); *rue Puboyer* (plans de Toulouse de Dupin-Triel, 1772; de Chalmandrier, 1774; et de Dezauche, 1789; et, sur le plan Tavernier (1631), *rue de Capet*, que nous retrouvons *canton de Cépé*, sur un document de 1606[1].

Le registre de pagellation de 1458, porte *car. de Péboyer*, et les cadastres de 1570-1571, *car. de Peboyer dite de Bracoal*, mais le nom de Bracoal, s'appliquait plus particulièrement à la ruelle, aujourd'hui cul-de-sac du Canard; en 1617, et probablement avant, apparaît le *coin du Four d'Aussargues*, et le cadastre de 1679 donne *rue de Péboyer ou du Four d'Aussargues*.

C'est à la fin du XVII^e^ s. que la rue prend définitivement le nom de rue d'Aussargues[2]; au tableau du 6 floréal, c'est la *rue Conjecture*.

A l'angle de la rue Mage, sur l'immeuble des Saint-Félix, on voit encore l'inscription de la seconde moitié du XVIII^e^ s., gravée sur pierre : RUE D'AUSSARGUES.

La rue d'Aussargues, transpercée par la nouvelle rue Ozenne, a perdu son ancien aspect archaïque; sur le côté nord, la première maison qui faisait l'angle de la place des Carmes, a disparu, remplacée par un hôtel « nouveau siècle »; sur l'autre tronçon de rue, il ne reste plus que la longue muraille de clôture de l'ancienne demeure des Saint-Félix (hôtel Mac-Carthy), qu'on retrouvera rue Mage, n° 3.

Sur le côté sud, la nouvelle voie a enlevé l'arrière-cour

1. A. M. CC. 1537, pièces à l'appui des comptes, f° 347.
2. Plan de Jouvin de Rochefort, 1677. — Manuscrit Barthès, 1732.

Digitized by Google

de l'hôtel Bérenguier-Maynier (rue de Languedoc, 36), et une partie de la maison gothique du capitoul Pierre Dahus (n° 2), qu'on aurait pu sauver de la destruction. Les autres immeubles n'offrent rien de remarquable, à part un linteau de fenêtre avec la petite accolade gothique, au n° 10 *bis*.

Comme population, on n'y trouvait que des parlementaires, des procureurs et autres gens de lois.

La maison n° 1[1], habitée en 1521 par le peintre *Jean Despa*, appartint, de 1527 à 1544, à la famille de *Guillaume de Véza*, qui avai son hôtel rue du Vieux-Raisin (n° 37); de 1545 à 1570, à *Georges de Guérin*, procureur au Sénéchal, capitoul en 1566-67, et dans la suite, à son fils, *Jean de Guérin*, écuyer, puis à sa veuve, dame *Peyrone de Sacaze*, qui la vendit, en 1631, à l'apothicaire *Salomon Orlet*, le capitoul de 1614-15, qui possédait l'hôtel de la place des Carmes (n° 39). En 1679, elle appartenait à *Marc-Antoine Mauras*, procureur au Parlement, et, en 1789, à dame *Jeanne de Mauras*, veuve de noble *Henri-Thomas-Bernard de Ginesty*, avocat au Parlement et ancien subdélégué de l'Intendant, puis, capitoul de 1778 à 1780, par accord avec *Dlle Jeanne-Marie de Mauras*, sa sœur.

Sur le côté sud[2], on trouvait au, n° 4, en 1550, *Guillaume Agulhier*, lieutenant du Juge d'appeaux; en 1571, son fils, *Jean d'Aguilher*, écuyer; en 1612, *Dlle Anne de Savignac*, veuve de *Jacques Martin*, procureur à la Cour; en 1630, *Jean Binet*, procureur, marié à *Dlle Catherine Caussinier*; en 1679, *Claude Binet*, référendaire en la chancellerie, et, en 1755, *François de Pins*, marquis de Montbrun, conseiller au Parlement (1722-1733), qui habitait auparavant, comme locataire, rue des Chapeliers, et mourut en 1767.

Au n° 8, en 1550, *Guillaume de Vaur*; en 1571, *Jean de Vaur*, et, en 1638, *Bernard Lavernhes*, tous les trois procureurs au Parlement; en 1679, le fils de ce dernier, *Jean-Étienne Lavernhes*, avocat, et, en 1731, *Jean de Raymond*, substitut du procureur du roi au Parlement.

Au n° 10, en 1571, *André Carrière*, procureur à la Cour; en 1602, *Sabastiery Traynier*, huissier au Parlement; en 1623, son gendre, *Antoine Roux*, également huissier; en 1679, *François-Jérôme Lacourt*, procureur au Parlement, et en 1749, *Henri Meynier*, autre procureur.

Les parlementaires suivants ne figurent pas comme propriétaires

1. N° 1. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 10e m., 1550 et 1571. — 11e m., 1679.

2. N°s 2 à 10. — A. M. Cad. Saint-Barthélemy, 9e m., 1550 et 1571. — 10e m., 1679.

Digitized by Google

sur les cadastres, mais sont portés sur les rôles du Parlement comme habitant cette rue.

De 1670 à 1709, *Clément de Long-Corne*, conseiller au Parlement (1655-1717).

De 1701 à 1704, *Salomon de Faure*, conseiller au Parlement (1679-1707).

De 1721 à 1722, *Gaspard de Cassagnau Saint-Félix*, conseiller au Parlement (1711-1751).

De 1739 à 1742, *Jean Dumas*, sr d'Aiguebère, conseiller au Parlement (1733-1748).

De 1694 à 1700, *Jacques Durand*, greffier en chef (1733-1749).

146. — Hôtel Dahus et Tour des Tournoer.

(Rue d'Aussargues, no 2.)

Le vieil hôtel gothique de la rue d'Aussargues (no 2), édifié apparemment entre 1474 et 1483, par *Pierre Dahus*, capitoul en 1474-75, a été attribué au capitoul *Pierre Roquette*, qui ne l'a jamais possédé ni habité; et la tour renaissance que fit construire *Guillaume de Tournoer*, ancien président au Parlement, entre 1532 et 1533, a été datée sans raison sur la plaque du Syndicat d'initiative, 1528[1].

A la fin du xve s., les dépendances de cet hôtel réunissaient les deux grands immeubles de la rue de Languedoc, nos 36 et 34; le premier, séparé en 1488, et le second, une première fois en 1544 et définitivement en 1606. Vers 1550, la partie du jardin actuel, qui s'étendait du grand portail à la rue de la Pleau (no 7 disparu), constitua un immeuble particulier jusqu'en 1607[2].

Le vieux logis du xve s., couronné de mâchicoulis aveugles et de créneaux, signe de domination seigneuriale, a été éventré de part en part par la nouvelle rue Ozenne;

1. Nous avons donné une étude détaillée de cet hôtel, avec les documents extraits des archives, dans *Bull. Soc. Archéologique*, 1915, p. 86.

2. Cet immeuble appartenait, en 1549, au docteur en droit *Pierre Peyranne*; vers 1570, à *Michel Maurel*, prévost de l'église de Lavaur, puis, à *Jean Ratois*, prêtre prébendier de l'église métropolitaine, qui le tenait au nom des Bailles de la Table du Purgatoire de cette église. En 1607, il fut cédé par échange à Marc Calvière.

Digitized by Google

les anciennes fenêtres gothiques ont été presque toutes transformées à la moderne, il n'en reste qu'une sur le côté nord, avec des modillons d'un très beau style, et trois sur le jardin ; celle au devant du puits a un de ses montants en partie masqué par la tour d'escalier qui a remplacé l'ancienne tour gothique.

La tour appartient à deux époques; la base, jusqu'au deuxième bandeau de pierre, est de la Renaissance (1532-1533); on remarque dans l'angle rentrant ouest, à la hauteur du premier bandeau, un élégant cul-de-lampe destiné à soutenir la future tourelle qui ne fut construite que plus tard sur trompe, un peu au-dessus, dans la seconde moitié du XVII^e^ s., en même temps que les deux étages supérieurs; cette dernière partie est du style Henri IV-Louis XIII. Sur l'arc surbaissé de la porte, dans un cadre finement sculpté, deux lions héraldiques soutiennent une urne funéraire à demi-voilée, posée sur un roc. Ce motif, inspiré par la mort récente du fils du président *Guillaume Tournoer,* date le monument; *Gabriel de Tournoer,* sieur de Fontbauzard, reçu conseiller le 9 juin 1529, mourut le 21 mars 1532; son père Guillaume, qui était en retraite, reprit alors son office de conseiller, du 16 avril 1532 au 14 août 1533, et mourut le 14 novembre 1533, avant l'achèvement de la tour, dont la date de construction peut être resserrée entre le 21 mars 1532 et le 14 novembre 1533.

La fenêtre au-dessus de la porte est surmontée d'un élégant motif de sculpture, où se dessine encore, quoique martelée, la tour du blason des Tournoer, « *d'azur à la tour d'argent crénelée, fenestrée et maçonnée de sable* », entourée d'un cadre trilobé portant la devise : « *Esto mihi domine turris fortitudinis a facie inimici.* » Cette fenêtre et la porte, avec toutes leurs sculptures, se présentent de biais sur la façade, continuant ainsi au dehors la courbe de la vis d'escalier.

Cette vis est la plus belle et la plus spacieuse que nous ait laissé la Renaissance toulousaine, elle est surtout remarquable par les volumineuses torsades aux multiples moulures qui se déroulent le long du pilier. Au dernier palier, une

Digitized by Google

colonne de pierre soutient une voûte cylindrique sur laquelle s'élèvent deux salles supérieures; la première présente un plafond à poutrelles décoré de peintures au pochoir; le plafond de la seconde a disparu, et l'on a substitué à l'ancienne terrasse qui le surmontait un toit en cuvette. La tourelle latérale qui dessert ces deux salles se termine par une étroite loge, sorte de mirador percé de quatre fenêtres.

Au pied de la tour, une porte basse s'ouvre sur un escalier qui donne accès à deux caves, dont l'une est remarquable par ses quatre voûtes surbaissées à quatre arêtes, séparées par quatre solides arcs-doubleaux qui s'appuient sur un large pilier central. Ces voûtes, qui portent le cachet de la Renaissance, remplacèrent les vieux planchers de charpente de la maison gothique, et furent construites à la même époque que la tour (1532).

Dans la cour, un puits remarquable par sa margelle, taillée dans un seul bloc de pierre, a conservé sa vieille ferronnerie.

Dans la seconde moitié du xv^e^ s., l'hôtel appartenait à *Pierre Dahus*[1], docteur ès lois, ancien juge de Villelongues, capitoul en 1474-75, nommé en 1475 juge d'appeaux des causes civiles de la Sénéchaussée de Toulouse. En 1483, il appartenait à ses héritiers et devait s'étendre sur la rue d'Aussargues jusqu'au devant de l'arrière corps de l'hôtel Bérenguier-Maynier; on peut remarquer que le mode de construction, la hauteur des murailles et le couronnement avec ses créneaux et ses faux mâchicoulis hérissés de gargouilles sont identiques dans les deux hôtels. Les fenêtres Renaissance du logis Bérenguier-Maynier ont été percées ultérieurement, lors du remaniement de ce dernier hôtel, et les gargouilles probablement refaites à cette époque.

En 1488, ou peu avant, l'immeuble passa à la veuve de Pierre Dahus, dame *Jeanne de Réserces* « *Madone Johannis de Réserces, relicte de Mons. Pierre Dahus, lo juge d'appels* », mais la partie formant l'angle de la rue du Vieux-Raisin (H. Bérenguier-Maynier) en fut séparée et devint la propriété de *Augier d'Anglade*, sieur de Roquette, fils du Viguier de Toulouse.

En 1504, un Roquette apparaît comme propriétaire, mais ce n'est

1. A. M. Registres des tailles de Saint-Barthélemy de 1483 à 1550. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550 et 1571, 9^e^ m., art. 2. — 1679, 10^e^ m., art. 2.

Digitized by Google

pas le capitoul Pierre Roquette, c'est noble *Vincent Roquette*, fils de ce dernier, qui figure sur les registres des tailles, sous les désignations de *Vincent Roquetta*, en 1504 et 1505; *lo noble Vincent Roquetta* de 1507 à 1510; *lo noble Vincent Roquetta, maistre des ports*, en 1512; *lo noble Vincent Roqueta, où démora Mons. de Nupces*[1], de 1518 à 1521.

En 1528, l'hôtel appartenait à *Guillaume de Tournoer* (Tournier, Tornoer ou Tournoir), sieur de Mimasson et Vilaines, deuxième président au Parlement de 1508 à 1529, qui avait épousé *Dlle Catherine de Ganoy*, et dont nous avons le portrait sur le manuscrit des Parlementaires (f° 23). A la mort de son fils, *Gabriel de Tournoer*, seigneur de Fontbauzard, conseiller (1529-1532), il reprit du service et exerça son office de conseiller du 16 avril 1532 au 14 août 1533, c'est alors qu'il fit construire la tour qui resta inachevée au moment de sa mort. La nouvelle construction remplaça l'ancienne tour d'escalier qui fut abattue; les anciennes portes de communication, reconnaissables à leurs moulures gothiques furent cependant conservées.

Après la mort de *Guillaume de Tournoer*, l'hôtel passa à la veuve de *Gabriel de Tournoer*. En 1544, il y eut division des biens, et la partie de l'immeuble qui forme aujourd'hui le n° 34 de la rue de Languedoc fut dès lors, par des arrangements de famille, tour à tour séparée ou réunie à celui de la rue d'Aussargues. Ce dernier eut successivement comme propriétaires : En 1544, la veuve de *Gabriel de Tournoer* et *Jean de Tournier*, prévôt de l'église Saint-Étienne, fils de Guillaume, qui fut conseiller en 1543, président de 1559 à 1576, et mourut, croit-on, en 1587; en 1550, *Accurse de Tournoer*, seigneur de Fontbauzard (autre fils de Guillaume), greffier criminel au Parlement (1534-1571), marié en premières noces à *Dlle de Luilhé*, et en secondes noces, en 1550, à *Dlle Marie de Pontac*; et, vers 1579, *Laurent de Tournoer*[2] (fils d'Accurse et de Dlle de Luilhé), conseiller en 1570, greffier civil de 1573 à 1580, marié, en 1566, à *Dlle Louise de Génevreze*.

En 1579, *Marguerite de Rivière*, veuve de *Jean Burnet*, le greffier du Parlement qui possédait de son vivant l'hôtel Bérenguier-Maynier[3].

En 1585, *Jean de Toupignon*, conseiller de 1574 à 1597, comme

1. Ce M. de Nupces était Pierre de Nupces, conseiller au Parlement en 1504, mort en 1521, dont le portrait se trouve dans le manuscrit des Parlementaires (f° 15).

2. Laurent de Tournoer testa en faveur de sa sœur Jacqueline, épouse de *Jean de Foretz-Carlincar*, mais ses créanciers ayant saisi ses biens, cette dernière fut obligée, pour les conserver, de les leur racheter.

3. *Marguerite de Rivière*, fille du conseiller *Jacques de Rivière*, vendit cet hôtel après la mort de son mari (1578) à *Pierre de Lancrau*, évêque de Lombez.

Digitized by Google

mari de *Dlle Marguerite de Lafiteau*, nièce de Marguerite de Rivière, qui avait hérité de cette dernière, et, en 1567, *Georges de Tourpignon* (fils de Jean), conseiller de 1560 à 1614, marié à *Dlle Catherine de Préchonre*.

En 1606, *Marc Calvière* (issu des familles Tournoer et Daffis), conseiller en 1583, avocat général en 1611, président en 1621, mort en 1625, et cette même année, son fils, du même prénom, *Marc Calvière*, avocat général en 1627, conseiller en 1633, mort en 1691.

Entre 1642 et 1679, l'immeuble passa aux Cominihan et resta dans cette famille jusqu'au premier Empire. Il appartenait, en 1679, à *Hyacinthe de Cominihan*, écuyer, trésorier général de France; en 1727, à noble *François de Cominihan*, écuyer; en 1740, à *Dame de Cominihan d'Olive* veuve de *Bernard Cominihan*, et, en 1769, à son fils *Bertrand de Cominihan d'Olive*, écuyer. Au siècle dernier il appartenait aux *Gounon-Loubens*.

Le blason des Cominihan, qui se trouvait jadis dans la cour de l'hôtel, au-dessus d'une porte emportée par le percement de la rue Ozenne, a été conservé et sera replacé dans la future construction.

Digitized by Google

MISE EN INTERDIT

DE LA

VILLE DE NARBONNE

EN 1426-1427

POUR

Violation des Privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem

PAR M. F. PASQUIER

Archiviste de la Haute-Garonne.

PREMIÈRE PARTIE

Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, désireux de maintenir contre toute usurpation les statuts, privilèges et franchises de leur Institution, n'hésitaient pas à recourir à la haute intervention du Saint-Siège, qui les avait placés sous son égide, pour assurer l'exécution des mesures prises en leur faveur. Dans ce but, ils étaient prêts à ne pas reculer devant des conflits susceptibles de troubler la paix publique. Nous en trouvons une preuve dans la lutte engagée, pendant les années 1426 et 1427, entre le précepteur ou commandeur de la maison de Saint-Jean, à Narbonne, et le viguier royal de la ville à propos des droits de l'Ordre méconnus avec intention. Sans tenir compte des immunités judiciaires dont jouissaient les religieux et des réclamations à lui adressées, cet agent avait cité devant son tribunal et fait pendre un homme attaché à une commanderie du voisinage. La persistance des deux parties à faire valoir des prétentions contradictoires amena une agitation qui, du cloître et du prétoire, passa dans les églises et eût sa répercussion parmi la population narbonnaise. Comme

Digitized by Google

mari de *Dlle Marguerite de Lafiteau*, nièce de Marguerite de Rivière, qui avait hérité de cette dernière, et, en 1597, *Georges de Toupignon* (fils de Jean), conseiller de 1600 à 1614, marié à *Dlle Catherine de Préchoire*.

En 1606, *Marc Calvière* (issu des familles Tournoer et Daffis), conseiller en 1593, avocat général en 1611, président en 1621, mort en 1635, et cette même année, son fils, du même prénom, *Marc Calvière*, avocat général en 1627, conseiller en 1643, mort en 1691.

Entre 1642 et 1679, l'immeuble passa aux Cominihan et resta dans cette famille jusqu'au premier Empire. Il appartenait, en 1679, à *Hyacinthe de Cominihan*, écuyer, trésorier général de France; en 1727, à noble *François de Cominihan*, écuyer; en 1740, à *Dame de Cominihan d'Olive* veuve de *Bernard Cominihan*, et, en 1769, à son fils *Bertrand de Cominihan d'Olive*, écuyer. Au siècle dernier il appartenait aux *Gounon-Loubens*.

Le blason des Cominihan, qui se trouvait jadis dans la cour de l'hôtel, au-dessus d'une porte emportée par le percement de la rue Ozenne, a été conservé et sera replacé dans la future construction.

Digitized by Google

MISE EN INTERDIT

DE LA

VILLE DE NARBONNE

EN 1426-1427

POUR

Violation des Privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem

PAR M. F. PASQUIER

Archiviste de la Haute-Garonne.

PREMIÈRE PARTIE

Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, désireux de maintenir contre toute usurpation les statuts, privilèges et franchises de leur Institution, n'hésitaient pas à recourir à la haute intervention du Saint-Siège, qui les avait placés sous son égide, pour assurer l'exécution des mesures prises en leur faveur. Dans ce but, ils étaient prêts à ne pas reculer devant des conflits susceptibles de troubler la paix publique. Nous en trouvons une preuve dans la lutte engagée, pendant les années 1426 et 1427, entre le précepteur ou commandeur de la maison de Saint-Jean, à Narbonne, et le viguier royal de la ville à propos des droits de l'Ordre méconnus avec intention. Sans tenir compte des immunités judiciaires dont jouissaient les religieux et des réclamations à lui adressées, cet agent avait cité devant son tribunal et fait pendre un homme attaché à une commanderie du voisinage. La persistance des deux parties à faire valoir des prétentions contradictoires amena une agitation qui, du cloître et du prétoire, passa dans les églises et eût sa répercussion parmi la population narbonnaise. Comme

Digitized by Google

conséquence de leur conduite, les officiers royaux furent frappés d'excommunication et la cité mise en interdit.

Le procès, intéressant par la nature des faits principaux et des incidents accessoires, mérite d'attirer l'attention pour l'étude d'institutions plus connues en théorie qu'en application : notre récit est une série de scènes de mœurs dans une ville du Midi en plein Moyen-âge.

Afin de s'assurer une protection efficace et permanente, les religieux de Saint-Jean avaient fait désigner par le Souverain Pontife, dans chaque région, un personnage puissant par sa position, à qui incombait le soin de défendre leurs intérêts, même contre le pouvoir civil. Il prenait le titre de conservateur des privilèges, droits, libertés, immunités et franchises de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. En 1427, le haut dignitaire, qui devait veiller sur la commanderie de Narbonne, était Gérard de Charras, chanoine sacristain de l'église de Béziers. Le Pape, lors des plaintes dont il fut saisi, le délégua pour ouvrir une information sur les faits reprochés au viguier royal de Narbonne et à ses officiers. L'accusation portée contre eux ne pouvait être plus grave, puisque la mort d'un frère avait été la conséquence de la violation des privilèges de l'Ordre. C'était, entre les autorités civiles et ecclésiastiques, un conflit dans lequel chacune des parties ne voulait céder.

L'affaire débute par un adultère : en 1424, à Ouveillan, près de Narbonne, vivait dame Marguerite, mariée à François Lespagnol, qu'elle trouvait gênant; un matin, on découvrit, dans un puits, le corps du pauvre homme, avec des traces démontrant qu'il y avait été précipité. Tout d'abord, le crime ne donna lieu à aucune poursuite; deux ans après, une rumeur s'éleva dans le pays, des soupçons s'élevèrent contre la femme qui, si elle n'avait pas pris part directement au meurtre, passait pour avoir soudoyé les assassins. Elle fut arrêtée; deux hommes du pays, Jean Dupuy et Guillaume Éloi, furent également appréhendés. Par une singulière coïncidence, un laboureur du voisinage, Jean Raymond, veuf depuis quelque temps, s'était fait affilier à

Digitized by Google

l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en qualité de donat[1] dans la maison du Peyroux, où il se livrait à des travaux agricoles; il avait fait profession et, par suite, avait acquis le droit de porter l'habit, de jouir des avantages réservés aux frères, parmi lesquels le privilège d'être soustrait à la juridiction laïque. En constatant que le paysan était entré dans l'Ordre quelque temps avant la disparition de Lespagnol, Durand Fabre, viguier royal de Narbonne, en conclut qu'il avait voulu échapper aux poursuites grâce à l'efficacité de l'immunité ecclésiastique. Le viguier ne tint aucun compte de cet empêchement et, sans en référer à personne, il n'hésita pas à faire capturer l'homme qu'il considérait comme complice du meurtre. Le soin de l'arrestation incomba à Ysaute, juge de la viguerie; avec une troupe armée, celui-ci se rendit à Ouveillan où le donat avait été attiré; quoiqu'il fût revêtu de l'habit religieux, on se saisit brusquement de sa personne, on l'attacha si durement qu'il était incapable de marcher; on le retint d'abord dans la prison du bourg, puis, porté à bras, il fut jeté dans la geôle royale de Narbonne.

Ce coup de force, préparé en cachette et accompli au grand jour, au milieu d'un village, dans les environs d'une ville importante, dut avoir du retentissement. Les protestations ne tardèrent pas à se produire de la part des religieux : ce fut d'abord le précepteur du Peyroux qui, vainement, éleva la voix; celui de Narbonne, dont l'autorité devait être plus grande, multiplia les démarches pour faire respecter les immunités judiciaires de l'Ordre. N'ayant pas réussi dans ses tentatives, il fit dresser un acte public comme preuve de son opposition. Les officiers royaux passèrent outre à cette intervention, qui n'eut aucun résultat. Le procès suivit son cours normal; le malheureux Jean Raymond porta le poids de l'accusation; son interrogatoire fut complété par la mise à

1. Le donat ou l'oblat était un laïque qui entrait dans un monastère ou s'affiliait à un ordre, sans être astreint à toutes les obligations de la vie monastique. Pour participer aux avantages spirituels et temporels, il devait faire abandon partiel ou total de ses biens et accomplir certaines œuvres.

Digitized by Google

colonne de pierre soutient une voûte cylindrique sur laquelle s'élèvent deux salles supérieures; la première présente un plafond à poutrelles décoré de peintures au pochoir; le plafond de la seconde a disparu, et l'on a substitué à l'ancienne terrasse qui le surmontait un toit en cuvette. La tourelle latérale qui dessert ces deux salles se termine par une étroite loge, sorte de mirador percé de quatre fenêtres.

Au pied de la tour, une porte basse s'ouvre sur un escalier qui donne accès à deux caves, dont l'une est remarquable par ses quatre voûtes surbaissées à quatre arêtes, séparées par quatre solides arcs-doubleaux qui s'appuient sur un large pilier central. Ces voûtes, qui portent le cachet de la Renaissance, remplacèrent les vieux planchers de charpente de la maison gothique, et furent construites à la même époque que la tour (1532).

Dans la cour, un puits remarquable par sa margelle, taillée dans un seul bloc de pierre, a conservé sa vieille ferronnerie.

Dans la seconde moitié du xv^e^ s., l'hôtel appartenait à *Pierre Dahus*[1], docteur ès lois, ancien juge de Villelongues, capitoul en 1474-75, nommé en 1475 juge d'appeaux des causes civiles de la Sénéchaussée de Toulouse. En 1483, il appartenait à ses héritiers et devait s'étendre sur la rue d'Aussargues jusqu'au devant de l'arrière corps de l'hôtel Bérenguier-Maynier; on peut remarquer que le mode de construction, la hauteur des murailles et le couronnement avec ses créneaux et ses faux mâchicoulis hérissés de gargouilles sont identiques dans les deux hôtels. Les fenêtres Renaissance du logis Bérenguier-Maynier ont été percées ultérieurement, lors du remaniement de ce dernier hôtel, et les gargouilles probablement refaites à cette époque.

En 1488, ou peu avant, l'immeuble passa à la veuve de Pierre Dahus, dame *Jeanne de Réserces* « *Madone Johannis de Reserces, relicte de Mons. Pierre Dahus, lo juge d'appels* », mais la partie formant l'angle de la rue du Vieux-Raisin (H. Bérenguier-Maynier) en fut séparée et devint la propriété de *Augier d'Anglade*, sieur de Roquette, fils du Viguier de Toulouse.

En 1504, un Roquette apparaît comme propriétaire, mais ce n'est

1. A. M. Registres des tailles de Saint-Barthélemy de 1483 à 1550. — Cad. Saint-Barthélemy, 1550 et 1571, 9^e^ m., art. 2. — 1679, 10^e^ m., art. 2.

Digitized by Google

pas le capitoul Pierre Roquette, c'est noble *Vincent Roquelle*, fils de ce dernier, qui figure sur les registres des tailles, sous les désignations de *Vincent Roquetta*, en 1504 et 1505; *lo noble Vincent Roquetta* de 1507 à 1510; *lo noble Vincent Roquetta, maistre des ports*, en 1512; *lo noble Vincent Roqueta, où démora Mons. de Nupces*[1], de 1518 à 1521.

En 1528, l'hôtel appartenait à *Guillaume de Tournoer* (Tournier, Tornoer ou Tournoir), sieur de Mimasson et Vilaines, deuxième président au Parlement de 1508 à 1529, qui avait épousé *Dlle Catherine de Ganoy*, et dont nous avons le portrait sur le manuscrit des Parlementaires (fo 23). A la mort de son fils, *Gabriel de Tournoer*, seigneur de Fontbauzard, conseiller (1529-1532), il reprit du service et exerça son office de conseiller du 16 avril 1532 au 14 août 1533, c'est alors qu'il fit construire la tour qui resta inachevée au moment de sa mort. La nouvelle construction remplaça l'ancienne tour d'escalier qui fut abattue; les anciennes portes de communication, reconnaissables à leurs moulures gothiques furent cependant conservées.

Après la mort de *Guillaume de Tournoer*, l'hôtel passa à la veuve de *Gabriel de Tournoer*. En 1544, il y eut division des biens, et la partie de l'immeuble qui forme aujourd'hui le no 34 de la rue de Languedoc fut dès lors, par des arrangements de famille, tour à tour séparée ou réunie à celui de la rue d'Aussargues. Ce dernier eut successivement comme propriétaires : En 1544, la veuve de *Gabriel de Tournoer* et *Jean de Tournier*, prévôt de l'église Saint-Étienne, fils de Guillaume, qui fut conseiller en 1543, président de 1559 à 1576, et mourut, croit-on, en 1587; en 1550, *Accurse de Tournoer*, seigneur de Fontbauzard (autre fils de Guillaume), greffier criminel au Parlement (1534-1571), marié en premières noces à *Dlle de Luilhé*, et en secondes noces, en 1550, à *Dlle Marie de Pontac*; et, vers 1579, *Laurent de Tournoer*[2] (fils d'Accurse et de Dlle de Luilhé), conseiller en 1570, greffier civil de 1573 à 1580, marié, en 1566, à *Dlle Louise de Génevreze*.

En 1579, *Marguerite de Rivière*, veuve de *Jean Burnet*, le greffier du Parlement qui possédait de son vivant l'hôtel Bérenguier-Maynier[3].

En 1585, *Jean de Toupignon*, conseiller de 1574 à 1597, comme

1. Ce M. de Nupces était Pierre de Nupces, conseiller au Parlement en 1504, mort en 1521, dont le portrait se trouve dans le manuscrit des Parlementaires (fo 15).

2. Laurent de Tournoer testa en faveur de sa sœur Jacqueline, épouse de *Jean de Foretz-Carlincar*, mais ses créanciers ayant saisi ses biens, cette dernière fut obligée, pour les conserver, de les leur racheter.

3. *Marguerite de Rivière*, fille du conseiller *Jacques de Rivière*, vendit cet hôtel après la mort de son mari (1578) à *Pierre de Lancrau*, évêque de Lombez.

Digitized by Google

mari de *Dlle Marguerite de Lafiteau*, nièce de Marguerite de Rivière, qui avait hérité de cette dernière, et, en 1597, *Georges de Toupignon* (fils de Jean), conseiller de 1600 à 1614, marié à *Dlle Catherine de Préchoire*.

En 1606, *Marc Calvière* (issu des familles Tournoer et Daffis), conseiller en 1593, avocat général en 1611, président en 1621, mort en 1635, et cette même année, son fils, du même prénom, *Marc Calvière*, avocat général en 1627, conseiller en 1643, mort en 1691.

Entre 1642 et 1679, l'immeuble passa aux Cominihan et resta dans cette famille jusqu'au premier Empire. Il appartenait, en 1679, à *Hyacinthe de Cominihan*, écuyer, trésorier général de France; en 1727, à noble *François de Cominihan*, écuyer; en 1740, à *Dame de Cominihan d'Olive* veuve de *Bernard Cominihan*, et, en 1769, à son fils *Bertrand de Cominihan d'Olive*, écuyer. Au siècle dernier il appartenait aux *Gounon-Loubens*.

Le blason des Cominihan, qui se trouvait jadis dans la cour de l'hôtel, au-dessus d'une porte emportée par le percement de la rue Ozenne, a été conservé et sera replacé dans la future construction.

Digitized by Google

MISE EN INTERDIT

DE LA

VILLE DE NARBONNE

EN 1426-1427

POUR

Violation des Privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem

PAR M. F. PASQUIER

Archiviste de la Haute-Garonne.

PREMIÈRE PARTIE

Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, désireux de maintenir contre toute usurpation les statuts, privilèges et franchises de leur Institution, n'hésitaient pas à recourir à la haute intervention du Saint-Siège, qui les avait placés sous son égide, pour assurer l'exécution des mesures prises en leur faveur. Dans ce but, ils étaient prêts à ne pas reculer devant des conflits susceptibles de troubler la paix publique. Nous en trouvons une preuve dans la lutte engagée, pendant les années 1426 et 1427, entre le précepteur ou commandeur de la maison de Saint-Jean, à Narbonne, et le viguier royal de la ville à propos des droits de l'Ordre méconnus avec intention. Sans tenir compte des immunités judiciaires dont jouissaient les religieux et des réclamations à lui adressées, cet agent avait cité devant son tribunal et fait pendre un homme attaché à une commanderie du voisinage. La persistance des deux parties à faire valoir des prétentions contradictoires amena une agitation qui, du cloître et du prétoire, passa dans les églises et eût sa répercussion parmi la population narbonnaise. Comme

Digitized by Google

conséquence de leur conduite, les officiers royaux furent frappés d'excommunication et la cité mise en interdit.

Le procès, intéressant par la nature des faits principaux et des incidents accessoires, mérite d'attirer l'attention pour l'étude d'institutions plus connues en théorie qu'en application : notre récit est une série de scènes de mœurs dans une ville du Midi en plein Moyen-âge.

Afin de s'assurer une protection efficace et permanente, les religieux de Saint-Jean avaient fait désigner par le Souverain Pontife, dans chaque région, un personnage puissant par sa position, à qui incombait le soin de défendre leurs intérêts, même contre le pouvoir civil. Il prenait le titre de conservateur des privilèges, droits, libertés, immunités et franchises de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. En 1427, le haut dignitaire, qui devait veiller sur la commanderie de Narbonne, était Gérard de Charras, chanoine sacristain de l'église de Béziers. Le Pape, lors des plaintes dont il fut saisi, le délégua pour ouvrir une information sur les faits reprochés au viguier royal de Narbonne et à ses officiers. L'accusation portée contre eux ne pouvait être plus grave, puisque la mort d'un frère avait été la conséquence de la violation des privilèges de l'Ordre. C'était, entre les autorités civiles et ecclésiastiques, un conflit dans lequel chacune des parties ne voulait céder.

L'affaire débute par un adultère : en 1424, à Ouveillan, près de Narbonne, vivait dame Marguerite, mariée à François Lespagnol, qu'elle trouvait gênant; un matin, on découvrit, dans un puits, le corps du pauvre homme, avec des traces démontrant qu'il y avait été précipité. Tout d'abord, le crime ne donna lieu à aucune poursuite; deux ans après, une rumeur s'éleva dans le pays, des soupçons s'élevèrent contre la femme qui, si elle n'avait pas pris part directement au meurtre, passait pour avoir soudoyé les assassins. Elle fut arrêtée; deux hommes du pays, Jean Dupuy et Guillaume Éloi, furent également appréhendés. Par une singulière coïncidence, un laboureur du voisinage, Jean Raymond, veuf depuis quelque temps, s'était fait affilier à

Digitized by Google

l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en qualité de donat[1] dans la maison du Peyroux, où il se livrait à des travaux agricoles; il avait fait profession et, par suite, avait acquis le droit de porter l'habit, de jouir des avantages réservés aux frères, parmi lesquels le privilège d'être soustrait à la juridiction laïque. En constatant que le paysan était entré dans l'Ordre quelque temps avant la disparition de Lespagnol, Durand Fabre, viguier royal de Narbonne, en conclut qu'il avait voulu échapper aux poursuites grâce à l'efficacité de l'immunité ecclésiastique. Le viguier ne tint aucun compte de cet empêchement et, sans en référer à personne, il n'hésita pas à faire capturer l'homme qu'il considérait comme complice du meurtre. Le soin de l'arrestation incomba à Ysaute, juge de la viguerie; avec une troupe armée, celui-ci se rendit à Ouveillan où le donat avait été attiré; quoiqu'il fût revêtu de l'habit religieux, on se saisit brusquement de sa personne, on l'attacha si durement qu'il était incapable de marcher; on le retint d'abord dans la prison du bourg, puis, porté à bras, il fut jeté dans la geôle royale de Narbonne.

Ce coup de force, préparé en cachette et accompli au grand jour, au milieu d'un village, dans les environs d'une ville importante, dut avoir du retentissement. Les protestations ne tardèrent pas à se produire de la part des religieux : ce fut d'abord le précepteur du Peyroux qui, vainement, éleva la voix; celui de Narbonne, dont l'autorité devait être plus grande, multiplia les démarches pour faire respecter les immunités judiciaires de l'Ordre. N'ayant pas réussi dans ses tentatives, il fit dresser un acte public comme preuve de son opposition. Les officiers royaux passèrent outre à cette intervention, qui n'eut aucun résultat. Le procès suivit son cours normal; le malheureux Jean Raymond porta le poids de l'accusation; son interrogatoire fut complété par la mise à

1. Le donat ou l'oblat était un laïque qui entrait dans un monastère ou s'affiliait à un ordre, sans être astreint à toutes les obligations de la vie monastique. Pour participer aux avantages spirituels et temporels, il devait faire abandon partiel ou total de ses biens et accomplir certaines œuvres.

Digitized by Google

la torture. Déclaré coupable, il fut condamné à être pendu avec la femme adultère et les deux autres arrêtés. Le supplice des condamnés se fit dans des conditions tragiques, qui rendirent le scandale plus éclatant. Le nombre des curieux, accourus pour assister à ce lugubre spectacle, avait été considérable; tous avaient été témoins de la dureté du viguier et avaient constaté qu'il avait agi au mépris de tout sentiment d'humanité et en violation des règles de la justice qui, en cas de doute sur la culpabilité, conseille de pencher pour la clémence.

Sous peine de voir son autorité amoindrie et de faire considérer ses immunités comme annulées par les agents royaux, déjà trop enclins à se livrer à des abus de pouvoir, l'Ordre de Saint-Jean ne pouvait se résigner à un tel affront et devait faire respecter son prestige. Il importait de faire intervenir le Pape en l'affaire, ce qui semblait facile, car, s'il négligeait de soutenir les droits que ses prédécesseurs avaient accordés aux religieux, c'était un aveu d'impuissance qui portait atteinte à l'influence de l'Église. Aussi le Grand Prieur de Saint-Gilles, prenant fait et cause pour ses subordonnés, adressa une requête au délégué du Saint Siège, conservateur officiel des privilèges de l'Ordre, avec prière instante d'entreprendre des poursuites contre les usurpateurs. Le chanoine Charras reçut mandat de procéder à une information sur les faits reprochés au viguier. Dans ce but, il vint s'installer à Narbonne pour y établir le siège des opérations. Il choisit des assesseurs et un notaire faisant fonctions de greffier. Quatorze témoins furent convoqués par les soins de l'official diocésain qui, sous peine des censures ecclésiastiques, leur imposa l'obligation de répondre à la sommation. Après avoir prêté serment, ils furent interrogés minutieusement sur les événements d'Ouveillan; les dépositions, recueillies avec soin, furent couchées sur un cahier dont un notaire certifia l'authenticité. Seize articles formaient la base de l'enquête. Chaque témoin eut à répondre sur les faits qu'il avait vus et à fournir des renseignements sur ce qu'il avait pu appren-

Digitized by Google

dre à propos de l'affaire. Les récits sont plus ou moins complets suivant que le narrateur avait de choses à révéler; on trouve des répétitions qui sont autant de preuves servant, par comparaison, à corroborer les différents témoignages. Il fut établi clairement que Frère Jean Raymond appartenait réellement à l'Ordre, le réclamant comme sien; qu'il ne pouvait être considéré comme complice du crime. Cette constatation fit ressortir la singulière attitude du viguier qui avait, en connaissance de cause, commis des abus flagrants de pouvoir, fait mettre à mort un malheureux dont il avait refusé de faire rechercher l'innocence.

C'est par le rapprochement des détails apportés par les témoins que nous avons reconstitué les péripéties du drame, évitant de reproduire des dépositions de même genre. Le jugement avait été prononcé à Narbonne, sans doute pour obtenir un plus grand retentissement; la sentence portait que l'exécution, en grande solennité, aurait lieu à Ouveillan. Là furent dressées les fourches patibulaires; on manda le bourreau de Béziers, nommé Muscadel; le viguier et le juge se rendirent à cheval, avec une escorte, présider la lugubre cérémonie; tous les condamnés furent amenés, en charrette, sur le lieux du supplice. Le Frère Jean Raymond était couvert d'un misérable vêtement; le curé de la paroisse, Jean Vilain, était auprès de lui; il essaya de le réconforter par de bonnes paroles, l'exhorta, le confessa et le recommanda une dernière fois à la miséricorde divine. En cette heure solennelle, le prêtre n'oublia pas ses affaires personnelles; il profita du dernier entretien pour demander au patient des renseignements sur divers objets[1].

« Savez-vous, lui dit il, où sont un bréviaire et des chaussures que j'ai perdus? »

« Votre bréviaire, répondit Jean Raymond, est dans l'armoire de la chapelle du Peyroux; quant à vos chaussures, elles sont dans la chambre à coucher. »

Survint le bourreau qui mit fin à la conversation; il

1. H 241, f° LVIII, v°.

Digitized by Google

s'empara de sa proie et la traîna près de l'échelle placée auprès des fourches patibulaires, où attendaient dame Marguerite et les deux complices. Ceux-ci étaient déjà en fort piteux état; on leur avait coupé le poing devant la porte d'Ouveillan où le cortège s'arrêta le temps nécessaire à l'opération. La femme devait, la première, être accrochée à la potence; elle était accompagnée par un moine Augustin; ayant la corde au cou, devant le gibet, elle montra Jean Raymond et se mit à crier à haute voix[1], s'adressant au viguier, au juge, et même à l'exécuteur :

« Attendez, attendez, Messeigneurs, je vous l'affirme, au péril de mon âme, devant Dieu et devant tout le monde, cet homme n'est en rien dans la mort de mon mari. »

« Que veux-tu, Marguerite, dit le juge? »

La malheureuse renouvela sa déclaration, supplia que, vu la fausseté des accusations, on tint compte de l'aveu. Le moine aussitôt de crier qu'il faisait appel pour le pauvre hère et qu'il exigeait acte de sa demande. Le juge ne fit aucune difficulté de donner en partie satisfaction à cette requête. Embarras du bourreau : que devait-il faire? Abandonner le patient ou le faire passer de vie à trépas sans autre forme? Pour se tirer d'affaires, n'osant prendre aucune résolution, il interrogea les magistrats.

« Que dois-je faire? »

Alors le juge Ysaute de lever la main droite et de lui répondre[2] :

« Fais ton office, marche, et dépêche toi! »

L'exécuteur n'avait plus d'observations à présenter; il reprit son homme, lui adressa quelques mots d'encouragement et, après un dernier tour de toilette funèbre, l'accrocha définitivement à la potence. Ce fut ensuite le tour de la femme, puis celui des deux autres condamnés.

L'enquête, bien dirigée, démontra d'une façon péremptoire que le viguier de Narbonne et ses officiers de justice

1. H 241, fos LIX, LXVIII.
2. H 241, fo LIX.

Digitized by Google

s'étaient rendus coupables des excès qui leur étaient reprochés au nom des religieux de Saint-Jean. Ils étaient d'autant moins excusables que même, s'ils avaient méconnu la loi au début de l'affaire, ils ne pouvaient plus prétendre cause d'ignorance après les avertissements qui leur avaient été adressés. En refusant de différer l'exécution d'un malheureux dont l'innocence était proclamée, les agents royaux n'avaient pas su se concilier l'opinion publique. Grand avait été le scandale, grande devait être la réparation; un semblable attentat attirait l'excommunication majeure sur les coupables, qui ne pourraient être relevés de la peine et de ses conséquences que par le Pape.

DEUXIÈME PARTIE

Il ne suffisait pas d'avoir encouru manifestement les foudres ecclésiastiques et d'être sous le coup d'un arrêt; l'effet comportait la mise en interdit de la ville où résidaient les excommuniés, entraînait notamment la suspension du culte solennel, la défense de sonner les cloches à la volée, de fréquenter les personnes directement frappées par l'Église, tant qu'elles ne seraient pas venues à résipiscence et que la sentence n'aurait pas été levée. On sait quelles résistances soulevèrent, en diverses circonstances, les excommunications lancées par les souverains pontifes; l'autorité laïque en était arrivée à contester le droit d'être l'objet de semblables mesures. Les agents du roi, au moment où les droits du Pape étaient discutés dans les conciles et où les couronnes revendiquaient leur indépendance vis-à-vis du Saint-Siège en matière temporelle, ne manquaient pas de s'opposer aux prétentions du clergé et même d'empêcher par la force les conséquences des censures. Qu'allait-il se passer à Narbonne, quand l'arrêt serait solennellement dénoncé et que la mise à exécution en serait tentée? Le viguier avait montré le cas qu'il faisait des immunités judiciaires invoquées par une puissante corporation; il ne se prêterait sans doute pas à des mani-

Digitized by Google

festations dirigées contre lui, représentant de l'autorité royale.

Enfin il importait au précepteur de Narbonne de ne pas laisser voir à ses adversaires qu'il se contenterait d'avoir en théorie fait triompher un principe et qu'il n'en exigerait pas l'application. Il se trouva un prêtre de l'Ordre, Raymond Dupuy, qui se chargea de la délicate mission d'aller à Narbonne notifier publiquement les actes d'excommunication désignant nominalement Durand Fabre, le viguier, Pierre Ysaute, le juge, et leurs agents. Dupuy entra dans Narbonne à la fin de mai 1427; il se présenta d'abord à la cathédrale où il fit la première promulgation; par ses soins, les lettres apostoliques furent affichées aux portes des églises de la ville; il fallait, pour que nul ne put prétexter ignorance, qu'elles fussent lues aux fidèles du haut de la chaire. Le dimanche, 11 mai, le curé de l'église Saint-Sébastien ne voulut pas assumer une telle responsabilité. Dupuy n'eut pas les mêmes scrupules et, pendant la grand'messe, il en donna lecture devant l'assistance. A la sortie, des agents du viguier l'abordèrent en lui demandant copie du document pontifical; il refusa de donner satisfaction à cette injonction et rentra dans l'église où, couvert par le droit d'asile, il était à l'abri de mise en arrestation. Si l'excommunication avait été notifiée en ville, elle n'avait pas été dénoncée directement aux deux principaux coupables et, en ce cas, elle était susceptible d'être arguée sinon de nullité, mais d'être considérée comme n'ayant pas d'effet, puisque les intéressés n'avaient pas été touchés personnellement.

Le frère Dupuy était consciencieux; il avait à cœur de remplir sa mission, sans s'effrayer des conséquences qu'elle entraînerait. Il attend avec patience que le viguier et le juge, absents momentanément de Narbonne, fussent rentrés à leur domicile pour leur faire une signification solennelle. Alors il se résout à renouveler, en public et avec éclat, la promulgation de la sentence. Il prend le costume du curé de Saint-Sébastien, revêt l'aumusse, échappe à la surveillance des agents royaux chargés de l'appréhender au

Digitized by Google

corps. Sous l'apparence d'un bénéficier du chapitre, il pénètre dans les dépendances de la cathédrale et se réfugie dans une annexe du cimetière, cherchant le moment de procéder à son coup d'audace. Trop confiant dans l'insouciance de ses gardiens. Il n'hésite pas un jour à s'écarter de l'endroit où il jouissait du droit d'asile; aussitôt qu'ils l'aperçoivent, les hommes apparaissent, le saisissent et essaient de l'arracher au lieu d'immunité. Pendant le trajet, la bourse et le poignard qu'il portait à sa ceinture lui sont enlevés. Un huissier l'invite à renoncer à ses poursuites, sous peine d'être accusé du crime de lèse-majesté et le somme de venir devant la Chambre du Parlement royal, siégeant à Béziers, rendre compte de sa conduite dans une affaire évoquée par les gens du roi. Dupuy se contente d'appeler à son secours les personnes attirées par le bruit.

« Senhors canonges et capelas, vessi aquest uchié et les sirvents que ban ambel; que me bolon gitar de la franquessa vostra et de la immunitat; venes me ajustar et secouras me[1]. »

Sa voix est entendue; chanoines et prêtres aussitôt de repousser les agresseurs; ils parviennent à délivrer le captif et réussissent à le réintégrer dans l'église, dont les portes sont fermées. Moins heureux, un prêtre reste dehors et est emmené par les agents.

Le dimanche suivant, 1er juin, Dupuy était à la cathédrale, installé dans la chapelle paroissiale de Notre-Dame de Béthléem; il commença par signifier aux prêtres de ne plus vaquer aux offices, parce que l'interdit pesait sur la ville; il monta ensuite en chaire, fit part de l'excommunication et, n'ayant pas de notaire pour dresser procès-verbal de la déclaration, il prit l'auditoire à témoin de son acte. Inspiré par la prudence, il quitta la chaire et gagna le clocher.

L'après-midi, deux huissiers, accompagnés de sergents, firent irruption dans la cathédrale, remplie par une multitude de gens de toute sorte.

1. H 242, fo LXXX, vo.

Digitized by Google

« Où est Dupuy? »

Ce fut la première question posée aux chanoines qui refusèrent de le livrer. N'ayant pu obtenir de bonne grâce l'entrée du sanctuaire, les huissiers firent forcer les portes par un serrurier et contraignirent le fugitif à descendre; il était à bout de force. Ils le réconfortèrent en le faisant boire et manger; ils le chargèrent de fers (*impedicare*) et le ramenèrent dans le sanctuaire où ils le mirent sous la surveillance de six chanoines. Il y fut laissé jusqu'au samedi suivant, 7 juin.

La publication de l'interdit commença de produire ses effets; dès que le tintement des cloches en annonça la promulgation; les solennités du culte furent supprimées dans les églises. Ces mesures avaient été prises malgré l'opposition du viguier qui, à son de trompe, avait enjoint, sous des peines sévères, de ne pas tenir compte des effets de la sentence. A plusieurs reprises, il avait assigné les intéressés à comparaître devant la Chambre temporaire du Parlement royal séant à Béziers. Cette intervention ne produisit aucun résultat; il s'en prit alors au clergé et lui commanda de continuer les offices comme par le passé. Refus formel de la part des agents de l'archevêque, dont la temporalité fut placée sous la main du roi.

Enfin le viguier organisa une expédition dans le désir de mettre fin à une situation qui, en se prolongeant, ne rehaussait pas le prestige des officiers royaux. Le samedi, 7 juin, veille de la Pentecôte, un huissier et des sergents retournèrent à la cathédrale; ils trouvèrent le moyen de faire sortir Dupuy du sanctuaire et de l'attirer dans les bâtiments du chapitre. Après l'avoir chargé de fers, ils le portèrent tête en bas, jambes en l'air, *pedes versus cœlum et caput versus terram*, comme dit le texte sous forme pittoresque. Ne pouvant le pousser en dehors de l'espace protégé par l'immunité, ils insultèrent le malheureux prêtre, le débarrassèrent de ses entraves et le laissèrent rentrer dans l'église et se retirèrent confus. Quant au captif, il déclara dans sa déposition qu'il se réfugia devant l'autel, priant Dieu et les saints de le tirer des mains de ses ennemis.

Digitized by Google

Tous les incidents, auxquels donna lieu la lutte entre les pouvoirs civils et ecclésiastiques, avaient agité l'opinion; les curieux, en grand nombre, *copiosa multitudo,* comme porte le texte, se transportaient là où devait se dérouler quelque scène; la foule augmentait à mesure que le scandale éclatait dans de plus fortes proportions. Les éléments eux-mêmes semblaient prendre part aux événements et leur donner un caractère mystérieux qui devait causer, en une époque de foi, une forte impression parmi la population. Le 22 mai, on avait ressenti à Narbonne un horrible tremblement de terre, dont l'effet terrifiant est constaté dans les dépositions des témoins : *Valde magnus et horribilis terræ motus,* suivant l'expression du greffier.

Quelles furent les suites de la lutte? Quelle puissance l'emporta sur l'autre? L'Église obtint-elle satisfaction? Enfin, repentants et contrits, le viguier de Narbonne, son juge et ses officiers de justice vinrent-ils faire, avec plus ou moins d'apparat, amende honorable devant le représentant de l'Ordre de Saint-Jean? L'excommunication fut-elle levée pour annoncer la réconciliation des coupables avec l'Église? Combien de temps l'interdit pesa-t-il sur la ville? Faut-il admettre que le pouvoir royal, atteint dans son prestige par les mesures dirigées contre ses officiers, n'éleva pas de protestations, n'essaya pas de faire annuler toute la procédure pour montrer son indépendance envers le Saint-Siège? Il serait intéressant de connaître la solution donnée à ces diverses questions. Les documents font défaut, du moins nous n'avons pu en découvrir ni dans les fonds de Malte aux archives départementales de la Haute Garonne, ni à Narbonne, et, par suite, nous sommes obligés de laisser le drame sans en faire connaître le dénouement. Il ne serait pas impossible de supposer que l'affaire ne fut pas poussée plus avant. L'Église, satisfaite d'avoir montré, dans un temps aussi troublé que la première partie du quinzième siècle, quelle était encore sa force, ne tint pas la main à ce que les censures fussent appliquées dans leur dernière rigueur. De son côté, la royauté, peu désireuse d'assumer la responsabilité

Digitized by Google

d'actes commis par des agents maladroits et compromettants, ne dut pas insister pour obtenir des religieux de Saint-Jean et du Saint-Siège un désaveu au sujet des sentences d'interdit et d'excommunication. En résumé, chacun, après être resté quelque temps sur ses positions, se serait retiré dans son camp, sans s'attribuer la victoire, heureux de voir cesser le combat. La vie normale dut reprendre son cours; le culte fut rétabli comme par le passé. La curiosité publique fut sollicitée par d'autres affaires, le silence se fit sur cet événement, et quelques documents d'archives, après cinq siècles, fournissent seuls les éléments nécessaires à la reconstitution partielle des principales scènes.

Tout ce conflit avait été soulevé, parce qu'un abus de pouvoir avait été commis au détriment d'un pauvre hère, dont on n'avait même pas essayé de reconnaître l'innocence. Il semble que l'Ordre de Saint-Jean, au milieu de ces débats retentissants, ne songea pas à obtenir la réhabilitation de la victime et à demander des prières pour le repos de son âme.

Digitized by Google

PIÈCE JUSTIFICATIVE

EXTRAIT DE L'ENQUÊTE SUR LES CIRCONSTANCES DE LA MORT DE FRÈRE JEAN RAYMOND.

(Déposition d'Arnaud Chambard, sergent d'Ouveillan, H 241, f^os LX-LXVII)

Aveux de la femme et supplice de Frère Raymond.

ART. XII-XIII. — Super duodecimo et tertio decimo articulis interrogiitus (testis) dixit se bene scire et recordari quod, quando dictus frater Johannes Raymundi fuit ascensus in escalam et laqueus, qui fuit suspensus fuit ligatus superius, quidam frater Sancti Augustini, qui ibi erat in pede furcharum, confortans dictam Margaritam bonis verbis, dixit et clamavit alta voce, dirigens verba sua dictis judici et vicario regiis, etiam carnifici qui habebat occidere fratrem Johannem, et dixit per hec verbia vel eis effectu similia :

« Demoras, demoras, Messenhors, aquesta femna dits que, per lo « pas que ha à passar de la mort, aquest home no y era vist, ny ausit « ny non mec mal de la mort de son marit. »

Et hiis dictis, dictus magister Petrus de Ysauto dixit :

« Dises, lo vots, Na Margarida? »

Et dicta Margarida respondit et dixit :

« Certas hoc, jeu lo dic et l'en desencusi davan Dieus et tout lo « mon. »

Et hiis dictis, prefatus carnifex direxit verba sua prefatis judici et vicario et dixit alta voce :

« Que dey jeu far, Messenhors? »

Et dictus magister Petrus de Ysauto dixit :

« Fay ton uffici, solamen vay avan, despecha. »

Et deinde dictus, aliquibus orationibus dictum fratrem Johannem instruente dicto carnifice, ibidem fuit suspensus et interfectus ab eodem in dicto patibulo. Verum tamen est quod de dicta executione facta dictus frater Augustinus petiit instrumentum, et dictus judex dixit :

« Pro certas, pro certas[1]. »

Et postmodum dicta Margarita, etiam in dictis furchis patibularibus fuit suspensa et interfecta, presente multitudine populi copiosa.

1. *Pro certas*, certainement.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ŒUVRES D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS

PAR M. SAINT-RAYMOND

LES SALONS

II

J'ai examiné, l'année dernière, l'élément rétrospectif et extérieur, à Toulouse, des Salons organisés par les soins de l'Académie des Beaux-Arts. Je vais aborder, aujourd'hui, l'examen de leur élément local et contemporain formé de la contribution apportée par les artistes indigènes.

Cette seconde partie de la tâche de l'Académie était bien autrement délicate et complexe que la première. Pour arriver à faire réussir une exposition d'art ancien il suffit de la bonne volonté, du travail et de la persévérance; mais pour obtenir un égal succès avec des éléments actuels et vivants, il faut, d'abord, que le milieu sur lequel on opère soit assez considérable et assez florissant pour fournir les ressources nécessaires, et s'il est encore insuffisant, il faut, pour lui en donner les moyens, déployer des efforts de direction prévoyante et montrer des vues d'initiative et une capacité de formation des esprits qui exigent de grandes qualités d'éducateur. Tel était, en effet, le devoir qui s'imposait impérieusement à l'Académie; il était la conséquence logique de la pensée qui avait dicté son établissement; et une exposition d'art moderne digne de l'attente du public était

Digitized by Google

le meilleur témoignage de la légitimité de son ambition à la direction des Beaux-Arts à Toulouse, en même temps qu'elle satisfaisait aux intentions royales qui lui en avaient confié la mission.

Cette considération détermine le plan le plus convenable à suivre dans cette étude. Je m'en inspirerai donc en recherchant d'abord dans quel état la nouvelle Académie des Beaux-Arts trouva le monde des artistes à Toulouse au jour de son avènement; ensuite les divers moyens qu'elle employa pour stimuler la production artistique, pour lui assurer une renommée plus étendue et des placements plus avantageux, pour préparer des générations mieux pourvues de tous les moyens de leur art par un enseignement plus complet; enfin, pour répandre les connaissances techniques en dehors même des professionnels, en les faisant partager autant que possible aux jeunes gens du monde, en les associant aux études dirigées par l'Académie et aux expositions qu'elle organisait, en éveillant ainsi chez les uns des vocations latentes, et chez les autres des sympathies et des goûts de critique consciente et éclairée; et jusqu'à la masse même du public, en élevant peu à peu sa curiosité première jusqu'à une attention réfléchie et intelligente. C'est par de semblables moyens que l'Académie s'efforçait de favoriser les progrès des Beaux-Arts et d'en populariser l'amour chez tous ceux qui pouvaient y être sensibles; et nous verrons jusqu'à quel point elle fut en droit de s'applaudir du résultat de ses efforts.

L'apparition de l'Académie coïncidait à Toulouse avec un moment d'arrêt et une certaine diminution dans le personnel de ses artistes. L'atelier de Rivals était dispersé par la disparition du maître et de la plupart de ses élèves. Les uns, comme Crozat et Lafage, avaient été enlevés par une mort prématurée. Subleyras venait d'achever une glorieuse carrière qu'il avait fournie presque tout entière en Italie, où l'avaient retenu ses succès autant que ses propres goûts; seuls, Despax et Cammas, continuaient l'existence laborieuse et féconde dont leur maître avait donné l'exemple; mais ils

Digitized by Google

avaient encore à peine eu le temps de former la génération nouvelle. L'Académie survenait à propos pour seconder leur initiative et pour accroître, par son autorité, l'impulsion qui devait faire fructifier toutes les promesses d'un nouvel et plus brillant avenir.

Les envois de ces deux artistes furent en effet à peu près les seuls qui, joints à ceux de leurs confrères, Labarthe et Laberie, constituèrent la part prise par les peintres toulousains aux Salons des cinq ou six premières années : symptôme trop évident du sommeil de la peinture locale dans cette période de début et du besoin indispensable qu'elle éprouvait d'une protection dont l'active sollicitude fût capable de favoriser l'éclosion de nouveaux talents. Il faut toutefois ajouter à ces quatre noms celui d'un sculpteur qui avait eu ses jours de notoriété bien méritée et qui s'éteignait alors, un peu négligé de la génération nouvelle. Ses derniers jours avaient même été attristés par un manque d'égards qui dut, à juste titre, lui paraître une preuve d'ingratitude. Marc Arcis, retiré à Toulouse, n'avait pas reçu, tant dans l'organisation de l'enseignement fondé par la première Société des Beaux-Arts que par sa réforme opérée par la nouvelle Académie qui lui succédait, la place qui semblait due à son passé et à sa réputation. Il s'en plaignit et réclama la direction de l'enseignement, en invoquant ses travaux bien connus, son titre de membre de l'Académie de Paris, qu'il pria de soutenir, dans sa personne, la prépondérance attachée à ses propres privilèges. Le fait est cependant qu'il ne fut pas écouté et que l'Académie de Paris elle-même ne l'appuya pas dans sa requête et se désintéressa du différend. Il fut donc en définitive écarté, quoique personne à Toulouse ne pût montrer des titres égaux aux siens. On a quelque sujet d'être surpris de cette injuste méconnaissance et on ne peut guère se l'expliquer que par cette considération que Marc Arcis, en ce milieu du dix-huitième siècle, représentait une tradition déjà dépassée et une conception d'art devenue étrangère aux aspirations de la génération nouvelle. Quoi qu'il en soit, il est probable que sa disparition fit revivre les sympathies

Digitized by Google

affaiblies et que l'Académie voulut honorer la mémoire de cet éminent artiste et inaugurer dignement son propre avènement, car elle fit l'acquisition de toutes les œuvres qui se trouvaient dans son atelier et elle les fit figurer dans sa plus prochaine exposition; hommage bien significatif et dans lequel on aimerait à voir un acte de réparation.

Les nouveaux noms d'exposants toulousains ne se présentent guère avant l'année 1759. Ils se pressent dès lors chaque année plus nombreux autour des quatre vétérans qui lui ont donné, dès le début, ce bon exemple, et qui n'ont cessé de se faire représenter à chaque Salon jusqu'à la fin de l'institution. Ils sont tous en effet leurs élèves et ils ont formé des élèves à leur tour, de telle sorte qu'au bout de dix ans à peine, on peut apercevoir déjà la population des artistes en pleine voie de reconstitution et que, par son accroissement normalement continu dans les périodes suivantes, elle se trouve bientôt suffisamment pourvue pour fournir un contingent considérable aux exigences annuelles des Salons. Le contraste si marqué entre l'indigence des premiers débuts et l'abondance manifeste qui se produit au bout d'un si court délai est une preuve incontestable de l'énergique impulsion donnée par l'Académie qui, au cours de cette première période, a réformé et complété l'enseignement, stimulé le zèle des professeurs, entretenu l'émulation des élèves, créé enfin de toutes pièces un puissant foyer d'art, dont le rayonnement s'étend non plus seulement sur la ville, mais sur la province et sur les régions voisines. Telle est la première constatation que fournit, en ce qui touche la participation des artistes locaux, l'examen des catalogues des Salons toulousains.

Une seconde observation qui ressort de ces mêmes documents, c'est que les œuvres exposées par ces artistes ont presque toutes déjà leur destination et leur emploi. Ce ne sont point des productions exécutées sans un besoin déterminé et dont le sort est abandonné à l'espoir de transactions plus ou moins problématiques et conduisant trop souvent à un état de choses où l'offre dépasse de beaucoup la demande. Elles ont d'ordinaire leur propriétaire et doivent leur naissance à

Digitized by Google

des commandes expresses. On peut en conclure que le public du temps s'intéressait très efficacement aux efforts des artistes dont un contact journalier lui faisait connaître familièrement les personnes et dont la publicité périodique des Salons lui faisait aisément apprécier le talent. Il n'est guère moins douteux que la protection pleine de sollicitude d'un corps aussi autorisé que l'Académie n'ait fortement contribué à assurer aux artistes locaux une clientèle importante et susceptible d'un accroissement continuel. Ce goût que le public dans tous les rangs de la société montrait de plus en plus, comme nous l'avons vu précédemment, pour les œuvres d'art ne pouvait manquer de profiter, avant tous autres, aux artistes qui se trouvaient mêlés à sa vie. Le premier effet de ces sympathies de l'opinion fut de susciter des vocations plus nombreuses; et on s'explique ainsi très naturellement que, moins de dix ans après l'établissement de l'Académie et l'inauguration de ses expositions, on se trouve en présence d'une population d'élèves nombreuse et d'une génération d'artistes toute nouvelle et très bien armée pour poursuivre la carrière formée par ses prédécesseurs. C'est cette génération qui donne aux Salons, à partir de 1760 environ, leur physionomie spéciale et leur attrait le plus caractéristique; et c'est grâce à cette fidèle collaboration que la vitalité de l'institution elle-même a dû l'avantage de se maintenir sans aucun fléchissement. Mais il faut remarquer que cette continuité de collaboration n'a pu se produire, de la part des artistes, que parce que le public n'a pas non plus cessé, de sa part, de leur conserver son concours.

Ne nous laissons pas toutefois aller à exagérer le mérite de ces artistes. Il faut reconnaître qu'aucun d'entre eux n'a pu réussir à conquérir une place éminente dans l'histoire de l'art français. Ils n'y ont même peut-être jamais aspiré. Leurs ambitions étaient d'un ordre plus modeste. A part quelques-uns qui ont voulu essayer leurs forces sur un plus grand théâtre, tous les autres, après avoir, grâce à quelques généreuses protections, complété leurs études à Paris et à Rome, sont rentrés ensuite au pays natal et se sont bornés à deve-

Digitized by Google

nir associés de l'Académie qui avait dirigé leurs premiers pas et à professer leur art dans cette même école où ils l'avaient appris. Leur influence s'est bornée à maintenir les traditions qu'ils avaient reçues et leur réputation n'a pas dépassé les limites de la région dont Toulouse est le centre. Elle n'en est pas moins très justifiée par quelques œuvres vraiment estimables, qui, après avoir obtenu l'approbation générale dans les Salons où elles se firent connaître, sont encore conservées dans nos musées et dans nos églises. Les deux plus distingués de ces artistes, Roques et Gamelin, se signalèrent à l'occasion de leur retour de Rome par l'apport d'un nombre exceptionnel de tableaux qui augmentèrent beaucoup l'éclat des Salons où ils parurent et qui établirent d'une façon définitive leur rang à la tête de leurs confrères. Ils ont justifié l'un et l'autre cette supériorité par une grande puissance de travail, de remarquables qualités d'invention et de sentiment. Mais beaucoup d'autres de leurs contemporains, sans faire preuve d'autant de fécondité ni d'imagination, ont poussé jusqu'à un degré très honorable, leur virtuosité d'exécutants et leur science acquise de professeurs.

Un genre auquel ces peintres se sont tous adonnés est celui du portrait. Plusieurs d'entre eux s'y sont montrés vraiment supérieurs et quelques-uns s'y sont même laissé presque entièrement absorber. Aussi le portrait tient-il dans les Salons toulousains une place très importante; et on ne doit ni s'en étonner ni s'en plaindre, car outre que le portrait est la pierre de touche des études d'un peintre, sa prédominance devenait presque inévitable dans un milieu provincial et elle était, d'autre part, un témoignage avéré de l'intérêt que le public portait à l'art et souvent même la seule participation, par l'encouragement des commandes, qu'il eût le moyen d'y apporter.

Un autre genre de peinture, tout à fait spécial celui-là, soit par la limitation de ses moyens, soit par le public de choix auquel il s'adresse, ne fut pas moins très cultivé à Toulouse au dix-huitième siècle, et joua un grand rôle dans les Salons. C'est la miniature, qui ne dut pas seulement son

Digitized by Google

essor à la faveur qui lui apportait la mode, mais aussi à cette circonstance que l'un des plus célèbres artistes qui s'y soient alors adonnés, Bouton, était de Toulouse, et y avait, par son exemple et ses succès, entraîné ses confrères. Le fait est que beaucoup de peintres toulousains, même des plus absorbés par des occupations plus importantes, s'y essayèrent avec succès. L'estime qu'on faisait de ces petits ouvrages, l'importance qu'on attachait à leur parfaite exécution, l'usage continuel qu'on en faisait dans les actes les plus importants de la haute société mondaine, expliquaient la fréquence des commandes de ce genre, la recherche des artistes les plus habiles et les sollicitations faites auprès de ceux dont la réputation était la mieux établie. Il en résulta que les maîtres, les plus connus du temps, s'adonnèrent à la miniature, et que les mieux doués de la nouvelle génération suivirent aussi cette voie, très difficile par les qualités de dessin qu'elle exigeait, mais très séduisante par les rémunérations qu'elle promettait, car les prix étaient fort élevés. Les livres de compte de Roques, qui fit un très grand nombre de miniatures, constatent qu'il les faisait payer de 500 à 1.000 livres, et on sait par une tradition de famille que Jacquemin, un des derniers venus de cette génération, avait gagné plus de 40.000 livres à faire des miniatures.

La sculpture, après avoir été sous la direction de Marc Arcis, qui, ayant pris sa retraite à Toulouse, avait continué à y diriger un atelier, passa sous celle des deux Lucas, père et fils, qui la conservèrent pendant tout le cours du dix-huitième siècle. Ils formèrent, pendant cette longue période, un grand nombre d'élèves, dont les derniers ont survécu jusque dans le premier tiers du dix-neuvième siècle. Tous ces artistes ont largement envoyé aux expositions, et bien que leur contribution ne fût pas aussi importante que celle des peintres, elle ne laisse pas de représenter un nombre d'ouvrages assez considérable.

L'architecture était, par elle-même, une matière d'exposition moins intéressante pour le public, qui ne pouvait, sans une initiation spéciale, s'associer à l'étude de ses envois.

Digitized by Google

Elle fit, cependant, en bien des occasions, acte de participation aux Salons, et il n'y eut guère de construction municipale, de cérémonie commémorative, de fête publique, pour lesquelles des décorations étaient commandées par la ville, sans que les dessins qui avaient servi à leur célébration ne fussent exposées par leurs auteurs aux Salons de l'année suivante. C'est ainsi qu'en 1782 on y voit, à l'occasion des fêtes données par la ville en l'honneur de la naissance du Dauphin, dix-huit grands châssis représentant les décorations architecturales et les feux d'artifices qui devaient solenniser cet événement. Mais habituellement les architectes aimèrent mieux contribuer à l'ornement des Salons par l'envoi de dessins du genre, alors fort à la mode, qu'on appelait *architecture pittoresque;* c'est-à-dire des compositions se rattachant plutôt à la peinture, mais où des bâtiments, qui en faisaient le sujet, étaient destinés à satisfaire une impression de plaisir esthétique et non pas à servir à un but pratique. Au reste, le public n'avait pas besoin de recourir aux Salons pour se rendre compte du mérite de ses architectes; il n'avait, pour s'en instruire, qu'à circuler dans les rues de la ville et à y considérer les beaux hôtels qu'ils élevaient à cette époque même et qui sont heureusement à peu près tous encore debout, sans craindre la comparaison avec les constructions modernes qui ne sont pas encore parvenues à les égaler.

Enfin, la gravure comptait à Toulouse alors un certain nombre de représentants. On en trouve six qui envoyaient des ouvrages au Salon, et ils avaient un siège dans l'Académie. Cet art, qui était encore le seul moyen de reproduction qui fût à la disposition des autres arts, se soutenait par son utilité, et rien n'empêche de croire qu'il n'y fût égal en mérite à ce qu'il était alors en France. Quelques peintres, tels que Gamelin, s'associaient à ces artistes pour la culture de l'eau forte.

A ces éléments, qui constituent les ressources habituelles de toutes les expositions locales, il faut en ajouter d'autres qui étaient spéciaux à l'institution de l'Académie, ou qui se

Digitized by Google

sont développés sous son initiative. Et d'abord, pour s'en rendre bien compte, il est bon de se rappeler le but et les conditions d'existence de ce corps. Il n'était nullement, comme nos Académies modernes, une sélection d'individus agrégés sur un pied de complète égalité et unis seulement par le désir désintéressé de poursuivre des études communes; c'était surtout une association fondée pour protéger et défendre les intérêts d'une profession, en même temps qu'elle exerçait, à son profit et par délégation de l'État, une sorte de monopole de l'enseignement des Beaux-Arts. Elle était née d'abord à Paris d'une idée de réaction contre la corporation, pour l'affranchir de ses exigences oppressives, pour établir contre elle la liberté du travail et les droits des individus; mais elle était elle-même une corporation d'un autre genre, d'où avaient disparu les abus et les usages surannés, mais où subsistaient les caractères d'un corps organisé dans un but défini, ayant une hiérarchie bien marquée et une mission directrice. Dans cette œuvre de travail réglé, chaque groupe avait sa fonction spéciale. Les associés honoraires et les associés ordinaires étaient des protecteurs et des directeurs, étrangers à la profession, mais gardiens et surveillants de l'ordre et de la dignité de l'association, la défendant par leur crédit et lui obtenant les faveurs des pouvoirs publics, participant à son activité par des travaux de théorie et de critique; les associés artistes, étrangers ou indigènes, représentaient les maîtres et se trouvaient chargés de tout le travail professionnel et de la pratique de l'enseignement; enfin, les élèves, qui faisaient partie intégrante de l'Académie et y occupaient une place effective quoique subordonnée, répondaient aux compagnons et aux apprentis de la corporation des temps antérieurs.

Mais ce qui intéresse plus particulièrement notre sujet, c'est que ces diverses classes de membres étaient toutes appelées, suivant leurs moyens particuliers, à alimenter la production annuelle des Salons; les associés honoraires et ordinaires par leur activité et leurs démarches en ce qui concernait l'organisation et l'administration de l'entreprise;

Digitized by Google

les associés artistes par leur apport personnel en travaux effectifs, conséquence naturelle de leur caractère professionnel, dont il était légitime que l'exposition recueillit tout le fruit; enfin, les élèves eux-mêmes, dont l'intervention dans les Salons à titre d'exposants avait pour l'Académie le caractère d'une obligation résultant des termes de son institution elle-même, et présentait l'avantage de mettre le public au courant des progrès et de l'état florissant des études. Nous avons donc à examiner comment ces diverses classes s'acquittèrent du concours qu'elles devaient aux Salons en leur qualité respective de membres de l'Académie.

Les associés honoraires et ordinaires, en outre du recrutement des divers éléments rétrospectifs et actuels que nous avons déjà examinés, employèrent leur crédit et leurs relations mondaines à obtenir des libéralités des pouvoirs publics. Nous en avons des exemples multiples. Des toiles importantes furent, en effet, à diverses reprises adressées en don à l'Académie par le roi; et chaque fois elles furent exposées au Salon suivant, avec accompagnement des expressions publiques de reconnaissance naturelles en pareille occasion. Ces envois prenaient, pour le public, les proportions d'un événement, marquant d'un attrait particulier le Salon qui en avait la primeur.

Un autre genre de curiosité s'attachait aux tableaux de réception que les associés artistes étrangers ou locaux étaient tenus d'offrir à l'Académie lorsqu'ils y étaient admis, et qui figuraient également dans le Salon qui suivait la date de cette admission. On comprend aisément à quel point l'intérêt devait être éveillé lorsqu'il s'agissait d'une œuvre émanée d'un de ces artistes dont la réputation était consacrée par la voix de toute l'Europe, tels que l'Académie en recevait de temps en temps, sous l'influence royale qui tenait à relever par là le prestige de ses fondations provinciales. Il y avait un autre intérêt, moins brillant peut-être, mais plus sympathique, quand le morceau de réception venait d'un artiste toulousain estimé par ses compatriotes.

Mais c'était bien autre chose quand un homme du grand

Digitized by Google

monde, connu non seulement par les services rendus dans les carrières publiques, mais aussi par ses talents dans les arts qu'il cultivait en amateur, apportait sa contribution à l'Académie où il avait obtenu d'entrer. L'admission de ce nouveau confrère était célébrée avec une véritable solennité. On appuyait sur les mérites de la personne autant que sur les mérites de l'œuvre; on épuisait pour lui les compliments et les formules laudatives. Un des épisodes les plus caractéristiques à cet égard a laissé sa trace dans le catalogue de 1773 et le passage de l'avertissement qui le concerne est assez curieux pour être cité :

« L'exposition présente cette année un de ces traits éclatants de l'amour des arts dont la mémoire doit se conserver dans leurs fastes. La haute naissance, les titres, le rang et les grades les plus éminents se sont entrelacés, s'il est permis de s'exprimer ainsi avec les crayons et les pinceaux pour élever un trophée aux Muses et au Dieu du goût. M. le marquis de Bonac, qui réunit au goût et aux connaissances les plus étendues dans les sciences, le talent de dessiner et de peindre, a désiré d'être reçu parmi les citoyens qui cultivent en société le dessin et la peinture. Son tableau de réception est digne des plus grands maîtres. La même main qui a soutenu dans les champs de Fontenoy l'honneur de la nation et assuré ses intérêts dans les négociations de La Haye trace des modèles dans le plus beau et le plus difficile des arts. »

L'emphase et l'exagération de ces éloges peut, au premier abord, faire sourire. Mais on comprend à la réflexion l'intention qui les dictait. Dans la société de ce temps, fondée sur la distinction des rangs, l'exemple donné par un grand seigneur qui tenait à honneur d'entrer dans une société d'artistes était très vivement ressenti par ceux-ci, parce qu'il tendait à les relever beaucoup dans l'esprit du public; et l'Académie ne voulait pas manquer l'occasion de souligner le plus fortement possible la signification de cette démarche.

La contribution des élèves de l'Académie aux Salons était de deux espèces. Il y avait d'abord celle des élèves qui, à la

Digitized by Google

fin de leurs études, avaient concouru pour les grands prix de leur section. Ceux de ces ouvrages qui avaient obtenu les grands prix étaient toujours admis à l'exposition suivante. Il y avait ensuite ceux de toutes les autres classes qui, comme leurs maîtres, exposaient de leur propre initiative. Ils étaient très nombreux; et on comprend que leur admission fût favorisée dans une très large mesure par les académiciens aussi bien que par leurs professeurs; car c'était une occasion pour le public de constater la prospérité des écoles et le progrès de leurs études. Aussi cette partie des Salons était-elle aussi fréquentée par les visiteurs et examinée par eux avec autant d'empressement et de curiosité que celle qui présentait un spectacle plus relevé et plus fécond en jouissances esthétiques par l'importance et la valeur des œuvres. D'ailleurs, le Salon était, avant toute chose, l'institution propre de l'Académie et sa manifestation extérieure. Or, les élèves appartenaient essentiellement à l'Académie; et leur qualité de disciples n'était pas, à ses yeux, une raison pour les exclure de l'exposition. S'ils ne partageaient pas ses dignités et ses honneurs, ils participaient à tous ses privilèges. Ils étaient admis aux Salons comme aux exercices des classes. Bien loin de les éloigner des expositions, elle cherche à les y attirer en plus grand nombre; elle associe toujours les essais des élèves aux ouvrages des artistes et des amateurs dans les éloges qu'elle en fait; elle va même jusqu'à regretter expressément que tous ceux qu'elle avait en vue ne se soient pas rendus à son invitation. « Nous aurions bien désiré, dit l'avertissement de 1780, d'y pouvoir placer les ouvrages de quelques autres élèves; mais la timidité naturelle de leur âge et de leur sexe prive le public d'en sentir tout le prix. »

La participation des élèves de l'Académie aux Salons devint l'occasion d'une dernière nouveauté qui donna à ces expositions une extension importante en même temps qu'elle en modifia le caractère primitif. Encouragée par les succès obtenus par ses élèves et par l'intérêt que le public portait à leurs essais, l'Académie se décida à accorder l'admission

Digitized by Google

au Salon de toutes les personnes qui, au dehors même de ses écoles, s'initiaent aux arts du dessin dans des ateliers particuliers. Le nombre de ces personnes était devenu considérable depuis quelques années, soit que l'influence de l'Académie et le retentissement de ses efforts pour propager la connaissance et le goût des Beaux-Arts eussent incliné vers ce genre de distraction les gens du monde, soit que la vogue des collections de tableaux et l'habitude de vivre en contact avec les gens qui en rassemblaient et les occasions plus fréquentes de contempler et d'étudier des œuvres de peinture remarquables aient éveillé des vocations dans les familles et les amis de leurs possesseurs, soit enfin que la société provinciale cédât à la contagion de la mode qui régnait déjà à Paris et dans les grands centres de l'Europe depuis le début du dix-huitième siècle, le fait est que le mouvement à cet égard était devenu très sensible et que le moment semblait venu de le consacrer par une reconnaissance publique en les associant aux efforts du monde spécial qui se vouait par état à la culture des Beaux-Arts C'était cependant une démarche contraire à la tradition académique qui, jusque là, à Paris comme à Toulouse, avait limité l'admission aux expositions aux seuls membres de ce corps; c'était aussi une tentative qui pouvait paraître hasardée, car il y avait lieu de craindre que la présence de ces nouveaux venus, sur lesquels on n'avait aucun moyen de contrôle, eût pour effet d'abaisser la qualité des expositions. Mais toutes ces considérations devaient céder à l'espoir que cette mesure accroîtrait la popularité des Salons et en ferait la manifestation complète et la chose propre de tous ceux qui s'intéressaient aux progrès des Beaux Arts.

L'expérience confirma les prévisions les plus optimistes. L'invitation de l'Académie fut accueillie avec empressement par ceux auxquels elle s'adressait; et d'année en année on vit s'accroître le nombre des amateurs qui sollicitaient pour leurs œuvres l'hospitalité et la publicité des Salons. Ce fut le public féminin qui la rechercha d'abord; et le fit même de bonne heure; car, déjà en 1755, le catalogue mentionne

Digitized by Google

trente dames parmi les artistes exposants. On pouvait s'attendre que l'Académie, après avoir provoqué ce mouvement, ne manquerait pas d'en seconder les progrès de toutes ses forces. C'est ce qu'elle fit, en effet, et nous en trouvons les témoignages très fréquents dans les catalogues, dont les avertissements contiennent sur ce point les passages les plus explicites. Remerciements, félicitations, compliments de toutes sortes, redoublés avec une insistance évidemment désireuse de plaire et rédigés souvent sous les formules les plus affectées de la galanterie du temps, telles sont les réponses de l'Académie aux envois de ses nouveaux adhérents. Ce qu'il faut y voir surtout, c'est la preuve de l'importance qu'elle attachait à ce concours et des soins qu'elle apportait à l'entretenir. C'est ainsi qu'on lit dans l'avertissement de 1755 :

« Les pinceaux et les crayons ont pris tout à coup la place des navettes inutiles. La fée nonchalante a cédé son empire aux Muses. Ce sexe enchanteur, dont le suffrage est pour nos goûts une autorité souveraine, cultive l'art de dessiner et de peindre. Heureux l'instant où les Grâces et la Beauté, en s'unissant aux talents, ont assuré le triomphe des Arts. »

Et dans l'avertissement de 1774 :

« Le sexe fait pour plaire, peu content du droit qu'il a de donner des chaînes par les grâces dont l'orna la nature, veut ajouter à ses attraits le mérite des talents. Il vient aujourd'hui disputer aux hommes la couronne des arts. Mille rivales courent dans la lice. Quel plaisir pour vous, ô public, d'être l'arbitre d'une si belle cause! »

Et dans l'avertissement de 1777 :

« Les Beaux-Arts qui entrent dans l'éducation des jeunes gens de qualité, ont produit les plus heureux effets; on voit leurs ouvrages mêlés avec ceux des élèves de l'Académie. Les demoiselles et de jeunes dames ne dédaignent point d'entrer dans cette lice. L'Académie voit toujours avec joie et avec reconnaissance plusieurs d'entre elles embellir ce Salon de leurs essais. Puisse cet exemple être suivi des personnes de leur sexe, et contribuer ainsi à la gloire des

Digitized by Google

arts et à leur bonheur, en les éloignant des amusements dangereux et frivoles. »

Et dans l'avertissement de 1787 :

« On verra par les tableaux et les dessins exposés par des demoiselles, et que bien d'artistes ne désavoueraient pas, que le beau sexe n'a qu'à vouloir : tout ce qui dépend du goût est de son ressort. C'est en cultivant leurs talents naturels que Mmes Vien, Lebrun, Ayart et Vallayer sont arrivées à ce degré de perfection qui leur a mérité une place dans l'Académie royale de peinture de Paris. »

Il est difficile de savoir si ces exhortations ont été utiles pour stimuler la bonne volonté des exposantes ou si elles ont été d'accord avec des dispositions et des mérites bien réels; mais, ce qui est certain, c'est que les choses se sont passées comme si leur puissance avait dû être irrésistible. Il suffit de parcourir les pages des catalogues, plus nombreuses chaque année, où sont inscrits les noms des exposants libres et des amateurs, pour avoir la conscience de cet incontestable succès. Ce ne sont plus quelques petits groupes, sortis de milieux spéciaux et obéissant à des goûts exceptionnels, sans écho hors d'un monde restreint; c'est une véritable foule, sortie de la masse du public contemporain. On y retrouve presque tous les noms de la société élégante du Toulouse d'alors; on y voit défiler des types représentatifs de toutes les classes de la population aisée; nobles, officiers, étudiants en droit, ecclésiastiques; on a l'impression que toute l'élite intellectuelle s'y trouve rassemblée.

Quelle était la véritable valeur de ces travaux? Nous n'avons là-dessus aucune base positive pour motiver un jugement. Nous savons seulement que l'Académie en montre à plusieurs reprises sa satisfaction et il n'est pas probable, qu'à propos d'une exposition publique, elle eût tenu un pareil langage s'il eût été contraire à la vérité.

Toutefois, en ce qui concerne la nature et l'importance de ces ouvrages, les mentions des catalogues nous peuvent fournir quelques indications. Et il semble bien, à la simple lecture de leurs titres, que la plupart de ces ouvrages n'ont

Digitized by Google

pas dépassé la portée de travaux d'écoliers. Mais ce qui est digne d'attention dans un mouvement tel que celui que nous étudions, ce n'est pas la valeur des ouvrages en eux-mêmes, c'est le courant d'idées dont il est la manifestation et les conséquences qu'il porte avec lui. Or, ce courant d'idées, nous en voyons le témoignage dans l'entraînement vers la culture des Beaux-Arts qui gagne toute cette nouvelle génération de la fin du siècle, entraînement éminemment bienfaisant en ce qu'il établit une sympathie profitable à tous entre tous ceux qui produisent les œuvres d'art ou ceux pour qui elles sont faites; en ce qu'il élargit l'intelligence, en ce qu'il fait mieux comprendre et apprécier la nature, en ce qu'il donne plus de charme et d'intensité à la vie en l'enrichissant de sensations plus conscientes et plus délicates. Il était donc l'aboutissement et l'une des applications les mieux indiquées des goûts et des aspirations de ce siècle qui avait raffiné de plus en plus ses idées et ses sentiments. C'est cette considération qui donne toute son importance au spectacle qui nous est offert à cette époque de Toulouse. Ces efforts désintéressés pour s'initier à l'intelligence du beau et pour y participer par une expérience personnelle sont, quels qu'en soient les résultats, la preuve de goûts supérieurs. Mais si cet état d'esprit a pu se produire avec cette ampleur à la fin de l'ancien régime dans ce coin de province, c'est qu'il y avait eu un foyer pour le faire naître et pour l'entretenir. Or, ce foyer n'était autre que l'Académie, et elle ne faisait que se rendre justice lorsqu'en 1780, en jetant un coup d'œil sur les progrès acquis par les arts depuis son établissement, elle les rapportait à son action personnelle et affirmait avec confiance devant le public que c'était « au petit nombre de gens soumis à ses lois qu'on pouvait attribuer cette émulation qui régnait parmi la plupart des artistes. » Nous pouvons donc conclure que, dans nulle autre œuvre, l'Académie n'a mieux rempli sa mission éducatrice que dans cette institution des Salons, par laquelle, après avoir formé des artistes pour le public, elle formait encore un public pour les artistes.

Digitized by Google

APPENDICE

On a pu apprécier, dans les pages qui précèdent, la succession des efforts de l'Académie pour donner tout son essor à la culture des Beaux-Arts. Mais on n'a peut-être pu se rendre compte d'une manière satisfaisante du résultat qu'avait donné cette impulsion et du degré d'intensité qu'elle avait obtenu de la part du public spécial auquel elle s'adressait. C'est que, en effet, il ne suffit pas, pour arriver à connaître ce point, de l'impression laissée par un récit ni de conclusions générales. Il faut encore descendre dans le détail et chercher, dans les faits relatifs aux personnes ou à leurs œuvres, les éléments positifs d'information qui permettront de mesurer l'activité déployée par les artistes et par les gens du monde, avec une précision très approchée de la réalité rigoureuse. Ces éléments, on les trouve très nombreux, quoique trop dispersés, dans les indications fournies par les catalogues des Salons. Il s'agit simplement de les réunir et de les grouper dans un classement méthodique qui ferait ressortir clairement la part fournie par chaque élément social dans la poursuite de l'œuvre commune. Nous avons donc extrait de ces catalogues quelques tableaux statistiques qui montreront :

1° La production des artistes locaux pendant tout le cours de cette seconde moitié du siècle;

2° Le résultat des études des élèves dans l'école;

3° La part de collaboration des amateurs et des gens du monde, à côté de l'activité des professionnels, en dehors de l'Académie;

4° La répartition des élèves appartenant au public dans les ateliers des artistes de la ville.

I

Liste des Artistes toulousains qui ont contribué, par leurs envois, aux Expositions.

A). — Peintres.

Balière, élève de l'Académie.

Salons de 1766, — 1770, 1772-1776, — 1780 et 1781 : Plusieurs portraits chaque année, formant, pour l'ensemble des expositions, un total de trente-cinq ouvrages.

Bertrand, académicien.

Salons de 1788 et 1789 : Plusieurs portraits formant un total de neuf ouvrages.

Digitized by Google

BOUTON.

1756 à 1780 (1) : Miniatures en grand nombre chaque année, formant un total de 62 ouvrages.

DESPAX.

1752 Quatre portraits. — Le sacre de Saint-François de Sales. — Un concert.
1753 Une tête de vieillard.
1754 Un portrait. — Un saint Jérôme. — Une tête d'enfant (pastel).
1755 Un saint Mathias. — Départ de Mandrin pour Bourg-en-Bresse. — Combat de Mandrin près de Beaune. — Un saint François.
1758 Un portrait.
1764 Un portrait.
1766 Saint Bernard aux pieds de la Vierge. — Une tête (pastel). — Un paysage.
1768 Un portrait. — Autre portrait (pastel).
1773 Un paysage.
1774 Un portrait. — Une Assomption. Une naissance de la Vierge. — Deux esquisses. — Elie traversant le Jourdain (esquisse). — Coupole peinte de la Daurade (esquisse).
1775 Naissance de la Vierge (esquisse).
1777 Vertumne et Pomone (portrait historié).
1779 Minerve quittant Télémaque (esquisse). — Guerrier retenu par l'amour (esquisse).
1780 Portrait d'un abbé.
1783 Saint Jean dans le désert.
1784 Vingt-deux esquisses de tableaux religieux. — Une marine.
1788 Un portrait de musicienne. — Deux portraits d'enfants. — Un portrait de femme.
1790 Deux tableaux d'animaux. — Un portrait. — Un paysage. — Bacchus et Ariane. — Plusieurs enfants. — La chute des anges. — La mort de saint Vincent. — Saint Jérôme. — Saint Pierre.

DUPRÉ.

1765 Onze portraits en miniature. — Tête de chien (pastel).
1766 Onze tableaux.
1784 Portrait au pastel. — Deux bustes peints, effet de nuit. — Deux tableaux de fruits. — Deux natures mortes.

Mlle FAURÉ.

1770 Neuf portraits.

FAURÉ, académicien.

1784 Portrait de M. de Loménie de Brienne.

GAILLAC, élève d'Antoine Rivals.

1777 Vue du Pont-Neuf de Toulouse. — Supplice de la *Cage* en présence d'une grande foule.

RIVALS (Chevalier).

1752 Un sacrifice au dieu Pan. — La naissance de Jésus-Christ.
1754 Saint Jean écrivant l'Apocalypse. — Naissance du Sauveur.
1760 Plusieurs portraits.
1761 Quatre esquisses.
1762 Portrait de Benoît XIV. — Portrait d'un capitoul.
1765 Saint Jean prêchant dans le désert (esquisse). — Portrait d'un évêque. — Portrait d'un abbé.

CAMMAS.

1751 Deux portraits.
1752 Portrait du président de Caulet. — De Mlle de Caulet. — De l'évêque de Grenoble. — Trois portraits au pastel.
1753 Portrait de M. le comte d'Espie.
1754 Portrait. — Tête au pastel.
1755 Deux portraits.
1758 à 1779 Portraits divers, formant un total de 25 ouvrages.

CAMMAS fils.

1766 Allégorie sur la mort du Dauphin.
1770 Le martyre de saint Sébastien.

(1) Les millésimes indiquent la date des Salons dans lesquels les œuvres ont été présentées.

Digitized by Google

1772 Esquisse de son tableau de réception à l'Académie de Rome. — Dix-huit portraits.
1774 Une vestale. — Jupiter et Io. — Galathée sur les eaux. — Léandre et Héro — Psyché et l'Amour
1780 Allégorie sur la naissance de *Madame*.
1782 Deux portraits. — Une sainte Famille.

DABOS.

1787 Allégorie sur la naissance du Dauphin. — Diane et Endymion. — Danaé recevant Jupiter en pluie d'or. — Plusieurs portraits. — Achille jurant de venger la mort de Patrocle.

GAMELIN.

1759 Un portrait.
1761 Pyrrhus assassiné (esquisse).
1762 Résurrection de Jésus-Christ.
1764 à 1768 Diverses études d'après nature, et esquisses.
1770 Une bataille.
1774 Exposition de vingt-neuf tableaux, résultat de ses études à Rome, dont dix-sept copies.
1775 Le pape Clément XIII donnant aux Carmes le corps de saint Vincent. — Martyre de saint Vincent. — Le corps de saint Vincent porté en procession. — Le roi Louis XVI accueillant la Vérité (allégorie sur le rétablissement des Parlements). — Six portraits. — Trois paysages. — Études d'animaux. — Une prise de voile.
1780 Un ville incendiée par des gens de guerre. — Une attaque. — Des voyageurs dans une hôtellerie.
1783 Les noces de Cana. — Esther et Assuérus. — L'Ange de retour chez Tobie. — Les anges chez Abraham. — Daniel, Sidrac et Abdenago (ces cinq tableaux sont des esquisses d'œuvres exécutées en grand à l'abbaye de Fontfroide).
1784 Un choc de cavalerie.

GAZARD, élève de l'Académie, puis professeur.

1773 Deux marines. — Cinq portraits.
1774 Plusieurs portraits. — Deux marines.
1776 Une attaque.
1777-78 Trois portraits.

GOUDIN, élève de l'Académie, puis adjoint à professeur.

1761 Sept études d'après nature. — Portrait de Mme Vien. — Tête de vieillard.
1762 Le massacre des Innocents. — Saint Jérôme. — Sainte Madeleine.
1763 Dessins. — L'embrasement de Troie.
1780 Dix dessins.
1782 Six dessins.
1789 Sacrifice de Callirhoé.

GOURDET.

1765-1766-1770 Portraits.

GROS (le père).

1775-1784 Trois portraits au pastel.

JACQUEMIN.

1779 Etudes d'après nature.
1780 Cléopâtre piquée par un aspic, d'après Rivals. — Plusieurs portraits. — Un bas-relief dans la manière de Sauvage.
1781 Plusieurs portraits.
1782 Jupiter en aigle enlevant Ganymède.
1783 Plusieurs portraits, d'après Van Loo.
1784 Plusieurs portraits.
1787 Portrait de femme.
1788 Le jugement de Pâris (grand prix de 1787). — Deux portraits.

LABARTHE.

1751 Un saint évêque. — La Vierge et l'enfant Jésus.
1753 Un crucifix. — Un Bacchus. — Un saint Jean. — Un Endymion.
1758 Un *Ecce Homo*. — Sept portraits.
1761 Madeleine qui vient de laver les pieds de Jésus-Christ.

Digitized by Google

1766 Une Sainte Famille.
1778 David insulté par Séméï. — Bacchus et l'amour. — La naissance de la Vierge. — La naissance du Sauveur. — Des enfants qui jouent.

LABÉRIE, professeur.

1751 Un portrait. — Un saint Jacques.
1752 à 1783 Portraits formant un total de soixante-cinq ouvrages.
1770 Enée courant au secours de Troie.

LANASPÈZE.

1758 à 1779 Portraits formant un total de trente ouvrages.

LAPÈNE.

1766 Deux esquisses dessinées, tirées d'Homère.
1773 Cléobis et Biton traînant le char de leur mère (grand-prix de 1772). — Trois esquisses de genre. — Portraits (dix en tout).

LOYS, élève de l'Académie, grand-prix de peinture.

1765 Cinq tableaux : Tentation de saint Antoine. — La leçon. — Le Bénédicité. — Un portrait.
1770 David poursuivi par Semeï.

LUCAS (cadet), peintre, élève de l'Académie, puis professeur.

1789 Tête de vieillard. — Paysanne tenant un œuf. — Un christ (tableau d'autel).

MAILLOT.

1773 et 1775 Des portraits. — Un saint Jean.

PUJOS, élève de l'Académie.

1759-1772-1774 Dix portraits en miniature.

Mlle de ROLLAND.

1790 Un pauvre se réchauffant. — Le petit marchand d'œufs. — Le petit savoyard.

ROQUES, élève de l'Académie, puis professeur.

1775 Plusieurs portraits.
1776 Plusieurs portraits.
1777 Arsau sortant du tombeau. — Jésus rencontrant le convoi du fils de la veuve de Naïm. — La matrone d'Ephèse. — Dalila venant de couper les cheveux de Samson. — Portraits.
1779 Louis VIII, fondateur des pénitents gris. — Un chaudronnier. — Un savoyard. — Portraits de l'acteur Préville dans plusieurs de ses rôles. — Portraits. — Meurtre de Philippe, père d'Alexandre (grand-prix de 1778).
1781 Plusieurs portraits.
1782 Les noces de Cana. — Portraits. Tombeau d'Amyntas.
1783 Buveurs. — Savoyard faisant danser la marmotte. — La bonne maman. — Le père de famille expirant. — Une prison. — Une Madeleine. — Eruption du Vésuve.
1784 Plusieurs portraits. — Une espagnolette.
1786 Portraits.
1788 La rose et le bouton.
1789 Portraits. — Le Pierroutou de la Béarnaise.

B). — SCULPTEURS

LUCAS, élève de l'Académie, puis professeur.

1759 Une Léda, statue. — Un Méléagre. — Tête de saint François. — Une danseuse (maquette). — Un buste portrait. — Une Thémis.
1760 Différents morceaux.
1761 David et Abigaïl, bas-relief (grand-prix de l'année). — Deux portraits. — Trois bustes. — Modèle d'un David.
1763 Buste (portrait).
1764 Diverses maquettes.

Digitized by Google

1765 Louis XV (modèle). — Trois modèles.

1766 Maquette d'Omphale. — Quatre bustes d'évangélistes.

1767 Divers dessins.

1772 Une Hébé. — Deux grenadiers. — Un groupe d'enfants (terre cuite).

1773 Modèle du bas-relief destiné aux Ponts-Jumeaux. — Cinq portraits. — L'Amitié et la Franchise (groupe en plâtre). — Le retour du roi à Paris après Metz (1744). — Dessin.

1781 Diverses maquettes (Hébé. — Diane. — Le Temps. — Faune. Hamadryade. — Cérès. — Vénus). — Buste (portrait).

1784 Statue d'Henri IV. — Buste de Rousseau (bronze). — Modèle du tombeau de M. de Puivert. — Portrait du plus jeune fils de M. d'Escalonne.

1784 Anacréon réchauffant l'Amour (bas relief marbre). — Modèle d'un mausolée pour l'église de Saint-Jean-de-Malte. — Le génie de la guerre offrant à Dieu les cendres du chevalier d'Auvet.

1786 Louis le Grand. — Louis XIV.

1787 Une Naïade (maquette). — Sainte Claire et saint François.

1788 Enfants jouant (bas relief). — La province du Languedoc. — La ville de Toulouse protectrice des Beaux-Arts. — L'Amour décochant des traits.

1789 La Vierge et l'enfant Jésus (bas relief). — Portrait d'une dame. — Une jeune Satyre enlevant un petit chat.

1790 Saint Antoine. — Un génie pour un tombeau. — L'hiver.

1791 L'Enfance et l'Adolescence (bas relief). — L'Age mûr et la Vieillesse (bas relief).

LUCAS (fils), élève de l'Académie.

1789 Portrait en pied. — Plusieurs portraits en médaillon.

1790 Héliodore battu de verges, bas relief (grand-prix de l'année).

LESPINASSE, élève de l'Académie.

1788 Rémus et Romulus. — Une Madeleine. — Quatre médaillons.

1789 Enlèvement de Proserpine. — Sainte Famille.

LAFFONT.

1789 Une Bacchante.

LACOMBE, élève de Lucas.

1790 Henri IV. — Saint Joseph.

MORTREUIL, grand-prix de l'Académie, adjoint à professeur.

1774 Relief des décorations pour le dôme de l'église des Chartreux (d'après les dessins de Hardy).

1779 Flore, statue marbre. — La Charité (modèle en bas-relief pour le fronton de l'église de l'hospice de la Grave).

MORTREUIL (cadet).

1781 Concerts d'anges (quatre bas-reliefs).

1786 Modèles d'adorateurs.

NOUBEL, Académicien.

1774 Antiope endormie et le Satyre (groupe). — Zéphyre et Flore. — Orphée. — Neptune sur un Triton.

1777 Douze morceaux divers, maquettes. — Cérès. — Flore. — Vénus et l'Amour sur un dauphin. — Saint Roch. — Groupe d'enfants. — Bas-relief : la Musique Bacchus. — Madeleine. — Adonis.

1781 Amphion. — Flore. — Apollon, Vénus et Adonis. — Louis XVI, bas-relief. — Forges de Vulcain.

PRADELLES.

1787 Deux bustes d'après nature. — Saint Augustin.

Digitized by Google

RAVIER.

1787 Portrait en médaillon. — Jugement de Pâris, bas-relief. — La reine Tanaquil protégeant l'enfant d'un esclave, bas-relief. — Agar et Ismaël renvoyés par Abraham (grand-prix de l'année précédente). — La coupe de Joseph trouvée dans le sac de Benjamin. — Saint Jean de la Croix.

SABA, élève de l'Académie.

1788 Groupe d'animaux.
1790 Groupe d'enfants.

VIGAN, Académicien.

1787 Deux bustes de femmes.
1781 Buste de Garipuy, marbre. — Saint Roch.

C). — GRAVEURS

1774 VIDAL. — Portraits.
FOULQUIER (cadet). — Plusieurs eaux fortes d'après divers maîtres.
VOUÉCOURT. — Quatre morceaux gravés d'après Leprince.
1780 LAVALLÉE. — Repos d'une famille dans une hôtellerie, d'après un tableau de Gamelin, gravure dans la manière du crayon.
1783 MERCADIER, élève de l'Académie.
SIMONIN, associé artiste de l'Académie.
BAOUR.

II

Ouvrages exposés par les associés honoraires et étrangers.

1773 MARQUIS DE BONAC. — Le plaisir du Sage (tableau au pastel).
1780 Mme MEULAN. — Portrait de Lucas.
1787 WALLAERT. — Un coup de vent.
MARQUIS DE CASTELLANE. — Vue des bords de la Loire.
1788 LASSAVE. — Portrait de l'auteur.
DUROMA. — Tableau d'animaux.
1777 ANTOINE. — Modèle de Pluton.
PAJOU. — Un évêque.
HOUDON. — Bélisaire, buste. — Saint Jean, buste.

III

Liste des élèves de l'Académie et de ses membres qui ont exposé aux divers Salons.

1776 MALLIOT, élève de son père.
Joseph BOUTON, élève de son père.
DULONG, élève de Cammas fils.
BEAUREGARD, élève de Cammas fils.
CARRIÈRE, LAGURE, LACASE, FOURTIES, VIREMENT — élève de l'Académie.
VACQUIER, élève de Cammas.
BARON, élève de Cammas.
1768 LAGLAIRE.
BALLOTTI.
BALIÈRES.
BRISSAU.
1773 VINSAC (fils), orfèvre.
VIDAL, graveur.
BARRAU, élève de M. de Savignac.
MALLIOT.

Digitized by Google

1775 ROQUES, VALENCIENNES, LAGLÈRE } élève de l'Académie.
MARTIN, élève du chevalier Rivals.
1780 DABOS, élève de M. Labérie.
BONNEMAISON, élève du chevalier Rivals.
1780 DUFOSSAT, élève de Cammas.
CHAMPAGNE élève de Cammas.
DULONG, élève de Cammas.
FAVIER, GLEYZES, architecte } élèves de l'Académie.

IV

Grands prix de l'Académie exposés aux Salons.

1764 LOUBEAU, sculpteur. — Jésus traversant le Jourdain (bas-relief).
1766 CAMMAS (fils), peintre. — Allégorie sur la mort du Dauphin.
1767 GLEYZES, architecte. — Un arc de triomphe.
RAYMOND, architecte. — Une place publique (prix de perspective).
1769 MARON, peintre. — Sujet tiré de la tragédie d'Ericie.
1770 DARBON, peintre. — Mariage de l'Amour et de Psyché (allégorie sur le mariage du Dauphin).
1786 SUAU, peintre. — La France et la Liberté américaine (allégorie sur la révolution des États-Unis).
1787 RAVIER, sculpteur. — Agar et Ismaël renvoyés par Abraham.
1788 JACQUEMIN, peintre. — Le jugement de Pâris.
1780 LUCAS (fils) sculpteur. — Héliodore battu de verges (bas-relief).
MOUNIOT, sculpteur. — Même sujet (prix d'encouragement).
1791 ROUÈDE, peintre. — Jacob et ses cinq fils présentés par Joseph à Pharaon (prix d'encouragement).

V

Liste des amateurs qui ont exposé aux divers Salons.

Élèves de CAMMAS.

MM. Bonnemaison.
Baron.
Champagne.
Dufossat.
Dulong.
Vacquier.

Élèves de CHAMPAGNE.

Mme Pouget.
M. Dézes.

Élèves de GOUDIN.

MM. Banyé.
Bordes.
de Beyne.
de Branque.
de Brésillac.
MM. Chalmet.
David.
Dubac.
Duprat.
Mlle Eshau.
MM. Fauré.
Fourcade.
Auguste de Fajac.
de Gardouch.
Gouazé.
Guittou.
Jordan.
Mme de La Bonne.
Mlle de La Bonne.
Lamagdelène.
Louchard.
Macardy.
Mazières.

Digitized by Google

MM. de Montalembert.
Moreau.
de Morettes.
de Moret.
Monniot.
Mouttet.
Olivier.
de Péres.
Pezous,
Rigaud.
Saissery.
Saubat.
Tournier de Vaillac.
le comte de Turenne.
Valadier.
Vadier.
d'Yzerny de Gargas.

Élèves de JACQUEMIN.

Mlles Belin.
Duravat.

Élèves de LANASPÉZE.

Mlles Cavalier.
Sabatier.

Élèves de LUCAS.

MM. Constans de Saint-Sauveur.
Dieulafoy.
Druilhe.
de Fontbauzard.
de Lasplanes.
de Malaret.
Mescœur.
Mlle Eugénie Privat.
M. de Puységur.
Mlle de Saillers.

Élèves de MAILLOT.

Mlles Castel.
Caussé.
Damény.
Dirat.
MM. Desessart.
Douveau.
Mlles Duménv.
de Guérin.
M. Lafaye.
Mlle Majorel.
M. Mercadier.
Mlles de Perès.
Robert.
Rousset.

Élèves de MORTREUIL.

MM. de Gaujac.
de Lebrun.
Lafont.
Mlle Pétronille Lafont.
MM. Monnié.
Perraux.
de Roméro.
Rébaly.
Mlle Rousset.
MM. de Saint-Julien de Campferran.
Tribié.

Élèves de ROQUES.

MM. Dumont.
Giraud.
Charles Brocas.
Mlle Hemet.
M. Martin.

Élèves de SABÈRES.

M. Barbé.
Mlles de Barnavel.
Beulach.
M. Bordes.
Mlles de Bonfontan.
de Bordeaux.
de Cardeilhac.
MM. de Combettes.
Deumié.
Mlles Descoffres.
Donau.
de Firmy.
MM. de Fajas.
de Gavarret de Rouaix.
Geniès.
de Gounou-Loubens.
Hubert.
Mlles Imet.
de Lamothe.
de Loubens.
Morlas.
de Perrain.
de Sevènes.
M. Vié.

Élèves de SUAU.

Mlle Casals.
MM. Darassus de Monge.
Geniès.
Gesta.
Jenti.

Digitized by Google

Mlles Laforêt.
Lacroix.
de Laviguerie.
MM. Meillion.
Monthier.
Mlle de Mascart.
M. de Molis.
Mlle Sacaley.

Élèves de VIGAN.

MM. Barthère (aîné).
Dumas.
Gravier.
Michel.

Amateurs exposants sans désignation de maîtres.

M. Autier.
Mlle Barri.
MM. Blancard.
Boudon.
de Bélesta (fils).
Mme Cammas.
MM. Chaubard.
Courtalon.
Mlles Defos.
Delpech.
Damar.
Desmars.
de Devezi.
MM. Demblans.
de la Ferrerie.
Flignac.
l'abbé Gattereau.
Mme la marquise de Gavarret.
MM. d'Hautpoul (fils).
d'Hauteserre.
de Lapeyrie.
Mlle Laporte.
M. Maillé.
Mlles Maurin.
de Montgeay.
MM. de Montazet.
le chevalier de Puivert.
Mlle de Puymaurin.
MM. de Portes.
de Puget.
Raby.
Mlles Rigaud.
de Saint-Lieux.
de Verny.
Villars.

VI

Liste spéciale des peintres en miniature

1). Artistes de profession.

MM. Bauzet.
Bonnecarrère.
Bonhoure.
Bouton.
Bouton (fils).
Boudon.
Carrière.
Dupré.
Mme Cammas.
MM. Gamelin.
Goudin.
Jacquemin.
Pascal.
Pujos.
Rey.
Mlle de Rolland.
MM. Roques.
Rouède

Digitized by Google

BOUTON.

1756 à 1780 (1) : Miniatures en grand nombre chaque année, formant un total de 62 ouvrages.

DESPAX.

1752 Quatre portraits. — Le sacre de Saint-François de Sales. — Un concert.
1753 Une tête de vieillard.
1754 Un portrait. — Un saint Jérôme. — Une tête d'enfant (pastel).
1755 Un saint Mathias. — Départ de Mandrin pour Bourg-en-Bresse. — Combat de Mandrin près de Beaune. — Un saint François.
1758 Un portrait.
1764 Un portrait.
1766 Saint Bernard aux pieds de la Vierge. — Une tête (pastel). — Un paysage.
1768 Un portrait. — Autre portrait (pastel).
1773 Un paysage.
1774 Un portrait. — Une Assomption. Une naissance de la Vierge. — Deux esquisses. — Elie traversant le Jourdain (esquisse). — Coupole peinte de la Daurade (esquisse).
1775 Naissance de la Vierge (esquisse).
1777 Vertumne et Pomone (portrait historié).
1779 Minerve quittant Télémaque (esquisse). — Guerrier retenu par l'amour (esquisse).
1780 Portrait d'un abbé.
1783 Saint Jean dans le désert.
1784 Vingt-deux esquisses de tableaux religieux. — Une marine.
1788 Un portrait de musicienne. — Deux portraits d'enfants. — Un portrait de femme.
1790 Deux tableaux d'animaux. — Un portrait. — Un paysage. — Bacchus et Ariane. — Plusieurs enfants. — La chute des anges. — La mort de saint Vincent. — Saint Jérôme. — Saint Pierre.

DUPRÉ.

1765 Onze portraits en miniature. — Tête de chien (pastel).
1766 Onze tableaux.
1784 Portrait au pastel. — Deux bustes peints, effet de nuit. — Deux tableaux de fruits. — Deux natures mortes.

Mlle FAURÉ.

1770 Neuf portraits.

FAURÉ, académicien.

1784 Portrait de M. de Loménie de Brienne.

GAILLAC, élève d'Antoine Rivals.

1777 Vue du Pont-Neuf de Toulouse. — Supplice de la *Cage* en présence d'une grande foule.

RIVALS (Chevalier).

1752 Un sacrifice au dieu Pan. — La naissance de Jésus-Christ.
1754 Saint Jean écrivant l'Apocalypse. — Naissance du Sauveur.
1760 Plusieurs portraits.
1761 Quatre esquisses.
1762 Portrait de Benoit XIV. — Portrait d'un capitoul.
1765 Saint Jean prêchant dans le désert (esquisse). — Portrait d'un évêque. — Portrait d'un abbé.

CAMMAS.

1751 Deux portraits.
1752 Portrait du président de Caulet. — De Mlle de Caulet. — De l'évêque de Grenoble. — Trois portraits au pastel.
1753 Portrait de M. le comte d'Espie.
1754 Portrait. — Tête au pastel.
1755 Deux portraits.
1758 à 1779 Portraits divers, formant un total de 25 ouvrages.

CAMMAS fils.

1766 Allégorie sur la mort du Dauphin.
1770 Le martyre de saint Sébastien.

(1) Les millésimes indiquent la date des Salons dans lesquels les œuvres ont été présentées.

Digitized by Google

1772 Esquisse de son tableau de réception à l'Académie de Rome. — Dix-huit portraits.
1774 Une vestale. — Jupiter et Io. — Galathée sur les eaux. — Léandre et Héro — Psyché et l'Amour
1780 Allégorie sur la naissance de *Madame*.
1782 Deux portraits. — Une sainte Famille.

DABOS.

1787 Allégorie sur la naissance du Dauphin. — Diane et Endymion. — Danaé recevant Jupiter en pluie d'or. — Plusieurs portraits. — Achille jurant de venger la mort de Patrocle.

GAMELIN.

1759 Un portrait.
1761 Pyrrhus assassiné (esquisse).
1762 Résurrection de Jésus-Christ.
1764 à 1768 Diverses études d'après nature, et esquisses.
1770 Une bataille.
1774 Exposition de vingt-neuf tableaux, résultat de ses études à Rome, dont dix-sept copies.
1775 Le pape Clément XIII donnant aux Carmes le corps de saint Vincent. — Martyre de saint Vincent. — Le corps de saint Vincent porté en procession. — Le roi Louis XVI accueillant la Vérité (allégorie sur le rétablissement des Parlements). — Six portraits. — Trois paysages. — Études d'animaux. — Une prise de voile.
1780 Un ville incendiée par des gens de guerre. — Une attaque. — Des voyageurs dans une hôtellerie.
1783 Les noces de Cana. — Esther et Assuérus. — L'Ange de retour chez Tobie. — Les anges chez Abraham. — Daniel, Sidrac et Abdenago (ces cinq tableaux sont des esquisses d'œuvres exécutées en grand à l'abbaye de Fontfroide).
1784 Un choc de cavalerie.

GAZARD, élève de l'Académie, puis professeur.

1773 Deux marines. — Cinq portraits.
1774 Plusieurs portraits. — Deux marines.
1776 Une attaque.
1777-78 Trois portraits.

GOUDIN, élève de l'Académie, puis adjoint à professeur.

1761 Sept études d'après nature. — Portrait de M^me^ Vien. — Tête de vieillard.
1762 Le massacre des Innocents. — Saint Jérôme. — Sainte Madeleine.
1763 Dessins. — L'embrasement de Troie.
1780 Dix dessins.
1782 Six dessins.
1789 Sacrifice de Callirhoé.

GOURDET.

1765-1766-1770 Portraits.

GROS (le père).

1775-1784 Trois portraits au pastel.

JACQUEMIN.

1779 Etudes d'après nature.
1780 Cléopâtre piquée par un aspic, d'après Rivals. — Plusieurs portraits. — Un bas-relief dans la manière de Sauvage.
1781 Plusieurs portraits.
1782 Jupiter en aigle enlevant Ganymède.
1783 Plusieurs portraits, d'après Van Loo.
1784 Plusieurs portraits.
1787 Portrait de femme.
1788 Le jugement de Pâris (grand prix de 1787). — Deux portraits.

LABARTHE.

1751 Un saint évêque. — La Vierge et l'enfant Jésus.
1753 Un crucifix. — Un Bacchus. — Un saint Jean. — Un Endymion.
1758 Un *Ecce Homo*. — Sept portraits.
1761 Madeleine qui vient de laver les pieds de Jésus-Christ.

Digitized by Google

1766 Une Sainte Famille.
1778 David insulté par Séméï. — Bacchus et l'amour. — La naissance de la Vierge. — La naissance du Sauveur. — Des enfants qui jouent.

LABÉRIE, professeur.

1751 Un portrait. — Un saint Jacques.
1752 à 1783 Portraits formant un total de soixante-cinq ouvrages.
1770 Enée courant au secours de Troie.

LANASPÈZE.

1758 à 1779 Portraits formant un total de trente ouvrages.

LAPÈNE.

1766 Deux esquisses dessinées, tirées d'Homère.
1773 Cléobis et Biton traînant le char de leur mère (grand-prix de 1772). — Trois esquisses de genre. — Portraits (dix en tout).

LOYS, élève de l'Académie, grand-prix de peinture.

1765 Cinq tableaux : Tentation de saint Antoine. — La leçon. — Le Bénédicité. — Un portrait.
1770 David poursuivi par Semeï.

LUCAS (cadet), peintre, élève de l'Académie, puis professeur.

1789 Tête de vieillard. — Paysanne tenant un œuf. — Un christ (tableau d'autel).

MAILLOT.

1773 et 1775 Des portraits. — Un saint Jean.

PUJOS, élève de l'Académie.

1759-1772-1774 Dix portraits en miniature.

Mlle de ROLLAND.

1790 Un pauvre se réchauffant. — Le petit marchand d'œufs. — Le petit savoyard.

ROQUES, élève de l'Académie, puis professeur.

1775 Plusieurs portraits.
1776 Plusieurs portraits.
1777 Arsau sortant du tombeau. — Jésus rencontrant le convoi du fils de la veuve de Naïm. — La matrone d'Ephèse. — Dalila venant de couper les cheveux de Samson. — Portraits.
1779 Louis VIII, fondateur des pénitents gris. — Un chaudronnier. — Un savoyard. — Portraits de l'acteur Préville dans plusieurs de ses rôles. — Portraits. — Meurtre de Philippe, père d'Alexandre (grand-prix de 1778).
1781 Plusieurs portraits.
1782 Les noces de Cana. — Portraits. Tombeau d'Amyntas.
1783 Buveurs. — Savoyard faisant danser la marmotte. — La bonne maman. — Le père de famille expirant. — Une prison. — Une Madeleine. — Eruption du Vésuve.
1784 Plusieurs portraits. — Une espagnolette.
1786 Portraits.
1788 La rose et le bouton.
1789 Portraits. — Le Pierroutou de la Béarnaise.

B). — SCULPTEURS

LUCAS, élève de l'Académie, puis professeur.

1759 Une Léda, statue. — Un Méléagre. — Tête de saint François. — Une danseuse (maquette). — Un buste portrait. — Une Thémis.
1760 Différents morceaux.
1761 David et Abigaïl, bas-relief (grand-prix de l'année). — Deux portraits. — Trois bustes. — Modèle d'un David.
1763 Buste (portrait).
1764 Diverses maquettes.

Digitized by Google

1765 Louis XV (modèle). — Trois modèles.

1766 Maquette d'Omphale. — Quatre bustes d'évangélistes.

1767 Divers dessins.

1772 Une Hébé. — Deux grenadiers. — Un groupe d'enfants (terre cuite).

1773 Modèle du bas-relief destiné aux Ponts-Jumeaux. — Cinq portraits. — L'Amitié et la Franchise (groupe en plâtre). — Le retour du roi à Paris après Metz (1744). — Dessin.

1781 Diverses maquettes (Hébé. — Diane. — Le Temps. — Faune. Hamadryade. — Cérès. — Vénus). — Buste (portrait).

1784 Statue d'Henri IV. — Buste de Rousseau (bronze). — Modèle du tombeau de M. de Puivert. — Portrait du plus jeune fils de M. d'Escalonne.

1784 Anacréon réchauffant l'Amour (bas relief marbre). — Modèle d'un mausolée pour l'église de Saint-Jean-de-Malte. — Le génie de la guerre offrant à Dieu les cendres du chevalier d'Auvet.

1786 Louis le Grand. — Louis XIV.

1787 Une Naïade (maquette). — Sainte Claire et saint François.

1788 Enfants jouant (bas relief). — La province du Languedoc. — La ville de Toulouse protectrice des Beaux-Arts. — L'Amour décochant des traits.

1789 La Vierge et l'enfant Jésus (bas relief). — Portrait d'une dame. — Une jeune Satyre enlevant un petit chat.

1790 Saint Antoine. — Un génie pour un tombeau. — L'hiver.

1791 L'Enfance et l'Adolescence (bas relief). — L'Age mûr et la Vieillesse (bas relief).

LUCAS (fils), élève de l'Académie.

1789 Portrait en pied. — Plusieurs portraits en médaillon.

1790 Héllodore battu de verges, bas relief (grand-prix de l'année).

LESPINASSE, élève de l'Académie.

1788 Rémus et Romulus. — Une Madeleine. — Quatre médaillons.

1789 Enlèvement de Proserpine. — Sainte Famille.

LAFFONT.

1789 Une Bacchante.

LACOMBE, élève de Lucas.

1790 Henri IV. — Saint Joseph.

MORTREUIL, grand-prix de l'Académie, adjoint à professeur.

1774 Relief des décorations pour le dôme de l'église des Chartreux (d'après les dessins de Hardy).

1779 Flore, statue marbre. — La Charité (modèle en bas-relief pour le fronton de l'église de l'hospice de la Grave).

MORTREUIL (cadet).

1781 Concerts d'anges (quatre bas-reliefs).

1786 Modèles d'adorateurs.

NOUBEL, Académicien.

1774 Antiope endormie et le Satyre (groupe). — Zéphyre et Flore. — Orphée. — Neptune sur un Triton.

1777 Douze morceaux divers, maquettes. — Cérès. — Flore. — Vénus et l'Amour sur un dauphin. — Saint Roch. — Groupe d'enfants. — Bas-relief : la Musique Bacchus. — Madeleine. — Adonis.

1781 Amphion. — Flore. — Apollon, Vénus et Adonis. — Louis XVI, bas-relief. — Forges de Vulcain.

PRADELLES.

1787 Deux bustes d'après nature. — Saint Augustin.

Digitized by Google

RAVIER.

1787 Portrait en médaillon, — Jugement de Pâris, bas-relief. — La reine Tanaquil protégeant l'enfant d'un esclave, bas-relief. — Agar et Ismaël renvoyés par Abraham (grand-prix de l'année précédente). — La coupe de Joseph trouvée dans le sac de Benjamin. — Saint Jean de la Croix.

SABA, élève de l'Académie.

1788 Groupe d'animaux.
1790 Groupe d'enfants.

VIGAN, Académicien.

1787 Deux bustes de femmes.
1781 Buste de Garipuy, marbre. — Saint Roch.

C). — GRAVEURS

1774 VIDAL. — Portraits.
FOULQUIER (cadet). — Plusieurs eaux fortes d'après divers maîtres.
VOUÉCOURT. — Quatre morceaux gravés d'après Leprince.
1780 LAVALLÉE. — Repos d'une famille dans une hôtellerie, d'après un tableau de Gamelin, gravure dans la manière du crayon.
1783 MERCADIER, élève de l'Académie.
SIMONIN, associé artiste de l'Académie.
BAOUR.

II

Ouvrages exposés par les associés honoraires et étrangers.

1773 MARQUIS DE BONAC. — Le plaisir du Sage (tableau au pastel).
1780 Mme MEULAN. — Portrait de Lucas.
1787 WALLAERT. — Un coup de vent.
MARQUIS DE CASTELLANE. — Vue des bords de la Loire.
1788 LASSAVE. — Portrait de l'auteur.
DUROMA. — Tableau d'animaux.
1777 ANTOINE. — Modèle de Pluton.
PAJOU. — Un évêque.
HOUDON. — Bélisaire, buste. — Saint Jean, buste.

III

Liste des élèves de l'Académie et de ses membres qui ont exposé aux divers Salons.

1776 MALLIOT, élève de son père.
Joseph BOUTON, élève de son père.
DULONG, élève de Cammas fils.
BEAUBERGARD, élève de Cammas fils.
CARRIÈRE, LAGURR, LACASE, FOURTIES, VIREMENT } élève de l'Académie.
VACQUIER, élève de Cammas.
BARON, élève de Cammas.
1768 LAGLAIRE.
BALLOTTI.
BALIÈRES.
BRISSAU.
1773 VINSAC (fils), orfèvre.
VIDAL, graveur.
BARRAU, élève de M. de Savignac.
MALLIOT.

Digitized by Google

1775 Roques, Valenciennes, Laglère } élève de l'Académie.
Martin, élève du chevalier Rivals.
1780 Dabos, élève de M. Labérie.
Bonnemaison, élève du chevalier Rivals.
1780 Dufossat, élève de Cammas.
Champagne élève de Cammas.
Dulong, élève de Cammas.
Favier, Gleyzes, architecte } élèves de l'Académie.

IV

Grands prix de l'Académie exposés aux Salons.

1764 Loubeau, sculpteur. — Jésus traversant le Jourdain (bas-relief).
1766 Cammas (fils), peintre. — Allégorie sur la mort du Dauphin.
1767 Gleyzes, architecte. — Un arc de triomphe.
Raymond, architecte. — Une place publique (prix de perspective).
1769 Maron, peintre. — Sujet tiré de la tragédie d'Ericie.
1770 Darbon, peintre. — Mariage de l'Amour et de Psyché (allégorie sur le mariage du Dauphin).
1786 Suau, peintre. — La France et la Liberté américaine (allégorie sur la révolution des États-Unis).
1787 Ravier, sculpteur. — Agar et Ismaël renvoyés par Abraham.
1788 Jacquemin, peintre. — Le jugement de Pâris.
1780 Lucas (fils) sculpteur. — Héliodore battu de verges (bas-relief).
Mouniot, sculpteur. — Même sujet (prix d'encouragement).
1791 Rouède, peintre. — Jacob et ses cinq fils présentés par Joseph à Pharaon (prix d'encouragement).

V

Liste des amateurs qui ont exposé aux divers Salons.

Élèves de Cammas.

MM. Bonnemaison.
Baron.
Champagne.
Dufossat.
Dulong.
Vacquier.

Élèves de Champagne.

Mme Pouget.
M. Dézes.

Élèves de Goudin.

MM. Banyé.
Bordes.
de Beyne.
de Branque.
de Brésillac.
MM. Chalmet.
David.
Dubac.
Duprat.
Mlle Eshau.
MM. Fauré.
Fourcade.
Auguste de Fajac.
de Gardouch.
Gouazé.
Guittou.
Jordan.
Mme de La Bonne.
Mlle de La Bonne.
Lamagdeléne.
Louchard.
Macardy.
Mazières.

Digitized by Google

MM. de Montalembert.
Moreau.
de Morettes.
de Moret.
Monniot.
Moutte.
Ollivier.
de Pérès.
Pezous,
Rigaud.
Saissery.
Saubat.
Tournier de Vaillac.
le comte de Turenne.
Valadier.
Vadier.
d'Yzerny de Gargas.

Élèves de JACQUEMIN.

Mlles Belin.
Duravat.

Élèves de LANASPÈZE.

Mlles Cavalier.
Sabatier.

Élèves de LUCAS.

MM. Constans de Saint-Sauveur.
Dieulafoy.
Druilhe.
de Fontbauzard.
de Lasplanes.
de Malaret.
Mescœur.
Mlle Eugénie Privat.
M. de Puységur.
Mlle de Saillers.

Élèves de MAILLOT.

Mlles Castel.
Caussé.
Dameny.
Dirat.
MM. Desessart.
Douveau.
Mlles Dumény.
de Guérin.
M. Lafaye.
Mlle Majorel.
M. Mercadier.
Mlles de Pérès.
Robert.
Rousset.

Élèves de MORTREUIL.

MM. de Gaujac.
de Lebrun.
Lafont.
Mlle Pétronille Lafont.
MM. Monnié.
Perraux.
de Roméro.
Rébaly.
Mlle Rousset.
MM. de Saint-Julien de Campferran.
Tribié.

Élèves de ROQUES.

MM. Dumont.
Giraud.
Charles Brocas.
Mlle Hemet.
M. Martin.

Élèves de SABÈRES.

M. Barbé.
Mlles de Barnavel.
Beulach.
M. Bordes.
Mlles de Bonfontan.
de Bordeaux.
de Cardeilhac.
MM. de Combettes.
Deumié.
Mlles Descoffres.
Donau.
de Firmy.
MM. de Fajas.
de Gavarret de Rouaix.
Geniès.
de Gounou-Loubens.
Hubert.
Mlles Imet.
de Lamothe.
de Loubens.
Morlas.
de Perrain.
de Sevènes.
M. Vié.

Élèves de SUAU.

Mlle Casals.
MM. Darassus de Monge.
Geniès.
Gesta.
Jenti.

Digitized by Google

Mlles Laforêt.
Lacroix.
de Laviguerie.
MM. Meillion.
Monthier.
Mlle de Mascart.
M. de Molis.
Mlle Sacaley.

Élèves de VIGAN.

MM. Barthère (aîné).
Dumas.
Gravier.
Michel.

Amateurs exposants sans désignation de maîtres.

M. Autier.
Mlle Barri.
MM. Blancard.
Boudon.
de Bélesta (fils).
Mme Cammas.
MM. Chaubard.
Courtalon.
Mlles Defos.
Delpech.
Damar.
Desmars.
de Devezi.
MM. Demblans.
de la Ferrerie.
Flignac.
l'abbé Gattereau.
Mme la marquise de Gavarret.
MM. d'Hautpoul (fils).
d'Hauteserre.
de Lapeyrie.
Mlle Laporte.
M. Maillé.
Mlles Maurin.
de Montgeay.
MM. de Montazet.
le chevalier de Puivert.
Mlle de Puymaurin.
MM. de Portes.
de Puget.
Raby.
Mlles Rigaud.
de Saint-Lieux.
de Verny.
Villars.

VI

Liste spéciale des peintres en miniature

1). *Artistes de profession.*

MM. Bauzet.
Bonnecarrère.
Bonhoure.
Bouton.
Bouton (fils).
Boudon.
Carrière.
Dupré.
Mme Cammas.
MM. Gamelin.
Goudin.
Jacquemin.
Pascal.
Pujos.
Rey.
Mlle de Rolland.
MM. Roques.
Rouède

Digitized by Google

2). *Amateurs.*

MM. Constans de Saint-Sauveur.
de Boissy.
Bories.
de La Ferrerie.
Mme de Gavarret.

Mlle Leunecleri.
MM. Laborde.
de Lafont.
de Molis.
Valadier.

Digitized by Google

NOTES

RELATIVES

A LA QUESTION DE LA DÉPOPULATION

PAR LE Dr MAUREL.

En demandant à l'Académie de bien vouloir mettre la question de la *dépopulation* à l'ordre du jour pour la séance de ce soir, je n'ai pas eu l'intention de venir exposer devant elle cette question d'une manière complète, pour ainsi didactique, en recherchant méthodiquement ses causes et en en déduisant les moyens propres à y remédier. C'est là, d'abord, une trop grosse question, qui demanderait plusieurs séances pour être traitée dans son ensemble, et qui, de plus, m'aurait forcé à vous exposer des idées qui sont bien connues de vous tous.

J'ai voulu d'abord fournir l'occasion aux membres de l'Académie de faire connaître leur opinion sur cette question; et je suis convaincu que s'ils ont voulu s'en occuper, ce ne sera pas sans utilité; et ensuite j'ai voulu seulement, pour ce qui me concerne, rappeler certains travaux personnels sur cette question et qui ont été exposés, devant l'Académie, elle-même, depuis plus de vingt ans. Enfin, il m'a semblé que notre Académie, ne pouvait pas rester indifférente à cette question, dont la guerre actuelle vient de faire ressortir l'importance capitale.

Il devient évident, pour quiconque veut se donner la peine d'examiner la marche de notre natalité, que la *France se meurt,* et que, même après être sortie victorieuse de la

Digitized by Google

guerre actuelle, elle est sûrement vouée à une fin relativement prochaine.

Ce qui fait la France, en effet, ce n'est pas son sol, son climat, ses ressources naturelles, c'est avant tout sa population autochtone, qui garde dans son cerveau, son caractère naturel, avec ses défauts, certes, mais aussi avec la clarté de son intelligence, son enthousiasme pour toutes les grandes idées, son libéralisme, et son dévouement à l'émancipation des peuples. Or, ce sont là des qualités qui dépendent de la race; et qui même ont besoin, pour leur libre développement, du sentiment profond de la force qui assure l'indépendance. Or, cette force, ce sentiment de l'indépendance diminue tous les jours avec le nombre de nos naissances. Celles-ci dépassaient un million en 1871, même après la perte de l'Alsace-Lorraine; elles étaient déjà descendues à 900.000 de 1891 à 1895; et elles sont tombées à 750.000 dans ces dernières années. *C'est une diminution d'un quart, dans moins de 50 ans.*

Notre sol, certes, ne restera pas sans habitants. Mais il sera pris par d'autres races qui submergeront la nôtre, celle-ci finira par disparaître, et, avec elle; ses brillantes et solides qualités qui lui assurèrent, pendant de longs siècles, la gloire et toutes les satisfactions que donne la puissance. Eh bien, il ne peut plus y avoir de doutes, tout cela est menacé; même la victoire dans la guerre actuelle, ne pourra que retarder notre disparition mais sans l'éviter.

De là l'impérieuse nécessité d'augmenter notre natalité. C'est pour nous une question de vie ou de mort, et elle restera tout aussi menaçante, je le répète, même après que nous serons sortis victorieux de la lutte actuelle.

Cette nécessité, vient, du reste, d'être comprise par tout le monde penseur de la nation.

A chaque instant, dans les sociétés savantes, dans les revues scientifiques, et aussi dans les grands journaux quotidiens, il est question de notre dépopulation; et c'est pourquoi j'ai pensé que notre Académie ne pouvait pas y rester indifférente. Son sentiment de patriotisme, qui domine chez elle toutes les autres opinions, lui fait un devoir de s'en

Digitized by Google

occuper, ne serait-ce que pour agir sur l'opinion publique et préparer ainsi cette dernière à toutes les mesures nécessaires pour éviter le grand péril qui nous menace.

Je fais donc appel à l'Académie. Je voudrais que l'on pût trouver, dans le volume de cette année, la preuve qu'elle a compris l'importance de cette question et probablement aussi quelques idées capables de lutter contre ce danger.

C'est en le comprenant ainsi, je vous l'ai dit, que je vais aborder cette question. Je me propose, en effet, surtout de rappeler les points que j'ai étudiés, et de les résumer, me tenant en plus à votre disposition pour vous donner les renseignements que je puis avoir sur certains autres.

Les points sur lesquels je veux appeler votre attention, sont l'*infécondité hérédo-arthritique*, l'*affaiblissement graduel de notre masculinité*, et enfin une *modification de la loi sur la pension alimentaire*, que je crois propre à pallier la restriction volontaire.

Mais avant, pour qu'aucun doute ne reste sur ce point, je tiens à bien établir que si j'accorde une réelle importance à l'hérédo-arthritisme comme cause de l'infécondité, et à celle-ci comme contribuant à diminuer notre natalité, et aussi une grande importance à la diminution de notre masculinité, je ne considère pas moins la restriction volontaire comme la cause de beaucoup la plus importante de notre faible natalité.

Si, pour cent ménages, il y en a 15 qui voudraient avoir des enfants et qui n'en ont pas, il y en a 85 qui pourraient en avoir plus qu'ils n'en ont. Ce point bien établi, et, pour ainsi dire, avec l'importance que ces chiffres donnent à ces deux causes, j'aborde l'exposé de mon sujet.

Cette communication sera le douzième travail que je consacre à cette question. C'est, qu'en effet, je l'étudie depuis plus de vingt ans. Je l'ai abordée dès 1895, mais, je viens de le dire, par un de ses petits côtés. Un peu avant cette époque, mes études m'ayant conduit à faire des recherches sur notre alimentation, et à la comparer avec nos besoins,

Digitized by Google

je fus confirmé dans cette opinion *que d'une manière générale nous mangeons trop et surtout trop de viande.*

Ce premier point acquis, je cherchai quelles pouvaient être les conséquences de cette exagération du régime carné; et en utilisant en même temps les recherches de laboratoire et les observations cliniques, j'arrivais à ces conclusions :

1° Qu'il y a de gros inconvénients à exagérer l'alimentation carnée;

2° Que c'est en grande partie à cette exagération qu'il faut attribuer les maladies réunies sous le nom d'arthritisme, et que Bouchard a considérées comme étant dues à un ralentissement de la nutrition;

3° Enfin, que, quand cette exagération de l'alimentation carnée se prolonge sur plusieurs générations, cette famille, produit d'abord plus de filles que de garçons et, enfin, qu'elle devient inféconde.

Or, c'est cette conséquence que je tins à signaler au monde médical dès 1895; et je le fis à la section d'anthropologie du Congrès pour l'avancement des sciences de Bordeaux avec ce titre : *Influence des ménages inféconds sur la dépopulation de la France*[1]. Cette communication à la section d'anthropologie avait été précédée, du reste, par une autre à la section de médecine sur *Les conditions d'une bonne nutrition et les moyens cliniques pour la reconnaître*, cette dernière justifiait la première, dont les conclusions furent les suivantes :

« 1er Les ménages inféconds, qui n'étaient pas 5 % au commencement du siècle, sont maintenant 10 %;

« 2e La fécondité des autres ménages restant la même qu'au commencement du siècle, cette proportion de 10 % conduit forcément à la dépopulation;

« 3e La plupart de ces ménages inféconds sont dus à l'hérédo-arthritisme à la troisième ou à la quatrième génération; et celui-ci est dû lui-même à la suralimentation azotée;

1. Congrès pour l'avancement des sciences de Bordeaux. Août 1895.

Digitized by Google

« 4e L'hérédo-arthritisme, avant de produire l'infécondité, agit en diminuant la masculinité et en augmentant les produits imparfaits;

« 5e En France, la diminution de la natalité a suivi la même marche que la suralimentation; de plus, la diminution de la natalité, prise dans son ensemble, a toujours coïncidé avec l'augmentation des ménages inféconds, avec la diminution de la masculinité et avec l'augmentation des produits imparfaits;

« 6e Ces dernières constatations prouvent que pour expliquer la diminution de la natalité, il faut faire intervenir des causes qui échappent à la volonté;

« 7e Ce sont les villes et les départements qui sont suralimentés qui ont la natalité la plus faible, et, au contraire, aucun des centres qui ont échappé à la dépopulation n'est suralimenté. Il y a donc une concordance complète entre la suralimentation azotée et la répartition de la dépopulation. Cette même concordance n'existe pas, soit pour l'alcool pur, soit pour les boissons fermentées;

« 8° De cette longue série de chiffres et de faits, je conclus donc que s'il est vrai que de nombreuses familles pourraient avoir plus d'enfants qu'elles n'en ont, il n'en reste pas moins démontré qu'une des causes de la dépopulation de la France est l'hérédo-arthritisme dû à la suralimentation azotée. »

Comme on le voit, dans ce travail, l'hérédo-arthritisme est considéré comme cause de l'infécondité; et cette cause vient s'ajouter à la restriction volontaire, que je considérais comme la plus importante.

L'année suivante, je portais la question de la dépopulation devant notre Académie[1], mais en l'envisageant dans son ensemble. Deux séances lui furent consacrées : celle du 27 février et celle du 12 mars 1896.

Dans la séance du 27 février, j'établissais :

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.* — Séance du 27 février 1896, page 637.

Digitized by Google

« 1° *Que la véritable cause du faible accroissement de notre population est dans la diminution du nombre d'enfants par ménage;*

« 2° Que l'augmentation des inféconds a dû jouer un rôle important dans la diminution de notre natalité;

« 3° Que la suralimentation, en produisant la gravelle, l'obésité, la goutte et, plus tard, tout le groupe hérédo-arthritique, est une cause importante de l'affaiblissement de notre natalité;

« 4° Enfin, qu'avant de produire l'infécondité, l'hérédo-arthritisme manifeste son influence par la prédominance des filles (diminution de la masculinité) et par l'augmentation des malformations. »

Cette communication n'était que le développement de celles faites à Bordeaux, sur la production de l'arthritisme sous l'influence de la suralimentation et sur la production de l'infécondité sous l'influence de l'hérédo-arthritisme.

Dans la séance du 12 mars[1], je m'attachais à montrer, par de nombreuses statistiques, prises dans les documents officiels, qu'il y a eu une marche parallèle entre, d'une part, l'exagération du régime carné et, d'autre part, la diminution de notre natalité et de notre masculinité. Ce parallélisme se retrouve en comparant entre eux les divers départements et les deux groupes de notre population, celui des villes et celui de la campagne. J'arrivais donc de nouveau, à la fin de cette partie de ma communication, à cette conclusion générale : *Que la suralimentation entre pour une part importante dans l'affaiblissement de notre natalité.*

Mais, de plus, dans cette même séance, et comme une contre-épreuve de cette conclusion, je passais en revue différentes causes qui ont été invoquées pour expliquer l'affaiblissement de notre natalité, à savoir : « la *division de la propriété*, la *cherté des vivres et des logements*, l'*égoïsme des personnes*, l'*affaiblissement du sentiment religieux*, la

1. Même volume des *Mémoires de l'Académie*. — Séance du 12 mars 1896, page 610.

Digitized by Google

capillarité sociale; et, après leur examen, j'arrivais à cette conclusion : Qu'aucune de ces causes, prise séparément, n'a une importance suffisante pour régler la répartition de notre faible natalité, mais qu'elles conduisent toutes à la *restriction volontaire,* qui, dans leur résultat commun, devient ainsi la cause prépondérante. »

Ma conclusion générale, sur les causes de l'affaiblissement de notre natalité, fut donc *qu'elle reconnait deux causes : l'une importante, l'infécondité pathologique, et l'autre, prépondérante, la restriction volontaire.*

Enfin, en terminant, j'exposais les grandes lignes de mon projet sur les modifications à faire subir à la pension alimentaire, projet qui est devenu, dans les travaux ultérieurs, la *pension de famille.*

En somme, dans ces deux communications à notre Académie, mais dont je ne donnai qu'un résumé pour nos *Mémoires,* on trouve déjà nettement exposées les idées que j'ai défendues depuis en ce qui concerne notre dépopulation, dont une a toujours été celle de tous ceux qui se sont occupé de cette question, à savoir : que *la cause prépondérante est la restriction volontaire,* mais dont les trois autres me sont personnelles : le rôle de l'infécondité due à l'hérédo-arthritisme, l'affaiblissement de notre masculinité ayant une marche parallèle à celle de la natalité, et, enfin, pour lutter contre la restriction volontaire, l'idée de la pension alimentaire, pension rendue obligatoire et payée séparément par chaque enfant.

Ce sont les mêmes idées, mais avec toutes les statistiques à l'appui, qui, la même année, furent exposées dans un volume publié sous le titre : DE LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE, *Étude sur la natalité*[1].

L'importance que, dans ces deux études, j'avais donnée à l'infécondité pour expliquer l'affaiblissement de notre natalité, avait pu laisser croire à ceux qui ne connaissaient mes opinions que d'une manière incomplète que c'était cette cause

1. Doin, Paris, 1896.

Digitized by Google

MM. de Montalembert.
Moreau.
de Morettes.
de Moret.
Monniot.
Moutte.
Ollivier.
de Pérès.
Pezous,
Rigaud.
Saissery.
Saubat.
Tournier de Vaillac.
le comte de Turenne.
Valadier.
Vadier.
d'Yzerny de Gargas.

Élèves de JACQUEMIN.

Mlles Belin.
Duravat.

Élèves de LANASPÈZE.

Mlles Cavalier.
Sabatier.

Élèves de LUCAS.

MM. Constans de Saint-Sauveur.
Dieulafoy.
Druilhe.
de Fontbauzard.
de Lasplanes.
de Malaret.
Mescœur.
Mlle Eugénie Privat.
M. de Puységur.
Mlle de Saillers.

Élèves de MAILLOT.

Mlles Castel.
Caussé.
Dameny.
Dirat.
MM. Desessart.
Douveau.
Mlles Dumény.
de Guérin.
M. Lafaye.
Mlle Majorel.
M. Mercadier.
Mlles de Pérès.
Robert.
Rousset.

Élèves de MORTREUIL.

MM. de Gaujac.
de Lebrun.
Lafont.
Mlle Pétronille Lafont.
MM. Monnié.
Perraux.
de Roméro.
Rébaly.
Mlle Rousset.
MM. de Saint-Julien de Campferran.
Tribié.

Élèves de ROQUES.

MM. Dumont.
Giraud.
Charles Brocas.
Mlle Hemet.
M. Martin.

Élèves de SABÈRES.

M. Barbé.
Mlles de Barnavel.
Beulach.
M. Bordes.
Mlles de Bonfontan.
de Bordeaux.
de Cardeilhac.
MM. de Combettes.
Deumié.
Mlles Descoffres.
Donau.
de Firmy.
MM. de Fajas.
de Gavarret de Rouaix.
Geniès.
de Gounou-Loubens.
Hubert.
Mlles Imet.
de Lamothe.
de Loubens.
Morlas.
de Perrain.
de Sevènes.
M. Vié.

Élèves de SUAU.

Mlle Casals.
MM. Darassus de Monge.
Geniès.
Gesta.
Jenti.

Digitized by Google

Mlles Laforêt.
Lacroix.
de Laviguerie.
MM. Meillion.
Monthier.
Mlle de Mascart.
M. de Molis.
Mlle Sacaley.

Élèves de VIGAN.

MM. Barthère (aîné).
Dumas.
Gravier.
Michel.

Amateurs exposants sans désignation de maîtres.

M. Autier.
Mlle Barri.
MM. Blancard.
Boudon.
de Bélesta (fils).
Mme Cammas.
MM. Chaubard.
Courtalon.
Mlles Defos.
Delpech.
Damar.
Desmars.
de Devezi.
MM. Demblans.
de la Ferrerie.
Flignac.
l'abbé Gattereau.
Mme la marquise de Gavarret.
MM. d'Hautpoul (fils).
d'Hauteserre.
de Lapeyrie.
Mlle Laporte.
M. Maillé.
Mlles Maurin.
de Montgeay.
MM. de Montazet.
le chevalier de Puivert.
Mlle de Puymaurin.
MM. de Portes.
de Puget.
Raby.
Mlles Rigaud.
de Saint-Lieux.
de Verny.
Villars.

VI

Liste spéciale des peintres en miniature

1). *Artistes de profession.*

MM. Bauzet.
Bonnecarrère.
Bonhoure.
Bouton.
Bouton (fils).
Boudon.
Carrière.
Dupré.
Mme Cammas.
MM. Gamelin.
Goudin.
Jacquemin.
Pascal.
Pujos.
Rey.
Mlle de Rolland.
MM. Roques.
Rouède

Digitized by Google

2). *Amateurs.*

MM. Constans de Saint-Sauveur.
de Boissy.
Bories.
de La Ferrerie.
Mme de Gavarret.

Mlle Leunecleri.
MM. Laborde.
de Lafont.
de Molis.
Valadier.

Digitized by Google

NOTES

RELATIVES

A LA QUESTION DE LA DÉPOPULATION

PAR LE Dr MAUREL.

En demandant à l'Académie de bien vouloir mettre la question de la *dépopulation* à l'ordre du jour pour la séance de ce soir, je n'ai pas eu l'intention de venir exposer devant elle cette question d'une manière complète, pour ainsi didactique, en recherchant méthodiquement ses causes et en en déduisant les moyens propres à y remédier. C'est là, d'abord, une trop grosse question, qui demanderait plusieurs séances pour être traitée dans son ensemble, et qui, de plus, m'aurait forcé à vous exposer des idées qui sont bien connues de vous tous.

J'ai voulu d'abord fournir l'occasion aux membres de l'Académie de faire connaître leur opinion sur cette question; et je suis convaincu que s'ils ont voulu s'en occuper, ce ne sera pas sans utilité; et ensuite j'ai voulu seulement, pour ce qui me concerne, rappeler certains travaux personnels sur cette question et qui ont été exposés, devant l'Académie, elle-même, depuis plus de vingt ans. Enfin, il m'a semblé que notre Académie, ne pouvait pas rester indifférente à cette question, dont la guerre actuelle vient de faire ressortir l'importance capitale.

Il devient évident, pour quiconque veut se donner la peine d'examiner la marche de notre natalité, que la *France se meurt,* et que, même après être sortie victorieuse de la

Digitized by Google

guerre actuelle, elle est sûrement vouée à une fin relativement prochaine.

Ce qui fait la France, en effet, ce n'est pas son sol, son climat, ses ressources naturelles, c'est avant tout sa population autochtone, qui garde dans son cerveau, son caractère naturel, avec ses défauts, certes, mais aussi avec la clarté de son intelligence, son enthousiasme pour toutes les grandes idées, son libéralisme, et son dévouement à l'émancipation des peuples. Or, ce sont là des qualités qui dépendent de la race; et qui même ont besoin, pour leur libre développement, du sentiment profond de la force qui assure l'indépendance. Or, cette force, ce sentiment de l'indépendance diminue tous les jours avec le nombre de nos naissances. Celles-ci dépassaient un million en 1871, même après la perte de l'Alsace-Lorraine; elles étaient déjà descendues à 900.000 de 1891 à 1895; et elles sont tombées à 750.000 dans ces dernières années. *C'est une diminution d'un quart, dans moins de 50 ans.*

Notre sol, certes, ne restera pas sans habitants. Mais il sera pris par d'autres races qui submergeront la nôtre, celle-ci finira par disparaître, et, avec elle; ses brillantes et solides qualités qui lui assurèrent, pendant de longs siècles, la gloire et toutes les satisfactions que donne la puissance. Eh bien, il ne peut plus y avoir de doutes, tout cela est menacé; même la victoire dans la guerre actuelle, ne pourra que retarder notre disparition mais sans l'éviter.

De là l'impérieuse nécessité d'augmenter notre natalité. C'est pour nous une question de vie ou de mort, et elle restera tout aussi menaçante, je le répète, même après que nous serons sortis victorieux de la lutte actuelle.

Cette nécessité, vient, du reste, d'être comprise par tout le monde penseur de la nation.

A chaque instant, dans les sociétés savantes, dans les revues scientifiques, et aussi dans les grands journaux quotidiens, il est question de notre dépopulation; et c'est pourquoi j'ai pensé que notre Académie ne pouvait pas y rester indifférente. Son sentiment de patriotisme, qui domine chez elle toutes les autres opinions, lui fait un devoir de s'en

Digitized by Google

occuper, ne serait-ce que pour agir sur l'opinion publique et préparer ainsi cette dernière à toutes les mesures nécessaires pour éviter le grand péril qui nous menace.

Je fais donc appel à l'Académie. Je voudrais que l'on pût trouver, dans le volume de cette année, la preuve qu'elle a compris l'importance de cette question et probablement aussi quelques idées capables de lutter contre ce danger.

C'est en le comprenant ainsi, je vous l'ai dit, que je vais aborder cette question. Je me propose, en effet, surtout de rappeler les points que j'ai étudiés, et de les résumer, me tenant en plus à votre disposition pour vous donner les renseignements que je puis avoir sur certains autres.

Les points sur lesquels je veux appeler votre attention, sont l'*infécondité hérédo-arthritique*, l'*affaiblissement graduel de notre masculinité*, et enfin une *modification de la loi sur la pension alimentaire*, que je crois propre à pallier la restriction volontaire.

Mais avant, pour qu'aucun doute ne reste sur ce point, je tiens à bien établir que si j'accorde une réelle importance à l'hérédo-arthritisme comme cause de l'infécondité, et à celle-ci comme contribuant à diminuer notre natalité, et aussi une grande importance à la diminution de notre masculinité, je ne considère pas moins la restriction volontaire comme la cause de beaucoup la plus importante de notre faible natalité.

Si, pour cent ménages, il y en a 15 qui voudraient avoir des enfants et qui n'en ont pas, il y en a 85 qui pourraient en avoir plus qu'ils n'en ont. Ce point bien établi, et, pour ainsi dire, avec l'importance que ces chiffres donnent à ces deux causes, j'aborde l'exposé de mon sujet.

Cette communication sera le douzième travail que je consacre à cette question. C'est, qu'en effet, je l'étudie depuis plus de vingt ans. Je l'ai abordée dès 1895, mais, je viens de le dire, par un de ses petits côtés. Un peu avant cette époque, mes études m'ayant conduit à faire des recherches sur notre alimentation, et à la comparer avec nos besoins,

Digitized by Google

je fus confirmé dans cette opinion *que d'une manière générale nous mangeons trop et surtout trop de viande.*

Ce premier point acquis, je cherchai quelles pouvaient être les conséquences de cette exagération du régime carné; et en utilisant en même temps les recherches de laboratoire et les observations cliniques, j'arrivais à ces conclusions :

1° Qu'il y a de gros inconvénients à exagérer l'alimentation carnée;

2° Que c'est en grande partie à cette exagération qu'il faut attribuer les maladies réunies sous le nom d'arthritisme, et que Bouchard a considérées comme étant dues à un ralentissement de la nutrition;

3° Enfin, que, quand cette exagération de l'alimentation carnée se prolonge sur plusieurs générations, cette famille, produit d'abord plus de filles que de garçons et, enfin, qu'elle devient inféconde.

Or, c'est cette conséquence que je tins à signaler au monde médical dès 1895; et je le fis à la section d'anthropologie du Congrès pour l'avancement des sciences de Bordeaux avec ce titre : *Influence des ménages inféconds sur la dépopulation de la France*[1]. Cette communication à la section d'anthropologie avait été précédée, du reste, par une autre à la section de médecine sur *Les conditions d'une bonne nutrition et les moyens cliniques pour la reconnaître*, cette dernière justifiait la première, dont les conclusions furent les suivantes :

« 1er Les ménages inféconds, qui n'étaient pas 5 °/₀ au commencement du siècle, sont maintenant 10 °/₀;

« 2e La fécondité des autres ménages restant la même qu'au commencement du siècle, cette proportion de 10 °/₀ conduit forcément à la dépopulation;

« 3e La plupart de ces ménages inféconds sont dus à l'hérédo-arthritisme à la troisième ou à la quatrième génération; et celui-ci est dû lui-même à la suralimentation azotée;

1. Congrès pour l'avancement des sciences de Bordeaux. Août 1895.

Digitized by Google

« 4° L'hérédo-arthritisme, avant de produire l'infécondité, agit en diminuant la masculinité et en augmentant les produits imparfaits;

« 5° En France, la diminution de la natalité a suivi la même marche que la suralimentation; de plus, la diminution de la natalité, prise dans son ensemble, a toujours coïncidé avec l'augmentation des ménages inféconds, avec la diminution de la masculinité et avec l'augmentation des produits imparfaits;

« 6° Ces dernières constatations prouvent que pour expliquer la diminution de la natalité, il faut faire intervenir des causes qui échappent à la volonté;

« 7° Ce sont les villes et les départements qui sont suralimentés qui ont la natalité la plus faible, et, au contraire, aucun des centres qui ont échappé à la dépopulation n'est suralimenté. Il y a donc une concordance complète entre la suralimentation azotée et la répartition de la dépopulation. Cette même concordance n'existe pas, soit pour l'alcool pur, soit pour les boissons fermentées;

« 8° De cette longue série de chiffres et de faits, je conclus donc que s'il est vrai que de nombreuses familles pourraient avoir plus d'enfants qu'elles n'en ont, il n'en reste pas moins démontré qu'une des causes de la dépopulation de la France est l'hérédo-arthritisme dû à la suralimentation azotée. »

Comme on le voit, dans ce travail, l'hérédo-arthritisme est considéré comme cause de l'infécondité; et cette cause vient s'ajouter à la restriction volontaire, que je considérais comme la plus importante.

L'année suivante, je portais la question de la dépopulation devant notre Académie[1], mais en l'envisageant dans son ensemble. Deux séances lui furent consacrées : celle du 27 février et celle du 12 mars 1896.

Dans la séance du 27 février, j'établissais :

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.* — Séance du 27 février 1896, page 637.

Digitized by Google

« 1° *Que la véritable cause du faible accroissement de notre population est dans la diminution du nombre d'enfants par ménage;*

« 2° Que l'augmentation des inféconds a dû jouer un rôle important dans la diminution de notre natalité;

« 3° Que la suralimentation, en produisant la gravelle, l'obésité, la goutte et, plus tard, tout le groupe hérédo-arthritique, est une cause importante de l'affaiblissement de notre natalité;

« 4° Enfin, qu'avant de produire l'infécondité, l'hérédo-arthritisme manifeste son influence par la prédominance des filles (diminution de la masculinité) et par l'augmentation des malformations. »

Cette communication n'était que le développement de celles faites à Bordeaux, sur la production de l'arthritisme sous l'influence de la suralimentation et sur la production de l'infécondité sous l'influence de l'hérédo-arthritisme.

Dans la séance du 12 mars[1], je m'attachais à montrer, par de nombreuses statistiques, prises dans les documents officiels, qu'il y a eu une marche parallèle entre, d'une part, l'exagération du régime carné et, d'autre part, la diminution de notre natalité et de notre masculinité. Ce parallélisme se retrouve en comparant entre eux les divers départements et les deux groupes de notre population, celui des villes et celui de la campagne. J'arrivais donc de nouveau, à la fin de cette partie de ma communication, à cette conclusion générale : *Que la suralimentation entre pour une part importante dans l'affaiblissement de notre natalité.*

Mais, de plus, dans cette même séance, et comme une contre-épreuve de cette conclusion, je passais en revue différentes causes qui ont été invoquées pour expliquer l'affaiblissement de notre natalité, à savoir : « la *division de la propriété*, la *cherté des vivres et des logements*, l'*égoïsme des personnes*, l'*affaiblissement du sentiment religieux*, la

1. Même volume des *Mémoires de l'Académie*. — Séance du 12 mars 1896, page 610.

Digitized by Google

capillarité sociale; et, après leur examen, j'arrivais à cette conclusion : Qu'aucune de ces causes, prise séparément, n'a une importance suffisante pour régler la répartition de notre faible natalité, mais qu'elles conduisent toutes à la *restriction volontaire,* qui, dans leur résultat commun, devient ainsi la cause prépondérante. »

Ma conclusion générale, sur les causes de l'affaiblissement de notre natalité, fut donc *qu'elle reconnait deux causes : l'une importante, l'infécondité pathologique, et l'autre, prépondérante, la restriction volontaire.*

Enfin, en terminant, j'exposais les grandes lignes de mon projet sur les modifications à faire subir à la pension alimentaire, projet qui est devenu, dans les travaux ultérieurs, la *pension de famille.*

En somme, dans ces deux communications à notre Académie, mais dont je ne donnai qu'un résumé pour nos *Mémoires,* on trouve déjà nettement exposées les idées que j'ai défendues depuis en ce qui concerne notre dépopulation, dont une a toujours été celle de tous ceux qui se sont occupé de cette question, à savoir : que *la cause prépondérante est la restriction volontaire,* mais dont les trois autres me sont personnelles : le rôle de l'infécondité due à l'hérédo-arthritisme, l'affaiblissement de notre masculinité ayant une marche parallèle à celle de la natalité, et, enfin, pour lutter contre la restriction volontaire, l'idée de la pension alimentaire, pension rendue obligatoire et payée séparément par chaque enfant.

Ce sont les mêmes idées, mais avec toutes les statistiques à l'appui, qui, la même année, furent exposées dans un volume publié sous le titre : DE LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE, *Étude sur la natalité*[1].

L'importance que, dans ces deux études, j'avais donnée à l'infécondité pour expliquer l'affaiblissement de notre natalité, avait pu laisser croire à ceux qui ne connaissaient mes opinions que d'une manière incomplète que c'était cette cause

1. Doin, Paris, 1896.

Digitized by Google

que je considérais presque comme cause unique ou du moins comme prépondérante. Or, je n'avais jamais manqué de donner la place la plus importante à la restriction volontaire. Mais comme c'était là l'opinion générale, je m'étais contenté de l'énoncer; et j'avais mis, au contraire, tous mes efforts pour faire ressortir l'importance de l'infécondité qui, jusque-là, n'avait pas été signalée et que j'avais à démontrer.

Aussi ai-je cru nécessaire, en commençant le volume publié sur cette question, de bien affirmer cette opinion : « Comme tous ceux qui se sont occupés de la faible natalité de notre pays, je pense que, dans la plupart des ménages, on limite le nombre des enfants. C'est là un fait indéniable et pour la confirmation duquel il n'est pas nécessaire de forcer les confidences. Il est devenu si général que, convaincu que tous les autres ménages en font autant, aucun n'hésite à en faire l'aveu... A notre époque, on peut dire que, d'une manière très générale, dans les relations sexuelles, aussi bien les légitimes que les illégitimes, la fécondation est non le but, mais le danger. C'est donc là probablement une des causes les plus importantes de notre faible natalité; et je tiens à bien l'affirmer, dès le début de ce travail, pour éviter toute erreur d'interprétation, quelque importance que je puisse donner dans la suite à la cause de la dépopulation que je vais étudier. »

Après avoir nettement affirmé mon opinion à cet égard et avoir donné à la restriction volontaire le rôle prépondérant, je réunis tous les matériaux qui peuvent justifier d'abord l'existence de l'infécondité hérédo arthritique, et ensuite montrer que son rôle était encore important. Dans une première partie je montrai que le nombre des ménages infé-conds avait augmenté depuis un siècle. J'envisageai à ce point de vue d'abord le département de la Haute-Garonne, et ensuite la France entière. De plus, pour cette dernière, je fis voir qu'il existe une concordance entre les départements à faible natalité et ceux pour lesquels la proportion des infé-conds s'est le plus accentuée. Enfin, après avoir établi cette concordance pour les départements, je le fis pour les arrondissements et pour les cantons. Or, toutes ces statistiques

Digitized by Google

officielles, me conduisirent à cette conclusion générale, « *que s'il y a des groupes de population un peu considérables à faible natalité, dont la proportion d'inféconds soit inférieure à la moyenne générale de 10 °/₀, il n'y en a aucun ayant une proportion d'inféconds sensiblement supérieure à la moyenne, qui n'ait une natalité assez faible pour le conduire à la dépopulation.* »

D'après cette conclusion, tout en reconnaissant que l'augmentation des inféconds n'est pas la seule cause de notre faible natalité, je lui laissais cependant une réelle importance. Or, les vingt ans de pratique médicale qui me séparent du moment où j'écrivais cette conclusion, n'ont fait que me confirmer dans cette opinion. Je pense encore, comme je l'écrivais à l'époque, en 1896, que la cause la plus importante de notre faible natalité est la restriction volontaire; mais je crois aussi, et au moins autant qu'à cette époque, que *l'infécondité y entre pour une part encore importante.*

Après avoir ainsi établi l'influence de l'infécondité sur notre faible natalité, je cherchais les causes de cette infécondité; et guidé, je l'ai dit, d'une part, par mes recherches sur nos besoins alimentaires et, d'autre part, par mes observations cliniques, j'arrivais à cette conclusion qu'une de ces causes, la plus fréquente, est l'hérédo-arthritisme.

C'est dans cette publication d'ordre démographique que, pour la première fois, je décrivis l'évolution de l'arthritisme, en le faisant porter sur plusieurs générations, et que je fis, de ces maladies, non plus seulement un groupe, mais une véritable famille, dans laquelle les différentes formes pathologiques étaient représentées par des ascendants, des contemporains et des descendants. Mes conclusions sur cette diathèse, après cette étude, furent les suivantes :

« *1° Que l'arthritisme a une évolution régulière; 2° que* « *cette évolution s'étend sur plusieurs générations*; *3° que* « *ces manifestations si multiples et dont l'apparition sem-* « *ble livrée au hasard, sont cependant soumises à des lois* « *dont les deux principales sont celles de succession et de* « *coïncidence; 4° que, vu ses lois, l'arthritisme ne consti-*

Digitized by Google

« *lue pas seulement un groupe naturel de maladies, mais* « *même véritablement une famille pathologique.* »

L'évolution de la famille arthritique que je décrivis d'une manière schématique sur cinq générations, suivit cette conclusion. En commençant par la pléthore, je passais à ses formes les plus caractéristiques : l'obésité, la gravelle, la goutte, le diabète; et j'arrivais ensuite à ses formes de déchéance qui comprenaient des troubles nerveux, les malformations, la prédominance des filles et l'infécondité. Déjà même dans cette étude, qui pourtant ne s'adressait pas spécialement au corps médical, je plaçais la principale lésion anatomique de cette diathèse dans le tissu conjonctif. Ce fut sur lui que je localisais l'influence héréditaire. Je n'ai eu depuis que fort peu de chose à ajouter à cette étude. L'étiologie de cette diathèse, on va le voir, est restée la même. Il en est de même de son évolution symptomatique dans ses grandes lignes; de son processus anatomique et de ses terminaisons. La seule addition importante à cette conception de l'arthritisme a été celle formulée deux ans après à Montpellier[1], et qui m'a fait considérer l'obésité, la glycosurie à ses débuts, certaines albuminuries et les muccorrhées, comme des moyens de défense de l'organisme[2].

L'influence de l'hérédo-arthritisme sur l'infécondité, ainsi établie, je repris mes recherches sur la cause de l'arthritisme; et je fus confirmé dans ma première opinion, qu'il est dû à la suralimentation azotée et surtout carnée, c'est-à-dire à l'ingestion d'une quantité d'albuminoïdes, surtout d'origine animale, dépassant les besoins de notre organisme en ces substances. C'est la suralimentation azotée ainsi comprise que, deux ans après, au congrès de Montpellier, je désignais sous le nom de *surnutrition azotée*.

1. Congrès français de médecine de Montpellier. — Arthritisme et surnutrition. — Moyens de résistance de l'organisme, 13 et 15 avril 1898.

Voir aussi le rapport sur l'obésité. — Congrès français de médecine de Paris, 1904.

2. *Ibid.*

Digitized by Google

Mais, pour établir d'une manière indiscutable cette cause de l'arthritisme, je comparais nos dépenses en viandes de boucherie depuis un siècle, en montrant ce premier fait que ces dépenses, de 1830 à 1886, sont passées approximativement, pour la population rurale, comprenant au début de cette période les trois-quarts de notre population totale, de 20 kilogrammes par habitant à 40 kilogrammes, soit deux fois plus. Pour la population des villes, l'augmentation a été moins élevée, parce que toujours leurs dépenses en viandes a été plus forte. Dès 1816, les trois cent cinquante-huit villes de France, comprenant un total de 3.922.388 habitants, dépensaient déjà près de 51 kilogr. de viande par habitant. Ces mêmes villes en dépensaient 53 kilogr. en 1862 et 64 en 1882. Paris passait de 68 kilogr. en 1862 à 79 kilogr. en 1882.

Après de nombreuses statistiques, j'arrivais à ces évaluations approximatives : « Seule la véritable population rurale, celle réunie en groupes de moins de 500 habitants, c'est-à-dire 4 millions, ne doit dépenser environ que 40 kilog. de cette viande. « La partie constituée par les groupes de 500 à 1.000 habitants, soit 8 millions, dépense 45 à 50 kilog. Tout le reste en consomme davantage.

« C'est-à-dire que, d'une manière approximative, dans ces dernières années, 1892 à 1894, un tiers de la population dépense environ 45 kilog. de viande par an, un second tiers 55 kilog., et un troisième tiers 65 kilog. » (page 147).

Après avoir évalué ainsi les dépenses faites en viandes de boucherie par notre population, et l'augmentation considérable qu'elles présentaient, je cherchais à apprécier celles des autres viandes provenant de la race porcine, de la volaille, du poisson et des végétaux; et j'arrivais à cette conclusion que notre population dépense 150 gr. de substances azotées par jour, sur lesquels 68 gr. d'origine animale. Mais comme, sur ces 68 gr., le lait et le fromage comprenaient 20 gr., c'est donc 48 gr. demandés à la viande de boucherie, 30 gr. au porc, à la basse-cour et au poisson. Or, d'après mes évaluations, nos besoins en azotés pour un adulte étant largement

Digitized by Google

couverts par 90 gr. à 100 gr. de ces substances, ces statistiques me conduisirent à cette conclusion *que, si l'on tient compte que c'est là ce qui revient à chaque habitant (150 gr.) quel que soit son sexe et son âge, on verra qu'on ne saurait plus douter de ce fait que la quantité d'azotés dépensée par la France est suffisante pour suralimenter toute sa population; et que si une certaine partie de cette population, ne l'est pas, c'est que l'autre l'est doublement.*

La suralimentation azotée pour la France prise dans son ensemble, ainsi prouvée, il me restait, pour montrer son influence sur l'arthritisme, à établir la concordance entre les centres les plus suralimentés et ceux présentant le plus de manifestations hérédo-arthritiques, c'est-à-dire, les malformations, la diminution de la masculinité et la diminution de la natalité. Je le fis d'abord pour les départements en montrant qu'il y avait une concordance entre ceux à faible natalité et ceux à grande consommation d'azotés, et réciproquement entre ceux qui en consommaient peu et qui conservaient une natalité assez élevée. Voici quelques chiffres : Les chefs-lieux de douze départements à faible natalité dépensent, par an et par habitant, 33 kilog. 765 d'azotés, tandis que les grandes villes et chefs-lieux de douze départements à natalité élevée n'en dépensent que 26 k. 470. C'est donc une différence de 7 kilog. par an, soit sensiblement d'un quart.

Je trouvais encore le même rapport entre les différents quartiers d'une même ville, comme Paris. Ce sont les quartiers riches, qui ont l'alimentation la plus azotée, qui ont la natalité la plus faible.

Enfin, quoique avec moins de précision, je constatais le même rapport en comparant les dépenses en azotés des différentes nations et leur natalité. Cette dernière est peu élevée chez les nations dépensant moins d'azotés que nous.

Je terminais donc cette partie de mon étude par ces conclusions :

1° *Que les rapports que nous avons constatés, en étudiant nos départements et nos villes, entre la suralimentation*

Digitized by Google

et l'affaiblissement de la fécondité se retrouvent dans les autres nations, même les plus lointaines ; et cela même quand, franchissant les limites de notre époque, nous remontons vers le passé ;

2° *Qu'en somme ce sont les groupes de population qui ne se suralimentent pas qui conservent le mieux leur fécondité.*

Ainsi se trouvait donc en ce moment établi ces deux rapports :

1° D'une manière assez générale entre l'augmentation des inféconds et la diminution de notre natalité;

2° D'une manière, très grande encore, entre la suralimentation et l'exagération des inféconds.

C'était là une grande probabilité en faveur du rôle important que j'attribuais à la suralimentation azotée dans la diminution de notre natalité; mais, de plus, je cherchais à augmenter encore cette probabilité, en montrant que tandis qu'il y avait une concordance générale entre la suralimentation et l'affaiblissement de notre natalité, cette concordance n'existait pas entre les pays de faible natalité et les diverses causes d'ordre moral qui avaient été indiquées. Je fis cette étude comparative successivement pour la *division de la propriété*, pour l'*insuffisance et la cherté des vivres*, pour le *prix élevé des loyers*, pour l'*égoïsme des parents*, pour l'*influence de la religion* et, enfin, pour la *capillarité sociale ;* et, pour ces différentes causes, je ne trouvais cette concordance ni dans les temps ni dans la distribution géographique. Certes, toutes ces causes peuvent agir dans certains cas particuliers et pour quelques familles, et toutes conduisent à ce résultat commun, la restriction volontaire; mais aucune d'elles, à elle seule, n'est suffisante pour expliquer soit la marche soit la répartition de notre natalité.

Passant ensuite à l'examen des causes *physiologiques* et *pathologiques*, et, notamment, pour ces dernières, à l'*hérédo-arthritisme* et à la *syphilis*, j'établis nettement leur influence, puisque l'une et l'autre nuisent à la fécondité, mais tout en faisant une place plus importante au premier. Je n'en con-

Digitized by Google

cluais pas moins que la cause prépondérante restait à la restriction volontaire; et, après les longs développements que j'avais donnés à l'influence de l'hérédo-arthritisme, puisqu'en somme cette étude avait surtout pour but d'établir cette influence, je crus devoir rappeler le rôle prépondérant de la restriction volontaire.

« Telles sont, disais-je page 243, les différentes causes que l'on a invoquées pour expliquer l'affaiblissement de notre natalité. Comme on le voit, après ce long examen, deux l'emportent sur toutes les autres : la *restriction volontaire* et l'*hérédo-arthritisme*.

« Mais quelques points restent encore à étudier. Quelle est leur valeur relative? Quels sont les cas dans lesquels on doit invoquer l'une ou l'autre? enfin, quels sont leurs dangers?

« La restriction volontaire, je l'ai dit, résume toutes les influences d'ordre moral; elle est leur point aboutissant commun. C'est à elle, en effet, que conduisent la division de la propriété, l'égoïsme des parents, la cherté des logements et des vivres, la diminution de la religion et la capillarité sociale. Aucune de ces influences, il est vrai, nous l'avons vu, ne peut suffire pour expliquer à elle seule, soit la marche soit la répartition de l'affaiblissement de notre natalité. Mais toutes, avec d'importantes différences, y contribuent, si bien que, leurs effets se totalisant, elles arrivent en somme à constituer la cause la plus puissante. »

Ma conviction reste la même. Oui, sûrement, la restriction volontaire reste la cause la plus puissante; mais l'infécondité pathologique due à la syphilis et surtout à l'hérédo-arthritisme joue un rôle encore assez important pour qu'on s'en occupe. Dans cette étude, du reste, j'ai donné des indications qui, comme moyenne, peuvent faire reconnaître ce qui, dans la diminution de la natalité, appartient à chacune de ces deux causes. Ces deux influences seront moins facilement reconnues si elles agissent séparément sur deux groupes de population. Les signes pour la restriction volontaire, sont le petit nombre d'infécond, et comme les enfants sont

Digitized by Google

procréés par des parents jeunes, la rareté des malformations et une haute masculinité.

Pour l'infécondité pathologique, nous trouvons les trois caractères contraires : la fréquence des ménages inféconds, la grande proportion des malformés de différents ordres et la diminution de la masculinité.

Mais, bien entendu, ces deux causes n'agissent jamais séparément sur un groupe de population. Elles agissent surtout concurremment; et, dès lors, il est souvent difficile de reconnaître ce qui revient à chacune d'elles. Cependant ces signes peuvent nous permettre de nous faire, le plus souvent, une opinion à cet égard dans une famille donnée. Un ménage marié jeune qui, dans les quatre à cinq premières années de mariage, a eu un ou deux garçons vigoureux, et qui n'en a plus ensuite, prend sûrement ses précautions pour ne plus en avoir. Un ménage qui a commencé par avoir des avortements, qui ensuite a des filles et après des garçons, est souvent sous l'influence de la syphilis. Un ménage qui n'a pas d'enfants ou qui n'a qu'une fille, peut être syphilitique ou hérédo-arthritique. Enfin, un ménage jeune qui n'a que des filles relève presque sûrement de cette diathèse.

Telles furent les idées que j'exposais dans ce long travail de 1896. Comme on le voit, il fut surtout consacré à prouver l'influence de la suralimentation azotée sur la natalité, la rendant moins parfaite d'abord et l'arrêtant ensuite; et j'ai enfin la satisfaction après, il est vrai, avoir dû y revenir bien souvent, de voir maintenant ces idées être acceptées.

L'infécondité hérédo-arthritique est définitivement admise. C'est là un premier point important. Elle doit donc intervenir pour une part quelconque dans la diminution de notre natalité, et l'avenir nous dira dans quelle part. Je ne saurais la préciser, mais je crois qu'elle sera assez marquée pour que, dès maintenant, on cherche à la diminuer. Il me paraît d'autant plus important de le faire, que la suralimentation n'agit pas seulement, je l'ai dit, en diminuant le nombre des naissances, mais aussi en diminuant la valeur des nouveau-nés.

Digitized by Google

Enfin, ce travail se terminait par quelques indications sommaires sur la *pension de famille*, comme pouvant rendre des services contre la restriction volontaire; mais je vais avoir à en parler plus longuement, en résumant un autre travail paru en 1902.

Pendant cette période, de 1896 à 1902, les travaux sur cette question furent des plus nombreux. A ce point, qu'ayant demandé au *Courrier de la Presse* de me relever les publications qui en avaient traité, dans moins d'un an, il m'en signala plus de 300.

Or, si la presque totalité de ces travaux signalaient le danger de notre faible natalité, quelques autres essayaient de l'atténuer. Une nouvelle opinion se faisait jour : c'était le *néo-malthusianisme* qui même n'avait pas hésité à créer une Société en août 1896. Comme toute école nouvelle, le néo-malthusianisme eut ses adeptes. Ses principes présentaient cet attrait qu'ils permettaient de justifier des pratiques qui, jusque-là, avaient été considérées comme contraires à la morale. J'ai connu des néo-malthusiens que je continue à considérer comme très honnêtes; mais ces idées sont si contraires à l'intérêt de la France que je suis tenté de voir dans leur propagande l'influence de nos ennemis. J'ai cru devoir m'élever contre cette doctrine; et je revins l'année suivante[1], à son sujet, sur la question de la dépopulation. Je terminais mon résumé sur ce point en disant que : « Même en admettant que le bonheur d'un pays consiste à avoir le moins d'habitants possible, nous devrions au moins laisser nos adversaires, plus peuplés que nous, entrer les premiers dans cette voie. »

Cinq années se passèrent ensuite sans que je crus devoir revenir sur cette question. Mais, en 1902, plusieurs travaux importants leur ayant été consacrés, et les auteurs qui me citaient me présentant comme attribuant la cause principale de notre faible natalité à l'arthritisme, lorsque cependant

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.* Année 1917, p. 351.

Digitized by Google

j'avais toujours eu soin de dire que j'accordais la prépondérance à la restriction volontaire, je me décidai à reprendre la question en l'envisageant dans son ensemble. Ce fut en 1902. Mais, tandis que dans ma première publication, j'avais étudié presque exclusivement l'influence de l'hérédo-arthritisme sur l'infécondité et l'influence de cette dernière sur la diminution de notre natalité, dans la seconde, je me décidais à étudier la question de la dépopulation dans son ensemble et d'une manière méthodique[1].

En procédant ainsi, j'établissais, d'abord, comme première constatation, le faible accroissement de notre population surtout relativement aux autres nations européennes; et je m'attachais à en faire ressortir les conséquences :

1° Au point de vue de la *défense nationale*, et je concluais : *Le nombre fait la force;* et *dans les relations internationales, plus que jamais la force prime le droit;*

2° Au point de vue de l'*industrie*, avec ces conclusions : *Que du nombre dépend le travail et la production; et que c'est surtout du travail et de la production que dépend la fortune d'un pays;*

3° Au point de vue du *commerce*, j'exposais que l'*émigration est le meilleur moyen pour favoriser le commerce: et que, par conséquent, la première exportation que doit faire un pays qui veut étendre son commerce à l'extérieur est l'exportation de ses propres nationaux;*

4° Enfin, au point de vue du *caractère national*, après avoir établi que l'équilibre de densité entre peuple voisin s'établit en faveur de la nation la plus dense, je faisais ressortir que les étrangers arrivent dans le pays le moins dense, apportant avec eux quelque chose de leur mère-patrie, et que ce quelque chose : « sang, habitudes, tournure d'esprit, sentiment moral, se mêle à notre sang, à nos habitudes, et que, par conséquent, le caractère, le génie qui sont le résultat de toutes ces conditions, doivent en être modifiés. »

1. *Causes de notre dépopulation. — Relèvement de notre natalité. — Secours à la vieillesse.* — Doin, Paris, 1902.

Digitized by Google

Après en avoir ainsi fait ressortir les conséquences du faible accroissement de notre population, j'en recherchais la cause qui peut dépendre : de l'*exagération de la mortalité*, ou du *petit nombre des mariages*, ou de l'*exagération de l'émigration*, ou *enfin de la faiblesse de la natalité*. Or, en étudiant ces influences, surtout comparativement avec celles des autres nations, j'arrivais à ces conclusions :

1° Que notre mortalité est allée en diminuant depuis un demi-siècle. De 1841 à 1897, elle est descendue de 2,32 à 1,97;

2° Qu'elle est inférieure à celle de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche, dont la population cependant augmente beaucoup plus que la nôtre;

3° Que, par conséquent, ce n'est pas l'exagération de notre mortalité qui peut expliquer le faible accroissement de notre population;

4° Que la proportion des mariages est restée la même pour la France depuis un siècle ; et que, si elle est inférieure à celle de l'Autriche et surtout de la Hongrie et de la Russie, elle est la même que celle de l'Italie et de l'Allemagne, dont les populations augmentent beaucoup plus que la nôtre; et que, par conséquent, le faible accroissement de cette dernière ne peut s'expliquer par une moindre nuptialité;

5° Que notre immigration dépasse notre émigration, et que, par conséquent encore, ce n'est pas par l'excédent de l'émigration que l'on peut expliquer le faible accroissement de notre population ;

6° Mais que, d'une part, notre natalité est allé toujours en diminuant depuis un siècle. Tandis qu'elle était de 3.14 de 1806 à 1810, elle est descendue graduellement à 2.24 de 1891 à 1898;

7° Que, d'autre part, elle est sensiblement au-dessous de celle de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie ;

8° Enfin, après toutes ces constatations, j'étais conduit à cette conclusion : QUE LA CAUSE DU FAIBLE ACCROISSEMENT DE NOTRE POPULATION EST NOTRE FAIBLE NATALITÉ.

Digitized by Google

Ce point capital établi, j'ai cherché la cause de cette faible natalité. J'ai repris l'examen de l'influence successivement des causes pathologiques et des causes morales qui peuvent y contribuer. Parmi les premières, j'ai montré, par des chiffres, quelle a été l'action des *guerres*, qui s'exerce sur les hommes adultes les mieux organisés; celle des *épidémies*, qui se fait sentir sur l'ensemble de la population; et, enfin, celle de certaines maladies qui agissent sur les conceptions: telles sont l'*arthritisme*, la *syphilis*, l'*alcoolisme*, le *tabagisme*, etc.

Or, si j'ai dû reconnaître que toutes ces causes peuvent jouer un certain rôle, j'ai dû cependant arriver à cette conclusion, qu'elles sont insuffisantes pour expliquer la marche graduelle de l'affaiblissement de notre natalité et sa répartition.

Enfin, considérations importantes, ces mêmes causes ont agi et agissent encore sur les autres nations, et leur natalité n'en a pas moins continué à rester supérieure à la nôtre.

Passant ensuite aux causes morales, j'ai repris l'étude de l'influence de la *religion*, de la *capillarité sociale*, et la *division de la propriété*.

Or, l'examen de ces causes, sûrement les plus importantes, m'a conduit à ces conclusions :

1° Que notre *religion*, d'une part par ses conseils, et d'autre part par le célibat forcé, a deux influences opposées ; mais que d'abord ces influences sont faibles et ensuite qu'elles tendent à se compenser;

2° Que la *capillarité sociale*, c'est-à-dire le désir qu'ont les parents de s'élever dans l'échelle sociale et aussi d'élever leurs enfants au dessus d'eux, les conduit forcément à en restreindre le nombre par une meilleure utilisation de leurs ressources et de leurs efforts;

3° Enfin, en comparant la natalité sous le régime du *droit d'ainesse*, et après le *partage de l'héritage*, j'ai constaté qu'il n'y avait pas eu, dans la période qui a suivi la loi, des modifications sensibles; ce qui me fait conclure,

Digitized by Google

encore aujourd'hui, qu'on ne peut pas compter sur le retour au droit d'aînesse pour relever notre natalité.

En résumé, après avoir examiné ces différentes influences, physiologiques, pathologiques et morales, j'arrivais à ces conclusions, que les causes de notre faible natalité sont d'ordre moral, que toutes ces causes exercent leur action sur la volonté des parents et que toutes les conduisent à restreindre le nombre de leurs enfants. Si la famille française a peu d'enfants, c'est surtout parce que, sous l'influence de ces causes, elle ne veut pas en avoir davantage.

Cherchant enfin à préciser les raisons qui conduisent la famille française à restreindre de plus en plus le nombre d'enfants, j'arrivais aux trois suivantes :

1° *L'ambition légitime de s'élever eux-mêmes et surtout d'élever ses enfants dans l'ordre social;*

2° *La diminution des revenus, soit des fortunes territoriales, soit des capitaux;*

3° *La nécessité s'imposant, de plus en plus, aux parents, de s'assurer les moyens d'existence pendant la vieillesse.*

Cette nécessité provient de la séparation de plus en plus fréquente des enfants et de leurs parents, les premiers doivent souvent quitter leur foyer natal pour se créer une situation. Les liens et les devoirs de famille perdent dans ces séparations.

Les raisons qui conduisent les parents à limiter le nombre de leurs enfants étant ainsi établies, je pensais pouvoir lutter dans leur esprit contre ces raisons, et surtout contre la dernière :

1° *En leur assurant une récompense proportionnelle :*

a) *Au nombre d'enfants élevés;*

b) *Au degré d'éducation donnée;*

c) *Par une pension dite de famille, payée isolément par chaque enfant, et dont le montant serait en rapport avec sa situation;*

2° *En aidant les familles qui auraient le plus d'enfants au-dessous de l'âge auquel ces enfants peuvent suffire à leurs besoins par leur travail;*

Digitized by Google

3° *Enfin, en honorant les familles les plus nombreuses et particulièrement les femmes ayant mis au monde et élevé le plus d'enfants.*

Telles sont les trois séries de moyens que j'ai considérés et que je considère encore comme les plus utiles pour lutter contre la restriction volontaire; mais, bien entendu, l'adoption de ces moyens ne nous condamne pas à exclure les autres.

Tels sont le *dégrèvement des impôts* pour les familles nombreuses, l'*impôt compensateur* pour celles qui n'ont pas d'enfants ou qui en ont peu, la *limitation du droit de tester* pour les célibataires et pour les familles sans enfant, l'*allégement du service militaire* pour les familles nombreuses, l'*augmentation des droits électoraux* pour les chefs de ces mêmes familles; enfin une série d'autres *faveurs de l'État :* bourses diverses, secours, assistance, poste de choix, etc.

Toutes ces mesures peuvent avoir leur influence sur quelques familles, et leur ensemble devrait sûrement se faire sentir sur la natalité; mais, dans ma pensée, les trois auxquelles je me suis arrêté paraissent avoir plus d'influence à cause de leur plus grande généralité.

Il me semble, en effet, que toutes les familles, et surtout toutes les femmes, seraient sensibles aux moyens ayant pour but de les honorer en comprenant dans ces moyens même la délivrance d'une médaille qu'elles pourraient porter.

Je crois aussi que toutes les familles seraient sensibles aux allocations accordées à partir d'un certain nombre d'enfants au-dessous de quinze ans. Ces allocations pourraient se traduire, d'une manière différente, selon la situation de fortune des familles. Ce serait des bourses pour les lycées, ou un dégrèvement d'impôt pour les familles aisées, une allocation en argent pour les autres. *Ce serait exclusivement d'après le nombre des enfants au-dessous de quinze ans* que seraient accordées ces allocations; *et leur valeur, à nombre égal d'enfants, serait la même.* De plus, point capital, ces allocations seraient obligatoires, et elles seraient accordées sans qu'on ait à les demander, comme des récompenses de la part de l'État. Ces deux séries de moyens me paraissent

Digitized by Google

devoir donner des résultats importants, je le répète, à cause de leur généralité. Mais celui sur lequel je compte le plus est la *pension de famille;* et je crois devoir y insister d'une manière plus spéciale.

Je rappelle qu'en examinant quelles sont les raisons qui portent le plus les familles à restreindre le nombre d'enfants, j'ai indiqué surtout *la diminution des revenus* et *la nécessité de la part des parents d'assurer leur existence matérielle pour leur vieillesse.* Ces deux raisons se tiennent. On ne peut assurer son pain pendant sa vieillesse, qu'en payant pour une retraite et en prenant les versements nécessaires sur le revenu, qu'il dépende de la fortune déjà acquise ou des salaires, ou bien en constituant un capital par des économies pour s'assurer les revenus de ce capital.

Or, la constitution d'une retraite ou d'un capital sont rendus difficiles par la diminution des revenus; et, dès lors, les familles, pouvant moins économiser, sont conduites à diminuer les dépenses occasionnées par les enfants. Cela étant, j'ai pensé que je pourrais conduire les familles à consacrer une part plus large de leur revenu à l'élevage des enfants, et une part moins grande à la constitution de leur retraite ou de leur capital, si elles étaient sûres qu'elles trouveraient plus tard une compensation pécuniaire aux sacrifices que leur imposerait cet élevage; et surtout si cet élevage, dès qu'il porterait sur quatre à cinq enfants, leur assurait pour leur vieillesse un revenu supérieur à celui auquel ils pouvaient prétendre par leurs économies. Ils pourraient ainsi se constituer une retraite avantageuse pour leurs vieux jours.

Ce serait une *assurance mutuelle* dans la famille. Chaque fils assurant à ses parents une pension en rapport avec la situation que ceux-ci lui auraient donnée, en attendant que lui-même reçoive ces pensions de ses propres enfants. C'est, je le redis, la mutualité, la solidarité dans la famille et en renforçant les liens.

Digitized by Google

La légitimité de cette pension, payée par les fils aux parents, me paraît, du reste, pouvoir être établie d'une manière indiscutable par les considérations suivantes :

1° Même dans les conditions les plus modestes, l'enfant, au moins jusqu'à l'âge de quinze ans, est à la charge entière de ses parents. Il est nourri, logé et habillé par eux. La loi en fait même une obligation aux parents. Or, je reste sûrement au-dessous de la vérité, même pour les familles les plus pauvres, en fixant approximativement ces dépenses à 0 fr. 25 par jour. C'est donc bien, pour ainsi dire, une dette que chaque enfant contracte chaque jour vis-à-vis de ses parents. Or, même en n'envisageant que le côté pécuniaire du rôle des parents, n'est-il pas équitable que cet enfant, devenu adulte, ayant, grâce à l'aide de sa famille, acquis un métier qui assure son existence, n'est il pas équitable, dis-je, que cet enfant, à son tour, rende à ses parents devenus vieux, au moins ces 0 fr. 25 par jour? Or, qu'on le remarque, les statistiques sont là pour le prouver, si cette pension est payée, comme je le demande, seulement lorsque les parents ont soixante ans, elle ne le sera en moyenne que pendant dix ans, parce que la survie au-dessus de soixante ans ne dépasse pas soixante-dix-ans.

Ainsi donc la légitimité de cette pension de 0 fr. 25 par jour, en dehors même de tout sentiment de reconnaissance, est indiscutable. L'enfant rendra moins à ses parents qu'ils n'ont dépensé pour lui; et ses dépenses, il devra les faire moins longtemps. J'espère qu'il y joindra l'affection, pour répondre à celle de ses parents;

2° Ce qui précède justifie donc une pension minima à payer par chaque enfant à ses parents, dont le quantum serait fixé par le Parlement. Mais, de plus, si de deux familles d'ouvriers, l'une fait les frais de l'élevage comme précédemment, seulement jusqu'à l'âge de quinze ans, et place ensuite cet enfant dans un apprentissage qui paye son entretien; et qu'une autre famille d'ouvriers, dont les ressources sont les mêmes, au lieu de mettre son enfant à l'apprentissage pousse son instruction, et, en augmentant ses privations ou en dimi-

Digitized by Google

nuant ses économies, fasse arriver cet enfant à une situation plus élevée et, forcément plus lucrative, cette seconde famille n'a-t-elle pas plus mérité de son fils que la première famille du sien? Cet enfant devra donc lui en tenir compte; et, à la pension du premier, il devra en ajouter une autre, en rapport avec la situation que sa famille lui aura permis d'avoir. La légitimité de cette seconde pension, ou de cette partie de la pension, me paraît donc tout aussi indiscutable que celle de la première.

La pension payée par l'enfant aux parents devrait être en rapport avec la situation que les efforts et les sacrifices des parents lui ont assurée.

Enfin, il n'est pas moins légitime que le nombre de pensions reçues par les parents soit égal au nombre d'enfants élevés. Une famille qui aura élevé deux, quatre et six enfants recevra légitimement deux, quatre et six pensions, chacune de ces dernières étant en rapport avec la situation de chacun de ses enfants.

La partie invariable de cette pension étant de 0,25 par jour, soit de 90 francs par an, la partie variable avait été basée sur le loyer personnel et fixée à 20 °/₀ de ce dernier. On pourrait peut-être maintenant prendre pour base l'impôt sur le revenu. Mais, en s'en tenant au loyer, et en acceptant cette proportion de 20 °/₀, des enfants qui auraient des loyers de 500 et de 1.000 francs, devraient payer à leurs parents d'abord chacun d'eux 90 francs; et, de plus, le premier, 100 francs, et le second, 200 francs, soit en tout 190 francs pour le premier et 290 francs pour le second.

Il est facile de voir qu'une famille qui aurait élevé quatre ou cinq enfants, ce qui n'a rien d'exagéré, arriverait facilement à recevoir une pension d'un millier de francs, ce qui, dès lors, permettrait aux parents de vivre avec un de leurs enfants sans être à sa charge.

Je fais remarquer, en outre, ce qui est tout à fait à l'avantage de cette mesure, que grâce à la partie variable, les parents bénéficieraient de toutes les améliorations arrivant dans la situation de l'enfant. C'est, en effet, presque

Digitized by Google

toujours par une augmentation du loyer que se traduisent ces améliorations.

La légitimité de cette pension étant ainsi établie, je la reproduis, telle que je l'avais formulée en 1905.

1° Elle doit être générale, obligatoire même, sans distinction de pauvres ou de riches. Toutes ces conditions sont indispensables, si l'on ne veut pas jeter sur cette pension le discrédit et ne pas la rendre humiliante;

2° Je viens de le dire, elle doit être obligatoire; et comme telle appliquée par l'État, sans qu'il demande l'avis ni des fils, ni des parents. Cette condition est nécessaire, si l'on veut éviter des conflits entre le père et l'enfant. Or, mon but est de resserrer les liens de la famille et non de les désunir;

3° Le montant de la pension devra être porté sur la feuille des impôts, et d'une manière facile à saisir, pour que l'enfant sache ce que doit toucher le père;

4° Le père, à son tour, touche cette pension de l'État, qui l'en informe en lui envoyant sa feuille d'impôts;

5° Cette pension est due par tous les enfants mâles ayant vingt-cinq ans révolus[1], et dès que l'un des parents finit ses soixante ans[2];

Nous verrons, dans la suite, s'il faut l'imposer aux filles[3].

6° Cette pension, comme je l'ai dit, est composée de deux parties : une fixe, invariable pour tous les enfants; et une autre, variable, basée sur le loyer.

Dans ce dernier, il y a lieu de distinguer le loyer personnel correspondant aux appartements occupés par la famille et le loyer industriel ou commercial correspondant aux usines, docks, magasins, etc., qui sont comme des instruments nécessaires à l'exercice de la profession.

Pour le loyer personnel, d'après les chiffres que je don-

1. A partir du 1er janvier qui suit les vingt-cinq ans révolus.

2. A partir du 1er janvier qui suit les soixante ans révolus.

3. Je crois qu'il faut limiter cette obligation aux garçons. Le but de cette mesure étant d'augmenter le nombre d'enfants, je craindrais que si les filles devaient payer cette pension, cette obligation, qui retomberait sur le mari après le mariage, ne diminuât les unions, ce qui nuirait au but que je poursuis.

Digitized by Google

nerai plus tard, on arriverait à un chiffre encore important en fixant la quotité due aux parents à 25 % ou même 20 %.

Pour les loyers industriels ou commerciaux, il serait peut-être préférable de se baser en même temps sur les patentes, bien entendu en s'en tenant à celles qui sont industrielles et commerciales et non seulement professionnelles;

7° Les deux parents ont un droit égal sur les pensions payées par chaque enfant;

8° En cas de mort des parents et de survivance des grands-parents, ce sont ces derniers qui reçoivent ces pensions;

9° Les pensions sont payées en totalité au dernier survivant;

10° En cas de séparation ou de divorce, sauf peut-être pour certains cas à prévoir, la moitié est payée à chaque parent;

11° Dans ce cas, la pension revient en totalité au dernier survivant;

12° Les cas dans lesquels cette pension pourrait être saisie devront être restreints autant que possible.

Telle est la mesure, dont j'ai donné la première idée devant notre Académie en 1897, et que j'ai exposée avec chiffres à l'appui en 1902. Dès cette époque je l'ai considérée comme le moyen le moins inefficace pour lutter contre la restriction volontaire, et, après quinze ans, j'ai conservé la même conviction. Depuis cette époque, la question de notre dépopulation a été agitée bien des fois; bien des moyens ont été proposés et, ce qui est mieux, bien des mesures ont été prises. Mais, on est forcé de le reconnaître : exhortations morales, mesures gouvernementales et efforts dus à l'initiative privée sont restés sans résultats. Le nombre de nos naissances a continué à diminuer; et, en suivant cette diminution par décades, on voit que de l'une à l'autre, elle va toujours s'aggravant. Tout ce qui a été fait jusqu'à présent est donc insuffisant. Il faut forcément s'adresser à d'autres moyens, et il faut le faire sans retard puisque la marche du mal est de plus en plus rapide. C'est évidemment la gravité de ce mal dont la guerre actuelle a fait ressortir l'extrême

Digitized by Google

importance, et ses progrès rapides qui a conduit quelques membres de l'Académie de médecine à pousser le cri d'alarme et à proposer des mesures énergiques, même fussent-elles onéreuses pour notre budget. La Commission de l'Académie a-t-elle espéré voir sa principale proposition, celle de la subvention de mille à deux mille francs accordée à la naissance de chaque enfant, être acceptée par les pouvoirs publics? Accorder le chiffre, minimum pour elle, de 1.000 francs, ce serait encore une dépense annuelle de 745 millions par an, pour nos 745.000 naissances. Ce serait là un surcroît de dépenses difficile à couvrir surtout après cette guerre qui a porté notre dette nationale au-delà de toute mesure. Mais, de plus, tout en reconnaissant que cette subvention pourrait avoir une action sur un certain nombre de familles, n'est-il pas à craindre qu'au moins une partie de ces familles ne visent que la naissance et non l'entretien ensuite? C'est là une objection capitale, si la subvention était donnée dans la première et la deuxième année. Cette objection perdrait de son importance si cette subvention s'échelonnait dans les dix ou les quinze premières années. Grâce à la surveillance de l'État, les fonds auraient moins de chance d'être mal employés; mais l'objection, basée sur la lourde charge de l'État, resterait la même; et je la crois suffisante pour faire écarter cette mesure par le Parlement. Celui-ci, en effet, a derrière lui le grand public électoral dont il relève. Or, le Parlement ne peut voter cette dépense qu'en en demandant le montant au moins à une partie de ce grand public électoral; et je ne crois pas qu'il puisse le faire sans mécontenter ce dernier.

Pour toutes ces raisons, je ne puis accepter cette conclusion de la Commission telle qu'elle a été formulée. Mais je suis de son avis sur ce point capital : *que pour lutter avec quelques chances de succès contre la restriction volontaire, il faut que les familles trouvent une compensation pécuniaire dans l'élevage des enfants, et que cette compensation soit en rapport avec le nombre de ces derniers.* Mais il m'a semblé d'abord, qu'au moins pour certains parents, une

Digitized by Google

partie de cette compensation pécuniaire pouvait être retardée, pourvu qu'elle fût sûre ; et, ensuite, qu'elle fût assez importante pour assurer largement leurs vieux jours. Or, je crois avoir trouvé cette compensation pécuniaire sûre et largement suffisante dans cette pension de famille, dès que le nombre de garçons arriverait à deux et surtout à trois. De plus, grâce à la partie variable de cette pension, les parents auraient intérêt, non-seulement à avoir beaucoup d'enfants, mais aussi à leur assurer une situation élevée dans l'ordre social. *La compensation reçue par les parents serait ainsi équitablement proportionnelle à leurs sacrifices.* Enfin, et j'insiste sur ce point, cette compensation assurée aux parents ne coûterait rien à l'État. Or, c'est là une considération qui peut peser sur les décisions du Parlement, qui ne doit consentir à aucune dépense sans s'assurer des recettes qui doivent les couvrir.

Cette pension de famille sera-t-elle suffisante pour faire taire toutes les raisons qui conduisent à la restriction volontaire ? Je ne le pense pas. Certaines de ces raisons ont une influence telle dans l'esprit de quelques familles, que ces dernières conserveront leurs habitudes restrictives ; mais je crois, cependant, qu'elle ferait sentir son action bienfaisante sur le plus grand nombre et que notre natalité serait ainsi sensiblement relevée. On ne peut pas demander davantage.

Certes, quand il faudra faire entrer cette proposition dans la pratique et la rédiger sous forme de loi, on trouvera, dans l'exposé que j'en ai fait, beaucoup de lacunes. Il y aura quelque chose à faire pour les familles qui n'ont que des filles, et aussi pour les parents qui perdront leurs enfants, avant qu'ils aient 60 ans, ou seulement dont les enfants meurent avant eux. Mais nous entrons, avec ces cas, dans les exceptions, auxquelles, guidés par la pratique de la loi, le législateur remédiera. Il arrivera même peut-être à changer toutes mes évaluations, pour la partie invariable comme pour la partie variable. Mais, même ramené aux grandes lignes que j'ai indiquées, si les sociologues et les parlemen-

Digitized by Google

taires veulent bien examiner mon projet, il me semble qu'ils ne pourront échapper à ces conclusions déterminantes :

1° Qu'ainsi que je l'ai montré, cette pension payée par les enfants à partir de 25 ans aux parents âgés de 60 ans est *légitime*, puisque les enfants ne rendent pas à leurs parents même les déboursés de ces derniers;

2° Qu'elle est *équitable*, puisque la pension reçue par les parents serait en rapport, d'abord, avec le nombre d'enfants élevés, puisque chacun de ces derniers devrait payer une pension séparée, et que, de plus, elle serait en rapport avec les sacrifices consentis par les parents pour augmenter l'éducation des enfants et par conséquent leur bien-être futur ;

3° Qu'elle est *morale*. Elle établit, en effet, la solidarité dans la famille. Elle en resserre les liens. Les enfants garderont souvent leurs parents chez eux, parce que ceux-ci, grâce à leur pension, ne seront pas à leur charge. A notre époque, les nécessités de la vie dispersent les familles. Or, cette pension maintiendrait les relations entre les enfants et leurs parents, quelque éloignés qu'ils soient. Cette pension supprimerait, pour ceux ayant des enfants, l'extrême indigence. Reçus dans les établissements de secours, ils n'y entreraient plus comme réellement indigents, et leur situation morale y gagnerait. Si on appliquait la loi aux enfants naturels, un plus grand nombre seraient reconnus, et souvent cette reconnaissance serait suivie d'une union légitime.

4° *Elle est importante.* — Quand j'ai fait les statistiques, en 1902, la dernière année connue comme répartition de notre population était celle de 1896. Or, même la pension ne devant être payée que par les garçons et seulement pendant dix ans, puisque c'est là à peu près la survie après 60 ans, nous devons admettre qu'en moyenne elle le serait jusqu'à l'âge de 34 ans. Or, le dénombrement de 1896 donne les chiffres suivants :

De 28 à 29 ans.....	1.433.673
De 30 à 34 ans.....	1.398.136
	2.831.809

Digitized by Google

partie de cette compensation pécuniaire pouvait être retardée, pourvu qu'elle fût sûre ; et, ensuite, qu'elle fût assez importante pour assurer largement leurs vieux jours. Or, je crois avoir trouvé cette compensation pécuniaire sûre et largement suffisante dans cette pension de famille, dès que le nombre de garçons arriverait à deux et surtout à trois. De plus, grâce à la partie variable de cette pension, les parents auraient intérêt, non-seulement à avoir beaucoup d'enfants, mais aussi à leur assurer une situation élevée dans l'ordre social. *La compensation reçue par les parents serait ainsi équitablement proportionnelle à leurs sacrifices.* Enfin, et j'insiste sur ce point, cette compensation assurée aux parents ne coûterait rien à l'État. Or, c'est là une considération qui peut peser sur les décisions du Parlement, qui ne doit consentir à aucune dépense sans s'assurer des recettes qui doivent les couvrir.

Cette pension de famille sera-t-elle suffisante pour faire taire toutes les raisons qui conduisent à la restriction volontaire ? Je ne le pense pas. Certaines de ces raisons ont une influence telle dans l'esprit de quelques familles, que ces dernières conserveront leurs habitudes restrictives ; mais je crois, cependant, qu'elle ferait sentir son action bienfaisante sur le plus grand nombre et que notre natalité serait ainsi sensiblement relevée. On ne peut pas demander davantage.

Certes, quand il faudra faire entrer cette proposition dans la pratique et la rédiger sous forme de loi, on trouvera, dans l'exposé que j'en ai fait, beaucoup de lacunes. Il y aura quelque chose à faire pour les familles qui n'ont que des filles, et aussi pour les parents qui perdront leurs enfants, avant qu'ils aient 60 ans, ou seulement dont les enfants meurent avant eux. Mais nous entrons, avec ces cas, dans les exceptions, auxquelles, guidés par la pratique de la loi, le législateur remédiera. Il arrivera même peut-être à changer toutes mes évaluations, pour la partie invariable comme pour la partie variable. Mais, même ramené aux grandes lignes que j'ai indiquées, si les sociologues et les parlemen-

Digitized by Google

taires veulent bien examiner mon projet, il me semble qu'ils ne pourront échapper à ces conclusions déterminantes :

1° Qu'ainsi que je l'ai montré, cette pension payée par les enfants à partir de 25 ans aux parents âgés de 60 ans est *légitime*, puisque les enfants ne rendent pas à leurs parents même les déboursés de ces derniers;

2° Qu'elle est *équitable*, puisque la pension reçue par les parents serait en rapport, d'abord, avec le nombre d'enfants élevés, puisque chacun de ces derniers devrait payer une pension séparée, et que, de plus, elle serait en rapport avec les sacrifices consentis par les parents pour augmenter l'éducation des enfants et par conséquent leur bien-être futur ;

3° Qu'elle est *morale*. Elle établit, en effet, la solidarité dans la famille. Elle en resserre les liens. Les enfants garderont souvent leurs parents chez eux, parce que ceux-ci, grâce à leur pension, ne seront pas à leur charge. A notre époque, les nécessités de la vie dispersent les familles. Or, cette pension maintiendrait les relations entre les enfants et leurs parents, quelque éloignés qu'ils soient. Cette pension supprimerait, pour ceux ayant des enfants, l'extrême indigence. Reçus dans les établissements de secours, ils n'y entreraient plus comme réellement indigents, et leur situation morale y gagnerait. Si on appliquait la loi aux enfants naturels, un plus grand nombre seraient reconnus, et souvent cette reconnaissance serait suivie d'une union légitime.

4° *Elle est importante*. — Quand j'ai fait les statistiques, en 1902, la dernière année connue comme répartition de notre population était celle de 1896. Or, même la pension ne devant être payée que par les garçons et seulement pendant dix ans, puisque c'est là à peu près la survie après 60 ans, nous devons admettre qu'en moyenne elle le serait jusqu'à l'âge de 34 ans. Or, le dénombrement de 1896 donne les chiffres suivants :

De 28 à 29 ans.....	1.433.673
De 30 à 34 ans.....	1.398.136
	2.831.809

Digitized by Google

La partie fixe de la pension de 0 fr. 25 par jour, soit de 90 francs par an, assurerait donc au vieillards de 60 ans d'âge 254.862.810 francs. Or, le même dénombrement donnait un total de 3.264.060.497 sujets mariés de plus de 60 ans, c'est donc environ 78 francs que recevraient les parents.

Pour la même époque, la valeur locative des maisons, non compris les usines, s'élevait à 2.725 millions. En accordant aux parents le 25 °/₀ du loyer on leur assurerait 680 millions, soit un peu plus de 200 francs à chacun d'eux. Ces vieillards recevraient donc en tout environ 300 francs en moyenne. Certes, ce n'est pas la fortune, mais c'est suffisant pour n'être pas à la charge de son enfant dans la classe ouvrière; d'autant plus que, beaucoup de vieillards, même après 60 ans, peuvent encore s'assurer un certain salaire.

5° *Elle ne pèserait pas lourdement sur l'enfant.* — En moyenne, en effet, nous l'avons vu, elle ne serait payée que pendant dix ans, soit de 25 à 34 ans; c'est à-dire, au moins pour les premières années, avant le mariage de l'enfant et à une époque où ses propres enfants étant encore jeunes n'imposent pas de trop lourdes charges.

Je ne crois pas qu'un surcroît de dépenses de 0 fr. 25 par jour soit au-dessus des ressources de l'ouvrier de 25 ans. La plupart dépensent davantage au café et en tabac. Quant à la partie du loyer, la plupart des ouvriers, à cet âge, n'y mettent pas plus de 400 à 500 francs. C'est donc une augmentation de 100 à 125 francs. C'est évidemment une augmentation des dépenses de l'ouvrier, mais à laquelle, je crois, il consentira assez facilement, soutenu par cette considération qu'il ne payera jamais qu'une pension, tandis que, s'il a plusieurs enfants, il recevra plusieurs pensions et chacune plus forte que celle qu'il paye, s'il a élevé ses enfants au-dessus de sa propre condition.

6° *Elle est d'une application facile.* — D'abord, pour la *partie invariable*, à cause de son uniformité et ensuite par la méthode de la fixation des dates où elle doit commencer : à 25 ans révolus le 1ᵉʳ janvier pour les enfants, et 60 ans

Digitized by Google

révolus le 1er janvier pour les parents. Pour la *partie variable*, elle dépend du loyer qui est toujours facilement connu. Cette fixation ne demande par conséquent aucune mesure inquisitoriale.

La fixation de ces deux parties de la pension est donc facile. Elle serait faite par le service des contributions qui aura à la comprendre dans sa feuille d'impôts. Elle devrait l'être, je l'ai dit, nettement séparée des impôts personnels. Pour qu'aucun doute n'existe, on pourrait mettre cette partie de la feuille de couleur différente. C'est aussi sur la feuille de leurs impôts que serait indiquée la somme à recevoir par les parents.

La loi devrait fixer la marche à suivre pour les réclamations, aussi bien de la part des enfants que de celle des parents.

Quant à la perception de cet impôt par l'État, ce dernier devrait être bien armé, pour l'exiger; et j'estime qu'il devrait être exigé en totalité avant tous les autres.

7° *Elle est déjà dans l'esprit de la loi.* -- Notre Code, en effet, oblige les enfants à faire une pension alimentaire aux parents indigents et ne pouvant plus, par leur travail, pourvoir à leur subsistance. Le principe des secours des enfants aux parents existe donc déjà dans notre Code. Il ne s'agirait ainsi que de modifier cette loi, d'abord en la rendant générale tandis qu'elle n'est qu'exceptionnelle; ensuite, en uniformisant le quantum, tandis qu'actuellement il dépend d'un jugement, et enfin, point capital, tandis que la loi actuelle répartit une seule pension alimentaire entre tous les enfants, la loi nouvelle imposerait une pension séparée à chacun d'eux. Ce sont là incontestablement des modifications importantes; mais, en somme, la loi nouvelle relèverait du même principe, celui des secours dus par les enfants à leurs parents.

8° *Enfin, elle ne coûterait rien à l'État.* — Or, c'est là une considération qui ne saurait laisser indifférents les parlementaires qui auront à prendre des mesures pour lutter contre la restriction volontaire. Les parlementaires, en effet,

Digitized by Google

s'ils adoptent des mesures entraînant des dépenses, seront tenus, je l'ai dit, d'assurer des recettes équivalentes; or, cela deviendra de plus en plus difficile. Je pense donc qu'ils seront portés à donner la préférence à des moyens ne les obligeant pas à trouver de nouveaux fonds et à créer de nouveaux impôts. Je sais bien qu'ils pourront mécontenter quelques-uns des enfants qui auront à payer la pension à leurs parents. Mais, sûrement, ce ne seront pas les enfants les plus recommandables; et je pense que l'on pourra négliger leurs plaintes. Je ne crois pas, du reste, que ceux qui oseront protester ouvertement soient nombreux, et s'il y en a, leur influence sera plus que compensée par ceux qui approuveront cette mesure. Les parlementaires qui prépareront cette mesure, outre qu'ils seront soutenus par l'idée d'être utiles à leur pays en relevant sa natalité, y trouveront l'avantage de satisfaire la majorité de leurs électeurs, dont les uns jouiront immédiatement de cette pension, et dont d'autres compteront la recevoir sous peu. Même ceux qui devront la payer, y consentiront, en pensant qu'à leur tour, ils pourront en bénéficier et en recevoir plusieurs.

Ce furent les idées que j'exposai en 1902, et depuis je n'ai rien eu à y changer. Depuis quinze ans de nombreux travaux ont été publiés sur la dépopulation; quelques mesures ont même été prises pour lutter contre elle; mais ni parmi les mesures prises, ni parmi celles proposées, je n'en vois aucune qui puisse avoir l'importance de la pension de famille telle que je viens de la résumer de nouveau. Aussi, plus que jamais, je la présente avec confiance à l'approbation des sociologues et des parlementaires. Je le répète, je ne vois rien à changer à ses grandes lignes.

Un an après cette publication, j'ai fait une étude complète de la *masculinité* que je n'avais étudiée que d'une manière accessoire dans mes travaux précédents.

Dans ce travail, qui fut publié par la *Revue scientifique*[1],

1. *Étude sur la masculinité*. Revue scientifique, 21 mars et 4 avril 1903.

Digitized by Google

après avoir donné la masculinité des principales nations de l'Europe depuis cinquante ans environ et en avoir déduit quelques conclusions générales, je me suis occupé de celle de la France depuis plus d'un siècle.

Ces statistiques m'ont conduit à ces premières constatations : *1° Que la masculinité n'est pas livrée au hasard; 2° Que, pour toutes les nations européennes, elle est positive; 3° Qu'elle est comprise en moyenne entre 105 et 110; 4° Que, quoique dans de très faibles proportions pour quelques nations, elle augmente et que, pour d'autres, elle diminue; 5° Enfin que, pour la France, en procédant par périodes de dix ans, depuis plus d'un siècle elle va toujours en diminuant.*

Après avoir ainsi étudié la masculinité de ces différentes nations chez elle, j'ai essayé, avec les renseignements dont je pouvais disposer, de voir ce que devenait la masculinité, quand ces nations sortaient de chez elles et quand elles se croisaient. J'ai abordé cette étude pour le groupe *anglo-saxon* et pour le groupe *néo-latin*. Pour ce dernier, grâce aux recherches de Samuel Gache[1] sur Buenos-Ayres, j'ai pu étudier la question intéressante des croisements. Bien entendu, mes recherches ne peuvent être considérées que comme une contribution à l'étude de cette question. Mais, de ces statistiques, il semble résulter que : 1° *chacune des trois nations néo-latines, l'Espagne, l'Italie et la France, a une masculinité plus faible en dehors d'elle que chez elle;* mais que, 2° *leurs croisements l'ont, au contraire, toujours augmentée.*

En faisant porter cette étude sur nos colonies, j'ai pu également réunir quelques documents, intéressants à ce même titre seulement de contribution, et desquels il semble résulter : *1° que la race noire n'a qu'une faible masculinité; 2° que cette faible masculinité se retrouve dans les croisements avec la population française; 3° mais que la mas-*

1. *Climatologie médicale de la République argentine*, par Samuel Gache.

Digitized by Google

culinité des annamites et des hindous serait supérieure à celle des nations européennes.

Ces constatations faites, j'ai cherché qu'elles sont les influences qui peuvent modifier la masculinité, et cette étude m'a conduit à cette conclusion générale « *que la masculinité est diminuée par toutes les causes capables d'affaiblir la vigueur du père ou de la mère, ou bien encore de l'ovule ou du spermatozoïde.* Ce qui m'a fait conclure que, « d'une manière générale, le sexe féminin est un produit « de faible fécondation. »

Depuis 1913, ce n'est que tout dernièrement, à propos de la discussion devant l'Académie de médecine que j'ai repris la question de la dépopulation, sans, du reste, y ajouter aucun fait nouveau. Je me suis contenté de rappeler mes idées sur *l'infécondité hérédo-arthritique*[1] et sur la *masculinité*[2]; et je viens également de rappeler celles sur les moyens que je considère comme pouvant lutter avec le moins d'insuccès contre la restriction volontaire.

J'ai voulu ainsi rappeler, en les résumant, les points concernant cette grosse question, dont je m'étais occupé, et j'ai cru d'autant plus devoir le faire que les questions de l'infécondité et de la masculinité relevaient de l'Académie de médecine devant laquelle est portée la question de la dépopulation, qu'ensuite, la question de l'infécondité hérédo-arthritique était définitivement admise et, qu'en ce qui concerne celle de la masculinité, les statistiques que j'ai réunies permettent déjà d'en faire ressortir l'importance au point de vue de la production et de la défense nationales.

Enfin, vu l'insuccès de tous les moyens mis en œuvre jusqu'à présent pour arrêter la marche décroissante de notre natalité, j'ai cru bon de rappeler la *pension de famille*, que je viens de résumer, et qui, je le redis, me paraît pouvoir

1. *De l'arthritisme comme cause de l'infécondité.* Académie de Médecine, 19 juin 1917, page 788.

2. *La masculinité, cause de ses variations.* Académie de Médecine, 26 juin 1917, page 811.

Digitized by Google

le mieux inciter les familles françaises à augmenter le nombre de leurs enfants.

En *résumé*, mes études concernant la dépopulation ont porté sur trois points : sur *l'infécondité hérédo-arthritique*, sur la *masculinité* et sur la *pension de famille*.

L'*infécondité hérédo-arthritique*, je l'ai dit, est désormais hors de doute. L'observation clinique, confirmée par l'expérimentation, nous a montré d'abord que l'arthritisme est dû à la surnutrition azotée et, ensuite, que cette surnutrition azotée, en se prolongeant sur plusieurs générations, a pour résultat de diminuer la masculinité, d'augmenter le nombre des malformations de toute nature et enfin de rendre inféconds. Voilà ce qui est bien démontré. La surnutrition azotée intervient donc sûrement dans notre natalité en l'altérant et en la diminuant. Mais dans quelles proportions la surnutrition produit-elle ces altérations et cette diminution? Je ne peux pas donner des chiffres; mais, si je m'en rapporte à mes observations cliniques, son influence serait encore des plus appréciables. Les conséquences les plus graves, d'après ces observations, seraient même celles qui sont le moins facile à saisir et que l'on peut comprendre sous le titre de malformations, parce qu'elles sont les plus nombreuses. Mais il faut donner à cette expression un sens très étendu et comprendre sous ce nom, toutes les imperfections d'organe ou de fonctions constatées, non seulement à la naissance, mais aussi ne se révélant que dans la suite. Dans beaucoup de familles, j'ai pu le constater, les descendants ne valent pas les ascendants, comme résistance physique, aptitude cérébrale, sens moral et, surtout, par l'ensemble de ces qualités de jugement qui constituent le bon sens. La surnutrition azotée n'est sûrement pas la seule influence qui puisse ainsi porter atteinte à la descendance. Il faut y joindre tous les excitants du système nerveux, dont la mise en œuvre semble être une conséquence forcée de la civilisation. Parmi ces excitants, il faut placer en première ligne l'alcool et les essences, auxquelles il sert de véhicule, le tabac, le café et, quoique avec un rôle moindre, comme fréquence, le mor-

Digitized by Google

phinisme, l'éthérisme, le cocaïnisme, etc. Toutes ces causes intervenant pour une part dans le manque d'équilibre nerveux que l'on peut constater dans une partie de notre population; mais la surnutrition est une des plus dangereuses parce que, pour la plus grande partie de notre population jusqu'à présent, non-seulement ses inconvénients ne sont pas connus, mais qu'elle est favorisée au nom de l'hygiène. On croit encore, en général, qu'une des conditions d'une bonne hygiène alimentaire, c'est l'augmentation de la viande; et aussi c'est par cette augmentation que se manifeste toute amélioration dans les revenus ou les salaires. C'est cette erreur d'hygiène alimentaire qui fait, de la surnutrition azotée et surtout carnée, un véritable péril social. Je le crois très grave, et je le répète, d'autant plus grave, qu'il s'accroît sous le couvert de l'hygiène. Or, ses dangers sont connus, il me semble qu'il est du devoir du corps médical de les dévoiler et de les éviter par une hygiène alimentaire mieux comprise. Il faut que la médecine ait le courage de reconnaître ses fautes, et qu'après avoir conseillé la viande saignante comme une panacée universelle, elle revienne de son erreur, qu'elle étudie mieux les principes de l'alimentation, et qu'elle se fasse une loi de bien la doser selon toutes les conditions qui modifient nos dépenses.

En ce qui concerne la diminution de notre masculinité, je n'ai pu jusqu'à présent que la constater, en faire ressortir l'importance et réunir quelques matériaux pour en rechercher les causes. C'est là un sujet d'étude qui me paraît assez important pour exciter l'émulation aussi bien des cliniciens que des expérimentateurs.

Quant à la pension de famille, c'est encore en elle que je mets mes plus fermes espérances pour lutter contre la restriction volontaire. Je crois que, tout au moins, elle pourrait la diminuer dans une assez large mesure pour que notre natalité s'en ressentit. Dans tous les cas, l'État ne peut pas se compromettre en l'essayant. Son essai ne lui coûtera rien et il aura fait une loi morale.

Digitized by Google

Après cet exposé, plusieurs membres de l'Académie présentent des observations; et, sur la proposition de M. Fabre qui la présidait, l'Académie, jugeant cette pension de famille légitime et morale et la considérant comme un des moyens capables de lutter dans une certaine mesure contre la restriction volontaire, émet à l'unanimité le vœu de voir son principe être adopté par l'État.

L'Académie décide ensuite que la question de la dépopulation restera ouverte et elle invite ses membres à adresser, à son Secrétaire perpétuel, les études qu'ils auraient faites sur les causes de notre faible natalité et sur les moyens d'y remédier.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL GALLIÉNI

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE

NOTICE

PAR M. E. CARTAILHAC.

La petite ville de Saint-Béat est bien connue dans la région toulousaine. Les étrangers qui séjournent à Bagnères-de-Luchon ne manquent pas de lui rendre visite. Ils la traversent quand ils veulent remonter la Garonne qui descend des hauts plateaux du val d'Aran. La frontière n'est pas loin et le très modeste Pont-du-Roi est la limite des deux grands pays.

Les montagnes, qui dominent le bourg sur la rive gauche, offrent au regard de vastes carrières de marbre blanc exploitées, surtout à l'époque de l'occupation romaine, utilisées encore aujourd'hui pour Toulouse et la région.

Saint-Béat était, au début du dix-neuvième siècle, le siège du poste militaire qui gardait le passage international. Un capitaine d'infanterie originaire, non pas de la Corse comme il a été dit quelquefois, mais des environs de Milan, y avait tenu garnison et s'y était fixé, parce qu'il avait remarqué une jeune fille du pays et l'avait épousée. Le 24 avril 1849, Joseph-Simon Galliéni venait combler les vœux de ses parents. Cet enfant n'avait pas moins d'entrain que ses petits camarades, il était seulement plus laborieux. Il fut admis au collège militaire de la Flèche. Le futur général en sortait à dix-neuf ans avec d'excellentes notes et aussitôt, en 1868, entrait à Saint-Cyr.

Digitized by Google

Sa promotion quittait l'école le 15 juillet 1870, le jour même de la déclaration de guerre. Influencé pas ses lectures favorites, les explorations africaines, il avait choisi depuis longtemps son arme, l'infanterie de marine. Le jeune sous-lieutenant reçut le baptême du feu avec le 3e régiment, division de Vassoigne. Il eut l'honneur de participer à un des glorieux épisodes du siège de Paris : Il était avec le commandant Lambert, l'un des défenseurs de « la maison des dernières cartouches » à Bazeilles. Cernés par les Bavarois, ces braves, faits prisonniers, furent envoyés en Allemagne. Il consacra tout son temps à apprendre sérieusement la langue de l'ennemi afin de le mieux connaître, de pouvoir mieux le surveiller et mieux protéger la France.

La guerre terminée, notre jeune officier, de retour, passe au 2e régiment et débute dans la carrière coloniale par un séjour de trois ans à la Réunion. Les stations de tout repos, où la vie est tranquille, n'étaient pas pour lui plaire! En 1876, il était lieutenant et obtenait d'être envoyé aux tirailleurs sénégalais.

Depuis le quatorzième siècle les Français avaient des établissements sur le fleuve Sénégal; les Anglais les prirent à plusieurs reprises, furent forcés de les rendre en 1817 et notre situation demeurait terne et médiocre. En 1854, le commandant du génie Faidherbe, déjà remarqué, arrive et, par un très heureux concours de circonstances, restera gouverneur onze ans. Grâce à lui notre territoire est augmenté autour de nos îlots, la paix est imposée aux voisins peu commodes. Il est évident qu'il faut gagner le Niger, et la ligne de postes commence à remonter le Sénégal... Or, Faidherbe rentre en France et tous ses projets tombent; pendant onze ans, rien ne se fait. Mais lorsqu'en 1876, arrive le colonel Brière-de-l'Isle, de l'infanterie de marine, la bonne besogne recommence; l'exécution des plans méthodiques de Faidherbe est le mot d'ordre du nouveau gouverneur. Galliéni est distingué dès son arrivée; il gagne bientôt toute la confiance de son colonel, et son troisième galon.

Il fallait d'ailleurs se hâter. Le poste de Médine que Fai-

Digitized by Google

dherbe avait fondé sur le Sénégal, à 600 kilomètres de Saint-Louis et de la mer, était toujours le point limite de notre influence. Plus loin régnait une complète anarchie; sous la souveraineté nominale du roi de Ségou la mêlée sanglante des nationalités et des religions était constante et générale.

Et, plus loin, une expédition anglaise partie de la Gambie se préparait à traverser du Sud au Nord l'arrière pays, à nous barrer le chemin, à nous bloquer.

Le ministre était, par grande chance, l'amiral Jauréguiberri. Sur le rapport du gouverneur Brière-de-L'isle, il avait donné carte-blanche à Galliéni. Celui-ci, capitaine depuis 1878, reçoit un ordre du général gouverneur du Sénégal et dépendances, qui lui remet le commandement de la mission (26 janvier 1880), et le charge d'étudier et d'explorer, de passer des traités et de parvenir à placer le Niger sous le protectorat français. C'était, en perspective, une série de très sérieuses explorations au travers d'un vaste pays où les dangers connus et inconnus pouvaient sans cesse tout compromettre.

Galliéni avait longuement étudié son projet avec tous les indigènes susceptibles de renseigner. Il avait choisi son personnel d'officiers avec un bonheur exceptionnel, et composé, avec clairvoyance, son contingent de soldats, de porteurs, de matelots et d'àniers. Il se fit connaître, se fit obéir, et bientôt on l'affectionna.

Le 11 mai, une puissante embuscade décimait son escorte, enlevait son convoi. Ses soldats, fidèles et magnifiques, avaient résisté jusqu'à la mort, ils l'avaient sauvé!

Peu après, commença une cruelle captivité qui dura presque une année. Le sultan de Ségou, de loin, ne lui épargnait aucune souffrance. Il n'eut pas un jour sans menace de mort; mais pas une heure de découragement.

Au contraire, c'est le chef français qui, par sa science de ces noirs et par son énergique tenue, découragea son barbare ennemi et obtint la signature du traité qui reconnaissait le protectorat de la France sur le haut Niger et ouvrait la route

Digitized by Google

de Tombouctou. Le traité porte le nom de Nango, la ville des longues souffrances.

Galliéni et ses compagnons purent regagner Saint-Louis le 21 mai 1881. Peu après, il était en France. Le Gouvernement savait tout ce qu'on devait à ses efforts : il fut promu chef de bataillon et reçut la croix.

Une distinction d'un autre ordre le récompensait en même temps pour ses découvertes ; la Société de Géographie de Paris lui décernait sa grande médaille d'or, illustrée par les noms des lauréats antérieurs.

Dans un très émouvant et très beau discours, le rapporteur du Concours énumérait les noms de tous les voyageurs qui, depuis un siècle, avaient tenté l'entreprise que venait de réussir cet officier de trente-deux ans. Il évoquait le souvenir de leurs tristesses, de leurs misères, de leur martyre, le souvenir aussi des espérances qui soutenaient ces hommes à l'esprit prophétique. « Il me semble voir, disait-il, ces grands disparus, il me semble les entendre joindre leurs éloges aux nôtres, eux qui ont sacrifié pour « l'œuvre » et leurs forces et leur vie. »

Le traité de Nango était, en vérité, une grande date dans l'histoire des colonies françaises. Galliéni n'avait jamais dit que l'on pouvait s'en tenir là. Mais les fatigues du climat, les fièvres et le reste, avaient fait fléchir sa santé. Il dut prendre un repos relatif, sous le climat réparateur de la Martinique. Il y resta trois ans.

En 1886, la grande œuvre de la conquête du Soudan semblait compromise, les populations s'agitaient, Les musulmans avaient fait serment de nous chasser du pays et massacraient nos alliés indigènes. Galliéni est chargé de rétablir l'ordre. Il avait accepté avec empressement. « Il est de ces missions, avait-il dit, qu'un officier ne peut refuser, en raison même des difficultés qu'elles présentent. »

Il prépare cette entreprise avec le même esprit de méthode et d'organisation qui a assuré le succès de la première. Nul ne connaît mieux que lui toutes les peuplades indigènes dan-

Digitized by Google

gereuses et les autres, leurs inimitiés, leurs convoitises, leur astuce, leurs discours caressants et traîtres.

Il connaît aussi la confiance absolue que méritent les tirailleurs sénégalais et ses matelots noirs; il sait ce qu'il faut faire pour épargner les vies et gagner les cœurs.

En arrivant, il juge la situation : elle est critique. En deux campagnes, il rétablira nos affaires, par la diplomatie autant que par les armes. Pas de répression militaire, si l'on peut réussir autrement.

Ses opérations furent longues, semées de toutes les difficultés soupçonnées de loin, complexes toujours. Ses lieutenants allaient et venaient dans les directions variées et choisies, avec missions politiques, géographiques, commerciales. Tout est accompli avec une vigueur et une largeur de vue éminemment remarquables.

Vainqueur, il tire le plus grand parti de la victoire. Avec une générosité qui portera ses fruits il pardonne et apaise. Il a son système. Il ouvre les *écoles d'otages* dont Faidherbe avait eu l'initiative. Il crée des *villages de liberté* où se rassemblent et vivent en paix les esclaves qu'il libère. Les postes sont établis ou consolidés, les routes les relient, des ponts franchissent les cours d'eau, les marchés s'ouvrent, le commerce prend naissance : la France, enfin, peut dire « j'ai une grande colonie. »

La moitié du projet cependant reste à exécuter, ce sera l'œuvre de 1887-1888. Toutes les espérances, à peu près, sont réalisées à la fin de cette seconde année. Il a eu le temps, il a eu la science, la volonté et le pouvoir. Il laissait le Sénégal avec un territoire double de celui de la France, peuplé de 2600000 habitants, pacifié et demeuré prospère.

Et récemment, que de services à l'intérieur et sur tous les fronts, avec leur beau courage, nos Africains ont rendus au Drapeau.

En 1891, Galliéni, qui vient d'obtenir le brevet d'état-major avec la mention « très bien » est promu colonel, passe à Brest, puis revient à Paris chef d'état-major du corps d'armée colonial.

Digitized by Google

Les affaires de la France se sont embrouillées au Tonkin. L'Européen est là-bas en face d'une des plus anciennes civilisations du monde. Les difficultés à certains égards sont déconcertantes, parce que mystérieuses. C'est entendu ! il faut Galliéni.

L'Indo-Chine, à côté des Indes anglaises, vaste comme elles, renferme l'empire des Birmans, le Siam, le Cambodge et l'Annam.

L'Angleterre déborde sur la Birmanie. Le Siam conserve son autonomie, le Cambodge a, de lui-même, il y a cinquante-trois ans recouru à notre protectorat qui nous oblige à le défendre contre l'Annam. La crise de 1870 réveilla notre nation, elle comprit mieux la nécessité de donner au commerce et à l'industrie de la métropole l'appui des grandes ressources coloniales. Les Français les plus clairvoyants songèrent avec une attention particulière à ce lointain Orient, si riche, où les entreprises de nos ingénieurs et de nos colons pourraient être si fécondes.

L'Indo-Chine est traversée par deux fleuves. L'un, le Mékong, vient du cœur de la Chine, mais il en sort en bondissant de cataractes en cataractes; ce n'est pas la route commerciale. D'autre part, comme le Nil, par ses inondations régulières, il fait en aval la fortune des plaines qu'il arrose jusqu'à son embouchure au bas du Cambodge.

Beaucoup plus haut, au sommet de l'Annam, arrive au fond du golfe de la mer de Chine un autre fleuve, le Sang-Koi, le fleuve rouge qui draine toutes les eaux du Yunnam chinois, vaste province; il a un delta immense, c'est le territoire du Tonkin.

La voilà la route commerciale; le voilà, si la France veut, son empire d'Orient.

Il est bien dommage que les noms des nobles Français qui ont sacrifié leur vie à cette grande idée, les Dupuis, les Garnier, véritables héros, ne soient pas chez nous plus connus, plus populaires et plus vénérés. Tous les ans, dans nos écoles, nous devrions avoir « le jour » de la plus grande France, et le consacrer à nos gloires coloniales.

Digitized by Google

En 1873, c'est Rivière qui lutte pour nous avec des qualités de premier ordre; il meurt parce qu'il n'a pas été suffisamment soutenu, et que les Pavillons Noirs et les Annamites soulevés sont trop. L'armée navale vient grandir la lutte : c'est Courbet qui porte contre le Céleste Empire les coups les plus vigoureux. Les généraux Brière de l'Isle et Négrier ont préparé sur terre la victoire. Mais le pays est vaste, nos troupes n'ont point assez de chefs, Brière est loin, Négrier tombe blessé, son remplaçant perd la tête et ordonne le recul. C'est la malheureuse affaire de Langson dont la nouvelle, transmise à Paris, est exploitée par les passions politiques contre le ministère de Ferry : le grand ministre de la République est renversé.

Quelques heures après on sut que les troupes françaises avaient repris l'offensive et que la paix était signée aux conditions que Jules Ferry avait marquées !

De 1885 à 1891, la situation, difficile d'ailleurs, et qui aurait demandé une direction aussi ferme qu'éclairée, était devenue de nouveau grave.

Le pays est divisé en territoires militaires, et le colonel Galliéni, maintenant le plus expérimenté des coloniaux, reçoit le commandement des 1er et 2e territoires, naturellement ceux où il faut agir. Chemin faisant, il avait fait ses préparatifs, il avait longuement interrogé ses prédécesseurs, M. Le Myre de Villers, le lieutenant Pennequin qui connaissaient bien les races indo-chinoises.

Quatre années durant, ses fatigues physiques sont incessantes non moins que son labeur intellectuel. Les opérations contre les pirates se succèdent, chaque conquête d'un de leurs repaires marque une étape dans l'organisation politique et administrative du pays.

Comme au Sénégal, au lieu de l'*occupation filiforme,* seule pratiquée jusqu'ici, il aura *son* système qu'il nomme *la tache d'huile*, *l'occupation rayonnante*, qui réussit splendidement.

Si bien, qu'en janvier 1896, le Tonkin n'a plus besoin de lui. Et ce n'est pas le seul bénéfice que lui doit la France. Il a écrit plus tard un livre, *Trois colonnes au Tonkin*, ouvrage

Digitized by Google

admiré dans le monde entier, leçon accompagnée d'expériences démonstratives, où, sur toutes les pages, l'âme du grand démocrate dévoile ses secrets pour pacifier le pays en s'appuyant sur l'intérêt des populations groupées sous leurs chefs naturels, gardant leur organisation séculaire, ne pouvant pas concevoir le progrès de la même façon que nous. En fait d'égalité, maintenir l'équilibre entre les races. Pas d'égalité individuelle, mais toujours l'égalité devant les charges imposées. Traiter les gens avec une justice désintéressée et avec douceur. Le régime civil ne doit pas être prématuré, le conquérant seul est assez fort pour se permettre des actes de clémence que le peuple ne prendra pas pour de la faiblesse et qui le rallieront à nous.

Détruire n'est rien, reconstruire est tout. Ce sera le devoir et la tâche des successeurs de Galliéni de comprendre ces principes et de leur demeurer fidèles.

A peine Galliéni a-t-il regagné la métropole et reçu les étoiles de brigadier que la France a de nouveau recours à lui. Il semble que chaque fois ses qualités mûries par l'expérience, devenues plus puissantes grâce aux succès réitérés auront à résoudre plus de difficultés. Elles seront nombreuses à Madagascar, il y a tant d'erreurs à réparer. Il faudra bâtir solidement sur le sol d'un vaste territoire, plus encore dans l'âme de populations diverses dont on gagnera malgré tout la confiance et l'appui.

Nos marins normands trafiquaient sur les rivages de la grande île africaine; les ministres de Louis XIII et de Louis XIV, Richelieu et Colbert la rattachaient au royaume; l'âpreté au gain de la Compagnie des Indes Orientales ne favorisa pas le progrès de la colonisation; les liens devinrent légers, les fautes lourdes; l'occupation cessa. Au dix-huitième siècle elle recommence; le ministre Choiseul travaille de toutes ses forces à la favoriser mais sans succès. Très heureusement nos droits étaient positifs et reconnus; au jour du réveil colonial nous avions les mains libres de l'aveu de nos rivaux les Anglais, qui se préparaient à profiter de nos fautes et de notre inertie.

Digitized by Google

Par bonheur, la monarchie de juillet n'avait pas osé évacuer l'île où il n'y avait plus que cinq habitations françaises et le drapeau. Peu à peu la situation se relève, devient très bonne, mais elle retombe à la suite des efforts des missionnaires anglicans et de nos défaites de 1870. Or, une des races de Madagascar, bien douée, intelligente, industrieuse, était entrée en ligne avec un esprit ambitieux et guerrier: la tribu des Hovas. Mal instruite, mal conseillée, grisée par des succès superficiels, son activité dominatrice aboutit à démontrer que nos installations commerciales sont définitivement menacées si l'occupation militaire ne vient pas les protéger. Nous sommes en 1894. L'histoire des événements est bien connue : On dirait que l'expédition fut préparée avec une méconnaissance absolue du climat, du milieu où il fallait opérer. L'occupation de Tananarive fut réalisée par une poignée d'hommes, seuls survivants de nos braves bataillons. Grâce à l'énergie du général Duchesne et de son état-major, l'honneur était sauf, mais on dut traiter au lieu de commander. Les bandes ennemies sortaient des forêts profondes et y rentraient. On s'épuisait contre elles tandis que nos chefs se succédaient...

Le gouverneur civil au pouvoir était, en 1896, M. Laroche, ancien préfet de Toulouse. Il avait vraiment des qualités d'administrateur, mais on l'avait envoyé trop tôt. L'insurrection était partout dans un pays vaste comme la France. Les répressions militaires avaient multiplié nos adversaires et l'on avait choisi ce moment pour publier l'abolition de l'esclavage, ce qui ne pouvait qu'augmenter l'exaspération des chefs indigènes.

Galliéni, quittant son ministre, prit les instructions préparées et se contenta de répondre qu'il agirait pour le mieux et selon les circonstances. Il avait, en fait, pleins pouvoirs.

En arrivant il sut que la reine, entourée de sa parenté, de ses ministres, c'est-à-dire des chefs des Hovas, attendait les hommages du délégué de la République Française. Elle reçut l'ordre d'aller le saluer; elle vint et trouva, au retour,

Digitized by Google

que le drapeau français sur son palais remplaçait le pavillon des Hovas.

La leçon ne fut comprise qu'à moitié! Un autre jour, Ranavalo III était priée d'aller faire un séjour à l'île de la Réunion et, deux jours après, son oncle et son premier ministre qui fomentaient, en nous souriant, tout le désordre, furent exécutés. A Paris, la Chambre des députés, par un vote qui fut affiché, « approuvait les mesures prises et la ligne de conduite suivie à Madagascar. »

Il n'est pas possible, dans cette notice sommaire, de donner une idée des entreprises du Résident suprême de Madagascar. Pendant huit ans, ne disposant que d'une poignée d'hommes, il rayonnera de Tananarive vers les côtes par la persuasion. Le long des sentiers antiques un réseau de petits postes facilitera l'élargissement des routes principales, en empruntant au pays des ressources et en semant l'argent autour d'eux. Les obstacles disparaissent peu à peu, les ponts s'élèvent, les bacs sont établis; le contact cordial gagne de proche en proche, et le 28 mai 1898 le général Galliéni put adresser à ses subordonnés, ses « collaborateurs » une des plus importantes circulaires connues dans l'histoire des colonisations du monde, le programme idéal[1].

Dans la *Revue des Deux-Mondes*, un de ses principaux et des plus éminents collaborateurs décrira le succès constant de la méthode, « une organisation qui marche », dira le général Lyautey.

On pourrait faire le plus bel éloge du général Galliéni rien qu'avec des extraits de lettres et de publications de ses officiers. Ces témoins sont des esprits d'élite dont la parole fait autorité.

Un sous-lieutenant, brillant et solide disciple d'un profes-

1. Le général a toujours été sympathique aux recherches scientifiques. Pendant son séjour prolongé à Madagascar, notamment, il vint en aide à tous les géographes et naturalistes, M. Lacroix, de l'Institut et du Muséum, et tous ceux qui suivaient la voie si honorablement ouverte par M. Alfred Grandidier de 1867 à 1872, ont rendu hommage à sa sollicitude.

Digitized by Google

seur de notre Université, M. Plassard, arrive au Tonkin, sur la proposition d'un collaborateur de Galliéni au Sénégal, le colonel Vallière. Il écrit : « Je ne l'ai jamais vu, j'ignore tout de sa personne, mais je connais son œuvre et c'est elle que j'admire, ce qui vaut mieux, car son œuvre est l'*œuvre* dans l'acception la plus belle du mot. Sa vie militaire ne fut jamais, jusqu'à ce jour, qu'une longue série d'actes parfaitement coordonnés, actes procédant tous d'une volonté sciemment inébranlable et tendant tous à une fin inéluctable et... admirable. »

Voici l'entrevue : — « Monsieur le lieutenant, je vous ai demandé. Ne comptez pas avec moi vous croiser les bras, vous aurez de la besogne, et je préfère vous dire, tout de suite, que j'aime qu'elle se fasse vite. »

« — Mon colonel, je vous suis très reconnaissant de m'avoir choisi. Croyez que je ferai tout mon possible pour vous satisfaire.

« — Bon, alors, tout ira bien! Venez, dès ce soir, travailler avec un tel, qui vous mettra au courant. »

Cinq ans après, M. Ellie Boucabeille, retrouvait son grand chef à Madagascar, et écrivait : « Nous crispons nos nerfs, nous tendons nos facultés dans l'effort maximum, vers le but unique qu'il nous montre, nous le rendant chaque jour plus tangible. »

Un autre officier, le capitaine Froelicher, s'exprime ainsi, en 1903, le comparant à ses deux illustres devanciers : « Certes, ces trois héros étaient aptes à servir leur patrie en tout autre situation qu'aux colonies, deux d'entre eux l'ont prouvé : Bugeaud, en remportant la dernière victoire du premier Empire, dix jours après la bataille de Waterloo; Faidherbe, en opérant ce prodige de créer de toutes pièces une armée et de tenir tête, avec ces forces improvisées, à une armée allemande aguerrie et bien commandée. Peut-être le général Galliéni nous donnera-t-il un jour la mesure de ce qu'il peut dans la grande guerre, mais personne ne doute actuellement de la hardiesse, de la fécondité et de la science de ses talents militaires. » La prédiction s'est réalisée!

Digitized by Google

Voici, enfin, l'opinion d'un autre officier, qui porte un nom connu et honoré, M. de Vogué, il juge l'œuvre coloniale du général : « Ce que produit l'œuvre actuellement? *Des hommes?* On ne paiera jamais trop cher cette denrée-là. Nous formons les cadres du relèvement national. Quand on aura accumulé assez de ruines, on viendra chercher dans nos rangs des organisateurs. »

Pouvait-on mieux dire et mieux prédire. Joffre en fut. Autour du généralissime, les coloniaux sont en nombre : Lyautey, Roques, Gouraud, Marchand, Franchet d'Esperey, Heymann, Plagnol, Largeau, Baratier et bien d'autres.

En 1905, la tâche du pacificateur de Madagascar, de l'organisateur, de l'administrateur était terminée. Depuis six ans, Galliéni était correspondant de l'Institut de France; depuis cinq ans, divisionnaire, grand croix de la Légion d'honneur; on le fit inspecteur des armées coloniales, commandant du 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand; enfin, gouverneur militaire de Lyon, préposé à la direction des forces de nos frontières de l'Italie, dont la politique manquait encore de clarté.

Il était entré au Conseil supérieur de la guerre en 1908. En 1911, il reçoit la plus haute récompense d'un chef, la médaille militaire. La liste des honneurs est épuisée, et le Gouvernement de la République, en avril 1914, désireux de réserver jusqu'au bout à la France les services de cette puissante intelligence, le maintenait en activité indéfinie.

Trois mois plus tard, c'était la guerre!

Ne pouvant contenir les masses allemandes enivrées d'avoir pu traverser et ensanglanter la Belgique, les armées françaises descendaient, le 25 août, en se réorganisant, se complétant et s'armant davantage, suivant les ordres du généralissime, et pour agir à son heure.

Elles se liaient de Paris à Nancy, les deux points essentiels, les pivots de l'action. A droite, le front Verdun-Belfort était intact. Le général de Castelnau s'était installé sur le Grand-Couronné de Nancy. Un jour, l'empereur était arrivé avec son manteau de parade et 10 000 cuirassiers; il comptait

Digitized by Google

assister à la bataille, et faire dans la ville prise son entrée triomphale. Les troupes idéales du général français bloquèrent le chemin. L'Allemagne ne passa pas.

Mais Paris, au cours des batailles, aura-t-il le sort de Lille?

La capitale se sentait abandonnée, elle passait par les douloureuses alternatives des bonnes et des mauvaises nouvelles.

Un nouveau ministère prend la direction du pays. Le Gouvernement va s'installer à Bordeaux. Mais, auparavant, il confie Paris à celui qui a protesté le plus vivement contre l'idée de déclarer la capitale *ville ouverte!*

Galliéni accepte le commandement du camp retranché, il l'annonce dans la plus brève proclamation qu'ait entendue la capitale. « J'ai reçu le mandat de défendre Paris contre l'envahisseur. Ce mandat, je le remplirai jusqu'au bout. » Cela dit, il s'efface et travaille. Comme par magie, avec autant de méthode que de vigueur, le nécessaire est fait. « Il était temps », note, dans un laconisme émouvant, un historien bien placé pour apprécier la situation.

Galliéni, sur ses instances, obtenait de Joffre, le 27 août, une armée d'opération. Elle est formée avec des corps qui viennent d'Amiens, d'autres la rejoindront dans le camp retranché. Ce sera la 6me armée sous les ordres de Maunoury, mais elle est à la disposition du gouverneur qui n'entend pas l'enfermer dans la ligne des forts, et la met d'abord en réserve le long de la Marne. Elle est là, en soutien à la gauche des Anglais qui, le 28, ont héroïquement tenu tête aux avant-gardes ennemies et ont été fort éprouvés. Si bien que Von Kluck, jugeant l'armée de French désormais sans importance, laisse devant elle un simple rideau et, avec ses 200 000 hommes, oblique vers l'Est, vers l'armée autrement redoutable et déjà étonnamment active de Franchet d'Espérey.

Galliéni avertit Joffre de ce départ, le 4. Il est autorisé à porter plus au Nord, le long de l'Ourcq, sa 6me armée. Les mouvements s'effectuent le 5. A 20 h. 30, elle reçoit l'ordre

Digitized by Google

de conserver le contact avec l'armée allemande et d'être prête à attaquer, le 6 au matin, en liaison avec l'armée anglaise que Galliéni n'a pas cessé de fréquenter, dont il a contribué à ranimer l'élan et la confiance.

Le généralissime a jugé que toutes les chances sont dans ses mains. Depuis deux jours le recul de nos troupes est terminé, elles font face à l'ennemi.

Le 6, au matin, paraît la proclamation de Joffre : « ...Au moment d'engager une bataille d'où dépend le salut du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière. Tous les efforts doivent être employés à attaquer et refouler l'ennemi. Une troupe qui ne peut plus avancer devra, coûte que coûte, garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer. Dans les circonstances actuelles, aucune défaillance ne peut être tolérée ».

De leur côté, les Allemands savaient bien l'importance de ce duel gigantesque (deux millons quatre cent mille hommes étaient en présence), et leur ordre du jour, adressé aussi à toutes leurs armées, se terminait par ces mots : « Tout dépend du résultat de la journée de demain ».

La bataille s'engage, et chaque journée marque un grand progrès de nos armées ; pour plusieurs les succès sont magnifiques, notamment pour Franchet d'Espérey, qui repousse les assauts de Von Bulow lié à Von Kluck.

Ce dernier, informé des attaques de Maunoury qui menace le 4e corps allemand, par une belle manœuvre très hardie sous le feu, habilement dissimulée, au prix des plus dures fatigues, enlève 80 000 hommes au front de face, pour les jeter contre notre 6me armée. Celle-ci est en bataille depuis trois jours. Le 7 et le 8 septembre les attaques et les contre-attaques se succédèrent. Le centre se maintient, la gauche et la droite fléchissent.

A un moment, surviennent à Paris deux divisions prises en Alsace, retardées par les évacuations parisiennes. Maunoury utilisera l'une, l'autre est nécessaire pour maintenir la liaison avec les Anglais qui ont franchi la Marne et participé à l'avance de notre 5e armée.

Digitized by Google

Le 8, vers dix heures du soir, Maunoury avertit le généralissime que ses troupes décimées paraissent incapables de lutter davantage. Joffre, le 9, recommande de lutter quand même et ses vœux sont remplis. Mais contre ces régiments merveilleux, un nouveau corps d'armée descend de Compiègne : l'enveloppement de la gauche de l'armée française n'est plus qu'une question d'heures...

Le même jour, le gouverneur de Paris réquisitionne tous les autos de la capitale : plus de 5 000. Il réunit tous les hommes qu'on peut trouver, fait charger les munitions; dès le soir et toute la nuit ces secours arrivent au front, A l'aube ce sont ces soldats conscients de la sublimité de l'effort qui prennent possession des hauteurs; par leur audace et la bonne allure de leur tir ils étonnent, surprennent l'ennemi qui se croit tombé dans un piège, qui hésite. La confiance et la volonté fortifient la 6e armée qui semblait rendue. Les Allemands reculent; affolés, ils fuient, laissant leurs lignes encombrées de matériel, de blessés et de morts.

Il était noblement gagné le splendide ordre du jour du général Maunoury :

« La 6e armée vient de soutenir, pendant cinq jours entiers, sans interruption et accalmie, la lutte contre un adversaire nombreux et dont le succès avait jusqu'à présent exalté le moral. La lutte a été dure : les pertes par le fer, par les fatigues dues à la privation de sommeil, parfois de nourriture, ont dépassé tout ce que l'on pouvait imaginer; vous avez tout supporté avec une vaillance, une fermeté, une endurance que les mots sont impuissants à glorifier comme elles le méritent.

« Camarades, le général en chef vous a demandé au nom de votre Patrie, de faire plus que votre devoir, vous avez répondu au delà même de ce qui paraissait possible. Grâce à vous, la victoire est venue maintenant couronner nos drapeaux. Vous en connaissez les glorieuses satisfactions, vous ne la laisserez pas échapper.

« Quant à moi, si j'ai fait quelque chose de bien, j'en ai été récompensé par le plus grand honneur qui m'ait été

Digitized by Google

décerné dans une longue carrière, celui de commander des hommes tels que vous. C'est avec une bien vive émotion que je vous remercie de ce que vous avez fait, car je vous dois ce vers quoi étaient tendus depuis quarante quatre ans tous mes efforts et toutes mes énergies : La revanche de 1870. Merci à vous et honneur à tous les combattants de la 6e armée. »

Le 15 septembre, la retraite des ennemis était générale, la victoire de la Marne avait mis la France « au-dessus de l'Allemagne. »

A partir de ce jour, l'Allemagne ne songera plus qu'à sa défense. Nos alliés seront de plus en plus nombreux et mieux armés; nous plus résolus à obtenir une paix réparatrice, la longue paix.

Quant à Paris, il avait de l'enthousiasme pour son gouverneur qui, fidèle à ses engagements, l'avait délivré. Tous les cœurs français lui offraient leurs hommages, et les modestes témoignages de gratitude de ses amis de Toulouse n'étaient pas accueillis avec moins de bonté, de franche simplicité.

Notre Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, l'ayant placé au rang de ses dix membres honoraires, il répond au Secrétaire perpétuel :

« Je suis profondément reconnaissant à l'Académie. Je n'oublie pas, d'ailleurs, tous les témoignages de sympathie que j'ai reçus de la ville de Toulouse, où je compte tant d'amis, et ma nomination d'associé honoraire de l'Académie me cause un vif plaisir. »

A l'auteur de cette notice, qui l'avait félicité et remercié, il répondait[1] : « Ici, je ne perds pas le contact avec nos Tou-

1. Voici le texte complet de ce billet intime, il a aujourd'hui la valeur d'un document historique :

« *Mon cher Cartailhac, vous avez su que j'avais pu avec mon* « *armée de Paris intervenir efficacement en la portant sur le flanc* « *droit des Allemands et en les obligeant à battre en retraite sur* « *l'Aisne. J'espère bien, maintenant que Paris n'est plus menacé,* « *qu'on me donnera un commandement au front. Ici je ne perds* « *pas le contact avec nos Toulousains.*

« GALLIÉNI. »

Depuis sa jeunesse, Galliéni fréquenta Toulouse où il avait des

Digitized by Google

lousains. J'espère bien..... maintenant que Paris n'est plus menacé, qu'on va me donner un commandement au front ». En octobre 1915 on lui offrit une situation plus pénible et plus haute : le ministère de la guerre. Il accepta par dévouement pour la République et cette fois encore rendit d'inoubliables services. Mais, un jour, son âme virile ne fut plus maîtresse de son corps épuisé par de trop dures fatigues. Il résigna ses fonctions le 16 mars, avec cette noblesse d'accent qui lui était habituelle : « Mes forces ont été tout entières et sans interruption au service du pays. »

Quand la maladie et la mort l'eurent frappé au bout de quelques mois, son collaborateur de l'œuvre coloniale, son successeur au ministère, le général Roques, au nom du Gouvernement lui adressa, dans la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides, les suprêmes hommages. Le président du Conseil municipal lui apporta l'adieu solennel et reconnaissant de Paris. Puis son cercueil traversa notre capitale qui, dans son deuil impressionnant, le saluait avec la plus émouvante sincérité. On respectait ses volontés, son corps s'éloignait pour jamais des endroits consacrés, derniers asiles somptueux des grands citoyens.

Sa fille, mariée au capitaine Grüss, son jeune fils, qui faisait campagne comme sous-lieutenant, l'ont ramené dans sa propriété de Saint-Raphaël, sur les tièdes rivages de la

parents et des amis. Il aimait notre Musée d'histoire naturelle. Il contribua à entraîner la direction de cet établissement dans la voie des acquisitions ethnographiques. Il avait promis son concours et tint largement parole en remettant à la Ville à son retour du Sénégal une fort belle collection. A Madagascar, il avait également songé à nous. Notre Musée lui doit de précieux squelettes d'animaux de la grande île, mais la série d'objets anthropologiques à nous destinée, fut divisée au profit du Musée national pendant l'Exposition de 1900. Il fut un des amis les plus dévoués de la Société de Géographie de Toulouse, fondée en 1882. Au retour de toutes ses expéditions, il lui accorda une journée, une conférence. Il eut une affection particulière pour le secrétaire général, M. Guénot, dont il estimait beaucoup l'activité en faveur de l'œuvre coloniale et dont les deux fils viennent de tomber pour la Patrie, après l'avoir très dignement servie.

Digitized by Google

Méditerranée, où ils avaient grandi sous ses yeux, où naguère le plus tendre des pères jouait avec ses petits-enfants.

Peu de jours après la déclaration de guerre, lorsque son devoir réclamait à tous les moments toute sa pensée, il avait eu le malheur de perdre sa femme. Près d'elle va dormir le général Galliéni, le noble serviteur de la France immortelle, le sauveur de Paris.

La ville de Saint-Béat (Haute-Garonne), en présence des délégués du Gouvernement de la République et de toutes les autorités départementales, a fait placer l'inscription suivante qui résume sa vie :

DANS CETTE MAISON EST NÉ, LE 24 AVRIL 1849,
LE GÉNÉRAL JOSEPH-SIMON GALLIÉNI,
MORT A VERSAILLES, LE 27 MAI 1916.
BAZEILLES, MAISON DES DERNIÈRES CARTOUCHES, 1870.
CONQUÊTE DU SOUDAN, 1876-1881, 1886-1888.
CONQUÊTE DU TONKIN, 1892-1896.
PACIFICATION DE MADAGASCAR, 1896-1905.
SAUVEUR DE PARIS, VAINQUEUR DE L'OURCQ, SEPTEMBRE 1914.
MINISTRE DE LA GUERRE, 1915-1916.
« J'AI REÇU LE MANDAT DE DÉFENDRE PARIS
CONTRE L'ENVAHISSEUR,
CE MANDAT, JE LE REMPLIRAI JUSQU'AU BOUT. »

Digitized by Google

Liste des principales publications du général Galliéni; quelques-unes des notices publiées à son sujet et utilisées dans les pages qui précèdent :

Commandant GALLIÉNI : *Mission d'exploration du haut Niger;* Paris, 1885.

— *Mission dans le haut Niger et à Ségou*, dans le *Bull. Soc. Géogr.;* Paris, 1882-1883.

Rapport sur le concours au prix annuel de la *Soc. de Géogr.*, 20 avril 1883, page 193. (Commission : R. Cortambert, H. Duveyrier, A. Grandidier, de Quatrefages et W. Hüber.)

Lieutenant-Colonel GALLIÉNI : *Une Colonne dans le Soudan Français.*

— *Deux Campagnes au Soudan Français, 1886-1888*, préface de V. Duruy; Paris, 1891.

Colonel GALLIÉNI : *Trois Colonnes au Tonkin, 1894-1895;* Paris, 1899.

Général GALLIÉNI : Circulaire du 28 mai 1898.

— *Rapport d'ensemble sur Madagascar*, deux vol. imprimés à Tananarive.

— *La Pacification de Madagascar*, 1900.

— *La Vie du soldat*, 1905, brochure.

— *Neuf ans à Madagascar, de 1896 à 1905*, préface de G. Hanotaux; Paris, 1908.

Dix notices; celle de M. Cl. DELHORBE est notamment consacrée à l'œuvre de Galliéni.

Madagascar au début du XX^e siècle; Paris, 1902, 466 pp. In-8°.

Lieut^t ELLIE : *Le Général Galliéni, le Tonkin et Madagascar*, 1900.

G. BLANCHOU : *Le Général Galliéni;* Bloud et Gay, 32 p., 1915.

P. FABREGUETTES : *Les Batailles de la Marne*; H. Didier, 94 p., 1915.

Judith CLADEL : *Le Général Galliéni*, préface de G. Hanotaux; 136 pages.

Général LYAUTEY : « Dans le sud de Madagascar »; *Revue des Deux-Mondes.*

Marius-Ary LEBLOND : « Le Général Galliéni »; *Revue Hebdom* , 14, 11, 1915.

Colonel MILES : « Le Général Galliéni », le *Correspondant* du 10, 1, 1915.

Compte-rendu des obsèques, dans le *Journal des Débats* du vendredi 2 juin 1916; — dans *La Dépêche*, de Toulouse, et autres périodiques le même jour.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS DE 1917

PAR M. GROS.

On pouvait craindre que la guerre ne fît le vide autour des concours de l'Académie.

Parmi les concurrents susceptibles de solliciter nos suffrages, les uns, au front, face à l'ennemi, n'ont ni le temps, ni les moyens, ni la liberté d'esprit nécessaires; d'autres, à l'arrière, atteints dans leurs plus chères affections ou vivant dans de perpétuelles angoisses, ne peuvent détacher leur esprit des péripéties de l'effroyable tragédie.

Cependant, parmi ces derniers, il en est qui, si grandes que soient leurs préoccupations ou leur douleurs, se raidissent pour ne pas se laisser envahir tout entiers, et trouvent dans le travail un dérivatif en même temps qu'un réconfort.

Il arrive même que ne pouvant s'abstraire, eux non plus, de la grande tourmente, leur esprit applique son effort aux problèmes qu'elle fait surgir. C'est le cas pour une bonne partie des travaux soumis à votre jugement.

CONCOURS GAUSSAIL.

L'importance des mémoires déposés a obligé l'Académie à partager ce prix, ainsi, d'ailleurs, que le montant du prix Maury.

M. l'abbé Degert, professeur à l'Institut catholique, a pré-

Digitized by Google

senté une étude originale sur *Un grand Évêque français au Moyen âge : Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch*[1].

Un grand évêque? L'expression semble empreinte de quelque exagération; car, alors, quels qualificatifs appliquerait-on à Saint Augustin ou à Bossuet?

Mais, si Amanieu n'arrive pas à leur niveau, il n'en fait pas moins bonne figure au second plan.

D'abord, il est servi par ses origines. Il appartient à la puissante famille des comtes d'Armagnac. Son rang social et sa fortune lui donnent une influence considérable. Il traite presque de pair à égal avec les souverains de l'époque, avec le roi d'Angleterre, possesseur de la Guyenne, qui ne réussit pas à obtenir de lui l'hommage de vassalité, et avec le roi de France, Philippe le Bel, qu'il refuse de suivre dans sa lutte contre Boniface VIII.

Douze ou treize papes se succèdèrent pendant son épiscopat; la plupart durent compter avec lui; fréquemment ils eurent recours à ses bons offices pour résoudre les difficultés d'ordre ecclésiastique qui surgissaient dans le Midi. Il posséda l'estime, en particulier, de Boniface VIII, de Clément V, de Jean XXII.

Archevêque à trente ans, peut-être même un peu plus tôt, il exerça ses fonctions pendant plus d'un demi-siècle (1261-1318) et se trouva ainsi mêlé à beaucoup d'événements importants.

Enfin, il appartient au Moyen âge finissant, dont il résume en sa personne les caractères souvent contradictoires. Seigneur féodal, il sait recourir aux armes, notamment contre le comte d'Astarac, son voisin et ennemi; mais, au fond, la violence lui répugne. Il préfère la conciliation, l'arbitrage, les tractations. Sur ses domaines, il accorde des chartes communales et participe avec le comte d'Armagnac et les consuls d'Auch, à la rédaction, en 1300, de la coutume de cette ville. — « A nos yeux, dit M. l'abbé Degert, ce n'est pas un des moindres titres de gloire d'Amanieu que d'avoir ainsi apposé son nom sur tant de chartes d'affranchissement. »

1. Rapporteur particulier : M. Calmette.

Digitized by Google

La vie civile ne l'absorbe pas au point de lui faire oublier le ministère ecclésiastique. Il en remplit exactement les obligations, réunit plusieurs conciles provinciaux, réorganise les paroisses et fait appliquer les décisions du Concile de Lyon concernant la discipline et le culte, l'hygiène et les mœurs. C'est ainsi qu'il règle les questions relatives au droit d'asile, à l'inhumation dans les églises, au concubinage, à l'adultère, aux rapports entre juifs et chrétiens, à la sorcellerie, aux mesures de précaution à prendre à l'égard des lépreux, etc.

Amanieu a donc eu une existence active et utile. M. l'abbé Degert l'a retracée en homme qui a une connaissance approfondie du monde ecclésiastique et féodal des treizième et quatorzième siècles, et qui s'est entouré d'une documentation abondante dont il a tiré le meilleur parti. Il apporte dans ses recherches un esprit net et indépendant. C'est une œuvre neuve qu'il nous donne. L'Académie est heureuse de lui attribuer une somme du 250 francs sur le prix Gaussail.

Une somme d'égale importance récompense le travail de M. Lespinasse sur *Un Sculpteur français en Danemark au dix-huitième siècle : J.-F.-J. Saly*[1].

Jacques-François-Joseph Saly, fils d'un menuisier de Valenciennes, naquit dans cette ville en 1717. Il fut à Paris l'élève de Guillaume Coustou et entra à l'école de Rome, où il passa huit ans. Tout en se livrant à la sculpture, il fait des sanguines, des caricatures, des projets de vases ou de tombeaux, et acquiert une certaine notoriété.

Rentré à Paris (1748), son esprit ouvert, ses qualités d'homme du monde, sa réputation d'artiste habile et d'avenir lui valent une vogue telle que, deux ans après, il est nommé à l'Académie des Beaux-Arts, bien qu'il n'ait exposé qu'un petit nombre d'œuvres; les plus marquantes étaient un plâtre représentant un « jeune faune qui tient un chevreau », et un délicieux « buste de petite fille ».

1. Rapporteur particulier : M. Saint-Raymond.

Digitized by Google

Pour justifier sa renommée, il fit pour sa ville natale une statue de Louis XV, qui, sans être un chef-d'œuvre, renferme d'excellentes parties. Puis, sur la recommandation de Bouchardon, il est appelé en Danemark pour y exécuter la statue équestre en bronze du roi Frédéric V. Il devait recevoir 150.000 livres pour la statue, plus un traitement de 20.000 francs par an et le logement. C'était la fortune!

Peu de temps après son arrivée à Copenhague, Saly eut la direction de l'Académie des Beaux-Arts, dont il s'occupa activement, sans négliger la statue du roi. Mais ce dernier travail, pour lequel l'artiste prit des précautions minutieuses, — dont l'énumération est bien faite pour étonner les profanes, — alla avec une telle lenteur qu'il n'était pas encore achevé lorsque le roi mourut; il ne le fut que deux ans plus tard : quinze années avaient été nécessaires pour le mener à bien.

La cinquantaine arrivait. Saly constatait avec peine que la nouvelle Cour n'avait pas pour lui les sympathies de la précédente; absorbé par la fameuse statue et par l'Académie, il n'avait pu produire que quelques bustes; les commandes étaient rares, l'inspiration rétive. Il aspirait ardemment à revoir la France. Maintes circonstances retardèrent cet heureux jour. Enfin, après vingt ans d'absence, il put rentrer à Paris.

M. Lespinasse analyse en psychologue la déception de l'artiste, dont les amis de jeunesse ont pour la plupart disparu, que la nouvelle génération ignore, et qui est à la fois choqué et déconcerté par les tendances nouvelles de l'art. Fatigué, malade, vieilli, il se sent presque étranger dans le milieu où il se faisait une joie de revenir. Il s'éteignit en 1776, à 59 ans. Sa mort passa inaperçue. Il était oublié.

Sa mémoire méritait cependant de ne pas sombrer. D'abord, à une époque où l'Europe entière recherchait et acceptait notre direction intellectuelle, il a été un des meilleurs représentants du génie français à l'étranger, en faisant prédominer au Danemark l'influence française sur l'influence allemande. En outre, si, pour des raisons diverses, Saly n'a pas pu donner toute sa mesure, on lui doit du moins quelques œuvres hors de pair, et sa statue de Frédéric V

Digitized by Google

peut être considérée comme l'une des meilleures du dix-huitième siècle. Ce n'est pas un mince mérite.

Mettant à profit avec beaucoup de discernement les ressources variées, françaises et danoises, imprimées et manuscrites, dont la bibliographie a été établie de façon très méthodique, M. Lespinasse a fait revivre l'homme et l'œuvre.

Bien préparé à cette tâche par ses études antérieures sur « L'Art français et le Danemark » — « Les Frères Jardin » — « L'Art français et la Suède », il a été en mesure de déterminer avec compétence la place de Saly dans la sculpture française du dix-huitième siècle.

Des gravures et des photographies, choisies avec soin, éclairent le texte et justifient les appréciations de l'auteur.

M. Lespinasse a montré dans son étude une connaissance parfaite des diverses phases de l'art à cette époque, un esprit averti et pénétrant, le sentiment de la mesure, un goût éclairé, un style d'une grande clarté, bref, comme quelques-uns des magistrats du dix-huitième siècle, ses anciens confrères, toutes les qualités d'un excellent critique d'art.

M. Signorel, magistrat lui aussi, reste dans l'actualité. Il présente une étude considérable (472 pages) sur l'*Idée de force en Allemagne*[1].

Bismarck n'aurait pas prononcé textuellement la fameuse phrase : « La Force prime le Droit. » Mais l'idée qu'elle exprime pénètre l'âme germanique. L'Allemagne a le culte de la force brutale.

M. Signorel a voulu rechercher comment s'était formée cette idée. Il remonte à Luther. En soutenant, dit-il, que la nature humaine est foncièrement corrompue et en rejetant l'autorité doctrinale de l'Église, Luther a assuré le triomphe du principe néfaste « qui fait de l'homme la règle du bien et du mal ».

1. Rapporteur particulier : M. Thouverez.

Digitized by Google

L'auteur s'aventure sur un terrain dangereux. Il admet implicitement que le protestantisme a sa part de responsabilité dans les monstrueuses théories qui déshonorent aujourd'hui l'Allemagne. Or, même si l'on est indifférent aux dogmes, on est bien obligé de reconnaître qu'aucune des grandes religions qui se partagent le globe ne s'est faite l'apologiste de la violence. Dans la pratique, elles n'ont eu qu'un pouvoir très restreint sur leurs fidèles, car, au début de la guerre actuelle, les Bavarois catholiques se sont signalés par leurs atrocités en Lorraine à peu près autant que les Prussiens luthériens en Belgique.

Il est tout aussi surprenant de voir incriminer Kant après Luther. Peut on considérer comme un adepte de la force brutale le philosophe de « l'impératif catégorique », le penseur qui, il y a cent vingt ans, publiait une *Esquisse d'un projet de paix perpétuelle* où l'on peut lire les passages suivants : « La guerre et la victoire ne décident pas le moins du monde la question de droit. — Toute politique doit s'incliner devant le droit. — Il ne peut y avoir de nécessité qui rende légitime ce qui est injuste? »

On peut éprouver un malicieux plaisir à relever des contradictions chez la plupart des grands écrivains. Mais l'équité commande de les juger sur l'ensemble de leurs doctrines et non sur quelques phrases isolées ou sur quelques boutades.

En réalité, c'est surtout au cours du dix-neuvième siècle que les philosophes allemands élaborent la théorie de la force. M. Signorel passe en revue Schelling, Fichte, Hégel, Heller et surtout Nietzche, dont la doctrine se résume ainsi : « Voici la nouvelle loi, ô mes frères : Soyez durs; répudiez la morale de la bonté et de la résignation, qui est la morale des esclaves. La morale des maîtres place le bonheur dans la domination et la puissance! »

Les historiens viennent à la rescousse : Niebuhr, Mommsen, de Sybel, Lamprecht, Giesebrecht, Wirth, Treitschke s'attachent à démontrer la supériorité de l'Allemagne et, par suite, son droit à imposer sa Kultur au monde.

Les savants, tels que Hæckel, créateur du Monisme, le

Digitized by Google

chimiste Ostwald, auteur des *Bases énergétiques de la Science et de la Civilisation;* les publicistes, les poètes, les professeurs et les intellectuels proprement dits; puis, les écrivains militaires, en particulier Hartmann et Bernhardi, et mêmes les jurisconsultes, tels que Lasson et Jhering, dont la fonction est de dire le droit, tous ont cédé à la contagion. Les membres des grandes associations agricoles, industrielles ou commerciales allemandes ont suivi le mouvement.

On est effrayé en voyant que, sauf de rares exceptions, tout ce qui compte en Allemagne dans le monde de la pensée et de l'action est rallié à ces funestes doctrines.

Leur développement est-il dû à la seule action des idées?

M. Signorel aurait pu y joindre aussi celle des faits, non moins décisive. Depuis un siècle, la force a constamment servi la Prusse. Elle lui a permis, en 1813, lors de la guerre d'Indépendance, de secouer le joug de Napoléon; de spolier le Danemark en 1864, d'écraser l'Autriche en 1866 et de réaliser, en 1870, l'unité de l'Allemagne à son profit. Comment, après tant et de si grands succès, ne croirait-elle pas à la suprématie de la force? C'est le trait caractéristique de sa psychologie, et c'est seulement le jour où la Force lui sera infidèle et se retournera contre elle, qu'elle cessera de l'adorer et reviendra au Droit.

M. Signorel a procédé, ainsi que l'indiquent ses références, au dépouillement à peu près complet des travaux relatifs à son sujet. Il en a constitué avec beaucoup de conscience un réquisitoire écrasant, bien propre à nous mettre en garde contre les dangers que font courir à l'humanité les inquiétantes déviations de la mentalité allemande.

L'Académie lui accorde une fraction du prix Gaussail (200 francs).

Travailleur infatigable, M. Signorel, après avoir mis en lumière les doctrines germaniques dans *l'Idée de force*, montre, dans une étude spéciale : *Les violations des lois de la guerre par l'Allemagne, plus particulièrement en Belgique*

Digitized by Google

et en France[1], de quelle façon elles ont été appliquées. Après la théorie, la pratique.

La guerre, fait remarquer l'auteur, consiste dans l'emploi de la force en vue d'affaiblir l'adversaire. Mais, à mesure que la civilisation progresse, le principe d'humanité vient tracer des limites à l'emploi de la violence. Toute violence qui ne conduit pas à la fin désirée est illicite. Certes, la distinction est difficile à établir; mais l'honneur de notre espèce est de l'avoir tenté.

On a donc réglementé la guerre. En 1863, lors de la guerre de sécession, les États-Unis publient des *Instructions officielles* à cet effet. L'année suivante, la Convention de Genève règle le sort des militaires blessés ou malades. Puis viennent les célèbres Conventions de La Haye de 1899 et 1907, cette dernière adoptée par quarante-quatre États, dont l'Allemagne.

De quelle façon ce pays a-t-il fait la guerre et respecté le droit des gens et les traités qu'il avait revêtus de sa signature?

Désireux de ne donner que des faits de « la plus rigoureuse authenticité », M. Signorel a surtout puisé dans les publications officielles du gouvernement belge et dans les procès-verbaux des Commissions d'enquête françaises concernant les actes commis par l'ennemi au mépris du droit des gens, ou en violation des lois de la guerre.

Et quelle longue et triste énumération!

Violation de la neutralité du grand-duché de Luxembourg et de la Belgique; hostilités contre la France avant toute déclaration de guerre; attentats contre les non-combattants; assassinat des prisonniers et blessés; rétablissement déguisé de l'esclavage antique par la déportation des civils en Allemagne; prise d'otages; vols et pillages; contributions de guerre exorbitantes et réquisitions abusives; emploi de balles explosives, de gaz axphyxiants et de liquides enflammés; ruses déloyales; attaques de villes ouvertes, d'hôpitaux ou

1. Rapporteur particulier : M. le comte Begouen.

Digitized by Google

d'ambulances; torpillage de vaisseaux neutres ou de navires-hôpitaux, etc., etc.

Juriste, l'auteur indique, avec netteté, les textes de droit international ainsi enfreints et rétorque les arguties fallacieuses au moyen desquelles les ennemis essaient de justifier leurs méfaits.

La violence va de pair avec la cupidité, que César leur reprochait il y a deux mille ans. Ce n'est pas seulement pour la gloire d'être vainqueur que l'Allemand combat. A ses yeux, l'objet de la guerre moderne est la domination *économique* du peuple vaincu. C'est une opération financière qui consiste, avant tout, à s'emparer des « richesses effectives des pays envahis », moins pour affaiblir les facultés de résistance des adversaires en les ruinant, que pour augmenter les ressources et le bien-être des assaillants. De là la saisie des biens des particuliers comme de ceux de l'État, du numéraire aussi bien que les produits matériels de toute espèce, de l'outillage industriel en même temps que des objets fabriqués; de là aussi les réquisitions répétées non plus en vue des besoins de l'armée, mais pour la population civile allemande; les indemnités écrasantes, l'arrachement des travailleurs à leur patrie pour les transporter en Allemagne, et finalement l'évacuation forcée de certaines régions où les vainqueurs viendront s'établir!

Cette conception de la guerre enlève aux vaincus à la fois leur patrie, leurs biens et leur liberté.

Les protestations les plus énergiques contre ces crimes laissent les Allemands insensibles.

Dans un dernier chapitre, l'auteur recherche les causes de cet état d'esprit. La responsabilité n'en remonte pas au seul Kaiser. C'est la race tout entière qui est intoxiquée. Elle descend bien de ces Germains dont César disait : « Ils regardent comme leur gloire suprême d'avoir autour d'eux des pays ravagés », et dont Tacite assurait que, habitués à vivre de guerre et de rapines, on ne leur « persuadera pas facilement de labourer la terre plutôt que de se battre », car ils refusent « d'amasser par la sueur ce que l'on peut conquérir par le sang. »

Digitized by Google

Seulement, ces instincts primitifs ont été transformés en une doctrine qui leur fait considérer la force comme le véritable droit; la guerre comme nécessaire et devant être aussi dure que possible, car on ne saurait y introduire « un principe de modération sans commettre une absurdité » (Klausewitz); la violence et la passion comme « les deux leviers essentiels de tout acte belliqueux » (Hartmann), ce qui justifie « l'usage le plus absolu de tous les moyens matériels et intellectuels pour terrasser l'ennemi » (von der Goltz). L'Allemagne n'est-elle pas, au surplus, désignée par Dieu pour régir le monde?

Jurisconsulte plutôt que philosophe, M. Signorel s'abstient de rechercher si cette mentalité peut être modifiée et par quels moyens. Il conclut que les nations martyres doivent faire appel de tous ces crimes à la postérité, à l'histoire, juge impartial et inexorable, et qu'elles seront vengées, « ou bien, dit-il, la justice n'est qu'une chimère, un vain mot. »

Le travail de M. Signorel n'en présente pas moins un intérêt de premier ordre.

L'Académie lui attribue, sur le prix Gaussail, une somme de 100 francs.

Une courte satire, très fine, d'ailleurs, intitulée : *La mission de Timocrate,* ne rentre pas dans la catégorie des ouvrages que l'Académie admet à ses concours.

CONCOURS OZENNE

En un ouvrage imprimé de 170 pages, M. Baron, docteur en droit, a fait l'historique de la *Monnaie de Toulouse*[1]. Les sources imprimées ou manuscrites dont il a donné avec soin la bibliographie, ainsi que nos dépôts d'Archives, lui ont fourni les matériaux nécessaires à l'étude de cette institution administrative qui a fonctionné du cinquième siècle jus-

1. Rapporteur particulier : M. Crouzel.

Digitized by Google

qu'au dix-neuvième, et que les Toulousains n'ont pas vu disparaître sans regret.

L'atelier monétaire de Toulouse remonte aux Wisigoths, qui frappèrent des monnaies dans notre ville, alors leur capitale. Les Francs firent de même, et on a des monnaies frappées par Louis le Débonnaire. Sous ses faibles successeurs, les comtes de Toulouse mettent la main sur cette fabrication. Mais, après l'annexion du Languedoc, sous Philippe le Hardi, en 1271, on y revient à la monnaie royale. Cela dure ainsi, sauf quelques courtes interruptions, jusqu'en 1793.

Chemin faisant, M. Baron étudie l'organisation de la Monnaie, le personnel dirigeant et ouvrier, la fabrication des espèces, la juridiction à laquelle était soumise l'institution, ses démêlés avec le Parlement de Toulouse, sa réorganisation sous l'assemblée Constituante.

La crise monétaire sévissait alors. Notre atelier monétaire fut chargé de fondre les cloches de cinq départements et atteignit une fabrication moyenne de 4.000 livres par semaine. Il s'occupa aussi de la fonte de l'argenterie des églises et communautés religieuses jugée inutile au culte; de grandes masses d'or, provenant surtout des communautés religieuses supprimées de Toulouse, furent apportées à la Monnaie.

On se bornait à fondre ces matières, et les lingots étaient expédiés à la Monnaie de Paris pour être transformés en pièces d'or et d'argent.

En 1793, les Commissaires de la Trésorerie nationale suspendirent le travail de la Monnaie de Toulouse et firent expédier à Paris « les lingots, vaisselles diverses et flans d'or et d'argent qui se trouvaient dans l'Hôtel ».

L'établissement ne fut rouvert que dix ans plus tard, pour la refonte des anciennes pièces d'argent. Cette opération fut terminée en 1835; deux ans après, la Monnaie de Toulouse était supprimée.

Pendant son existence, outre les pièces d'or, d'argent et de bronze, elle avait fabriqué aussi quelques jetons et mé-

Digitized by Google

dailles : une médaille de bronze pour commémorer le début du creusement du Canal du Midi, et, en 1693, des médailles et jetons pour le compte de la Société des *Lanternistes*.

L'Hôtel de la Monnaie, formé par la réunion de sept maisons, était situé sur la place du Salin; de 1837 à 1852, il servit de caserne d'infanterie; ses derniers vestiges ont disparu en 1904.

En résumé, l'étude de M. Baron, un peu sèche, peut-être, mais bien documentée, est consciencieuse et solide. Elle met en lumière une institution qui n'avait pas encore été l'objet d'une étude spéciale et apporte ainsi une contribution intéressante à l'histoire de Toulouse.

L'Académie lui décerne le prix Ozenne (200 fr.).

C'est un gros volume in-8° de x-365 pages que M. Saverne, directeur de l'école publique de L'Isle-en Jourdain (Gers), consacre à l'histoire de cette petite ville gasconne[1].

Dans une première partie, il examine ses origines, l'histoire de ses comtes, ses coutumes, son administration à partir du onzième siècle; puis la période de la guerre de Cent ans et celle des guerres de religion jusqu'à la réunion du comté de l'Isle à la couronne, à l'avènement de Henri IV; ensuite la situation économique de l'Isle au dix-septième siècle, et au dix-huitième, époque où le comté appartint à du Barry; le beau-frère de la dernière favorite de Louis XV le vendit à Monsieur, frère de Louis XVI, qui devint ainsi comte de l'Isle. A la Révolution, lors de la formation des départements, l'Isle-Jourdain fit partie du Gers, malgré les démarches des Toulousains pour le rattacher à la Haute-Garonne. L'auteur fournit des renseignements intéressants sur la période révolutionnaire et, en particulier, sur l'insurrection de l'an III; il termine par un résumé un peu rapide de la période de 1800 à nos jours.

La seconde partie est composée de chapitres détachés sur la vie religieuse, l'assistance publique, l'administration fi-

1. Rapporteur particulier : M. Pasquier.

Digitized by Google

nancière, l'instruction publique, le mouvement de la population aux différentes phases de la vie de la cité.

C'est là une méthode défectueuse. Les grands faits d'ordre social, religieux, économique, scolaire ou démographique s'expliquent par l'époque qui les a produits. On ne comprend leur véritable caractère qu'en les replaçant dans leur milieu. En ce qui concerne l'enseignement, par exemple, ce n'est pas par hasard, mais dans un but religieux que, en 1698, Louis XIV réglemente la fondation et le programme des petites écoles, et c'est parce que la souveraineté passait du roi à la nation que les assemblées révolutionnaires s'efforcent d'organiser l'éducation publique.

Outre qu'elle entraîne des lacunes et des redites, la méthode employée éparpille et fatigue l'attention sans satisfaire notre besoin de logique et de clarté.

Dans tout travail de quelque ampleur, bien présomptueux serait celui qui se flatterait de ne pas laisser échapper d'erreurs. Faut-il en prendre facilement son parti, sous prétexte qu'on a voulu écrire un livre de vulgarisation? « Du moment qu'il s'agit d'histoire, dit M. Pasquier dans son rapport, une qualité prime les autres : le souci de l'exactitude ». Dans la masse des faits, on a le droit de faire un choix; mais on a le devoir strict de les représenter avec leur physionomie véritable, telle qu'elle résulte des dernières données de la science. Sans doute, on n'est pas certain de les connaître toutes; on doit du moins s'y efforcer. En tout cas, il faut se garder des erreurs évitables. Faire de Marie de Médicis la mère de Louis XIV, placer la révocation de l'édit de Nantes en 1684 ou la mort de Robespierre sur l'échafaud le 9 thermidor, constitue certainement de simples inadvertances. Mais elles déprécient un ouvrage et enlèvent au lecteur cette sécurité qu'il doit avoir dans l'exactitude des affirmations de l'auteur. »

L'Académie se propose toujours d'encourager les bonnes volontés et de réserver un accueil favorable aux monographies communales, qui contribuent à faire mieux connaître et par suite aimer davantage les petites patries, mais elle

Digitized by Google

dailles : une médaille de bronze pour commémorer le début du creusement du Canal du Midi, et, en 1693, des médailles et jetons pour le compte de la Société des *Lanternistes*.

L'Hôtel de la Monnaie, formé par la réunion de sept maisons, était situé sur la place du Salin; de 1837 à 1852, il servit de caserne d'infanterie; ses derniers vestiges ont disparu en 1904.

En résumé, l'étude de M. Baron, un peu sèche, peut-être, mais bien documentée, est consciencieuse et solide. Elle met en lumière une institution qui n'avait pas encore été l'objet d'une étude spéciale et apporte ainsi une contribution intéressante à l'histoire de Toulouse.

L'Académie lui décerne le prix Ozenne (200 fr.).

C'est un gros volume in-8° de x-365 pages que M. Saverne, directeur de l'école publique de L'Isle-en Jourdain (Gers), consacre à l'histoire de cette petite ville gasconne[1].

Dans une première partie, il examine ses origines, l'histoire de ses comtes, ses coutumes, son administration à partir du onzième siècle; puis la période de la guerre de Cent ans et celle des guerres de religion jusqu'à la réunion du comté de l'Isle à la couronne, à l'avènement de Henri IV; ensuite la situation économique de l'Isle au dix-septième siècle, et au dix-huitième, époque où le comté appartint à du Barry; le beau-frère de la dernière favorite de Louis XV le vendit à Monsieur, frère de Louis XVI, qui devint ainsi comte de l'Isle. A la Révolution, lors de la formation des départements, l'Isle-Jourdain fit partie du Gers, malgré les démarches des Toulousains pour le rattacher à la Haute-Garonne. L'auteur fournit des renseignements intéressants sur la période révolutionnaire et, en particulier, sur l'insurrection de l'an III; il termine par un résumé un eu rapide de la période de 1800 à nos jours.

La seconde partie est composée de chapitres détachés sur la vie religieuse, l'assistance publique, l'administration fi-

1. Rapporteur particulier : M. Pasquier.

Digitized by Google

nancière, l'instruction publique, le mouvement de la population aux différentes phases de la vie de la cité.

C'est là une méthode défectueuse. Les grands faits d'ordre social, religieux, économique, scolaire ou démographique s'expliquent par l'époque qui les a produits. On ne comprend leur véritable caractère qu'en les replaçant dans leur milieu. En ce qui concerne l'enseignement, par exemple, ce n'est pas par hasard, mais dans un but religieux que, en 1698, Louis XIV réglemente la fondation et le programme des petites écoles, et c'est parce que la souveraineté passait du roi à la nation que les assemblées révolutionnaires s'efforcent d'organiser l'éducation publique.

Outre qu'elle entraîne des lacunes et des redites, la méthode employée éparpille et fatigue l'attention sans satisfaire notre besoin de logique et de clarté.

Dans tout travail de quelque ampleur, bien présomptueux serait celui qui se flatterait de ne pas laisser échapper d'erreurs. Faut-il en prendre facilement son parti, sous prétexte qu'on a voulu écrire un livre de vulgarisation? « Du moment qu'il s'agit d'histoire, dit M. Pasquier dans son rapport, une qualité prime les autres : le souci de l'exactitude ». Dans la masse des faits, on a le droit de faire un choix; mais on a le devoir strict de les représenter avec leur physionomie véritable, telle qu'elle résulte des dernières données de la science. Sans doute, on n'est pas certain de les connaître toutes; on doit du moins s'y efforcer. En tout cas, il faut se garder des erreurs évitables. Faire de Marie de Médicis la mère de Louis XIV, placer la révocation de l'édit de Nantes en 1684 ou la mort de Robespierre sur l'échafaud le 9 thermidor, constitue certainement de simples inadvertances. Mais elles déprécient un ouvrage et enlèvent au lecteur cette sécurité qu'il doit avoir dans l'exactitude des affirmations de l'auteur. »

L'Académie se propose toujours d'encourager les bonnes volontés et de réserver un accueil favorable aux monographies communales, qui contribuent à faire mieux connaître et par suite aimer davantage les petites patries, mais elle

Digitized by Google

demande aux concurrents à ses prix de présenter des travaux composés suivant les bonnes méthodes.

L'ouvrage examiné ne lui paraît remplir qu'imparfaitement cette condition.

Mais désirant tenir compte des efforts faits par l'auteur, qui n'a pas épargné sa peine pour rassembler de nombreux documents, et dont le volume, présenté sous une forme attrayante, est accompagné de vues photographiques et de plans qui éclairent le texte, l'Académie, sur le montant du prix Ozenne, prélève en faveur de M. Saverne une somme de 100 francs comme témoignage d'estime.

CONCOURS MAURY

Notre compatriote, M. Léon Jaussely, architecte en chef du gouvernement, grand-prix de Rome, professeur d'architecture, a fait cette année, à l'École supérieure d'Art public de Paris, un cours de « *Théorie de l'Urbanisme,* » C'est la conférence inaugurale de ce cours qu'il a présentée à vos suffrages[1], et dont M. Juppont a été le rapporteur enthousiaste.

Qu'est-ce que l'*Urbanisme?* C'est, répond l'auteur, « l'étude de la construction des agglomérations (développement, extension des villes, transformation des parties existantes, création de nouvelles cités) pour les adapter à la vie publique et privée des habitants, en harmonie avec le climat, le sol, la situation, le site et la topographie, les relations sociales, la vie économique du lieu. »

La chose est ancienne, car elle remonte à l'établissement des premiers groupements humains sédentaires, mais le mot est récent. Il paraît pour la première fois dans un remarquable ouvrage publié en 1865 par un ingénieur espagnol, Cerdá, sous le titre de « Théorie de l'Urbanisation ». Comme il arrive pour la plupart des précurseurs, ses idées ne firent

1. Rapporteur particulier : M. Juppont.

Digitized by Google

pas grand bruit alors. Depuis, l'accroissement pris par les villes a attiré l'attention sur ces questions qui touchent de si près à la santé, à la moralité des individus, à l'évolution des idées démocratiques, et qui ont une répercussion certaine sur la fortune publique.

Trois ou quatre auteurs allemands ou anglais ont repris ce sujet. M. Jaussely, auteur de ce grandiose plan d'extension de Barcelone, qui prévoit une dépense de plusieurs centaines de millions, l'aborde à son tour.

Il estime que l'empirisme de jadis doit faire place à une véritable science, — science d'application surtout, — qui emprunte ses éléments à la géographie humaine, à l'histoire, à la statistique, à l'économie politique, à la géologie, à la médecine et même aux beaux-arts.

Ce n'est pas au hasard que l'on doit régler la largeur et la disposition des voies, la répartition des espaces libres et des places, l'importance et la position des édifices publics, la superficie des îlots (des *moulons* comme l'on dit à Toulouse), la hauteur et le nombre des étages des maisons.

Il importe de déterminer à l'avance « la densité de peuplement », car l'insalubrité des maisons est le plus souvent en rapport avec « le surpeuplement du quartier ». Une superficie de treize mètres carrés par personne est indispensable; or, dans certains cas, cette surface atteint à peine la moitié de ce nombre.

Le devoir social prescrit alors d'éventrer les quartiers, de modifier la forme des îlots, de faire disparaître les masures aux cours exiguës, sans air et sans soleil, les logements restreints où l'on s'entasse; d'assainir par des places, des squares, des arbres. Il faut aussi se préoccuper de l'évacuation des déchets, ne pas négliger les voies d'accès, chemins de fer ou même simples lignes de tramways qui influent sur les débouchés, les prix de revient, l'abondance de la main d'œuvre, les salaires, les emplacements industriels et le mouvement de la population. Il va sans dire que la création d'une grande place centrale entraîne des conséquences analogues.

Digitized by Google

La forme, la hauteur et la disposition des maisons ne doivent pas seulement s'adapter à la configuration et à la nature du sol, au climat, aux matériaux employés, aux besoins prédominants, mais aux mœurs locales, aux paysages, aux sites même. La maison de Lille ne doit pas ressembler à celle de Nice; « ni le climat, ni le paysage urbain ne permettent une pareille similitude ». A Lausanne, la Commission locale a même le droit de refuser les projets de maisons « qui ne lui paraîtront pas en harmonie avec les autres constructions de la rue. »

L'urbanisme se propose de concilier l'utilité avec l'art et la beauté. « Gâter un paysage urbain, dit M. Jaussely, c'est proprement gaspiller le capital de la communauté, et par répercussion le bien individuel et le sien propre. »

Au moment où l'on songe non seulement à améliorer les anciennes villes de notre pays, — à commencer par la nôtre, — mais aussi, hélas! à reconstruire les malheureuses cités de la Belgique et du nord de la France, détruites systématiquement par l'ennemi, les idées dont M. Jaussely s'est fait l'ardent protagoniste ne peuvent laisser personne indifférent, car leur réalisation est d'un intérêt vital, et on ne saurait leur faire une trop large publicité.

L'Académie est heureuse d'attribuer à M. Jaussely, le prix Maury de 500 francs.

M. le comte de Roquette-Buisson, ancien préfet, présente un travail très nourri sur « *Le Pays pyrénéen, son passé industriel, son avenir*[1]. » Ce pays, il le connaît bien. Il sait les qualités de la population, son esprit d'indépendance, les ressources si variées des diverses régions, les moyens à employer pour les utiliser.

La région pyrénéenne fut de tout temps agricole. Elle doit le rester. Que l'on développe donc l'élevage, celui du mouton, nécessaire au bon état des pâturages qui contribuent à régulariser les cours d'eau et à diminuer les inondations

1. Rapporteur particulier : M. Giran.

Digitized by Google

celui du porc, celui du bœuf et surtout celui du cheval de cavalerie légère, jadis vanté par J. César.

L'industrie pastorale, dans les âges reculés, n'excluait pas celles du fer, des lainages, des marbres et une foule d'autres moins importantes; les échanges de produits se faisaient dans certains lieux qui furent, à l'origine, les sources thermales : Ax, Luchon, Bagnères, Salies-du-Béarn, Eaux-Chaudes, ou dans des centres situés plus en arrière, à l'intersection de la montagne et de la plaine : Bayonne, Oloron, Lourdes, Tarbes, Lannemezan, Montréjeau, Saint-Gaudens, Saint-Girons, Foix, Tarascon.

Aujourd'hui, pour donner tout leur rendement, les diverses ressources des Pyrénées ont besoin d'agents inconnus alors. Le plus précieux est l'électricité, que les innombrables chutes d'eau peuvent fournir en abondance. En ce qui concerne l'industrie, remarquons que l'emploi du courant électrique, par le petit moteur, favorisera le travail à domicile, l'atelier familial, et rendra au pays la prospérité dont il a joui à l'époque de Colbert; en agriculture, l'emploi généralisé de l'électricité, obtenue à bon marché, remédiera au manque de bras, qui sera encore plus sensible après la guerre qu'à l'heure actuelle.

Il importe aussi de donner un essor plus grand aux industries thermales et touristiques, dont les merveilleuses beautés de la région pyrénéenne feront les rivales de celles du Massif Central, des Alpes ou de la Suisse. Quel meilleur emploi de nos capitaux que celui qui consisterait à doter les stations hydro-minérales ou climatiques des commodités et du confort moderne, pour les rendre attirantes et en faire, autant que des lieux de cures médicales, des établissements de plaisir et de repos! Pour cela, il est nécessaire d'aménager la montagne, de créer, comme aux États-Unis, des parcs nationaux englobant et conservant les plus beaux sites avec leur faune, leur flore, leurs eaux, leurs aspects; et alors on luttera contre les sources thermales allemandes qui, moins favorisées que les nôtres, rapportent cependant trois fois plus.

Digitized by Google

On devrait se préoccuper aussi du poisson, en train de disparaître, notamment le saumon, qui pourrait devenir une richesse locale.

Il importe également de reconstituer les forêts, qui deviendraient d'autant plus sûrement une source de profits, que la consommation du bois va toujours en augmentant; de créer dans la montagne de vastes réservoirs pour faciliter le débit régulier des torrents en vue de l'arrosage des champs et prairies et assurer la marche continue de puissantes usines hydro-électriques, dont l'utilité agricole et industrielle peut être si grande; enfin, il faut prendre la précaution d'harmoniser ces constructions, trop souvent disgracieuses, afin de conserver au paysage toute sa beauté.

Certes, en cinquante pages, M. de Roquette-Buisson n'a pu épuiser le sujet; certains points ne sont qu'esquissés. Mais il a dit l'essentiel; il l'a dit avec une précision qui n'exclut pas l'enthousiame, en homme pratique et souvent en poète.

Son travail arrive au moment où l'on se préoccupe de toutes parts de donner à l'activité économique du pays, et en particulier de notre région, une impulsion nouvelle. Puisse-t-il accélérer cette évolution nécessaire et bienfaisante!

Convaincue de l'utilité et de la valeur de ce travail, l'Académie attribue à son auteur une somme de 250 francs, prélevée sur le prix Maury.

Sous le titre de : *Quelques applications pratiques d'hygiène dans une installation d'ambulance de première ligne*, M. le docteur Talon, médecin-major aux armées, a imaginé une série d'appareils faciles à établir ou de dispositifs peu coûteux qui peuvent rendre de réels services dans des installations sanitaires organisées dans des conditions précaires[1].

Installations rapides de salles de pansement; brancards improvisés pour ces salles; fours incinérateurs; tentes amé-

1. Rapporteur particulier : M. Geschwind.

Digitized by Google

nagées pour blessés; lits démontables; réduits de bombardement; moyens de se procurer de l'eau bouillie, de fabriquer des moustiquaires, d'organiser des douches, ou encore d'établir des privés convenables : tout cela est fort ingénieusement compris; d'excellents dessins éclairent d'ailleurs le texte.

Ces appareils et dispositifs présentent un double avantage : 1° ils peuvent être vite aménagés avec les ressources que l'on trouve partout sur les lieux; 2° ils ont été expérimentés par l'auteur et peuvent être réalisés avec de sérieuses chances de succès.

M. le Dr Talon a fait preuve d'une initiative et d'un esprit pratique des plus louables. Les moyens qu'il recommande devraient être vulgarisés dans l'armée, car ils sont de nature à préserver la santé de nos soldats valides et à donner aux blessés, sans perte de temps, les soins indispensables.

L'Académie décerne également, à M. le docteur Talon une récompense de 250 fr. prélevée sur le montant du prix Maury.

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT

M. Soucaret, ingénieur hydrographe, capitaine du génie, s'occupe depuis longtemps des sources. Des expériences poursuivies pendant une quinzaine d'années lui ont permis de distinguer les nappes phréatiques situées dans les sous-sols des plaines ou vallées entourées de coteaux, de celles qui sont situées dans les vastes plaines en bordure des rivières ou alimentées par elles. Les premières ont un débit très variable, faible surtout l'été; celles des grandes vallées ont un débit plus régulier, et, par suite, sont plus utiles pour l'établissement des puits et des fontaines.

Dans un court mémoire sur la *Depression dans les nappes phréatiques par suite d'épuisements*, l'auteur indique le procédé à employer pour obtenir un débit constant. Il rend donc de réels services aux particuliers et aux communes,

Digitized by Google

pour qui l'alimentation en eau potable est un problème capital[1].

L'Académie accorde à M. Soucaret, à titre d'encouragement, une médaille de vermeil.

Deux autres ouvrages, dont un roman, présentés au même concours, ont été écartés, sur le rapport de M. Duméril, comme n'appartenant pas aux catégories de travaux admis et récompensés par l'Académie.

Ces travaux, reconnaissons-le avec satisfaction, ont été nombreux et variés. Les recherches désintéressées d'art ou d'histoire voisinent avec les études de droit relatives aux questions les plus graves de l'heure présente, que la guerre a mises au premier plan; et le souci des problèmes pratiques concernant le bien-être et l'hygiène de nos soldats, la physionomie future de nos cités, ou l'avenir économique de la région pyrénéenne, n'a pas produit les ouvrages les moins intéressants ni les moins utiles.

En provoquant et en encourageant cet effort intellectuel, l'Académie peut se rendre cette justice qu'elle continue à bien servir le pays et la science.

1. Rapporteur particulier : M. Garrigou.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1918 ET 1919.

PRIX GAUSSAIL.

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1918; ceux de l'ordre littéraire en 1919.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie[1].

PRIX OZENNE.

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1918; ceux de l'ordre littéraire en 1919.

1. Ces termes excluent les œuvres où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

PRIX D. CLOS.

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1920.

PRIX MAURY.

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

PRIX DE L'ACADÉMIE.

Dans sa séance du 24 mai 1917, l'Académie a décidé de fonder un prix de 600 francs qui sera décerné, tous les trois ans, à un travail intéressant Toulouse ou sa région.

Ce prix sera attribué, pour la première fois en 1919. Les conditions de cette attribution seront publiées ultérieurement.

L'Académie délivrera toujours aux lauréats une médaille dont le montant pourra être prélevé sur la somme allouée.

Digitized by Google

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1916-1917.

Séance de rentrée du 16 novembre 1916. – M. DUMAS, parvenu au terme de sa présidence, remercie à nouveau l'Académie de ce qu'elle a bien voulu lui confier le soin de diriger pendant deux ans ses travaux.

Durant cette période — et il s'en félicite — le corps des associés ordinaires n'a point éprouvé de pertes, si l'on excepte celle de M. Louis Eydoux, tombé glorieusement au champ d'honneur, et dont M. de Santi a fait excellemment l'Éloge.

A ceux qui, comme notre confrère, ont succombé sur les multiples champs de bataille de l'Europe ou dans les hôpitaux, à tous nos vaillants soldats, M. le Président adresse, au nom de l'Académie, un hommage ému et reconnaissant. Leur sacrifice n'a point été vain, puisque, aux angoisses qui nous étreignaient au début de la guerre, ont succédé l'espérance et, on peut le dire, la certitude de la Victoire prochaine.

M. DUMAS observe que, si la guerre a été la première des préoccupations des membres de l'Académie depuis plus de deux années, elle ne les a point cependant détournés de leurs devoirs ordinaires, ni de leurs travaux habituels. Nos séances se sont succédé avec une parfaite régularité, les lectures ont été abondantes et variées.

M. LE PRÉSIDENT témoigne sa reconnaissance à ses confrères du Bureau pour l'aide qu'ils lui ont prêtée dans l'accomplissement de sa tâche : à M. Duméril, Secrétaire perpétuel; à M. Leclerc du Sablon, Secrétaire-adjoint, qui sait donner tant d'attrait à l'analyse de notre correspondance scientifique; à M. Maurel, Trésorier perpétuel, si attaché aux intérêts de l'Académie et

Digitized by Google

grâce aux démarches duquel la subvention, qui nous est allouée par la Municipalité, vient d'être relevée à son ancien taux; à M. Crouzel, Bibliothécaire, qui a assuré, avec tant de soin et de dévouement, le classement de nos livres et de nos archives.

Enfin, M. DUMAS salue et félicite M. le Directeur, devenu le Président qui va lui succéder. En appelant M. le Médecin-Inspecteur Geschwind à cette fonction, l'Académie a voulu rendre hommage tout à la fois à sa carrière si brillante et si pleine, à sa science de médecin et à son talent d'historien.

Elle lui a adjoint en M. Pasquier, Archiviste en chef de la Haute-Garonne, le nouveau Directeur, un érudit averti sur toutes les questions d'histoire locale et régionale et d'une inépuisable complaisance pour les travailleurs qui fréquentent ses dépôts.

M. DUMAS invite MM. Geschwind et Pasquier à prendre au Bureau la place qui leur revient.

M. le Président GESCHWIND remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait, et dans lequel il voit un hommage rendu par elle à ce corps des médecins militaires auquel il appartient et qui, sur les champs de bataille, verse aujourd'hui son sang comme les blessés qu'il est appelé à soulager.

M. GESCHWIND adresse des paroles de gratitude à M. Dumas, qui a présidé l'Académie avec tant de distinction et de zèle, malgré les multiples occupations qui le réclament, comme suppléant de M. le Recteur, comme Doyen de la Faculté des Lettres, professeur et délégué régional de l'Union des Femmes de France.

Il salue également M. Pasquier, qui vient de prendre place à ses côtés, et tous les membres du Bureau et de l'Académie.

M. PASQUIER, Directeur, s'associe aux remerciements que M. le Président vient d'exprimer à la Compagnie.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle la Société des Amis du Mont-Saint-Michel, après avoir prouvé la nécessité de prendre d'urgence des dispositions pour assurer l'insularité du Mont, demande à l'Académie de s'associer à un vœu tendant à ce que les digues insubmersibles et submersibles soient supprimées, à ce que les communications avec le Mont soient établies par une passerelle légère et une chaussée

Digitized by Google

guéable qui, sans altérer le caractère de « la Merveille de l'Occident », n'arrêteraient plus le mouvement des marées.

L'Académie déclare adopter à l'unanimité ce vœu.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL signale, parmi les très nombreux ouvrages reçus, les volumes suivants qui ont été offerts en hommage :

Louis XVII, dit Charles de Navarre (Mathurin Bruneau), par J. de Saint-Léger.

Alguna elementos para o estudo do esqueleto da face, par M. A. Aurelio da Costa Ferreira, correspondant de l'Académie.

Herculano sob o ponto de vista anthropologico, du même auteur.

Observations des orages de 1915 dans le département de la Gironde et partie de la Dordogne. Expérience des paragrêles électriques, par M. P. Courty.

Essais de biographies audoises, par M. J.-L. Lagarde.

Les chansons, les contes et les légendes des pays de l'Aude, du même auteur.

De la création des planètes, par M. A.-H. Merlac.

M. LE PRÉSIDENT fait part à l'Académie du décès, récemment survenu, de M. Henry Léauté, membre de l'Institut, qui appartint à notre Académie, comme associé ordinaire, de 1874 à 1876, et qui lui restait attaché depuis en qualité d'associé correspondant.

M. CARTAILHAC offre, pour nos archives, un exemplaire du discours qu'il a prononcé le 3 novembre, pour la réception à l'Hôtel d'Assézat, de la délégation d'Académiciens espagnols venue en France afin de resserrer les liens d'amitié entre les deux nations voisines et qui, avant de regagner l'Espagne, a bien voulu s'arrêter à Toulouse.

L'Académie félicite M. Cartailhac, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Hôtel, du soin avec lequel il avait organisé cette réception et du succès qu'elle a obtenu.

Un exemplaire de l'*Histoire de l'Académie*, par M. E. Lapierre, a été offert, par notre Compagnie, à chacun des délégués espagnols.

Digitized by Google

Séance du 28 novembre 1916. — M. SAINT-BLANCAT donne lecture de son *Rapport général sur les Concours de 1916* (Voir t. IV de la XI[e] série, p. 469).

L'Académie, adoptant toutes les conclusions de ce rapport, les propositions présentées par la Commission générale des Sciences, à la suite de sa réunion du 8 juin 1916, sont définitivement ratifiées et la liste des lauréats est établie comme suit :

PRIX OZENNE

Médaille de 200 francs. — **M. le Dr Paul Santy**, prosecteur à la Faculté de médecine de Lyon. — Ouvrage imprimé intitulé : *Contribution à l'étude des ulcères chroniques du corps de l'estomac et des estomacs biloculaires par ulcère.*

Médaille de 100 francs. — **M. l'abbé Germain Dinnat**, de Mancioux (Haute-Garonne). — Mémoire inédit intitulé : *La calqueuse-piqueuse — Ses usages. — Sa description. — Manière de s'en servir.*

PRIX CLOS

Prix de 300 francs. — **M. Charles-Jacques Brunet**, de Rodez, agrégé des sciences naturelles. — Mémoire inédit intitulé : *Études de géographie botanique de la région des Causses.*

PRIX MAURY

Prix de 1.000 francs. — **M. J.-B. Gèze**, de Toulouse, professeur d'agriculture à Villefranche-de-Rouergue. — Mémoire inédit intitulé : *Le climat de Villefranche-de-Rouergue et les orages de la région.*

La séance publique annuelle ne devant pas avoir lieu, en raison des circonstances, les prix seront envoyés aux lauréats ou à leur famille.

Séance du 30 novembre 1916. — M. JUPPONT fait une communication intitulée : *Bases d'une philosophie physique.*

Il propose de fonder la théorie de la connaissance sur les principes suivants :

Par suite de la durée des transmissions nerveuses, les sens nous révèlent le *passé* alors que la perception saisit ce que nous appelons le *présent*. La *matière* est ainsi objectivement distin-

Digitized by Google

guée de l'*esprit* et la liaison de la pensée au présent précise la signification du principe de contradiction,

L'enchaînement des phénomènes constate la permanence et l'ordre de l'Univers dans l'étendue et dans la durée. On en déduit le *futur*, les concepts de *cause* et d'*effet*, ainsi que l'objet de la *science*.

Si l'on convient que l'*espace* est l'image subjective de l'*étendue*, que le *temps* est la représentation psychique de la *durée*, on établit une métaphysique qui permet d'apprécier la valeur de la science, en comparant les prévisions du calcul aux résultats expérimentaux et de préciser les raisons pour lesquelles les géométries non euclidiennes sont imaginaires.

Les définitions de la Massivité et de la Spécivité données antérieurement par M. Juppont, fournissent une synthèse, donc une philosophie physique, en fonction de la durée et de l'étendue, sans rien préjuger sur les propriétés essentielles de la matière que les représentations mathématiques de l'espace chassent des formules.

Ces définitions sont d'accord avec la mécanique classique dans le cas idéal où le mode d'énergie, mis en équation, est intégralement conservé. Dans toutes les autres circonstances, c'est-à-dire dans la réalité, elles donnent directement la signification de la masse de Kauffmann et des quantités de Planck.

Enfin, la dualité matière-esprit, étudiée dans la durée, définit les deux routes suivies par l'esprit pour aller de la passivité des sens à l'activité volontaire de l'esprit. L'une, par l'*instinct* et le *sentiment*, forme la notion du bon, stade primitif de la connaissance; l'autre, par l'*imagination* et l'*intelligence*, découvre le beau et le vrai.

Un schéma très simple, analogue à celui du pont de Wheatstone, montre comment la conscience solidarise ces quatre facultés pour constituer la personnalité humaine et l'élever à l'idée de bien et à la formation de la morale.

Séance du 7 décembre 1916. — M. CARTAILHAC lit une *Notice sur le général Galliéni*, qui fut associé honoraire de l'Académie (Imprimée p. 563).

Digitized by Google

Séance du 14 décembre 1916 — M. DE SANTI communique une étude sur *Mme du Barry Cérès, la seconde femme de Jean du Barry* (Imprimée p. 21).

Séance du 4 janvier 1917. — Sur la proposition de M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, l'Académie décide de décerner à M. Léon Joulin, associé ordinaire depuis 1873, aux services et aux travaux duquel elle est heureuse de rendre cet hommage, la médaille d'or qui est accordée à ceux des membres de notre Compagnie qui lui appartiennent depuis plus de quarante ans.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL propose de décerner le titre d'associé honoraire à M. Auguste Arnauné, ancien Directeur des Monnaies, Conseiller maître à la Cour des Comptes, Membre de l'Institut, qui est originaire de Toulouse, et a conservé des relations étroites avec notre ville.

M. LE COMTE BEGOUEN présente une proposition analogue concernant M. Louis Léger, Professeur au Collège de France, Membre de l'Institut, né, lui aussi, à Toulouse.

Enfin, M. CARTAILHAC rappelle que l'Académie a précédemment admis, en principe, la candidature de M. Pierre Lespinasse, Substitut du Procureur de la République, à Castres, à une place de correspondant.

L'Académie, prenant en considération ces trois propositions, charge M. Duméril de présenter un rapport sur la candidature de M. Arnauné; désigne M. le Comte Begouen comme rapporteur, en ce qui concerne la candidature de M. Louis Léger, et M. Saint-Raymond pour celle de M. Pierre Lespinasse.

Il sera procédé à la lecture des rapports et à l'élection dans la séance du 18 janvier.

M. DE GÉLIS fait une communication sur : *La traduction des Lois d'amour. L'œuvre de Gatien-Arnoult. Ce qu'en pensait Noulet. Quelques notes inédites du critique toulousain.* (Imprimée p. 1.)

M. CHALANDE communique une courte note concernant *Les lettres de réception décernées en 1693 par les Lanternistes*

Digitized by Google

à Mlle l'Héritier de Villandon et la boite dans laquelle elles lui furent offertes.

On sait que les Lanternistes reçurent dans leur cénacle, en 1693, Mlle l'Héritier de Villandon, et l'on connaît ses lettres de réception, signées de « Arnaud Laborie, secrétaire des Lanternistes », le 4ème de novembre de la même année. (Voir : E. Lapierre : *Histoire de l'Académie*, p. 27-28.)

Mais, ce qui est moins connu, c'est la galanterie avec laquelle ces lettres furent envoyées. Le journal *Le Mercure galant* de juin 1698 (p. 28) nous l'apprend :

« Ces lettres sont écrites sur un beau vélin, en caractères dorés. Le sceau de la Compagnie est attaché à ce vélin par des cordons de galons d'or et de satin bleu. Ce sceau est en cire blanche. Il est entouré, pour le conserver, d'une petite machine d'argent dentelée et travaillée fort proprement ; et le tout est enfermé dans une boëte d'argent, qui est passée dans les galons d'or et au bas de laquelle pendent de petites houppes d'or.

« Tout cela estoit enfermé en dernier lieu, dans une boëte à coulisse n'émaillée d'étoiles d'or. »

Séance du 11 janvier 1917. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Léon Joulin, qui remercie l'Académie de ce qu'elle a bien voulu lui décerner une médaille d'or pour commémorer son quarantenaire académique.

M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie que M. Leclerc du Sablon, Secrétaire-adjoint, vient d'être chargé d'une importe mission scientifique en Espagne. M. Giran a bien voulu accepter de le suppléer, durant son absence, pour le dépouillement et l'analyse de la correspondance scientifique.

M. Caralp fait une communication sur *Les terrains anciens et les roches éruptives de la Haute-Ariège.*

Il examine tour à tour la nature de ces terrains, leur succession chronologique et les modifications qu'elles ont subies sous l'influence des roches éruptives qui les traversent.

Séance du 18 janvier 1917. — M. le Président exprime le regret avec lequel l'Académie a appris le décès de M. A. Chau-

Digitized by Google

veau, Inspecteur général des Écoles vétérinaires, membre de l'Institut, qui appartenait à notre Compagnie, en qualité de correspondant, depuis 1872.

M. le Secrétaire perpétuel présente un ouvrage intitulé : *Textes de dret catalat — Privilegis i ordinacions de les valls pirenenques. — I. Vall d'Aran*, offert par D. Ramon d'Abadal y Vinyals, de Barcelone, qui en a dirigé la publication.

La Société académique de Boulogne-sur-Mer a envoyé à l'Académie une délibération par laquelle elle attire son attention sur les dangers auxquels sont exposés les manuscrits précieux et les livres rares et anciens par le fait des mesures actuellement prises en vue de remédier à la pénurie du papier.

L'Académie, s'associant au vœu de la Société de Boulogne, demande que la destruction des vieux papiers soit effectuée avec prudence.

M. Geschwind communique la première partie d'une étude sur : *La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France*. (Imprimée p. 89).

M. Duméril lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Auguste Arnauné, Membre de l'Institut, Conseiller maître à la Cour des Comptes, dont la candidature à une place d'associé honoraire a été proposée à l'Académie.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Auguste Arnauné le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé honoraire.

Au nom de M. le Comte Begouen, empêché, M. Pasquier présente un rapport favorable sur la candidature de M. Louis Léger, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, au titre d'associé honoraire.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Louis Léger le nombre des suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé honoraire.

M. Saint-Raymond lit un rapport favorable sur les titres et

Digitized by Google

les ouvrages de M. Pierre Lespinasse, substitut du Procureur de la République à Castres, lauréat de l'Académie, candidat à une place de correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Pierre Lespinasse le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame correspondant de l'Académie dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Séance du 25 janvier 1917. — M. le Dr F. GARRIGOU a envoyé un pli cacheté qui sera déposé dans les archives.

M. GESCHWIND termine sa communication sur *La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France.* (Imprimée p. 89).

M. CHALANDE fait part à l'Académie de ses remarques concernant *L'état actuel de l'eau que l'on boit à Toulouse*, question qui préoccupe en ce moment la population toulousaine.

L'analyse micrographique des eaux de nos fontaines révèle, depuis quelque temps, la présence de *conferves*, que le grand public a pris à tort pour du coton.

Si, en principe, ces conferves peuvent ne pas être nocives, leur présence indique néanmoins que les eaux qui les tiennent en suspension ont traversé des couches de terrains contenant des matières organiques en décomposition, ce qui leur donne cette odeur nauséabonde que l'on a prise pour une odeur d'éther.

Cette pollution de nos eaux pourrait être produite par des fractures accidentelles de la canalisation de Portet, mais cette hypothèse paraît devoir être écartée. La nature de ces conferves semble indiquer qu'elles proviennent des anciens filtres de la Prairie, qui ont été condamnés et fermés comme insalubres, depuis nombre d'années, et tout porte à croire que c'est cette canalisation qui a été ouverte. Dans ce cas, il y aurait peut-être un danger pour la population.

On sait que les galeries Guibal, construites à côté et en contrebas des anciens filtres d'Aubuisson, pour augmenter la quantité d'eau, furent creusées dans le dépôt vaseux de la Prairie, pres-

Digitized by Google

qu'au niveau du tuf, et que, comme l'a prouvé notre collègue M. le professeur Garrigou, dans son remarquable travail publié en 1872 dans le *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle* (T. VI, p. 87-203), la nappe d'eau souterraine de Saint-Cyprien, suivant la pente de cette couche imperméable, vint alimenter les nouveaux filtres qui furent dès lors contaminés par les infiltrations des fosses d'aisance non étanches et des puits du faubourg, qui, depuis longtemps, ne servaient plus que de dépotoirs.

Le prolongement des filtres Guibal dans l'île du Moulin-Vivent, dont la partie supérieure provenait des apports de tous les détritus amenés là par les tombereaux de la ville, ne fit qu'accroître l'insalubrité de ces eaux.

Dans ces conditions, l'utilisation des anciens filtres de la Prairie constituerait un danger. Il suffirait seulement de quelques cas de fièvre typhoïde dans le faubourg pour que ces eaux propageassent l'épidémie dans toute la ville.

Séance du 1er février 1917. — Communication est donné d'une lettre par laquelle M. Louis Léger remercie l'Académie de l'avoir élu associé honoraire.

M. A. Aurélio da Costa Ferreira, de Lisbonne, correspondant, a envoyé, en hommage à l'Académie, trois brochures intitulées : *Arte na escola sôbre psicologia, estetica e pedagogia do gesto. — Gimnastica escola de moral et de civismo. — Sôbre umas provas de exame da atenção voluntaria visual.*

M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD lit la seconde partie de son étude, commencée l'an dernier, sur : *Toulouse la Morte (Nouvelles recherches sur son passé). Toulouse Tectosage.* (Imprimée, p. 24.)

Séance du 8 février 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique les lettres par lesquelles M. Arnaudé, élu associé honoraire, et M. Lespinasse, nommé correspondant, remercient l'Académie de leur avoir conféré ces titres.

M. Antonio Cabreira, de Lisbonne, correspondant, fait hom-

Digitized by Google

mage de deux brochures intitulées : *Sur les rapports des angles des pyramides régulières* et *Nouveaux polyèdres dérivés.*

M. Duméril lit une communication sur La *carrière médicale d'Olivier Goldsmith.*

L'auteur du *Ministre de Wakefield* a été étudiant en médecine, puis médecin. Il était connu comme *le Docteur Goldsmith.* Mais on a peu de renseignements sur la manière dont il a exercé sa profession. Un article récent de Sir Ernest Clarke dans le *Nineteenth Century and After* de 1914, quoique fait d'après des documents nouveaux ou depuis longtemps perdus de vue, laisse encore bien des points obscurs. Après avoir succinctement examiné les faits acquis, M. Duméril recherche dans les œuvres de l'écrivain ce qu'il dit de la médecine et des praticiens de son époque. Ses aperçus sont généralement justes; il se fait une haute idée de la science de guérir; il se moque avec esprit des purs empiriques et surtout des charlatans dont les procédés étaient, au dix-huitième siècle, exactement les mêmes que de nos jours; mais même dans ceux de ses écrits qui ont le caractère de fragments autobiographiques, il nous laisse entrevoir bien peu de chose de son existence professionnelle.

Séance du 15 février 1917. — M. le Baron Desazars de Montgailhard termine la lecture de la seconde partie de son étude sur : *Toulouse la Morte* (*Nouvelles recherches sur son passé*), *Toulouse Tectosage.* (Imprimée, p. 241.)

Séance du 22 février 1917. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Tourraton, associé ordinaire, déclare donner sa démission, en raison de ses occupations sans cesse grandissantes.

L'Académie prie son Bureau de faire une démarche auprès de ce confrère pour l'amener à revenir sur sa détermination.

M. le Comte Begouen fait une communication sur : *Les documents diplomatiques saisis par les Allemands au Ministère des Affaires étrangères de Belgique et publiés par eux.*

Digitized by Google

Séance du 1er mars 1917. — M. Tourraton ayant fait connaître que la décision prise par lui d'abandonner son siège d'associé ordinaire est irrévocable, il est pris acte de sa démission.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie qu'à la suite d'un échange de lettres entre lui-même, M. Lattès, associé ordinaire, et M. C. de Waard, professeur de mathématiques à Winschoten (Hollande), qui nous avait proposé de publier dans nos *Mémoires* des fragments inédits de lettres de Fermat et de Roberval, la copie de ces pièces, précédée d'une introduction, nous a été envoyée et a été remise à l'imprimeur pour être insérée dans le volume des *Mémoires* de 1917, conformément à la décision prise l'an dernier par l'Académie. (Imprimée, p. 71.)

M. LÉCRIVAIN lit la première partie d'une étude sur : *Les hétairies dans la Grèce classique.* (Imprimée, p. 183.)

M. GIRAN communique la première partie de son étude sur : *Les applications de la houille blanche dans les Pyrénées.* (Imprimée, p. 209.)

Séance du 8 mars 1917. — M. GIRAN termine sa communication commencée dans la précédente séance.

D'autre part, lecture est donnée d'une étude de M. Garrigou sur : *Les Eaux-Bonnes (Établissements et sources; leur avenir médical).* (Imprimée, p. 399.)

Séance du 15 mars 1917. — M. GROS fait une communication sur : *Éducation personnelle de Mme Roland.* (Imprimée, p. 299.)

Séance du 22 mars 1917. — M. LÉCRIVAIN termine la lecture de son étude sur : *Les hétairies dans la Grèce classique.* (Imprimée, p. 183.)

Séance du 29 mars 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de l'auteur, une poésie latine intitulée : *De bello nunc saeviente*, par M. François Ferrère, professeur au lycée d'Agen.

Digitized by Google

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie que M. Mengaud, correspondant, sous-lieutenant au 128e d'infanterie, vient d'être l'objet d'une belle citation. Des félicitations lui seront adressés au nom de la Compagnie.

D'autre part, M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL exprime des félicitations à M. Chinault, Secrétaire particulier de l'Académie, dont le frère, grièvement blessé, vient d'être également cité.

M. CALMETTE communique une étude intitulée : *Les idées d'un savant roumain sur l'histoire. La théorie de M. Xénopol.*

Séance du 19 avril 1917. — Invitée par le Maire de Barcelone et le Secrétaire général de la Junta de Ciencias naturales de cette ville à se faire représenter à l'inauguration des nouveaux services du Comité scientifique de la Municipalité de Barcelone, l'Académie exprime la gratitude avec laquelle elle reçoit cette invitation en même temps que son regret de ne pouvoir l'accepter, aucun de ses membres n'ayant la faculté de se rendre à Barcelone en ce moment.

M. PASQUIER offre un exemplaire de son nouvel ouvrage : *Réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution.*

M. SAINT-RAYMOND lit la suite de son étude, commencée l'an dernier, sur *Les œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts. — Les Salons.* (Imprimée p. 499).

L'Académie désigne les Rapporteurs spéciaux chargés d'examiner les ouvrages présentés aux Concours de 1917.

Séance du 26 avril 1917. — Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie prend en considération la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette décision sera portée à la connaissance de tous les membres de l'Académie par une convocation motivée.

Il sera délibéré sur la déclaration de vacance définitive dans la séance du 24 mai.

M. CHALANDE, continuant la série de ses communications sur

Digitized by Google

l'*Histoire des Rues de Toulouse* (imprimée p. 423), lit une étude sur le *Quartier de Nazareth.*

Séance du 3 mai 1917. — M. LE PRÉSIDENT adresse des paroles de bienvenue à M. Leclerc du Sablon, Secrétaire-adjoint, qui reprend ses fonctions, après avoir rempli pendant plusieurs mois une importante mission scientifique en Espagne, et il exprime les remerciements de l'Académie à M. Giran qui a bien voulu suppléer M. le Secrétaire-adjoint pendant cette période.

M. CHALANDE, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse* (Imprimée p. 423), fait une communication sur le *Quartier de la rue des Fleurs.*

Séance du 10 mai 1917. — M. LE PRÉSIDENT communique une lettre par laquelle le Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure informe que, pour alléger les charges de la Société de Géographie, il a décidé de porter, jusqu'à nouvel ordre, de cent à cent vingt-cinq francs la contribution annuelle de chacune des cinq autres Sociétés aux frais d'entretien de l'Hôtel, où elles siègent.

L'Académie déclare accepter cette décision, en ce qui la concerne.

M. PASQUIER fait une lecture sur : *Mise en interdit de la ville de Narbonne, en 1426-1427, pour violation des privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.* (Imprimée p. 485.)

Séance du 24 mai 1917. — Au nom de l'auteur, M. Martin, archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, M. DUMAS, offre à l'Académie un exemplaire de l'ouvrage : *Les biens nationaux dans le district de Toulouse. Classification; vente; papier monnaie.* (*Histoire économique de la Révolution française.*)

M. JUPPONT remet à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Georges Courtois, architecte, une brochure sur : *L'urbanisme et la reconstruction des villes détruites au cours de la guerre*, conférence faite à Paris, le 7 janvier 1917, sous le patronage de l'Association française pour l'Avancement des Sciences.

Digitized by Google

Enfin M. le Docteur MAUREL, Trésorier perpétuel, dépose sur le Bureau un exemplaire de son étude sur *Les besoins de la France en azotés. Question de la viande*; et de sa brochure sur *L'insuffisance des productions alimentaires de l'Allemagne, ses causes, ses conséquences.*

M. LE TRÉSORIER PERPÉTUEL donne lecture d'un important rapport sur la situation financière et sur diverses propositions adoptées par le Comité économique ou présentées à cette Commission.

Le rapport de M. le Docteur Maurel traite des questions suivantes : Achat d'un titre de rente 3 % et réunion de plusieurs titres en un seul. — Participation de l'Académie à l'emprunt national de 1916, tant avec ses fonds propres, qu'avec ceux qui constituent la réserve des prix. — Indemnité temporaire de guerre au personnel employé par l'Académie. — Ajournement de l'ouverture de la Bibliothèque de l'Académie au public, l'appropriation des locaux, avec le concours de la Ville, ne pouvant être achevée pendant la guerre.

Les mesures prises par M. le Trésorier perpétuel ou les propositions présentées par lui, concernant ces divers points, sont ratifiées ou adoptées par l'Académie.

Elle ajourne sa décision concernant le projet, qu'il expose, de la création d'un Bulletin paraissant plusieurs fois par an et qui serait annexé au volume annuel des Mémoires. Un projet de modification du règlement concernant les cotisations est pareillement ajourné.

Elle se déclare favorable à la proposition de M. Maurel tendant à créer, avec les fonds de réserve ou le reliquat des prix, un prix nouveau qui serait décerné, tous les trois ans, à un ouvrage intéressant Toulouse ou sa région. Les conditions dans lesquelles ce prix sera attribué seront précisées ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. le Trésorier perpétuel, au nom de l'Académie, du soin et du zèle avec lesquels il gère nos finances.

Conformément à la proposition de M. Maurel, il dit la grati-

Digitized by Google

veau, Inspecteur général des Écoles vétérinaires, membre de l'Institut, qui appartenait à notre Compagnie, en qualité de correspondant, depuis 1872.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente un ouvrage intitulé : *Textes de dret catalat — Privilegis i ordinacions de les valls pirenenques. — I. Vall d'Aran*, offert par D. Ramon d'Abadal y Vinyals, de Barcelone, qui en a dirigé la publication.

La Société académique de Boulogne-sur-Mer a envoyé à l'Académie une délibération par laquelle elle attire son attention sur les dangers auxquels sont exposés les manuscrits précieux et les livres rares et anciens par le fait des mesures actuellement prises en vue de remédier à la pénurie du papier.

L'Académie, s'associant au vœu de la Société de Boulogne, demande que la destruction des vieux papiers soit effectuée avec prudence.

M. GESCHWIND communique la première partie d'une étude sur : *La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France.* (Imprimée p. 89).

M. DUMÉRIL lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Auguste Arnauné, Membre de l'Institut, Conseiller maître à la Cour des Comptes, dont la candidature à une place d'associé honoraire a été proposée à l'Académie.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Auguste Arnauné le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé honoraire.

Au nom de M. le Comte Begouen, empêché, M. PASQUIER présente un rapport favorable sur la candidature de M. Louis Léger, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, au titre d'associé honoraire.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Louis Léger le nombre des suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé honoraire.

M. SAINT-RAYMOND lit un rapport favorable sur les titres et

Digitized by Google

les ouvrages de M. Pierre Lespinasse, substitut du Procureur de la République à Castres, lauréat de l'Académie, candidat à une place de correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Pierre Lespinasse le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame correspondant de l'Académie dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Séance du 25 janvier 1917. — M. le Dr F. GARRIGOU a envoyé un pli cacheté qui sera déposé dans les archives.

M. GESCHWIND termine sa communication sur *La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France.* (Imprimée p. 89).

M. CHALANDE fait part à l'Académie de ses remarques concernant *L'état actuel de l'eau que l'on boit à Toulouse*, question qui préoccupe en ce moment la population toulousaine.

L'analyse micrographique des eaux de nos fontaines révèle, depuis quelque temps, la présence de *conferves*, que le grand public a pris à tort pour du coton.

Si, en principe, ces conferves peuvent ne pas être nocives, leur présence indique néanmoins que les eaux qui les tiennent en suspension ont traversé des couches de terrains contenant des matières organiques en décomposition, ce qui leur donne cette odeur nauséabonde que l'on a prise pour une odeur d'éther.

Cette pollution de nos eaux pourrait être produite par des fractures accidentelles de la canalisation de Portet, mais cette hypothèse paraît devoir être écartée. La nature de ces conferves semble indiquer qu'elles proviennent des anciens filtres de la Prairie, qui ont été condamnés et fermés comme insalubres, depuis nombre d'années, et tout porte à croire que c'est cette canalisation qui a été ouverte. Dans ce cas, il y aurait peut-être un danger pour la population.

On sait que les galeries Guibal, construites à côté et en contrebas des anciens filtres d'Aubuisson, pour augmenter la quantité d'eau, furent creusées dans le dépôt vaseux de la Prairie, pres-

Digitized by Google

qu'au niveau du tuf, et que, comme l'a prouvé notre collègue M. le professeur Garrigou, dans son remarquable travail publié en 1872 dans le *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle* (T. VI, p. 87-203), la nappe d'eau souterraine de Saint-Cyprien, suivant la pente de cette couche imperméable, vint alimenter les nouveaux filtres qui furent dès lors contaminés par les infiltrations des fosses d'aisance non étanches et des puits du faubourg, qui, depuis longtemps, ne servaient plus que de dépotoirs.

Le prolongement des filtres Guibal dans l'île du Moulin-Vivent, dont la partie supérieure provenait des apports de tous les détritus amenés là par les tombereaux de la ville, ne fit qu'accroître l'insalubrité de ces eaux.

Dans ces conditions, l'utilisation des anciens filtres de la Prairie constituerait un danger. Il suffirait seulement de quelques cas de fièvre typhoïde dans le faubourg pour que ces eaux propageassent l'épidémie dans toute la ville.

Séance du 1er février 1917. — Communication est donné d'une lettre par laquelle M. Louis Léger remercie l'Académie de l'avoir élu associé honoraire.

M. A. Aurélio da Costa Ferreira, de Lisbonne, correspondant, a envoyé, en hommage à l'Académie, trois brochures intitulées : *Arte na escola sôbre psicologia, estética e pedagogia do gesto. — Gimnastica escola de moral et de civismo. — Sôbre umas provas de exame da atenção voluntaria visual.*

M. le Baron Desazars de Montgailhard lit la seconde partie de son étude, commencée l'an dernier, sur : *Toulouse la Morte* (*Nouvelles recherches sur son passé*), *Toulouse Tectosage.* (Imprimée, p. 24.)

Séance du 8 février 1917. — M. le Secrétaire perpétuel communique les lettres par lesquelles M. Arnauné, élu associé honoraire, et M. Lespinasse, nommé correspondant, remercient l'Académie de leur avoir conféré ces titres.

M. Antonio Cabreira, de Lisbonne, correspondant, fait hom-

Digitized by Google

mage de deux brochures intitulées : *Sur les rapports des angles des pyramides régulières* et *Nouveaux polyèdres dérivés.*

M. Duméril lit une communication sur La *carrière médicale d'Olivier Goldsmith.*

L'auteur du *Ministre de Wakefield* a été étudiant en médecine, puis médecin. Il était connu comme *le Docteur Goldsmith.* Mais on a peu de renseignements sur la manière dont il a exercé sa profession. Un article récent de Sir Ernest Clarke dans le *Nineteenth Century and After* de 1914, quoique fait d'après des documents nouveaux ou depuis longtemps perdus de vue, laisse encore bien des points obscurs. Après avoir succinctement examiné les faits acquis, M. Duméril recherche dans les œuvres de l'écrivain ce qu'il dit de la médecine et des praticiens de son époque. Ses aperçus sont généralement justes; il se fait une haute idée de la science de guérir; il se moque avec esprit des purs empiriques et surtout des charlatans dont les procédés étaient, au dix-huitième siècle, exactement les mêmes que de nos jours; mais même dans ceux de ses écrits qui ont le caractère de fragments autobiographiques, il nous laisse entrevoir bien peu de chose de son existence professionnelle.

Séance du 15 février 1917. — M. le Baron Desazars de Montgailhard termine la lecture de la seconde partie de son étude sur : *Toulouse la Morte* (*Nouvelles recherches sur son passé*), *Toulouse Tectosage.* (Imprimée, p. 241.)

Séance du 22 février 1917. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Tourraton, associé ordinaire, déclare donner sa démission, en raison de ses occupations sans cesse grandissantes.

L'Académie prie son Bureau de faire une démarche auprès de ce confrère pour l'amener à revenir sur sa détermination.

M. le Comte Begouen fait une communication sur : *Les documents diplomatiques saisis par les Allemands au Ministère des Affaires étrangères de Belgique et publiés par eux.*

Digitized by Google

Séance du 1er mars 1917. — M. Tourraton ayant fait connaître que la décision prise par lui d'abandonner son siège d'associé ordinaire est irrévocable, il est pris acte de sa démission.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie qu'à la suite d'un échange de lettres entre lui-même, M. Lattès, associé ordinaire, et M. C. de Waard, professeur de mathématiques à Winschoten (Hollande), qui nous avait proposé de publier dans nos *Mémoires* des fragments inédits de lettres de Fermat et de Roberval, la copie de ces pièces, précédée d'une introduction, nous a été envoyée et a été remise à l'imprimeur pour être insérée dans le volume des *Mémoires* de 1917, conformément à la décision prise l'an dernier par l'Académie. (Imprimée, p. 71.)

M. LÉCRIVAIN lit la première partie d'une étude sur : *Les hétairies dans la Grèce classique.* (Imprimée, p. 183.)

M. GIRAN communique la première partie de son étude sur : *Les applications de la houille blanche dans les Pyrénées.* (Imprimée, p. 209.)

Séance du 8 mars 1917. — M. GIRAN termine sa communication commencée dans la précédente séance.

D'autre part, lecture est donnée d'une étude de M. Garrigou sur : *Les Eaux-Bonnes (Établissements et sources; leur avenir médical).* (Imprimée, p. 399.)

Séance du 15 mars 1917. — M. GROS fait une communication sur : *Éducation personnelle de Mme Roland.* (Imprimée, p. 299.)

Séance du 22 mars 1917. — M. LÉCRIVAIN termine la lecture de son étude sur : *Les hétairies dans la Grèce classique.* (Imprimée, p. 183.)

Séance du 29 mars 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de l'auteur, une poésie latine intitulée : *De bello nunc saeviente*, par M. François Ferrère, professeur au lycée d'Agen.

Digitized by Google

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie que M. Mengaud, correspondant, sous-lieutenant au 128e d'infanterie, vient d'être l'objet d'une belle citation. Des félicitations lui seront adressés au nom de la Compagnie.

D'autre part, M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL exprime des félicitations à M. Chinault, Secrétaire particulier de l'Académie, dont le frère, grièvement blessé, vient d'être également cité.

M. CALMETTE communique une étude intitulée : *Les idées d'un savant roumain sur l'histoire. La théorie de M. Xénopol.*

Séance du 19 avril 1917. — Invitée par le Maire de Barcelone et le Secrétaire général de la Junta de Ciencias naturales de cette ville à se faire représenter à l'inauguration des nouveaux services du Comité scientifique de la Municipalité de Barcelone, l'Académie exprime la gratitude avec laquelle elle reçoit cette invitation en même temps que son regret de ne pouvoir l'accepter, aucun de ses membres n'ayant la faculté de se rendre à Barcelone en ce moment.

M. PASQUIER offre un exemplaire de son nouvel ouvrage : *Réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution.*

M. SAINT-RAYMOND lit la suite de son étude, commencée l'an dernier, sur *Les œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts. — Les Salons.* (Imprimée p. 499).

L'Académie désigne les Rapporteurs spéciaux chargés d'examiner les ouvrages présentés aux Concours de 1917.

Séance du 26 avril 1917. — Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie prend en considération la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette décision sera portée à la connaissance de tous les membres de l'Académie par une convocation motivée.

Il sera délibéré sur la déclaration de vacance définitive dans la séance du 24 mai.

M. CHALANDE, continuant la série de ses communications sur

Digitized by Google

l'*Histoire des Rues de Toulouse* (imprimée p. 423), lit une étude sur le *Quartier de Nazareth.*

Séance du 3 mai 1917. — M. LE PRÉSIDENT adresse des paroles de bienvenue à M. Leclerc du Sablon, Secrétaire-adjoint, qui reprend ses fonctions, après avoir rempli pendant plusieurs mois une importante mission scientifique en Espagne, et il exprime les remerciements de l'Académie à M. Giran qui a bien voulu suppléer M. le Secrétaire-adjoint pendant cette période.

M. CHALANDE, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse* (Imprimée p. 423), fait une communication sur le *Quartier de la rue des Fleurs.*

Séance du 10 mai 1917. — M. LE PRÉSIDENT communique une lettre par laquelle le Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure informe que, pour alléger les charges de la Société de Géographie, il a décidé de porter, jusqu'à nouvel ordre, de cent à cent vingt-cinq francs la contribution annuelle de chacune des cinq autres Sociétés aux frais d'entretien de l'Hôtel, où elles siègent.

L'Académie déclare accepter cette décision, en ce qui la concerne.

M. PASQUIER fait une lecture sur : *Mise en interdit de la ville de Narbonne, en 1426-1427, pour violation des privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.* (Imprimée p. 485.)

Séance du 24 mai 1917. — Au nom de l'auteur, M. Martin, archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, M. DUMAS, offre à l'Académie un exemplaire de l'ouvrage : *Les biens nationaux dans le district de Toulouse. Classification; vente; papier monnaie.* (*Histoire économique de la Révolution française.*)

M. JUPPONT remet à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Georges Courtois, architecte, une brochure sur : *L'urbanisme et la reconstruction des villes détruites au cours de la guerre*, conférence faite à Paris, le 7 janvier 1917, sous le patronage de l'Association française pour l'Avancement des Sciences.

Digitized by Google

Enfin M. le Docteur MAUREL, Trésorier perpétuel, dépose sur le Bureau un exemplaire de son étude sur *Les besoins de la France en azotés. Question de la viande*; et de sa brochure sur *L'insuffisance des productions alimentaires de l'Allemagne, ses causes, ses conséquences.*

M. LE TRÉSORIER PERPÉTUEL donne lecture d'un important rapport sur la situation financière et sur diverses propositions adoptées par le Comité économique ou présentées à cette Commission.

Le rapport de M. le Docteur Maurel traite des questions suivantes : Achat d'un titre de rente 3 °/₀ et réunion de plusieurs titres en un seul. — Participation de l'Académie à l'emprunt national de 1916, tant avec ses fonds propres, qu'avec ceux qui constituent la réserve des prix. — Indemnité temporaire de guerre au personnel employé par l'Académie. — Ajournement de l'ouverture de la Bibliothèque de l'Académie au public, l'appropriation des locaux, avec le concours de la Ville, ne pouvant être achevée pendant la guerre.

Les mesures prises par M. le Trésorier perpétuel ou les propositions présentées par lui, concernant ces divers points, sont ratifiées ou adoptées par l'Académie.

Elle ajourne sa décision concernant le projet, qu'il expose, de la création d'un Bulletin paraissant plusieurs fois par an et qui serait annexé au volume annuel des Mémoires. Un projet de modification du règlement concernant les cotisations est pareillement ajourné.

Elle se déclare favorable à la proposition de M. Maurel tendant à créer, avec les fonds de réserve ou le reliquat des prix, un prix nouveau qui serait décerné, tous les trois ans, à un ouvrage intéressant Toulouse ou sa région. Les conditions dans lesquelles ce prix sera attribué seront précisées ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. le Trésorier perpétuel, au nom de l'Académie, du soin et du zèle avec lesquels il gère nos finances.

Conformément à la proposition de M. Maurel, il dit la grati-

Digitized by Google

tude de la Compagnie pour MM. Lapierre et Chalande, associés ordinaires, pour M. Galabert, archiviste de la ville, qui, par leurs recherches, ont donné à l'Académie le moyen de faire valoir ses droits à une subvention ferme et accrue et, aussi, à l'égard de la Municipalité de Toulouse, qui a accordé cette subvention.

Sur la proposition de M. Duméril, Secrétaire perpétuel, il est décidé qu'une médaille de vermeil sera offerte à M. Lapierre, comme témoignage de reconnaissance pour les services rendus par lui à l'Académie, dont il a été l'historien, en même temps que l'un des membres les plus assidus et les plus dévoués.

D'autre part, adoptant une motion présentée par M. le Trésorier perpétuel, l'Académie prie son Bureau de faire une visite de remerciement à M. le Maire de Toulouse.

Conformément à l'ordre du jour, l'Académie est appelée à délibérer sur la déclaration définitive de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie accepte de déclarer cette place définitivement vacante.

Avis de cette décision sera porté à la connaissance du public par la voie de la presse et les candidats seront invités à produire leurs demandes, accompagnées de leurs travaux et de la liste de leurs titres, avant le 7 juin 1917, l'élection étant fixée au 14 juin.

M. Cartailhac communique à l'Académie la nouvelle édition de la carte du mont Perdu et de la région de Gavarnie, par M. Schrader.

Il propose à l'Académie, et M. Fabre s'associe à cette demande, de décerner, dans la forme ordinaire, le titre de correspondant à l'éminent géographe.

Cette proposition est prise en considération et l'Académie sera appelée à voter sur elle, après qu'un rapport aura été présenté, comme il est de règle.

La séance est suivie d'une réunion des Commissions des divers Concours de 1917 au cours de laquelle sont lus et discutés les rapports particuliers sur les ouvrages présentés.

Digitized by Google

Séance du 31 mai 1917. — M. LE PRÉSIDENT exprime les félicitations de l'Académie à M. Cartailhac, auquel le Vice-Consul britannique à Toulouse a récemment remis la grande médaille de Huxley, décernée à notre confrère par la Société anthropologique de Londres.

M. JUPPONT offre à l'Académie le texte d'une conférence sur *Les richesses de l'Alsace-Lorraine*, faite par l'abbé Wetterlé au groupe de Paris de l'Association des anciens élèves de l'École centrale des Arts et Manufactures.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre par laquelle M. Lapierre remercie l'Académie de la médaille de vermeil qu'elle a décidé de lui décerner en témoignage de gratitude pour les services qu'il a rendus à notre Compagnie.

L'Académie prend connaissance des propositions qui lui sont présentées par les Commissions des Concours :

I. — CONCOURS GAUSSAIL. — 1° *Un grand évêque français au Moyen âge : Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch (1261-1318).* — Rapport de M. Calmette. — Médaille de 250 francs.

2° *Un sculpteur français en Danemark au XVIII^e siècle : Jacques-François-Joseph Saly.* — Rapport de M. Saint-Raymond. — Médaille de 250 francs.

3° *L'idée de force en Allemagne.* — Rapport de M. Thouverez. — Médaille de 200 francs.

4° *Les violations des lois de la guerre par les Allemands, plus particulièrement en Belgique et en France.* — Rapport de M. le Comte Begouen. — Médaille de 100 francs.

5° *La mission de Timocrate.* — Rapport de M. Lécrivain. — Cet ouvrage, qui est une courte satire, ne rentre pas dans les catégories de travaux que l'Académie admet à ses concours.

Le prix Gaussail est de 665 francs; la Commission propose, avec l'assentiment de M. le Trésorier perpétuel, et en le divisant comme il vient d'être indiqué, de le porter à 800 francs.

II. — CONCOURS OZENNE. — 1° *La Monnaie de Toulouse, Historique, organisation, juridiction*, par M. Maurice Baron,

Digitized by Google

attaché à la Banque de France, à Toulouse. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Crouzel. — Prix Ozenne (200 francs).

2° *L'Isle-en-Jourdain (Gers). Son histoire*, par M. J. Saverne, directeur de l'école de l'Isle-Jourdain. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Pasquier. — Médaille de 100 francs.

III. — Concours Maury. — 1° *Conférence d'ouverture du cours de théorie de l'urbanisme*, donnée à l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine de la ville de Paris, par M. Léon Jaussely, architecte en chef du Gouvernement, à Paris, né à Toulouse. — Rapport de M. Juppont. — Prix Maury (500 francs).

2° *Le pays pyrénéen, son passé industriel, son avenir*, par M. le Comte de Roquette-Buisson, ancien Préfet, à Tarbes, né à Toulouse. — Rapport de M. Giran. — Médaille de 250 francs.

3° *Quelques applications pratiques d'hygiène dans une installation d'ambulance de première ligne*, par M. le Dr Talon, médecin major aux Armées, né à Toulouse. — Rapport de M. le Dr Geschwind. — Médaille de 250 francs.

Concours des Médailles d'encouragement. — *Dépression dans les nappes phréatiques par suite des épuisements*. Mémoire manuscrit, par M. A. Soucaret, ingénieur à Moissac, capitaine du génie à l'Arsenal de Toulouse. — Rapport de M. Garrigou. — Médaille de vermeil.

Deux autres ouvrages présentés au même concours, ont été écartés, sur le Rapport de M. Duméril, comme n'appartenant pas aux catégories de travaux admis et récompensés par l'Académie.

L'Académie prend acte des propositions qui viennent de lui être présentées et qui ne seront définitivement ratifiées qu'après la présentation du Rapport général sur les Concours.

M. Gros est désigné pour établir ce Rapport.

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats du prix Gaussail.

Le premier Mémoire récompensé : *Un grand évêque français au Moyen âge*, est de M. l'abbé Degert, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

Le second : *Un sculpteur français en Danemark au dix-*

Digitized by Google

huitième siècle, est de M. Pierre-Félix Lespinasse, substitut du Procureur de la République à Albi.

Le troisième et le quatrième Mémoires : *L'idée de force en Allemagne. — Les violations du droit de la guerre par les Allemands*, sont tous deux de M. Jean Signorel, substitut du Procureur de la République à Toulouse.

M. VERSEPUY fait une communication sur : *La constitution chimique de la houille.*

M. le Dr MAUREL fait une communication sur : *La crise de nos céréales métropolitaines et l'utilisation de nos céréales coloniales.* (Imprimée p. 151.)

Séance 7 juin 1917. — M. LE PRÉSIDENT dit le regret avec lequel l'Académie a appris le décès de Mme Duméril, veuve de M. Alfred Duméril, ancien Secrétaire perpétuel, et mère de M. Henri Duméril, Secrétaire perpétuel en fonctions. M. le Président a exprimé à ce confrère, si cruellement éprouvé, les condoléances et les sympathies de l'Académie.

Communication est donnée de la lettre par laquelle M. Galabert, archiviste de la ville de Toulouse, pose sa candidature à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie désigne M. Pasquier, Directeur, pour lui présenter un rapport sur cette candidature dans la prochaine séance.

M. TESSIER fait une communication intitulée : *Exposé du programme du cours d'économie forestière et de sylviculture professé à la Faculté des Sciences de Toulouse.*

Communication est également donnée d'un mémoire de M. COMÈRE, correspondant, sur : *Les algues d'eau douce et l'aquiculture.* (Imprimée p. 409.)

Séance du 14 juin 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL remercie l'Académie des témoignages de sympathie qu'il a reçus d'elle à l'occasion de la mort de Mme Duméril, sa mère.

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie décide d'adresser des félicitations à M. Leclainche, associé correspon-

Digitized by Google

Séance du 1er mars 1917. — M. Tourraton ayant fait connaître que la décision prise par lui d'abandonner son siège d'associé ordinaire est irrévocable, il est pris acte de sa démission.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie qu'à la suite d'un échange de lettres entre lui-même, M. Lattès, associé ordinaire, et M. C. de Waard, professeur de mathématiques à Winschoten (Hollande), qui nous avait proposé de publier dans nos *Mémoires* des fragments inédits de lettres de Fermat et de Roberval, la copie de ces pièces, précédée d'une introduction, nous a été envoyée et a été remise à l'imprimeur pour être insérée dans le volume des *Mémoires* de 1917, conformément à la décision prise l'an dernier par l'Académie. (Imprimée, p. 71.)

M. LÉCRIVAIN lit la première partie d'une étude sur : *Les hétairies dans la Grèce classique.* (Imprimée, p. 183.)

M. GIRAN communique la première partie de son étude sur : *Les applications de la houille blanche dans les Pyrénées.* (Imprimée, p. 209.)

Séance du 8 mars 1917. — M. GIRAN termine sa communication commencée dans la précédente séance.

D'autre part, lecture est donnée d'une étude de M. Garrigou sur : *Les Eaux-Bonnes (Etablissements et sources; leur avenir médical).* (Imprimée, p. 399.)

Séance du 15 mars 1917. — M. GROS fait une communication sur : *Éducation personnelle de Mme Roland.* (Imprimée, p. 299.)

Séance du 22 mars 1917. — M. LÉCRIVAIN termine la lecture de son étude sur : *Les hétairies dans la Grèce classique.* (Imprimée, p. 183.)

Séance du 29 mars 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de l'auteur, une poésie latine intitulée : *De bello nunc saeviente*, par M. François Ferrère, professeur au lycée d'Agen.

Digitized by Google

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie que M. Mengaud, correspondant, sous-lieutenant au 128e d'infanterie, vient d'être l'objet d'une belle citation. Des félicitations lui seront adressés au nom de la Compagnie.

D'autre part, M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL exprime des félicitations à M. Chinault, Secrétaire particulier de l'Académie, dont le frère, grièvement blessé, vient d'être également cité.

M. CALMETTE communique une étude intitulée : *Les idées d'un savant roumain sur l'histoire. La théorie de M. Xénopol.*

Séance du 19 avril 1917. — Invitée par le Maire de Barcelone et le Secrétaire général de la Junta de Ciencias naturales de cette ville à se faire représenter à l'inauguration des nouveaux services du Comité scientifique de la Municipalité de Barcelone, l'Académie exprime la gratitude avec laquelle elle reçoit cette invitation en même temps que son regret de ne pouvoir l'accepter, aucun de ses membres n'ayant la faculté de se rendre à Barcelone en ce moment.

M. PASQUIER offre un exemplaire de son nouvel ouvrage : *Réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution.*

M. SAINT-RAYMOND lit la suite de son étude, commencée l'an dernier, sur *Les œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts. — Les Salons.* (Imprimée p. 499).

L'Académie désigne les Rapporteurs spéciaux chargés d'examiner les ouvrages présentés aux Concours de 1917.

Séance du 26 avril 1917. — Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie prend en considération la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cette décision sera portée à la connaissance de tous les membres de l'Académie par une convocation motivée.

Il sera délibéré sur la déclaration de vacance définitive dans la séance du 24 mai.

M. CHALANDE, continuant la série de ses communications sur

Digitized by Google

l'*Histoire des Rues de Toulouse* (imprimée p. 423), lit une étude sur le *Quartier de Nazareth.*

Séance du 3 mai 1917. — M. LE PRÉSIDENT adresse des paroles de bienvenue à M. Leclerc du Sablon, Secrétaire-adjoint, qui reprend ses fonctions, après avoir rempli pendant plusieurs mois une importante mission scientifique en Espagne, et il exprime les remerciements de l'Académie à M. Giran qui a bien voulu suppléer M. le Secrétaire-adjoint pendant cette période.

M. CHALANDE, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse* (Imprimée p. 423), fait une communication sur le *Quartier de la rue des Fleurs.*

Séance du 10 mai 1917. — M. LE PRÉSIDENT communique une lettre par laquelle le Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure informe que, pour alléger les charges de la Société de Géographie, il a décidé de porter, jusqu'à nouvel ordre, de cent à cent vingt-cinq francs la contribution annuelle de chacune des cinq autres Sociétés aux frais d'entretien de l'Hôtel, où elles siègent.

L'Académie déclare accepter cette décision, en ce qui la concerne.

M. PASQUIER fait une lecture sur : *Mise en interdit de la ville de Narbonne, en 1426-1427, pour violation des privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.* (Imprimée p. 485.)

Séance du 24 mai 1917. — Au nom de l'auteur, M. Martin, archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, M. DUMAS, offre à l'Académie un exemplaire de l'ouvrage : *Les biens nationaux dans le district de Toulouse. Classification; vente; papier monnaie.* (*Histoire économique de la Révolution française.*)

M. JUPPONT remet à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Georges Courtois, architecte, une brochure sur : *L'urbanisme et la reconstruction des villes détruites au cours de la guerre*, conférence faite à Paris, le 7 janvier 1917, sous le patronage de l'Association française pour l'Avancement des Sciences.

Digitized by Google

Enfin M. le Docteur MAUREL, Trésorier perpétuel, dépose sur le Bureau un exemplaire de son étude sur *Les besoins de la France en azotés. Question de la viande*; et de sa brochure sur *L'insuffisance des productions alimentaires de l'Allemagne, ses causes, ses conséquences.*

M. LE TRÉSORIER PERPÉTUEL donne lecture d'un important rapport sur la situation financière et sur diverses propositions adoptées par le Comité économique ou présentées à cette Commission.

Le rapport de M. le Docteur Maurel traite des questions suivantes : Achat d'un titre de rente 3 % et réunion de plusieurs titres en un seul. — Participation de l'Académie à l'emprunt national de 1916, tant avec ses fonds propres, qu'avec ceux qui constituent la réserve des prix. — Indemnité temporaire de guerre au personnel employé par l'Académie. — Ajournement de l'ouverture de la Bibliothèque de l'Académie au public, l'appropriation des locaux, avec le concours de la Ville, ne pouvant être achevée pendant la guerre.

Les mesures prises par M. le Trésorier perpétuel ou les propositions présentées par lui, concernant ces divers points, sont ratifiées ou adoptées par l'Académie.

Elle ajourne sa décision concernant le projet, qu'il expose, de la création d'un Bulletin paraissant plusieurs fois par an et qui serait annexé au volume annuel des Mémoires. Un projet de modification du règlement concernant les cotisations est pareillement ajourné.

Elle se déclare favorable à la proposition de M. Maurel tendant à créer, avec les fonds de réserve ou le reliquat des prix, un prix nouveau qui serait décerné, tous les trois ans, à un ouvrage intéressant Toulouse ou sa région. Les conditions dans lesquelles ce prix sera attribué seront précisées ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. le Trésorier perpétuel, au nom de l'Académie, du soin et du zèle avec lesquels il gère nos finances.

Conformément à la proposition de M. Maurel, il dit la grati-

Digitized by Google

tude de la Compagnie pour MM. Lapierre et Chalande, associés ordinaires, pour M. Galabert, archiviste de la ville, qui, par leurs recherches, ont donné à l'Académie le moyen de faire valoir ses droits à une subvention ferme et accrue et, aussi, à l'égard de la Municipalité de Toulouse, qui a accordé cette subvention.

Sur la proposition de M. Duméril, Secrétaire perpétuel, il est décidé qu'une médaille de vermeil sera offerte à M. Lapierre, comme témoignage de reconnaissance pour les services rendus par lui à l'Académie, dont il a été l'historien, en même temps que l'un des membres les plus assidus et les plus dévoués.

D'autre part, adoptant une motion présentée par M. le Trésorier perpétuel, l'Académie prie son Bureau de faire une visite de remerciement à M. le Maire de Toulouse.

Conformément à l'ordre du jour, l'Académie est appelée à délibérer sur la déclaration définitive de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie accepte de déclarer cette place définitivement vacante.

Avis de cette décision sera porté à la connaissance du public par la voie de la presse et les candidats seront invités à produire leurs demandes, accompagnées de leurs travaux et de la liste de leurs titres, avant le 7 juin 1917, l'élection étant fixée au 14 juin.

M. Cartailhac communique à l'Académie la nouvelle édition de la carte du mont Perdu et de la région de Gavarnie, par M. Schrader.

Il propose à l'Académie, et M. Fabre s'associe à cette demande, de décerner, dans la forme ordinaire, le titre de correspondant à l'éminent géographe.

Cette proposition est prise en considération et l'Académie sera appelée à voter sur elle, après qu'un rapport aura été présenté, comme il est de règle.

La séance est suivie d'une réunion des Commissions des divers Concours de 1917 au cours de laquelle sont lus et discutés les rapports particuliers sur les ouvrages présentés.

Digitized by Google

Séance du 31 mai 1917. — M. LE PRÉSIDENT exprime les félicitations de l'Académie à M. Cartailhac, auquel le Vice-Consul britannique à Toulouse a récemment remis la grande médaille de Huxley, décernée à notre confrère par la Société anthropologique de Londres.

M. JUPPONT offre à l'Académie le texte d'une conférence sur *Les richesses de l'Alsace-Lorraine*, faite par l'abbé Wetterlé au groupe de Paris de l'Association des anciens élèves de l'École centrale des Arts et Manufactures.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre par laquelle M. Lapierre remercie l'Académie de la médaille de vermeil qu'elle a décidé de lui décerner en témoignage de gratitude pour les services qu'il a rendus à notre Compagnie.

L'Académie prend connaissance des propositions qui lui sont présentées par les Commissions des Concours :

I. — CONCOURS GAUSSAIL. — 1° *Un grand évêque français au Moyen âge : Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch (1261-1318).* — Rapport de M. Calmette. — Médaille de 250 francs.

2° *Un sculpteur français en Danemark au XVIII^e siècle : Jacques-François-Joseph Saly.* — Rapport de M. Saint-Raymond. — Médaille de 250 francs.

3° *L'idée de force en Allemagne.* — Rapport de M. Thouverez. — Médaille de 200 francs.

4° *Les violations des lois de la guerre par les Allemands, plus particulièrement en Belgique et en France.* — Rapport de M. le Comte Begouen. — Médaille de 100 francs.

5° *La mission de Timocrate.* — Rapport de M. Lécrivain. — Cet ouvrage, qui est une courte satire, ne rentre pas dans les catégories de travaux que l'Académie admet à ses concours.

Le prix Gaussail est de 665 francs; la Commission propose, avec l'assentiment de M. le Trésorier perpétuel, et en le divisant comme il vient d'être indiqué, de le porter à 800 francs.

II. — CONCOURS OZENNE. — 1° *La Monnaie de Toulouse, Historique, organisation, juridiction*, par M. Maurice Baron,

Digitized by Google

attaché à la Banque de France, à Toulouse. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Crouzel. — Prix Ozenne (200 francs).

2° *L'Isle-en-Jourdain* (*Gers*). *Son histoire*, par M. J. Saverne, directeur de l'école de l'Isle-Jourdain. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Pasquier. — Médaille de 100 francs.

III. — Concours Maury. — 1° *Conférence d'ouverture du cours de théorie de l'urbanisme*, donnée à l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine de la ville de Paris, par M. Léon Jaussely, architecte en chef du Gouvernement, à Paris, né à Toulouse. — Rapport de M. Juppont. — Prix Maury (500 francs).

2° *Le pays pyrénéen, son passé industriel, son avenir*, par M. le Comte de Roquette-Buisson, ancien Préfet, à Tarbes, né à Toulouse. — Rapport de M. Giran. — Médaille de 250 francs.

3° *Quelques applications pratiques d'hygiène dans une installation d'ambulance de première ligne*, par M. le Dr Talon, médecin major aux Armées, né à Toulouse. — Rapport de M. le Dr Geschwind. — Médaille de 250 francs.

Concours des Médailles d'encouragement. — *Dépression dans les nappes phréatiques par suite des épuisements*. Mémoire manuscrit, par M. A. Soucaret, ingénieur à Moissac, capitaine du génie à l'Arsenal de Toulouse. — Rapport de M. Garrigou. — Médaille de vermeil.

Deux autres ouvrages présentés au même concours, ont été écartés, sur le Rapport de M. Duméril, comme n'appartenant pas aux catégories de travaux admis et récompensés par l'Académie.

L'Académie prend acte des propositions qui viennent de lui être présentées et qui ne seront définitivement ratifiées qu'après la présentation du Rapport général sur les Concours.

M. Gros est désigné pour établir ce Rapport.

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats du prix Gaussail.

Le premier Mémoire récompensé : *Un grand évêque français au Moyen âge*, est de M. l'abbé Degert, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

Le second : *Un sculpteur français en Danemark au dix-*

Digitized by Google

huitième siècle, est de M. Pierre-Félix Lespinasse, substitut du Procureur de la République à Albi.

Le troisième et le quatrième Mémoires : *L'idée de force en Allemagne. — Les violations du droit de la guerre par les Allemands,* sont tous deux de M. Jean Signorel, substitut du Procureur de la République à Toulouse.

M. VERSEPUY fait une communication sur : *La constitution chimique de la houille.*

M. le Dr MAUREL fait une communication sur : *La crise de nos céréales métropolitaines et l'utilisation de nos céréales coloniales.* (Imprimée p. 151.)

Séance 7 juin 1917. — M. LE PRÉSIDENT dit le regret avec lequel l'Académie a appris le décès de Mme Duméril, veuve de M. Alfred Duméril, ancien Secrétaire perpétuel, et mère de M. Henri Duméril, Secrétaire perpétuel en fonctions. M. le Président a exprimé à ce confrère, si cruellement éprouvé, les condoléances et les sympathies de l'Académie.

Communication est donnée de la lettre par laquelle M. Galabert, archiviste de la ville de Toulouse, pose sa candidature à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie désigne M. Pasquier, Directeur, pour lui présenter un rapport sur cette candidature dans la prochaine séance.

M. TESSIER fait une communication intitulée : *Exposé du programme du cours d'économie forestière et de sylviculture professé à la Faculté des Sciences de Toulouse.*

Communication est également donnée d'un mémoire de M. COMÈRE, correspondant, sur : *Les algues d'eau douce et l'aquiculture.* (Imprimée p. 409.)

Séance du 14 juin 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL remercie l'Académie des témoignages de sympathie qu'il a reçus d'elle à l'occasion de la mort de Mme Duméril, sa mère.

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie décide d'adresser des félicitations à M. Leclainche, associé correspon-

Digitized by Google

dant, qui vient d'être élu membre de l'Institut. (Académie des des Sciences.)

M. PASQUIER lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Galabert, archiviste de la Ville et des Hospices de Toulouse, chargé de conférences à la Faculté des Lettres, candidat à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin, dépouillé, ayant donné à M. Galabert le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. LE PRÉSIDENT le proclame associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. THOUVEREZ fait une communication intitulée : *En marge de Nietzsche.*

Séance du 21 juin 1917. — M. ABADIE-DUTEMPS remet un pli cacheté contenant la description d'une pompe pneumatique très simple, permettant d'atteindre un grand degré de raréfaction, qui sera déposé dans les archives.

M. le Dr MAUREL, Trésorier perpétuel, présente un rapport sur la *Dotation de l'Académie.*

M. LE PRÉSIDENT lui adresse de très vifs remerciements et pour cette communication et pour le dévouement avec lequel il a multiplié les démarches afin d'obtenir le maintien ou le rétablissement de notre dotation. Son rapport sera imprimé et distribué à tous les membres de l'Académie.

Communication est donnée d'un mémoire de M. JOULIN, intitulé : *Les découvertes archéologiques de Toulouse. Contributions à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'histoire de la Gaule romaine.* (Imprimé p. 323.)

Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages :

Président.....	MM. GESCHWIND.
Directeur.....	PASQUIER.
Secrétaire-adjoint.	LECLERC DU SABLON.

Digitized by Google

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de librairie et d'impression : MM. LATTÈS, CARALP et le Comte BEGOUEN — et, pour remplacer les membres sortants du Comité économique : MM. CAMICHEL, JEANNEL et CALMETTE.

M. LE PRÉSIDENT désigne, parmi les membres de ce Comité, pour remplir les fonctions d'Économe, M. CAMICHEL.

Séance du 28 juin 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Leclainche, associé correspondant, remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de son élection récente comme membre de l'Institut.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants : *Contribution à l'Histoire de la baronie de Durfort, dans le comté de Foix, avec exposé d'un inventaire du seizième siècle,* par M. l'abbé Th. Despis, de Castelginest (Haute-Garonne); *Invalidos da guerra* et *O que é a antropologia,* par M. A. Aurelio da Costa Ferreira, de Lisbonne, correspondant.

M. LE PRÉSIDENT adresse des paroles de bienvenue à M. Galabert, associé ordinaire, qui assiste pour la première fois à une séance de l'Académie.

M. DUMAS fait une communication sur : *Le traité de commerce conclu en 1713 entre la France et l'Angleterre.*

Il expose les négociations qui ont abouti à la signature des traités d'Utrecht, en 1713. Il fait ressortir l'intérêt commercial que présentaient, pour l'Angleterre, les négociations engagées. Ce n'est que lorsque l'Angleterre eut obtenu des garanties précises pour son commerce en Europe et en Amérique qu'elle consentit à faire à la France des concessions au point de vue politique. Le traité de commerce qu'elle signa avec la France, en avril 1713, ne lui donna pas complètement satisfaction, parce que les négociateurs français eurent l'habileté d'y faire insérer certaines réserves qui excluaient du traitement de la nation la plus favorisée tous les objets de laine, le sucre, le poisson salé et tout ce qui dérivait de la baleine. L'Angleterre insista vainement pour qu'on revint sur ces réserves. Louis XIV refusa, et le traité

Digitized by Google

de commerce ne fut pas ratifié par le Parlement d'Angleterre. Les prohibitions et un tarif très protecteur furent de nouveau appliqués, si bien que les relations commerciales furent réduites à presque rien entre la France et l'Angleterre pendant tout le dix-huitième siècle.

M. Fabre communique une étude sur : *Les anciens et les nouveaux appareils d'éclairage au microscope.*

Les objets peuvent être observés si on les éclaire par transparence ou par réflexion : ce sont les deux types d'éclairage à peu près exclusivement employés jusqu'à ces dernières années. L'emploi des radiations ultra-violettes, l'éclairage par diffraction (ultra-microscopie) feront l'objet d'une autre communication.

Dans la première partie de ce travail, M. Fabre fait l'historique des condensateurs; peu ou point employés par les premiers observateurs, on les voit se perfectionner en même temps que se perfectionnent les objectifs. Il décrit les combinaisons principales et fait connaître les efforts tentés par les constructeurs en vue d'obtenir un condensateur universel, c'est-à-dire servant avec tous les objectifs, desideratum qui n'est pas réalisable. De même qu'un microscope bien équipé doit être muni d'au moins trois objectifs : un de faible pouvoir, un moyen et un fort, il doit aussi comprendre au moins deux, sinon trois systèmes de condensateurs classés par leur ouverture numérique : grande, moyenne, faible; c'est l'avis des micrographes les plus éminents, et cet avis est basé sur la théorie de la formation des images microscopiques.

La seconde partie du mémoire de M. Fabre est consacrée à l'étude des procédés permettant l'observation des objets opaques. Il rappelle que ce mode d'investigation rend des services journaliers à l'industrie métallurgique et constitue une science nouvelle qu'on a appelée métallographie. M. Fabre termine sa communication en décrivant plusieurs dispositifs qu'il a imaginés pour faciliter l'étude industrielle des métaux et des alliages.

Digitized by Google

Séance du 5 juillet 1917. — M. le Dr MAUREL fait une communication intitulée : *Notes relatives à la question de la dépopulation.* (Imprimée p. 525.) et invite l'Académie à poursuivre l'examen de ce grave problème.

L'Académie émet le vœu que le projet de pension familiale, présenté par M. Maurel, soit adopté, et manifeste son intention d'étudier de nouveau ultérieurement les moyens à employer pour combattre la dépopulation.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bienfaiteurs de l'Académie VI

État des membres de l'Académie VII

La traduction des Lois d'Amour. — L'œuvre de Gatien-Arnoult. — Ce qu'en pensait Noulet. — Quelques notes inédites du critique toulousain, par M. DE GÉLIS 1

Mme du Barry-Cérès, la seconde femme de Jean du Barry, par M. L. DE SANTI 21

Lettres inédites de Fermat, publiées par M. C. DE WAARD, professeur de mathématiques à Winschoten (Hollande) 71

La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France, par M. le Dr GESCHWIND. 89

La crise de nos céréales métropolitaines, par M. E. MAUREL 151

Les hétairies dans la Grèce classique, par M. Ch. LÉCRIVAIN ... 183

La houille blanche dans les Pyrénées. — État actuel de ses applications, par M. H. GIRAN 209

Toulouse la Morte. — Nouvelles recherches sur son passé (*suite*), par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD 241

Éducation personnelle de Mme Roland, par M. GROS 299

Les découvertes archéologiques de Toulouse. — Contributions à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'histoire de la Gaule romaine, par M. Léon JOULIN 323

Les Eaux-Bonnes. — Établissements et sources. — Leur avenir médical, par M. F. GARRIGOU 399

Les algues d'eau douce et l'aquiculture, par M. J. COMÈRE 409

Histoire des rues de Toulouse (*suite*), par M. Jules CHALANDE. 423

Mise en interdit de la ville de Narbonne, en 1426-1427, pour violation des privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par M. F. PASQUIER 485

Les œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts, par M. SAINT-RAYMOND 499

Digitized by Google

Notes relatives à la question de la dépopulation, par M. le Dr MAUREL..... 525

Le général Galliéni, membre honoraire de l'Académie, notice, par M. E. CARTAILHAC..... 563

Rapport général sur les Concours de 1917, par M. GROS 583

Programme des Prix pour les années 1918 et 1919..... 603

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1916-1917..... 607

Bases d'une philosophie physique, par M. JUPPONT..... 610

Les lettres de réception données en 1693, par les Lanternistes, à Mlle l'Héritier de Villandon, par M. J. CHALANDE..... 611

L'état actuel de l'eau que l'on boit à Toulouse, par M. J. CHALANDE. 615

La carrière médicale d'Olivier Goldsmith, par M. DUMÉRIL..... 617

Le traité de commerce conclu en 1713 entre la France et l'Angleterre, par M. DUMAS..... 628

Les anciens et les nouveaux appareils d'éclairage au microscope, par M. Fabre..... 629

Toulouse, Imp. DOULADOURE, rue St-Rome, 39. -- 2330

Digitized by Google

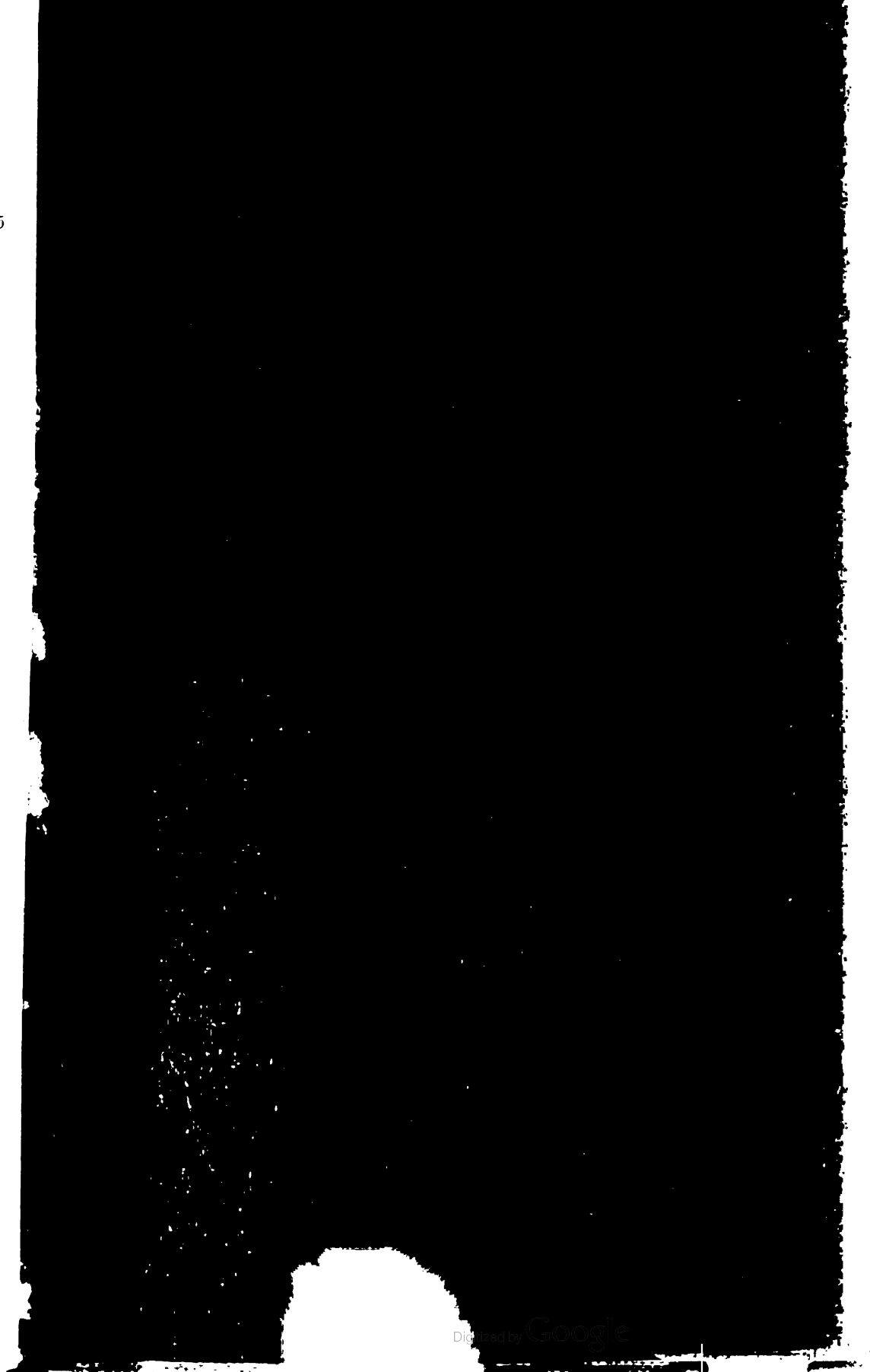
Digitized by Google

attaché à la Banque de France, à Toulouse. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Crouzel. — Prix Ozenne (200 francs).

2° *L'Isle-en-Jourdain* (*Gers*). *Son histoire*, par M. J. Saverne, directeur de l'école de l'Isle-Jourdain. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Pasquier. — Médaille de 100 francs.

III. — Concours Maury. — 1° *Conférence d'ouverture du cours de théorie de l'urbanisme*, donnée à l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine de la ville de Paris, par M. Léon Jaussely, architecte en chef du Gouvernement, à Paris, né à Toulouse. — Rapport de M. Juppont. — Prix Maury (500 francs).

2° *Le pays pyrénéen, son passé industriel, son avenir*, par M. le Comte de Roquette-Buisson, ancien Préfet, à Tarbes, né à Toulouse. — Rapport de M. Giran. — Médaille de 250 francs.

3° *Quelques applications pratiques d'hygiène dans une installation d'ambulance de première ligne*, par M. le Dr Talon, médecin major aux Armées, né à Toulouse. — Rapport de M. le Dr Geschwind. — Médaille de 250 francs.

Concours des Médailles d'encouragement. — *Dépression dans les nappes phréatiques par suite des épuisements*. Mémoire manuscrit, par M. A. Soucaret, ingénieur à Moissac, capitaine du génie à l'Arsenal de Toulouse. — Rapport de M. Garrigou. — Médaille de vermeil.

Deux autres ouvrages présentés au même concours, ont été écartés, sur le Rapport de M. Duméril, comme n'appartenant pas aux catégories de travaux admis et récompensés par l'Académie.

L'Académie prend acte des propositions qui viennent de lui être présentées et qui ne seront définitivement ratifiées qu'après la présentation du Rapport général sur les Concours.

M. Gros est désigné pour établir ce Rapport.

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats du prix Gaussail.

Le premier Mémoire récompensé : *Un grand évêque français au Moyen âge*, est de M. l'abbé Degert, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

Le second : *Un sculpteur français en Danemark au dix-*

Digitized by Google

huitième siècle, est de M. Pierre-Félix Lespinasse, substitut du Procureur de la République à Albi.

Le troisième et le quatrième Mémoires : *L'idée de force en Allemagne. — Les violations du droit de la guerre par les Allemands*, sont tous deux de M. Jean Signorel, substitut du Procureur de la République à Toulouse.

M. VERSEPUY fait une communication sur : *La constitution chimique de la houille.*

M. le Dr MAUREL fait une communication sur : *La crise de nos céréales métropolitaines et l'utilisation de nos céréales coloniales.* (Imprimée p. 151.)

Séance 7 juin 1917. — M. LE PRÉSIDENT dit le regret avec lequel l'Académie a appris le décès de Mme Duméril, veuve de M. Alfred Duméril, ancien Secrétaire perpétuel, et mère de M. Henri Duméril, Secrétaire perpétuel en fonctions. M. le Président a exprimé à ce confrère, si cruellement éprouvé, les condoléances et les sympathies de l'Académie.

Communication est donnée de la lettre par laquelle M. Galabert, archiviste de la ville de Toulouse, pose sa candidature à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie désigne M. Pasquier, Directeur, pour lui présenter un rapport sur cette candidature dans la prochaine séance.

M. TESSIER fait une communication intitulée : *Exposé du programme du cours d'économie forestière et de sylviculture professé à la Faculté des Sciences de Toulouse.*

Communication est également donnée d'un mémoire de M. COMÈRE, correspondant, sur : *Les algues d'eau douce et l'aquiculture.* (Imprimée p. 409.)

Séance du 14 juin 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL remercie l'Académie des témoignages de sympathie qu'il a reçus d'elle à l'occasion de la mort de Mme Duméril, sa mère.

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie décide d'adresser des félicitations à M. Leclainche, associé correspon-

Digitized by Google

attaché à la Banque de France, à Toulouse. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Crouzel. — Prix Ozenne (200 francs).

2° *L'Isle-en-Jourdain* (*Gers*). *Son histoire*, par M. J. Saverne, directeur de l'école de l'Isle-Jourdain. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Pasquier. — Médaille de 100 francs.

III. — Concours Maury. — 1° *Conférence d'ouverture du cours de théorie de l'urbanisme*, donnée à l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine de la ville de Paris, par M. Léon Jaussely, architecte en chef du Gouvernement, à Paris, né à Toulouse. — Rapport de M. Juppont. — Prix Maury (500 francs).

2° *Le pays pyrénéen, son passé industriel, son avenir*, par M. le Comte de Roquette-Buisson, ancien Préfet, à Tarbes, né à Toulouse. — Rapport de M. Giran. — Médaille de 250 francs.

3° *Quelques applications pratiques d'hygiène dans une installation d'ambulance de première ligne*, par M. le Dr Talon, médecin major aux Armées, né à Toulouse. — Rapport de M. le Dr Geschwind. — Médaille de 250 francs.

Concours des Médailles d'encouragement. — *Dépression dans les nappes phréatiques par suite des épuisements*. Mémoire manuscrit, par M. A. Soucaret, ingénieur à Moissac, capitaine du génie à l'Arsenal de Toulouse. — Rapport de M. Garrigou. — Médaille de vermeil.

Deux autres ouvrages présentés au même concours, ont été écartés, sur le Rapport de M. Duméril, comme n'appartenant pas aux catégories de travaux admis et récompensés par l'Académie.

L'Académie prend acte des propositions qui viennent de lui être présentées et qui ne seront définitivement ratifiées qu'après la présentation du Rapport général sur les Concours.

M. Gros est désigné pour établir ce Rapport.

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats du prix Gaussail.

Le premier Mémoire récompensé : *Un grand évêque français au Moyen âge*, est de M. l'abbé Degert, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

Le second : *Un sculpteur français en Danemark au dix-*

Digitized by Google

huitième siècle, est de M. Pierre-Félix Lespinasse, substitut du Procureur de la République à Albi.

Le troisième et le quatrième Mémoires : *L'idée de force en Allemagne. — Les violations du droit de la guerre par les Allemands*, sont tous deux de M. Jean Signorel, substitut du Procureur de la République à Toulouse.

M. VERSEPUY fait une communication sur : *La constitution chimique de la houille.*

M. le Dr MAUREL fait une communication sur : *La crise de nos céréales métropolitaines et l'utilisation de nos céréales coloniales.* (Imprimée p. 151.)

Séance 7 juin 1917. — M. LE PRÉSIDENT dit le regret avec lequel l'Académie a appris le décès de Mme Duméril, veuve de M. Alfred Duméril, ancien Secrétaire perpétuel, et mère de M. Henri Duméril, Secrétaire perpétuel en fonctions. M. le Président a exprimé à ce confrère, si cruellement éprouvé, les condoléances et les sympathies de l'Académie.

Communication est donnée de la lettre par laquelle M. Galabert, archiviste de la ville de Toulouse, pose sa candidature à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie désigne M. Pasquier, Directeur, pour lui présenter un rapport sur cette candidature dans la prochaine séance.

M. TESSIER fait une communication intitulée : *Exposé du programme du cours d'économie forestière et de sylviculture professé à la Faculté des Sciences de Toulouse.*

Communication est également donnée d'un mémoire de M. COMÈRE, correspondant, sur : *Les algues d'eau douce et l'aquiculture.* (Imprimée p. 409.)

Séance du 14 juin 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL remercie l'Académie des témoignages de sympathie qu'il a reçus d'elle à l'occasion de la mort de Mme Duméril, sa mère.

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie décide d'adresser des félicitations à M. Leclainche, associé correspon-

Digitized by Google

attaché à la Banque de France, à Toulouse. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Crouzel. — Prix Ozenne (200 francs).

2° *L'Isle-en-Jourdain* (*Gers*). *Son histoire*, par M. J. Saverne, directeur de l'école de l'Isle-Jourdain. Ouvrage imprimé. — Rapport de M. Pasquier. — Médaille de 100 francs.

III. — Concours Maury. — 1° *Conférence d'ouverture du cours de théorie de l'urbanisme*, donnée à l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine de la ville de Paris, par M. Léon Jaussely, architecte en chef du Gouvernement, à Paris, né à Toulouse. — Rapport de M. Juppont. — Prix Maury (500 francs).

2° *Le pays pyrénéen, son passé industriel, son avenir*, par M. le Comte de Roquette-Buisson, ancien Préfet, à Tarbes, né à Toulouse. — Rapport de M. Giran. — Médaille de 250 francs.

3° *Quelques applications pratiques d'hygiène dans une installation d'ambulance de première ligne*, par M. le Dr Talon, médecin major aux Armées, né à Toulouse. — Rapport de M. le Dr Geschwind. — Médaille de 250 francs.

Concours des Médailles d'encouragement. — *Dépression dans les nappes phréatiques par suite des épuisements*. Mémoire manuscrit, par M. A. Soucaret, ingénieur à Moissac, capitaine du génie à l'Arsenal de Toulouse. — Rapport de M. Garrigou. — Médaille de vermeil.

Deux autres ouvrages présentés au même concours, ont été écartés, sur le Rapport de M. Duméril, comme n'appartenant pas aux catégories de travaux admis et récompensés par l'Académie.

L'Académie prend acte des propositions qui viennent de lui être présentées et qui ne seront définitivement ratifiées qu'après la présentation du Rapport général sur les Concours.

M. Gros est désigné pour établir ce Rapport.

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats du prix Gaussail.

Le premier Mémoire récompensé : *Un grand évêque français au Moyen âge*, est de M. l'abbé Degert, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

Le second : *Un sculpteur français en Danemark au dix-*

Digitized by Google

huitième siècle, est de M. Pierre-Félix Lespinasse, substitut du Procureur de la République à Albi.

Le troisième et le quatrième Mémoires : *L'idée de force en Allemagne. — Les violations du droit de la guerre par les Allemands*, sont tous deux de M. Jean Signorel, substitut du Procureur de la République à Toulouse.

M. VERSEPUY fait une communication sur : *La constitution chimique de la houille.*

M. le Dr MAUREL fait une communication sur : *La crise de nos céréales métropolitaines et l'utilisation de nos céréales coloniales.* (Imprimée p. 151.)

Séance 7 juin 1917. — M. LE PRÉSIDENT dit le regret avec lequel l'Académie a appris le décès de Mme Duméril, veuve de M. Alfred Duméril, ancien Secrétaire perpétuel, et mère de M. Henri Duméril, Secrétaire perpétuel en fonctions. M. le Président a exprimé à ce confrère, si cruellement éprouvé, les condoléances et les sympathies de l'Académie.

Communication est donnée de la lettre par laquelle M. Galabert, archiviste de la ville de Toulouse, pose sa candidature à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie désigne M. Pasquier, Directeur, pour lui présenter un rapport sur cette candidature dans la prochaine séance.

M. TESSIER fait une communication intitulée : *Exposé du programme du cours d'économie forestière et de sylviculture professé à la Faculté des Sciences de Toulouse.*

Communication est également donnée d'un mémoire de M. COMÈRE, correspondant, sur : *Les algues d'eau douce et l'aquiculture.* (Imprimée p. 409.)

Séance du 14 juin 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL remercie l'Académie des témoignages de sympathie qu'il a reçus d'elle à l'occasion de la mort de Mme Duméril, sa mère.

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie décide d'adresser des félicitations à M. Leclainche, associé correspon-

Digitized by Google

dant, qui vient d'être élu membre de l'Institut. (Académie des des Sciences.)

M. PASQUIER lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Galabert, archiviste de la Ville et des Hospices de Toulouse, chargé de conférences à la Faculté des Lettres, candidat à la place d'associé ordinaire déclarée vacante dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin, dépouillé, ayant donné à M. Galabert le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. LE PRÉSIDENT le proclame associé ordinaire dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. THOUVEREZ fait une communication intitulée : *En marge de Nietzsche.*

Séance du 21 juin 1917. — M. ABADIE-DUTEMPS remet un pli cacheté contenant la description d'une pompe pneumatique très simple, permettant d'atteindre un grand degré de raréfaction, qui sera déposé dans les archives.

M. le Dr MAUREL, Trésorier perpétuel, présente un rapport sur la *Dotation de l'Académie.*

M. LE PRÉSIDENT lui adresse de très vifs remerciements et pour cette communication et pour le dévouement avec lequel il a multiplié les démarches afin d'obtenir le maintien ou le rétablissement de notre dotation. Son rapport sera imprimé et distribué à tous les membres de l'Académie.

Communication est donnée d'un mémoire de M. JOULIN, intitulé : *Les découvertes archéologiques de Toulouse. Contributions à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'histoire de la Gaule romaine.* (Imprimé p. 323.)

Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages :

Président.....	MM.	GESCHWIND.
Directeur.....		PASQUIER.
Secrétaire-adjoint.		LECLERC DU SABLON.

Digitized by Google

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de librairie et d'impression : MM. LATTÈS, CARALP et le Comte BEGOUEN — et, pour remplacer les membres sortants du Comité économique : MM. CAMICHEL, JEANNEL et CALMETTE.

M. LE PRÉSIDENT désigne, parmi les membres de ce Comité, pour remplir les fonctions d'Économe, M. CAMICHEL.

Séance du 28 juin 1917. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Leclainche, associé correspondant, remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de son élection récente comme membre de l'Institut.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants : *Contribution à l'Histoire de la baronie de Durfort, dans le comté de Foix, avec exposé d'un inventaire du seizième siècle,* par M. l'abbé Th. Despis, de Castelginest (Haute-Garonne); *Invalidos da guerra* et *O que é a antropologia,* par M. A. Aurelio da Costa Ferreira, de Lisbonne, correspondant.

M. LE PRÉSIDENT adresse des paroles de bienvenue à M. Galabert, associé ordinaire, qui assiste pour la première fois à une séance de l'Académie.

M. DUMAS fait une communication sur : *Le traité de commerce conclu en 1713 entre la France et l'Angleterre.*

Il expose les négociations qui ont abouti à la signature des traités d'Utrecht, en 1713. Il fait ressortir l'intérêt commercial que présentaient, pour l'Angleterre, les négociations engagées. Ce n'est que lorsque l'Angleterre eut obtenu des garanties précises pour son commerce en Europe et en Amérique qu'elle consentit à faire à la France des concessions au point de vue politique. Le traité de commerce qu'elle signa avec la France, en avril 1713, ne lui donna pas complètement satisfaction, parce que les négociateurs français eurent l'habileté d'y faire insérer certaines réserves qui excluaient du traitement de la nation la plus favorisée tous les objets de laine, le sucre, le poisson salé et tout ce qui dérivait de la baleine. L'Angleterre insista vainement pour qu'on revint sur ces réserves. Louis XIV refusa, et le traité

Digitized by Google

de commerce ne fut pas ratifié par le Parlement d'Angleterre. Les prohibitions et un tarif très protecteur furent de nouveau appliqués, si bien que les relations commerciales furent réduites à presque rien entre la France et l'Angleterre pendant tout le dix-huitième siècle.

M. Fabre communique une étude sur : *Les anciens et les nouveaux appareils d'éclairage au microscope.*

Les objets peuvent être observés si on les éclaire par transparence ou par réflexion : ce sont les deux types d'éclairage à peu près exclusivement employés jusqu'à ces dernières années. L'emploi des radiations ultra-violettes, l'éclairage par diffraction (ultra-microscopie) feront l'objet d'une autre communication.

Dans la première partie de ce travail, M. Fabre fait l'historique des condensateurs; peu ou point employés par les premiers observateurs, on les voit se perfectionner en même temps que se perfectionnent les objectifs. Il décrit les combinaisons principales et fait connaître les efforts tentés par les constructeurs en vue d'obtenir un condensateur universel, c'est-à-dire servant avec tous les objectifs, desideratum qui n'est pas réalisable. De même qu'un microscope bien équipé doit être muni d'au moins trois objectifs : un de faible pouvoir, un moyen et un fort, il doit aussi comprendre au moins deux, sinon trois systèmes de condensateurs classés par leur ouverture numérique : grande, moyenne, faible; c'est l'avis des micrographes les plus éminents, et cet avis est basé sur la théorie de la formation des images microscopiques.

La seconde partie du mémoire de M. Fabre est consacrée à l'étude des procédés permettant l'observation des objets opaques. Il rappelle que ce mode d'investigation rend des services journaliers à l'industrie métallurgique et constitue une science nouvelle qu'on a appelée métallographie. M. Fabre termine sa communication en décrivant plusieurs dispositifs qu'il a imaginés pour faciliter l'étude industrielle des métaux et des alliages.

Digitized by Google

Séance du 5 juillet 1917. — M. le Dr MAUREL fait une communication intitulée : *Notes relatives à la question de la dépopulation.* (Imprimée p. 525.) et invite l'Académie à poursuivre l'examen de ce grave problème.

L'Académie émet le vœu que le projet de pension familiale, présenté par M. Maurel, soit adopté, et manifeste son intention d'étudier de nouveau ultérieurement les moyens à employer pour combattre la dépopulation.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bienfaiteurs de l'Académie VI

État des membres de l'Académie VII

La traduction des Lois d'Amour. — L'œuvre de Gatien-Arnoult. — Ce qu'en pensait Noulet. — Quelques notes inédites du critique toulousain, par M. DE GÉLIS 1

Mme du Barry-Cérès, la seconde femme de Jean du Barry, par M. L. DE SANTI 21

Lettres inédites de Fermat, publiées par M. C. DE WAARD, professeur de mathématiques à Winschoten (Hollande) 71

La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France, par M. le Dr GESCHWIND. 89

La crise de nos céréales métropolitaines, par M. E. MAUREL.... 151

Les hétairies dans la Grèce classique, par M. Ch. LÉCRIVAIN... 183

La houille blanche dans les Pyrénées. — État actuel de ses applications, par M. H. GIRAN 209

Toulouse la Morte. — Nouvelles recherches sur son passé (*suite*), par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD 241

Éducation personnelle de Mme Roland, par M. GROS 299

Les découvertes archéologiques de Toulouse. — Contributions à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'histoire de la Gaule romaine, par M. Léon JOULIN 323

Les Eaux-Bonnes. — Établissements et sources. — Leur avenir médical, par M. F. GARRIGOU 399

Les algues d'eau douce et l'aquiculture, par M. J. COMÈRE..... 409

Histoire des rues de Toulouse (*suite*), par M. Jules CHALANDE. 423

Mise en interdit de la ville de Narbonne, en 1426-1427, pour violation des privilèges de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par M. F. PASQUIER 485

Les œuvres d'utilité publique de l'Académie royale des Beaux-Arts, par M. SAINT-RAYMOND 499

Digitized by Google

Notes relatives à la question de la dépopulation, par M. le Dr MAUREL..... 525

Le général Galliéni, membre honoraire de l'Académie, notice, par M. E. CARTAILHAC..... 563

Rapport général sur les Concours de 1917, par M. GROS 583

Programme des Prix pour les années 1918 et 1919..... 603

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1916-1917..... 607

Bases d'une philosophie physique, par M. JUPPONT..... 610

Les lettres de réception données en 1693, par les Lanternistes, à Mlle l'Héritier de Villandon, par M. J. CHALANDE..... 611

L'état actuel de l'eau que l'on boit à Toulouse, par M. J. CHALANDE. 615

La carrière médicale d'Olivier Goldsmith, par M. DUMÉRIL..... 617

Le traité de commerce conclu en 1713 entre la France et l'Angleterre, par M. DUMAS..... 628

Les anciens et les nouveaux appareils d'éclairage au microscope, par M. Fabre..... 629

Toulouse, Imp DOULADOURE, rue St-Rome, 39. -- 2330

Digitized by Google

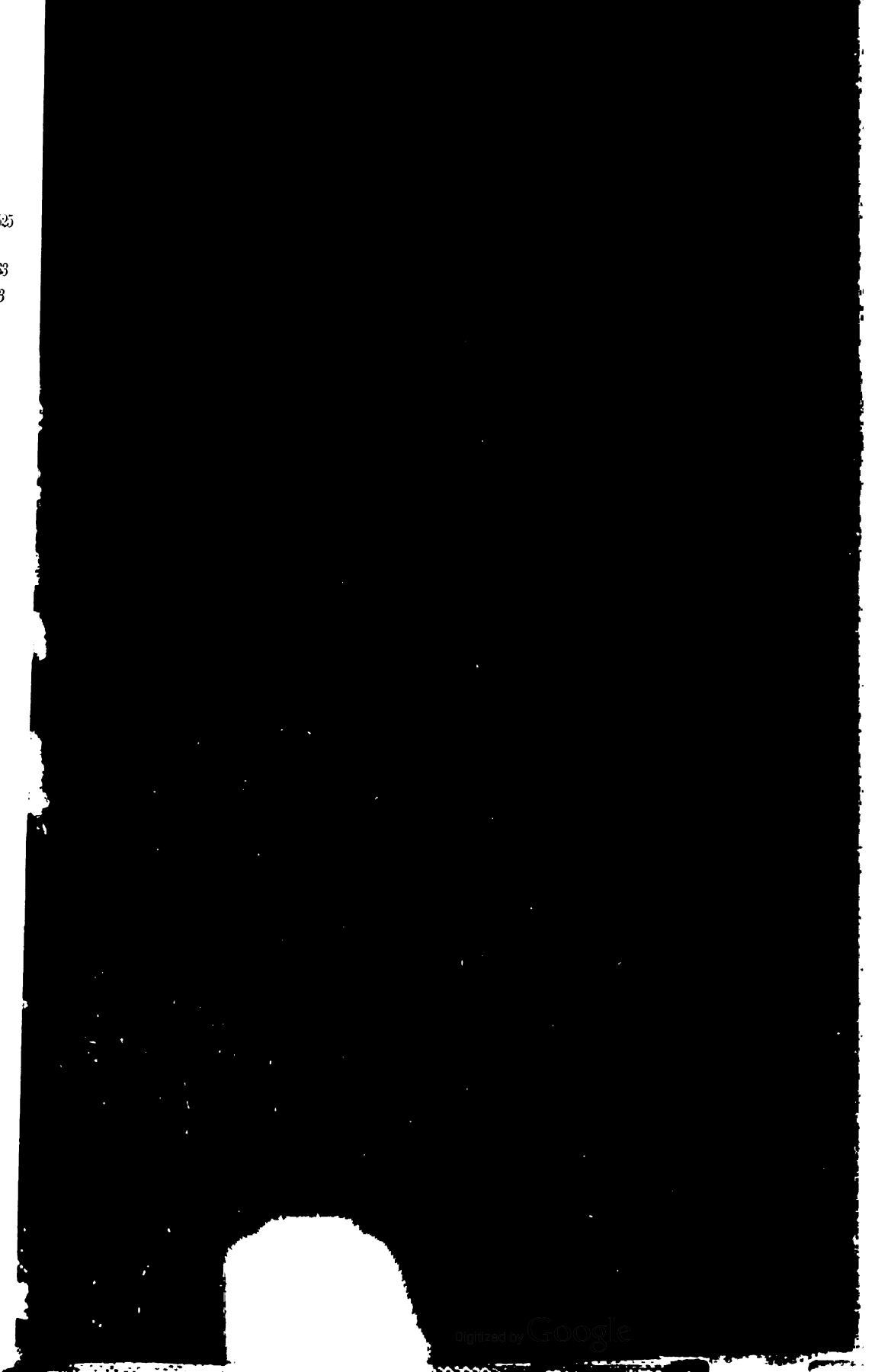
Digitized by Google

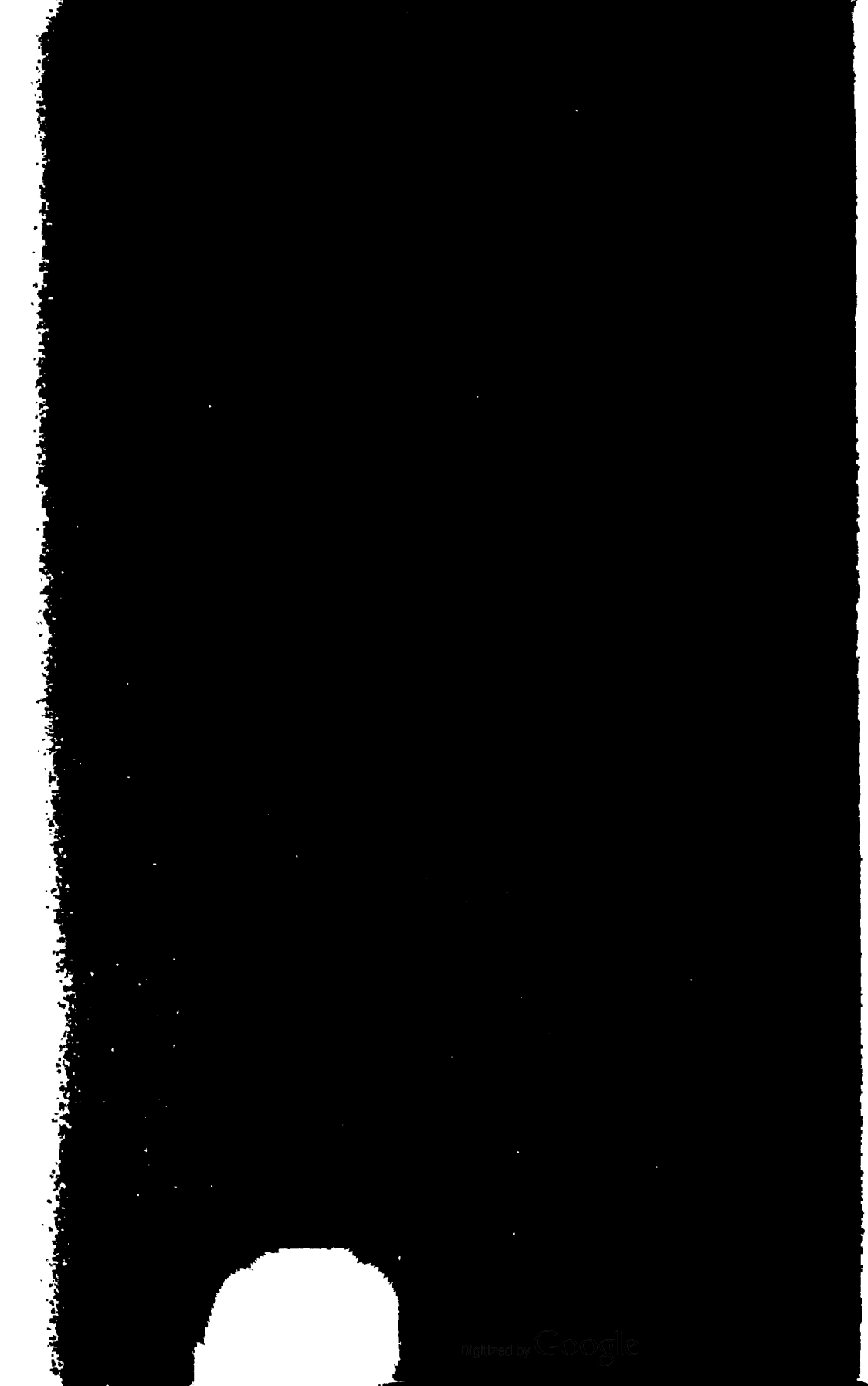
Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04844 1482

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04844 1482

Digitized by Google

Digitized by Google